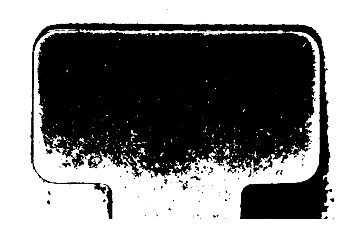
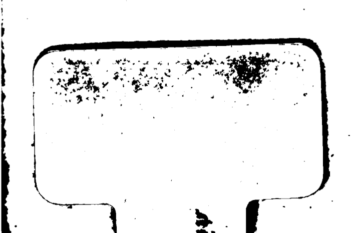

DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



Bu

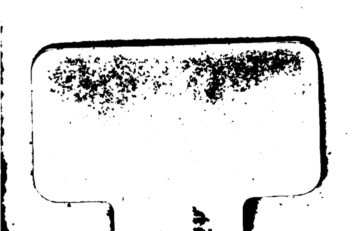


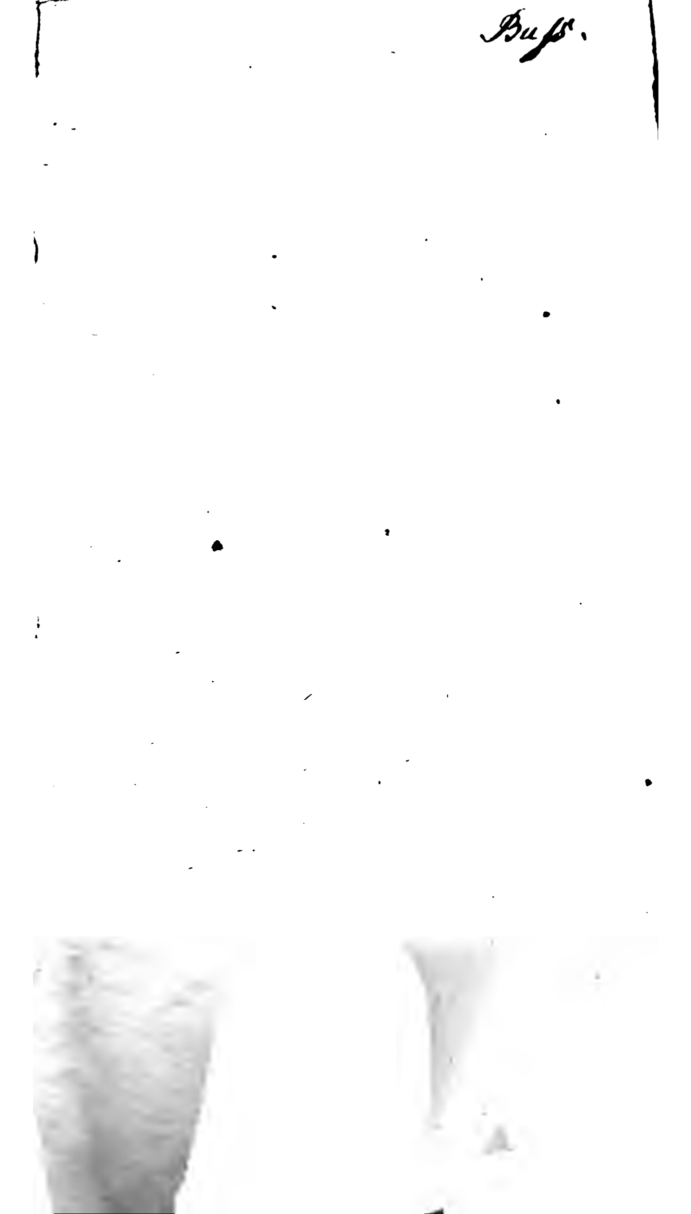

DOMI
NUS
ILLU
MINA
TIO
MEA
Taylor Institution.



Buß.


DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA
Taylor Institution.




Buß.

LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS

DE MONSIEUR LE

COMTE D'ESTRADES

Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrêtienne, en Italie, en Angleterre, & en Hollande.

TOME TROISIEME.

Contenant l'Année 1665.



A LA HAYE,
Chez ABRAHAM DE HONDT.

M. DCC. XIX.



LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS DU COMTE D'ESTRADES,

Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, auprès de Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 1. Janvier 1665.



JE vois par la dépêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 26. de l'autre mois, que c'eſt avec grande raiſon qu'elle doute, que la conduite de Meſſieurs les Etats ſoit telle qu'elle ſouhaiteroit, & qu'ils

qu'ils devroient tenir quand elle aura besoin d'eux; & penetrant comme elle fait avec tant de clair-voyance dans leurs intentions, & dans les consequences qu'elle tire de tous les points contenus dans ses dépêches, qui fondent sa juste crainte sur une matiere si délicate, il ne me reste rien à lui représenter de plus là-dessus.

Mr. de Wit m'est venu voir pour me rendre compte de la dépêche de Monsieur van Beuningen. Il y marque avoir été surpris de ce que Messieurs les Ministres lui ont voulu persuader, que la guerre ayant commencé dans la Guinée, Vôtre Majesté n'étoit pas obligée à la garantie; & qu'il a répondu à cela, qu'étant venuë ensuite dans l'Europe, quoi qu'elle ait commencé en Guinée, Vôtre Majesté n'en étoit pas moins obligée à la garantie, ainsi qu'il est clairement spécifié dans le Traité secret entre la France & l'Angleterre; & la froideur qu'il a trouvé dans l'esprit de ces Messieurs, a jetté de l'étonnement dans le sien: il ajoute que les Ministres lui ont declaré, que ce qu'ils lui en disoient étoit d'eux-mêmes, ne sçachant pas les intentions de Sa Majesté sur ce sujet, de qui il les apprendroit le dimanche suivant dans l'Audience qu'il devoit avoir, & ledit Sieur de Wit ne m'a pas paru moins surpris.

Il attend avec grande impatience de sçavoir à quoi Vôtre Majesté se determinera là-dessus. Je me suis dispensé d'entrer plus avant dans ce discours, l'ayant remis à celui que nous avions ensemble la semaine passée sur ce sujet.

Le Sieur Friquet est revenu de Bruxelles, Castel Rodrigo l'a renvoyé, & n'a pas jugé à propos qu'il allât en Allemagne.

Dom Esteven de Gamarre doit être de retour ici

ici vers le 6. de ce mois; les uns & les autres pressent la Ligue proposée: dans cette conjoncture Vôtre Majesté prendra sans doute le parti le plus avantageux pour ses intérêts; mais je la supplie de trouver bon que je lui représente qu'il ne se faut fier que de bonne sorte aux paroles & promesses de ces gens-ci, n'étant pas en leur pouvoir de les tenir, vû les raisons que Vôtre Majesté m'a alleguées si judicieusement dans plusieurs de ses dépêches, après lesquelles il n'y a plus rien à dire.

Je prens la liberté, Sire, de proposer à Vôtre Majesté, que si pour plus grande sûreté des engagemens où les Etats entreroient avec elle, on les pouvoit porter à un nouveau Traité, il faudroit qu'ils resolussent à traiter de Mastricht avec elle: moyennant cette place qui donne entrée dans le cœur de leur Païs, & vû l'Union qui est à présent entre Vôtre Majesté & l'Electeur de Brandebourg, celui de Cologne & le Duc de Neubourg, on feroit bien observer les Traitez auxquels ils se seroient obligez, & au cas qu'ils y manquassent, ce ne seroit pas une affaire de les châtier, & je ne crois pas qu'ils osassent y contrevenir. Ma pensée seroit que dans ce Traité il fut employé un article par lequel ils s'obligeassent à rompre avec le Roi d'Espagne & la Maison d'Autriche, toutes & quantes fois que Vôtre Majesté sera obligée de rompre avec eux pour soutenir les droits de la Reine, sans qu'il leur soit permis d'examiner s'ils sont justes ou non. Il suffit que Vôtre Majesté les trouve tels pour leur ôter tout sujet de chicane, & qu'il ne sera fait aucun partage avec eux dans la Flandre ni ailleurs des pays qui sont dans l'étenduë des pré-

tensions de la succession de la Reine: à moins que les choses ne soient specifiées de la sorte, je ne trouve nulle sûreté à aucun Traité avec lesdits Etats.

Je ne doute point que Vôtre Majesté ne juge bien que les Etats n'accepteront aucune de ces conditions, & qu'ils s'en tiendront aux termes du Traité de 1662. où ils ne veulent rien changer, & qu'ils prétendent leur donner assez de prétexte de ne s'engager à rien, puis que le Sieur de Wit se fonde toûjours sur ce que la garantie n'a de lieu qu'à l'égard de ceux qui sont attaquez. J'ai bien remarqué par ce discours qu'il est fort persuadé que Vôtre Majesté ne sera point attaquée par le Roi d'Espagne, ni par ses successeurs, ainsi elle peut voir bien clairement que les Etats ne lui peuvent donner aucune sûreté pour les Traitez qu'elle fera avec eux, que par les conditions ci-dessus spécifiées, & au cas de refus Vôtre Majesté sera d'autant plus confirmée dans le jugement qu'elle en fait.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 2. Janvier 1665.

DImanche dernier je donnai une Audience de deux heures au Sieur van Beuningen. Depuis cela je lui ai fait rendre ma réponse sur ce qu'il m'avoit representé, & j'ai chargé de Lionne de vous en mander la substance, & de ce qui s'est passé entr'eux, afin que vous soyez informé de tout. Comme quelque parti que je prenne, j'ai grand intérêt que Messieurs les Etats

Etats ne ſuccombent pas, quand même je n'aurois pas de Traité avec eux, parce que la puiſſance d'Angleterre ſe rendroit par ce moyen trop redoutable par Mer, il ne faut jamais par vos diſcours leur ôter l'eſperance de mon appuy que je pourrai leur accorder ſelon les conjonctures, quand je me ferai mis plus en état de me faire conſiderer par Mer, comme je vais inceſſamment m'y appliquer: il ne faudroit pas non plus par la même raiſon faire aucun reproche au Sieur de Wit, des ordres que Meſſieurs les Etats ont donné à leur Ambaſſadeur à Madrid, cela ne ſerviroit qu'à leur faire perdre courage, & les obliger peut-être à chercher parti ailleurs, croyant de m'avoir offenſé; au contraire il ſera bon de fortifier le Sieur de Wit, & de tâcher de lui faire perdre les frayeurs qu'il a de ſuccomber. J'écrirai demain fortement en Angleterre pour l'accommodement, & mon Ambaſſadeur y parlera en termes tout-à-fait differens de ce que j'ai fait dire à van Beuningen, touchant les motifs & les ſujets de cette guerre.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 2. Janvier 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extaordinaire de France, ayant ordre du Roi ſon Maître de demander à Vos Seigneuries, qu'il leur plaiſe de donner ordre au Medecin d'Oorſchot, qui a la

reputation de bien guerir les cancers, de se rendre en diligence à Paris, pour traiter la Reine Mere de Sa Majesté, qu'on apprèhende être attaquée de ce mal, il assûre Vos Seigneuries que le Roi son Maître ayant cette affaire fort à cœur, aura une reconnoissance très-singuliere de l'envoy de cette personne, & de la diligence qui y sera apportée. Donné à la Haye le deuxieme Janvier 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades,

Le 5. Janvier 1665.

CE que j'ai répondu ce matin par ordre du Roi à Monsieur van Beuningen, est en substance:

Que Sa Majesté m'avoit chargé de lui dire pour prémiere réponse, que Sa Majesté a pour Messieurs les Etats toute l'affection qu'eux-mêmes peuvent désirer; qu'elle leur en donnera des preuves effectives & solides en toutes rencontres; qu'elle a un grand déplaisir de les voir sur le point d'être nécessitez à soutenir une fâcheuse guerre; que Sa Majesté connoit fort bien que quand elle n'auroit aucun Traité avec eux, elle a grand intérêt que leurs Etats ne succombent pas; & qu'Elle va s'appliquer à se mettre en état de se faire considerer par l'Angleterre, afin de pouvoir leur être plus utile; qu'elle est d'ailleurs le Prince du monde le plus religieux de l'exécution de ce qu'elle promet par des Traitez, ou autrement; mais que la demande que Messieurs

sieurs les Etats font aujourd'hui à Sadite Majesté, étant de la plus grande considération qui se puisse concevoir, puis qu'il s'agit d'attirer cette Couronne dans une guerre pour leur intérêt, elle doit avant toutes choses examiner meurement le fondement de ladite demande.

Que cela est d'autant plus juste, que le Roi d'Angleterre fait entendre à Sa Majesté & au Public, qu'il fera voir par des raisons évidentes, qu'en l'occasion presente lesdits Etats sont les veritables agresseurs; auquel cas, s'il étoit vrai, il sçauroit bien que Sa Majesté ne seroit obligée à rien en vertu du Traité de 1662.

Qu'il est question outre cela (quand même lesdits Etats seroient évidemment les attaquez) d'examiner si cette guerre étant faite pour la possession de la Guinée qui est en Afrique, & Sa Majesté n'étant engagée à rien envers eux hors de l'Europe, elle peut-être obligée aux accessoires, n'étant en aucune obligation pour le principal.

Que la discussion de ces deux points doit non seulement précéder toute rupture de cette Couronne, sur laquelle en un cas clair & net, elle auroit toujours quatre mois de tems à se déclarer, mais préceder aussi la concession des douze mille hommes de secours énoncez dans le Traité, puis que la demande n'en peut être faite à Sa Majesté dans aucun des deux cas qui viennent d'être dits.

Que Sa Majesté cependant, comme un vrai & bon ami & Allié, ne veut ometrre aucune des choses qui peuvent dépendre de ses offices & de son crédit auprès du Roi d'Angleterre, pour ménager & procurer un bon accommodement entre ledit Roi & lesdits Sieurs Etats; Et re-

quiert ledit Sieur van Beuningen (en cas qu'il en ait l'ordre & le pouvoir ; sinon qu'il écrive pour se le faire donner, qu'il lui dise confidemment à quelles conditions lesdits Etats pourroient s'accorder avec ledit Roi, sur l'état présent & à venir des affaires & du Commerce de Guinée : en quoi plus ils apporteront de leur part de facilitez, & se relâcheront de leurs intérêts pour le repos public, plus ils en auront de loüange & de merite de toute la Chrêtienté, & plus aussi Sadite Majesté aura de moyens de ménager en peu de tems cet accommodement, auquel elle a resolu de s'employer avec grande efficace, & en des termes si forts que le Roi d'Angleterre connoitra bien le soin que Sadite Majesté veut prendre des intérêts des Provinces Unies, & la singuliere affection qu'elle a pour leur Etat.

J'ai dit tout ce que dessus par deux fois, & si pressamment à Monsieur van Beuningen, qu'ayant trouvé bonne la seconde, & pris la plume à la main, il en a pû prendre la substance. Il m'a demandé si je ne vous en envoyerois pas autant. Je lui ai répondu que cela se pourroit faire. Il voudroit bien que vous le disiez à Messieurs les Etats ; mais je ne l'estimerois pas à propos : il suffit que vous en ayez connoissance pour parler en cette conformité à nos plus confidens, comme le Sieur de Wit, jusqu'à ce que le Roi ait pris sa resolution, Sa Majesté étant encore entierement indéterminée, parce qu'en effet les raisons sont très fortes de part & d'autre.

Monsieur van Beuningen s'est comporté cependant en habile homme, en recevant la réponse comme très favorable, & fort avantageuse pour

Mes-

Messieurs les Etats. Je crois cependant qu'il a fort bien reconnu que c'est un coûteau à deux tranchans, étant conçûë en termes qui ne sçauroient encore faire juger si le Roi a intention ou non d'exécuter le Traité de 1662.

Il a fort souhaité que j'écrivisse de la part du Roi en Suede & en Dannemarc, pour y faire entendre les bonnes dispositions qu'il présuppose que le Roi a de les soutenir, afin de commencer à engager ces deux Puissances dans leur cause, par l'exemple de Sa Majesté, & rendre plus difficiles les Négociations qu'y feront les Anglois ; mais je ne me découvrirai pas tant qu'il voudroit là-dessus, & particulierement en Dannemarc ; car outre que, comme j'ai dit, le Roi n'est pas encore déterminé, il y auroit à craindre qu'Hannibal Sexter, qui est fort Anglois, n'abusât de cette confiance pour le faire sçavoir à Londres.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 8. Janvier 1665.

SI le Roi trouve que ses intérêts requierent qu'on conserve ces gens ici, & qu'il se resolve de tenir le Traité de 1662., ou si le Roi trouve mieux son compte avec l'Angleterre, il n'y aura plus rien à ménager avec Messieurs les Etats.

Vous m'avez fort obligé de ne m'avoir pas

chargé de parler aux Etats, ainsi que Monsieur van Beuningen le desiroit & vous avez fort bien prévû les conséquences. Monsieur de Wit m'a fort pressé de présenter un Mémoire aux Etats, pour les informer de la part du Roi de cette Conférence, mais je lui ai répondu que cela étoit inutile, puis que je lui disois que vous m'en aviez écrit, & qu'il pouvoit lui-même leur rendre compte de nôtre conversation: il ne m'a pas parû être fort content. Je lui ai parlé fort obligeamment de la part du Roi, sur l'estime qu'il fait de sa personne, & la protection qu'il lui donnera en toutes rencontres pour ses intérêts, & les bonnes intentions que Sa Majesté a pour le bien & l'avantage de Messieurs les Etats. Il a répondu à cela par des civilitez, mais sur tout ce que dessus, ses veritables sentimens sont expliquez par sa Lettre, à quoi je vous remets..

La proposition que le Roi a faite de l'accommodement avec le Roi d'Angleterre a fort plû ici, & si Monsieur van Beuningen vous incommode à Paris, le Roi le peut envoyer en Angleterre: tout ce qu'il écrit ici est tenu comme un Oracle, le Sieur de Wit n'a pas un ami en qui il se confie plus. Il faut observer s'il vous plaît qui il void, car si des gens mal-intentionnez lui débitent des nouvelles, qui soient contraires aux intérêts du Roi, & qu'il les mande à ses Maîtres, on aura bien de la peine à les détromper.

LET-

LETTRE
Du Comte d'Estrades au Roi.
Le 8. *Janvier* 1665.

J'Avouë à Vôtre Majesté que je ne puis lui céler mon inquiétude, de voir qu'elle va être pressée d'entrer en rupture suivant le Traité. Cela m'a fait resoudre d'aller rendre visite à Monsieur de Wit, & d'entrer en forme de conversation sur l'état des affaires présentes, & même de lui avancer, comme de moi-même, qu'il étoit bien aisé de presser Vôtre Majesté de rompre, lors qu'ils étoient puissamment armez, mais que moi, qui sçavois que Vôtre Majesté n'avoit que 16. Vaisseaux en état d'aller en Mer, & qu'il lui falloit encore plusieurs années, pour pouvoir tenir tête par Mer aux Anglois, & défendre ses sujets contre leurs courses, je ne pouvois m'empêcher de lui dire, qu'il seroit honnête à Messieurs les Etats dans cette conjoncture de ne demander autre chose de Vôtre Majesté, que d'être neutre; qu'ils seroient bien assûrez, que son affection seroit pour eux préférablement aux Anglois, quoi que l'apparence dût être égale, qu'ils pourroient faire même leur Commerce par les Vaisseaux François, & en tirer des avantages qu'ils n'éprouveront pas, si Vôtre Majesté rompt avec l'Angleterre.

Il n'a pas desapprouvé ma pensée, & m'a dit qu'il en communiqueroit aux Etats, mais qu'il faudroit pour cela, que Vôtre Majesté donnât secretement en argent un subside de 12000. hommes dans quatre mois, que cela ne seroit

ſçû de perſonne, & qu'on doit connoître que les Reſolutions, que Meſſieurs les Etats prennent à préſent, ſont fort ſecretes ; ainſi qu'il paroît par la Commiſſion, que les Etats ont donné à de Ruiter d'aller en Guinée, leſquels ont aujourd'hui déclaré hautement, qu'ils lui avoient donné cet ordre.

Je lui ai demandé s'il ne feroit pas prendre reſolution à Meſſieurs les Etats, avant le départ du Courier, & s'ils n'envoyeroient pas quelques ordres là-deſſus à Monſieur van Beuningen: il m'a promis qu'il le feroit, s'il avoit le tems, & que c'étoit une affaire à bien examiner; Cependant je vois par la Copie de ſa Lettre qu'il l'a fait.

Si Vôtre Majeſté m'approuve en ce que deſſus, il me ſemble que le Roi d'Angleterre ſera bien obligé à Vôtre Majeſté, de ce qu'elle demeurera neutre, vû l'obligation du Traité de 1662. Meſſieurs les Etats même pourroient faire ſemblant de n'en être pas contens.

Et après les quatre mois expirez, on pourroit même convenir avec leſdits Etats de ne point rompre moyennant quelque ſecours d'argent ; On pourroit même avec le tems, faire ouverture de traiter de Maſtricht, pour prétexter l'argent qu'on donnera.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 9. Janvier 1665.

J'Ai reçû la vôtre. Je fais beaucoup de cas de la penſée qui vous eſt tombée dans l'eſprit touchant Maſtricht, car ce ſeroit un aſſez

assez bon moyen (s'il y en a quelqu'un suffisant pour cela) de m'assûrer de ce que les Etats me permettroient dans un nouveau Traité ; mais comme ils ne sont pas encore assez pressez pour entendre à une pareille chose, je ne voudrois pas aussi présentement m'engager dans une guerre, pour l'avantage que j'aurois d'avoir ledit Mastricht, quand même ils y joindroient celui de vouloir se joindre à moi, pour la poursuite de mes droits sur la Flandre, dont après, ils ne tiendroient dans l'occasion que ce qu'ils croiroient leur convenir le plus ; mais il peut arriver telle chose dans la suite de leurs différens avec les Anglois, que par mon propre intérêt, je me trouverois obligé à les soûtenir hautement, pour ne laisser pas l'Empire de la Mer aux autres, & c'est alors que l'on pourra avec plus d'apparence & de bon succès entamer la négociation de Mastricht, & celle d'un nouveau Traité touchant les Païs-Bas.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 15. *Janvier* 1665.

VOtre Majesté à grande raison, d'attendre que Messieurs les Etats soient plus pressez, qu'ils ne sont, pour entamer la négociation de Mastricht, & celle d'un nouveau Traité : ses conditions en seront meilleures, quand ils auront des affaires sur les bras, car il ne faut rien espérer d'eux du côté de l'amitié & de la reconnoissance, & il est sûr que l'intérêt des Marchands prévaudra toûjours par dessus tou-

tes les obligations qu'ils ont à Vôtre Majesté.

Le Courier est venu si tard à cause des glaces, que je n'ai pû voir Monsieur de Wit, pour lui dire, ce que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, que le Roi d'Angleterre ne vouloit pas déclarer la guerre, mais seulement accorder des représailles à ses sujets, jusques à ce que les Provinces-Unies leur ayent fait raison, & à lui-même, des préjudices & dommages, que les Compagnies des deux Indes leur ont faits. Je le verrai demain, & sçaurai ses sentimens là-dessus.

J'envoye à Vôtre Majesté la Copie de tout ce qui lui a été écrit par Monsieur van Beuningen, & par Monsieur van Goch Ambassadeur en Angleterre.

Les 4000. hommes de pied que l'Empereur envoye dans les Païs-Bas sont arrivez à Weert, & sont logez dans les quartiers du Brabant. L'Assemblée de Hollande commença hier; Monsieur Friquet, & Richard Secretaire de l'Ambassade d'Espagne, sont fort assidus à visiter les Députez des Villes; ils parlent dans les mêmes termes que j'écrivis à Vôtre Majesté l'ordinaire dernier, & ajoûtent que dans peu il arrivera de grands secours de vieilles Troupes d'Espagnols naturels.

La gelée a retardé l'arrivée de Dom Esteven de Gamarre. Je sçai qu'on lui a envoyé un Courier, pour le hâter de venir par terre, les bâteaux ne pouvant plus aller.

Pour la présentation de Cabo Corso, & du Vaisseau la Christine, on est convenu, à 135000. écus, & il a fallu, à la priére du Résident de Suede, que j'aie eu deux Conférences avec Monsieur de Wit, pour le porter à cette som-

somme, la Compagnie Occidentale ne voulant pas passer cent mille écus. L'entremise de Vôtre Majesté leur a valu 35000. écus.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 15. Janvier 1665.

DEpuis avoir écrit mon autre Lettre, l'on m'a apporté la Copie de celle que Monsieur de Wit écrit à Monsieur van Beuningen. Vôtre Majesté verra par ses sentimens ceux de Messieurs les Etats. J'apprens par tous mes amis qu'on doit presser Vôtre Majesté de se déclarer, suivant le Traité. Les peuples sont fort animez, & accordent pour cette guerre tout ce qu'on leur demande. S'il étoit possible qu'elle pût rester neutre du consentement de l'un & de l'autre parti, en s'accommodant avec les Etats de quelques subsides qu'on donneroit secretement sous quelque prétexte, Vôtre Majesté en tireroit grand avantage pour tous ses Sujets & pour le Commerce; & la foi du Traité seroit observée, puis qu'il arrive souvent qu'on en change les conditions par le consentement des uns & des autres.

J'estime aussi que la crainte que le Roi d'Angleterre a que Vôtre Majesté ne se joigne aux Etats lui feroit volontiers consentir qu'elle demeurât neutre, & que même on le lui pourroit faire comprendre en sorte, qu'il en auroit obligation. Cette Assemblée est forte, & tous sont persuadez, que si Vôtre Majesté manque au Traité, il faut chercher à s'appuyer d'ailleurs, & ils vont si

vîte

vîte en ces matieres, qu'avec l'aide même des cabales contraires on ne peut les retenir.

Le seul moyen que j'y vois (jusqu'à ce que Vôtre Majesté se soit déterminée) est que Monsieur van Beuningen mande ici qu'il y a toujours bonne esperance qu'elle exécutera le Traité. On croit ici tout ce qu'il écrit comme un oracle.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 16. *Janvier* 1665.

J'Ai vû ce matin ceans Monsieur van Beuningen, qui ne m'a rien dit d'approchant, quoi que par la Lettre que Monsieur de Wit lui avoit écrite, il paroisse qu'on lui donnoit làdessus quelques ordres. Il m'a seulement parlé de son voyage en Angleterre, en cas que le Roi le jugeât utile, & qu'il auroit plein pouvoir de faire l'accommodement. Il m'a donné une réplique à ma réponse; mais comme elle est fort longue, je ne pourrai vous envoyer la Copie que par l'Ordinaire prochain: cependant vous la pourrez voir entre les mains de Monsieur de Wit, à qui je ne doute pas qu'il ne l'adresse aujourd'hui.

Dans la chaleur de la conversation, il m'est échappé de lui dire deux choses qui l'ont fait rougir & pâlir en même tems; l'une, que je sçavois que quelques-uns des principaux de leur Etat avoient souvent raillé de ce Traité, où nous nous étions laissé duper, & qu'eux avoient agi en habiles gens, en ce qu'ils avoient lié le Roi, sans s'être en effet engagez en rien envers lui, parce

parce que nous avions mal-habilement consenti de laisser entiérement ouvert un côté pour nous attaquer, qui est celui de nôtre dernier Traité avec le Duc de Lorraine, & que toutes les Puissances qui auroient dessein de nous attaquer, n'auroient qu'à prendre ce prétexte, qui étoit aussi bon que tout autre, & seroient assûrez que les Etats ne se remüeroient pas. Il m'a paru fort étourdi à ce discours, & n'a pû s'empêcher de dire d'abord qu'il étoit juste qu'on ôtât ce soupçon au Roi, & que les Etats garantissent toutes choses à Sa Majesté.

L'autre, que Messieurs les Etats, pressant aujourd'hui le Roi d'une déclaration qui ne leur serviroit présentement de rien, ne consideroient gueres, qu'elle jetteroit d'abord l'Angleterre dans une étroite liaison avec l'Espagne, & que même tel cas pourroit arriver, que Sa Majesté après avoir soûtenu les Etats, les verroit aussi dès le lendemain entrer dans la même Ligue contr'elle : de sorte qu'il se pouvoit dire que sans en tirer aucun avantage, lesdits Etats vouloient obliger le Roi à ruïner tous ses intérêts pour *leur* considération. Il a voulu me faire croire que les Etats ne prendroient jamais cette resolution, non plus qu'en l'année 1659. que l'on croyoit les Païs-Bas perdus. J'ai reparti que leur procedé depuis cela, & même la derniere Négociation de Monsieur de Wit avec vous, avoit bien fait voir le contraire à découvert, & tous leurs veritables sentimens.

Il a repliqué qu'il n'avoit jamais été d'avis de cette Négociation, & qu'il avoit dit d'abord que ce n'étoit qu'un amusement de part & d'autre, pour découvrir les intentions que chacun avoit, & ajoûta qu'il faudroit chercher des sûretez.

retez. J'ai répondu que je ne sçai si on en pourroit trouver de suffisantes, tant leurs Peuples étoient fascinez de cette opinion, qu'il falloit toujours une barriere entre la France & l'Etat, & nous nous sommes separez; mais je crois que ces deux medecines que je lui ai mises dans le corps ne laisseront pas d'opérer. Mon but a été de lui faire connoître, qu'il pourroit faire de telles ouvertures, qu'elles vaincroient facilement beaucoup d'obstacles.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 22. Janvier 1665.

VOtre Lettre du 16. de ce mois me fut renduë hier au soir fort tard. Monsieur van Beuningen n'a rien mandé à Messieurs les Etats, ni à Monsieur de Wit, des deux choses que vous lui avez dites, qui assûrément lui auront donné bien à songer, & qui ne peuvent que produire un bon effet dans son tems. Sa Lettre à Monsieur de Wit porte, que vous lui avez dit que le Roi avoit chargé son Ambassadeur de presser le Roi d'Angleterre d'accepter la Médiation, & d'entendre à un accommodement, & que ne le faisant pas, Sa Majesté sera obligée de tenir le Traité qu'elle a fait avec Messieurs les Etats, & qu'on n'avoit pas encore eu réponse là-dessus, ce qui l'a obligé de surseoir les ordres qu'il a d'entrer en discours sur la proposition de Neutralité, en payant en argent la solde des hommes que Sa Majesté doit fournir par le Traité, sans que cela paroisse. Il dit qu'il

a

a crû aussi n'en devoir pas faire l'ouverture ; mais que c'est plûtôt aux Ministres du Roi, parce que cela regarde sa commodité & celle de ses Peuples.

Il rend compte de ce qu'il vous a dit touchant le pouvoir qu'il a de négocier en Angleterre, & d'y aller lui-même si le Roi le trouve à propos: & ensuite il mande, que quoi que Messieurs les Ministres lui ayent dit, que le Roi n'a pas traité de Tanger, il sçait de bonne part, qu'une grande Voiture d'argent est partie conduite par cent Mousquetaires du Roi, pour aller au Havre de Grace, qu'ils ont couché à Pontoise, & que ce ne peut-être que pour envoyer en Angleterre pour l'acquisition de Tanger, & que cet argent servira à leur faire la guerre. En cas que cela se trouve veritable, il finit en disant, qu'on ne sçauroit rien juger des intentions du Roi, que les apparences sont qu'il veut tenir le Traité, mais que les effets sont tardifs. Il dit aussi que vous avez assûré que Sa Majesté a écrit en Suede favorablement pour Messieurs les Etats ; c'est tout ce que contient sa Lettre. La réponse que Monsieur de Wit lui fit, se rapporte à celle de l'autre Ordinaire, & approuve tout ce qu'il a fait, mais le prie de n'oublier rien pour découvrir au vrai si cet argent, dont on lui parle, passe jusques en Angleterre.

Monsieur de Wit est tellement occupé à l'Assemblée qu'il n'a été qu'un moment avec moi, & m'a seulement dit qu'il falloit encore attendre un Ordinaire pour sçavoir la réponse du Roi d'Angleterre, ensuite de laquelle on pourroit découvrir les sentimens de Sa Majesté. Il m'a confirmé tout ce que je vous marquai ci-dessus

de

de la Lettre de Monsieur van Beuningen, dont j'ai eu Copie, dès qu'elle a été déchiffrée.

LETTRE.

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 23. *Janvier* 1665.

JE dois réponse à vos dépêches des 8. & 15. de ce mois: Vous avez agi en très-habile Ministre quand vous avez eu la pensée de disposer les Etats à souhaiter pour leur propre intérêt, que je demeure neutre, & à dire vrai, il y a tant de raisons qui les y doivent obliger, que je n'ai point été surpris que le Sieur de Wit les ait comprises d'abord, & ait promis de s'y employer auprès desdits Etats; cependant quoi que cela se soit passé dès le commencement de ce mois, le Sieur van Beuningen n'en a pas encore dit un mot ici, ni rien qui en approche, au contraire il presse plus vivement que jamais ma déclaration.

La derniére réponse que Lionne lui fit avant-hier, par mon ordre, sur ses instances, a été que le Milord Hollis m'avoit mis en main, depuis deux jours, un long Ecrit de la part du Roi son Maître, par lequel il prétend prouver clairement que les Etats sont les agresseurs, non moins dans l'Europe qu'en Afrique, & que j'examinois à présent les fondemens dudit Ecrit, & n'omettrois cependant aucune diligence à Londres pour porter les choses à un accommodement, dont j'ai même quelque esperance, & cela en conformité du Traité de 1662., qui veut que pendant quatre mois j'employe tous mes servi-

ces

ces pour accommoder les differens qui auroient causé encore rupture entre les Etats & d'autres Princes, quoi que selon la prétension des Anglois, ces quatre mois n'ayant pas même encore commencé de courir, parce qu'à leur dire il n'y a point de rupture, mais seulement des représailles accordées pour des dommages reçus.

Pour revenir maintenant à ce que le Sieur de Wit vous a dit sur vôtre ouverture touchant ma Neutralité, qu'il ne desaprouvoit pas vôtre pensée, & qu'il en communiqueroit aux Etats; mais qu'il faudroit pour cela que je donnasse secretement l'argent en subside des douze mille hommes pour les quatre mois, ce qui ne seroit sçû de personne: Je vous ferai remarquer que cela n'est pas approuver, comme il dit, vôtre proposition, & qu'au contraire je commencerois par là à exécuter le Traité, puis qu'il ne s'explique point qu'après les quatre mois expirez, les Etats seroient satisfaits, au lieu de la rupture, que je continuasse à leur payer le même subside, & ils voudroient peut-être alors exiger encore de moi des conditions plus hautes pour me dégager. C'est pourquoi en attendant qu'ils s'expliquent nettement, il vaut bien mieux que je garde les dehors, & me tienne jusques ici dans les termes généraux, qu'ils faut examiner qui est le veritable agresseur, & si une guerre faite notoirement pour la Guinée, me peut obliger dans l'Europe à l'exécution du Traité; outre que quand lesdits Etats feroient nettement la déclaration de se contenter pour toujours du subside des douze mille hommes, je n'ai pas encore pris ma resolution si j'y devrois donner les mains, étant fort à considerer, que par cette conduite peut-être desobligerois-je également les

deux

deux parties : il sera bon néanmoins que vous mettiez, s'il est possible, les choses en état, que de la part des Hollandois on me fasse positivement cette offre.

J'ai eu quelque soupçon que celui qui vous a donné la Lettre du Sieur de Wit à van Beuningen, l'a fait de concert avec ledit de Wit, & si vous repassez par dessus, vous y trouverez les choses qui peuvent donner cette pensée. Il est mal-aisé que dans la suite, si cet homme continuë à vous donner de pareilles copies des Lettres qui s'écriront l'un à l'autre, on ne s'apercoive bien-tôt, s'il le fait de participation dudit de Wit.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 29. Janvier 1665.

JE suivrai les intentions de Vôtre Majesté sur l'état des affaires présentes, ainsi qu'elle me l'ordonne par les deux dépêches qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 23. de ce mois. Le Sieur van Beuningen a encore écrit au Sieur de Wit cet Ordinaire, qu'il falloit bien se garder de sortir par aucune proposition hors du Traité, mais bien s'accommoder autant qu'il se pourroit aux ouvertures que Vôtre Majesté lui feroit pour sa commodité. L'avis du Sieur van Beuningen a été approuvé des Etats, & comme le même homme m'a donné la Copie ci-jointe de sa Lettre, Vôtre Majesté verra si tout ce qui s'est passé entre Monsieur de Lionne & lui est conforme à la verité.

Je ne sçaurois encore bien juger si le soupçon que Vôtre Majesté a eu de cet homme qui me donne les copies des Lettres aura lieu; dans la prémiere il y a des choses qui le feroient croire, si elles n'avoient été dites dans l'Assemblée par le même de Wit, sur les points de la réponse que Messieurs les Etats faisoient audit van Beuningen, ce qui marque que puis que la Lettre des Etats étoit conçûë en ces termes, il étoit inutile de me faire tomber la sienne entre les mains, puis qu'il n'ignore pas que j'ai des amis dans la dite Assembée qui m'avertissent de tout ce qui s'y passe & s'y resout.

La visite que je reçus hier de Monsieur de Wit a été differente des autres. Je l'ai trouvé tout-à-fait préoccupé des avis de van Beuningen, & dans nôtre conversation il m'a dit deux fois, que dans les conferences que Monsieur de Lionne avoit euës avec van Beuningen, il lui avoit entremêlé que les Etat étoient tellement fascinez de l'opinion de vouloir toujours avoir une Barriere entre la France & eux, que ces fausses maximes leur pourroient plûtôt nuire que servir, par les ombrages que le tems feroit naître, & qu'il n'étoit pas difficile d'entendre qu'on voudroit venir à quelque nouveau Traité. Sur quoi il me disoit nettement que tant qu'il auroit du crédit dans l'Etat, il n'y consentiroit pas, & qu'il valoit bien mieux une fois pour tout voir clairement si Vôtre Majesté veut tenir le Traité de 1662., que de s'embarasser dans de nouvelles propositions d'un Traité qui n'auroit non plus de tenuë que le prémier; qu'il espere pourtant que Vôtre Majesté fera reflexion sur l'engagement de sa parole Royale, & qu'il n'avoit rien à ajouter à tout ce que van Beuningen

gen avoit dit & repliqué à Monsieur de Lionne, pour refuter ce que les Anglois alléguent de leur part, & justifier leur procédé.

Il m'ajoûta que jusques à présent ledit van Beuningen n'a eu aucune communication de ce qui a été écrit par Vôtre Majesté en Angleterre & en Suéde, mais seulement en termes généraux qu'elle avoit écrit fortement pour leurs intérêts sans sçavoir quoi.

Que d'ordinaire après un Traité si solemnel, comme celui qui est entre la France & cet Etat, où l'union & la liaison doit paroître en tout contre les agresseurs, on se donne les Mémoires & les Copies des Lettres les uns aux autres, mais que cela n'avoit pas encore été fait.

Je lui ai répondu que j'étois asseuré des bonnes intentions de Vôtre Majesté pour cet Etat, & qu'il étoit de la prudence d'examiner les Mémoires, & les raisons des Anglois, avant de se déterminer; que Vôtre Majesté avoit à considérer ses peuples, à ne les porter pas avec précipitation dans une guerre, sans avoir auparavant bien examiné le fait, & agi en Roi Très-Chrétien, en tâchant de donner la paix aux deux parties.

Qu'il ne pouvoit pas douter des diligences que Vôtre Majesté faisoit pour cela, qu'il en falloit attendre les réponses, qui seroient peut-être plus favorables qu'on ne croit.

Que dans les grandes affaires, il y a de petits expédiens qui menent au même but; que je lui avois proposé de moi-même celui de la Neutralité de Vôtre Majesté, qu'il ne l'avoit pas desaprouvé, que pourtant il y avoit ajoûté une condition de subside (dont je n'avois pas parlé,

parlé, & qui changeoit ma proposition) que s'il l'eût fait faire par Monsieur van Beuningen, il auroit pû conoître les sentimens de Vôtre Majesté & abreger les affaires, mais que se roidir à qui parlera le prémier, & avoir une grande guerre sur les bras, à satisfaire plusieurs Princes voisins fort mal-contens, & gouverner des peuples qui ont les armes à la main, au prémier dégoût qui leur arrive, ou à la prémiére perte qu'ils feront par Mer, il me semble qu'une personne aussi sage & aussi prudente que lui, ne doit pas dire, que rien ne seroit capable de lui faire entendre d'autres propositions de Traité, & qu'il falloit s'en tenir à celui de 1662., voulant bien lui dire comme son ami, que si les Etats perdoient une bataille, ou que quelque grosse Ville vint à se soustraire de l'autorité de l'Etat, comme Utrecht fit sous le Prince Maurice, lesdits Etats seroient bien aises en ce cas de changer le Traité de 1662., & d'obliger Vôtre Majesté à une protection encore plus forte, & de s'engager aussi eux-mêmes plus avant. Nous nous separâmes là-dessus. J'ai crû devoir parler de la sorte pour lui donner à songer, & attendre une autre ordinaire pour m'expliquer d'avantage s'il m'en ouvre le chemin.

Cependant les Cabales d'Espagne agissent fortement auprès des Députez des Villes, pour les persuader que Vôtre Majesté les amuse, & ne veut pas tenir le Traité, & que même elle donne sous main de l'argent aux Anglois pour leur faire la guerre.

Vôtre Majesté jugera mieux que personne par sa prudence la conséquence de tous ces discours, & y fera s'il lui plaît ses judicieuses réflexions. Je me contenterai seulement de lui

rendre compte de tout ce qui se passe, & de m'opposer à tous ces artifices, par les voyes les plus propres pour les détromper.

J'ajoûte ici que comme les Etats ont pris resolution de ne faire aucune ouverture à Vôtre Majesté, qui déclinât du Traité de 1662. je n'ai pas jugé à propos d'entrer plus avant en matiere sur la proposition de la Neutralité.

Sa Majesté verra par les ordres qu'on donne au Sieur van Beuningen, s'il sera à propos de lui faire quelque ouverture par Monsieur de Lionne, laquelle il a ordre d'écouter, & de s'accommoder à ce qui conviendra le mieux à Vôtre Majesté, sans pourtant déroger à l'obligation du Traité.

Ce terme me fait faire grande réflexion sur tout ce que Vôtre Majesté a fort bien remarqué par sa même dépêche, que quand on conviendroit d'un subside pour les quatre mois, ils pourroient, après qu'ils seront expirez, demander encore de nouvelles conditions plus hautes, pour l'exempter de la rupture.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 19. Janvier 1665.

DEpuis avoir écrit mon autre Lettre, j'ai été averti par mes Amis, qu'il étoit à propos que je visse les principaux Députez de la province de Hollande, avant qu'ils écrivissent dans leurs Villes, le peu d'espérance qu'ils ont que Vôtre Majesté exécutera le Traité de 1662. Ce qu'ils ont conçû par la Lettre de Monsieur van

van Beuningen du 23. prenant le délai qu'il y marque pour un prétexte & une défaite, dequoi ils se laissent encore persuader par les fortes sollicitations de Eriquet & de Richard, qui sont continuellement chez eux, pour leur dire que Vôtre Majesté ne veut, que les embarquer dans une guerre pour les laisser là, & profiter du débris des uns & des autres; qu'après un Traité si clair, que celui qui a été fait entre la France & les Etats, la déclaration de Vôtre Majesté eût dû paroître en leur faveur, si son intention eût été bonne, & qu'ils voyent bien à présent qu'ils les avoient avertis il y a deux mois, de ce qui arrive à cette heure.

Je les ai tous vûs & entretenus, conformement aux raisons que Vôtre Majesté m'a alléguées dans ses dépêches. J'ai bien remarqué à leur froide reception qu'elles ne les persuadent pas, & que cette Assemblée ne sera pas favorable à Vôtre Majesté, si les choses traînent longtems dans l'incertitude où on est; & il sera mal-aisé de faire revenir les esprits dans une bonne assiette, si la Cabale d'Espagne a le tems de les détourner à ce qu'ils désirent.

Ainsi Vôtre Majesté me permettra de lui dire avec le respect que je dois, & avec le zéle, & la passion que j'ai pour son service, qu'il est absolument nécessaire, qu'elle se détermine au parti qu'elle doit prendre; car s'il arrive que celui de conserver Messieurs les Etats, lui soit le plus avantageux, il n'y a plus de tems à perdre; un autre ordinaire, comme celui-ci nous feroit perdre l'affection des principaux Députez de la Hollande & de leurs Villes, qu'on ne sçauroit après ramener, avec des années entiéres.

Vôtre Majesté verra les Reglémens & les Resolutions que Messieurs les Etats ont prises sur les affaires présentes. On a proposé de lever douze mille hommes, la Compagnie des Armateurs, & quatre millions de fonds. On distribuë depuis hier les Lettres de marque & de représailles. Lesdits Armateurs font état d'avoir soixante Navires en Mer dans deux mois.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 30. Janvier 1665.

LA Lettre que vous avez écrite à Lionne le 22. de ce mois me donne occasion de vous dire deux choses, l'une, que si le Sieur de Wit vous parle de cette voiture d'argent qu'on a vû aller d'ici au Havre, vous l'assûriez en homme d'honneur qu'elle ne regarde ni l'accquisition de Tanger, dont il ne s'est jamais dit un seul mot, en quelque maniére que ce soit; c'est une verité constante dont vous pouvez repondre sur ce que je vous en mande, & il est bon de détromper ledit de Wit de l'opinion qu'il pourroit avoir conçûë, que cet argent puisse servir aux Anglois à leur faire la guerre; car il ne passera pas en leur pays, ni en aucun autre dont ils en puissent profiter.

L'autre, que si van Beuningen attend que l'on lui fasse ici la proposition de Neutralité, en payant en argent le subside des douze mille hommes, il attendra long-tems, & vous en voyez bien la raison; car si cette ouverture venoit de moi, ce seroit avouër formellement que

le

le Roi d'Angleterre est l'agresseur, & que je suis obligé aux accessoires d'une guerre qui se fait pour la Guinée, n'étant pas obligé au principal, qui sont les deux points essentiels, dont je ne demeure pas d'accord: cependant il en arriveroit que Messieurs les Etats prendroient mon argent, & ne laisseroient pas en d'autres tems de prétendre que j'aurois manqué au Traité, ayant refusé de rompre, & proposé des temperamens pour m'en dispenser. Il faut donc que ce soient lesdits Etats qui reconnoissant qu'il n'est pas bien clair, que le cas qui arrive aujourd'hui me doive obliger à une rupture, en exécution du Traité, me proposent ledit temperament, comme une chose laquelle en toutes façons leur sera fort avantageuse, & peut-être plus que la rupture.

J'ajouterai à cela que j'ai grand sujet de me plaindre du peu de secret qu'on garde de de-là sur ce qui se passe entre nous, sçachant, à n'en pouvoir douter, que le Ministre d'Espagne à la Haye, & ceux d'Angleterre à Londres, ont déja eu non seulement communication, mais une Copie mot à mot de la prémiere réponse que Lionne lût par mon ordre à van Beuningen, & qu'ils sçavent même les uns & les autres jusques aux moindres choses, & aux propres paroles que Lionne & ledit van Beuningen se sont dites en diverses Conférences, de sorte qu'il vaudroit autant qu'ils y appellassent à l'avenir le Marquis de Fuentes & le Mylord Hollis; quel moyen reste-t-il après cela de traiter d'affaires; aussi ai-je été obligé d'ordonner à Lionne que la prémiere fois qu'il verra ledit van Beuningen, il lui déclare que je l'ai chargé d'écouter tout ce qu'il voudra dire pour

rendre un compte exact, mais je lui ai défendu d'y répondre un seul mot, jusques à ce qu'ayant pris ma derniere résolution, il aura ordre de la lui faire sçavoir.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 30. *Janvier* 1665.

Le Roi d'Angleterre ne répond pas bien à Monsieur de Comminges sur les propositions & instances pour l'accommodement, & il se voit, ou qu'il n'est pas le Maître d'agir autrement, après les engagemens qu'il a pris avec son Parlement, ou qu'il désire absolument la guerre. Je n'ai pas crû devoir faire encore sçavoir cette mauvaise nouvelle à Monsieur van Beuningen, parce que l'espérance dont je le flatte d'un accord nous sert pour gagner du tems, avant que de lui faire une réponse précise.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

Le 31. *Janvier* 1665.

Très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, le soin obligeant que vous avez pris, dès que vous avez sçû l'indisposition de la Reine nôtre très-honorée Dame & Mere, de contribuer

tribuer à sa guerison, par l'ordre que vous avez envoyé à l'Empirique de la Mairie de Boisleduc de partir promptement, nous a été d'autant plus agréable qu'il s'agissoit d'une santé qui nous est infiniment pretieuse; aussi vous sçavons-nous beaucoup de gré de cette nouvelle marque de vôtre affection, & nous prenons occasion de vous le témoigner par cette Lettre, en renvoyant ledit Empirique au lieu de sa demeure, après être demeurez fort satisfaits de sa capacité, de ses soins & des bons conseils qu'il a donné. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 31. Janvier 1665.

Vôtre bon Ami Allié & Confédéré,

LOUIS

DE LIONNE.

La suscription étoit,

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

MEMOIRE

De Monsieur *van Beuningen*, présenté au Roi Très-Chrêtien. Le 1. Fevrier 1665.

LE *soussigné Envoyé par les Seigneurs les Etats des Provinces-Unies des Païs-Bas au Roi Trés-Chrêtien, se trouve obligé par les ordres qu'il a de*

Messeigneurs ses Maîtres, de répréſenter à Sa Majeſté, qu'ils ont eu des nouvelles certaines de Londres, que les Anglois traitent en priſonniers de guerre ce qui leur reſte de Matelots qu'ils ont trouvé ſur les Navires Marchands, pris par eux ſur les ſujets deſdites Provinces, & que le nom de répréſailles générales, dont ils ont baptiſé la guerre qu'ils font, n'a pas été nouvellement inventé par eux avec aucune intention de donner des bornes à leurs hoſtilitez, mais ſeulement par une ſubtilité, qui n'eſt pas aiſée à comprendre, pour faire valoir cette illuſion à lever tout obſtacle, qui pourroit empêcher la confiſcation deſdits Navires, les Avocats de l'Amirauté à Londres, ayant avancé qu'autrement, & en cas que la guerre vint à être déclarée avant la confiſcation, ils ne pouvoient être adjugez au fiſque ſelon les formes comme des biens ennemis, la guerre n'ayant pas été auparavant déclarée: que ſans cette ſupercherie, tant s'en faut que les Anglois ſe tiennent aux termes de repréſailles, qui ne s'exercent point par les Princes, mais qui ſe donnent par eux aux particuliers, juſques à certaine ſomme, & après des verifications requiſes en tel cas, qu'au contraire non contents d'exercer une guerre formelle contre leſdites Provinces-Unies; ils pretendent dès à préſent d'en faire reſſentir les effets aux Nations neutres, ayant fait inſinuër par leurs Miniſtres, reſidans ès Villes Anſeatiques, (comme il paroît par la Copie de ſon Mémoire au Magiſtrat de Bremen, ici joint) qu'ils déclareront de bonne priſe, tous Navires que les inhabitans de ladite Ville pourront ci-après s'acquerir deſdites Provinces-Unies, comme auſſi tous biens & Marchandiſes deſdits inhabitans, quoique chargé dans leur propre Navire, en cas qu'ils ſe trouvent avec iceux la moindre choſe appartenante aux ſujets deſdits Seigneurs Etats.

Et

Et puis qu'il est évident par là que lesdits Anglois n'omettent plus rien des hostilitez d'une guerre ouverte, mais l'exercent en tous points, même avec des excès qui intéressent grandement tous les Peuples neutres, & que le défaut de la déclaration ne peut plus être allegué, que pour la faire considérer comme d'autant plus injuste, & qu'ainsi le cas de l'Article cinquiéme, de l'Alliance entre Sa Majesté & lesdits Etats existe, sans être plus sujet à aucune contestation, Sa Majesté est priée encore très instamment de la part desdits Seigneurs Etats, de ne vouloir plus différer les resolutions que sa justice & son affection Royale pour ses Alliez, & la part qu'Elle prend à leurs intérêts dans une cause si juste, & où l'obligation d'Alliance, qu'ils ont l'honneur d'avoir avec elle, est si notoire & incontestable, lui inspireront, & ainsi de vouloir faire joüir provisionellement lesdits Seigneurs Etats de l'assistance promise dans ledit Article; Sa Majesté pouvant aisément pénétrer de quel esprit sont portez les Auteurs de cette guerre, & ce qu'on a sujet d'apprébender du succès de leurs Armes, puis que les ayant à peine pris en main en Europe, ils prétendent déja ôter aux peuples neutres la liberté de s'acquerir les Navires, que le Droit des Gens leur permet, & d'établir des maximes, qui tirent après elles des recherches & [illegible]ations en Mer, qui doivent causer une interruption générale de tout le Commerce.

Ledit soussigné ne veut pas douter qu'après cela, il ne reste aucune considération qui puisse retarder lesdites Resolutions de Sa Majesté, puis que même il y a déja quelque tems que l'on a exposé, de la part de l'Angleterre, tout ce qu'on veut faire servir pour charger lesdits Seigneurs Etats de l'agréation; qu'il n'y a pas à douter, qu'après les informations très-veritables qui ont été données à Sa Majesté, par

lesdits Seigneurs Etats, & de leur part, elles ne reconnoissent, qu'il n'y a aucun fonds de Justice en ce que les Anglois avancent pour autoriser leurs Armes, tant s'en faut pour faire passer lesdits Seigneurs Etats en cette guerre pour Agresseurs, ni pour donner aux hostilitez commencées en Europe, le nom d'une guerre d'Afrique, lui soussigné s'offrant de faire connoître plus particuliérement, si besoin en est, cette verité en tous ses points, où il y pourroit rester aucune ombre de dispute, si tant est qu'il en puisse rester aucune.

Mais comment en peut-il rester aucune, puis que lesdits Seigneurs Etats, dès les prémiers débats avec l'Angleterre ont communiqué à Sa Majesté, tout ce qui pouvoit servir à l'assûrer de la justice de leur procédé, & de la sincérité de leurs intentions pour la conservation de la paix, & que Sa Majesté n'a jamais fait avancer une seule parole, qui pût marquer qu'il ne restât entiérement satisfait de leurs actions.

Outre que les cas arrivez, après la conclusion du dernier Traité, entre le Roi d'Angleterre & lesdits Seigneurs Etats, que les Anglois ont fait servir de sujet de plainte, ont été dénombrez, & la verité de ce qui s'y est fait par lesdits Etats deduite dans la proposition faite à Sa Majesté, & baillez par écrit par ledit soussigné, le 29. du mois de Decembre passé, & qu'il n'y a rien en tout cela qui puisse marquer en la conduite desdits Seigneurs Etats, que de la moderation & de la justice, & un soin très particulier à ne laisser aux Anglois le moindre sujet de juste plainte; Ce qui étant chose notoire, comme aussi que les cas arrivez devant la conclusion dudit Traité ne peuvent servir en aucune maniere à la justification des armes Angloises, selon le contenu audit Traité; les mêmes Anglois ne s'étant pas seulement

lément plaint dans toutes ces entrefaites d'aucun de ces cas-là, & n'ayant demandé aucune reparation, chose, qui au moins devoit précéder la voye des armes, il n'en doit pas passer pour moins notoire & évident, que ceux qui par tout ont été les prémiers à attaquer les Places, Forts, Navires, & sujets desdits Seigneurs Etats, sont les veritables Agresseurs.

Car pour ce qui est de l'envoi du Vice-Amiral de Ruyter aux Côtes d'Afrique, il ne peut plus être mis en contestation, par les nouvelles de ce qu'il y fait, en exécution de ses ordres, qu'ils n'ayent été tels que l'on se doive plûtôt étonner de la grande retenuë desdits Seigneurs Etats envers les Anglois, que de les accuser d'aucun excès à leur égard; & tant s'en faut que le quatorziéme Article dudit Traité, entre l'Angleterre & lesdits Seigneurs Etats, leur ait ôté cette voye d'une légitime & nécessaire défense, dont ils ont usé contre les Usurpateurs de leurs Forts, Navires & Biens; qu'au contraire il leur en laisse l'entier usage, en des termes très exprès, disant que les contrevenans seront puni, & non autres paroles, qui montrent que la punition, au cas susdit, a pû être faite par lesdits Seigneurs Etats, & qu'ils n'ont pas été obligez de laisser ces Usurpateurs dans leurs Forts, & d'aller solliciter la justice en Angleterre tout un an durant.

Et puis que par les éclaircissemens sur ces points, est entiérement levé tout ce que Sa Majesté à avancé dans sa prémiére réponse à ladite proposition de devoir être de plus près examiné, avant qu'il se déclarât en conformité de ladite Alliance, lesdits Seigneurs Etats auroient tort d'apprébender de plus longs délais, dans l'attente où ils sont de devoir à la fin jouïr de l'accomplissement de la parole Royale de Sa Majesté, qui paroit si claire-

ment engagée en cette rencontre. Ce premier Février 1665.

VAN BEUNINGEN.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 5. Février 1665.

L'Ordinaire est arrivé si tard, que je ne pourrai pas faire réponse aux deux dépêches que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 30. du passé. Monsieur de Wit est si occupé dans les déliberations qu'on prend à l'Assemblée, qu'il n'est pas visible. Son crédit a paru, en faisant passer & agréer dans toutes les Villes le double des impositions ordinaires & le deux-centiéme denier. Le tout montera à vingt-cinq millions, & cela se leve sans aucune difficulté, les Villes mêmes offrant d'en faire les avances. Ce qui est de plus considérable, c'est le consentement que la Ville d'Amsterdam a donné de l'interdiction de toute sorte de Commerce pour un an, même des pêches du harang & de la balaine, dont l'Etat profite de douze mille matelots qui étoient employez audit Commerce. Il ne se peut pas voir plus d'union ni plus de chaleur qu'il y a dans ces Provinces pour soutenir cette nouvelle guerre. La suite du tems fera voir quels évenemens elle produira. Cependant comme je dois rendre compte à Vôtre Majesté de l'état des affaires présentes, je dois l'avertir qu'après la lecture de la dépêche de Monsieur van Beuniugen du 30. à Messieurs les Etats Généraux, on ne doute plus que les longueurs qui paroiſ-

paroissent dans l'examen qui est l'agresseur, ne soit un indice que Vôtre Majesté ne veut pas tenir le Traité, & les veut laisser engager pour profiter de leurs débris. C'est ainsi qu'on en parle dans les Assemblées, & dans toutes les Compagnies de la Haye.

Un de mes amis, & qui a du plaisir de voir tous les Esprits préoccupez que Vôtre Majesté manque au Traité, m'a dit sçavoir avec certitude qu'on a donné ordre à Monsieur van Beuningen de demander la derniere réponse de Vôtre Majesté, & que si elle est douteuse comme les autres, il a ordre de s'en revenir, & laisser la négociation entre les mains de Monsieur Boreel.

Messieurs les Etats ont nommé deux Ambassadeurs Extraordinaires pour Suéde & Dannemarc, qui doivent partir dans peu de jours, pour sçavoir aussi la resolution de ces Couronnes. Vôtre Majesté n'ayant pas pris la sienne sur le parti qu'elle doit prendre, elle a grande raison de ne parler par le prémier sur la Neutralité; & comme les Lettres de Monsieur van Beuningen ont fait connoitre à Messieurs les Etats, que de faire cette ouverture c'est se relâcher du Traité qui leur est tout-à-fait avantageux, & qu'ils ont approuvé sa pensée, je ne voi pas que cette proposition puisse aller plus avant.

Vôtre Majesté sçait ses intérêts, & connoit mieux que personne ses affaires; je ne lui parlerai que de ce que je vois ici, afin qu'un jour elle ne m'en fasse pas des reproches.

Si le Traité de 1662. ne s'exécute, on croit ici tout ce qui a été dit depuis deux mois par la cabale d'Espagne: on prend les délais pour exa-

miner qui est l'agresseur pour un amusement qu'ils disent leur être plus nuisible que de ne tenir pas le Traité; & comme certainement ils prendront bien-tôt une resolution qui ne sera pas agréable a Vôtre Majesté, pénétrant bien que toutes choses tournent à cela, j'ai estimé l'en devoir avertir, afin qu'elle prenne ses mesures sur le parti qu'elle doit prendre.

Si Messieurs les Etats viennent à quelque resolution qui les sépare de Vôtre Majesté, il seroit à souhaiter deux choses; l'une, qu'elle traitât de la Duché de Cleves & Comté de Meurs avec Monsieur l'Electeur de Brandebourg, ainsi qu'il avoit fait avec feu Monsieur le Prince d'Orange dix jours avant sa mort, par le moyen de Madame la Princesse d'Orange Doüairiere, dont les conditions étoient que le Prince lui donnoit la Comté de Meurs, qui est une Souveraineté relevant de l'Empire, valant quatre vingt mille livres de rente, & trois millions de livres en argent comptant, & six cens mille livres à Madame la Princesse sa Mere pour le soin qu'elle avoit pris d'y disposer l'Electeur. Le projet de ce Traité a été trouvé par les Etats dans la Cassette du Prince après sa mort.

L'autre, la prémiere manquant, seroit de traiter avec le Duc de Neubourg de la Duché de Juilliers; ayant l'un ou l'autre de ces Pays & des Troupes qui y peuvent être logées fort commodément, avec l'alliance de l'Electeur de Cologne, de celui de Brandebourg & de la Duché de Neubourg, Vôtre Majesté mettroit en peu de tems une Armée considérable sur pied sans faire des levées que dans les Etats de ces trois Princes; ce qui étant joint à un vieux Corps François que Vôtre Majesté y tiendroit tou-

toujours, je la puis assûrer qu'on feroit bien agir Messieurs les Etats comme elle voudroit, & qu'ils n'oseroient pas prendre le parti de soutenir la Flandre, si elle avoit une Armée postée dans un de ces lieux-là.

Mastricht feroit le même effet, mais dans les impressions qu'ils ont, il n'y a plus d'apparence d'y songer.

Tout ce qui va aux Etats ne peut être secret, & ce n'est pas par la voye de mon homme qu'on a eu avis de ce qui s'est passé dans les Conférences de Monsieur de Lionne & de Monsieur van Beuningen, deux jours après la reception des Lettres aux Etats Généraux elles sont publiques, parce qu'on en donne Copie à chaque Député pour les envoyer à leurs Provinces; ainsi cela passe par les mains de sept, & chacun a ses amis, à qui il donne Copie de tout ce qui se fait.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 6. Février 1665.

JE n'ai le tems cette fois-ci de vous écrire qu'un mot, étant accablé d'affaires; j'ai reçû vôtre dépêche du 29., vous avez admirablement bien répondu à Monsieur de Wit, lors qu'il vous a parlé avec hauteur, & qu'il vous a dit qu'il valoit mieux une fois pour toutes voir clairement si le Roi veut tenir le Traité, &c. Monsieur van Beuningen m'a vû ce matin & m'a pressé à son ordinaire. Je lui ai dit que le Roi attend aujourd'hui ou demain Mon-

Monsieur de Ruvigny, à l'arrivée duquel il sçauroit si on peut esperer, ou non, un accommodement, aprés quoi je croyois qu'il prendroit sa resolution, & qu'il s'assûrât cependant que nos intentions étoient bonnes, ce qui est vrai.

Il a vû depuis Monsieur de Turenne, à ce que j'ai sçû, qui lui a tenu un fort bon discours, lui disant beaucoup de choses qui ne peuvent jamais sortir de ma bouche, parce que je parle toûjours de la part du Roi, & qu'un tiers peut donner des conseils: la substance a été, qu'ils ne se conduisoient pas bien de presser le Roi d'une déclaration, parce qu'en effet il y a, si l'on veut, cent bonnes raisons à leur dire, pour lesquelles le Roi peut prétendre que le cas de la garantie du Traité n'est pas celui dont aujourd'hui il est question, & qu'ils devroient se contenter de sçavoir que Sa Majesté ne veut pas qu'ils succombent, & croit avoir grand intérêt de l'empêcher; qu'avec ce fondement ils ne peuvent perir, & en peuvent tirer de grands avantages, & autres choses semblables. Monsieur de Turenne croit avoir convaincu ledit van Beuningen, & qu'il pourra écrire cet Ordinaire en termes bien differens des autres, vous vous en appercevrez bien-tôt de de-là.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 12. *Février* 1665.

LE 7. de ce mois l'Assemblée de Hollande se separa jusques au 20. qu'elle doit recommencer.

mencer. J'ai peu de chose cet Ordinaire à mander à Vôtre Majesté. Je lui rendrai seulement compte de la visite que Monsieur de Wit m'a renduë, laquelle s'est passée avec moins de hauteur que la précédente, me disant qu'il falloit avoir patience, quoique les délais que Vôtre Majesté apporte à se déclarer, suivant le Traité de 1662. leur cause beaucoup de préjudice.

Il me communiqua la Lettre que Monsieur van Beuningen lui écrit, qui marque avoir vû Monsieur de Lionne, & n'avoir retiré pour encore aucune certitude pour leur secours pendant les quatre prémiers mois ; qu'il lui avoit seulement dit que Vôtre Majesté attendoit Monsieur de Ruvigny, & qu'ensuite elle prendroit ses resolutions ; que cependant il le pouvoit assûrer que Vôtre Majesté avoit des intentions très-bonnes & sincéres pour les intérêts de Messieurs les Etats, le tout en termes généraux, sans pouvoir tirer aucune conséquence assûrée de ce qui arrivera.

Il lui écrit de plus la Conférence qu'il a euë avec Monsieur de Turenne, dont la substance est que Vôtre Majesté ne laisseroit pas périr Messieurs les Etats, qu'elle avoit écrit fortement aux Couronnes du Nord pour prendre leur parti, & qu'elle auroit pû trouver, si elle eût voulu, des prétextes assez forts pour s'exempter du Traité de 1662., n'étant pas bien clair qui est l'agresseur, des Anglois ou des Etats, si ses intentions n'étoient bonnes. Sur quoi il a répondu qu'il n'y avoit pas à douter sur tout ce qu'il a produit que les Anglois sont agresseurs, & qu'ainsi ce ne seroit pas ce prétexte qui retarderoit l'effet du Traité, mais bien plûtôt quelque cau-

cause secrete que le tems découvriroit ; qu'il espéroit toujours aux bonnes intentions de Vôtre Majesté, & à l'effet de ses favorables intercessions envers les Couronnes du Nord.

Je lui répondis à tout ce que dessus, que puis que Monsieur de Lionne, qui parle de la part de Vôtre Majesté, assûre Messieurs les Etats de ses bonnes intentions, ils doivent être en repos, & agir sur cette confiance que Vôtre Majesté est leur meilleur ami.

Mais que j'étois obligé de l'avertir, que j'apprehende que dans la suite du tems la conduite de Messieurs les Etats ne sera pas agréable à Vôtre Majesté, s'ils n'y apportent les remédes nécessaires.

Que Vôtre Majesté se plaignoit qu'il n'y avoit nul secret parmi eux ; qu'en Angleterre & en Espagne on avoit eu les Copies des Lettres que Monsieur van Beuningen a écrit à Messieurs les Etats, sur tout ce qui s'est passé dans diverses Conférences qu'il a euës avec Monsieur de Lionne ; que s'il faut rendre les affaires qu'on traite publiques, il faut en même tems renoncer à toutes sortes de Traitez avec eux, n'y en ayant point dont l'éxecution ne demande des reserves & du secret.

Et sur cela je lui proposai ce que j'arrêtai avec Monsieur le Prince d'Orange en l'année 1638., que le feu Roi devoit attaquer St. Omer, & le Prince Anvers. Je tombai d'accord avec lui, que je ferois le Traité avec Messieurs les Etats, sans que l'article des places y fut compris, lequel Traité seroit envoyé à l'ordinaire dans les Provinces, & qu'on me donneroit sept Commissaires dépendans du Prince pour traiter avec moi, & pour faire un Article secret, où les

les places seroient nommées, ce que j'ai continué tous les ans jusques à la mort du feu Roi, ayant fait durant treize ans tous les Traitez de Campagne, sans que les Etats Généraux ayent sçû quelle place nous devions attaquer ; qu'il me sembloit qu'il pourroit agir de même, & faire nommer sept Commissaires pour entendre les affaires secretes, avec pouvoir de les resoudre sans que cela passe par les Etats Généraux. Il me témoigna que c'étoit la voye la plus sûre, qu'il le proposeroit dès que l'Assemblée de Hollande seroit de retour; & que s'il la peut porter à y consentir, il ne doute pas d'y faire venir toutes les autres Provinces.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 12. Février 1665.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant reçû plainte de Charles Lamnel & de Philippe Mercier, Maîtres de Vaisseaux François nommez l'Esperance & le St. Valery, de ce qu'on les empêche de sortir de Rotterdam pour s'en retourner en France, a crû les devoir porter à Vos Seigneuries, afin qu'il leur plaise de donner ordre au College de l'Amirauté de ladite Ville de les laisser partir sans aucun empêchement. Et comme outre le grand préjudice des Marchands, il ne se pourroit ensuivre que des inconveniens très-fâcheux, si d'autres Vaisseaux venoient à être retenus de même, ledit Ambassadeur Extraordinaire supplie Vos Seigneuries

gneuries; de n'accorder pas seulement la permission de sortir aux deux Vaisseaux ci-dessus, mais encore aux autres François, qui sous quelque mal-entendu pourroient être retardez de même à l'avenir, & que la resolution qui sera prise sur le présent Mémoire serve pour tous les Vaisseaux François qui se pourroient trouver en la même peine; ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire espere de la justice & de l'équité de Vos Seigneuries, & même qu'elles y apporteront remede sans aucun délai. Donné à la Haye le 12. Février 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 13. Février 1665.

J'Ai reçû vôtre depêche du 5. de ce mois, où j'ai vû les mauvais & faux-jugemens qu'on commence à faire dans les Provinces Unies des sentimens que j'ai pour le bien de leur Etat. Je ne m'en mets pas beaucoup en peine, parce que la suite leur fera voir qu'ils se sont abusez. J'ai cependant occasion de remarquer que ces Peuples songent fort à leurs intérêts, & se souviennent très-peu de celui d'autrui, quand ils pressent une déclaration, qui non seulement ne peut présentement servir à rien qu'à flatter leur passion contre l'Angleterre, mais qui peut leur être nuisible en beaucoup de manieres: il me seroit même fort aisé, si j'avois l'intention qu'ils croyent, de leur donner une réponse négative, & de leur prouver par de très-pertinentes raisons, sinon à ceux qui sont préoccupez, du moins à tou-

tes

tes personnes desintéressées, que nous ne sommes point dans le cas du Traité de 1662., mais je n'en veux pas venir là, comme peut-être leur procedé d'aujourd'hui, & leur visée pour l'avenir le mériteroient, parce que quand je n'aurois point de Traité avec eux, mon intérêt est qu'ils ne succombent pas en cette guerre, & que j'ai resolu d'agir suivant ces intérêts, mais non pas entierement selon leur caprice. Au reste, s'ils prennent pendant ce petit intervalle quelque resolution qui me doive déplaire, comme vous témoignez l'apprehender, je ne sçai si ce ne seroit point ce qui me conviendroit le plus; car je pourrois dès le lendemain conclure avec l'Angleterre sur des offres très-avantageuses qu'elle me fait, ce que je ne puis avec honneur, tant que les Etats ne feront point des démarches contre mes intérêts, & ne recevront aucune autre protection que la mienne. Ruvigny arriva hier de Londres, & sur les Relations qu'il m'a faites de l'état de cette Cour-là, & des divers sentimens de tous ceux qui y font quelque figure, j'ai pris la resolution d'y envoyer dans fort peu de jours une célébre Ambassade Extraordinaire composée de trois personnes, dont un Prince, ou un Officier de ma Couronne sera le Chef, le Sieur de Comminges le second, & le troisiéme un homme d'affaires & d'expérience. Le but que je me propose en cela est, par cette démonstration de grand éclat, qui devra d'ailleurs fort satisfaire les Provinces Unies, de presser vivement l'accommodement, & d'y travailler sur les lieux sans discontinuation, le Sieur van Beuningen étant lui-même persuadé par les derniers avis qu'il a reçûs de Londres, que le Roi de la Grande Bretagne,

tagne, & la plûpart de ses Ministres le souhaitent intérieurement, quoi qu'ils ne veuillent pas bien s'en expliquer encore, à cause de l'engagement que la Cour a pris avec le Parlement.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 13. *Février* 1665.

MOnsieur van Beuningen m'a écrit un billet ce matin, pour me faire sçavoir qu'il avoit appris que Monsieur de Ruvigny avoit hier rendu compte au Roi de toutes choses, & pour me demander s'il ne me pourroit point voir pour apprendre de moi la resolution de Sa Majesté. J'ai répondu que le Sieur de Ruvigny avoit commencé à entretenir Sa Majesté, & n'avoit pas achevé, & qu'il lui falloit outre cela quelque tems pour déliberer sur la matiere. J'en ai usé de la sorte, afin que vous fussiez le prémier qui publiât la resolution que Sa Majesté a prise d'envoyer une Ambassade d'éclat en Angleterre, dont je vous dirai confidemment entre vous & moi, que les derniers ordres, en cas qu'on ne puisse faire l'accommodement, seront fort avantageux à l'Etat. Pour le choix des personnes; je crois que ce sera Monsieur de Metz & Monsieur Courtin; mais je vous prie de n'en parler encore à personne, car je ne sçai si Monsieur de Metz se trouvera en état de faire ce voyage.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 19. Février 1665.

DAns la visite que Monsieur de Wit m'a renduë incontinent après l'arrivée de l'Ordinaire, je lui ai communiqué la resolution que Vôtre Majesté a prise d'envoyer en Angleterre deux Ambassadeurs pour moyenner un accommodement, & témoigner par là l'affection qu'elle a pour Messieurs les Etats, ne perdant aucune occasion de leur procurer le repos & la liberté de leur Commerce par une paix.

Il m'a répondu qu'il ne croyoit pas cette Ambassade Extraordinaire fort utile, si elle n'étoit accompagnée du secours que Vôtre Majesté leur doit donner pendant les quatre prémiers mois.

Qu'il ne me pouvoit céler que Messieurs les Etats avoient fort sur le cœur trois choses:

La prémiere, que jusques à présent on n'a pû tirer la parole de donner le secours, à quoi Vôtre Majesté est obligée par le Traité de 1662.

La seconde, qu'on ne parle pas franchement, ni avec sincerité, mais avec des défaites continuelles à leurs Ministres.

Et la troisiéme, que sur toutes les recommandations & offices que leurs Ministres ont désiré de Vôtre Majesté, tant pour l'Angleterre que pour les Couronnes du Nord, on s'est contenté de leur dire qu'on écrit favorablement, sans dire comment, ni avoir donné Copie des Lettres; que ce procedé avec tant de reserve ne présageoit rien de bon pour eux; qu'il en avoit du déplai-

déplaisir, étant un de ceux qui avoient le plus contribué à une liaison étroite entre la France & cet Etat.

Que pour me faire voir combien cette affaire étoit examinée de toutes les Provinces, il vouloit me dire que leur intention avoit été au commencement qu'on ne donnât pas de secours pendant les quatre mois, & que l'article avoit été couché ainsi par leurs Ambassadeurs; mais que Vôtre Majesté ne le voulut pas passer de cette sorte, & ordonna qu'il fut expédié en la forme qu'il est. Ce qui fait que c'est un préalable, & qu'il faut commencer le Traité par là, ou bien y contrevenir.

Je lui ai repliqué les mêmes choses que j'ai déja mandé plusieurs fois à Vôtre Majesté par mes précédentes dépêches, & y ai ajouté, qu'il me sembloit qu'il prenoit mal le soin & l'application avec lesquels elle se porte pour procurer la paix à Messieurs les Etats, & que de faire un acte d'ennemi en même tems qu'on veut ramener les esprits échauffez, comme celui du Roi d'Angleterre contre cet Etat, c'est prendre le contrepied, & qu'on ne voit gueres de négociation réüssir par cette maniére d'agir.

Tout ce que je puis dire à Vôtre Majesté, est que ces gens-ci voyent leur intérêt par l'exécution du Traité, & n'en veulent pas démordre; ils donnent des ordres conformes à ce que dessus à Monsieur van Beuningen.

Vôtre Majesté peut se representer que, quoi qu'elle fasse, hors de donner le secours, elle ne les contentera pas, & qu'ils agiront dans le tems pour ses intérêts tout autrement qu'elle ne voudra, je dois en conscience l'en avertir, & je le sçai de tant d'endroits, que si elle n'a en main

main de quoi se faire tenir parole, ils lui manqueront infailliblement, & je sçai à n'en point douter qu'on a resolu de se servir de tous les délais & défaites dont on use avec Monsieur van Beuningen qui est en France.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 25. Fevrier 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Navire nommé le St. Giron de Bourg près de Bourdeaux, du port d'environ soixante Tonneaux, dont est Maître Pierre Bruet, & un autre nommé la Fortune de Peneff, du port d'environ quatre-vingt Tonneaux, dont est Maître Jaques Lobodô, tous deux François, ayant été chargez à Amsterdam, il y a plus de deux mois, de Harans, Sucre & Tables, & même obtenu leur permission des ce tems-là de l'Amirauté de ladite ville de s'en retourner en France, ils ont toujours été depuis retenus par les glaces; & comme ils craignent à présent que suivant les derniers Placards de Vos Seigneuries l'Amirauté d'Amsterdam ne les empêche de se mettre en voile, l'Ambassadeur Extraordinaire supplie Vos Seigneuries d'ordonner à l'Amirauté de ladite ville de les laisser jouïr de la permission qu'elle leur a déja donnée, ou de la leur accorder de nouveau à tous deux de sortir, nonobstant lesdits Placards à leur égard, & espere qu'elles y apporteront d'autant moins de difficulté, qu'ils ont effectivement & entie-

rement payé leurs Marchandises à ceux dont ils les ont achetées, long-tems avant les Placards de défenses de sortir, & que comme la plus grande partie de leurs charges est de Saline, qui n'aura plus aucun débit hors le Carême, elles auront la bonté de les expédier promptement & sans resumption, pour ne leur pas causer la perte de leurs Marchandises.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire supplie aussi Vos Seigneuries de donner ordre au même College de l'Amirauté, de laisser sortir sept ou huit petits Vaisseaux qui y ont été achetez pour la Compagnie des Indes de France, lesquelles n'étant que de huit ou dix petites pieces de canon, & de très-peu de consequence, il se promet que Vos Seigneuries en permettront d'autant plus facilement la sortie, que d'ailleurs ils n'en pourroient pas tirer grand service dans la conjoncture de leur Armée Navale, y en ayant grande quantité d'autres de plus de consideration & plus capables d'y servir, Donné à la Haye le vingt-cinquiéme Février 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE.

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 20. Février 1665.

J'Ai reçû vôtre Lettre du 12., qui ne m'oblige à vous y faire autre réponse que pour vous dire, que j'approuve fort l'expedient que vous avez proposé au Sieur de Wit, d'en user pour le secret de ce qui se pourra passer entre moi & les Etats, de la même maniere que vous faisiez autrefois dans les Traitez de Campagne pendant

dant la guerre, quand il faloit cacher aux Etats mêmes, pour garder mieux le secret, le nom des places des Ennemis que l'on convenoit d'attaquer de part & d'autre; & si ledit Sieur de Wit fait prendre cette resolution dans la prochaine Assemblée, on en tirera plusieurs avantages pour le bien même de la Négociation de l'accommodement, le Roi d'Angleterre demeurant toujours dans l'incertitude & dans la crainte de ce qui se passera entre nous. Il faudra seulement songer à faire un si bon choix des sept personnes qui devront avoir connoissance de tout, que je puisse être bien assûré de leur foi & de leur silence, & pour cela il me semble que vous devez avoir la plus grande part à cette élection.

Je chargeai Lionne de vous mander la semaine passée la resolution que je venois de prendre, d'envoyer une célébre Ambassade Extraordinaire en Angleterre, & les motifs qui m'y avoient convié. Je vous dirai maintenant que j'ai déja choisi les personnes pour cet important Emploi, & que j'ai jetté les yeux sur mon Oncle le Duc de Verneuil, le Sieur de Comminges, & le Sieur Courtin Conseiller en mon Conseil d'Etat & Maître des Requêtes ordinaires de mon Hôtel, que je presserai extrémement de partir, afin qu'ils puissent avoir le tems nécessaire de négocier l'ajustement, avant l'arrivéé de la saison où les deux Flotes que l'on prépare se pourront mettre en mer. Vous communiquerez de ma part aux Etats Généraux cette resolution que j'ai prise, & qui leur fera sans doute connoître, & à tout le monde par cette démonstration éclatante, & vraisemblablement utile, à quel point je les con-

 sidere,

sidere, & combien leurs intérêts me sont à cœur.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 20. Février 1665.

MOnsieur Boreel m'a envoyé, il y a quelques jours, deux Lettres de Messieurs les Etats au Roi, l'une sur la prise d'un Vaisseau Hollandois par une Fregate Angloise dans le Havre, & sous le Canon de Boulogne, à ce que dit la même Lettre, l'autre pour faire sçavoir à Sa Majesté qu'ils pretendent clairement vendiquer leurs Navires en quelque lieu & tems qu'ils les rencontreront, parce qu'ils ont été pris ou arrêtez dans les Ports d'Angleterre, avant qu'il y ait eu aucune dénonciation de guerre, suppliant Sa Majesté d'avertir ses Sujets de ne point acheter ces Navires que les Anglois font vendre, d'autant que les habitans des Provinces ont leur droit acquis sur un bien qui leur a été ôté par violence durant la Paix.

J'aurai le bien de vous dire sur la prémiere, qu'ayant voulu m'informer du fait par Monsieur le Marêchal d'Aumont, il m'a dit qu'un Navire Hollandois étant dans le Havre, comme à sec, la Fregate Angloise profitant du retour de la Marée se jetta sur ledit Vaisseau avec tant de vîtesse, qu'elle l'enleva presque en un instant, avant ni que le Canon de Boulogne, ni les assistances qu'on se mit aussi-tôt en devoir de lui envoyer, le pussent empêcher. Il n'est donc pas vrai, comme on l'a donné à entendre à Mes-

Messieurs les Etats, selon que leur Lettre parle que le Vaisseau Anglois ait donné la chasse à celui de Hollande qui s'étoit enfin refugié sous le canon de Boulogne, mais de quelque sorte que la chose se soit passée la difference n'est pas grande, & Sa Majesté écrira de main à Monsieur de Comminges, & lui donnera ordre de faire de vives instances au Roi de la Grande Bretagne pour la restitution de cette prise, dont vous pouvez cependant faire part à Monsieur de Wit, ou auxdits Sieurs Etats Généraux, ainsi que vous l'estimerez plus à propos.

Vous lui direz, s'il vous plait, aussi touchant l'autre Lettre desdits Sieurs Etats, que Sa Majesté y fera considération: elle désire que vous vous arrêtiez là sans en dire devantage, afin de ne nous condamner pas nous-mêmes, à ne pouvoir soutenir les François qui auroient déja acheté lesdits Vaisseaux; mais en effet, (sans qu'il soit necessaire de le dire de-là) on donnera avis de la chose dans tous nos Ports, afin que nos Marchands ne s'engagent plus à de pareils achats.

Monsieur van Beuningen me vit hier matin, & il me témoigna que Messieurs les Etats auroient grande joye, & se tiendroient fort obligez au Roi de la resolution que Sa Majesté avoit prise d'envoyer une si céblebre Ambassade en Angleterre pour leurs intérêts. Il ne me pressa pas moins qu'à l'accoutumée sur la déclaration de Sa Majesté en leur faveur & sur l'exécution du Traité, me voulant persuader, que le simple envoy d'une somme de quarante mille écus pour un mois de subside avanceroit plus l'accommodement que l'Ambassade même, parce qu'aussi-tôt les deux Couronnes du Nord suivroient

vroient le même exemple ; je tâchai au contraire de lui prouver qu'il pressoit le Roi d'une chose qui leur seroit plus préjudiciable qu'avantageuse, en ce que le Roi d'Angleterre auroit tout droit de rejetter son entremise pour l'accommodement, dès qu'il se seroit déclaré de cette sorte, & que pour une somme de nulle importance pour eux, ils nous auroient fait rompre & perdre en un instant toutes les espérances qu'on peut encore concevoir.

J'oubliois de vous dire que je touchai quelque chose à Monsienr van Beuningen, s'il ne seroit point à propos & utile qu'il passât en Angleterre avec Messieurs les Ambassadeurs, le Roi de la Grande Bretagne ayant dit, lorsqu'on lui a parlé de ce voyage, qu'il y pouvoit aller & qu'il seroit écouté ; mais qu'il ne desiroit point qu'on pût dire qu'il l'eut demandé. Ledit Sieur van Beuningen me dit qu'avant qu'il y eut aucune rupture, ses Maîtres lui avoient donné le pouvoir de passer à Londres, si le Roi le trouvoit à propos, mais qu'à présent il lui faudroit de nouveaux ordres, & qu'il en écriroit.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 29. Février 1665.

LE Courier ne fait que d'arriver, & il est si tard que je ne pourrai exécuter que demain ce que Vôtre Majesté m'ordonne par sa Lettre du 20. de ce mois.

Cependant je lui dois dire que depuis l'arrivée

vée de l'Assemblée de Hollande, Messieurs les Etats témoignent agir encore avec plus de vigueur qu'ils ne faisoient pour soutenir la guerre. Ils ont resolu de lever 6600. hommes de pied & 800. Chevaux d'extraordinaire ; & de mettre 4000. hommes de plus sur la Flote.

Ils disent assez hautement que Vôtre Majesté ne leur donnant pas le secours promis par le Traité de 1662., il faut qu'ils cherchent les moyens de se soutenir d'eux-mêmes, & que les Anglois ont assez gagné que de disposer Vôtre Majesté à ne tenir pas le Traité, & à leur faire voir qu'ils se sont mécomptez.

Voilà les discours ordinaires qui se tiennent à présent dans l'Assemblée & dans les Villes dont je croi être obligé de donner avis à Vôtre Majesté. Elle aura vû par ma derniere dépêche le sentiment de Monsieur de Wit, qui est conforme à ce qui m'a paru depuis à celui de Messieurs les Etats touchant l'Ambassade Extraordinaire qu'elle a resolu d'envoyer en Angleterre. Ils ne témoignent pas en avoir de la joye, & prennent cette démarche avec bien de l'indifference. Ce qu'il y a à remarquer, est la reflexion qu'ils font à présent de tout ce qui leur a été dit, il y a trois mois, par la cabale d'Espagne & par Downing, lesquels ont assûré sçavoir avec certitude que Vôtre Majesté ne se déclareroit pas, mais tireroit les affaires en longueur par des prétextes, pour les laisser embarquer à la guerre, & profiter du débris des uns & des autres. Cela est si fort imprimé dans leur esprit que je ne vois pas qu'on puisse les en détromper.

Je donnerai demain part à Messieurs les Etats de la Resolution, que Vôtre Majesté a prise

d'envoyer cette Ambassade Extraordinaire en Angleterre pour leurs intérêts.

Je suis informé, d'un lieu sûr, qu'il se traite secretement quelque accommodement entre le Roi d'Angleterre & cet Etat. On ne m'en a rien dit ici, mais Monsieur de Comminges le pourra mieux pénétrer, parce que c'est en Angleterre que cette négociation se fait.

Vôtre Majesté peut prendre ses mesures, que tout ce qu'elle fait ne contente pas les Etats, & qu'ils sont plus mal satisfait qu'ils ne témoignent de ce qu'elle ne s'est pas déclarée. Je suis assûré que s'ils songent à s'accommoder avec les Anglois, sans la participation de Vôtre Majesté, ils le feront. Downing est plus accomodant que par le passé, & voit presque tous les jours les Députez des Villes.

Vôtre Majesté connoît mieux que personne l'état de ses affaires, & ce qui lui convient le mieux: je m'arrêterai seulement à lui rendre un compte exact de tout ce qui se dit & se passe ici, afin qu'elle y fasse ses réflexions, selon sa prudence ordinaire.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 26. Février 1665.

VOus verrez par la Lettre du Roi l'état de toutes choses: je crois que la confiance se perd, & il n'est pas aisé de la remettre dans l'Esprit des peuples: le Roi peut prendre ses mesures là-dessus. Les Etats croyent à présent veritable, tout-ce qui leur a été dit, il y a trois

mois

mois tant par la Cabale d'Espagne, que par Downing. Vous voyez plus clair que moi, pour juger jusqu'où cela peut aller, mais ne vous attendez à rien de ces gens-ci dans l'esprit où ils sont, ils dissimuleront assûrément jusqu'à ce qu'ils puissent faire leur coup: je crains qu'ils ne s'accommodent avec les Anglois, & que nous n'ayons contenté ni l'un ni l'autre parti. En ce cas-là on auroit bien de la peine de faire des progrès en Flandre, quand le cas échéera, ni d'établir le Commerce, les forces de ces deux Etats étant d'accord, nous en empêcheroient le succès.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 26. Février 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Navire nommé le Marechal Phebus, du port d'environ quatre vingt dix tonneaux, dont est Maître Helye Suyrre de Sennozadt, François, étant venu chargé de Vins de la Rivière de Bordeaux, & arrivé à Amsterdam dès le prémier Janvier de la présente année, il n'auroit pû jusques à présent s'en retourner en France, à cause des glaces continuelles qui l'en ont empêché; Et comme il craint à présent que Messieurs du Collége de l'Amirauté de ladite Ville, n'aportent de la difficulté à son départ, à cause des derniers Placards de Vos Seigneuries, & même au transport en France de quelques balles de poivre,

& autres Marchandises qu'il est prêt à charger, ledit Ambassadeur Extraordinaire supplie Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre au Maître dudit Vaisseau, de charger la Marchandise qui se trouvera achetée & entiérement payée, & de s'en retourner en France à présent que les glaces sont rompuës, & pour cet effet ordonner à Messieurs de l'Amirauté de ladite Ville, de n'aporter aucun empêchement tant à sa charge qu'à son départ, avec le plus de diligence qu'il sera possible. Donné à la Haye le vingt-sixiéme Février 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 29. Février 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant fait entendre de tems en tems à Vos Seigneuries, que les intentions que le Roi son Maître a toûjours euës, & continué d'avoir pour tout ce qui regarde leur intérêt & leur avantage, ne pourroient être meilleures, ni plus sincéres qu'elles sont, s'acquite avec joye de l'ordre qu'il a de Sa Majesté, de leur confirmer de nouveau cette verité, en leur donnant part, comme il fait, de la resolution qu'elle a prise d'envoyer, dans très-peu de tems, une célébre Ambassade Extraordinaire en Angleterre, pour tâcher de faire tomber (avec plus d'efficace que n'a fait sa médiation ci-devant offerte,) le Roi de la Grande Bretagne à un accommode-

modement, & une pacification de tous les diférends qui sont le sujet de la Guerre ou ils sont prêts d'entrer, & la prévenir; Et Vos Seigneuries peuvent remarquer l'importance de cette Ambassade, par le choix des personnes qui la composeront, puis qu'un Prince, comme Monsieur le Duc de Verneuil, Oncle de Sa Majesté, en doit être le chef, & que Monsieur de Comminges Ambassadeur en Angleterre, & Monsieur Courtin Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, & Maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel, sont nommez Ambassadeurs Extraordinaires avec lui, & conjecturer de là ce qu'Elles doivent attendre, non seulement de l'éclat de cet envoi, mais aussi du soin & de l'application serieuse que Sa Majesté y apporte. Ledit Ambassadeur Extraordinaire a aussi ordre d'assûrer Vos Seigneuries, que dès que Sa Majesté a été avertie par une de leurs Lettres de la prise d'un Vaisseau Hollandois à la vûë de Boulogne, par une Fregate Angloise, qui l'eut plûtôt enlevé qu'il ne pût être secouru, ainsi que l'on se mit en devoir de faire, Elle a chargé son Ambassadeur en Angleterre, de faire de vives instances au Roi, pour la restitution de cette prise; Et que sur une autre Lettre dans laquelle Vos Seigneuries déclarent qu'elles reclameront & vendiqueront leurs Navires pris & vendus en Angleterre, où ils les rencontreront, Sa Majesté y fera la réflexion que mérite la matiere. A quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire ajoûte qu'il espére que Dieu benira les travaux que le Roi son Maître se donne, en la considération de Vos Seigneuries, & qu'elles auront sujet d'être satisfaites du leur bon succès. Donné à la Haye le vingt-septiéme jour de Février 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 27. Février 1665.

IL feroit à défirer que vous priffiez cette fois, de ce correfpondant, la Copie de la Lettre que Monfieur van Beuningen écrira par cet ordinaire à Monfieur de Wit, car j'ai eu ce matin avec lui une converfation bien forte, où il me femble de lui avoir gagné en toutes chofes le fort de l'Epée, & l'avoir reduit à n'avoir pas le mot à repliquer. Il n'a pas laiffé, en nous féparant, de me remercier beaucoup de tout ce que je lui avois dit avec ouverture de cœur, témoignant qu'il eft plus aifé qu'on lui dife fes veritez, que quand on ne lui parle point, & qu'on lui céle fes fentimens: je crains cependant de vous avoir fait de delà une affaire dont vous vous demêlerez le mieux que vous pourrez, car pour avoir plus d'occafion de les leurrer, je lui ai dit que Monfieur de Wit ayant témoigné ne faire nul cas de l'Ambaffade Extraordinaire en Angleterre, fans le fecours, ç'a été un grand bonheur que vous vous foyez avifez de ne le mander qu'à moi, par ce que fi le Roi eût fçû ce procedé, il auroit indubitablement changé de réfolution, & dit à Monfieur de Verneuil qu'il ne fit aucun préparatif.

J'avouë que contre mon ordinaire ma bile s'eft un peu trop émûë, & que je lui ai parlé peut-être avec trop de chaleur, mais je ne m'en repens pas, car il fembloit à Monfieur van Beuningen, que fes demandes & fes plaintes étoient

étoient si justes & si convaincantes, que nous n'avions pas le mot à y repliquer.

Je lui ai fait entr'autres choses une question qui l'a fort embarassé, qui est, ce que Messieurs les Etats avoient jusques ici ordonnez contre l'Angleterre, qu'ils n'avoient pas seulement ordonné des représailles, mais seulement quelques Commissions à des Armateurs particuliers; & j'ai ajoûté ensuite, si laissant à part toutes les autres considérations de la prémiére agression, ou de la guerre de Güinée, Messieurs les Etats croyent que le cas fût arrivé, & pensoient pouvoir être en droit de demander au Roi ni une rupture, ni des assistances contre l'Angleterre, quand eux-mêmes non seulement n'osoient pas déclarer qu'il y eut guerre, mais même donner des représailles, & que je m'en rapportois là-dessus à ce qu'il en jugeroit en sa conscience. J'ai ajoûté qu'il prit bien garde, que je ne disois pas cela comme un boute feu, pour les animer à faire quelque nouvelle déclaration plus forte contre les Anglois; mais qu'au contraire je les exhortois à continuër dans la même conduite, parce que l'accommodement se pourroit plus facilement traiter & achever, n'y ayant point eu de rupture, mais que ce que j'en avois dit n'étoit que pour justifier plainement le procedé du Roi, & leur faire advouër à eux-mêmes l'injustice de leur demande.

J'ai poursuivi, qu'ils se plaignoient avec peu de raison de ce qu'on ne leur donnoit point les Copies des Lettres, que le Roi a écrites dans le Nord en leur faveur, qu'elles seroient quelque jour imprimées, & qu'ils verroient alors le tort qu'ils ont eu de nous faire ce reproche,

mais que nous ne voulions pas qu'elles parussent si tôt aux yeux du monde, comme il est certain qu'elles feroient, étant mises sous la presse quatre jours après qu'on les leur auroit communiquées ; qu'ils ne cherchoient en cela qu'à se faire préjudice à eux-mêmes, en nous rendant incapables en Angleterre de toute médiation, & qu'après tout s'ils croyoient qu'en cela nous manquassions au devoir de bons Alliez, qu'ils commençassent à nous montrer ce bon exemple, communiquant au Roi la veritable Copie des Instructions qu'ils ont envoyez à leurs Ambassadeurs à Madrid, sur la Ligue défensive des Païs-Bas.

Ledit van Beuningen est devenu rouge comme du feu, quand je lui ai dit cela, & je sçavois bien pourquoi je le disois.

J'ai principalement insisté sur le peu de prudence qu'il y avoit pour leur propre intérêt à presser le Roi, de faire aujourd'hui quelque démarche, qui donnât occasion aux Anglois, avec quelque justice, de rejetter l'entremise du Roi pour l'accommodement, comme s'étant déja rendu partial & interessé contr'eux ; & là-dessus je lui ai même dit, nous ferons ce pas, le lendemain il produira à ce que vous croyez l'accommodement, le troisiéme jour le Roi d'Angleterre s'unira étroitement avec l'Espagne, & le quatriéme Messieurs les Etats entreront dans cette union avec les deux autres contre le Roi, pour la défense des Païs-Bas : il a repliqué que si le Roi d'Angleterre s'unissoit avec les Espagnols, le Roi auroit pour lui Messieurs les Etats : j'ai reparti qu'en ce cas-là, ils sçauroient bien nous dire que nous sommes les agresseurs, & se joindre aux deux autres. Il s'est passé plusieurs autres choses que je n'ai

n'ai pas le tems de vous mander, mais en voilà la substance, & le principal.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 28. Février 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extaordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que Jaques Richard, François, Maître d'une Belande nommé la Fortune, du port de dix-huit à dix-neuf tonneaux, étant arrivé à Rotterdam, où il a porté des pierres, ils desireroit en s'en retournant charger du Haran, Moruë, & autre Salines, pour les porter en France; c'est ce qui donne sujet audit Ambassadeur Extraordinaire de supplier Vos Seigneuries, de voulair le lui permettre & donner ordre à l'Amirauté dudit Rotterdam de n'aporter aucune difficulté, tant à sa charge qu'à son départ, sur les derniers Placards de défenses de Vos Seigneuries, à quoi il se promet qu'elles se porteront d'autant plus volontiers, que c'est un petit Bâtiment François qui n'est presque de nulle considération, & qu'elles ont déja permis le transport des Salines, après qu'elles auront été effectivement payées. Donné à la Haye le vingt-huitiéme jour de Février 1665.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 5. Mars 1665.

LA visite que Monsieur de Wit m'a rendu a été accompagnée de beaucoup de marques d'affection pour les intérêts de Vôtre Majesté, & dans des termes tous differens de ceux de la derniere Conférence que j'eus avec lui.

Il m'a communiqué en partie les points portez par la Lettre que le Sieur van Beuningen lui a écrite ; mais il ne s'est pas expliqué si fort que la Lettre même, dont j'envoye copie à Vôtre Majesté.

Il m'a voulu éclaircir sur ce qui regarde l'instruction envoyée à Madrid sur la Ligue défensive des Païs-Bas, & dit m'avoir communiqué toutes les diligences que Dom Esteven de Gamarre a faites pour cela, & comme il lui a toujours dit qu'on ne pouvoit écouter ni entrer en cette Négociation sans la participation de Vôtre Majesté, avec qui les Etats avoient fait une étroite Alliance, & l'affaire fut rompuë par là.

Quelque tems après Dom Esteven de Gamarre lui demanda, puisque les Etats ne vouloient pas entendre à ce Traité en ce Pays ; s'ils ne voudroient pas donner ordre à leurs Ambassadeurs à Madrid d'écouter les propositions qui lui seroient faites là-dessus conjointement avec l'Angleterre, qui y envoyoit aussi un Ambassadeur ; qu'il lui répondit que Messieurs les Etats ne donneroient nul ordre là-dessus,

dessus, ne voulant entrer en aucune Négociation sans la participation de Vôtre Majesté, qu'il n'en a pas oüi parler depuis, & qu'il m'assûroit que Messieurs les Etats n'avoient envoyé aucune instruction sur ce sujet à leur Ambassadeur.

Je lui répondis qu'il étoit vrai qu'il m'avoit communiqué les propositions de Dom Esteven de Gamarre, pour la poursuite de cette Ligue défensive en ce Pays; que j'en avois rendu compte à Vôtre Majesté de tems en tems; mais pour ce que ledit Esteven de Gamarre lui avoit dit de porter l'affaire en Espagne, il ne m'en avoit jamais parlé, que cependant l'affaire étoit assez importante pour ne la céler pas, & mériteroit bien la confiance qu'il m'avoit déja témoigné en d'autres rencontres. Il n'eut rien à repliquer, si ce n'est qu'ayant rejetté la proposition, il croyoit avoir satisfait à tout. J'ai trouvé cette raison fort foible.

Il me dit ensuite que si Vôtre Majesté leur faisoit connoître que ses intérêts ne fussent pas de donner le secours, en même tems que la Négociation se traite en Angleterre, ils s'accommoderoient à ce que Sa Majesté désireroit, pourvû qu'elle leur promit par écrit, qu'en cas que le Roi d'Angleterre ne s'accommode, Vôtre Majesté rompra, & se joindra aux Etats suivant l'obligation du Traité.

Je lui repondis que je ne me chargeois point de cette Commission; que je n'étois pas bien persuadé que le cas fut échû, où Vôtre Majesté fut obligée de fournir le secours, & que ce seroit le lui faire avoüer en donnant l'écrit qu'il demande.

Mais, que pourtant si Messieurs les Etats don-

donnoient ordre au Sieur van Beuningen de prier Vôtre Majesté de demeurer neutre, & de redoubler ses offices pour porter le Roi d'Angleterre à s'accommoder, & même à faire en sorte que ses Ambassadeurs parlassent audit Roi en des termes à double entente, pour lui faire appréhender que s'il ne veut s'accommoder, Vôtre Majesté prendra leur parti, je croyois qu'elle avoit tant d'affection pour les Etats & pour leurs intérêts qu'elle le pourroit faire, mais que pourtant je ne lui avançois cela que de moi-même. Il n'en parut pas satisfait, & je rompis ce discours, ne voulant pas y entrer plus avant.

Richard a été chez les principaux de l'Etat, & chez le Président de semaine, leur dire que Vôtre Majesté a traité de Mastricht avec le Rhingrave, & qu'il sçavoit aussi qu'elle traitoit de Bouillon & de Dinant avec les Liegeois; cela a fait une affaire au Rhingrave qui l'a obligé de venir ici. Je m'en suis plaint à Monsieur de Wit, & lui ai témoigné que Vôtre Majesté trouveroit fort mauvais, que des gens de l'Etat fussent capables de prendre de telles impressions sur le rapport d'un fripon, & que je ne doutois pas qu'il ne fut desavoué de son Maître.

Le Sieur de Wit me répondit, qu'il ne l'avoit pas crû, & qu'il avoit dit à Monsieur le Rhingrave que cela ne lui faisoit aucun tort dans l'esprit de Messieurs les Etats.

Monsieur le Prince de Turenne a obtenu le Gouvernement de Boisleduc, qui est la place la plus forte & la plus considérable que Messieurs les Etats ayent; il a eu toute la cabale d'Espagne contraire, & il y a même des Etats qui ont été de porte en porte solliciter contre lui,

lui, disant qu'il étoit très-dangereux de mettre la Clef d'un Pays entre les mains d'un François: on a passé outre, & il se conduit fort bien avec ceux qui gouvernent, & agit avec beaucoup de zéle pour tout ce qui regarde le service de Vôtre Majesté.

La Flote a ordre de se mettre en mer à la fin de ce mois, de chercher celle d'Angleterre & de la combattre.

La Cassation des Troupes Angloises est resoluë, l'on ne doute pas que l'exécution ne s'en ensuive dans peu de jours.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 5. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que François Moterelt, Maître du Navire nommé le Don de Dieu de St. Valery, sursommé du port d'environ trente tonneaux, étant venu aporter de la Marchandise à Rotterdam, désireroit en s'en retournant en France, d'y transporter du Haran, Saline, ou autre Marchandise; mais d'autant que Messieurs de l'Amirauté de Rotterdam pourroient faire difficulté de le laisser charger & partir à cause des derniers Placards de vos défenses, ledit Ambassadeur Extraordinaire supplié Vos Seigneuries de permettre audit François, de charger & de partir, & pour cet effet d'ordonner audit College de l'Amirauté de n'y apporter aucun empêchement, puis que ledit Vaisseau

ſeau & ſon Equipage ſont François, qu'elles ont déja trouvé bon le tranſport des Salines; & que c'eſt un bâtiment de très-petite conſéquence. Donné à la Haye le cinquiéme jour de Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 6. *Mars* 1665.

JE vois par vôtre dépêche du 26. de l'autre mois, que l'on porte de delà bien impatiemment le délai de ma déclaration; qu'on y témoigne faire peu de cas de l'envoi de mon Ambaſſade en Angleterre, & que ſur ce qui leur eſt ſuggeré par la Cabale d'Eſpagne, & par Downing, on y fait divers jugement de mon intention bien éloignez de la verité. Je ne laiſſerai pas d'aller mon chemin, la fin de tout éclaircira de ce que j'ai eu dès le commencement dans le cœur, & je vois bien qu'il faut traiter ces peuples, comme des malades qui recherchent des remedes nuiſibles, par ce qu'ils leur paroiſſent agréables, & ne connoiſſent pas ce qui leur eſt le plus utile, pour le recrouvrement de leur ſanté. Seroit-il bon pour eux-mêmes, que par une déclaration précipitée, & ſans aucun fruit apparant, je me miſſe hors de tout état de procurer leur accommodement, & donnaſſe ſujet au Roi d'Angleterre de repartir aux ouvertures de mes Ambaſſadeurs pour la paix, qu'il ne peut plus les écouter, venant d'un Prince qui a déja pris parti contre lui.

Je

Je n'ai pas pressé le départ de mes Ambassadeurs, depuis le choix que j'ai fait de leurs personnes, parce que j'avois occasion de douter de la qualité de la reception qu'on leur feroit en Angleterre, mais à présent que le Sieur de Comminges m'écrit, que le Roi de la Grande Bretagne lui avoit témoigné que l'Ambassade & les Ambassadeurs seroient les très-bien venus, & qu'il en avoit témoigné grande joye, (ce qui marque qu'il n'est par si éloigné des pensées de paix qu'on l'avoit crû) j'ai d'abord donné mes ordres, pour faire partir lesdites Ambassadeurs dans ce mois.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 6. Mars 1665.

QUand on vous presse de déclarer si le Roi exécutera le Traité de 1662., je croi qu'il faut toûjours répondre, comme il est vrai, qu'on n'en doit pas douter, par ce que Sa Majesté est incapable de ne pas exécuter un Traité qu'elle a fait, mais qu'il échet seulement à examiner si le cas auquel le Traité doit être exécuté est arrivé, en ce qui se passe aujourd'hui entre l'Angleterre & Messieurs les Etats.

Monsieur van Beuningen me pressoit avant-hier de lui dire, (quand ce ne seroit qu'en secret pour lui seul, à condition de le garder) si Sa Majesté exécuteroit le Traité; je lui répondis; que quand le Roi se seroit déja determiné, ce seroit un secret à dire au Roi d'Angleterre plûtôt qu'à lui, & que pour leur être plus utile; il

il falloit que la chose fut conduite de cette sorte.

Comme j'ai vû dans quelques avis, que Messieurs les Etats n'approuveront pas que van Beuningen, avant la déclaration, passe en Angleterre avec les Ambassadeurs, il seroit au moins biens à propos que le Roi sçût confidemment par avance par le moyen de Monsieur de Wit, à quelle conditions à peu près Messieurs les Etats pourront s'accommoder, afin d'en instruire les Ambassadeurs de Sa Majesté, par exemple s'ils conviendroient d'un accommodement, tel qu'il me vient de tomber dans l'esprit en écrivant. Que pour la nouvelle Belgique, ce différent se demêleroit aux Indes par les armes, sans que la paix en fut troublée dans l'Europe.

Que pour la Guinée, le Roi d'Angleterre y auroit un ou deux postes, tels que l'on conviendroit pour participer à ce Commerce là. Je n'en ai pas vû van Beuningen éloigné: Que pour les Vaisseaux Bonavanture & bonne Espérance, & généralement pour les dommages qu'ils prétendent leur avoir été faits, ils retiendront toutes les prises depuis les hostilitez commencées, & qui a perdu, demeureroit avec sa perte.

Que pour l'avenir on conviendroit d'un Reglement de Marine & de Commerce, sur le projet que Downing en avoit presenté aux Etats.

Conduisez ceci, je vous prie, en sorte (si vous jugez à propos d'en parler à Monsieur de Wit) qu'il ne s'aille pas imaginer que le Roi a quelque fondement de croire que les Anglois se contenteront de pareilles conditions, & qu'il ne vous arrive aucune contestation avec lui, sçavoir si elles sont justes ou injustes, exorbitantes ou moderées; car, comme j'ai déja dit, ce ne sont que pensées peut-être chimeriques qui me

sont

ſont tombées dans l'eſprit, & partant je crois que le mieux ſeroit d'obliger le Sieur de Wit à diſcourir ſur la matiere, & s'expliquer lui-même ſans lui rien propoſer,

Le Roi ne peut croire abſolument qu'il y ait aucun de ſes Sujets à Dunkerque, qui ait pris des Commiſſions du Roi d'Angleterre pour faire la guerre aux Hollandois: cela eſt hors de toute apparence, & s'il ſe trouvoit vrai, Sa Majeſté y donneroit ordre. J'en ai écrit de ſa part à Monſieur de Montpeſat, afin qu'il s'informe de la verité.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, preſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 7. Mars 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que Monſieur de Gent étant venu de leur part lui faire plainte, de ce que trois Bourgeois de Dunkerque qu'il lui indiqua, avoient pris Commiſſion du Roi d'Angleterre pour faire la guerre à leurs Sujets, il a auſſi-tôt écrit à Dunkerque pour en ſçavoir la verité, & que par la réponſe qu'il a reçûë, on lui marque qu'on s'étonne que cet avis deſdits trois Bourgeois ait été donné à Vos Seigneuries, vû qu'il n'eſt pas ſeulement faux, mais éloigné de toute apparence, puis que le Sieur Jean Jacobſen eſt depuis ſix ſemaines à Amſterdam, par ordre du Roi, pour amener à Dunkerque les Mats & Uſtenciles qui ont été achetez pour l'armement de deux Fregates

qui

qui sont audit lieu de Dunkerque. Que Charles Verbruk est allé avec une Belande, dont il est maître, trafiquer à Flessingue, & Jean Jansen Gouvernart est allé à Bordeaux avec une petite Flute de cent tonneaux, & que celui-ci a la Commission du Roi pour la construction de ses Vaisseaux, & avoit soin de l'attellage à Dunkerque où il a sa famille. Ainsi Vos Seigneuries se détromperont facilement de l'opinion qu'elles pourroient avoir conçûë de cet avis, qu'elles jugeront bien par ce que dessus n'être pas veritable, & peuvent s'assûrer d'ailleurs, que s'il y avoit quelqu'un assez osé de prendre de ces sortes de Commissions, de quelque Prince étranger que ce fut, sans la permission du Roi son Maître, il seroit puni selon la rigueur des Loix. La même réponse porte en outre que l'on s'informera avec un soin très-particulier; si quel'qu'un des nouveaux habitans de ladite ville de Dunkerque auroit quelque penchant à prendre de ces Commissions du Roi de la Grande Bretagne, pour le mander aussi-tôt audit Ambassadeur Extraordinaire, & faire les diligences nécessaires pour y remedier; C'est ce qu'il a crû devoir faire sçavoir à Vos Seigneuries, afin que voyant par cette réponse, expliquée assez au long, la fausseté de cet avis, elles en ayent l'esprit en repos. Donné à la Haye le septiéme jour de Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 12. Mars 1665.

J'Espere qu'avec le tems Messieurs les Etats comprendront qu'ils ont tort de juger si mal de

de la sincérité des intentions de Vôtre Majesté sur l'état des affaires présentes, & qu'ils connoîtront que sa conduite à leur égard est pleine de bonté, nonobstant tout ce qu'ils en disent; je leur ai fait entendre comme Vôtre Majesté presse le départ de ses Ambassadeurs Extraordinaires, sur l'assûrance qu'elle a eu qu'ils seront bien reçûs du Roi d'Angleterre. Je ne crois pas que cela les satisfasse.

Dom Esteven de Gamarre est arrivé ici depuis quatre jours. Il a vû avec grand soin les Députez des Villes, & j'ai sçû que dans leurs entretiens il leur a dit, que le Traité qu'ils avoient fait avec Vôtre Majesté ne seroit non plus assûré ni observé que celui que le Roi son Maître avoit fait avec elle; qu'ils sçavoient comme lui que Vôtre Majesté contre le Traité assistoit le Duc de Bragance d'hommes & d'argent, & que s'ils sont sages, ils prendront leurs mesures là-dessus.

Downing d'un autre côté assûre ceux de sa Cabale, que le Roi d'Angleterre n'entendra à aucun accommodement par l'entremise de la France, qu'il vaut bien mieux s'accommoder ici, & qu'il a tous les pouvoirs nécessaires pour cela.

J'ai fort bien remarqué dans les Conférences que j'ai euës avec mes amis, que tous ces discours font impression dans leur esprit, & comme les peuples s'expliquent assez haut que Vôtre Majesté ne veut pas exécuter le Traité, ils n'osent se servir des raisons que je leur allégue, crainte de déchoir de leur crédit dans les Villes, ce qui leur fait suivre les sentimens du peuple. Voilà l'état, où sont à présent les choses. L'animosité contre l'Angleterre s'augmen-

te tous les jours, les Anglois & Ecossois ont été cassez, on fortifie les Troupes du Païs, on fait de nouvelles levées sur la frontiere d'Allemagne, & l'on diminuë tant que l'on peut les corps François, jusques là que les charges qui vaquent dans nos Regimens sont remplies de Flamands au lieu de François.

Les Compagnies du Païs sont de cent hommes, & les nôtres ne sont que de trente, il est aisé à juger par la maniére d'agir de Messieurs les Etats, qu'ils reduiront à rien dans peu de tems les corps François, & qu'ils ne veulent que des Flamands & Allemands dans leur Milice.

Quand ils auront quelques affaires du côté de terre, ils trouveront à redire les Etrangers, mais il ne sera plus tems, & je puis dire par avance à Vôtre Majesté, qu'avec toute leur Armée de nouvelles Troupes, ils n'oseroient tenir la Campagne devant 6000. hommes de pied, & 2000. chevaux des Troupes de Vôtre Majesté, & qu'elle doit juger par là combien ils ont intérêt de conserver son amitié & son alliance: mais ce que je trouve de pitoyable, est qu'ils ne la conçoivent pas, que ce sont des Marchands qui gouvernent l'Etat, & que quelque soin que Vôtre Majesté prenne de les redresser, ils tomberont tout à coup, comme des aveugles, dans le précipice, sans que Vôtre Majesté les en puisse retirer.

ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, Le 11. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries que le Roi son Maitre s'attendant qu'Elles n'aporteront aucune difficulté à la sortie libre des Vaisseaux que la Compagnie des Indes de France a achetez, ou pourra ci-après acheter dans les lieux de l'étenduë de leur obéïssance, Sa Majesté lui a donné ordre de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise accorder présentement la permission de sortir à deux Vaisseaux achetez, il y a déja quelque tems, pour ladite Compagnie à Amsterdam, nommez l'un le St Jean, & l'autre la Marie, qui doivent être montez par des Capitaines & Equipages François, & conduits en France, & comme ces deux Vaisseaux se trouvent appartenir en propre à ladite Compagnie, & qu'ils ne feroient que dépérir ici en y restant, & se consommer en fraix par leurs Equipages assez nombreux, sans qu'il en revint aucun avantage à cet Etat, ledit Ambassadeur Extraordinaire espére, que vos Seigneuries se porteront volontiers à donner cette satisfaction au Roi son Maitre, qui leur en saura tout le gré possible, & que pour cet effet Elles donneront ordre, en cette conformité, au Collége de l'Amirauté d'Amsterdam de les laisser sortir librement pour se rendre en France; Ledit Ambassadeur Extraordinaire représente aussi à Vos Seigneuries, que le Vaisseau nommé l'Aigle-volant, du port de

de quatre-vingt tonneaux, ou environ, ayant été acheté à Amsterdam pour le compte de Marchands François, il y a plus de trois mois, il n'en auroit pû sortir jusqu'ici, tant à cause qu'on l'a fait raccommoder, que des glaces continuelles qui sont survenuës; Et comme l'on craint à présent que le Collége de l'Amirauté d'Amsterdam ne l'empêche de partir, à cause des derniers Placards de défense de Vos Seigneuries, ledit Ambassadeur les supplie d'en vouloir donner la permission, & pour cet effet d'ordonner au Collége de ladite Amirauté de n'y apporter aucun empêchement. Ce qu'il se promet qu'Elles lui accorderont d'autant plus volontiers, que ledit Vaisseau est chargé dès devant les défenses, pour la plûpart de Salines, dont elles ont déja consenti le transport en général, & de quelques peu d'autres Marchandises qui ont été entiérement payées, qu'il n'y a aucun canon dessus, & ainsi que c'est un bâtiment de très-peu de conséquence, & que le nommé Robert Michel de Diepe, étant venu là exprès avec six hommes François, pour mettre sur le Vaisseau & le conduire en France, Elles auront la bonté de l'expédier promtement, pour ne le pas consumer inutilement en fraix. Donné à la Haye l'onziéme Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 12. Mars 1665.

CEux qui gouvernent ont tellement échauffé l'esprit des peuples contre l'Angleterre, qu'ils

qu'ils n'en sont plus les Maîtres. Les Etats Generaux eussent bien voulu ne hâter pas la cassation des Anglois & Ecossois; mais les Villes de Hollande, sur qui ces Troupes sont reparties, ont passé outre, & il a fallu que lesdits Etats y ayent consenti.

Monsieur de Wit m'est venu voir, & m'a parlé fort confidemment, à ce qu'il dit, sur le peu de fruit qu'il croit que l'on aura de l'Ambassade Extraordinaire, & que le secours suivant le Traité auroit fait beaucoup plus d'effet: Ce seroit vous importuner par des redites, que de vous mander ce que je lui ai repliqué làdessus, qui est la même chose que je vous ai déja mandé par mes dépêches précédentes.

Il ajoûte qu'il trouvoit de grandes difficultez pour convenir d'un accommodement.

Il dit que Messieurs les Ambassadeurs Extraordinaires ne connoissent pas leurs intérêts, ni mêmes les prétensions, que la maniere d'agir des Anglois est ridicule, qu'ils demanderont des choses exorbitantes & contre la raison, & que les réponses de Messieurs les Etats seront de même, qu'il faudra employer beaucoup de tems à aller & venir en Hollande, pour avoir la Communication de tout ce qui se passe, & qu'ils ne peuvent y envoyer Monsieur van Beuningen, parce que sa Commission est de rester auprès du Roi, pour demander le secours suivant le Traité.

Qu'ils ne peuvent aussi donner plein-pouvoir à l'Ambassadeur van Goch, qu'ils ont en Angleterre, n'ayant pas la capacité requise pour négocier une telle affaire, & qu'ainsi Messieurs les Etats prévoyent beaucoup d'accidens, par ces longuers qui seront inévitables: que les

Flotes devant sortir à la fin de ce mois, il est impossible d'éviter un combat, qu'il est asûré que celui qui le gagnera sera changer le Projet de ce qui se traitera, & que ce qui eût pû être ajusté avant le combat, ne le pourra plus être après.

J'ai crû avoir trouvé l'occasion d'entrer en matiere avec Monsieur de Wit, sans m'engager en rien, & suivre l'avis que vous me donnez par vôtre Lettre, pour l'obliger à parler le prémier pour cet effet.

Je lui ai répondu qu'il pouvoit surmonter toutes les difficultez qu'il m'objectoit, en déclarant sa pensée au Roi, sur les points de l'accommodement qui regardoit les intérêts de Messieurs les Etats, que me les disant je ne manquerois pas d'en avertir Sa Majesté, qui pourroit même donner des ordres à ses Ambassadeurs, en conséquence de l'ouverture qu'il me feroit, qui abregeroit bien les affaires, & les rendroit capable de ménager leurs intérêts selon leur désir.

Que je croyois aussi, que ce qu'il m'alléguoit, pour faire rester Monsieur van Beuningen auprès de Sa Majesté, n'étoit pas assez fort, puis qu'il voyoit bien que le Roi est persuadé que de se déclarer en donnant le secours, ruïneroit entiérement la négociation, & qu'il n'y auroit pas de prudence de le faire; qu'ainsi il seroit bien plus à propos de l'envoyer en Angleterre avec nos Ambassadeurs, que je lui voulois parler avec confiance, & lui dire que de rebatre tant de fois le secours, & ne vouloir pas comprendre que ce que le Roi fait, est beaucoup plus avantageux pour Messieurs les Etats, qui font paroître une obstination à rom-

pre,

pre, & à vouloir éviter l'occasion de s'accommoder, étoit une chose qui ne s'accordoit pas avec les discours qu'ils tiennent dans les Villes; qu'ils sont forcez à la guerre, qu'ils ont offert toutes les conditions de paix justes & raisonnables, & que les Anglois les ont refusées.

Qu'il devoit faire réflexion sur ce qu'on dira dans les Villes, lors que les peuples sçauront le contraire, & que les sentimens du Roi pour le Traité n'auront pas été suivis, en quelle posture se trouveront ceux qui s'y seront opposez, & quelle Revolution il n'en peut pas arriver au gouvernement présent; qu'il ne sera pas tems alors de consentir qu'on ne parle plus du secours qu'ils faudra, qu'ils cherchent eux-mêmes des sûretez pour leurs personnes, & des voyes pour se conserver, qu'il sçavoit bien que pour moins que cela, les Sieurs Thibaut & Serelle avoient été pillez & leurs maisons rasées en Zélande, & que s'ils ne se fussent sauvez ils eussent été massacrez, que plusieurs de leurs parens & amis furent tuez, & trainez par le peuple dans les ruës; que la même chose est arrivée à Groningue & en Frise en divers tems; que ce sont les mêmes peuples qui agissent, & qu'il est bon de prendre toûjours le chemin le plus sûr, comme celui de la paix, se pouvant appuyer de la protection du Roi.

Quant aux accidens qui peuvent arriver par un combat, qu'il me sembloit aisé de les éviter, l'un & l'autre parti convenant de ne faire pas sortir leurs Flotes, que le Roi n'eut vû par le cours de la négociation s'il y a espérance, ou non de faire l'accommodement.

Il me répondit que Monsieur van Beuningen étant auprès du Roi pour demander le secours,

la Resolution de toutes les Provinces en cela ne se pouvoit revoquer.

Que pour s'ouvrir des conditons, il faudroit pour cela avoir conféré avec les Etats Généraux, mais qu'il pouvoit bien me dire par avance, qu'il croyoit que leur avis seroit de rendre de part & d'autre, tout ce qui a été pris tant sur mer que sur terre, sur les Côtes de Guinée, & de la nouvelle Belgique, & qu'on payeroit ce qui seroit légitimement dû par les Vaisseaux Bonavanture & bonne Espérance, & que l'on conviendroit aussi d'un Reglement de Commerce, pour éviter toutes sortes de contestations à l'avenir.

Quant au retardement de la Flote pour sortir en mer, qu'il croyoit que Messieurs les Etats auroient peine d'y consentir, parce que le délai leur est fort préjudiciable par les grandes dépenses qu'ils font.

Je lui repartis que je me souvenois qu'il m'avoit dit autrefois, que si le Roi d'Angleterre vouloit demeurer d'accord, que les hostilitez ne se fissent pas en Europe, les Etats consentiroient que ce fût seulement sur la Côte de Guinée, & aux Indes; & s'il croyoit que les Etats fussent encore dans les mêmes sentimens. Il me répondit qu'il le croyoit, & qu'ils seroient bien aise d'avoir à démêler par les Armes leurs différends en ce païs là, & à la nouvelle Belgique, & convenir du reste avec les Anglois.

Je lui repliquai par forme de conversation que la partie ne seroit pas égale, que leurs forces étant plus grandes que celles des Anglois, ils leur ôteroient toutes leurs possessions sur la Côte de Guinée, & les excluroient entiérement

du

du Commerce d'un lieu qui a commencé tout le différend, à quoi les Anglois ne consentiront jamais; mais que pour en user avec équité, il faudroit laisser aux Anglois ce qu'ils possedoient avant cette rupture, c'est-à-dire, les Forts de St. André & de Bonavîta sur la Riviere de Gamby, quoi que les Etats les prétendent, leur ayant été pris il y a deux ans, & le Fort Courmantin avec les Loges qu'ils ont sur la Côte de Guinée, & tenir bonne amitié & correspondance les uns & les autres; il me répondit encore, que quand les choses ne tiendroient qu'à cela, il croyoit que Messieurs les Etats relâcheroient lesdites Forts de St. André & de Bonavîta, & ce qu'ils auroient pris de la possession des Anglois, quoi que considérable, à la priére du Roi.

Je n'ai pas jugé devoir entrer plus avant dans cette matiere, qui donne assez d'éclaircissement sans être engagé à rien.

Je ferai sçavoir à Messieurs les Etats que le Roi a pris à son service & en sa protection le Sieur Carolof; mais pour lui faire un office effectif, auprès des Magistrats d'Amsterdam, il feroit nécessaire d'obliger Monsieur van Beuningen d'en écrire audit Magistrat, parce qu'ils déféreront beaucoup à sa recommandation. Je ne perds pas de tems pour obliger la Cour de Hollande de finir l'affaire de Monsieur le Febvre, mais ce sont des longueurs dans la justice de ce païs, qui mettent la patience à bout; j'espére pourtant qu'avant Pâque, on mettra la sentence à exécution, & j'y redoublerai encore mes soins, puis que vous y prenez intérêt.

Messieurs les Etats ont resolu ce matin de mettre sur les Vaisseaux 6000. hommes de

pied, avec quatre-vingt Officiers : il y aura en tout 10000. hommes de guerre sur la Flote, sans les Matelots. Selon les avis que j'ai, je croi que le Roi d'Angleterre se mécomptera, & qu'il trouvera la Flote de Messieurs les Etats plus forte en Vaisseaux qu'il ne croit, mieux fournie de gens de guerre, & mieux commandée.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 12. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Sieur de la Garde Belin, ayant informé le Roi son Maître, qu'il ne peut envoyer à Broüage des Mats, & quelques autres Marchandises que Sa Majesté lui a ordonné d'acheter pour le service de la Marine, à cause des défenses que Vos Seigneuries ont faites de laisser sortir aucune Marchandise de leurs Ports, & Sa Majesté ayant cependant besoin dans ses Magasins de celles que ledit la Garde Belin a achetées. Ledit Ambassadeur Extraordinaire a ordre exprès de faire de vives instances à Vos Seigneuries, au nom du Roi son Maître, à ce qu'il leur plaise accorder la sortie hors de leurs Ports, tant desdites Mats & Marchandises, que de deux Navires qui ont été frêtez pour les transporter audit lieu de Broüage, duquel ordre il s'acquite avec cette confiance que Vos Seigneuries se porteront volontiers, à ce qui est en cela du service de Sa Majesté,

&

& de sa satisfaction, & qu'elles donneront pour cet effet tous les ordres nécessaires au Collége de l'Amirauté d'Amsterdam, afin que de sa part il n'y soit apporté aucune difficulté. Donné à la Haye le douziéme Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 13. *Mars* 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 5., vous avez fort bien fait de ne vouloir point vous charger de me rendre compte de la belle ouverture que le Sieur de Wit vous a fait, que je promette par écrit de rompre contre l'Angleterre si l'accommodement ne se fait pas, & qu'ayant cet Ecrit, on ne me pressera plus de donner le secours. Ce sont des propositions qui ne méritent pas de réponse; cependant le Sieur van Beuningen m'a fait demander audience que je lui ai accordée pour demain. J'entendrai tout ce qu'il voudra me représenter, mais je doute que j'aye aucune chose à lui répondre, si ce n'est que je donnerai ordre que mes Ambassadeurs, en quelque maniere que ce soit, puissent partir dans ce mois-ci.

LETTRE

De Mr. de Lianne au Comte d'Estrades.

Le 13. Mars 1665.

MOnsieur van Beuningen me vit avant hier. Il ne me dit que les mêmes choses qu'il a accoutumé de me dire, mais avec beaucoup moins d'ardeur, depuis que je lui fis connoître qu'il seroit bien à propos, ou qu'il se resolût de passer en Angleterre avec nos Ambassadeurs, ou de me dire confidemment pour l'inserer dans leurs instructions, à quelles conditions Messieurs les Etats s'accommoderoient présentement; car il pourroit arriver que lesdits Ambassadeurs trouvassent toute disposition auprès le Roi de la Grande Bretagne d'écouter des ouvertures de paix, & qu'après leur premiere Audience ils ne sçussent plus que lui dire, pour n'être pas informez des intentions des Etats. Le Sieur van Beuningen repartit qu'il y avoit encore à Londres un Ambassadeur de leur part, mais je ne sçai s'il est de sa force pour pouvoir traiter une si grande affaire.

Je ne sçai si je vous ai jamais fait sçavoir le sujet de l'envoi de mon Cousin de Lesseins en Allemagne: en tout cas n'ayant rien de plus important à vous dire, je vous apprens aujourd'hui, que Monsieur le Marquis de Castel Rodrigo s'étant mis en tête de former dans les Païs-Bas une Armée de vingt mille hommes, & pour la composer de faire venir en une seule fois un Corps de six mille Allemans que l'Empereur lui avoit promis, pour une prompte & digne

retri-

retribution des six mille François que le Roi avoit envoyé à son secours, Sa Majesté ne s'étant pas facilement accommodée de ce beau projet de ce nouveau Gouverneur de Flandre, dépêcha d'abord en Espagne pour en faire de vives plaintes, envoya Lesseins aux Electeurs & Princes ses Alliez pour embarrasser le passage du Rhin audit Corps Allemand, & fit même quelque mouvement de ses Troupes qui a porté l'alarme dans la Flandre. Le Courier est revenu de Madrid depuis trois jours, & après plusieurs autres négociations entre le Marquis de Fuentes & moi, il a été conclu, concerté & stipulé, que du corps de six mille hommes qui avoit été promis, il n'en viendroit au Païs-Bas que quinze cens fantassins, & six cens Chevaux, à quoi Sa Majesté de sa part donneroit les mains sans s'opposer à leur passage, pour complaire en cela au Roi son beau-pere, qui en cette occasion en a usé le plus honnêtement qu'il se pouvoit pour nous ôter tout sujet de jalousie. Ainsi a fini cette grande affaire qui sembloit troubler tout l'Empire, & nous remettre aux mains avec toute la Maison d'Autriche. Les Espagnols ont consenti au retranchement de six mille hommes à deux, & le Roi y a debonnairement acquiescé, n'ayant néanmois, entre vous & moi, aucun droit imiginable de se mêler de l'affaire, *signé de* LIONNE, *& en marge est écrit.* Je vous envoye une Lettre particuliére du Roi, qui vous ordonne de demander à Messieurs les Etats, pour la seconde fois, la sortie de leurs Ports de deux Vaisseaux appartenans à la Compagnie des Indes Orientales qui sont chargez de Planches, de Cloux, de Courbes & de gros Cables.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 14. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que Pierre Bertrand, Maître d'un Vaisseau du Havre de Grace du port de cent tonneaux, nommé l'Esperance, ayant apporté à Amstérdam depuis quatre jours dans ledit lieu, par ordre de la Compagnie des Indes de France, des Equipages d'hommes François pour mettre sur le Vaisseau le St. Jean & la Marie, qu'elle a fait acheter en ladite ville, & dont elles ont refusé depuis peu la sortie, désireroit s'en retourner en France, où à vuide, ou chargé de Salines; c'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire supplie Vos Seigneuries de lui en donner la permission, & d'ordonner pour cet effet au College de l'Amirauté d'Amsterdam, de le laisser sortir sans aucune difficulté, chargé ou à vuide. Donné à la Haye le quatorzième Mars 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 18. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant ci-devant fait de vives instan-

instances réïterées de tems en tems à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plût de permettre la sortie libre de leurs Ports aux Vaisseaux achetez pour les Compagnies des Indes de France, sans qu'il l'ait pû obtenir, & lui ayant été refusé encore en dernier lieu celle des deux Navires le St. Jean & la Marie, appartenans à la Compagnie des Indes Orientales, qu'il a demandé très-instanment par son Mémoire du xj. de ce mois, au nom & par ordre exprès du Roi son Maitre, est obligé à présent de faire sçavoir à Vos Seigneuries, que Sa Majesté ayant été informée de ces refus, lui a envoyé par le dernier Ordinaire de France ordre sur ordre si précis de leur renouveller, comme il fait, les mêmes instances pour ladite sortie des Ports de leur obéïssance, de tous les Vaisseaux appartenans aux Compagnies des Indes de France, avec les denrées & marchandises, dont ils seront chargez pour leur service, & même les personnes qui s'y seront engagées, conformement au Traité de 1662. *Que ledit Ambassadeur Extraordinaire se peut avancer de déclarer à Vos Seigneuries, que les difficultez ou refus qu'elles continueront d'y apporter, ne manqueront pas d'être pris comme une contravention manifeste au 25. article dudit Traité, qui porte en termes exprès*, que les navires, & denrées & marchandises dont ils seront chargez, ne pourront être saisis ni arrêtez, en vertu d'aucun ordre général ou particulier de qui que ce soit, non pas même sous prétexte de la conservation & défense de l'Etat. *Ce que ledit Ambassadeur a crû devoir notifier à Vos Seigneuries, outre la connoissance qu'elles en ont, afin qu'elles avisent à prévenir par leur prudence les mauvais effets, que pourroit produire cette contravention audit Traité, tant à l'égard des Vaisseaux des Compagnies des Indes de France, que d'autres appartenans aux Sujets de Sa Ma-*

Majesté au départ desquels, quoi que vuides l'on apporte journellement des difficultez & des longueurs, qui ne leur font pas moins de préjudice qu'un refus absolu.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire est aussi chargé de porter à Vos Seigneuries les plaintes de Thomas le Févre de Diepe, lequel s'en retournant du Port de Barwick d'Angleterre au Havre avec sa Gribanne chargée de saumon, haran, & autres marchandises pour le compte de Michel Mel, Marchand de ladite ville de Diepe, rencontra dans son trajet à la Baye du Houz, deux vaisseaux Hollandois armez en guerre, qui se disoient de Rotterdam, l'un desquels envoya sa chaloupe avec seize hommes armez à son bord, lesquels nonobstant sa déclaration d'être François, & le congé qu'il avoit de l'Amirauté de Diepe, le contraignirent de sortir de sa Gribanne à force de coups, lui présenterent des haches d'armes & pistolets, avec menaces, entrerent dans son vaisseau, lui prirent vingt-sept risdallers qu'il avoit dans son coffre, & soixante schelins, avec quantité d'ustensiles de marine, de ses hardes, & de celles des hommes de son Equipage, puis le menerent à bord de l'un desdits Navires, le Capitaine duquel lui promit de lui faire rendre son argent ustensiles & victuailles par ses gens, & de le renvoyer à bord de sadite Gribanne; mais au lieu de cela, lesdits Hollandois le maltraiterent encore, & lui pillerent de plus quatre pacquets de bas d'estame appartenans audit Mel, après quoi lesdits vaisseaux Hollandois se retirerent, & lui le Févre continua sa route jusques au Havre où il arriva le sixiéme de ce mois, & fit interroger son Equipage le 7. Sur lesquelles plaintes & celles que le Roi son Maître fait des mauvais traitemens qu'ont reçû en mer par des Sujets de cet Etat deux Navires François, l'un du

Havre

Havre & l'autre de Dunkerke menez en Zélande, après avoir mis à la torture les Equipages avec des cruautez inouïes pour leur piller leur bien, ledit Ambassadeur Extraordinaire ne doute point que Vos Seigneuries ne fassent aussi-tôt reparer non seulement les torts & violences ainsi soufferts par les Maîtres & Equipages desdits Vaisseaux, mais aussi punir selon la rigueur des Loix les coupables de telles Pirateries exercées avec connoissance contre des François alliez de cét Etat. Donné à la Haye le 18. *Mar* 1665.

Signé, D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 19. *Mars* 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 13. & ai vû par ce que vous avez dit à Monsieur van Beuningen, comme vous lui avez ouvert le chemin, pour faire expliquer Messieurs les Etats sur leurs intérêts dans la négociation de la paix. C'est à présent à eux à donner moyen au Roi, d'avancer ce grand ouvrage, en se déclarant là-dessus. Par le discours que de Wit m'a tenu, je le vois toûjours dans l'opinion que le Roi manque au Traité, en ne donnant pas le secours. Il l'a si bien persuadé à tous les Députez de la Hollande, qu'il est mal aisé de les porter dans d'autres sentimens que le sien. La suite du tems les détrompera; il ne croit pas que cette Ambassade porte le Roi d'Angleterre à la paix, & m'a redit les mêmes choses que je vous ai mandé l'ordinaire passé.

Je

Je n'avois pas sçû le voyage de Monsieur de Lesseins en Allemagne. Je vous rends très-humbles graces de la communication que vous m'en donnez.

Le retranchement des Troupes qui doivent venir d'Allemagne en Flandre, fait connoître que l'Empereur & les Espagnols veulent ménager l'amitié du Roi, en lui ôtant toute sorte de sujet de plainte.

Je vous envoye la Copie du Mémoire que j'ai présenté à Messieurs les Etats, touchant les Navires & Marchandises achetez pour les Compagnies des Indes de France, qu'ils retiennent dans leurs Ports sans en permettre la sortie; je n'en pourrai avoir la réponse pour vous l'envoyer que l'ordinaire prochain. Si vous trouvez à propos d'en parler un peu fortement à Monsieur van Beuningen, cela feroit un bon effet, parce que toute l'opposition vient de la Ville d'Amsterdam, les Etats ne resolvant rien là-dessus qu'après l'avis de l'Amirauté de cette Ville, qui est toûjours contraire, comme je vous l'ai déja mandé.

Madame la Princesse d'Orange a reçû une Lettre du Chancelier d'Angleterre, qui lui fait de grands reproches de la part du Roi d'Angleterre, de l'accommodement qu'elle a fait d'Orange, & de ce qu'elle a consenti qu'on y mit un Gouverneur Catholique. Elle lui a répondu qu'elle s'étonnoit fort de ses reproches, qu'elle étoit obligée au Roi de la bonne volonté qu'il avoit eu de remettre Orange à son petit fils, mais que si le Roi d'Angleterre pouvoit obtenir du Roi qu'on mit un Gouverneur Huguenot dans Orange, elle en retireroit tout aussi-tôt celui qu'elle avoit choisi, qui est Monsieur Millet Fran-

François bon Catholique, & Capitaine dans mon Regiment. Elle a crû lui devoir mander tout ce que dessus, pour lui faire remarquer mieux la reconnoissance qu'elle a de la maniere obligeante dont le Roi en a usé envers elle, & qu'elle ne la peut mieux faire paroître qu'en mettant un François dans Orange, qui dépendra toûjours de Sa Majesté.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 20. *Mars* 1665.

POur répondre à vôtre dépêche du 12., je vous dirai que ce que Dom Esteven de Gamarre publie depuis qu'il est arrivé, ne m'obligera pas à changer la conduite que je me suis préscrite a moi-même, jusques a ce que je voye si mes Ambassadeurs pourront venir a bout a Londres de faire l'accommodement. Quant a ce que Downing dit, que son Maître n'y entendra point par mon entremise, & qu'il a lui-même tous les pouvoirs nécessaires de le conclure, je ne crois pas vraye la prémiere chose qu'il dit, & voudrois de bon cœur qu'il eût déja réüssi en la seconde, ne m'important gueres par quelle main se terminera ce grand ouvrage, pourvû que je le voye achever & la tranquillité publique retablie. Au reste j'ai trouvé très-prudent & très-fort, ce que vous avez representé au Sieur de Wit des inconveniens & des malheurs qui pourroient arriver, a ceux qui ont aujourd'hui la direction des affaires de l'Etat par la conduite qu'ils tiennent; cependant ce que ledit

dit Sieur de Wit a commencé à vous dire des conditions auxquelles les Etats consentiront de s'accommoder, peut bien servir d'introduction à mes Ambassadeurs pour entamer leurs négociations, mais non pas pour rien achever de bon, étant aisé à voir dans la fierté où sont les Anglois, & la croyance qu'ils ont que rien ne peut resister à leurs forces maritimes, qu'il faudra pour faire une paix de plus grands relâchemens de la part des Etats: c'est pourquoi il sera bon, que vous tâchiez de pénétrer toujours plus avant dans leurs intentions; les assûrant que le secret en sera soigneusement ménagé, dans la seule vûë de leur bien & de leur plus grand avantage. Je me remets du surplus à ce que j'ai chargé Lionne de vous mander, sur la difficulté qu'on fait de de-là, de laisser sortir les vaisseaux qui ont été achetez par les Compagnies des Indes Orientales & Occidentales de mes Sujets.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 20. *Mars* 1665.

LE Roi ne désire pas que vous passiez sous silence, & que vous vous accommodiez de ce qui se fait aujourd'hui de de-là touchant l'arrêt des vaisseaux qui ont été achetez pour le compte de nos Compagnies des Indes, sous prétexte que la défense d'en sortir aucun, comprend aussi bien les Sujets des Etats que les Etrangers. Il faut sçavoir là-dessus s'ils veulent ou non exécuter eux-mêmes nôtre Traité dans un article bien plus clair & qui ne souffre aucune autre explica-

tion,

non, c'est le 26, qui porte que les Navires de part & d'autre, ni même les Marchandises dont ils sont chargez, ne pourront être saisis ni arrêtez en vertu d'aucun ordre général ou particulier de qui que ce soit, ou pour quelque cause ou occasion que ce puisse être, non pas même sous prétexte de la conservation ou défense de l'Etat; & généralement rien ne pourra être pris aux Sujets de part & d'autre, que du consentement de ceux à qui il appartiendra, en payant les choses qu'on désirera d'eux.

Il ne reste plus après ce fondement établi qu'à dire & representer fortement, que l'achat des vaisseaux qu'on arrête aujourd'hui de de-là a été fait avant les défenses d'en laisser sortir aucun, & par conséquent qu'ils étoient François avant ces défenses, & que si on veut exécuter le Traité, on ne sçauroit les retenir que du consentement de nos Compagnies, lequel consentement elles sont bien éloignées de donner, puis qu'elles ont besoin desdits Navires; c'est pourquoi Sa Majesté désire que vous vous appliquiez à cette affaire, comme étant très importante à son service.

Monsieur van Beuningen me vint voir hier, & me confia une pensée, ou plutôt un désir, que Messieurs les Etats ont d'une chose qui vous regarde, & il m'avoüa qu'elle lui étoit tombée dans l'esprit, & que l'ayant communiquée à Monsieur de Wit, il l'avoit fort approuvée. C'est pour vous faire faire une course en Angleterre, dans le tems que les fers seront au feu pour la Négociation de l'accommodemant.

Ledit Sieur van Beuningen se servit des mêmes raisons, que j'ai trouvées dans vôtre derniere dépêche particuliere que Monsieur de Wit vous

vous a déja dites ; c'est pourquoi je ne les repeterai pas inutilement.

Que lui van Beuningen ne peut passer en Angleterre, & que Messieurs les Etats vous confieront aussi volontiers qu'à ses propres Sujets tout le secret de leurs intentions, & auront grande créance aux conseils que vous leur donnerez. Je repartis qu'il pouvoit ajouter pour fortifier son dire, que vous auriez d'ailleurs grand crédit sur l'esprit des principaux Ministres d'Angleterre, vous étant parfaitement bien separé d'avec eux, & ayant laissé en ce pays-là la reputation d'une haute suffisance.

Que j'étois assûré que le Roi prendroit avec plaisir toutes les resolutions, qui pouvant contribuer à l'accommodement seroient d'ailleurs désirées par les Etats : que j'entrevoyois seulement quelque petite difficulté qui me faisoit peine.

J'en parlai l'après-dînée au Roi, qui me chargea de vous en écrire en grand secret & confiance, pour sçavoir avant toutes choses vôtre sentiment sur ce voyage, afin que vous le puissiez mieux former en n'ignorant aucune des circonstances. Je dois vous dire qu'on ne doit jamais faire ce tort à Monsieur de Comminges, d'envoyer encore un autre Ambassadeur dans le lieu de sa residence qui le précede, comme fera Monsieur le Duc de Verneuil. Vous sçaurez que cette raison du lieu de la Résidence est forte, que m'étant trouvé en 1655. à Rome, avec la qualité d'Ambassadeur auprès des Princes d'Italie, & que Mr. d'Argençon y étant venu visiter les saints lieux, & voulant avoir le pas sur moi, il fut jugé que je l'aurois sur lui, parce que j'étois dans le lieu de ma Résidence ; aussi n'emploierai-je pas d'autres raisons que celle-là

pour

pour vous faire voir que vôtre honneur sera entierement à couvert, qu'en passant en Angleterre vous céderez le pas à Monsieur de Comminges, comme il vous devroit céder si l'Ambassade passoit en Hollande.

Il me semble même qu'il y a quelque chose là-dedans de si honorable pour vous, que vous devriez être ravi que le besoin en arrive, & que tout se passe comme je viens de dire.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 25. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant souvent fait connoitre à Vos Seigneuries, avec quelle chaleur le Roi son Maître désire que les Vaisseaux achevez pour le compte des Compagnies des Indes de France, puissent sortir des Havres de ce Päys, & que leur retention est directement contraire au Traité de 1662*: sans qu'elles ayent donné aucune réponse favorable là-dessus, au contraire leur résolution prise sur son Mémoire du* 18. *de ce mois, allant plûtôt à éluder cette sortie, a reçû encore un nouvel ordre, par le dernier Ordinaire de France, de demander à Vos Seigneuries de la part de Sa Majesté, comme une chose qu'elle a extrémement à cœur, leur permission pour la sortie desdits Vaisseaux avec les denrées & Marchandises qui seront dessus, & les personnes engagées au service desdites Compagnies, ou en cas de refus,*

fus, de sçavoir de Vos Seigneuries, pour en rendre compte a Sa Majesté, si elles veulent ou non exécuter le Traité de 1662. dans un article bien clair, & qui ne souffre aucune explication, qui est le 25. qui porte que les Navires de part & d'autre, ni même les denrées & marchandises dont ils seront chargez, ne pourront être saisis ni arrêtez, en vertu d'aucun ordre général ou particulier, de qui que ce soit, ou pour quelque cause ou occasion que ce puisse être, non pas même sous prétexte de la conservation & défense de l'Etat, & que généralement rien ne pourra être pris aux Sujets de part & d'autre, que de consentement de ceux à qui il appartiendra, & en payant comptant les choses qu'on désirera d'eux, le Roi son Maître n'entendant pas, que sous prétexte que la défense de laisser sortir aucun vaisseau, comprend aussi bien les Sujets de cet Etat que les Etrangers, ceux qui appartiennent aux François soient de ce nombre, puis que ces défenses à l'égard desdits François sont incompatibles avec ledit article de 1662. Et quand cela ne seroit pas, les vaisseaux, dont on demande la sortie, ayant été achetez avant les défenses, & étant François avant les mêmes défenses, par consequent doivent être libres de sortir. Ledit Ambassadeur Extraordinaire fait aussi instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise de permettre la sortie du Port de Flessingue à une Galiote de Dunkerque, nommée le St. Pierre, dont est Maitre Anthoine van den Berghe, chargée d'Ustensiles, que Sa Majesté à fait acheter & venir là d'Amsterdam, pour être transportée audit lieu de Dunkerque, & servir à l'armement de deux Fregates qu'elle y fait construire, comme aussi le transport de quelques autres Ustensiles que l'on pourra faire venir de tems en tems pour achever l'armement des mêmes deux Fregates. Sur quoi Vos Seigneuries

seront

feront, s'il leur plait, leur judicieuses réflexions, suivant leur prudence ordinaire. Donné à la Haye le vingt-cinquiéme Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 26. *Mars* 1665.

J'Ai vû par la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 20. de ce mois, la proposition que Monsieur van Beuningen vous a faite sur mon sujet. Bien que je voye tout le monde persuadé qu'un Ambassadeur extraordinaire plus ancien en Commission qu'un autre doit avoir le pas en tous lieux, je ne laisserai pas de suivre aveuglément tout ce que vous me conseillez, étant fort persuadé que vous ne voudriez pas contribuër à faire faire une faute à un Gentilhomme de vos amis, qui sert le Roi depuis trente ans, & qui a employé son tems & son bien à son service; car je vous puis dire avec verité que de trois Terres, que j'ai eu de la succession de feu mon Pere, il ne m'en reste pas une, les ayant venduës & dépensées, à soûtenir les emplois que j'ai eu dans la guerre, & dans les Ambassades; mon déplaisir est de me voir chargé d'une grande famille de quatre garçons & d'une fille sans bien, & ma consolation de n'avoir rien épargné pour les bien élèver, & que j'ai sujet d'espérer qu'ils seront honnêtes gens, ce sera à eux à faire le reste, la fortune m'ayant été fort contraire jusqu'à présent. Monsieur de Wit m'a parlé conformément à

ce que vous m'écrivez. Il souhaiteroit que je fisse bien-tôt le voyage. Je lui ai dit que dès que j'aurois reçû les ordres du Roi, je partirois sans délai, mais que je serois bien aise avant cela de sçavoir ce que Messieurs les Etats veulent faire, pour donner lieu au Roi de leur ménager la paix. Il m'a dit qu'il s'apliqueroit toute la semaine à parler avec ses amis, pour prendre une Resolution là-dessus; je l'ai prié de la regler en sorte, qu'on puisse ôter au Roi d'Angleterre beaucoup de dégoûts, qu'un Roi a peine de souffrir d'une Republique qui ne peut ni ne doit aller de pair avec les Rois.

Il m'a répondu que Messieurs les Etats sont les offensez, & qu'ils ne veulent rien qui appartienne au Roi d'Angleterre, mais qu'ils veulent ravoir le leur; & que Dieu leur a donné assez de forces pour cela.

Je l'ai fort pressé pour obtenir la sortie des Vaisseaux des Compagnies des Indes, avec les Marchandises, & autres ustenciles qui sont pour l'armement des deux Fregates de Dunkerque; Il m'a répondu que cela ne se pouvoit, que Messieurs les Etats avoient été fort étonnez de voir dans le Mémoire, que je leur présentai hier, (dont je vous envoye la Copie) que je leur demandois qu'ils eussent à s'expliquer s'ils vouloient ou non exécuter le vingt-sixiéme Article du Traité, surquoi il avoit ordre de me dire qu'il ne faut que lire les 27. & 28. suivans, qui expliquent le 26., lesquels font voir que Messieurs les Etats, ne contreviennent pas audit Traité, mais qu'ils l'exécutent ponctuellement, dans le tems que le Roi y manque formellement, en ne donnant pas le secours promis, de

quoi

quoi je ne suis pas demeuré d'acord. Il s'est passé beaucoup de choses là-dessus assez fortes, dont la substance est, que je lui ai dit que Messieurs les Etats avoient de tels emportemens dans cette affaire, que si le Roi n'avoit une moderation telle qu'un Pere la doit avoir pour ses Enfans, ils l'auroient déja obligé par leur procedé à rompre toutes sortes d'Alliances avec eux, & que je ne sçavois pas ce qui en arriveroit. Ces gens sont tellement fiers, & si fort persuadez que le Roi a manqué au Traité, que je doute fort qu'on les mette sur un pied à se pouvoir tenir assûrez d'eux, quand le cas échera qu'on en aura besoin. Je sçai à n'en pouvoir douter que six Députez des principales Villes de Hollande, ont dit depuis deux jours que tout ce qui leur a été dit par la Cabale d'Espagne, du Traité de 1662. est arrivé, mais aussi qu'ils sçauront bien s'en revanger, si le Roi a jamais besoin d'eux.

Vous aurez vû par tous mes Mémoires, que je ne me suis point relâché de la demande de la sortie des Vaisseaux des Compagnies des Indes, & si Monsieur van Beuningen ne fait lever ses défenses par ses Lettres, il ne faut pas espérer que mes sollicitations puissent réüssir. Ce sont des Négatives à tous mes Mémoires, & il semble même que Messieurs les Etats affectent, de faire voir que le Roi d'Espagne les traite mieux que le Roi, car il a été dit dans l'Assemblée en lisant mon Mémoire, que le Roi ne se contentoit pas de manquer au Traité mais qu'il vouloit encore les empêcher de se défendre contre leurs ennemis; en leur ôtant les Navires bâtis en leur païs, qu'ils destinoient pour leur service, & que le Roi d'Espagne n'avoit pas

trouvé à redire qu'ils prissent un Gallion de 76. piéces de Canon, qu'il avoit fait bâtir à Amstèrdam. Je vous rends compte de tout ce qui se passe, vous voyez plus clair que moi, à toutes ses affaires, & aux conséquences qu'on en doit tirer.

Je vous prie de me mander par le prochain ordinaire, si le Roi désire que je fasse le voyage. Je ne puis pas y aller avec deux ou trois personnes comme vous me marquez, je ne sçaurois éviter d'en amener douze, je louërai une maison près de Messieurs les Ambassadeurs pour mes gens, & je logerai chez eux; Monsieur de Wit m'a déja prié de mener deux de ses parens avec moi, il y en a aussi d'autres des Etats qui ont ce même dessein pour leurs enfans. On ne peut les refuser sans les desobliger, la qualité d'Ambassadeur attire ces dépenses extraordinaires, dont on ne sçauroit se dispenser.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 26. Mars 1665.

VOus verrez par ma prémiére Lettre le peu de satisfaction que j'ai eu de Monsieur de Wit, sur la demande que le Roi fait de la sortie des Vaisseaux de la Compagnie des Indes.

J'ai pensé depuis qu'il falloit employer mes amis dans l'Assemblée, & voir les Députez des Villes, ce que j'ai fait, en leur faisant voir & connoître la justice de la demande de Sa Majesté suivant l'Article 26., que je voulois bien

leur

leur déclarer que s'ils usoient de refus comme par le passé, Sa Majesté le prendroit pour une infraction au Traité, qu'ils n'auroient qu'à s'en prendre à eux-mêmes des mauvaises suites qui en arriveroient. J'ai estimé à propos de leur parler de la sorte, après avoir visité les Députez des Villes de Hollande, pour être favorables au contenu de mon Mémoire; Monsieur de Wit est venu me trouver de la part des Etats, une heure avant le départ du Courier, pour me dire qu'il avoit ordre de me faire voir dans le Traité les Articles 19. 20. & 24., qui étoient rèlatifs au 26., qui montrent clairement qu'ils n'alterent pas ledit Traité, en empêchant la sortie des Vaisseaux achetez pour les Compagnies des Indes de France; mais qu'en considération de la priére du Roi, ses Maîtres laisseront sortir tous ceux qui ont été achetez avant les defenses, à la reserve des deux de la Veuve de Coymans, qui sont de 56. piéces de Canon, & qu'ils arment pour joindre à leur Armée Navale; qu'ils donnent ordre à Monsieur van Beuningen de représenter au Roi, comme il ne peut leur demander ces deux Vaisseaux, sans préjudicier au Traité. J'ai aussi fort insisté pour la sortie de ces deux Vaisseaux sans avoir rien pû obtenir. Comme Monsieur van Beuningen vous endoit parler, & vous faire voir le droit que Messieurs les Etats ont de les retenir, je n'ai pas voulu convenir avec ledit Sieur de Wit d'être persuadé de ce prétendu droit.

J'ai aussi fortement demandé un ordre de Messieurs les Etats, pour l'Octroi de la sortie des ustenciles destinez à l'armement de deux Fregates bâties à Dunkerque, qui sont arrêtez à Flessingue; Ledit Sieur de Wit m'a promis

d'assister demain à l'Assemblée pour l'obtenir, quoi qu'il faille observer quelque formalité là-dessus avec les Etats de Zélande. Il sera fort à propos pour hâter cette affaire, que vous obligiez Monsieur van Beuningen d'en écrire fortement à Messieurs les Etats, pour abréger les longueurs. La visite de Monsieur de Wit s'est passée entre lui & moi, avec plus de douceur qu'hier.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 30. Mars 1665.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçû ordre du Roi son Maître, de demander à Vos Seigneuries la restitution d'un Vaisseau appartenant à Michel Mel, Marchand de Diépe, nommé la Marguerite, du port de soixante tonneaux, ou environ; lequel venant d'Ecosse à Diépe, changé de Saumon, Haran, Suif & Beure, le tout pour le compte dudit Michel Mel, & marqué de sa marque, auroit été pris en mer par un des Navires de guerre de Vos Seigneuries, & mené à Rotterdam, sous prétexte qu'une partie des Matelots dudit Vaisseau étoient Ecossois, qui est une raison trèsfoible. C'est pourquoi, ledit Ambassadeur Extraordinaire fait instance à Vos Seigneuries, au nom de Sa Majesté, à ce qu'il leur plaise donner tous les ordres nécessaires pour la prompte restitution dudit Vaisseau, avec toutes les Marchandises dont il s'est trouvé chargé; & de son renvoi en France même,

même, pour les dommages & intérêts, que ledit Michel Mel a soufferts par le retardement qui lui a été ainsi causé de la décharge de ses Marchandises à Diépe, lesquelles étant pour la plûpart de viandes de Carême, & ne pouvant plus être consommées durant icelui, sont comme perduës, ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire ne doute pas que Vos Seigneuries n'accordent, aussi-tôt à la priére du Roi son Maître, puis qu'Elles verront bien que la satisfaction que Sa Majesté demande est tout-à-fait juste, & conforme à la liberté du Commerce dont doivent joüir ses sujets. Donné à la Haye le trentiéme jour de Mars 1665.

D'ESTRADES.

EXTRAIT

Des Regîtres du Conseil d'Etat du Roi Très-Chrétien.

SUr les plaintes qui ont été faites au Roi étant en son Conseil, par les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, qu'ayant dès y a plus de six mois fait faire achât & payement par leurs correspondans en la Ville d'Amsterdam, de deux Navires bâtis & équipez en ladite Ville, l'un appellé St. Jean Baptiste, ci-devant nommé les sept Provinces, & l'autre Alette Marie, tous deux du port de six cens tonneaux ou environ, chargez de Courbes, Bordages, Planches de Sapin, & de toutes sortes de clouterie, & autres choses propres pour la fourniture & équipement des Vaisseaux; ensemble une petite Flute d'environ cent cinquante tonneaux, chargée aussi de Bois de même qualité, & de quarante six Bobines de Chanvres, le tout par ordre & pour le compte de ladite Compagnie; laquelle désirant faire condui-

re & améner en France lesdits Vaisseaux, auroit ensuite fait partir du Havre de Grace les nommez Desparquer & Fauët, Capitaines François, pour à cet effet aller en Hollande, avec quatre-vingt dix hommes d'équipage, tous naturels François, ainsi que lesdits Capitaines; lesquels à leur arrivée auroient pris possession desdits Vaisseaux, sans difficulté ou opposition quelconque : Mais s'étant ensuite mis en devoir de partir dudit lieu d'Amsterdam, suivant les ordres qu'ils en avoient reçûs, ils auroient été fort surpris de s'en voir empêchez, par la déclaration, ou signification qui leur auroit été faite d'un prétendu Arrêt, ou saisie desdits Vaisseaux de la part des Sieurs Etats Généraux des Provinces-Unies, & ce sous prétexte de l'intérêt public, & de la nécessité qu'ils ont de s'en servir pour leurs propres affaires, ce qui non seulement est contraire aux termes exprès du dernier Traité d'Alliance, renouvellé entre Sa Majesté & lesdits Etats, mais encore ne peut passer que pour l'effet d'une pure affectation & dessein prémédité, auquel on ne sçauroit donner d'interprétation favorable, se trouvant présentement dans ledit port d'Amsterdam, plusieurs autres Vaisseaux de plus grand port & d'une construction & gabaries plus propres à la guerre, appartenans aux sujets desdits Etats, sur lesquels n'a été fait aucune saisie : outre lesquelles raisons qui sont plus que suffisantes, pour convier lesdits Sieurs Etats à faire cesser une si injuste vexation, le Sieur Comte d'Estrades Ambassadeur de Sa Majesté, auroit en cinq diverses Audiences prises desdits Sieurs Etats, fait des instances très fortes, & donné des Mémoires très préssans, pour obtenir d'eux la délivrance desdits Vaisseaux, même justifié la proprieté d'iceux pour & en faveur de ladite Compagnie, le tout sans aucun effet; ce qui ne pouvant être pris que pour une Manifeste contra-

travention aux Articles du susdit Traité de renouvellement d'Alliance, pour un pur & absolu deni de justice, & pour une violence toute extraordinaire à laquelle il est également juste & nécessaire de s'opposer par des voyes semblables : Sadite Majesté étant en son Conseil, à ordonné & ordonne à tous les Officiers des siéges Généraux & particuliers des Amirautez de ce Royaume, incontinent le présent Arrêt reçû, de faire saisir & arrêter, tous & un chacun des Vaisseaux appartenans aux sujets desdits Sieurs Etats, qui se trouveront ès Ports & Rades de leurs jurisdictions, en sorte qu'il n'en puisse sortir aucun, pour quelque cause ou prétexte que ce puisse être, sans permission expresse de Sa Majesté, & ce à peine d'en répondre par lesdits Officiers en leur propre & privé nom. Mande & ordonne sadite Majesté au Sieur le Duc de Vendôme, Pair, Grand-Maitre, Chef & Surintendant Général de la Navigation & Commerce de France, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt ; & aux Gouverneurs & Commandants des places Maritimes, de donner main forte auxdits Officiers de l'Amirauté, si besoin est & où ils en seront requis. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le trentiéme jour de Mars 1665.

DE LIONNE.

L*Ouïs, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, Comte de Provence, Forcalquier & Terres adjacentes aux Officiers généraux & particuliers des siéges des Amirautez de nôtre Royaume, Salut : Suivant l'Arrêt dont l'Extrait est ci attaché sous le contreseel de nôtre Chancellerie ce jourd'hui donné en nôtre Conseil d'Etat nous y étant. Nous vous mandons & ordonnons par ces présentes signées de*

de nôtre main, de faire saisir & arrêter incontinent après que vous aurez reçû ledit Arrêt, & sesdites présentes, tous & un chacun les Vaisseaux appartenans aux sujets des Sieurs Etats Généraux des Provinces Unies, qui se trouveront ès Ports & Rades de Vos Jurisdictions, en sorte qu'il n'en puisse sortir aucun, pour quelque cause ou prétexte que ce puisse être sans nôtre permission expresse, sur les peines y portées, ordonnons à nôtre très-cher & très-aimé Oncle le Duc de Vendôme, Pair, Grand-Maître, Chef & Surintendant Général de la Navigation & Commerce de France, de tenir la main à l'exécution dudit Arrêt & des présentes; & aux Gouverneurs & Commandeurs des places Maritimes de vous donner main forte si besoin est, & où ils en seront requis. Commandons au prémier nôtre Huissier ou Sergeant sur ce requis, de faire pour l'exécution dudit Arrêt tous commandemens, sommations, saisies, & autres actes & exploits requis & nécessaires sans autre permission, nonobstant clameur de Haro, charte Normande, prise à partie, & autres choses à ce contraires. Et sera ajoûtée foi comme aux Originaux, aux Copies dudit Arrêt, & de ces présentes collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Sécretaires; Car tel est nôtre bon plaisir. Donné à Paris le trentiéme jour de Mars l'an de grace mil six cent soixante-cinq, & de Nôtre Regne le vingt-deuxiéme. LOUIS. Et plus bas, par le Roi Comte de Provence. de LIONNE. *Et scellé du grand Seau de cire jaune.*

LE Duc de Vendôme, Pair, Grand-Maître, Chef & Surintendant Général de la Navigation & Commerce de France. Vû par nous l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, & commission sur icelui signez Louis, & plus bas de Lionne, & scellez du grand Seau

Seau de cire jaune ; par lequel, & pour les causes y contenuës, Sa Majesté enjoint à tous les Officiers des Siéges généraux & particuliers des Amirautez de ce Royaume incontinent ledit Arrêt reçû, de faire saisir tous & un chacun les Vaisseaux appartenans aux sujets des Sieurs Etats Généraux des Provinces Unies, qui se trouveront ès Ports & Rades de leurs Jurisdictions, en sorte qu'il n'en puisse sortir aucun pour quelque cause & prétexte que ce soit sans permission expresse de Sa Majesté, & ce à peine d'en répondre par lesdits Officiers, en leurs propres & privez noms : Nous conformement audit Arrêt, & suivant le pouvoir & autorité attribuez par Sa Majesté à nôtre dite charge, mandons & ordonnons à tous les Officiers des Siéges généraux & particuliers de l'Amirauté de ce Royaume, de tenir soigneusement & exactement la main à l'entiére exécution d'icelui, ensorte que Sa Majesté en demeure pleinement satisfaite ; & pour cet effet faire enregîtrer ledit Arrêt en leurs Greffes, afficher & publier par tout où besoin sera, afin qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, & à peine par lesdits Officiers d'en répondre en leurs propres & privez noms. Fait à Paris le trentiéme jour de Mars 1665. CESAR DE VENDOME. *Et plus bas, par Monseigneur* MATHAREL.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 2. Avril 1665.

L'On arrêta hier le compromis, pour l'ajustement de l'affaire de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, en la forme que le Sieur Blanspel

& Coops ses Conseillers ont souhaité, & ç'à été avec bien de la peine, que Monsieur de Wit y a consenti. Il demandoit deux choses qui eussent fait traîner l'affaire des années entiéres; l'une qu'on donnât une provision, & l'autre qu'on plaidât la cause au Parlement de Paris. Pour cela il falloit traduire toutes les piéces en François, ce qui n'eût pas été fait en trois mois; & de plus il y avoit un plus grand inconvénient, en ce que le terme Flamand vuide une question en faveur de Monsieur l'Electeur, & la traduction Françoise le laisse en conteste. Comme Monsieur de Wit est subtil, & qu'il ne veut que tirer les affaires en longueur, il a été un mois à se resoudre de relâcher; il l'a fait à la fin, & ces Messieurs les Députez de l'Electeur de Brandebourg en espérent une bonne issuë, & en font fort contens.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 3. Avril 1665.

IL s'est passé ici beaucoup de choses cette semaine, en l'affaire des deux Vaisseaux de mes Sujets de la Compagnie des Indes Orientales que les Etats Généraux veulent retenir, par une contravention formelle & inexcusable à l'article 25. de nôtre Traité. En substance il a été nécessaire pour obliger le Sieur van Beuningen à écrire auxdits Etats qu'il falloit relâcher lesdits Vaisseaux, que j'en sois venu aux menaces & presque à l'effet du remede que l'on a accoutumé de pratiquer dans un manifeste deni de justi-

ce, qui est celui de représailles: Jusques-là ledit van Beuningen a toujours soutenu que ses Maîtres avoient raison de retenir ces Navires; & qu'ils le pouvoient faire sans contrevenir aucunement au Traité, auquel pour cela il donnoit d'étranges contorsions; car jamais article n'a été plus clair, & moins sujet à des cavillations qu'est le 26. Et en effet les Ambassadeurs de Hollande l'ayant dressé pour se précautionner contre moi, n'y avoient rien oublié pour leur sûreté; le cas paroissant alors impossible; qu'un Etat, qui a des huit ou dix mille vaisseaux, voulut en arrêter quelques-uns de mes Sujets, dont en une année entiere il n'en alloit pas dix ou douze en Hollande. Ledit van Beuningen s'est fort débattu pour faire valoir de mauvaises raisons, & m'avoit presenté un Mémoire. Je lui ai fait répondre à la raison qu'il alleguoit de la connexité des articles 24. & 26., qu'il étoit aisé à voir qu'ils n'avoient aucun rapport l'un à l'autre, en ce que le 24. ne parle que des vaisseaux qui relâcheroient en des Ports contre leur gré par la tempête, sans y vouloir décharger, & que l'article ne commence pas par ces mots, *les Maîtres desdits Navires*, mais, *les Maîtres des Navires*: & à la seconde raison les droits qu'ont les Souverains, qu'ils appellent de retraite, j'ai dit que je le croyois veritable, & en demeurois d'accord, mais que souvent les Souverains se lioient les mains par des Traitez, & se dépouilloient de leurs droits, en faveur de leurs amis, comme il étoit arrivé en cette affaire si claire de soi, & qu'alors il falloit nécessairement observer le Traité sans pouvoir revenir à faire valoir le droit.

A la troisiéme raison de l'exemple du Roi d'Es-

d'Espagne, & de son Gallion de 70. piéces de Canon bâti à Amsterdam, qu'outre que je ne reglois pas m'a conduite sur les exemples de qui que ce soit, mais par la justice, ce Gallion pouvoit n'être pas encore payé, & il pouvoit être aussi que le Roi, mon Beau-pere, n'a pas la même nécessité pressante de l'avoir, qu'ont mes sujets de la Compagnie des Indes d'avoir promtement leurs deux Navires, sans quoi ils perdroient une année entiére de ce grand voyage, avec des dommages irréparables pour eux: & à la derniére raison du besoin, qu'ont les Etats de ces deux Vaisseaux, dans cette conjoncture, on a répondu qu'ils n'étoient pas propres à la guerre; n'ayant été bâtis que pour le trafic, & que comme deux Vaisseaux parmi trois cent, dont ils couvriront la Mer, ou de ceux de l'Etat, ou des Armateurs particuliers, ne peuvent rien contribuër à la décision d'une affaire, il étoit aisé à voir que cette opiniâtreté si grande de les retenir, & même par une contravention manifeste au Traité, ne procedoit que d'un dessein caché de traverser cette Compagnie des Indes, & du même principe qui fit perir dans le port d'Amsterdam en 1658., deux autres Vaisseaux qui devoient faire ce grand voyage. La conclusion de toute cette contestation a été que j'ai fait déclarer hier au Sieur van Beuningen, que je desire en toutes façons, que les deux Vaisseaux soient relâchez, que je surseoirai l'exécution des Représailles accordées, pour lui donner le tems d'en écrire à ses Maîtres; mais que si par la réponse qui viendra à cette dépêche, je n'apprends pas que lesdits Vaisseaux ayent été relâchez, lesdites représailles auront aussi-tôt leur cours & leur effet.

Le-

Ledit van Beuningen après cette déclaration a voulu encore recourir à une autre chicane, & a représenté qu'en cas de représailles, le Traité avoit pourvû par l'Article dix-huitiéme, en quelle maniére elles se devroient accorder, & qu'il y avoit quatre mois de tems à verifier par l'autre Allié, si l'on étoit dans le cas de les pouvoir donner : on a reparti à cela, que ce terme de quatre mois pouvoit être juste pour les causes douteuses, & entre les particuliers seulement, mais qu'en celle-ci, où non seulement il y avoit un manifeste déni de justice, mais un tort fait par l'Etat même, Sa Majesté pouvoit bien n'avoir pas grand égard à s'assujettir à l'Article dix-huitiéme, puis que les Etats contrevenoient les prémiers formellement à l'Article vingt-sixiéme. On a même ajoûté qu'on voyoit bien, à quelle fin étoit faite cette instance des quatre mois, & qu'elle tendoit toûjours au prémier dessein de faire perdre à mes sujets une année entiére du voyage des Indes.

Après toutes ces agitations & disputes, le Sieur van Beuningen a enfin déclaré que les Etats ne me feroient pas la guerre, pour ces deux Vaisseaux, & qu'il écriroit aujourd'hui pour les faire relâcher incessamment. Il a après cela témoigné désirer que je vous écrivisse de ce petit incident, en termes qui rassûrassent lesdits Etats de la crainte, qu'ils pourront avoir qu'il ait apporté quelque altération ou changement à mes bonnes intentions : on lui a dit là-dessus, qu'ils devoient conclure par une conséquence infaillible, qu'elles sont toûjours fort bonnes & fort sincéres, puis que je n'ai pas voulu me servir de la belle occasion, qu'eux-mêmes me fournissoient par une mani-

feste

cette contravention au Traité, de dire qu'ils l'avoient les prémiers rompus, & comme cette considération a fait grand force sur l'esprit dudit van Beuningen, vous pourrez l'employer de de-là utilement, aussi-bien que le départ des Ambassadeurs, pour passer la Mer dans la semaine où nous allons entrer.

Ledit van Beuningen m'a fait ensuite trois instances, l'une que je veuille bien écrire aux autres Cours des Provinces, & notamment aux deux Royaumes du Nort, pour ôter des esprits les impressions que cet incident eût pû y faire à leur desavantage, comme si j'avois dessein de changer de mesures, & je le lui ai accordé.

La seconde, que je ne tarde pas plus longtems à faire enregîtrer dans mes Parlemens, le Reglement de la Marine qui est dans le Traité, suivant ce que vous en avez dit de ma part aux Etats il y a un an, & je le lui ai aussi accordé.

La troisieme, que je vous ordonne de dire aux Etats confidemment le contenu aux Instructions des Ambassadeurs que j'envoye en Angleterre, & on lui a repondu, qu'il leur doit suffire que je les assure, que mes intentions sont toujours les mêmes, & toujours fort bonnes, & quand il y auroit quelque chose de secrét fort à leur avantage, je ne pourrois m'en ouvrir à eux, pour les raisons qu'on leur a souvent dites.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

La 3. Avril 1665.

LE Roi a eu fort agréable vôtre entiére resignation à sa volonté, pour le voyage d'Angleterre. Sa Majesté avant que de vous ordonner de l'entreprendre attendra de sçavoir par les prémiéres nouvelles des Ambassadeurs si sa médiation aura été reçûë, & d'un autre côté aussi, si Messieurs les Etats vous auront mis en main suffisamment, touchant les conditions de la paix, dequoi espérer un bon succès de vôtre voyage; car vous voyez bien qu'il iroit fort de son honneur, qu'après avoir déja trois Ambassadeurs, d'en faire marcher encore un quatriéme, sans grande probabilité que cette nouvelle diligence puisse être utile pour l'accommodement. Cependant vous vous tiendrez, s'il vous plaît, prêt pour vous mettre en chemin au prémier mot, & garderez le secret, dont lesdits Sieurs Ambassadeurs n'ont jusques ici rien pénétré.

Je voi qu'on ne peut pas bien digerer ici, que nos Vaisseaux Marchands qui portent leurs denrées en Hollande soient obligez d'en repartir à vuide, sans pouvoir prendre aucune charge. Nous ne voulons pas dire encore, avant qu'avoir mieux considéré la chose, que c'est une contravention au Traité, Sa Majesté le fait examiner, & désire que vous l'examiniez de vôtre côté. Je sçai bien que les Hollandois diront qu'ils ont défendu la même chose à leurs sujets,

mais

mais par nôtre Traité, ils se sont liez les mains, à ne le pouvoir ordonner, à l'égard des sujets du Roi, à qui il est & doit être permis en tout tems sans restriction aucune d'enlever toutes sortes de Marchandises de l'Etat des Provinces-Unies, pourvû qu'elles ne soient pas de Contrebande.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, Le 3. Avril 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, voyant que les Resolutions que Vos Seigneuries ont prises sur les Mémoires des 11. 18. *&* 25. *Mars dernier, ne vont qu'à accorder simplement la sortie de leurs ports des Vaisseaux achetez, pour le compte des Compagnies privilegiées des Indes de France, sans les Ustenciles & Marchandises dont ils sont chargez pour le service desdites Compagnies, & même à l'exception des deux Navires St. Jean Baptiste & Alette Marie, au lieu desquels Elles offrent, par une autre de leurs Resolution du deuxième du présent mois, de permettre l'achât & la sortie de trois grandes Flutes, dont lesdites Compagnies se pourront servir, est obligé de déclarer encore là-dessus à Vos Seigneuries, qu'il ne peut se désister des poursuites qu'il a faites au nom & par ordre exprès & réïterez du Roi son Maitre, pour obtenir la sortie de tous lesdits Vaisseaux achetez pour lesdites Compagnies, dont Sa Majesté n'a pas besoin, s'ils ne sortent avec toutes les Marchandises & Usten-*

Ustenciles dont ils sont chargez pour leur service, & les personnes qui y son engagées, & particuliérement celles des deux nommez ci-dessus St. Jean Baptiste & Alette Marie, que Sa Majesté à témoigné d'avoir tellement à cœur, que ledit Ambassadeur Extraordinaire continuëra incessamment ses instances commencées pour cela en son nom, jusques à ce qu'Elles produisent un effet qui soit à la satisfaction de Sa Majesté : priant aussi Vos Seigneuries d'ordonner au Collége de l'Amirauté de Flissingue de n'aporter aucune difficulté au transport de là à Dunkerque, de toutes les denrées & Ustenciles qui doivent servir à l'armement des deux Frégates qui y sont; c'est pourquoi Vos Seigneuries feront, s'il leur plaît, la réflexion que meritent ces instances; & que comme Elles ne sont que pour des choses justes & raisonnables que Sa Majesté souhaite, ledit Ambassadeur Extraordinaire doit avoir lieu de s'assûrer qu'elles ne s'opiniâtreront pas d'avantage dans les difficultez qu'Elles y ont aporté jusqu'à présent, mais se resoudront plûtôt à les accorder enfin de bonne grace, à la priére du Roi son Maître, & à convier par là Sa Majesté à apporter de sa part toutes les facilitez qui pourront contribuer à ce qui est du bien & de l'avantage de cet Etat. Donné à la Haye le troisiéme jour d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 8. Avril 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, fait instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise d'accorder la sortie du port de Rotterdam, à un petit Vaisseau François, nommé St. Martin de St. Valery sur Somme, du port de quarante tonneaux ou environ, dont est Maître Jean Beler, & de donner les ordres nécessaires, pour cet effet au Collége de l'Amirauté dudit lieu, à ce qu'il n'y aporte aucune difficulté; & comme ledit Jean Beler se contente de s'en aller avec son lest seulement, puis que Vos Seigneuries ne permettent point d'emporter de la Marchandise; Ledit Ambassadeur Extraordinaire se promet qu'elles auront la bonté de l'expédier promptement, afin qu'il ne se consume pas inutilement en frais, par les longueurs qui pourroient être aportées à son départ. Donné à la Haye le huitiéme jour d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 8. Avril 1665.

Le Comte d'Estrades Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, qu'un Vaisseau Marchand du Havre de Grace, nommé la St. Marie du port de 150. tonneaux ou environ, dont est Maître Nicolas Oursel, s'en retournant des Côtes d'Angleterre audit lieu du Havre, auroit été rencontré dans sa route par un Navire Hollandois, commandé par Pierre van der Burg d'Amsterdam, se disant armé en guerre, en vertu d'une commission particulière de Vos Seigneuries, lequel auroit pris ledit Vaisseau le 29. Mars dernier, & l'auroit emmené à Amsterdam, nonobstant la déclaration que ledit Oursel lui fit, que son Vaisseau appartenoit à des François, que tous les hommes de son équipage l'étoient, & la Marchandise dont il étoit chargé aussi, toute pour le compte de Marchands François, à laquelle au lieu d'avoir égard, ledit vander Burg au contraire auroit usé de violence, & fait enfoncer une porte dans ledit Vaisseau, qui est un procedé que ledit Ambassadeur Extraordinaire ne doute point qui ne soit tout-à-fait insupportable au Roi son Maitre, c'est pourquoi il se sent obligé de demander à Vos Seigneuries la promte restitution dudit Vaisseau, & de toutes les Marchandises dont il s'est trouvé chargé lors de sa prise, avec les dommages & intérêts soufferts & à souffrir, par ceux qui y ont intérêt, même la punition de ceux qui l'ont

l'ont ainsi pris, & mal traité contre toute sorte de raison; A quoi il espére de l'équité & de la prudence ordinaire de Vos Seigneuries, qu'Elles se porteront volontiers & sans délai, quand elles seront informées qu'il est constant, que ledit Vaisseau appartient à des François, que son équipage l'est, & que ces Marchandises dont il est chargé sont pour le compte de Marchands de la même Nation, & sur tout quand Elles considéreront que cette sorte de traîtement, qui n'a presque point de différence de celui qui se fait d'ennemi à ennemi, ne peut avoir que de très mauvaises suites. Donné à la Haye le huitiéme jour d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE.

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 9. Avril 1665.

J'Ai vû par la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du troisiéme de ce mois, tout ce qui s'est passé entre Monsieur de Lionne, & Monsieur van Beuningen; touchant l'Arrêt des Vaisseaux des Compagnies des Indes; Messieurs les Etats ont fort bien compris, qu'il falloit qu'ils agissent là-dessus autrement qu'ils n'ont fait par le passé, & ils s'y étoient disposez sur le Mémoire que je leur présentai le troisiéme de ce mois, leur faisant voir le peu de satisfaction que Vôtre Majesté recevroit de la réponse qu'ils m'envoyerent le jour d'auparavant.

Du depuis Monsieur de Wit m'est venu voir de la part de Messieurs les Etats, pour me dire qu'ils

qu'ils avoient reçû un Courier, dépêché par Monsieur van Beuningen, qui leur notifie qu'il y a un Arrêt du Conseil du 30. Mars, fondé sur deux présuppôsez; le prémier que c'est par une affectation & dessein prémédité de traverser la Compagnie des Indes de France, que l'on fait refus de laisser sortir les deux Vaisseaux; & l'autre que dans le port d'Amsterdam, il y a plusieurs Navires plus grands & plus propres à être armez en guerre, que les deux que Vôtre Majesté demande; que pour faire voir à Vôtre Majesté, que ce n'est point l'intention des Etats de traverser l'établissement de la nouvelle Compagnie, l'on a offert avant même que l'on sçût l'Arrêt du 30. Mars, & avant même qu'on pût l'appréhender, parce que les Etats croyent, que le treiziéme Article du Traité étoit contraire à cette sorte de procedé, au lieu de ces deux Vaisseaux, trois ou quatre Flutes de la même grandeur, capables d'être montez de trente ou quarante piéces de Canon, & de porter deux fois plus de Marchandises; Que si Vôtre Majesté ne s'en contente pas, Messieurs les Etats offrent encore tel autre nombre de Navires, & toutes les autres choses nécessaires, pour l'établissement du Commerce des Compagnies des Indes de France qu'elle désirera, comme aussi la sortie libre des autres Vaisseaux avec leur Marchandises; que les Rois d'Espagne, de Suéde, & de Dannemarc peuvent prétendre la même chose, si le cinquième Article doit recevoir l'explication qu'on lui veut donner; qu'il ne se trouve pas un seul Navire dans le port d'Amsterdam, de la grandeur du St. Jean, & d'Alette Marie, ni propre à être armé en guerre, & que ceux qui ont fait croire le contraire aux Di-

Directeurs des Compagnies en sont très mal informez, ainsi Messieurs les Etats espérent que Vôtre Majesté demeurera persuadée de la sincerité de leurs intentions, & qu'elle ne voudra pas leur apporter un si notable préjudice dans la conjoncture présente, que de ne se contenter pas de l'offre qu'ils lui font, qui est beaucoup plus avantageuse pour le Commerce, & les intérêts des Compagnies des Indes de France; au lieu que s'ils rendent lesdits deux Vaisseaux, ils seront obligez d'en rendre plusieurs autres, qu'ils ont dans leur Flote, appartenant aux Rois d'Espagne, de Suede & de Dannemarc, dont les Ministres ont déja ménacez de représailles, par l'exemple de l'Arrêt du 30. Mars, ce qui tire à une si grande conséquence, que lesdits Etats ne se peuvent persuader, que Vôtre Majesté ait si peu d'amitié pour eux, que de prendre une telle conjoncture., pour les accabler, pendant qu'il faut qu'ils soûtiennent seuls les efforts d'un puissant ennèmi, & qu'ils sont privez de l'effet de l'Article cinquiéme, par lequel ils prétendent, que Vôtre Majesté leur doit donner un secours considérable, pendant les quatre premiers mois.

Je lui ai répondu, que je rendrois compte à Vôtre Majesté de tout ce qu'il me disoit de la part de Messieurs les Etats; que je les pouvois assûrer, que les intentions de Vôtre Majesté étoient sincéres pour eux, & qu'au lieu de craindre d'être accablez par elle dans l'Etat présent de leurs affaires, ils pouvoient en espérer de très bons offices.

Mais qu'il falloit que leur conduite obligeât Vôtre Majesté à en user ainsi, y étant d'ailleurs portée par l'affection qu'elle a pour leurs avantages.

Nous

Nous avons eu ensuite quelque discours de lui à moi, sans qu'il parlât de la part de l'Etat.

Il m'a dit qu'il ne voyoit aucune disposition du côté de l'Angleterre, d'entrer dans un Traité avec les Etats, non pas même d'accepter la médiation de Vôtre Majesté, qu'ainsi il jugeoit bien qu'il falloit en venir à un combat, & que pour cet effet leur Flote sortiroit à la fin de ce mois.

Je l'ai trouvé fort abattu de ce dernier incident, & prévoyant un changement dans le gouvernement de l'Etat, ses Ennemis ayant parlé fort haut, disant que c'étoit lui seul qui avoit appuyé ce Traité de 1662., qu'on avoit prévû le danger qu'il y avoit de se lier trop étroitement avec la France, qui ne perdroit jamais le souvenir de la paix de Munster, ainsi qu'il paroît à présent par la maniere dont Vôtre Majesté en use avec eux. Ils ajoûtent beaucoup d'autres discours ridicules, qui ne tendent qu'à leur fin, & comme ce qu'ils désirent le plus est de ruïner Monsieur de Wit, ils reçoivent avec joye les incidens qui arrivent du côté de France.

Mais je dois avertir Vôtre Majesté, que j'entrevois bien les desseins de la Cabale d'Espagne & d'Angleterre, qui est de demeurer unis, après avoir ruïné celle de Monsieur de Wit, de faire l'accommodement avec l'Angleterre, & satisfaire ledit Roi d'Angleterre sur beaucoup de points, à quoi ledit Sieur de Wit ayant du crédit ne consentira jamais.

Vôtre Majesté voit plus clair dans ses affaires, que personne, & jugera s'il lui plaît des conséquences, s'il arrive un changement, pour y remedier de bonne heure par sa grande pru-

 dence,

dence, car elle doit être assûrée, que le Roi d'Angleterre aura tout pouvoir sur celui qui occupera le poste de Monsieur de Wit, & qu'il sera le maître en ce païs.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 9. *Avril* 1665.

VOus verrez par la dépêche du Roi, ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & moi, sur la visite qu'il m'a renduë de la part de Messieurs les Etats. Le Courier que Mr. van Beuningen a dépêché exprès, a prévenu l'ordinaire de deux jours, les Etats ont été étonnez de cet Arrêt du 30. Mars, dont plusieurs Copies ont été apportées imprimées par l'ordinaire & dispersées dans les Villes, où l'on nous compte déja pour Ennemis déclarez. Il sera mal-aisé d'effacer si-tôt cette impression de l'esprit des peuples.

Si les Compagnies des Indes trouvent leur compte dans l'offre que Messieurs les Etats font, de trois ou quatre grandes Flutes, ou d'avantage au lieu de ses deux Vaisseaux, le Roi les obligeroit fort de les laisser, parce que cela leur fournira matiere de refuser au Roi d'Espagne, & au Roi de Suede, & de Dannemarc, les Vaisseaux qu'ils demandent, dont ils ont grand besoin, dans la conjoncture présente.

Comme je ne sçai pas si l'intérêt du Roi est de ménager Messieurs les Etats, je vous manderai peut-être une chose inutile; mais si les affaires de Sa Majesté requeroient de ne perdre

point

point ces gens-ci, permettez moi de vous dire d'éviter, s'il est possible, de ne leur demander plus rien, & de vous contenter de l'offre qu'ils font au Roi ; car je crains fort que tout ce que l'on a mis dans la tête de ces peuples, depuis le commencement des démêlez qu'ils ont avec l'Angleterre, ne se puisse pas effacer quand on voudra.

Ce que je remarque de plus fort imprimé dans leur esprit, est que le Roi les veut perdre, qu'il trouvera toûjours de nouveaux prétextes de se plaindre d'eux, en leur demandant des choses qu'ils ne peuvent accorder.

Je sçai bien que tous ces discours vous sembleront ridicules, mais j'ai crû ne vous les devoir pas taire, parce que vous distinguerez mieux que personne, la réflexion qu'on y doit faire, & peut-être ne vous repentirez-vous pas de donner un peu de relâche à ces esprits malades, & de tems pour se remettre, ne pouvant assez vous exprimer l'altération où ils sont à présent contre nous.

Je ne sçai pas en quelle disposition Messieurs les Ambassadeurs trouveront le Roi d'Angleterre, pour accepter la médiation du Roi, mais l'on a avis ici qu'il la refusera ; & j'ai trouvé que Monsieur de Wit en étoit persuadé. Il me semble entrevoir qu'on cherche à lier quelque négociation secrete avec le Roi d'Angleterre, peut-être que la division qui est à présent entre les principaux du Gouvernement pourroit bien produire quelque changement, il est fort douteux de sçavoir, s'il sera avantageux pour le service du Roi.

Vous avez grande raison d'avoir répondu à Monsieur van Beuningen, comme vous avez

fait, sur le dernier Article de la Lettre du Roi, vû le peu de secret qu'il y a sur tout ce qui est communiqué à Messieurs les Etats. Dès qu'ils ont sçû la conversation que ledit van Beuningen & vous aviez sur mon sujet, touchant le voyage d'Angleterre; les Gazettes de Haerlem, & de la Haye l'ont débité le lendemain, sans y oublier un seul mot.

Ayant reçû ensuite des priéres des principaux de l'Etat, d'agréer que leurs enfans vinssent avec moi en Angleterre, je leur ai répondu que je n'avois nul ordre du Roi de le faire, que ce qu'ils avoient sçû n'étoit qu'une pensée de Monsieur van Beuningen, sans aucune suite, & dont on ne parloit plus. Ce bruit a cessé, & on ne parle plus à présent que de l'Arrêt des Vaisseaux Hollandois en France.

LETTRE

De Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies de Païs-Bas, au Roi Très-Chrêtien.

Le 9. Avril 1665.

SIRE,

Nous jugeons que nous n'aurons point de peine, à assûrer Vôtre Majesté que c'est avec le dernier étonnement, & une douleur très sensible, que nous avons appris par les derniéres Lettres de France, qu'elle à ordonné par un Arrêt du Conseil de faire saisir & arrêter tous & un chacun des Vaisseaux appartenans

nans aux sujets de cet Etat, qui se trouveront dans les Ports & Rades de Vôtre Royaume. Il y a cinq mois que nôtre Ministre Extraordinaire se trouve à la Cour de Vôtre Majesté, pour lui représenter les violences & hostilitez des Anglois, la nécessité en laquelle nous nous trouvons de nous y opposer, l'effort que cet Etat fait afin de pouvoir paroître en Mer, avec une Armée Navale, proportionnée aux forces de nos Ennemis, pour la conservation de la liberté du Commerce, non seulement de ces Provinces, mais aussi de tout le reste de l'Europe, & pour lui demander le secours, que nous nous pouvons légitimement promettre d'elle en la conjoncture présente des affaires; mais au lieu, Sire, de recevoir cette consolation de goûter le fruit de l'Alliance, que cet Etat a renouvellé avec la France depuis si peu d'années, nous nous sentons pressez de nous dépouiller des moyens les plus nécessaires, pour nôtre défense & pour nôtre conservation, non pour le service de Vôtre Majesté, ou pour la conservation de sa Couronne, mais pour l'intérêt de quelques-uns de ses Sujets Privilegiez, lesquels, lors qu'ils auront réçû avis en quelle façon nous tâchons de les favoriser, sans doute ne trouveront pas étrange eux-mêmes, que nous ne pouvons pas nous resoudre à jetter nos Armes à la veille d'un combat, dont l'évenement pourroit être tel, que Vôtre Majesté aussi-bien que tout le monde nous blâmeroit, de nous avoir dépouillé d'un si notable renfort, sans en avoir auparavant vû le succès, & ne voulant plus attirer sur nous l'indignation d'un Roi, nôtre Allié, dont l'amitié nous est si prétieuse, ne continuëront pas à presser Vôtre Majesté, de mettre

en exécution le susdit Arrêt, & à faire saisir les Navires des Habitans de ces Provinces, contre les paroles formelles du 13. Article du dernier Traité, dont nous nous trouvons obligé de joindre ici la Copie comme très décisif; & encore nous aurions de la peine à nous remettre de cet étonnement, si nous ne sçavions que Vôtre Majesté, qui a fait justice en écoutant les plaintes de ses sujets, aura aussi la bonté d'ouïr les raisons de ses Alliez, & l'équité de ne faire pas exécuter un Arrêt, qui n'est fondé que sur des présupposez, dont le contraire est si veritable que nous nous assûrons, que Vôtre Majesté ne voudra pas faire subsister une chose dont les Principes sont erronnez. Vôtre Majesté doit avoir reçû présentement les Lettres de son Ambassadeur, qui lui ont fait voir que devant l'Arrêt de Vôtre Conseil du 30. Mars, & même devant que nous pussions apprehender qu'il s'en pût donner un, au préjudice de l'Article 13. du dernier Traité, que nous venons de toucher, & que nous prions Vôtre Majesté de faire examiner avec l'explication & avec les réflexions nécessaires, nous avons fait connoître que comme nous n'avons point d'autre intention, que de conserver la liberté de la Navigation & du Commerce en cet Etat, nous ne voulons pas empêcher aussi celle des sujets de nos Alliez, puis que non contans de permettre de faire sortir les appareils, destinez à l'équipage des deux Fregates que l'on bâtit à Dunkerque, à quoi néanmoins le Traité ne nous oblige pas, nous accordons à Monsieur l'Ambassadeur plus qu'il ne nous demande, & que la Compagnie des Indes Orientales ne peut légitimement prétendre; nous ne sommes pas jaloux de leur en-

treprise, & nous ne nous voulons pas opposer à leur dessein, vû qu'au lieu des deux Vaisseaux St. Jean & Alette Marie, qui sont plus équipez pour la Guerre, que pour le Commerce, nous leur permettons de faire acheter ou fretter en ce païs quatre Flutes, dont chacun sera du même port qu'un desdits deux Vaisseaux, capable d'être monté de trente ou quarante piéces de Canon, & plus propre pour le Commerce que les Vaisseaux que la Compagnie demande, & tant s'en faut que nous refusions de faire sortir une petite Flute de cent cinquante tonneaux, nous avons bien expressément déclaré à Vôtre Ambassadeur, Sire, que nous permettrions la sortie libre de toutes les Flutes, qui se trouveront avoir été achetées par l'une ou l'autre de vos Compagnies, devant la publication des défenses générales; Nous estimons qu'il est impossible de donner de plus grandes preuves de la sincerité de nos intentions, & de l'inclination que nous avons à avoir toute la complaisance imaginable, pour tous les désirs de Vôtre Majesté, & accommoder vos sujets, même en incommodant les nôtres, tellement que les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales de France, n'ont pas été bien informez quand ils ont représenté à Vôtre Majesté, que ce que nous faisons par une necessité indispensable dans la plus fâcheuse conjoncture, où cet Etat se soit trouvé, depuis qu'il subsiste, est l'effet d'une pure affectation & d'un dessein prémédité, puis que dans le port d'Amsterdam il se trouve présentement plusieurs autres Vaisseaux de plus grand port, & d'une construction plus propre à la guerre, appartenans aux sujets de cet Etat, sur lesquels n'a été

fait aucune saisie. Nous voulons croire que les Directeurs se sont mépris, quand ils ont dit qu'il y a plusieurs Vaisseaux de plus grand port & plus propre à la guerre que les deux St. Jean & Alette Marie, dans le port d'Amsterdam: Etant certain, qu'il n'y en a pas un seul de cette qualité; & que nous ne faisons état de nous servir de ces deux au cas de besoin, que faute d'autres. Mais nous ne pouvons pas comprendre comment on a pû exposer aux yeux de Vôtre Majesté, que dans le même port il y a des Vaisseaux appartenans aux sujets de cet Etat, sur lesquels n'a été fait aucune saisie; vû que tout le monde sçait qu'il n'y a point de Navire qui n'ait été saisi par les défenses générales, qui s'étendent universellement sur tous les Navires, qui se trouvent en tous les Ports de cet Etat, dont nous pouvons dire n'avoir exempté un seul, sinon ceux, qui appartiennent aux sujets de Vôtre Majesté, & qui sont venu faire leur trafic en ces Provinces, comme aussi par forme de dispense ceux que vos Compagnies ont achetez ici. Si c'étoit par une pure affectation, Sire, ou par un dessein prémédité que nous eussions d'incommoder la Compagnie que l'on vient d'ériger en France, que nous gardons ces deux Navires de Guerre, nous serions les prémiers à nous condamner; mais après que Vôtre Majesté aura daigné recevoir les informations, que présentement nous lui donnons en toute verité & sincerité, Elle y verra, que nous allons au devant d'elle, au delà de l'obligation du Traité, & accordons, afin de lui complaire, pour l'accommodement desdites Compagnies, ce que nous refusons dans cette néceffité de nos affaires à tous autres Princes & Etats.

Nous

Nous osons nous promettre de son équité, qu'elle sera aussi la prémiére à nous justifier, si elle n'en trouve pas assez de preuves, en ce que nous venons de dire, si elle ne se contente de ce que nous avons fait dire à Monsieur l'Ambassadeur, touchant les cordages & autres appareils que l'on veut embarquer en Zélande, de la permission que nous avons donné de pouvoir faire sortir toutes les Flutes, qui ont été achetées devant la publication des défenses générales, & de pouvoir faire acheter ou fretter en ces païs, au lieu des deux Vaisseaux quatre Flutes du même port: & si enfin elle ne se peut pas payer des raisons, que le Sieur van Beuningen a représentées à Vôtre Majesté, & que nous avons alléguées à Monsieur l'Ambassadeur, que nous ne devons pas repeter ici, nous offrons encore de laisser sortir un autre plus grand nombre de Navires de la même qualité, & non seulement les courbes, bordages, & autres appareils, qui se sont trouvez dans le Vaisseau de St. Jean, mais aussi tout ce qui se trouvera dans nos Provinces de nécessaire ou d'utile, pour l'avancement du Commerce de la nouvelle Compagnie. Pour nous, nous ne demandons rien, sinon qu'on nous laisse ce que le droit des gens nous permet de retenir, & ce qui nous est absolument requis pour nôtre défense & conservation. C'est une justice, Sire, qui ne nous peut pas être refusée, par ceux qui ne sont pas obligez en aucune façon de favoriser les Armes de cet Etat. C'est pourquoi nous avons d'autant plus de sujet de l'espérer de Vôtre Majesté, qui ne témoigne pas seulement de l'affection pour sa prosperité, mais qui aussi a bien voulu solemnellement promettre de l'assister,

ster, & de le secourir contre ceux qui troublent son repos & son Commerce. De sorte que bien loin de pouvoir apprêhender qu'elle veuille aider à desarmer cet Etat, au plus fort de la Guerre contre un si puissant Ennemi, nous avons sujet d'espérer qu'elle nous conseillera même de nous appliquer avec soin à tout ce qui peut contribuër à sa conservation, & à sa sûreté, puis qu'en cette rencontre elle comprend celle de tous ses Alliez & Amis, & qu'elle satisfera aux articles du secours que nous en attendons, comme l'unique remede contre les desordres dont toute la Chrêtienté se voit menacée. La justice & la générosité de Vôtre Majesté, fait que nous nous le promettons infailliblement, & ainsi nous ne devons pas faire cette Lettre plus longue, que pour prier Dieu. Sire, &c. A la Haye le 9. Avril 1665.

La suscription étoit,

Au Roi Très-Chrêtien.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 10. Avril 1665.

Pour répondre à vôtre dépêche du 2., j'aurai le bien de vous dire que le Roi ne peut assez s'étonner de l'opiniâtreté avec laquelle on veut soutenir de-là, contre les termes formels du Traité, qu'on ne soit point obligé de rendre à nôtre Compagnie des Indes Orientales les deux Vaisseaux St. Jean Baptiste, & Marie Alette. Monsieur van Beuningen a donné cette semaine là-dessus deux nouveaux Mémoires à sa Ma-

Majesté, outre la réponse que Messieurs les Etats ont fait aux vôtres ; & présentement on travaille ici à repliquer à toutes les raisons contenuës dans ladite réponse des Etats. Je vois que Sa Majesté persistera à vouloir avoir ses Vaisseaux, & elle attend par le retour du Courier que Monsieur van Beuningen dépêcha il y a huit jours, la nouvelle infaillible qu'on les ait relâchez. Quant à l'expédient de se contenter des Flutes, elle n'y veut point entendre, & à dire vrai, la réponse qu'on nous fait, c'est comme si le Roi ayant demandé aux Cantons ses Alliez cinquante ou soixante bons gros Suisses, ils lui répondoient, nous vous baillerons cent petits garçons. Je suis aujourd'hui si accablé d'affaires que je n'ai pas le tems de vous en dire d'avantage, encore ai-je écrit tout ce que dessus si à la hâte, que je ne sçai ce que vous en jugerez. J'ai tâché seulement de vous faire le plan de ce que l'on pense ici sur l'affaire, & vous informer qu'on ne changera point : c'est à ces Messieurs à voir ce qu'ils veulent résoudre pour la satisfaction de Sa Majesté.

LETTRE

De Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, au Roi Très-Chrétien.

Le 11. *Avril* 1665.

SIRE,

LA réponse que nous avons faite sur les Mémoires que Monsieur le Comte d'Estrades a

présentés à nôtre Assemblée au sujet des deux Navires *St. Jean Baptiste* & *Alette Marie*, aura sans doute satisfait un Roi si éclairé, si juste & si généreux que celui à qui nous avons à faire, & particuliérement quand il lui plaira faire reflexion sur les fâcheuses suites que nous appréhendons de l'explication d'un article, laquelle nous fera un extrême préjudice, & si nous l'osons dire, à Vôtre Majesté même; mais nous avoüons, Sire, que nous ne sommes pas satisfaits nous-mêmes; nous sommes demeurez dans les termes du Traité, quand nous avons excusé de laisser sortir deux vaisseaux dont nous nous pouvons servir utilement en la guerre présente, nous croyons devoir quelque chose de plus à l'amitié & à l'affection dont Vôtre Majesté & les Rois ses Predecesseurs ont de tout tems honoré cet Etat, & quand nous considerons l'intérêt qu'elle a de désirer non seulement la conservation, mais même la prosperité de ses plus affectionnez & plus fidéles Amis & Alliez, les assûrances qu'il lui a plû nous donner de la sincerité de ses bonnes intentions, & le moyen qu'elle a eu de nous guerir de toutes les appréhensions que nous pourrions avoir, nous estimons que nous pouvons passer par dessus toutes les autres considerations, & nous jugeons que nous devons mettre tout ce que nous avons entre des mains, qui ont toujours été salutaires à cet Etat, & qui ne peuvent pas nous être funestes: nous avons besoin des Navires que Vôtre Majesté nous demande, & ce ne seroient pas les moindres de l'Armée Navale que nous allons mettre en mer; mais quand nous considerons que c'est un si bon & si puissant Allié à qui nous les accordons, & que nous les verrons bien-tôt combattre sous

son pavillon pour la justice de nôtre cause, & pour l'intérêt commun non seulement de Vôtre Majesté & de cet Etat, mais aussi pour celui de toute l'Europe; nous ne pouvons plus faire de difficulté d'en permettre la sortie, & nous en laissons la disposition libre & entiere à Vôtre Majesté: ce ne sont pas les seules preuves que nous voulons donner du respect que nous avons pour la personne & pour les intérêts de Vôtre Majesté, mais nous souhaitons qu'elle nous fasse naître tous les jours de nouvelles occasions, où nous lui puissions témoigner que c'est avec toute la sincerité imaginable que nous sommes, Sire, &c. A la Haye le 11. jour d'Avril 1665.

La suscription étoit,

Au Roi Très-Chrêtien.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 15. Avril 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que Mathurin Cadou, Maitre d'un petit Vaisseau nommé la Marie, du port de 45. tonneaux ou environ, ayant déchargé à Rotterdam du vin qu'il y a apporté de Bordeaux, desireroit s'y en retourner; mais comme il ne le peut faire sans la permission de Vos Seigneuries à cause de leurs défenses, ledit Ambassadeur Extraordinaire les prie de la lui vouloir accorder, & pour cet effet de donner les ordres nécessaires à Messieurs du College de l'Amiraute de Rot-

terdam, à ce qu'ils n'y apportent aucun empêchement, ledit Cadou étant content de s'en aller sans marchandises, puis que Vos Seigneuries ne trouvent pas bon que l'on en emporte. Donné à la Haye le quinziéme Avril 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 16. *Avril* 1665.

TOut ce que j'ai à vous dire présentement, est que Monsieur de Wit s'en va Commissaire & Plenipotentiaire au Tessel, faire partir la Flote, que les Escadres de Zélande & de la Meuse y sont déja, & qu'il y a presentement 120. gros Navires & 15. Brulots ensemble. Il y a 10000. hommes des vieilles Troupes sur les Vaisseaux & 20000. Matelots. De Ruyter doit venir joindre à Cadix vint Vaisseaux de guerre que Messieurs les Etats y ont, & amener avec lui la Flote de Smirne : il y aura trente-cinq gros Vaisseaux.

Je vous dois dire confidemment que Monsieur de Wit joüe de son reste ; qu'il n'est pas persuadé que le Roi désire leur accommodement, ni qu'il exécute le Traité, & qu'ainsi il ne lui reste que cette seule voye de se maintenir en risquant tout, se voyant perdu si les choses tirent en longueur, & dans les incertitudes comme elles ont fait jusques à cette heure, au lieu que si les Etats gagnent le Combat, il se verra affermi dans le crédit, & aura les Peuples & les Magistrats

gistrats des Villes pour lui, c'est ce qui lui fait quitter la Haye pour aller près de la Flote, & avoir tout l'honneur de son départ. Il dit hier à un de mes amis de l'Etat, qui lui disoit & représentoit qu'il ne faisoit pas prudemment de s'éloigner dans un tems où la France pourroit obtenir un accommodement : Il lui répondit, *cette Médiation n'est pas pour nous, si elle nous devoit être favorable, on nous auroit témoigné plus de confiance qu'on n'a pas fait ; nous n'avons plus de parti à prendre, ni de ressource qu'en nos forces, & ainsi il faut hazarder un Combat le plûtôt qu'il se pourra, & attendre du Roi qu'il exécute le Traité de lui-même, car les remontrances ne servent plus de rien.*

Je vous fais le recit de l'état où sont les choses en ce pays, sur quoi vous ferez vos réflexions comme connoissant les intérêts du Roi mieux que moi.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 17. Avril 1665.

J'Ai reçû par l'Ordinaire vôtre dépêche du 9., & par le retour du Courier du Sieur van Beuningen celle du 12. Je vous adresse la réponse que je fais à la derniere Lettre des Etats qui est celle du 11., par laquelle ayant remis les deux Vaisseaux à mon entiere & libre disposition, je leur demande maintenant (comme je l'ai fait entendre d'ailleurs audit van Beuningen) qu'ils leur permettent de sortir sans aucun délai, à quoi je désire que vous teniez la main, & que vous

vous adoucissiez cette amertume par toutes les bonnes paroles & honnêtetez que vous direz & ferez sur un pareil incident: vous pourrez pour cela ajouter ce que j'en dis dans ma Lettre aux Etats, que l'on doit tirer de très-favorables consequences de l'attachement que j'ai à l'observation exacte du Traité, & que je vous ai aussi mandé, que nonobstant l'indispensable nécessité de mes Sujets d'avoir leurs Vaisseaux, j'aurois préferé l'intérêt de mes Alliez au leur, si j'avois pû croire avec le moindre fondement que deux Vaisseaux de plus ou de moins pussent être de quelque consideration pour la décision de l'affaire entre deux Flotes, qui en auront chacune plus de cent cinquante. J'ai chargé Lionne de vous écrire d'une affaire, où la Princesse d'Orange peut m'obliger, si elle y a la disposition que vous m'avez témoigné.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

Le 17. Avril 1665.

Très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez. Nous avons reçû des mains du Sieur van Beuningen vôtre Lettre de l'onziéme de ce mois avec beaucoup de satisfaction, d'y voir enfin la disposition où vous étiez de nous donner contentement, en conformité & exécution de vôtre Traité sur la sortie des deux Vaisseaux le St. Jean & Marie Alette, appartenans

à

à nos Sujets de la Compagnie des Indes Orientales, dont nous attendrons maintenant l'effet sans aucun délai, suivant ce que nous avons particulierement fait entendre de nos intentions audit Sieur van Beuningen. Nous voulons cependant vous assûrer de deux choses; l'une, qu'à moins d'une nécessité indispensable que nosdits Sujets ont eu d'avoir promptement leurs Vaisseaux, sans pouvoir consentir à l'offre des Flutes qu'avec des préjudices irréparables pour leur Compagnie, nous nous serions volontiers en cette occurrence relâchez en vôtre faveur de l'exécution de l'article 25. dudit Traité; Et la seconde, que cet incident & toutes les contentions qu'il a causé n'ont apporté aucune alteration imaginable dans nos bonnes intentions pour vôtre Etat, & dans le parfait désir que nous conserverons toujours de procurer sa sûreté & son repos par tous les meilleurs moyens qui seront en nôtre pouvoir. Cependant nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 17. jour d'Avril 1665.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

LOUIS.

DE LIONNE.

La suscription étoit,

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 17. Avril 1665.

MOnsieur van Beuningen a eu une longue Audience du Roi le même jour que son Courier a été de retour. Il n'a rien oublié pour obtenir de Sa Majesté qu'elle voulut bien se contenter de l'offre des Flutes, au lieu des Vaisseaux de la Compagnie; mais Sa Majesté a persisté à vouloir avoir les Vaisseaux.

On lui avoit donné le jour d'auparavant un long Mémoire, pour repliquer à toutes les raisons qu'avoient alleguées Messieurs les Etats dans leurs réponses à vos Mémoires; mais je n'ai pas songé assez à tems à vous en faire faire une Copie, & si vous avez la curiosité de le voir, vous en pourrez demander la communication à Monsieur de Wit, à qui je ne doute pas que ledit Sieur van Beuningen ne l'ait adressé.

Du reste Sa Majesté n'a pû se persuader, que se relâcher de sa prétention, ou y persister, pût importer en rien au maintien de Monsieur de Wit dans son poste, la suffisance de ce Ministre ayant de trop bons fondemens pour pouvoir être ébranlée par un incident de cette nature. Elle n'a pas ajouté plus de foi à ce qu'on vous a fait dire, que les Directeurs de la Compagnie des Indes s'opposoient à l'offre des Flutes, & elle a attribué l'un & l'autre à l'habileté, & à un effet de l'adresse dudit de Wit,

Wit, pour disposer Sa Majesté à leur laisser les Vaisseaux.

Si la Princesse d'Orange avoit dessein de regagner entierement & facilement les bonnes graces du Roi, elle en a dans cette conjoncture un moyen, mais que Sa Majesté estimeroit beaucoup, & qu'elle recevroit pour une preuve certaine qu'elle a aujourd'hui dessein de reparer le mal qu'elle a fait autrefois à cette Couronne ; elle n'auroit pour cela qu'à employer le grand crédit qu'elle a auprès de l'Electeur de Brandebourg pour porter ce Prince à faire deux choses ; l'une de ratifier & exécuter le Traité d'accommodement qu'il a fait avec le Duc de Neubourg & l'Evêque de Munster, touchant l'exercice des trois Religions dans les Etats de la succession de Julliers, & touchant le condirectoire du Cercle de Westphalie ; & la seconde, de ne ratifier pas l'autre Traité que le même Electeur a fait avec les mêmes Princes, d'une Ligue défensive, du Cercle de Westphalie, Sa Majesté considerant cette nouvelle Alliance, comme un moyen qu'elle a pensé qui se pourroit pratiquer pour commencer à saper les fondemens de celle du Rhin. Il faudra, s il vous plait, avant que de vous ouvrir de rien à la Princesse, sonder bien le gué ; & après avoir bien reconnu qu'elle a effectivement dessein de servir le Roi, & d'y agir sincerement. Ce fondement une fois établi, il faudroit encore exiger d'elle, s'il étoit possible, qu'elle travaillât à ces deux choses, mais principalement à la seconde comme la plus importante, sans qu'il parût que le Roi y eut aucune part, & bien moins encore que Sa Majesté l'en eut recherchée ; & pourvû qu'elle veuille bien la chose, elle a assez d'esprit & d'industrie

ftrie pour trouver de fortes raifons, autres que celles des intérêts de Sa Majefté, pour diffuader fon gendre de ratifier ladite nouvelle Ligue, d'autant plus qu'il ne tiendra qu'à lui d'entrer à Ratisbonne dans celle du Rhin, qui eft de toute autre confideration pour la fûreté des Alliez.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eftrades*, préfenté à Meffieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 17. Avril 1665.

LE Comte d'Eftrades, Ambaffadeur Extraordinaire de France, fait inftances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaife de laiffer fortir du Port d'Amfterdam quelques Vaiffeaux appartenans à la Compagnie des Indes Occidentales de France, qui font prêts à partir avec leurs cargaifons pour aller aux Iles pour le fervice de ladite Compagnie; comme auffi de permettre la fortie du Port de Rotterdam fans emporter aucune Marchandife, à une Buze que les habitans de Dunkerque y ont achetée pour envoyer aux mêmes Iles; à quoi ledit Ambaffadeur Extraordinaire efpere que Vos Seigneurs n'apporteront point de difficulté, & qu'au contraire elles donneront les ordres néceffaires au College de l'Amirauté d'Amfterdam, afin qu'il laiffe partir les Vaiffeaux de ladite Compagnie avec leurs cargaifons; & au College de l'Amirauté de Rotterdam, ladite Buze avec fon balaft feulement, & des matelots François; & que Vos Seigneuries voudront bien que ces Vaiffeaux profitent du tems propre qu'ils ont à préfent de

de se mettre à la voile pour faire leur voyage, les assûrant au surplus que le Roi son Maitre aura fort agréable toutes les facilitez qu'elles y auront apportées. Donné à la Haye le dix-septiéme jour d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Géneraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 23. Avril 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, voyant que Vos Seigneuries ont si bien commencé de donner satisfaction au Roi son Maitre, sur le sujet des deux Vaisseaux St. Jean Baptiste & Alette Marie, appartenans à la Compagnie privilegiée des Indes Orientales de France, en les remettant à l'entiere & libre disposition de Sa Majesté, il espere qu'elles n'en demeureront pas là, & qu'elles se porteront aussi d'elles-mêmes à rendre cette satisfaction complete, en leur accordant à présent la permission de sortir du Port d'Amsterdam, afin qu'ils puissent se rendre sans aucun délai en France; néanmoins comme il a ordre exprès de faire cette demande à Vos Seigneuries, il s'en acquitte d'autant plus volontiers que la chose leur doit être agréable, puis qu'outre que l'achevement de cette affaire n'est qu'une suite & un effet de la resolution qu'elles en ont déja prise, elles ne sçauroient mieux convier que par là Sa Majesté à leur procurer en d'autres occasions tous les avantages qui pourront dépendre de ses offices; Vos Seigneuries pouvant se repré-

représenter d'ailleurs, que si Sa Majesté à paru en cela attachée à l'observation exacte du Traité, elles n'en doivent tirer que des consequences très-favorables, & que même, si elle eût pû croire avec quelque fondement que deux Vaisseaux de plus ou de moins eussent pû être de quelque considération pour la décision d'une affaire entre deux Flotes qui seront composées chacune de plus de cent cinquante, elle eut préferé l'intérêt de ses Alliez à celui de ses propres Sujets, nonobstant la nécessité indispensable qu'ils ont de leurs Vaisseaux, laquelle a été toujours le véritable & juste motif de toutes les instances que ledit Ambassadeur Extraordinaire a faites là-dessus. Il prie donc Vos Seigneuries au nom du Roi son Maître, qu'il leur plaise de donner, sans aucune perte de tems, les ordres nécessaires pour le départ de ces deux Vaisseaux, se promettant qu'elles ne laisseront pas long-tems Sa Majesté dans l'impatience où elle est de les avoir, & voudront bien l'obliger par là à leur faire ressentir des effets des bonnes & sinceres intentions qu'elle conserve pour cet Etat. Donné à la Haye le vingt-troisiéme d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 24. Avril 1665.

VOtre derniere dépêche du 16. n'obligeant à aucune réponse, que touchant l'affaire de la division qui est grande dans la Maison de Brunswick, sur laquelle j'ai chargé Lionne de vous mander mes sentimens, je ne prends la plume

plume que pour vous dire, que je reçûs hier un Courier exprès de Londres, par lequel mes Ambassadeurs m'ont donné avis, que le Roi de la grande Bretagne avoit accepté ma médiation, & dès la premiére Audience d'affaires qu'ils ont eue, leur avoit promis de nommer des Commissaires, avec lesquels ils puissent traiter; mais ils me marquent en même tems, qu'ils ont trouvé l'Ambassadeur de Hollande, fort mal instruit, sans aucuns ordres, & peu capable de les exécuter, quand il les auroit. C'est pourquoi il faut que les Etats se resolvent promtement, & se déclarent s'ils veulent faire passer en Angleterre le Sieur van Beuningen, & qu'en ce cas ils lui envoyent promptement l'ordre & les pouvoirs néceſſaires, où s'ils persistent à désirer que je vous envoye l'ordre d'y aller.

LETTRE.

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 24. Avril 1665.

LE différend qui arrive dans la Maison de Brunswick, étant entre deux Alliez du Roi, Sa Majesté, autre chose ne paroissant, ne peut présentement y prendre d'autre part, que celle d'offrir aux deux Princes sa médiation pour un bon accommodement entr'eux, d'autant plus que tous les Princes & Etats de l'Empire, Catholiques & Protestans commencent à se partialiser, pour l'un, ou pour l'autre, & recourent chacun à Sa Majesté de leur côté, & il n'est pas de son intérêt qu'aucun des deux Partis demeure mal-satisfait d'elle, parce que dès

dès lors ce seroit un parti tout formé pour l'Empereur. Le Duc Catholique doit écrire à sadite Majesté, selon les avis que nous avons, aussi-bien que celui de Hanovre. On leur répondra à tous deux aux termes que j'ai dit ci-dessus, mais vous n'avez pas besoin de vous en expliquer ; cette affaire est d'autant plus délicate, que la Suede & le Dannemarc prendront chacun un différend parti, & deja le Roi de Dannemarc a fait écrire ici en faveur du Catholique.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 25. Avril 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries que leur ayant ci-devant fait plusieurs instances, à ce qu'il leur plût de permettre la sortie du port d'Amsterdam, à trois Vaisseaux appartenans à la Compagnie des Indes Occidentales de France, sçavoir la Paix, armée de quatorze piéces de Canon, & vingt-quatre hommes ; la Justice, armée de seize Canons, & même nombre de Matelots ; & le Gentilhomme avec trois Canons, & douze hommes tous François ; Ces trois Vaisseaux du port de 200. à 250. tonneaux, pour aller avec leurs charges, deux aux Isles de l'Amerique, & l'autre à la Rochelle. Et n'ayant point eu de réponse là-dessus, il prie de nouveau Vos Seigneuries, de leur vouloir accorder présentement cette permission de sortir avec leurs

Car-

Cargaisons, à quoi il espère qu'elles se porteront sans délai, puis que Messieurs du Collége de l'Amirauté d'Amsterdam, ont déja assûré celui qui fait les affaires du Roi, & les a sollicité de la part de la Compagnie, qu'au moindre ordre qu'ils en recevroient de Vos Seigneuries, ils les expédieroient incontinent. Ledit Ambassadeur Extraordinaire s'assûre qu'elles accorderont d'autant plus volontiers cette grace à cette Compagnie, qu'outre que ces trois Vaisseaux sont de peu de conséquence, elles sçavent qu'elle sera fort à la satisfaction du Roi son Maitre, par l'intérêt que Sa Majesté y prend, & par leur assistance que recevront par là les Habitans des Isles, qui en ont tous grand besoin. Donné à la Haye le 25. Avril 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE.

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 30. Avril 1665.

SUr la Lettre que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 24. de ce mois; j'ai fait sçavoir à Messieurs les Etats, que le Roi d'Angleterre avoit accepté la médiation de Vôtre Majesté, & que c'étoit à présent à eux à se resoudre d'envoyer les ordres & pouvoirs nécessaires à Monsieur van Beuningen, pour passer en Angleterre, afin de donner plus de force à la Négociation; Ils m'ont témoigné bien de la joye de ce que la médiation avoit été acceptée, mais qu'ils ne pouvoient ôter Monsieur van Beuningen du poste où il étoit, si ce n'est

n'est que le secours porté par le Traité fut accordé par Vôtre Majesté, & qu'ils lui donnent ordre de la supplier de m'y envoyer. Je leur repliquai que cet ordre seroit fort inutile, s'ils ne s'ouvroient pas pour les conditions de la paix, plus qu'ils n'avoient fait jusques à présent. Ils me dirent qu'ils seroient prêts à remettre toutes choses en l'état qu'elles étoient avant la guerre. Que si de Ruyter avoit pris des Places appartenantes au Roi d'Angleterre ils les rendroient, bien entendu que ce Roi leur restituât la nouvelle Hollande.

J'ai remarqué une grande fierté en tous leurs discours, & de grandes confiances sur leurs forces, & sur la bonne volonté des peuples.

Monsieur de Wit est toûjours au Teslel, qui fait hâter l'équipage de la Flote. Il en use avec tant de diligence qu'il a équipé plus de vingt grands Navires depuis qu'il y est: elle sera prête de sortir en Mer dans six jours, si le vent le veut permettre.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, Le 30. Avril 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, fait sçavoir à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître a reçû un Courier exprès de Londres, dépêché par ses Ambassadeurs Extraordinaires; pour lui donner avis que le Roi de la Grande Bretagne avoit accepté sa médiation, & que dès

dès la première Audience d'affaires qu'ils ont euë ; il leur avoit promis de nommer des Commissaires, avec lesquels ils puissent traiter ; Et comme Sa Majesté estime que Monsieur van Beuningen pourroit donner beaucoup de vigueur à cette Négociation, ledit Ambassadeur Extraordinaire a ordre de convier Vos Seigneuries, de se résoudre promtement & de déclarer si elles veulent le faire passer en Angleterre, & en ce cas de lui envoyer au plûtôt les ordres & les pouvoirs nécessaires d'y aller & traiter. Donné à la Haye le trentième Avril 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 1. May 1665.

JE ne doute pas que mes Ambassadeurs Extraordinaires qui sont en Angleterre, ne vous ayent fait sçavoir en même tems qu'à moi la peine & l'embaras où ils se trouvent, & avec grande raison, de n'avoir rien en main de la part des Hollandois, pour commencer à entamer la Négociation de l'accommodement, & que le Roi de la Grande Bretagne leur ayant d'abord dit fort obligeamment, qu'il nommeroit des Commissaires pour traiter avec eux, ils n'ayent aucune proposition à leur faire dont ils puissent être avoüez. Ils me mandent même là-dessus (ce qui est fort fâcheux) que le Sieur d'Aubigny leur avoit dit en confidence, comme étant le sentiment du Chancelier, qu'il ne pouvoit croire que de deux choses l'une, ou qu'ils

étoient venus pour faire semblant de la paix, quoi qu'intérieurement ils ne la voulussent pas, ou que s'ils avoient ordre de la procurer de bonne foi, ils sçavoient le dernier mot des Hollandois, n'y ayant aucune apparence, que j'eusse envoyé des Ambassadeurs Extraordinaires à cet effet, sans qu'ils eussent été en état de faire des propositions capables de terminer l'affaire en peu de jours. On a informé de tout cela le Sieur van Beuningen; mais comme il ne m'a fait aucune ouverture capable de conduire à la paix en l'état que sont les choses, car il n'a parlé que d'une restitution reciproque, ce que vrai semblablement les Anglois, échauffez & aigris au point qu'ils le sont, rejetteront bien loin, il faut que vous parliez fortement au Sieur de Wit, pour l'obliger de vous dire précisément quel premier pas mes Ambassadeurs pourront faire pour entamer leur Négociation avec espérance de bon succès, & se tirer de l'embaras où ils se trouvent de n'avoir rien à dire ni à proposer, après avoir fait leur voyage avec tant de précipitation; & il seroit encore mieux, si ledit de Wit vouloit s'ouvrir confidemment à vous, à quoi les Etats au dernier mot se porteront pour le bien de la paix. Le Sieur van Beuningen a voulu parler ici de la course que vous pouriez faire à Londres, mais il n'a sçû que repartir, quand on lui a representé, si après avoir envoyé trois Ambassadeurs, je pouvois avec dignité en faire partir un quatriéme. Ledit Sieur de Wit, doit conclure cependant de ce que je dis, que s'il vous fait des ouvertures que je juge capables de pouvoir produire la paix, je n'aurai nulle difficulté à vous ordonner aussi-tôt de faire ce voyage.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 1. *May* 1665.

DEpuis ce que dessus écrit, le Roi a eu avis que non seulement les deux Vaisseaux ne partent point, mais que Messieurs d'Amsterdam continuans plus que jamais leur mauvais procedé en cette affaire, mettent sous main tous les obstacles qu'ils peuvent pour empêcher que lesdits Vaisseaux ne puissent partir, jusques à cabaler les équipages, & en avoir fait disparoître par argent une partie, & persuadé l'autre à prendre parti dans leur Flote; Monsieur van Beuningen qui devoit avoir appris quelque chose de cette conduite, me dit il y a deux jours qu'on auroit peine à faire démarrer les Navires, parce que les équipages s'étoient dispersez; & voulut l'attribuër à l'avarice des Officiers, qui n'avoient pas tenu leurs gens dans les Vaisseaux. Je ne me payai pas, comme vous pouvez croire, de la plus méchante raison qui se pût alléguer, & me contentai de lui dire, que Messieurs les Etats seroient de bons garands au Roi, de faire retrouver tous lesdits équipages, & qu'ils devoient sans perdre de tems donner des ordres généraux & particuliers sur peine de la vie, tant aux Officiers de leur Flote, qu'aux gens desdits équipages, chacun en droit soi, pour en faire promtement retrouver le nombre complet, sans qu'il y en eût un seul à dire. Cependant Sa Majesté m'a chargé de vous mander que la chose mérite

bien, non seulement, que vous donniez d'abord toute vôtre application à faire resoudre, & publier cet ordre desdits Etats, mais qu'elle désire que vous alliez aussi-tôt après vous même à Amsterdam, pour surmonter par vôtre autorité toutes ces desobligeantes chicanes, & faire partir lesdits Vaisseaux incessamment, & avec cela on ne laissera pas d'avoir perdu deux ou trois mois de tems pour le voyage des Indes.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 7. May 1665.

J'Ai appris par la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du prémier de ce mois, l'embaras où se trouvent Messieurs les Ambassadeurs en Angleterre, sur le peu d'ouverture que l'Ambassadeur de Hollande leur a fait, touchant les propositions de paix. Si Monsieur de Wit eût été ici, je lui en eusse parlé fortement, ainsi que Vôtre Majesté me l'ordonne, mais il est au Tessel Chef des Plenipotentiaires pour faire fournir à la Flote de tout ce qu'est nécessaire, & la faire partir, en quoi il agit avec tant de vigilance qu'il est continuellement par les chemins, & on ne sçauroit où le trouver pour conférer avec lui.

Tout ce que je puis dire à Vôtre Majesté là-dessus de ses derniers sentimens, est qu'on se restituëra de part & d'autre ce qui aura été pris; que Messieurs les Etats feront raison des torts, que les trois Vaisseaux Anglois ont soufferts en

leur

leur empêchant le Commerce dans les Indes, & pour les deux Vaisseaux Bonaventure & Bonne Espérance, lesdits Etats s'en remettront à ce que Vôtre Majesté jugera le plus à propos. Il m'ajoûta avant son départ qu'ils auroient droit de repéter les Forts de St. André & un autre qui est sur la Riviere de Gamby, qui leur ont été pris depuis deux ans en Guinée, mais qu'ils s'en relâcheront pour le bien de la paix, & quoi que je lui aye dit dès ce tems-là, que ce n'étoit pas assez, je ne l'ai pas trouvé en disposition de parler en d'autres termes.

Je n'ai pas laissé de faire entendre à Monsieur de Gent, & à quelques autres des Etats, ce que Vôtre Majesté m'a mandé, mais il n'y en a pas un de tous ceux qui sont ici, qui puisse, en l'absence de Monsieur de Wit, donner une réponse sur laquelle on puisse faire quelque fondement.

La Flote de Messieurs les Etats ne sera pas encore prête de dix jours. Monsieur de Wit laisse vingt Navires, & prend leur équipage pour fournir ceux qui en manquent au Tessel, par ce moyen il y aura 66. grands Vaisseaux de prêts, & 30. en Zélande, qui sortiront en Mer au prémier vent, le reste s'équipera à loisir, & ce sera une Escadre pour fortifier la grande Flote dans quelques tems.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 13. Mars 1665.

JE viens d'avoir une nouvelle longue Conférence avec Monsieur van Beuningen, dont le

fruit a été, que je l'ai fait toûjours convenir, que nonobstant toutes les délicatesses que Messieurs les Etats pourroient avoir de faire passer un nouveau Ministre à Londres, en ce qu'il pourroit sembler qu'ils envoyeroient rechercher la paix, il est néanmoins important, voire nécessaire, qu'ils fassent aujourd'hui ce pas pour fortifier l'Ambassadeur van Goch, d'instructions, de pouvoirs, & de bons Conseils, & qu'autrement, il étoit bien à craindre que l'acceptation de la Médiation du Roi ne produisit aucun bon effet; Et que Messieurs nos Ambassadeurs, ne retournassent bien-tôt-ici, au même état qu'ils en sont partis. Ledit Sieur van Beuningen, n'est pas seulement demeuré d'accord de cette nécessité, mais m'a promis d'écrire de delà, tout ce que je lui en ai dit, & de l'appuyer fortement de son sentiment particulier, & il sera bon cependant que vous y joigniez vos instances & vos offices.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 14. *May* 1665.

J'Ai fait entendre à Messieurs les Etats ce que Vôtre Majesté m'ordonne touchant un second Ambassadeur en Angleterre, pour aider au Sieur van Goch dans la négociation de la Paix. Ils m'ont répondu qu'ils s'alloient assembler pour déliberer là-dessus; mais il est sûr qu'ils ne resoudront rien sans avoir les avis de Monsieur de Wit, qui est incessamment à travailler pour mettre la Flote en état de sortir.

Pour

Pour être informé au vrai de l'état de ladite Flote, j'y ai envoyé un de mes amis fort entendu à la mer, qui est habitué à la Ville de Rotterdam, & qui a fait plusieurs voyages aux Indes. Il m'a rapporté qu'il n'y a dans le Port du Tessel que 66. grands Vaisseaux, que la plûpart n'ont pas leur nombre d'hommes complet, que les Anglois sont à l'entrée dudit Port du Tessel avec l'avant-garde de 25. vaisseaux commandez par le Prince Robert; que le Duc d'York est avec trente grands vaisseaux à la Bataille à demie lieuë de l'avant-garde, & vingt vaisseaux à demie lieuë du Duc d'York; qu'ils sont souvent à la voille, & viennent canonner les Villages qui sont sur la Côte, & que par ce moyen ils empêcheront la Flote de sortir du Tessel, & celle de Zélande de se pouvoir joindre. Après ce rapport j'ai estimé devoir parler à mes amis particuliers, pour leur faire comprendre qu'il seroit bien plus de leur intérêt de relâcher des choses qui portassent les Anglois à faire la paix, que de demeurer en guerre, & ne pouvoir sortir de leurs Ports par la force & vigueur de leurs Ennemis, & que cela pourroit avec le tems produire de très-mauvais effets dans les esprits de ces Peuples, qui se verront trompez par les esperances qu'on leur avoit données qu'on seroit en Mer dès le 15. Avril avec une Flote plus puissante que celle des Anglois; & que même l'on iroit investir l'embouchure de la Riviére de Londres pour empêcher qu'il n'y entrât ni n'en sortit rien; qu'après avoir fourni tant d'argent, & vû si peu d'effet de toutes les promesses qui ont été faites aux Provinces, il y auroit lieu de craindre quelque revolution.

Ils me répondirent, qu'il étoit vrai qu'ils n'a-

voient pas été bien servis, & que la diligence avoit dû être plus grande pour avoir les Equipages des Vaisseaux plus complets, mais que cela ne gâtoit pas leurs affaires, qu'ils prendroient si bien leur tems de sortir, & avec des forces si considérables, que les Anglois trouveront qu'il n'est pas si facile qu'ils croyent de leur faire la Loi, & de les soumettre à leurs volôntez.

Que Messieurs les Etats ne consentiront jamais à aucun accommodement en relâchant de ce qui leur appartient, mais bien en traitant avec égalité, justice & raison.

Que si par le sort des armes ils sont obligez de subir le joug des Anglois: ce sera par une nécessité, & en ce cas ils auront la satisfaction d'avoir combattu autant qu'ils auront pû póur conserver leur liberté, & qu'ils n'auront cedé qu'à la force. Comme ce sont des amis de Monsieur de Wit & de sa cabale, je les vois dans les mêmes sentimens que lui, qui sont de ne relâcher rien; cependant ce sont tous ceux qui gouvernent les villes de Hollande, & les Députez de l'Assemblée.

Il seroit à désirer qu'il arrivât quelque mauvais succès aux Etats pour les reduire à être plus souples, & à ceder quelque chose qui put procurer la paix.

Mais aussi si la perte qu'ils feront étoit si grande, que la cabale qui gouverne à present fut ruïnée, il ne faut pas douter que la paix ne se fit de la maniere que les Anglois voudroient, & que ceux qui seroient établis dans le Gouvernement, ne dépendissent entierement d'eux. Vôtre Majesté en connoit les conséquences mieux que personne, & sçait les remedes nécessaires pour parer de tels incidens.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 15. May 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 7., & en même tems une autre de mes Ambassadeurs en Angleterre qui se plaignent (& ce me semble avec quelque raison) que le Sieur van Beuningen m'ait si fort pressé de les obliger à partir sans Equipages, & que depuis le tems qu'ils sont à Londres, Messieurs les Etats ne leur ayent mis en main pour entamer leur Négociation, que les mêmes offres pour un accommodement, qu'ils sçavent que le Roi d'Angleterre a cent fois rejettées, lors que le Sieur de Comminges en a parlé. Ce n'est pas à moi à trouver à dire qu'ils ne se portent pas à des conditions capables de produire la paix ; car ils doivent connoitre leurs intérêts, & sçavoir si la continuation de la guerre leur convient plus que les relâchemens que les Anglois pourroient désirer d'eux ; mais il me suffit, que pour ne se pouvoir plaindre de moi après la perte d'une Bataille, si ce malheur-là leur arrivoit, dont je ne serois gueres moins fâché qu'eux-mêmes, je les ai fait avertir que tous les ordres qu'ils ont jusques ici donnez à l'Ambassadeur van Goch ne sont pas suffisans, pour faire espérer un accommodement dans l'état présent des choses. Ce qui m'inquiete pour l'intérêt que je prens à leur bien, c'est que je n'ai pas de relations de la qualité & de la force de leur Flote telle que je souhaiterois, n'y ayant que deux ou trois de leurs Na-

vires qui ayent du canon de fonte, étant très-mal pourvûs de soldats; que la queuë de leur Flote n'est composée, a ce qu'on me mande, que de bâtimens fort médiocres, ce qui ne s'ajuste pas bien avec la modicité des conditions dont ils s'expliquent. Ils doivent croire cependant que je parle en langage bien differend à Londres. Mais comme l'on y est encore mieux informé que moi de toutes ces circonstances, la confiance y est extrême, & ôte toutes pensées de paix, si Dieu n'y met la main, ou que les Etats ne s'aident d'avantage par des propositions qui flattent mieux l'audace naturelle de la Nation que j'appuierois fortement, si elles m'étoient mises en main par la partie intéressée.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 21. May 1665.

J'Envoyai l'Ordinaire dernier à Vôtre Majesté la Lettre que Monsieur de Wit m'a écrite, ensuite de diverses instances que je lui avois faites, pour s'élargir d'avantage sur les conditions de la paix; & lui & les Etats demeurent encore fermes à n'en point faire d'autres, esperant un bon succès du combat qu'ils sont resolus de donner.

Vôtre Majesté verra en peu de tems que leurs forces sont plus considerables qu'on ne lui a mandé. Ils ont quatre-vingt Vaisseaux au Tessel bien équipez d'hommes & de toutes choses, & 23. en Zélande, lesquels doivent venir à Goerée, qui est l'embouchûre de la Meuse, dont

la jonction se peut faire en quatre heures.

Quant au Canon, ils n'ont que le tiers de fonte dans leurs Vaisseaux, à la reserve de l'Amiral & des Vice-Amiraux, où ils sont tous de fonte.

Le Canon de fer est d'un métal de Suède, qui est estimé, après beaucoup d'épreuves, aussi bon que celui de fonte, & il a la même qualité quand il créve, que les éclats ne s'écartent pas, mais se séparent comme la fonte, c'est ce qui a obligé Messieurs les Etats à s'en servir, les Capitaines des Vaisseaux les trouvant aussi bons pour le service que les autres.

Il ne se peut rien ajouter à la resolution des Chefs & de tous les Matelots & Soldats, & à leur union; ils sont si persuadez du gain du combat, qu'on n'a jamais vû une si grande gayeté comme celle qu'ils ont, ni un si grand désir d'en venir aux mains. Dès que le vent sera bon, ils sortiront du Tessel, & Vôtre Majesté peut-être assûrée que je lui mande la verité, & que je ne lui avance rien qu'après en avoir été parfaitement bien informé. Je donne les mêmes avis à Messieurs les Ambassadeurs en Angleterre, & il ne faut pas s'attendre que la fierté des Anglois ni leurs prétensions fassent relâcher de quoi que ce soit ces gens-ci: ils sont aussi animez contre les Anglois, que les Anglois le sont contr'eux, & en cas de mauvais succès ils ont prevû à toutes choses, & ont quarante grands Vaisseaux prêts à mettre en mer au prémier Juillet pour remplacer ce qui sera perdu, & onze millions de reserve pour subvenir aux nécessitez imprevûës.

J'ai presenté un Memoire à Messieurs les Etats, dont j'envoye la Copie à Vôtre Majesté, sur l'af-

faire de Herstal, & sur celle de ce Religieux Carme qui a été pris à Tongres, & mené à Reims. Ils ne me feront pas réponse audit Mémoire jusques à ce que Monsieur de Wit ait mandé ses sentimens, lequel est toujours à la Flote, & n'en partira pas qu'elle ne soit sortie en Mer.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, Le 21. May 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre exprès du Roi son Maître, de représenter à Vos Seigneuries, que Sa Majesté a été bien surprise, quand elle a sçû que leurs Officiers de Mastricht prétendent user de représailles, tant sur les Religieux Carmes, que sur les Habitans de la Ville de Tongres, à cause qu'un des Sujets de Sa Majesté en a été enlevé pour être ramené au Convent, dont il s'étoit débauché, & parce que le Roi son Maître estime, que Vos Seigneuries ne pourroient pas avoir ces pensées, si on ne leur avoit déguisé la verité du fait; Sa Majesté a bien voulu les en faire informer exactement, & leur faire sçavoir que la personne dont il est question, est un Religieux profés & Prêtre, qui après avoir apostasié, & mené une vie scandaleuse pendant quelques années, a été à la solde de Vos Seigneuries environ trois semaines; il s'en est retiré de son mouvement, & s'est rendu volontairement dans la Ville de Tongres, qui est dans la souveraineté du Prince de Liége, d'où ceux qui ont authorité & pouvoir sur lui,

com-

comme le Superieur de son Convent, & sa propre Mere, l'ont fait enlever, tellement que cette procedure étant juridique, & conforme aux Ordonnances de France, & en rien préjudiciable aux droits ni à l'autorité de Vos Seigneuries; Sa Majesté espère que puis que le Souverain du lieu, d'où il a été enlevé, ne s'en peut pas plaindre, Elles ne se voudront pas ressentir d'une chose en laquelle Elles ne sont point lésées, & en laquelle Elles n'ont point d'autre intérêt, que de souffrir que Sa Majesté en use à l'égard de ses Sujets, hors le Territoire & la Jurisdiction de Vos Seigneuries, ainsi qu'Elle juge devoir faire pour la conservation de son autorité Royale, & du repos de son Royaume, mais feront cesser les poursuites dont la continuation ne peut-être que d'une très grande conséquence.

Le même Ambassadeur Extraordinaire a aussi ordre de porter à Vos Seigneuries, les plaintes que Monsieur l'Electeur de Cologne a faites à Sa Majesté, de ce que leur Receveur à Mastricht fait en leur nom des Actes de Souveraineté en la Seigneurie de Herstal, qui ne doit point connoître d'autre Souverain, que Son Altesse Electorale comme Evêque & Prince de Liége. Il a fait voir que la Terre de Herstal a été acquise par un Evêque de Liége; en titre d'échange de la Souveraineté de la Terre de Fraines, où est bâtie la Forteresse de Marienbourg, dès l'an 1546. & 1548. par l'Empereur Charles V., & que même la Terre de Herstal a été dépendante du Marquisat d'Anvers, ou du St. Empire, avant que Mastricht fût au Duc de Brabant; & d'autant que le Roi son Maître n'est pas seulement garand, en vertu du Traité des Pirenées de 1659., de ce que ledit Electeur possede, mais aussi est obligé en qualité de prémier des Alliez du Rhin, de proteger les Princes dont cette Alliance est composée contre ceux

qui

qui les troublent en la joüissance de leurs droits, & ainsi Sa Majesté ne pourra pas abandonner Son Altesse Electorale, en la poursuite de son droit, aussi ne se peut Elle pas persuader que Vos Seigneuries, comme ses plus anciens & meilleurs Alliez voulussent rien faire qui ne soit juste, & qui la pût porter à des Resolutions qu'elle ne prendra jamais qu'avec regret, parce qu'elles ne porteroient pas toutes les marques de l'affection qu'elle a & aura toûjours pour cet Etat; c'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire a lieu d'espérer, que Vos Seigneuries lui feront une réponse sur ce Mémoire, qui fasse connoître que leur intention est de faire ce qui est raisonnable, & de vivre en bonne intelligence avec les Princes leurs Voisins.

Ledit Ambassadeur represente en outre à Vos Seigneuries, que Matthieu Kicken, Jean Blankenker, Pierre & Jean Nosten, Charles Waterlot, Girard Blankeman, Antoine Klinkart & Jaspart Nissen, tous Maîtres de Bélandes de Dunkerque, se plaignent que le Collége de l'Amirauté de Rotterdam, où ils sont à présent, veut exiger d'eux le droit de fret; que tous ceux de ladite Ville de Dunkerque n'ont jamais payés ici, & qu'au contraire ils en doivent être francs, aussi-bien que les Vaisseaux de cet Etat le sont à Dunkerque; & que si cette nouveauté s'introduit, le Roi son Maître sera obligé de faire payer à Dunkerque le même droit de Fret aux Vaisseaux de cet Etat, que cet Etat veut imposer aujourd'hui sur ceux de ladite Ville de Dunkerque; & comme tous lesdits Maitres de Bélandes sont tous prêts de partir, & ne sont retardez qu'à cause de cela, ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, de les vouloir expédier promtement, & sans résumtion. Donné à la Haye le 21. May 1665.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 22. May 1665.

VOus trouverez dans mon autre dépêche deux avis importans, que mes Ambassadeurs en Angleterre m'ont donné, & qui pourront vous servir beaucoup, pour la continuation de vôtre bonne conduite; je n'ai rien à y ajoûter, si ce n'est que vous devez toûjours cultiver la disposition où témoigne être aujourd'hui pour mes intérêts, Madame la Princesse d'Orange, parce qu'il est certain qu'ayant le crédit qu'elle a dans la Cour de l'Electeur de Brandebourg, si elle veut de bonne foi reparer un peu le passé, je pourrois en tirer divers avantages.

Addition de la main du Roi.

Faites en sorte que je puisse avoir les Galiottes, dont j'ai chargé Lionne de vous écrire.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 22. May 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 14., & la Copie de la Lettre que vous avez écrite au Sieur de Wit, comme vous l'avez en même tems envoyée à mes Ambassadeurs en Angleterre. Ils jugeront eux-mêmes sur les lieux, si cette Lettre leur peut donner lieu d'entamer leur Négociation, avec quelque apparence de bon suc-

succès, ce que je ne croi pas. Ils se plaignent, & avec raison, que l'Ambassadeur van Goch, qui n'a pas seulement voulu demeurer d'accord qu'ils pussent offrir le relâchement des Forts de St. André & de Bonavista, quoi qu'il soit dit dans leurs instructions, que le Sieur de Wit vous avoit témoigné, que Messieurs les Etats se relâcheroient de ces deux Forts, pour le bien de la paix.

J'ai trouvé dans la dépêche desdits Ambassadeurs deux choses très-considérables, dont j'ai crû qu'il étoit maintenant important que vous fussiez informé, pour vous en prévaloir selon vôtre prudence.

L'une est la Négociation avec le Secretaire de l'Etat; il leur a dit, qu'il croyoit qu'il seroit très-facile d'accommoder toutes les affaires pour le passé, mais que tout le nœud de la difficulté, consisteroit à convenir d'un Reglement de Commerce pour l'avenir. J'ai pris occasion de ce discours, de faire presser le Sieur van Beuningen, pour l'obliger à s'expliquer, où s'il n'étoit pas assez instruit là-dessus à faire expliquer ses Maîtres, quelles facilitez ils pourroient apporter, pour convenir du Projet de ce Reglement, que Downing présenta il y a quelque tems aux Etats. A dire vrai, si Messieurs les Etats ne se portoient pas, comme je l'espére, à offrir là-dessus des conditions équitables, je serois en droit, de leur dire qu'il n'est pas fort juste, qu'ils m'entrainent, contre tous mes intérêts, dans une guerre, pour vouloir seuls tout le Commerce du monde, & tout le profit à l'exclusion de toutes les autres Nations. Je vous en dis assez pour vous faire juger de quelle maniére vous devrez vous y conduire; voilà une

assez

assez grande ouverture qu'ont fait les Anglois de leurs intentions, il n'y a qu'à négocier sur le plus ou le moins, & tâcher de faire approcher les parties.

L'autre est, que mes Ambassadeurs croyent avoir penetré, que les Anglois craignent extraordinairement, que les Etats ne fassent point sortir leur Flote, jugeant qu'en ce cas, les peuples pourroient changer de sentimens, voyant qu'on leur auroit fait faire des dépenses inutiles, & que le succès de cette Campagne, auroit si peu répondu à tant d'espérances qu'on leur a données. J'ai fait donner cet avis au Sieur van Beuningen, & on a connû par sa réponse, qu'il est persuadé que ses Maîtres ne devroient point mettre leur Flote en Mer, sans le peril que peut courir l'Escadre de de Ruyter. C'est aux Etats à juger si ce peril de de Ruyter doit prévaloir, ou ceder à l'autre considération.

MEMOIRE

De Monsieur *van Beuningen*, présenté au Roi Très-Chrêtien. Le 27. May 1665.

LE Soussigné Envoyé par les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, au Roi Très-Chrêtien, ne doute pas que Sa Majesté faisant une réflexion serieuse, sur ce qui s'est rencontré jusques ici dans la Négociation, dont Sa Majesté s'est voulu charger depuis si long-tems; premiérement pour prévenir la guerre entre le Roi d'Angleterre & lesdits Seigneurs Etats, & par après pour la finir au plûtôt par une bonne paix, ne reconnoisse que la disposition dans laquelle

laquelle lesdits Seigneurs Etats ont été, & demeurent constamment, de seconder les bonnes intentions de Sa Majesté, est fort entiére, & telle qu'elle n'a que tout sujet d'en être très-satisfaite.

Lesdits Seigneurs Etats l'ont fait paroître en toutes les occurences, où ils ont été recherchez par Sa Majesté d'en donner des preuves, & particuliérement par la promtitude avec laquelle ils viennent de faire en Angleterre, les ouvertures pour un accommodement, en proposant de leur côté des conditions si moderées qu'elles sont infiniment au-dessous de ce qu'ils peuvent prétendre en bonne justice, & de ce que Sa Majesté seroit obligée de leur procurer par tous moyens possibles, en cas qu'ils le prétendissent, & enfin telles qu'elles ne peuvent être rejettées par les Anglois, sans obliger Sa Majesté à ne différer plus de joindre à la fin ses forces avec celles desdites Seigneurs Etats, pour obtenir par la voye des armes, ce qui aura été refusé à des offices d'amitié, & de paix.

Il est incontestable que les conditions d'accommodement, qui ont été mises entre les mains de Messieurs les Ambassadeurs de Sa Majesté à Londres, ne soient telles, puis que lesdits Seigneurs Etats ayant déclaré par elles qu'ils se contenteront d'une simple restitution de ce qui a été pris sur eux, avec offre d'en faire une réciproque de ce qui peut être occupé par leurs ordres sur les Anglois, ils se départent dès l'abord, pour l'amour de la paix, des prétensions immenses de dédommagement, & de restitution des fraix de la guerre, que la violence & l'injustice notoire, avec laquelle les Anglois l'ont commencée & exercée, rend tout-à-fait légitimes, & que Sa Majesté se trouveroit obligée de faire valoir, puis qu'elle s'est engagée par le quatriéme Article de l'Alliance, qu'elle a fait avec lesdits Seigneurs Etats,

Etats, de faire son possible conjointement avec eux, pour faire cesser les hostilitez, & reparer les torts & injures qui leur sont faits; car une reparation ne s'entend pas d'être faite sans un parfait dédommagement, dont une simple restitution en cette occasion n'est qu'une fort médiocre partie.

Outre que l'offre d'une restitution reciproque, fait paroître une facilité d'autant plus grande du côté desdits Seigneurs Etats, que ne demandant que ce qui leur a été ravi en pleine paix, & même en partie (à ce qu'on dit) sans les ordres du Roi d'Angleterre, ils ne demandent que ce que les Anglois ne ne se peuvent pas approprier par aucun juste titre, ni retenir sous aucun prétexte probable, au lieu qu'ils offrent de leur côté de restituër ce qu'ils pourroient avoir pris par des armes justes & nécessaires, & qui par conséquent par raison & par le droit des gens leur appartient, pour faire au moins une partie du dédommagement qui leur est dû entier.

De plus, il est notoire que ledit Roi d'Angleterre ne pouvant contester la justice de la restitution demandée, ni alleguer aucun droit par lequel il puisse prétendre, que les Terres, Places & choses, prises par ses ordres & par ses sujets sur lesdits Seigneurs Etats & leurs Sujets, lui ayent jamais appartenu, il n'y a aucune justice ni raison, par laquelle il puisse fonder qu'elles lui doivent être cedées, puis qu'elle devoit avoir son fondement, ou dans aucun Contract, qu'on ne peut pas alléguer, ou dans quelque lezion, ce qui dans cette rencontre seroit tout-à-fait insupportable dans la bouche des Anglois, qui en ont tant fait souffrir aux autres.

Sa Majesté est très-humblement priée de considérer l'évidence d'une raison si palpable, & reconnoissant par là, que l'accommodement auquel lesdits Seigneurs Etats offrent de donner les mains, ne peut-

être

être taxé d'aucune injustice, que de celle, qu'ils y souffriroient volontairement en sacrifiant à la paix & au repos public de la Chrêtienté la plus importante partie de leurs justes prétensions en cette rencontre, elle fasse à la fin prévaloir la justice, & le zéle pour l'observation de sa parole Royale par-dessus les considérations qui ont privé lesdits Seigneurs Etats jusques ici de l'assistance qui leur a été duë dès le commencement de cette guerre, par le cinquiéme Article de ladite Alliance; Et que Sa Majesté déclarant hautement au Roi d'Angleterre, qu'elle est obligée de joindre ses armes à celles desdits Seigneurs Etats, jusques à ce qu'il leur ait fait obtenir un accommodement équitable, ne peut & ne veut plus long-tems demeurer exposée au tort qu'elle se fait de frustrer si long-tems les justes instances de ses Alliez, fondées sur sa sacrée parole, pour ménager l'amitié du Roi d'Angleterre, au préjudice de plusieurs respects qui sont les plus chers & les plus essentiels intérêts des grands Monarques, fasse presser ledit Roi d'Angleterre par Messieurs les Ambassadeurs à Londres, par toutes les plus vives instances, à donner les mains à ladite restitution, pour porter les affaires à un promt accommodement, avec ordres auxdits Messieurs les Ambassadeurs d'appuyer ses offices, avec le poids de la déclaration susdite, fondé sur l'engagement de ladite Alliance.

Il n'y a point de doute qu'après tant de peines inutiles, pour sortir de cette guerre, par des voyes plus retenuës, celle-ci ne paroisse la seule qui reste, ou au moins la seule, par laquelle en faisant la paix on puisse obvier à mille préjudices très-fâcheux, qui doivent être causez par une opinion quasi généralement glissée dans les esprits de toutes les Nations, & qui vient s'y fortifier de plus en plus, de ce que les intentions de Sa Majesté seroient fort éloignées de

faire jouir en cette occasion lesdits Seigneurs Etats des effets de ladite Alliance.

Le Soussigné ne croit pas qu'il est nécessaire de répondre à ce que les Anglois prétendent de pouvoir faire valoir la présomption qu'ils ont de leurs forces, pour rejetter ladite restitution; le pouvoir qu'ils pourroient avoir de retenir par la violence ce qu'ils ont pris par mauvaise foi, ne peut ôter auxdits Seigneurs Etats leurs justes prétensions, sur ce qui leur appartient; ils espérent que Dieu benira leurs justes armes, & ne croyent pas que dans une cause où Sa Majesté est engagée avec eux, ils doivent abandonner des Provinces, Places & choses, qui leur appartiennent, par le seul desespoir de ne les pas pouvoir retirer des mains de ceux qui les ont occupez, ou d'en tirer raison par d'autres voyes. Les Anglois ne semblent pas eux-mêmes en toute façon persuadez de cette présupposition, puis qu'ils ont décliné la proposition que lesdits Ambassadeurs de Sa Majesté leur ont fait, de banir la guerre au moins hors de l'Europe, & de faire la paix dedans icelle. Fait à Paris le 27. May 1665.

VAN BEUNINGEN.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 28. May 1665.

LA Flote de Messieurs les Etats ayant eu le vent bon le 22. de ce mois à midi, elle commença à lever les ancres, & le 23. au soir elle fut en pleine mer, & jointe à l'Escadre de Zélande. Elle est composée de cent douze grands Vais-

Vaiſſeaux, de quinze Brulots, & de douze Galiotes; & outre cela il y a ſeize grands Vaiſſeaux dont le moindre eſt de 45. pieces de Canon, qui ſeront prêts à ſortir le 15. de Juin, il ne manque rien aux Equipages, & tout eſt complet, Monſieur de Wit a été deux lieuës en Mer avec l'Amiral. Il a fait aſſembler les hauts Officiers, & leur a donné les ordres de Meſſieurs les Etats, qui ſont d'aller chercher la Flote d'Angleterre & de la combattre. Il a fait voile le 24. au matin vers le Nord, où l'on a eu avis que Monſieur le Duc d'Yorck étoit allé, le 26. & 27. Des barques arrivées de divers lieux rapportent que les deux Flotes etoient aux mains, & que l'on a entendu tirer inceſſamment des coups de canon: on attend à toute heure le ſuccès du combat.

Je ſçavois bien que ce que l'on a fait entendre à Meſſieurs les Ambaſſadeurs, de l'appréhenſion des Anglois ſur le retardement de la ſortie de la Flote de Meſſieurs les Etats, n'étoit qu'une imagination, ayant bien penetré que les veritables deſſeins de la cabale qui gouverne, ſont de trouver leur ſûreté & leur établiſſement dans la force & dans la vigueur de leurs armes, & de faire connoître au Roi d'Angleterre, que les ayant attaquez de gayeté de cœur, il trouveroit dans ſon entrepriſe plus de reſiſtance & moins de foibleſſe de ce côté qu'il ne s'étoit imaginé, & à Vôtre Majeſté que puis qu'ils ſoutiennent ſeuls des forces ſi conſidérables, ils ſont en état de la ſervir en Souverains Puiſſans ſelon la teneur des Traitez, & l'obliger par là à l'execution de celui de 1662. Voilà la verité de leurs reſolutions ſecretes, ainſi il n'y a nulle conſideration du bien de leur Etat, ni des avis qu'on leur a

pû

pû donner qui ait pû faire retarder la sortie de la Flote.

Elle sera suivie au mois d'Août d'une autre de 45. grands Vaisseaux, lors que de Ruyter sera de retour de Guinée. Les avis qu'on a, portent qu'il a fait de grandes prises, tant sur mer que sur terre, mais cela est encore fort incertain.

Quant à l'ouverture que le Secretaire de l'Etat a faite à Messieurs les Ambassadeurs qui sont en Angleterre, j'ai crû devoir écrire à Monsieur de Wit, que s'il vouloit venir jusques au milieu du chemin du Tessel à la Haye, je m'y rendrois, où nous pourrions conférer sur quelques affaires importantes. Je verrai par même moyen quelles sont ses pensées sur le reglement du Commerce ; mais pour agir avec quelque succès, il faudroit que je fusse informé de la qualité des prétensions des Anglois là-dessus ; car s'ils n'ont autre chose à dire que ce qui a été déja allegué, que les Hollandois ont attiré tout le Commerce de la Chrêtienté, & que l'Angleterre ne sçauroit souffrir la richesse & l'opulence qui est dans leurs Pays, ils répondront qu'il est libre à tous les Etats souverains de trafiquer & faire valoir leur bien; que, s'il se trouve qu'ils ayent empêché les Anglois, ou autres Nations, de faire leur Commerce dans les lieux où il doit être libre à chaque Souverain, ils sont prêts de leur faire raison, mais s'ils n'ont autre plainte à faire qu'à cause que les Hollandois font leur Commerce avec plus d'œconomie & à moins de dépenses qu'eux, & que par là leurs peuples se sont enrichis, & mis dans l'opulence où ils sont, que ce seroit foiblesse à eux de relâcher, & même faire brêche à leur liberté qu'ils con-

serve-

serveront tant qu'ils auront de bien & de vie.

Ce sont les sentimens où j'ai vû Monsieur de Wit & sa cabale, dans plusieurs conversations que j'ai eu avec eux sur cette matiere.

Lors que je vis Monsieur de Wit, il m'allegua que Messieurs les Etats ne romproient pas la paix pour les deux Forts de St. André & de Bonnavista. Vôtre Majesté se souviendra, s'il lui plait, qu'il ne me parloit que de lui-même, & non pas de la part de l'Etat, & ainsi cela n'a pas été communiqué à Monsieur van Goch, ni aux Etats Généraux, car il eût été sçû tout aussi-tôt; mais il est certain que Monsieur de Wit ne m'a pas dit cela sans qu'il soit assûré de le faire exécuter lors qu'il en sera question. Je vois par la dépêche de Messieurs les Ambassadeurs, que quand on les offriroit aux Anglois, ils ne croyent pas que cela suffit pour faire la paix, & ledit de Wit ne m'a dit autre chose sinon, que quand il ne tiendra qu'au relâchement de ces deux Forts pour faire la paix, Messieurs les Etats ne la rompront pas. Ce que je remarque de plus important dans l'état présent des affaires, est que les Etats ont de quoi continuer la guerre deux ans, & soutenir les dépenses, qu'ils font des fonds, qu'ils en ont déja entre leurs mains sans mettre de nouvelles impositions, & qu'ils sont tellement animez contre les Anglois, qu'ils ne conviendront jamais d'aucun accommodement que par des conditions égales, & qui soient estimées justes de toutes les Provinces qui composent leur Etat.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 29. May 1665.

J'Ai été très-aise d'apprendre avec certitude par vôtre dépêche du vingt-uniéme, que la Flote des Etats soit en bien meilleur état qu'on ne m'avoit dit. Je persiste néanmoins à croire, que s'ils avoient pû se resoudre à la retenir dans leurs ports, sans s'exposer aux incertitudes du mauvais évenement d'un combat, ils auroient lassé les Anglois par la dépense, & obtenu plus sûrement & peut-être plûtôt de bonnes conditions de paix; car je sçai que leurs parties ne craignent rien, tant des Etats que d'une pareille resolution; mais vrai-semblablement, si le vent a été bon pour sortir, le sort en est déja jetté, & je leur souhaite toute sorte de bon succès. Vous apprendrez par mon autre Lettre, mes sentimens sur le retour du Courier de la Princesse d'Orange, & ce qui se passe dans la Négociation. L'avis de la paix concluë secretement entre l'Espagne & le Portugal, est absolument faux.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 29. May 1665.

IL n'est pas vrai que l'Esseins, comme porte le Mémoire, sur la fin, n'ait demandé de

ma part au Duc de Neubourg autre chose, sinon qu'il voulut changer la forme pour n'en faire pas un Traité à part, mais l'inserer dans celui d'accommodement qui s'est fait en même tems sur le fait de la Religion. Cela est bien quelque chose, mais non pas tout ce que j'ai intérêt de désirer, & afin que vous soyez particuliérement informé en quoi consiste cet intérêt, ce que vous vous garderez pourtant bien de dire jamais à la Princesse Doüairiere, reservant pour vous seul ce secret, c'est que les Ministres de la Maison d'Autriche, ont dessein de se prévaloir de cette Confédération de Westphalie, pour en faire imiter l'exemple aux autres Cercles de l'Empire, & après qu'ils seront venus à bout de les faire confédérer de cette sorte en eux-mêmes, ils prétendent les porter à se confédérer les uns aux autres, sous le prétexte plausible d'une plus grande sûreté, d'où il resulteroit deux grands inconvéniens; l'un que la garantie générale de l'Empire, que la France & la Suede, ont tant d'intérêt d'empêcher, & dont on a ruïné la négociation par divers moyens, aussi souvent que les Allemands y ont voulu penser, se trouveroit insensiblement toute établie; l'autre que le dessein de la Maison d'Autriche, est de parvenir aussi par là, à faire confédérer le Cercle de Bourgogne avec les autres, & les engager tous à sa garantie & à sa défense, qui est, comme vous jugerez bien, la chose qui puisse arriver la plus contraire à mes intérêts.

Sans vous ouvrir de ce secret à Madame la Princesse Doüairiere, tâchez de la piquer du désir de m'obliger jusques au bout. Elle a tout crédit dans la Cour de Monsieur de Brandebourg, & si elle veut continuer à l'employer,

il

il lui sera facile de faire qu'il se tienne aux Traitez de l'accommodement du Condirectoire & de la Religion, en quoi seulement il avoit intérêt, à moins qu'il ne sçût la pensée des Autrichiens, & qu'il ne leur eût promis d'y adherer; car pour la sûreté des Etats de Westphalie, & qu'ils ne se trouveront plus exposez aux maux qu'ils ont autres fois soufferts, il l'aura toute entiére, & plus grande dans l'Alliance particuliére, que nous avons renouvellée ensemble, & dans celle du Rhin, où il est depuis entré. Vous pourriez encore suggerer là-dessus comme de vous même, une considération qui fera sans doute grande impression sur son esprit, & dans la Cour de l'Electeur de Brandebourg même, si elle l'y veut bien appuyer, qui est que certainement, le Duc de Neubourg, m'ayant les obligations qu'il m'a, ne me pourra pas à la fin refuser, quand je lui en ferai la derniére instance, de ne point fournir la ratification de cette Ligue, qui se trouvera par ce moyen détruite & anéantie, & que cela étant, il vaut bien mieux que l'Electeur de Brandebourg gagne ledit Duc, de la main, & que je lui en aye la principale obligation: cela est non seulement persuasif, mais convaincant.

Van Beuningen a fait ici de grandes plaintes des termes du Mémoire, que vous avez présenté aux Etats sur l'affaire de Herstal, en faveur de l'Electeur de Cologne, où vous avez déclaré (sans être dit-il, informé des raisons des Etats qu'il prétend être claires,) que je ne pourrois pas abandonner le droit de l'Electeur, comme si vous n'eussiez pas parlé à un Etat, qui est mon Allié comme lui. On lui a repondu que les Etats font ordinairement si peu de

consideration de mes instances, témoin l'affaire de Malthe, qui traîne depuis si long-tems, nonobstant toutes les paroles si souvent données, qu'en une autre affaire qui peut produire de grands inconvéniens au préjudice des Etats mêmes, lesquels se soucient très-peu de desobliger les Princes voisins de l'Empire, vous avez crû être obligé, pour leur propre bien, de leur parler comme vous avez fait.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 29. *May* 1665.

MEssieurs les Ambassadeurs en Angleterre vous auront, sans doute, fait sçavoir, en même tems qu'ils en ont rendu compte au Roi, que leur Négociation s'étoit trouvé accrochée dès le premier pas, par la prétension que les Anglois avoient mise sur le tapis, qu'on leur donnât par écrit la prémiére proposition que lesdits Messieurs Ambassadeurs avoient faite de vive voix au Roi de la Grande Bretagne, sur les conditions de l'accommodement. Comme cette prétension étoit non seulement contre l'usage commun, témoin la maniere de traiter aux Pirenées, & à Munster; mais même contre le bien, & contre l'avancement de l'affaire, pour les raisons que vous jugerez bien, nos Messieurs en ont fait d'abord très-grande difficulté, & telle qu'il paroissoit que la négociation fut échoüée; Mais Monsieur van Goch, ayant depuis lui-même donné les mains à ce que le Roi d'Angleterre désiroit, dès que Sa Majesté a

sçû,

sçû cette derniére circonstance. Elle n'a pas crû devoir se rendre plus difficile que les parties mêmes, & m'a commandé de dépêcher un Courier, en toute diligence à Messieurs les Ambassadeurs, (ce que j'ai fait ce matin) lequel leur porte l'ordre de donner ladite proposition par écrit, à quoi Sa Majesté s'est d'autant plus facilement portée, que ledit Roi a promis d'y répondre, & de s'expliquer de ses intentions, sur les conditions dudit accommodement, qu'il a laissé même espérer qu'elles seront fort moderées. Si quand il sera reparlé de l'affaire de Herstal, vous pouvez adoucir les termes qui ont effarouché Messieurs les Etats, & leur faire connoître que Sa Majesté entre ses Alliez ne veut également que la justice, j'estime qu'il sera fort à propos que vous le fassiez.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, Le 1. Juin 1665.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître desirant avoir deux Galiotes, pour s'en servir dans l'armée de Mer qu'il assemble, & croyant que Vos Seigneuries trouvent bon, qu'il en fasse faire l'achât en Hollande, pour les faire passer ensuite en France, Sa Majesté lui a donné ordre de leur en demander, comme il fait, la permission, à quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire espére que Vos Seigneuries apporteront d'autant moins

de difficulté, que ces sortes de bâtimens n'étant pas de grande considération, & s'en pouvant trouver dont elles ne se servent point; Elles voudront bien donner cette satisfaction au Roi son Maître, & que même dans les pensées qu'il a, Elles s'y sentiront conviées par leur propre intérêt. Donné à la Haye le prémier Juin 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 2. Juin 1665.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que leur ayant ci-devant fait instances, à ce qu'il vous plût donner permission aux Vaisseaux, la Paix, la Justice, & le Gentilhomme, appartenans à la Compagnie des Indes Occidentales de France, de sortir du Port d'Amsterdam avec leurs charges mentionnées en la Requête, presentée pour le même effet par le Sieur de la Garde Belin, & dans la résolution qu'elles ont prise là-dessus le vingt-troisiéme du mois passé, ensuite d'une autre précédente de l'onziéme, sans qu'il ait eu aucune réponse décisive depuis, Ledit Ambassadeur Extraordinaire réïtere sa priere envers Vos Seigneuries pour la même sortie, à quoi il s'assûre qu'elles se porteront avec d'autant plus de facilité & de diligence, que lesdits trois Vaisseaux & les marchandises dont ils sont chargez, ont été achetez & payez avant les Placards de défenses de Vos Seigneuries,

ries, que leurs Equipages sont François, qu'elles pourront faire reflexion que le long délai qui y est apporté, cause de grands préjudices à ladite Compagnie, & un grand dépérissement auxdits Vaisseaux & marchandises; que d'ailleurs elles n'en tirent & n'ont visée d'en tirer aucun service dans leurs affaires présentes, & que par ces raisons elles auront, s'il leur plait, la bonté de mettre fin à cette affaire promptement & sans resomption. Ledit Ambassadeur Extraordinaire prie encore Vos Seigneuries de déterminer si les Maitres de Bélandes de Dunkerque, qui sont au Port de Rotterdam, payeront ou ne payeront pas le droît de Fret, que le College de l'Amirauté dudit lieu veut commencer d'exiger d'eux, sans les consumer plus long-tems en fraix dans cette attente, & qu'on se regle sur le traitement qui leur sera fait ici pour celui des Vaisseaux de cet Etat à Dunkerque, comme aussi de lui vouloir donner une prompte & favorable expédition sur les deux Galiotes qu'il leur a demandées par son Mémoire d'hier au nom du Roi son Maître. Donné à la Haye le deuxiéme Juin 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 4. *Juin* 1665.

JE vous envoye la Copie de la Lettre que j'ai reçûë de Messieurs les Ambassadeurs Extraordinaires, & la réponse que je leur ai faite. Je suis persécuté tous les jours de tous les Députez des Villes sur le secours promis dans le 5. article

ticle du Traité de 1662. Je leur répons que le Roi a bonne volonté, qu'il travaille à la paix, & qu'avec un peu de patience ils seront contentez ; c'est ainsi que je gagne du tems, & que je me défais de leurs importunitez, qui sont, à vous dire vrai, un peu trop frequentes.

Vous verrez par les Lettres du Roi l'état de toutes choses, & ce qui s'est passé entre Monsieur l'Evêque de Strasbourg & moi. Il est parti aujourd'hui & m'a témoigné être satisfait de la maniere que je l'ai reçû, & a fort approuvé la réponse que Messieurs les Etats m'ont donné sur l'affaire de Herstal, & la persécution qu'on vouloit faire aux habitans de Tongres, touchant l'occasion de cet Apostat de la Ville de Mastricht.

Je donnai à dîner, il y a deux jours, à quatre des principaux des Etats Généraux, & après avoir parlé sur diverses affaires, je leur dis qu'ils devoient contenter Monsieur l'Electeur de Cologne sur la restitution de Rhimberg, & que cette place étant rasée, ne leur pouvoit jamais apporter aucun préjudice. Ils me répondirent qu'on pourroit plûtôt traiter d'un Echange que de la rendre ; & cherchant les expédiens, ils me dirent qu'il y a une forêt & une petite Ville dans la Comté de Meurs, proche d'une Terre où Monsieur l'Electeur va à la chasse & la Terre de Herstal, & que le tout appartenant au Prince d'Orange, on pourroit lui donner Rhimbergue pour cela ; mais comme ce n'a été qu'une conversation, je ne sçai pas si cela aura de la suite. Je n'ai pas laissé d'en parler à Monsieur le Prince de Strasbourg, qui m'a dit que la pensée étoit bonne, mais qu'il pressentiroit si Monsieur l'Electeur & le Chapitre y voudroient consentir. Vous me manderez, s'il vous plait, si le Roi approuve

ve que je pousse cette affaire, en cas que Monsieur le Prince de Strasbourg m'écrive qu'elle est agréable à l'Electeur & au Chapitre.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 5. Juin 1665.

NE doutant pas que mes Ambassadeurs en Angleterre ne vous ayent fait sçavoir, en même tems qu'à moi, le procedé du Sieur van Goch, qui a arrêté tout court leur Négociation dès les premiers pas qu'ils ont pensé y faire, je ne vous en dirai rien ; m'assûrant que vous n'aurez pas manqué d'abord de vous employer efficacement à faire envoyer des ordres à ce Ministre qui lui ayent fait changer de conduite, le Sieur van Beuningen lui-même n'ayant sçû ici la défendre.

J'ai reçû vos deux dépêches du 28., & attens avec impatience de sçavoir ce que vous aurez avancé dans la Conférence à laquelle vous avez convié le Sieur de Wit. Le Combat général, qui selon toutes les apparences doit être à present donné, aura decidé si les Etats ont bien fait ou non, de faire sortir leur Flote à présent, comme ils avoient un moyen certain en main de lasser de la guerre les Anglois par la dépense. J'ai été très-aise d'apprendre les particularitez de ce qui s'est passé entre vous & l'Evêque de Strasbourg.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 5. Juin 1665.

ON a envoyé ordre à Messieurs les Ambassadeurs, qu'ils fassent tout ce qu'ils pourront pour obliger Monsieur van Goch à se départir de la difficulté qu'il fait de leur laisser mettre par écrit ce qu'il les avoit chargez de dire de bouche; mais qu'à toute extrêmité quand ils ne pourroient en venir à bout, qu'ils donnent leur proposition signée en la maniére que le Sieur van Goch le voudra, & leur aura donné de même la sienne. Monsieur van Beuningen a fait ici cette instance pressamment, & Sa Majesté a bien voulu lui donner cette satisfaction.

Je porte grande envie au plaisir que vous avez eu de voir & de converser longuement avec Monsieur l'Evêque de Strasbourg; il est merveilleusement satisfait de vous. S'il vous fait sçavoir quelque chose sur l'échange proposé, vous pouvez pousser la chose.

Nous avons eu pendant quelques jours des frayeurs mortelles pour la personne de la Reine Mere: elle fût attaquée d'une très-violente fiévre continuë, ce qui joint à son autre mal, inspiroit les craintes que vous pouvez vous imaginer; & il y avoit même grand danger d'un subit transport au cerveau; mais le bénéfice d'une Eresipelle arrivée tout à propos, l'a comme par miracle sauvée de cet accident, & en jettant au dehors toute la chaleur interieure, la fiévre n'est plus allée qu'en déclinant, & Sa Majesté s'en trou-

trouve aujourd'hui entierement quitte; de forte qu'il ne reste plus à combattre que son prémier mal, qui est grand à la verité & très-facheux, mais qui n'est pas sans plusieurs remedes; du moins pour prolonger encore à Sa Majesté 20. années de vie. Si les ardens souhaits de tout le genre humain pouvoient y contribuer quelque chose, jamais santé n'auroit pû être achetée à un prix plus cher que seroit celle-là.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 11. *Juin* 1665.

ON persiste à croire ici qu'on ne peut mieux faire que de hazarder un combat, & que quand ils pourroient faire la paix sans cela, elle ne seroit ni de durée ni si avantageuse comme celle qu'ils feront non seulement après un combat, mais après plusieurs: cela est si fort imprimé dans l'esprit des Etats & de tous les peuples, qu'il est inutile de leur alleguer des raisons contraires, ils les tournent comme si l'on étoit plus pour les Anglois que pour eux; & j'estime que dans la conjoncture présente il vaut mieux leur laisser suivre le chemin qu'ils ont pris, aussi bien ne sçauroit-on les en détourner: le tems leur fera connoitre s'ils auront bien ou mal fait. Cependant je sçai à n'en pouvoir douter, que si les Etats gagnent le combat, ils feront la paix avec les Anglois, sans se prévaloir en quoi que ce soit de leur avantage, pourvû qu'ils veuillent se lier d'amitié avec eux, & que ce soit sans la participation de la France.

Ils continuent leurs plaintes de l'inexécution du Traité, & cela est si public dans les Villes, que je doute fort qu'après en être venus si avant on puisse les ramener, pour les porter à faire ce qui sera nécessaire pour le service du Roi, quand le cas échera que Sa Majesté aura besoin d'eux. Vous penetrez plus avant sur cette matiere que je ne sçaurois faire, c'est pourquoi je vous ferai simplement le recit de ce qui se dit & se fait en ce Pays, me remettant à vôtre prudence d'y faire réflexion, selon que vous estimez que la chose le mérite.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 12. Juin 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 4. du courant. Vous ne pouviez exécuter, avec plus d'habileté & d'adresse que vous avez fait, l'ordre que je vous avois donné de parler encore à Madame la Princesse d'Orange de la rupture du Traité de Dorstel. Je ne doute pas que l'appréhension que vous lui avez donnée, que le Duc de Neubourg ne m'accorde ce que Monsieur l'Electeur de Brandebourg me refusera en cette rencontre, n'ait fait grande impression sur son esprit; mais quand vous la verrez, vous y pouvez ajouter une autre considération, que je veux encore vous suggerer, & qui ne sera pas de moindre poids. Vous lui direz donc que présupposant, comme Madame d'Orange m'en assûre, que Monsieur l'Electeur de Brandebourg n'ait en cette affaire aucune pensée de favoriser les Autrichiens; il m'en

m'en peut donner une peuve certaine, & d'autant plus aisée qu'il n'en sçauroit recevoir aucun préjudice imaginable, & voici comment; tout le monde sçait & Monsieur l'Electeur de Brandebourg même n'en disconviendra pas, présupposant, comme j'ai dit, qu'il n'agisse point secretement en faveur de la Maison d'Autriche, que quand ces trois Princes ont fait trois Traitez à Dorstel, chacun a eu sa visée differente pour son intérêt particulier; Monsieur l'Electeur de Brandebourg a voulu gagner la Condirection du Cercle de Westphalie qui lui étoit contestée, dont il n'a jamais été en possession; le Duc de Neubourg a voulu sortir de l'embarras où il étoit, par le traitement que l'on faisoit aux Catholiques de Cléves; & l'Evêque de Munster qui a pris sa leçon à Vienne, a voulu former une Ligue qui put avec le tems détruire, ou faire insensiblement dissoudre celle du Rhin. Monsieur l'Electeur de Brandebourg & le Duc protestent aujourd'hui qu'ils sont très-éloignez d'avoir eu cette même intention qu'a eu l'Evêque; ils peuvent facilement faire voir cette verité en se déportant de ce troisieme Traité, qui ne regarde que la nouvelle Alliance du Cercle de Westphalie, & comme ils ont d'ailleurs par la même voye, une bien plus grande sûreté dans la Ligue du Rhin, composée de deux Rois, quatre Electeurs & de tant de Princes, Monsieur l'Electeur de Brandebourg & le Duc ont sauvé tous les intérêts, & sont venus à bout de ce qu ils vouloient faire l'un & l'autre, quand ils feront subsister les deux Traitez du Condirectoire & de la Religion, sans plus parler de la nouvelle Ligue.

Du reste sur ce que Madame la Princesse d'O range

range vous a dit que je voulois tenir mes amis comme dépendans de moi, en sorte qu'ils ne pussent songer à leurs intérêts, en des affaires même où je n'en ai aucun, vous lui repondrez deux choses; l'une, que je ne puis pas avoir un plus grand ni plus considerable intérêt que d'empêcher, s'il m'est possible, qu'il ne se forme, sans aucune nécessité apparente, une nouvelle Ligue qui tende à la déstruction de celle du Rhin, & qu'il est évident que je ne puis gueres tenir pour veritable & sincere ami un Prince, qui sans en tirer un grand avantage en son particulier, fournisse de gayeté de cœur à mes envieux un moyen de venir à bout avec le tems de dissiper l'Alliance du Rhin. L'autre, que si j'avois été de l'humeur que dit Madame d'Orange, de tenir entierement & en toutes choses mes amis sous ma dépendance, je n'aurois eu garde de renouveller, comme j'ai fait, un Traité d'Alliance avec l'Electeur de Brandebourg pour les affaires du dedans de l'Empire, non seulement après avoir évidemment reconnu qu'il ne vouloit prendre aucune mesure avec moi pour celle de Pologne; mais sachant, à n'en pouvoir douter, qu'il les a toutes prises avec la Maison d'Autriche, & qu'elle lui fait même esperer d'y porter un de ses enfans qui sera Catholique à la Couronne de Pologne, & qu'elle le mariera avec une des sœurs de l'Empereur, je sçai pourtant avec une égale certitude que cette proposition n'est qu'un leurre dont on amuse l'Electeur de Brandebourg, afin de l'avoir toujours à son entiére dévotion, & que la Cour de Vienne n'appréhenderoit pas plus l'élection d'un Prince François, que de voir augmenter d'un Royaume la puissance, qu'elle ne-

trou-

trouve déja que trop grande, de la Maison Electorale de Brandebourg, avec laquelle même elle a divers differens à démêler. On peut inférer de-là, si je suis en effet peu commode à mes amis, puis que toutes ces connoissances que j'ai, ne m'ont pas empêché de conclurre un Traité d'Alliance avec un Prince qui a des liaisons de cette nature avec d'autres, qui regardent ma prosperité comme leur plus essentiel préjudice.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 18. Juin 1665.

JE ne puis encore rien mander de certain à Vôtre Majesté de la revolution qu'apportera en ce Pays-ci la perte de la Bataille. Le Dimanche & le Lundi j'ai trouvé Monsieur de Wit & sa cabale fort étonnez, & ils n'ont sçû que me répondre, lors que je les ai prié de se souvenir de tout ce que je leur avois dit dans nos Conférences sur les accidens de cette guerre. Le Mardi les nouvelles arriverent que le Vice-Amiral Tromp, après la mort de l'Amiral Obdam, celle de Cortnart Amiral de la Meuse, & la fuite de l'Amiral de Zélande avec partie de son Escadre, rallia douze grands Vaisseaux, & fit la retraite deux jours de suite contre toute l'Armée Angloise. A la faveur du Combat qu'il a rendu, quatre-vingt dix Navires sont rentrez au Tessel. Il y est entré après eux, n'ayant perdu qu'un Vaisseau des douze qui étoient avec lui, & il en a pris un de quarante-huit pieces de canon aux Anglois; il a cent

cent quatre-vingt hommes de tuez sur son vaisseau, & 60. de blessez.

En arrivant au Tessel, il a dit aux Députez de Messieurs les Etats, qu'il remettroit sa Commission, & qu'il ne les serviroit jamais; que de tous ces Capitaines qui étoient entrez, il n'y en avoit que douze qui eussent fait leur devoir, & qu'ils pouvoient juger si ayant combattu deux jours contre la Flote Angloise avec douze vaisseaux, la victoire n'eut pas été assûrée si les autres, au lieu de s'enfuir, l'eussent secondé.

Je vis Monsieur de Wit incontinent après cette nouvelle; je le trouvai tout remis, & aussi fier que de coutume. Il me dit qu'il s'en alloit par ordre des Etats au Tessel porter des recompenses aux Capitaines qui avoient fait leur devoir, & chatier les autres, & qu'il avoit ordre d'équiper la Flote en diligence, de la faire sortir promptement en mer, & qu'on étoit resolu de donner un second combat.

J'ai vû ensuite plusieurs Députez des Villes qui sont mes amis, que je trouvai fort étonnez; Ils m'ont dit qu'ils se voyoient abandonnez de tous leurs Alliez, qu'il y avoit un grand bruit dans leur Assemblée, que l'avis de plusieurs étoit de faire la Paix avec le Roi d'Angleterre aux conditions qu'il leur préscriroit, & remettre le Prince d'Orange dans ses Charges; que d'autres, du nombre desquels étoit Monsieur de Wit, avoient été d'avis de temporiser, jusqu'à ce qu'on vit si Vôtre Majesté voudroit exécuter le Traité, & qu'on donneroit ordre à van Beuningen de la presser la-dessus, & après la déclaration de Vôtre Majesté de ouï ou non, qu'il seroit assez tems de prendre d'autres mesures. Cet avis a été suivi, Vôtre Majesté me fera

sera sçavoir, s'il lui plait, ses intentions, & comment je me dois conduire dans cette conjoncture qui est fort délicate & pleine d'intrigues, les esprits étant partagez; & afin que je ne m'avance pas trop à répondre sur les propositions qui me pourront être faites, je supplie très-humblement Vôtre Majesté de me faire sçavoir, si, en cas que les Etats se portent à se déclarer contre l'Espagne pour la conquête de la Flandre quand le cas écherra des Droits de la Reine, elle voudra bien se déclarer dès à présent pour les Etats; car pour les faire venir à cela, il faut du tems, & prendre des mesures avec les Députez des Villes.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 24. Juin 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître, de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise de permettre à Laurens Hubac de faire sortir de Hollande diverses choses qu'il y a achetées pour un armement de vaisseaux, & il espere que Monsieur van Beuningen, qui a reconnu le désir qu'en a Sa Majesté, s'étant chargé d'en écrire à Vos Seigneuries, & joignant pour cela ses offices aux siens, elles se disposeront à accorder de bonne grace cette satisfaction à Sa Majesté. Ledit Ambassadeur prie aussi Vos Seigneuries de faire faire une prompte restitution à Etienne Grilleau Marchand, Bourgeois de

la

la ville de Nantes, d'un Navire nommé l'Esperance, du port de cinquante-cinq tonneaux avec sa cargaison de cuirs salez & de suif, qui lui appartiennent, lequel retournant à Nantes de Drodel, pays d'Irlande, où il l'avoit envoyé, auroit été abordé & pris le deuxiéme de May dernier vers l'Ile de Hedic, à l'embouchûre de la Loire, par une Carvelle Hollandoise armée en guerre, & commandée par Jean Haye natif de Hollande, qui l'auroit fait conduire avec ses marchandises dans un des Ports de cet Etat, nonobstant la déclaration qui lui fut faite que ce vaisseau appartenoit audit Grilleau François, que tout son Equipage l'étoit, & que toutes les marchandises qui étoient dessus fussent pour le compte du même Grilleau; ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire a d'autant plus de lieu d'attendre de l'équité de Vos Seigneuries, qu'une pareille prise ayant été ci-devant faite par la même Carvelle Hollandoise, d'un vaisseau & marchandises appartenant à un François, elle lui a été restituée aussi-tôt qu'elle a été reclamée; & Monsieur van Beuningen même, après avoir pris connoissance de la chose, a assûré que sur la moindre instance qui en seroit faite à Vos Seigneuries, elles en feroient faire raison incontinent après; joint que déja un ordre du Roi a été envoyé à Nantes, pour y faire relâcher un prisonnier, valet d'un Marchand Hollandois, qu'on croit avoir part à l'armement de cette Carvelle & aux prises. Ledit Ambassadeur assûrant au surplus Vos Seigneuries, que la justice qu'elles rendront en cela audit Grilleau sera très-agréable à Sa Majesté. Donné à la Haye le vingt-quatriéme Juin 1665.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 25. Juin 1665.

ON ne peut faire encore aucun fondement sur le dessein de Messieurs les Etats. Ils attendent par l'Ordinaire prochain des nouvelles du Sieur van Beuningen, sur l'ordre qu'ils lui ont donné de demander le secours porté par le Traité de 1662., & en cas de refus, ils doivent prendre de nouvelles resolutions. Monsieur de Wit demande d'aller sur la Flôte en qualité de Député des Etats. Il a proposé de mettre des Colonels d'Infanterie Chefs d'Escadre à qui les Capitaines des Vaisseaux obéïront.

On propose aussi de lever 12000. hommes de pied & 4000. Chevaux, & d'accepter l'offre que Monsieur le Comte de Waldeck fait de son service, & d'amener 6000. hommes de vieilles Troupes. Monsieur le Prince de Tarente offre aussi de faire 4000. hommes dans les Etats de Hesse, ainsi ils prétendent remettre en bon état toutes les places frontieres, lesquelles ont été toutes dégarnies, par l'Infanterie qu'on en a ôté pour mettre dans les Vaisseaux & dans les places maritimes. L'esprit de Monsieur de Wit a donné tant de fierté à tous les Etats qu'ils ne parlent que d'une seconde Bataille, avec esperance de succès, par les bons ordres qu'ils prétendent donner contre la confusion & le desordre qui est arrivé, par le manquement de conduite des Amiraux.

Le bruit est que les Etats ont eu avis du lieu

où

où est de Ruyter qu'il vient avec de grandes richesses. Vingt-cinq Vaisseaux sont commandez de sortir pour l'aller joindre, mais on tient le lieu où il est fort secret.

J'attendrai avec impatience les ordres de Vôtre Majesté sur ma conduite. On commence à crier fort hautement contre la France, & contre l'inexécution du Traité. Si cela s'échauffe, j'estime qu'il seroit nécessaire, si Vôtre Majesté l'approuve, d'avoir quelque chose à repliquer, avant que les cabales contraires aux intérêts de Vôtre Majesté prissent plus de créance dans l'esprit de ces peuples.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 26. Juin 1665.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'ai été touché d'un très-vif déplaisir par toutes les considérations que vous pouvez assez juger, du desavantage qu'a eu la Flote des Etats, dans le prémier combat qui s'est donné. Ils auront pû connoître par l'évenement que ce n'étoit pas sans raison, que je leur ai si souvent conseillé de prendre le parti de retenir ladite Flote dans leurs ports, non seulement pour éviter le fâcheux coup qu'ils ont reçû; & qui n'étoit que trop vrai semblable, mais comme un moyen presque certain d'obliger les Anglois à désirer la paix à des conditions équitables, quand ils se seroient vûs exposez à soûtenir long-tems des dépences immenses, sans espérance d'en pouvoir retirer autre fruit que d'incommoder un

peu

peu leurs Ennemis dans leur. Commerce. En cela lesdits Etats, & en beaucoup d'autres choses dans le cours de cette affaire, ont eu peu d'égard & de déference à mes Conseils, dont ils ne se trouvent pas mieux. S'ils étoient seuls à en souffrir, je n'aurois pas occasion d'y trouver rien à dire, mais prétendre en vertu de nôtre Alliance m'entraîner dans une guerre, ou, qu'ils pouvoient faire avec plus d'avantage en suivant mon avis, ou qu'ils pouvoient même éviter, en tenant une autre conduite, & ne m'avoir jamais communiqué leurs resolutions qu'après les choses faites, c'est de quoi j'ai grand sujet de me plaindre. Je ne veux pourtant pas le faire en cette conjoncture, où ils ont plus de besoin qu'on leur compatisse, & qu'on les fortifie, que de recevoir des reproches sur des choses passées, & par conséquent sans remede, pourvû qu'à l'avenir, ils reconnoissent qu'il faut agir avec plus de concert, en des intérêts qu'ils veulent après rendre communs, & qui le seroient en effet, quand même il n'y auroit point de Traité entre nous.

Ils doivent cependant louër Dieu de ce que la plus grande partie de leurs Officiers subalternes, ayant si mal fait leur devoir, & dans la confusion, & le desordre qu'avoit jetté dans leur Flote la mort de leur Chef, les Anglois n'ayent pas remporté sur eux une totale victoire, & entiérement décisive, & que l'échec qu'ils ont reçû, quoi que considérable, n'empêchera pas qu'ils ne puissent, en très-peu de tems, remettre leur Armée au même état qu'elle étoit; ils auront seulement à pourvoir aux conséquences de l'exemple par les recompenses & les châtimens de ceux qui ont bien & mal fait

leur

leur devoir ; à quoi j'aprends avec plaisir qu'ils se sont d'abord appliquez avec le soin que la chose mérite.

Le prémier pas que j'ai fait, après l'avis du mauvais succès de la Bataille, a été de dépêcher un Courier exprès à mes Ambassadeurs Extraordinaires en Angleterre, pour leur ordonner de presser plus vivement que jamais le Roi de la Grande Bretagne, sur le fait de la paix, lui faisant fortement représenter les considérations qui doivent l'y obliger, autant & plus après le gain d'un combat, qu'avant le choc des deux Flotes, & lui mettant devant les yeux, les inconvéniens & les préjudices qui lui arriveront dans la continuation de la guerre, si par des prétensions immoderées, il pousse au dernier désespoir un Etat qui a de grandes ressources, qui ne manquera point d'argent, & qui a des amis puissans engagez à sa défense, qui ne le laisseront pas perir quand il ne pourroit se soûtenir de ses propres forces.

Mes Ambassadeurs sommeront ensuite ledit Roi, de la parole qu'il leur a donnée de leur mettre en main sa réponse, sur les prémiéres ouvertures des Etats, & même promis qu'elle ne contiendroit que des conditions raisonnables, lui faisant voir qu'outre qu'usant de moderation en ce rencontre, il s'attirera les loüanges de toute la terre, je lui en serai d'ailleurs très-particuliérement obligé, par ce qu'il me tirera de la nécessité de prendre les resolutions, où je ne viendrois qu'à regret, à cause de nôtre amitié, mais qui seroient néanmoins indispensables à mon égard, & pour mon honneur, & pour mon intérêt, s'il ne facilite la conclusion d'un promt accommodement, & ne me donne par-

là

là le moyen de sortir de l'embaras où je me trouve.

Tout cela lui sera dit, & même écrit par des personnes à qui je m'en suis expliqué ici, & en termes mêmes bien plus forts que je ne vous le marque, parce que je regarde plus au solide, & à la substance des choses qu'à les faire valoir.

Le Sieur van Beuningen m'a vû avant-hier, & l'Audience que je lui donnai dura plus d'une heure. Il seroit superflu de vous en mander le détail, parce que tout ce qu'il me pût dire, pour le service & l'avantage de ses Maîtres, vous tombera facilement dans l'esprit, & vous le pourrez sçavoir d'ailleurs par le Sieur de Wit, auquel il n'aura pas manqué d'en rendre compte, ou à l'Etat. Je n'ai donc qu'à vous informer de la réponse que je lui fis, afin qu'elle ne puisse être alterée de de-là. Je lui accordai en prémier lieu, ce qu'il me demanda à l'égard des deux Rois du Nort, & je dépêche demain un Courier exprès au Chevalier de Terlon, qui est encore à Copenhague, pour lui porter les ordres de tout ce qu'il aura à dire, & à faire auprès desdits Rois, à l'avantage des Etats, en cette conjoncture où tous les autres Potentats ont tant d'intérêt de ne les voir pas succomber, sous la puissance d'Angleterre, & que celle-ci ne puisse devenir la Maîtresse de la Mer, & par là régler à sa seule volonté le trafic de toutes les autres Nations, ce qui seroit d'un préjudice commun, & de la conséquence qu'un chacun peut aisément juger. Ledit Chevalier tâchera de porter lesdits Rois à se joindre avec moi, pour presser vivement celui de la Grande Bretagne, à consentir à des conditions de paix

qui soient équitables, à quoi je n'estime pas qu'il rencontre aucune difficulté, pourvû que les Etats y contribuënt de leur part ce qu'ils doivent, en faisant cesser comme ils le peuvent aisément, & sans se faire grand préjudice, les sujets de mauvaise satisfaction, que chacun desdits Rois prétend avoir d'eux, à quoi il est important que vous teniez la main, prenant soin que lesdits Etats en envoyent les ordres nécessaires à leurs Ministres qui sont sur les lieux: que si mes offices, & ceux desdits Rois qui y seront joints, ne peuvent produire en Angleterre l'effet que je veux m'en promettre, ledit Chevalier ne manquera pas, en cas des ordres & des pouvoirs nécessaires, de prendre avec eux d'autres mesures & des liaisons qui puissent par d'autre voyes plus fortes porter les Anglois à ce qu'on désire, & qui sera trouvé juste.

Quant aux assistances & déclarations dont le Sieur van Beuningen m'a aussi parlé & pressé vivement, je lui ai répondu qu'il étoit du propre bien des Etats aujourd'hui plus que jamais, que je ne rüinasse pas en un moment, par des déclarations précipitées, toutes les bonnes espérances que j'ai, & que le Roi de la Grande Bretagne lui-même m'a données, de le pouvoir porter à l'accommodement à des conditions équitables, & qu'avant de faire aucun pas qui puisse, ou lui rendre ma médiation suspecte, ou donner lieu à ceux de ses Ministres qui ne désirent pas la paix, d'aigrir d'avantage les choses, il est de la prudence de voir qu'elle sera la réponse qu'il a promis de donner à la prémiere proposition que lui ont fait mes Ambassadeurs, en laquelle il s'est engagé de s'expliquer nettement de ses intentions, parce qu'alors, les

ayant

ayant connuës, on pourra prendre toutes sortes de mesures, avec plus de fondement, sans qu'on ait à se reprocher d'avoir manqué en rien de ce qui pouvoit conduire à la paix: & j'ai ajoûté pour plus grande satisfaction d'esprit aux Etats, & pour leur donner aussi la confiance, la force & la vigueur dont ils ont tant de besoin en cette conjoncture, que si l'on reconnoît que les intentions du Roi de la Grande Bretagne sur le fait de la paix, ne sont pas telles que l'on désire, & qu'il a laissé espérer, je prendrai alors des resolutions, dont lesdits Etats n'auront pas sujet d'être mal-satisfaits.

Ledit van Beuningen m'a encore instamment pressé, de vous ordonner de dire en cette occasion aux Etats quelque chose de ma part, qui leur donne du courage, & empêche que Downing ne puisse, par ses artifices, jetter de la division parmi eux; mais comme un pareil office, pour produire l'effet que van Beuningen se propose, devroit être rendu public, dans toutes les Provinces, ce qui se trouveroit par une autre raison directement contraire au but que j'ai, de ne rien faire présentement qui puisse ruïner les espérances que j'ai du côté d'Angleterre, qui sont de promouvoir & conclurre l'accommodement, cette considération m'a paru si forte pour le plus grand bien des Etats, que je n'ai pas crû vous devoir ordonner ce que ledit van Beuningen demandoit, & en cas que vous jugiez que la bienséance & la raison requit absolument que vous ne gardiez pas un entier silence, dans un évenement de la considération de celui qui vient d'arriver aux Etats, vous devrez mesurer toutes vos paroles avec grande circonspection, ayant toûjours en vûë, que ce que vous

 direz

direz ne puisse point nuire à la Négociation qui se fera au même tems à Londres, c'est-à-dire que sans vous expliquer en rien des ordres que j'ai donnez pour le Nort à l'avantage des Etats, vous restraigniez vôtre discours aux seuls témoignages & assûrances de mon affection, qui ne m'a pas permis d'apprendre qu'avec beaucoup de déplaisir, le mauvais succès du prémier choc de leurs Armes; employant le reste de vôtre discours à leur donner part des ordres que j'ai aussi-tôt envoyez par des Couriers exprès à mes Ambassadeurs, de presser vivement le Roi de la Grande Bretagne, pour un bon & promt accommodement, dont j'ai toute bonne espérance; ledit Roi ayant assûré mesdits Ambassadeurs, que par la réponse qu'il feroit à leur prémiere proposition, il s'expliqueroit de ses intentions pour la paix, à des conditions que tout le monde trouveroit très-moderées.

Je crois important de vous informer d'une réponse, qu'a fait ici le Sieur van Beuningen, quand on lui a demandé si les Etats se porteroient facilement à donner satisfaction aux Suedois, touchant les élucidations du Traité d'Elbing, & de quelle conséquence il étoit aux Etats d'accorder ce que la Suede désire: ledit van Beuningen a reparti, qu'à la verité l'affaire seroit de beaucoup de considération, si ses Maîtres se pouvoient promettre que les Suedois exécutassent sincérement ce à quoi ils sont engagez par des Traitez, sur le fait desdites élucidations, mais que comme ils trouvent & trouveront toûjours des évasions & des prétextes pour ne les pas accomplir, son sentiment particulier seroit, que les Etats se dispensassent de

bonne

bonne grace, d'une chose qu'on ne pourra jamais s'assûrer de leur faire tenir, & qu'en cela même on gagnera de n'avoir plus avec eux aucune occasion de querelle, & de mauvaise satisfaction; cette lumiére que je vous donne vous peut servir, (sans commettre ledit van Beuningen) à surmonter toutes les difficultez que les Etats pourroient faire, d'envoyer au Sieur Isbrand les ordres qui sont nécessaires pour contenter les Suedois, sur le fait desdites élucidations.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi:

Le 2. Juillet 1665.

J'Ai suivi les ordtes que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de me donner par sa dépêche du 26. du mois passé, & il a été fort à propos, ainsi que Vôtre Majesté a très-bien jugé, que je ne donnasse pas de Mémoire à Messieurs les Etats, sur l'Audience que Monsieur van Beuningen a euë, lequel auroit assûrément alteré la Négociation en Angleterre plûtôt que de l'avancer.

J'ai seulement dit au Président de semaine, qui ne manqua pas de venir chez moi avec deux Députez des Etats dès que l'Ordinaire fut arrivé, pour sçavoir ce que Vôtre Majesté me mandoit, que Vôtre Majesté étoit toûjours dans les sentimens de procurer la paix entre les deux Etats.

Que pour cet effet elle avoit dépêché un Courier en Angleterre, pour presser le Roi d'entendre à un accommodement à des conditions rai-

sonnables, & que s'il ne le faisoit pas, Vôtre Majesté prendroit des resolutions desquelles Messieurs les Etats auroient sujet d'être contens; qu'elle avoit aussi redoublé ses offices vers les Couronnes du Nort sur ce même sujet. Ils me presserent fort de leur donner par un Mémoire tout ce que dessus. Je leur répondis que cela n'étoit pas dans la forme, qu'ils venoient chez moi par ordre des Etats pour me parler, & que je leur répondois qu'ils devoient inferer de ce que je leur disois, que Vôtre Majesté étoit très-bien intentionnée pour leurs intérêts, puis qu'elle continuoit à leur en donner des assûrances, nonobstant le sujet qu'elle auroit de s'en retirer, par le peu de cas qu'ils avoient fait de ses conseils & avis sur le secours, & le cours de toute cette guerre; que ce n'étoit que de moi même que je leur faisois ce discours, parce que Vôtre Majesté étoit si généreuse qu'elle ne vouloit pas user de reproches au mauvais état où étoient leurs affaires, mais bien les consoler & les assister encore de ses conseils en tout ce qui lui sera possible, comme en les exhortant d'envoyer des ordres à leurs Ambassadeurs vers les Couronnes du Nord, d'ajuster les differens qu'ils ont avec les Etats, & particuliérement en Suede, touchant le projet des élucidations; & je me servis comme de moi-même de l'avis que Vôtre Majesté me donne de l'ouverture de Monsieur van Beuningen sans qu'il ait été parlé de lui. Ils me témoignerent être fort satisfaits, & en furent faire raport à l'Assemblée en la même maniére que dessus.

Je fus ensuite le même jour voir les Députez des Villes de Hollande, parce que ce sont les Marchands d'Amsterdam qui sont les plus op-

posez

posez au relâchement de l'article des Elucidations, & leur représentai fortement tout ce que j'avois dit au Président de semaine. Ils me parurent bien dispofez à contenter la Suede; & en effet il a été resolu ce matin qu'on envoyeroit ordre à Monsieur Isbrand d'ajuster cette affaire, qui est la principale, à la satisfaction de la Couronne de Suede, & à Monsieur d'Amerongen en Dannemarc de s'accommoder au tems sur les prétensions du Roi de Dannemarc. Ainsi je crois que les deux Ministres seconderont les bonnes intentions de Vôtre Majesté. Ils se loüent fort tous deux des offices que Monsieur le Chevalier de Terlon leur rend, tant en Suede qu'en Dannemarc. Je ne puis finir cette Lettre sans dire à Vôtre Majesté tous les beaux discours que Downing fait publier par les Villes. Il dit que le Roi de Suede s'est assûrément déclaré pour l'Angleterre, que le Roi de Dannemàrc & son Maitre ont fait une Ligue avec le Roi d'Espagne, la Maison d'Autriche & plusieurs autres Princes, que le Pape même y entrera; que déja le Maire de Londres a fait entendre au Roi son Maitre, que si on veut déclarer la guerre à la France, ils donneront la moitié de leur bien pour la soutenir; que tout le peuple la désire, & que nos Ambassadeurs sont regardez à Londres comme Ennemis, & qu'ils n'y resteront pas long-tems.

Quoi qu'il n'y ait nulle apparence à tout ce que ces Emissaires disent, cela ne laisse pas de troubler ces peuples & de fortifier la cabale Angloise, qui a été assez forte pour mettre de la division parmi les Chefs de la Flote, dont Tromp a été des prémiers, & a quitté le Commandement pour s'en venir à la Haye sans congé,

gé, où il a tenu plusieurs discours en public fort desavantageux à Monsieur de Wit: ses amis ont tâché de le ramener & de le renvoyer à la Flote. Il est brave, mais il a peu de jugement, ce qu'il a fait paroitre en cette rencontre; car sans cela toutes les voyes alloient à le faire Amiral. A l'exemple de Tromp plusieurs Capitaines ont parlé fort haut, & au lieu de travailler à raccommoder la Flote, il a fallu que tous les soins de Monsieur de Wit ayent été à remettre les esprits dans l'affection du service, & empêcher une revolte. Je ne crois pas qu'ils puissent mettre leur Flote en état de s'opposer à celle d'Angleterre de deux mois.

Leur principale affaire est le retour de de Ruyter, qui a avec lui treize Capitaines capables de commander des Flotes, & ce sont à present les seuls Chefs de Mer que Messieurs les Etats ayent à leur service. On a nouvelle qu'il est parti le 6. de May de la Martinique où il a pris des vivres pour trois mois, & fait nettoyer ses Vaisseaux. Dans la Relation qu'il a envoyée aux Etats, il remarque avoir pris les Forts de Cap Verd & Corrorari, & qu'il les a rasez; que de là il a été sur la Riviere de Gambi; qu'il a attaqué le Fort Cormantin, l'a pris en plein jour, & y a établi une bonne Garnison; qu'il amene le Général des Anglois prisonnier dans son vaisseau; qu'il a pris huit vaisseaux Anglois richement chargez; qu'il a ravituaillé toutes les places de la Côte de Guinée, & donné au General de Messieurs les Etats les munitions necessaires, & dont il a eu besoin pour maintenir les Places qui sont sous leur puissance; que de la Guinée il est allé aux Barbades; qu'ayant été découvert par un Navire Anglois, 40. Navires Mar-

Marchands gagnerent la Côte & s'échoüerent contre terre, ôterent leurs canons, & firent quantité de Batteries dont sa Flote fut fort incommodée, ce qui l'obligea de se retirer sans pouvoir attaquer lesdits Navires Marchands, & que manquant d'eau & de vivres, il avoit été obligé de venir en prendre à la Martinique, où il avoit reçû toutes sortes de bons traitemens du Gouverneur Clodore; qu'il en partoit pour venir vers la nouvelle Hollande, & de-là, suivant ses ordres, retourner dans sa Patrie.

Ensuite des avis que de Ruyter a donné à Messieurs les Etats, ils ont faire partir du Tessel vingt-cinq Navires sous le Commandement de Banckert, pour aller au devant de lui & tâcher de le joindre; ils ont dépêché en même tems six Galiotes bonnes voilieres, pour aller au devant de lui, & lui porter les avis de l'Etat de toutes choses, afin qu'il se précautionne contre la Flote Angloise.

Monsieur de Wit est toûjours au Tessel; la ville d'Amsterdam commence à murmurer & à blâmer le gouvernement présent; à Leyden le peuple a jetté un tambour dans la Riviére, sur ce qu'il battoit pour lever des gens pour le service de Messieurs les Etats, le peuple se mit à crier qu'il falloit lever pour le Prince d'Orange, & non pour des traitres.

Il y a des Capitaines de mer, accompagnez de grand nombre de matelots, qui étant attroupez ont dit publiquement qu'ils ne retourneroient plus en mer si on ne portoit la banderolle du Prince d'Orange.

Quoi que la prudence & l'adresse de Monsieur de Wit ayent appaisé tous ces troubles, & remis ces mutins à leur devoir, on est néan-

moins à toute heure à la veille de voir renouveller ces émotions, car on n'oseroit faire aucun châtiment. Vôtre Majesté peut juger mieux que personne du mauvais état où sont les affaires en ce Pays, lesquelles peuvent tourner en un instant dans une telle extrêmité qu'on ne les pourra plus remettre; car ces peuples sont susceptibles de toutes les mauvaises impressions qu'on leur veut donner; & quand ils sont échauffez il y a grande peine de les faire revenir. Je ferai de ma part toutes les diligences qui dépendront de moi, pour maintenir les affaires dans une égalité, jusques à ce que Vôtre Majesté se soit déclarée du parti qu'elle voudra prendre.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 9. Juillet 1665.

L'Evêque de Munster a fait avancer 500. Chevaux & mille hommes de pied sur les frontieres de la Province de Gueldres. Messieurs les Etats y ont fait marcher des Troupes suffisantes pour s'opposer à ses entreprises, & ils n'ont rien à craindre, pourvû que les Princes d'Allemagne ne se joignent point à lui; ils sont en volonté de le contenter, & ils l'en pressent de la part de Vôtre Majesté.

Le Compromis entr'eux & les Ministres de Monsieur l'Electeur de Brandebourg se doit signer dans deux jours, on est d'accord des termes.

Ils consentent à l'échange de Rhimberg avec Mon-

Monsieur le Prince d'Orange, se reservant seulement la Souveraineté pour laquelle ils donneront de l'argent, qui servira à faire le surplus de ce qui sera convenu; mais cela est secret, les Etats n'en ayant pas encore connoissance, aussi n'est-il pas tems qu'ils l'ayent; car il faut auparavant sçavoir ce que prétend Monsieur l'Electeur de Cologne, & ce que le Conseil du Prince d'Orange voudra donner. Mais c'est toujours beaucoup d'avoir le consentement des principaux de l'Etat, qui feront venir les autres à leur avis, lors que la chose sera meure.

Quant aux autres affaires qu'ils ont avec les Rois de Suede & de Dannemarc, ils ont déja écrit par l'Ordinaire dernier à leurs Ministres d'ajuster celles dont on est en contestation, à leur satisfaction; lesdits Etats sont fort contens de la conduite de Monsieur le Chevalier de Terlon, qui assiste leur Ministre en tout ce qu'il peut pour faciliter leurs affaires.

J'ai donné avis à Monsieur l'Evêque de Strasbourg de la disposition où l'on est ici pour l'échange de Rhimberg. J'attens ses sentimens là-dessus, sur lesquels je me reglerai.

Messieurs les Etats n'ont fait que proposer une levée de 12000. hommes, & d'entendre les offres qu'ont fait Messieurs les Princes de Tarente & le Comte de Waldeck; mais il n'a été rien resolu, & à moins que d'être pressez par la crainte d'une guerre de terre, je ne crois pas qu'ils augmentent leurs Troupes.

L'on attend ici avec impatience de sçavoir la réponse du Roi d'Angleterre, sur les dernieres instances qui lui ont été faites de la part de Vôtre Majesté, de donner ses propositions pour la paix: les Etats sont persuadez qu'elles seront

fort fieres, & que même les Anglois ont dessein de rompre avec Vôtre Majesté. Ces impressions pourroient bien venir de l'esprit de Downing, car je sçai, à n'en pouvoir douter, qu'en même tems que cela se débite dans les Villes, il voit les Deputez avec grand soin, leur fait entendre qu'on n'a pas besoin de l'entremise de la France pour leur accommodement; que la chose n'est pas si difficile qu'on pense, & que quand l'Angleterre & cet Etat seront bien unis, ils seront maitres de tout le Commerce, sans que pas un Roi y puisse avoir de part que celle qui leur plaira. Ce discours est fort goûté par ces gens-ci, & il y a même des amis de Monsieur de Wit & de sa cabale, qui sont entierement gagnez.

Je ne perds pas de tems pour détuire autant que je puis, auprès des Deputez des Villes ces faussés maximes, & leur faire voir que ce seroit la perte assûrée des Etats, en ce que l'Angleterre ne manqueroit pas de se rendre maîtresse de tout le Commerce, après qu'elle auroit porté lesdits Etats à manquer à la France, par une liaison pareille à celle qui se projette sans sa participation, & leur faire perdre le seul appuy qu'ils peuvent avoir contre les entrepises d'Angleterre sur leur Etat, dont les prétextes sont assez aisez à trouver; que pour donner une marque d'intention bonne & sincere, il me semble que les Anglois ne devroient pas chercher à leur ôter le seul Allié qu'ils ont, & qui peut les maintenir contr'eux; mais bien proposer des conditions justes & raisonnables, dont Vôtre Majesté se puisse servir pour procurer à tous deux la paix sans aucun intérêt, que celui de joüir chacun de la liberté du Commerce; que je les croyois

croyois trop habiles pour donner dans ce piége, & pour ne pénétrer pas le but des Anglois de les attirer à eux pour les ruïner avec plus de facilité. Peut-être feront-ils quelques reflexions sur cette conversation. Je remarquai beaucoup d'abattement parmi eux, & s'il leur arrive encore quelque perte en mer, il y a à craindre de grandes revolutions dans l'Etat.

L'Equipage de la Flote va lentement, il y a assez de Vaisseaux & d'argent, mais peu de gens de commandement, & par consequent point d'ordre.

Monsieur de Wit est toujours au Tessel, on ne croit pas qu'il revienne si-tôt à la Haye; cependant on lui fait des affaires ici pendant son absence, auxquelles il pourroit remedier par sa présence.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 13. Juillet 1665.

LE Comte d'Estrades Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant fait instance à Vos Seigneuries le prémier Juin dernier passé, à ce qu'il leur plût permettre l'achât en ce païs de deux Galiotes, que le Roi son Maître désiroit avoir, pour s'en servir dans le dessein de quelque armement Naval; Elles l'ont accordé, & Sa Majesté en a été fort satisfaite; mais comme Elle lui a donné un nouvel ordre de faire trouver bon à Vos Seigneuries, qu'au lieu d'une desdites Galiotes on pût acheter

un Vaisseau Houckre, de quatre-vingt tonneaux ou environ ; Ledit Ambassadeur Extraordinaire les prie d'y vouloir consentir ; & il espére avec d'autant plus de confiance qu'Elles le feront, qu'il n'est question d'autre chose, sinon qu'au lieu des deux Galiotes qu'elles ont déja permis d'acheter, on pourra acheter une Galiote seulement, & un Vaisseau Houckre du port de quatre-vingt tonneaux ou environ. Donné à la Haye le treize Juillet 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 10. *Juillet* 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du deuxiéme du courant, & y ai vû ce qui s'est passé de de-là, lors que le président de semaine vous a visité, & que vous lui avez dit tout ce dont je vous avois chargé par ma dépêche du 26. de l'autre mois, sur le sujet de l'échec que la Flote des Etats à reçû ; cependant j'ai été très-aise d'apprendre que vous ayez fait envoyer des ordres précis aux Sieurs Ilbrand & d'Amerongen, de satisfaire le Roi de Suede, & celui de Dannemarc. Cette précaution ayant été nécessaire, pour faire que les Négociations dont j'ai chargé le Chevalier de Terlon puissent réüssir.

On ne sçavoit point encore en Angleterre la verité de ce que de Ruyter a fait en Guinée, selon ce que vous en mandez. Il n'a manqué à prendre dans toute cette côte-là, que le seul Cabo Corso.

so. Il est certain qu'aujourd'hui la grande affaire des Provinces-Unies est le retour dudit de Ruyter. Pour les discours que tient Downing touchant cette Couronne, on n'en doit pas faire grand cas.

Mes Ambassadeurs me mandent par leur derniére dépêche, qu'on leur avoit promis pour le lendemain la réponse du Roi de la Grande Bretagne, à la prémiere proposition qu'ils ont donnez sur les moyens de faire la paix. Quand je l'aurai vûë, j'aurai sans doute lieu de vous écrire plus au long.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 16. Juillet 1665.

MOnsieur de Wit est arrivé ce matin du Tessel. Je ne l'ai pas encore vû. Je sçai qu'il a dit avoir laissé quatre-vingt six Navires prêts de sortir en Mer. Il seroit à souhaiter qu'il ne fut pas si brave; car si l'Etat perd un second combat, il ne s'en remettra jamais, & il faudra qu'il se soumette à la discretion de ses Ennemis.

Je remarquai bien de la division, & de l'abbattement dans les esprits, à la reserve de Monsieur de Wit, qui est toûjours fort fier, mais il faut craindre qu'à la fin il ne seroit plus abattu que les autres, s'il arrivoit quelque accident nouveau, soit par la guerre, ou par les peuples qui sont ébranlez, & sur qui dès a présent on ne peut faire aucun fondement assûré.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 17. Juillet 1665.

J'Ecrivis il y a quelques jours au Duc de Neubourg, pour le convier à s'employer auprès de l'Evêque de Münster, pour détourner ce Prince d'entreprendre aucune nouveauté, ou voye de fait contre les Etats, lui faisant entendre par la voye dudit Duc, que s'il le faisoit, il se trouveroit aussi-tôt mes armes sur les bras pour leur défenses; mais ayant depuis appris que son Traité avec le Roi de la Grande Bretagne est comme arrêté, s'il n'est déja conclu, & signé, & que ledit Roi lui promet pour l'engager & agir contre lesdits Etats, de lui fournir une somme de quatre cent mille écus & cinquante mille par mois, durant tout le tems qu'il leur fera la guerre, avec obligation expresse, de ne pouvoir faire d'accommodement sans y comprendre ses intérêts, & lui faire donner satisfaction, je ne me suis pas contenté de cette prémiere diligence, voyant que la chose pressoit plus que je n'avois crû, & je fais état d'envoyer directement vers lui-même une personne expresse, qui partira dans deux ou trois jours, pour lui déclarer que s'il attaque les Etats, il trouvera mes forces à leur tête pour leur défense. Outre cela, je dépêchai avant-hier un Courier à mes Ambassadeurs en Angleterre, pour leur ordonner de faire la même déclaration de m'a part au Roi de la Grande Bretagne, afin qu'il connoisse à tems, qu'il peut

plus

plus utilement employer son argent qu'à armer ledit Evêque, & le faire agir; & non content de cela, j'ai aussi déja fait parler au Marquis de Fuentes, sur le passage dont j'aurois besoin dans les Etats du Roi son Maître, pour envoyer une Armée au secours des Provinces-Unies.

Vous avez belle matiére de faire valoir aux Etats, le procedé que je tiens en ce rencontre, plein d'affection & de cordialité envers eux, avant même qu'ils m'ayent requis de rien, sur la seule connoissance que j'ai euë des Projets dudit Evêque, quoi qu'il soit l'un de mes Alliez de la Ligue du Rhin; mais comme j'ai bien voulu sans y déliberer un moment lui faire des déclarations aussi fortes que sont celles que je viens de dire, & qui m'engagent à ne pouvoir m'empêcher de les exécuter, si ce Prince passe outre, nonobstant cela, à l'accomplissement du Traité qu'il peut avoir déja fait avec le Roi de la Grande Bretagne: il est juste aussi, & il est d'ailleurs du bien des Etats, afin que j'aye plus de moyen de les soutenir, que je puisse lui promettre, que je lui ferai donner par eux satisfaction sur l'affaire de Borkelo. Le Sieur van Beuningen a déja dit ici, que je pouvois la lui promettre, & je donnerai cet ordre à mon Envoyé; mais il sera bien à propos que vous fassiez confirmer cette parole, au lieu où vous êtes. Il ne s'agit en cela que d'un différend particulier, dudit Evêque avec le Comte de Strum, que la Province de Gueldre protege, en quoi les autres Provinces n'ont aucun intérêt, & ce n'est à proprement dire qu'un procès qui ne doit pas causer une guerre, où d'autres Princes de l'Empire pourroient dans la suite prendre intérêt pour de

plus

plus grands ou pareils différends qu'ils ont à démêler avec les Etats; outre que le monde est assez persuadé, que l'Evêque de Munster à la raison de son côté, & que son Evêché souffre une vexation en cette affaire de Borkelo.

Les Etats ne doivent pas perdre de tems à pousser la Négociation de l'échange de Rhimberg, auquel vous mandez qu'ils ont déja consenti, afin qu'on puisse vivre en toute quiétude d'esprit, que l'Electeur de Cologne, quoi qu'il arrive, ne se joindra pas audit Evêque de Munster.

Vous aurez vû la réponse que le Roi de la Grande Bretagne a enfin donnée à mes Ambassadeurs, & les raisons qu'il allégue, pour ne s'y être pas expliqué de ses intentions, sur les conditions de la paix, comme il leur avoit fait espérer. Le Sieur van Beuningen m'a demandé là-dessus Audience, & je la lui donnerai demain; cependant il seroit bien nécessaire, que Messieurs les Etats voulussent vous dire à l'oreille confidemment à quoi ils se relâcheroient pour le bien de la paix, & à quelles conditions dans cette conjoncture ils seroient dispofez de la conclurre, afin que je puisse les leur ménager, pendant que mes Ambassadeurs sont encore en Angleterre, sans qu'il parut que les ouvertures que j'en ferois vinssent de leur part, mais seulement de la mienne, pour le désir que j'ai de l'accommodement, me promettant, si le Roi d'Angleterre y donne les mains, de les faire aussi agréer aux Etats. Par ce moyen on verra bientôt si la paix se peut faire, ou non, & sans que Messieurs les Etats, par l'avance que j'en ferai de leur consentement, se fassent aucun préjudice. Le Roi d'Angleterre (si la Négociation se rompt) n'aura aucun juste sujet de se plain-

dre

dre de moi, quelque resolution que je puisse prendre après cela pour l'avantage des Etats. Appliquez vous donc à tirer d'eux le plus promtement qu'il se pourra leur dernier mot, & assûrez les bien que je ne me prévaudrai de la lumiére qu'ils me donneront, que pour leur plus grande utilité & satisfaction.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 22. Juillet 1665.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, se sent obligé de faire sçavoir à leurs Seigneuries, que l'affection que le Roi Son Maître conserve pour leurs intérêts ne lui permettant pas de souffrir, que les entreprises, qui se pratiquent contre cet Etat, viennent à effet; il recherche les moyens les plus convenables pour les rompre, ou détourner. Sa Majesté pour cet effet n'a pas seulement fait insinuër à Monsieur l'Evêque de Munster, que s'il songeoit à quelque mauvais dessein, ou voye de fait contre cet Etat, Elle s'opposeroit fortement à l'exécution; mais ayant depuis appris le Traité que cet Evêque a fait avec le Roi de la Grande Bretagne, & que la chose pressoit plus qu'elle ne croyoit, a envoyé directement vers lui, une personne expresse, pour lui déclarer, que s'il attaque les Etats de Vos Seigneuries, il trouverá ses forces à leur tête pour leur défense, & a dépêché un Courier à ses Ambassadeurs Extraordinaires en Angleterre, pour convier de sa part le Roi de la Grande Bretagne, à vouloir

enten-

entendre à une Paix, & lui faire connoître à tems qu'il peut plus utilement employer son argent, qu'à armer ledit Evêque & le faire agir; & Sa Majesté non contente de cela a déja fait parler au Marquis de Fuentes, sur le passage dont elle auroit besoin dans le païs du Roi son Maitre, pour envoyer une Armée au secours de Vos Seigneuries. Elles n'auront pas de peine après cela à se persuader, que le procedé de Sa Majesté en ce rencontre ne peut-être ni plus sincére ni plus cordial, puis que sans attendre qu'elle en soit requise elle se porte d'elle-même, sur la seule connoissance des Projets dudit Evêque, à prévenir & repousser les maux qui les ménacent, sans même avoir égard que l'Evêque de Munster est un de ses Alliez de la Ligue du Rhin; mais comme Sa Majesté a bien voulu, sans déliberer un moment faire ces déclarations aussi fortes qu'elles sont, & qu'elle s'engage à ne pouvoir s'empêcher de les exécuter, si cet Evêque passe outre, nonobstant cela à l'accomplissement du Traité, fait avec le Roi de la Grande Bretagne, Vos Seigneuries jugeront bien qu'il est juste aussi, & qu'il est d'ailleurs du bien de l'Etat, que Sa Majesté, pour avoir plus de moyen de retenir ledit Evêque, puisse lui promettre qu'elle lui fera donner satisfaction par Vos Seigneuries sur l'affaire de Borkelo, ne s'agissant en cela que d'un différent particulier dudit Evêque, avec le Comte de Stirum, que la Province de Gueldre protege, en quoi les autres Provinces n'ont aucun intérêt, & ce n'est à proprement parler qu'un procès qui ne doit pas causer une guerre, ou d'autres Princes de l'Empire pourroient dans la suite prendre intérêt, pour de plus grands différends qu'ils ont à démêler avec Vos Seigneuries; outre que le monde est assez persuadé, que cet Evêque a beaucoup de droit de son côté, & que son Evêché souffre notablement en cette affaire de

Bor-

Borkelo. Sa Majesté ne doute point aussi, que Vos Seigneuries ne trouvent très à propos, de pousser en même tems la Négociation de l'échange de Rhinberg, où elles ont déja quelque disposition, afin que par-là on puisse être assûré que l'Electeur de Cologne, quoi qu'il arrive, ne se joindra pas audit Evêque.

Et que Sa Majesté suggereroit à Vos Seigneuries, qu'elles travaillassent de bonne heure à fortifier leur Armée de terre par de nouvelles levées en Allemagne, afin qu'elles eussent un Corps prêt à se joindre au sien en cas d'attaque, si leur prudence & leur bonne politique ne leur conseilloit pas la nécessité de cette précaution, qui ne sera pas même inutile pour disposer plûtôt les Anglois d'entendre à un accommodement, ce qui seroit le vrai moyen d'arrêter toutes sortes de maux dans leur source; Ainsi que le Roi son Maître le souhaite ardemment, & à quoi il tâche de contribuër, de tout ce qui peut dépendre de son pouvoir. D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 23. Juillet 1665.

LA dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 17. du courant, a fort remis les esprits des Etats, qui étoient dans un grand étonnement du Traité de l'Evêque de Munster, en les assûrant que Vôtre Majesté s'employoit tant auprès du Duc de Neubourg, qu'auprès du Marquis de Fuentes pour le passage de ses Troupes, & du Roi d'Angleterre pour le détourner de ce prétendu Traité; je leur ai bien fait remarquer que Vôtre Majesté s'étant portée à leur

leur donner des marques de son affection en cette rencontre sans en être requise de leur part, il étoit nécessaire qu'ils prissent une prompte resolution de contenter ledit Evêque pour Borkelo, & terminer l'affaire de Rhimberg, & les prétensions de Monsieur l'Electeur de Brandebourg pour sa liquidation, comme aussi la restitution des biens de l'Ordre de Malthe.

Ils me répondirent, que quand à l'affaire de Borkelo, elle n'étoit pas juste, que ce n'étoit pas une affaire d'un particulier, ainsi que Vôtre Majesté croit, mais bien de la Province de Gueldres qui y est la plus intéressée, le dédommagement du Comte de Stirum étant aisé à accommoder; que par le Traité d'Union les Provinces se doivent soutenir les unes les autres; & qu'on donne ordre à Monsieur van Beuningen de faire voir les pieces du Procès à Vôtre Majesté, & l'informer de la verité du fait; qu'on fera toutes les diligences possibles pour accommoder le démêlé qu'on a avec l'Electeur de Brandebourg; que pour l'affaire de Malthe, le Traité d'Union des Provinces fait qu'on ne peut forcer celle d'Utrecht de convenir à l'accord projetté, mais que les autres Provinces travaillent à la porter à s'accommoder.

Quant à l'échange de Rhimberg, Messieurs les Etats en veulent bien traiter avec l'Electeur de Cologne, & ils attendront que ledit Electeur leur fasse des propositions. J'ai écrit sur cet article à Monsieur l'Evêque de Strasbourg, & lui ai mandé qu'il faut se hâter & ne perdre pas cette conjoncture, & qu'il envoye pouvoir de traiter à quelqu'un qui soit bien informé des conditions qu'on prétend.

Monsieur de Wit m'est venu voir ensuite, & m'a

m'a représenté au vrai l'état de leurs affaires, qui sont dans une telle extrêmité qu'ils n'ont que la seule ressource de hazarder un combat, m'ajoutant que s'ils restent dans leurs Ports, ils ont à craindre deux choses, dont une seule fera indubitablement revolter les Villes, demander la paix au Roi d'Angleterre à telles conditions qu'il voudra, remettre le Prince dans ses Charges, & chasser du Gouvernement tous ceux qui y sont à présent.

Que la prémiere est le retour de de Ruyter, celui de la Flote de Smirne qui est à Cadix, & celui de la Flote des Indes; que si on laisse la mer libre aux Anglois, il est impossible d'éviter la perte d'une de ces Flotes, & peut-être des trois, ce qui les mettroit si fort en arriere qu'ils ne pourroient jamais s'en relever; & qu'ainsi il est d'avis qu'on fasse sortir leur Flote qui sera dans douze jours de 106. grands Vaisseaux; qu'on a pourvû aux Charges vacantes par de bons Chefs & expérimentez; que le châtiment qui a été fait fera mieux faire le devoir aux autres; & qu'enfin il y a lieu d'esperer un bon succès par toutes les précautions que les Etats ont prises; mais que la plus grande raison qu'il y ait à donner à ce conseil, est que Messieurs les Etats n'ont aucune ressource à esperer que par là. Je lui ai repliqué que j'étois marri d'apprendre le mauvais état de leurs affaires, mais qu'il me sembloit que les Etats pourroient prendre un parti plus sûr, qui seroit celui de dire à Vôtre Majesté confidemment jusques où ils se veulent relâcher pour avoir la paix; que j'avois ordre de Vôtre Majesté de lui dire que les ouvertures ne paroitroient pas de leur part, mais seulement de celle de Vôtre Majesté, sans

sans que les Etats se fassent aucun préjudice de leur consentement par l'avance qu'elle en aura faite:

Il a fort goûté cette ouverture; & sur cela nous sommes entrez en matiére, & il m'a dit que Vôtre Majesté pouvoit proposer d'elle-même la cession du Fort St. André & de l'Ile Bonnavista sur la Riviere de Gambi, qui sont deux Places dont la Compagnie d'Amsterdam tiroit beaucoup d'or, & fort considérables pour le Commerce; qu'on rendroit le Fort Cormantin que de Ruyter a pris en échange du Capo Corso, & quand bien le General Valkenbourg auroit repris Capo Corso, qu'ils ne laisseroient pas de rendre Cormantin; qu'ils céderont les Forts, Villes & habitations de la nouvelle Belgique, en cédant aussi l'Ile de Poleron aux Etats, dont ils sont encore en possession, ce qu'il ne demande que pour avoir prétexte de tirer le consentement de la Compagnie, d'autant que l'Ile de Poleron est toute deffrichée, & les arbres de canelle & muscade coupées & les racines arrachées, en sorte qu'elle ne peut jamais rien valoir, ce dont les Anglois sont bien informez, ayant été sur les lieux: c'est proprement ceder pour rien toute la nouvelle Belgique, qui a tant coûté d'argent depuis plus de soixante ans qu'ils la possedent, & qui est un pays cultivé & dont ils reçoivent un grand Commerce de Castorts & de toutes sortes de pelleteries, & contigu à la nouvelle Angleterre qui leur apportera une grande utilité.

Mais que si le Roi d'Angleterre demandoit par dessus cela, le dixiéme de la pêche, ou autre contribution dans l'Europe, ou que les Etats prissent des Passeports des Anglois pour passer le Canal, ou quelque autre marque de

Roi

Roi de la Mer, ou qu'il demandât à rétablir le Prince d'Orange dans ses Charges, les Etats ne consentiront jamais à aucune de ces conditions, & en ce cas ils se resoudront de hazarder le tout pour le tout.

Après avoir encore essayé de le porter à des relâchemens plus forts & ne l'avoir pû, je lui dis qu'il étoit à propos qu'il rendit compte aux Etats de nôtre conversation, & qu'il me dit de leur part tout ce qu'il m'avoit déja avancé de lui-même, afin que ce que j'en écrirois à vôtre Majesté eut plus de force.

Suivant l'avis que Vôtre Majesté donne aux Etats, de faire un Corps de nouvelles levées, ils ont dépêché vers les Princes de Lunebourg pour prendre jusques à 6000. hommes à leur service, qui sont toutes vieilles Troupes. Ils donnent des recruës à la Cavalerie & à l'Infanterie; ce qui augmentera leur Armée de 8000. hommes, & en attendant ils ont envoyé cinquante Compagnies d'Infanterie de renfort dans les Places Frontieres de la Westphalie.

Les Etats ont fait arrêter un appellé Oudart qui faisoit les affaires du Roi d'Angleterre sous Downing. On a saisi tous ses papiers: ç'a été après qu'on a sçû que le Roi d'Angleterre avoit fait arrêter Cunæus, Secretaire de l'Ambassade de Hollande. On avoit déliberé d'arrêter Downing, & il n'a tenu qu'a fort peu. Il a pratiqué les principaux Membres des Villes pour demander une Assemblée générale, qui seroit sans doute la perte du Pensionnaire, parce qu'il prétendroit y faire voir que c'est lui seul qui est cause de cette guerre, ce qu'il ne peut pas faire dans l'Assemblée de Hollande d'autant qu'il en est le Maître aussi bien que des Députez aux Etats Gé-

néraux des autres Provinces. Néanmoins la cabale de Downing étoit si bien faite, que si Vôtre Majesté n'eut paru vouloir proteger les Etats dans le tems qu'elle a fait, ledit Downing avoit préparé toutes choses pour donner son dernier coup, en faisant voir clairement la perte de l'Etat, par la liaison des Princes d'Allemagne avec le Roi d'Angleterre, ce qu'ils pouvoient éviter en chassant ledit de Wit, & lui faisant son procès comme pertubateur du repos public. Ses mesures sont à présent rompuës, & la déclaration que Vôtre Majesté a faite en faveur des Etats, a donné des forces audit de Wit pour détruire les cabales de Downing.

Pour informer Vôtre Majesté du veritable état des affaires de ce pays dans la conjoncture présente, je lui dirai que le Sieur de Wit ne s'assûrant pas sur les esprits des peuples, travaille avec sa cabale pour se faire donner Commission des Etats d'aller sur la Flote, ne jugeant pas pouvoir rester ici avec sûreté, vû les puissans ennemis qu'il a, qui sont les cabales de la Maison d'Orange, où celle de l'Electeur de Brandebourg est comprise, & celles d'Espagne & d'Angleterre; la sienne est seule pour lui, qui seroit bien aussi forte que toutes les autres, si une fois Vôtre Majesté s'étoit entierement déclarée; mais comme cela n'est pas, il a dit qu'il imiteroit la conduite de feu Monsieur le Cardinal, qui ayant les Princes & le Parlement de Paris contre lui, prit le parti d'aller commander l'Armée à Retel, espérant que le bon succès retabliroit ses affaires, ou que du moins il auroit du relachement dans la persécution qu'on lui faisoit. Ce bon succès ne lui fut pas inutile, car il marqua par cette action le zéle & l'appli-

cation qu'il avoit pour le service de Vôtre Majesté en hazardant sa personne & tout ce qu'il avoit au monde, & il ne laissa pas d'être obligé de se retirer, mais avec honneur & avec l'approbation de tous ses amis, & son retour eut la recompense de ses actions, par la confiance & l'amitié que Vôtre Majesté lui a témoignée jusques à sa mort. Je sçai que le Sieur de Wit a cité tout ce que dessus dans un Conseil secret qu'il a tenu avec ses amis, & que sur cet exemple il a pressé d'avoir permission d'aller sur la Flote, disant que s'il est assez heureux pour gagner le Combat, il aura rendu un grand service à sa Patrie, & que si après cela il est disgracié, sa retraite sera honorable, & que peut-être la nécessité des affaires requierra de le rapaller pour servir l'Etat, à quoi il sera prêt de s'employer.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 24. *Juillet* 1665.

LE Sieur van Beuningen vient de m'entretenir fort au long sur toutes les affaires présentes, & je lui ai dit qu'après demain, sans plus de retardement, je lui rendrois moi-même, ou ferois rendre ma réponse par Lionne. Je vous dirai par avance qu'elle sera très-favorable aux Etats; & telle à peu près qu'ils la peuvent eux-mêmes désirer, dont vous assûrerez par avance le Sieur de Wit: la seule chose que je demande d'eux présentement, c'est qu'ils ne fassent point sortir leur Flote que de concert avec moi; car outre qu'il n'est pas juste qu'en-

trant dans tous leurs intérêts, comme je suis disposé de faire, quoi qu'il y eut tant de choses à dire au contraire par le procedé qu'ils ont tenu, qui m'en pouvoit légitimement dispenser., s'ils continuent à se conduire comme ils ont fait jusqu'ici, c'est-à-dire de prendre sans moi leurs resolutions les plus importantes, dont le mauvais succès (quand je serois engagé plus avant) tourneroit après contre moi-même; Ils peuvent d'ailleurs considérer que je ne désire rien d'eux en cela, que je ne connoisse évidemment être de leur plus grand bien. Vous devez même declarer audit Sieur de Wit, que si on fait sortir la Flote dans cette conjoncture, & qu'ils ne me donnent parole de surseoir cette resolution, jusques à ce qu'elle ait été mieux concertée entre nous, je serai obligé de mon côté à suspendre les effets de ma bonne volonté, & de la part que je veux prendre à leurs intérêts. Il est aussi nécessaire que vous fassiez en sorte qu'on envoye promptement des ordres réels & effectifs aux Sieurs d'Amerongen & Isbrand, de donner aux deux Couronnes du Nord la satisfaction qu'elles demandent. J'ai chargé Lionne de vous en mander une nouvelle raison très-pressante.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 24. Juillet 1665.

POur vous expliquer les dernieres lignes de la Lettre du Roi, j'aurai le bien de vous dire, que le Résident de Dannemarc a donné part au Roi, en grand secret, de la part du Roi son

Maî-

Maître, qu'il est fort pressé par les Ministres d'Angleterre & de Suede de faire une triple Alliance entre les trois Royaumes, en laquelle on lui promettra de ne point faire d'accommodement avec les Hollandois, quand même il ne resteroit que ce seul point à ajuster, sans les obliger à donner toute satisfaction audit Roi, tant sur les liquidations qu'il prétend de dettes qui ont été contractées entr'eux, qui est le principal point, sur lequel vous devez faire envoyer les ordres dont Sa Majesté parle dans sa Lettre, que pour empêcher qu'à l'avenir les Hollandois, ne continuënt les mêmes fraudes qui ont ruïné tout le revenu de ses péages.

Ledit Roi se plaint que quand il a voulu entrer avec le Sieur d'Amerongen, dans cete matiére des liquidations qu'il a principalement à cœur, celui-ci lui a declaré qu'il n'avoit autre ordre ni pouvoir que de demander des secours, & la revocation de son ordre touchant les Matelots de ses sujets qu'il a rapellés à son service, qu'il l'a même exclus de toute espérance, que ses superieurs lui voulussent envoyer aucun pouvoir sur lesdites liquidations. Cependant vous voyés combien il est important de rompre ce coup de la triple Alliance entre les trois Royaumes, & combien aussi il est nécessaire de contenter promtement les Suédois, sur les élucidations d'Elbing, autrement on pourroit dire que les Etats contre leur propre intérêt, voudroient faire entrer le Roi dans une partie mal faite, ce que Sa Majesté fera mal-aisément, & ils seroient d'ailleurs les prémiers à en souffrir.

Le Roi a vû le Mémoire de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, & ce qu'on en peut dire, c'est qu'il veut nous persuader, comme disoit

 feu

feu Monsieur de Bouillon que la fiévre quartaine nous est bonne. Sa Majesté entend trop bien ses intérêts, pour ne pas voir combien leur est préjudiciable cette nouvelle Ligue, qui commence de s'établir dans l'Empire; mais puis que l'Electeur de Brandebourg à proprement parler, n'a donné qu'une négative, & qu'il n'y a plus rien à faire de son côté pour détourner ce coup, il faut au moins se servir de l'offre qu'il fait de ne fournir pas si-tôt ses ratifications, & l'amuser par d'autres Négociations & repliques à son mémoire, pour avoir le tems pendant cela d'agir vivement auprès du Duc de Neubourg, & l'engager, à ne donner pas sa ratification; c'est tout ce qui a semblé au Roi que l'on pût faire, dans la mauvaise disposition où est l'Electeur, de consentir à la rupture de cette nouvelle Alliance.

La pensée qu'à l'Evêque de Munster d'attaquer les Etats, à la suscitation du Roi d'Angleterre, peut encore vous fournir une nouvelle raison, dont il n'a point jusques ici été parlé, pour continuër à négocier avec l'Electeur de Brandebourg; & le retenir d'achever cette Ligue; car vous pourrez lui représenter que le Roi, soutenant les Etats, comme il est résolu de faire, contre ledit Evêque, il pourra très-probablement arriver que ce Prince soit bien-tôt reduit à se défendre lui-même plûtôt qu'à attaquer, auquel cas l'Electeur de Brandebourg ayant ratifié le Traité se trouveroit, sans y penser & sans aucune nécessité, embarassé dans une mauvaise affaire, pour le secours qu'il seroit obligé de donner audit Evêque.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 30. *Juillet* 1665.

J'Ai parlé au Sieur de Wit en la maniere que Vôtre Majesté m'a ordonné, par la dépêche qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 24. du courant; Il m'a dit que le Sieur van Beuningen auroit ordre de faire voir à Vôtre Majesté, que la demande du Roi de Dannemarc pour la liquidation, ni les plaintes qu'il fait touchant ses peages n'étoient pas justes, & que les Etats ne doutent pas qu'elle n'approuve leur procedé & leur conduite en cette rencontre, & que Monsieur d'Amerongen a ordre de le contenter en tout ce qui sera raisonnable.

Quant aux affaires qu'ils ont avec la Suede touchant les Elucidations d'Elbing, le Cap Corso & le Vaisseau appellé la Christine; ils ont envoyé les ordres à Monsieur d'Isbrand de les terminer à la satisfaction de cette Couronne.

Que puis que Vôtre Majesté désire que leur Flote ne sorte pas que de concert avec elle, on la retiendra dans les Ports, jusqu'à ce que Vôtre Majesté soit informée des raisons indispensables que les Etats ont de la faire partir, ou sortir pour occuper celle d'Angleterre; qu'il me les avoit dites l'Ordinaire passé, dont j'ai rendu compte à Vôtre Majesté, & que le Sieur van Beuningen aura ordre de les lui représenter encore. Il m'ajouta qu'il est important de sauver de Ruyter & la Flote des Indes, qu'il faut hazarder toutes les forces de l'Etat pour cela,

& il n'y a que cette ſeule voye de ſe mettre en Mer. Les avis que les Etats ont eu les aſſûrent que ces deux Flotes ſont en chemin pour venir par la Mer du Nord, néanmoins qu'ils attendront la réponſe de Vôtre Majeſté ſur ce que le Sieur van Beuningen lui doit repréſenter là-deſſus. Ledit Sieur de Wit doit aller ſur la Flote avec deux autres Commiſſaires de Meſſieurs les Etats, pour la faire agir ſelon qu'ils jugeront le plus à propos; le peuple murmure fort contre lui & ſa cabale, & ſi de Ruyter & la Flote des Indes n'arrive pas heureuſement dans le Pays, le Gouvernement changera tout-à-fait.

Le dernier Mémoire que j'ai préſenté ſuivant les ordres de Vôtre Majeſté, a ſurcis toutes choſes, dans l'Eſpérance qu'elle ſe déclarera contre l'Angleterre, ce qui fera une autre face aux affaires.

On ne peut donner aucune certitude à Vôtre Majeſté ſur ce qui arrivera de l'aſſiette où ſont les eſprits, tant il s'y remarque de changement de jour à autre. Si les ordres de Vôtre Majeſté ne fuſſent venus l'Ordinaire dernier, de les aſſûrer qu'elle les ſecourroit en cas que l'Evêque de Munſter les attaquât, ils euſſent ſans doute pris des reſolutions dans les Etats toutes contraires à celles qu'ils ont fait, & dont le Sieur de Wit eut eu peine de ſe garantir, ſur toutes les choſes qu'on lui impute en cette guerre. Il faut ménager tant de perſonnes, & des eſprits ſi differens pour faire réüſſir les affaires, que cela ne ſe peut qu'avec du tems; car bien ſouvent ils ont des impreſſions toutes contraires à la verité, & dont ils ne reviennent pas aiſément. Je tâcherai de faire tout ce qui dépendra de moi

pour

pour les tenir dans le bon chemin, & suivre les intentions de Vôtre Majesté, la mienne étant de ne m'en éloigner jamais, & d'être avec toute sorte de respects.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 31. Juillet 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 23. de ce mois, les Etats Généraux auront pû connoître par ma maniére d'agir en l'incident de l'Evêque de Munster, avant même qu'ils m'en eussent fait faire aucune requisition de leur part, non seulement qu'elle est la sincérité de mon procedé quand les affaires sont claires, mais quelle est l'affection que j'ai pour lesdits Etats, & combien je prendrai toûjours de part, à tous leurs intérêts, en même tems que j'ai ordonné à l'Esseins de faire audit Evêque, toutes les fortes déclarations que je vous ai mandées, pour le retenir d'entreprendre aucune nouveauté par voye de fait; Je l'ai aussi chargé, de la participation & consentement du Sieur van Beuninningen, de dire à ce Prince que je prendrois volontiers sur moi de lui faire donner par les Etats sur l'affaire de Borkelo, toute la satisfaction qui seroit trouvée raisonnable. Cependant j'ai appris par la derniére dépêche de mes Ambassadeurs, ce qui s'étoit passé entre le Roi de la Grande Bretagne & eux. Lors qu'ils ont exécuté l'ordre que je leur avois donné de lui parler de cette affaire, ledit Roi leur a répondu, qu'il ne connoissoit pas ledit Evêque, & n'a-

voit aucune Alliance ni Commerce avec lui; mais qu'en verité il n'empêcheroit point ses levées, ni ses ressentimens, & que son intérêt le dispensoit de se porter pour Médiateur en cette querelle. Mes Ambassadeurs ajoûtent à cela, qu'ils remarquoient aisément que ledit Roi parut interdit durant cette conversation, & même qu'il s'échauffa un peu plus qu'à l'ordinaire, & depuis cela mon Oncle le Duc de Verneuil, en ayant parlé au Duc de Yorck, il ne répondit rien, & changea aussi-tôt de discours, ce qui fait voir, que les avis que j'ai eu ne sont pas faux.

Les échanges sont toûjours fort longs à traiter pour l'avantage que chacune des Parties a dessein d'en retirer. La vraye proposition qu'il y auroit à faire touchant Rhimberg, ou indifféremment par l'une, ou l'autre des Parties, ou par un Médiateur; seroit que la place fut renduë à son Souverain, à condition qu'elle sera auparavant démolie. L'Electeur de Cologne n'auroit pas occasion de se plaindre, ni aucun sujet de se joindre à l'Evêque de Munster, & les Etats au lieu d'y rien perdre, puis qu'ils ont d'autres Places sur le Rhin au-dessus & au-dessous de Rhimberg, gagneroient la dépense de l'entretenement d'une Garnison inutile.

Dès que j'ai vû par vôtre dépêche ce qui s'est passé entre vous & le Sieur de Wit, sur de nouvelles ouvertures pour l'accommodement; j'ai dépêché un Courier exprès en Angleterre, qui porte ordre à mes Ambassadeurs de faire une proposition au Roi d'Angleterre, comme d'eux mêmes, sur le pied des conditions dont ledit Sieur de Wit s'est expliqué à vous confidemment, l'assûrant que les Etats n'en ont aucune connoissan-

noissance, mais que je me fais fort de les y porter, si lesdites conditions lui agréent.

Je ne puis convenir que les trois raisons, que le Sieur de Wit vous a alléguez, & par lesquelles je juge que les Etats ne peuvent se dispenser de remettre leur Flote à la mer, soient à beaucoup près si fortes, que les considérations qui doivent les retenir de faire ce faux pas, qui peut (étant suivi d'un mauvais succès), qui n'est que par trop vrai-semblablement à craindre, causer un bouleversement général de toutes les affaires, & de tout leur Etat; car prémiérement pour leur Flote de Smirne, elle est en sûreté à Cadix, & s'ils avoient un absolu besoin de la charge de ladite Flote dans leur païs, ils peuvent la faire venir à Marseille, & avec un peu plus de frais (ce qui ne va qu'à un moindre gain,) la faire porter en toute sûreté jusques en Hollande, partie par les Rivieres, & partie par terre.

Pour de Ruyter, il est aussi probablement en sûreté, ou en Norvegue, ou en Espagne, comme quelques-uns ont dit, & ils peuvent faire venir sa personne par terre, outre que déja ils ont bien combatu sans le renfort des Vaisseaux qu'il leur peut amener. Il n'y a pas de proportion entre laisser des Vaisseaux dans un péril, dont eux-mêmes, sans autre appuy, se peuvent garantir par divers moyens, & hazarder toute une Flote au danger presque évident d'être défaite. Il ne resteroit donc plus à considérer que le péril que peut avoir la Flote des Indes, mais qui peut-être assûré, que la sortie de celle des Provinces-Unies la sauve, & si celle-ci perd un second combat, l'autre n'est-elle pas plus certainement perduë.

D'ailleurs quand le Sieur de Wit vous a dit, que les Etats n'ont aucune resource à espérer, que par le hazard d'une seconde Bataille, il ne sçavoit pas encore les dispositions favorables où je suis de prendre une entiére part à leur intérêt; & il ne niera pas lui-même, que les resolutions que je puis prendre ne doivent être d'un tel poids, qu'elles ajoûteront incomparablement plus de force à la cause des Etats, que l'un des inconvéniens qu'ils craignent, voire de tous les trois ensemble, ne leur sçauroit apporter de préjudice; cependant il y en a déja deux, dont il semble qu'ils soient à couvert.

Mais à dire vrai, je n'ai garde de prendre ces sortes de resolutions que je ne voye clair, que les Etats, par une autre précipitée qu'ils feroient en même tems, sans la concerter avec moi, ne me puissent pas entrainer en de mauvaises affaires dont il me faille après soûtenir seul tout le poids. C'est en substance tout ce que j'ai fait entendre au Sieur van Beuningen, par la réponse qu'il attendoit de moi, lui ayant fait dire, que je ne puis expliquer mes intentions, que je ne sois éclairci de celle des Etats, sur le point de la sortie de leur Flote, c'est-à-dire, qu'ils ne m'ayent donné parole, qu'ils ne feront ce pas, que de concert avec moi; autrement je courrois fortune, s'ils recevoient un second échec, qui pourroit être encore suivi de grandes divisions intestines dans leurs Etats, d'être nécessité dans peu de tems de soûtenir seul le fardeau de la guerre où je serois entré, ce qui ne peut-être demandé ni avec justice, ni honnêteté.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 31. Juillet 1665.

AYant consideré sur le sujet de la réponse que le Sieur van Beuningen poursuit, & que je lui avois fait espérer dans peu de jours, que si je m'expliquois de mes intentions à ce Ministre, qui seroit obligé d'en rendre compte aux Etats, il seroit impossible que le secret en fut gardé, comme il est encore nécessaire, qu'il le soit inviolablement, pour tant de raisons que vous pouvez facilement juger, j'ai crû que je devois prendre le parti de faire sçavoir au Sieur de Wit seul par vôtre moyen, & en grande confidence, la resolution que j'ai prise: & cependant j'ai dit audit Sieur van Beuningen, qu'il pouvoit mander aux Etats par cet ordinaire, que de nouvelles raisons m'avoient obligé à différer encore, pour quelques jours de lui donner cette réponse. Vous direz donc au Sieur de Wit, après l'avoir bien engagé à me garder le secret, que dès que j'ai vû dans vôtre derniére dépêche, qu'il désiroit que mes Ambassadeurs comme d'eux-mêmes en cette conjoncture fissent une nouvelle proposition de paix au Roi d'Angleterre, aux conditions énoncées dans la même dépêche; J'ai envoyé en Angleterre en toute diligence un Courier exprès, qui partit mardi dernier, & qui a porté à mesdits Ambassadeurs des ordres entiérement conformes à ce dont ledit Sieur de Wit s'est ouvert à vous. Vous ajoûterez à cela que si je reconnois que la paix ne se puisse faire

présentement sur ladite proposition, j'ai pris la resolution de prêter la garantie aux Etats, & que ledit Sieur de Wit en peut-être assûré. J'ai seulement à désirer d'eux, qu'ils ne précipitent point la sortie de leur Flote, & qu'en une affaire de cette importance, ils agissent de concert avec moi, comme il est très-juste, puisque outre que je ne leur donne ce Conseil, que pour leur propre bien, il est d'ailleurs plus que raisonnable, que voulant entrer si avant dans tous les intérêts desdits Etats, on fasse à l'avenir une communication confidente de conseils, & de resolutions, sur tout de celles qui seront de cette importance, & qui peuvent avoir tant de suites. Je suis si pressé du tems, que je ne puis vous rien dire d'avantage, mais ce que je vous mande dans cette Lettre faite à la hâte, est si essentiel qu'il n'y aura rien à désirer au delà.

LETTRE.

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 31. Juillet 1665.

Vous recevrez deux Lettres du Roi, dont la prémiére avoit été faite & signée à midi. Depuis cela le Sieur van Beuningen a si vivement représenté au Roi, par mon moyen, le mauvais effet que pourroit produire dans les Provinces-Unies, & par tout ailleurs, la connoissance qu'on auroit que le Roi veut absolument nécessiter les Etats, à ne pouvoir faire sortir leur Flote, que Sa Majesté défere à ses remonstrances, après la resolution que vous verrez dans la seconde Lettre; & nous sommes de-

demeurez d'accord ledit Sieur van Beuningen & moi que ni l'un ni l'autre n'écrirons rien à la Haye, de tout ce qui s'étoit passé ici, sur le point de la retenuë dans les Ports de ladite Flote, & que nous déchirérions les dépêches que chacun de nous avoit préparées ; mais comme la miénne, c'est-à-dire celle du Roi, contient d'autre choses, dont il faut que vous soyez informé ; & qu'il sera bon même que vous n'ignoriez pas tout ce que nous avions dit sur le point de la Flote: j'ai crû que je pouvois me dispenser de supprimer ladite prémiére dépêche, comme je l'avois promis audit Sieur van Beuningen, en vous faisant seulement remarquer, qu'il ne faudra pas que Mr. de Wit s'apperçoive, que j'aye en quelque façon manqué à ma parole. Il est vrai que je ne doute pas que ledit Sieur van Beuningen, n'en use de même à l'égard dudit Sieur de Wit, & qu'il ne lui mande aussi-bien les prémiéres conversations que les derniéres. J'oubliois de vous dire, que le Sieur van Beuningen ne sçait rien du détail de ce que vous avez ordre de dire à Monsieur de Wit. Je lui ai seulement fait connoître que ce seroit quelque chose de fort satisfaisant pour ses Maîtres.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 31. Juillet 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que

que Pierre Fremont Banquier de Paris, ayant fait acheter pour lui à Lubec par François du Pré, Marchand de Hambourg, son Corrèspondant, un Navire Marchand, du port de trois cens tonneaux, nommé le Dauphin Royal, & par conséquent à lui appartenant; il l'auroit fait charger pour son compte de Bray, Godron, Chanvre, Fer, & Planches pour les transporter à Dunkerque, sous la conduite du Capitaine Abraham Gosse de Diépe, comme il est mentionné plus amplement dans son connoissement, & étant en Mer dans cette route là, il fut rencontré & arrêté le dix-septiéme de ce mois par un Capre de cet Etat, qui avoit la banniere Angloise, & qui parla Anglois audit Capitaine Gosse, le voulut obliger en faisant tirer plusieurs coups de feu vers son bord, de mettre sa Chaloupe en Mer, nonobstant la tourmente qui étoit alors, & laquelle Chaloupe se rompit lors qu'on se mit en devoir de l'y mettre. Le Capre voyant cela commença à parler Hollandois, & envoya la sienne à bord dudit Vaisseau avec des Matelots & Soldats armez, lesquels étant montez dedans, enfoncerent d'abord à coup de hâches toutes les portes des coffres dudit Vaisseau, quoique les clefs leur en eussent été données, & firent sortir par force ledit Capitaine avec partie de son équipage, qu'ils emmenerent avec beaucoup de butin dudit Vaisseau, dont étoit son Pavillon de France, à bord du Capre, & le reste de l'équipage qui demeura fut batu & excedé, & un entr'autres eut la tête serrée avec des cordes, & ledit Capre arrivant avec cette Prise à Enckhuysen le 23. dudit mois, mit comme par trophée le Pavillon de France ainsi pris au-dessous de son Pavillon de Hollande, arracha deux fleurs de Lis du champ du Dauphin Royal, & fit en sorte que l'Amirauté dudit lieu fit faire une affiche, portant que ceux qui auroient à reclamer ledit Vaisseau

le

le Dauphin Royal, comparussent à l'Amirauté de Horn le sixiéme d'Août prochain, quoi qu'on eut pû examiner l'affaire le même jour ou le lendemain, & faire justice au Capitaine Gosse : c'est ce qui oblige ledit Ambassadeur Extraordinaire à la demander pour lui, faisant instances au nom du Roi son Maitre à Vos Seigneuries, à ce qu'Elles donnent les ordres nécessaires au Collége de l'Amirauté d'Enckhuysen ou de Horn, que ledit Vaisseau le Dauphin Royal, toutes les Marchandises qui étoient dessus lors de sa prise, & tout son équipage, soient restituez sans aucun délai audit Abraham Gosse, afin qu'il puisse continuër son voyage à Dunkerque; Et ledit Ambassadeur s'assûre que Vos Seigneuries y tiendront d'autant plus la main, qu'outre que ne s'étant déja fait que trop de plaintes de pareils traitemens faits aux sujets du Roi qui en est fort irrité, Elles voudront bien par la justice qu'Elles lui feront rendre, sans perte de tems, en prévenir la multiplicité, qui feroit infailliblement un très-mauvais effet auprès de Sa Majesté; On voit clairement que tout ce qui est exposé dans le présent Mémoire est justifié par tous les papiers qui ont été pris audit Capitaine Gosse, qu'on avoit même dépouïllé de son habit, & qu'on a eu après la charité de lui rendre. Donné à la Haye le 31. Juillet 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 6. Août 1665.

MEssieurs les Etats ont été fort surpris d'avoir appris par la Lettre du Sieur van Beunin-

Beuningen, que Vôtre Majesté avoit pris du délai pour lui signifier sa derniere resolution. Cela donne matiere à la cabale d'Angleterre & d'Espagne, de confirmer aux Députez des Villes ce qu'ils ont toujours dit, que Vôtre Majesté ne les vouloit qu'amuser, & qu'elle ne se déclareroit pas ; & même on publie à présent que la cause de ce délai, est que Vôtre Majesté attend réponse du Roi d'Angleterre sur la proposition qu'elle lui a faite de prendre son parti s'il veut s'engager à l'aider à la conquête de la Flandre, lors que le cas de la succession de la Reine échera. Quoi que cela soit faux, il fait une telle impression dans leurs esprits, que quoi que je puisse alleguer au contraire, ils n'y ajoutent plus de foi, & il est inutile de leur donner plus d'espérance. Il n'y a que la déclaration qui puisse remettre les choses en bon état, & donner de la force aux choses que je dirai de la part de Vôtre Majesté.

Quant à l'état des affaires présentes en ce pays, tout panche à s'accommoder avec l'Angleterre aux conditions qu'elle voudra, & à se soumettre à cette Couronne, à la reserve de la cabale de Monsieur de Wit qui s'y oppose, sur l'appuy de la France; mais comme elle perd sa vigueur par les délais, il y a à craindre que la déclaration de Vôtre Majesté ne vienne trop tard. Tous mes amis se plaignent qu'on les abandonne, & qu'il faut bien succomber : ils m'ont cité la dépêche qu'ils reçûrent hier du Sieur Isbrand de Suede, qui dit qu'il a promis toute satisfaction sur les Elucidations & sur le Capo Corso, mais que cela ne l'a pas plus avancé ; que la Suede ne donne autre espérance que d'être neutre, nonobstant toutes les satisfactions

factions qu'on leur promet, & l'obligation du Traité qu'ils ont avec les Etats. Ils se sont expliquez aussi que Vôtre Majesté ne s'étant pas déclarée, on ne la doit pas presser de le faire, ainsi ils remarquent que tout le malheur vient de ce que Vôtre Majesté n'exécute pas le Traité de 1662., sur quoi elle fera, s'il lui plait, ses réflexions selon sa prudence ordinaire.

Quant aux propositions qui ont été faites par Richard, par ordre de l'Ambassadeur d'Espagne à quelques Députez des Villes de Hollande touchant l'échange de Mastricht, il n'y a rien de plus vrai; mais comme il n'y a pas trouvé de la disposition, l'affaire en est demeurée là, & je serai averti de tout ce qui se passera.

L'on a eu encore des avis qui confirment celui que j'ai donné à Vôtre Majesté par un Courrier exprès, & même on est assûré que le Roi d'Angleterre a écrit une Lettre à Castel Rodrigo, par lequel il le prie de n'accorder pas le passage aux Troupes de Vôtre Majesté par la Flandre qui doivent s'opposer aux desseins de l'Evêque de Munster. On sçait aussi que les Espagnols doivent tenir secret le Traité qui a été fait en Angleterre, & que cela est convenu entre les deux Rois, & qu'un Religieux qui est parti d'Espagne a été huit jours à Lonsfeld avec l'Evêque de Munster, avec lequel il a eu de grandes conférences, & en est venu rendre compte à Castel Rodrigo, & que depuis l'arrivée de ce Religieux, l'Evêque a reçû un million de livres d'Anvers, que quatre Regimens d'Infanterie & un de Cavalerie ont leur quartier d'assemblée à Venlo & à Ruremonde, & sont favorisez en toutes choses par Castel Rodrigo; mais ce que je trouve de plus considérable, c'est

c'eft que dans le même tems que tous ces préparatifs fe font, la cabale d'Efpagne infinuë dans les Villes & à la Haye aux Députez, que ce font des préparatifs pour s'oppofer contre les deffeins que Vôtre Majefté a fur la Flandre, & qu'ils goûtent fi fort que je ne leur trouve aucune inquietude de l'armement de l'Evêque de Munfter. Cependant je fçai à n'en pouvoir douter, que ledit Evêque doit occuper le pays d'Oftfrife, fortifier une Ville appellée Grit, qui eft un bon Port, où les plus grands Navires peuvent entrer & fortir toutes les marées, & avoir par là communication de toutes chofes avec la Flote d'Angleterre, prendre fes quartiers d'hyver dans ledit pays, qui eft fi fort par fon affiette qu'on ne l'en pourra déloger, & être toujours en état d'entrer dans le pays de Meffieurs les Etats lors qu'il voudra, ou fecourir la Flandre en cas de befoin, la marche dans le Païs-Bas de cette Armée ne pouvant être empêchée, le chemin en étant libre.

Je ne doute pas que Vôtre Majefté n'ait été informée que 1600. Chevaux, & 2600. hommes de pied venant d'Allemagne ont paffé le Rhin à Andernach & font à préfent dans le Luxembourg: un Officier de ce pays qui les a vû paffer le Rhin, dit qu'il n'a point vû de plus belles Troupes & plus completes, & qu'il y a 4000. hommes effectifs fous les armes.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 6. Août 1665.

JE n'ai pas manqué d'en user ainsi que vous me mandez par vôtre dépêche du 31. de l'autre mois. Monsieur van Beuningen a eu grande raison de vous représenter ce qu'il a fait là-dessus, & quand vous ne m'auriez pas donné l'ordre que vous avez fait, j'aurois differé à faire entendre à Messieurs les Etats ce qui est porté dans la dèpêche du Roi, jusques à ce que je vous eusse représenté les inconveniens qui en peuvent arriver. Enfin, Monsieur, on ne nous tient plus ici pour amis, & les peuples déclament contre nous d'une horrible façon: il faut essuyer cette mauvaise humeur, une bonne & prompte déclaration reparera tout, si elle vient à tems. Je ne puis assez vous représenter combien les esprits sont animez contre nous. Monsieur de Wit tient à peu, l'on dit publiquement dans les Villes qu'il s'entend avec le Roi pour faire durer la guerre, & qu'il empêche la paix; que c'est un traitre, & que s'il a pris le parti d'aller sur la Flote, ç'a été parce qu'il y a des amis, & qu'il y trouve plus de sûreté que sur la terre, & qu'un bon succès peut le maintenir. Je sçai qu'il a dit à un de ses bons amis en partant, qu'il étoit malheureux de ce que le Roi ne s'étoit pas déclaré, & qu'il étoit assûré qu'une des meilleures places d'Ecosse, située sur un bon Port, auroit pris leur parti, & que ce Royaume auroit suivi bien-tôt après.

Je

Je vois bien de la difficulté d'ajuster l'accommodement en Angleterre, quand bien le Roi de la Grande Bretagne accepteroit la proposition qui lui a été faite, par ce qu'il faudroit convenir à liquider les torts & dommages faits en divers lieux, comme aussi sur les Vaisseaux Bonavanture & Bonne Espérance, & quelqu'autres. Cette liquidation ne se peut pas faire en Angleterre, aucun du Conseil du Roi de la Grande Bretagne n'en étant instruit, & quand ils en voudroient prendre connoissance ils ne sçauroient le faire d'un an, y ayant un grand coffre plein de papiers & mémoires sur cette matiere, & Douwning est le seul qui en a éclaircissement & même le pouvoir, signé par tous les Marchands Anglois, de convenir de tous leurs intérêts, & qu'ils en passeront par tout ce qu'il aura accordé. Il en est de même en Hollande, Monsieur de Wit étant aussi le seul qui a connoissance de cette affaire, Monsieur van Goch n'en ayant aucune & ne pouvant entrer dans ce détail. Il m'a paru pour le bien des affaires vous devoir dire ma pensée, qui est qu'en cas que le Roi d'Angleterre approuve la proposition, il envoyât pouvoir à Downing de liquider & convenir, tant sur les Vaisseaux que sur les torts qui ont été faits aux Anglois, puis qu'il en a déja le consentement des proprietaires, & que cette affaire ne regarde le Roi d'Angleterre que pour procurer la satisfaction de ses Sujets, & après être d'accord avec le Sieur de Wit, on pourroit faire comme lors que le Traité de 1662. se fit à Londres. Les articles furent dressez à la Haye entre Monsieur de Wit & Downing. Après qu'ils eurent convenu de tout, ils envoyérent à Londres les Commissaires du Roi de la Grande

Grande Bretagne, & les Ambassadeurs des Etats les signerent.

C'est ce que j'ai crû vous devoir mander pour abreger les affaires, parce que je vois que dans toutes ces incertitudes on prend ici des mesures de tous côtez que j'appréhende à la fin qui ne nous soient préjudiciables; mais comme vous voyez plus clair que moi dans les affaires, vous trouverez bien des remedes à mes craintes.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 6. Août 1665.

JE viens d'apprendre, à n'en pouvoir douter, que Castel Rodrigo a écrit aux Etats sur les bruits qui couroient que le Roi d'Espagne avoit fait un Traité avec l'Angleterre contr'eux, & qu'il assistoit l'Evêque de Munster; qu'il les assûroit de la part du Roi son Maître que cela n'étoit pas, & qu'il observeroit inviolablement le Traité de Munster, mais qu'ils pouvoient assez connoitre que la guerre contre l'Angleterre leur venoit par la participation de la France & par ses conseils; que celle qui se prépare par l'Evêque de Munster est pareillement fomentée par la France, & qu'ils feront bien de se précautionner de bonne heure. Quoi que tout ce que dessus soit ridicule, il ne laisse pas de faire de grandes impressions dans les esprits, & les plus considérables de l'Assemblée en parlent comme n'en doutant pas; ce qui est très-fâcheux dans la conjoncture présente, où pas un

un des Etats n'ose prendre nôtre parti ni repliquer aux impertinences qui se débitent.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 7. Août 1665.

DEs que j'aurai des nouvelles d'Angleterre, sur la proposition que mes Ambassadeurs auront maintenant faite au Roi de la Grande Bretagne, en conformité de ce qu'à désiré le Sieur de Wit, je vous les ferai sçavoir. Cependant, le Sieur van Beuningen continuë à presser la réponse que j'avois promis de lui donner, sous prétexte d'être obligé d'en rendre compte aux Etats, mais je veux croire qu'il ne le fait que pour pouvoir leur faire connoître qu'il exécute ponctuellement les ordres qu'il a de solliciter cette réponse, car il voit bien lui-même les raisons, dont les principales regardent le propre bien des Etats, pour lesquels je ne dois pas présentement me déclarer plus avant que ce que je vous ai chargé de dire en confidence, & en grand secret au Sieur de Wit, leur devant suffire d'être assûrez que mes intentions sont telles, qu'ils peuvent eux-mêmes souhaiter, en cas que la paix ne se puisse conclure, sur la nouvelle proposition qu'on aura faite de ma part au Roi d'Angleterre. Vous me mandez dans vôtre derniére dépêche, & en plusieurs autres des précédentes, qu'on doit beaucoup craindre une révolution générale dans l'état des Etats, & que la Cabale qui est contraire au Sieur de Wit, ne vienne bien-tôt à bout de le décréditer entiére-

tiérement & l'éloigner des affaires, & que le parti du Prince d'Orange ne prenne le dessus, d'où s'ensuivroit l'inconvénient, que l'on a tant de sujet d'appréhender, que le gouvernement & la direction des Etats ne tombât entre les mains de personnes, qui fussent dans l'entiére dépendance du Roi d'Angleterre.

Comme je sçai que le Sieur de Wit, non seulement est fort habile, mais qu'on lui a fait encore depuis peu des remercîmens publics des soins infatigables, qu'il prend pour le salut de l'Etat, & que je considére d'ailleurs que jusques ici, il a toûjours fait prendre les résolutions qu'il a voulu, même en dernier lieu celle qu'il iroit sur la Flote, avec une pleine autorité, je ne vois pas bien sur quel fondement vous dites qu'il puisse être facilement décrédité, & qu'on ait beaucoup à craindre une revolution générale des affaires, c'est pourquoi je serois bien-aise que vous entrassiez plus avant dans le détail des raisons qui vous obligent à faire ce jugement, & pour cet effet que vous dressassiez un plan de la disposition où sont toutes les Villes particuliéres en chaque Province, soit à son égard, soit à celui du Prince d'Orange, quelles forces il y a dans lesdites Villes, chaque parti, & de qui il est appuyé, ou du Magistrat, ou du peuple, s'il y a d'autres factions neutres, & quel est leur objet; enfin faites une exacte discution de l'Etat & de l'assiette des esprits de chaque Province en général, & des Villes en particulier, afin que je puisse asseoir un jugement plus certain sur les perils ou sur le vraisemblable de ce bouleversement général dont vous parlez; par ce que comme d'un côté, je ne devrois pas suspendre la déclaration que le Sieur van Beunin-

gen pourfuit, fi elle pouvoit réellement affermir toutes chofes en l'état qu'elles font, encore auffi d'autre part prendrois-je une mauvaife réfolution de me déclarer, fi, comme vous le mandez, un feul incident, ou un nouvel échec qu'auroit la Flote quand elle fera fortie des ports, ou la perte des Vaiffeaux de de Ruyter, ou celle des Flotes des Indes ou de Smirne, étoit capable de caufer un bouleverfement général dans les Provinces-Unies.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eftrades.

Le 7. Août 1665.

QUand au lieu de fatisfaire le Roi de Dannemarc fur les liquidations, & fur les péages, pour empêcher qu'il ne s'embarque avec les Anglois, qui l'en follicitent fort, Monfieur de Wit fe contente de dire, que les plaintes ou les prétenfions dudit Roi ne font pas juftes, & que van Beuningen a ordre de faire connoître cette verité à Sa Majefté, j'appréhende extrêmement que pour vouloir contefter des bagatelles, il ne faffe à la fin un préjudice à fa Patrie, qui devienne irréparable. Les Miniftres d'Angleterre, lui offrent tous les jours s'il veut faire certaines chofes fort aifées, fans même fe déclarer pour eux, que le Roi leur Maître s'obligera de ne point conclurre d'accommodement, qu'ils ne lui ayent fait faire raifon, tant pour l'avenir, que pour le paffé de tout ce qu'il peut demander aux Etats; & quand fur cela, je voi le Réfident de Dannemarc, qui eft

ici

ici venu prier le Roi, qu'en cas qu'il ne puisse procurer à son Maître une promte satisfaction des Etats, Sa Majesté ne trouve pas mauvais, & ne diminuë rien de son amitié, s'il accepte ces grands avantages qu'on lui offre de l'autre côté avec toute sûreté, je ne puis pas comprendre en ce fait la létargie des Etats, après quoi ils ne doivent pas trouver étrange si le Roi tarde à se déclarer voyant une pareille conduite, qui peut perdre & ruïner toutes les affaires, & y enveloper leurs amis qui y prendroient part, rien n'est plus nécessaire que de faire envoyer en toute diligence de bons ordres au Sieur d'Amerongen.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 7. Août 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que n'ayant eu aucune réponse sur le Mémoire qu'il leur a présenté le 31. *du mois dernier, en faveur de Pierre Fremont Banquier à Paris; propriétaire d'un Navire Marchand du port de trois cens tonneaux, nommé le Dauphin Royal, qui auroit fait charger à Hambourg pour son compte, du Brai, Godron, Chanvre, Planches & autres choses pour les transporter à Dunkerque, lequel a été pris par un Capre de cet Etat, qui avoit la Banniere Angloise, & qui a exercé sur l'équipage dudit Navire des rigueurs & traitemens inouïs parmi les Chrétiens, ainsi que l'on*

peut voir par la Lettre du Capitaine dudit Vaisseau, écrite audit Fremont ci-jointe ; Il réïtére à Vos Seigneuries en vertu des ordres qu'il a reçû du Roi son Maître, ce dernier ordinaire, la demande qu'il leur a ci-devant faite par son précédent Mémoire, de faire incessamment restituër audit Fremont le Vaisseau à lui appartenant, avec toutes les Marchandises dont il étoit chargé. Et en outre de faire châtier ledit Capre, pour avoir, sans aucune cause legitime, mal-traité les sujets d'un grand Roi leur Ami & Allié, ce que Monsieur van Beuningen, qui est instruit de la justice de cette affaire, a promis à Sa Majesté, afin de prévenir par-là de pareilles pirateries qui pourroient à l'avenir altérer la bonne correspondance qui est entre Sa Majesté & Vos Seigneuries. C'est-ce que ledit Ambassadeur espére de leur prudence. Fait à la Haye le 7. Août 1665.

D'ESTRADES.

COPIE

De la Lettre du Capitaine Tosse, écrite à Enckhuysen au Sieur de Fremont, le 23. Juillet 1665.

MONSIEUR,

NOus sommes partis d'Elseneur le treiziéme du présent, d'un vent de Sud-Sud-Est, qui nous conduisit jusques à la pointe de l'Escaut (Schagen,) puis à Valla, & nous partîmes à nôtre bord à la côte de Norvegue, virant le travers de Mardaon ; nous louvoyames le long de la côte, & fimes rencontre d'un Capre Hollandois travers Reperwick, qui nous

nous obligea à mettre nôtre Bateau dehors ; Nous en fûmes quites pour un Baril de biere, & peu de chose avec. Ils nous firent grand peur des Anglois, disant qu'ils prenoient tous les Vaisseaux François ; Ils se disoient de Middelbourg ; Je suis assûré qu'ils n'en étoient pas ; en tout cas ils étoient sujets des Etats des Provinces-Unies ; Le vent étant venu au Ouëst Nord-Ouëst & Nord-Est nous allâmes à la bordée, jusques au jeudi le 16. que nous fimes rencontre d'un autre Capre avec Banderoles Angloises, & qui nous parlerent Anglois. Néanmoins nous remarquâmes très-bien que c'étoient des Hollandois ; Le Vaisseau étoit un petit Flibot monté de quatre piéces de Canon ; nous leur dîmes tout franchement que nous étions François, & allions décharger à Dunkerque ; Ils nous firent commandement de mettre le Bateau hors, notez qu'il vantoit, & la Mer étoit rude. Je leur remontrai qu'il étoit impossible de mettre le Batteau dehors, que nous étions trop foibles d'hommes : mais que s'ils doutoient qui nous étions, ils pouvoient venir à bord voir nos Lettres & Passeports, qu'ils avoient une Chaloupe legere, & étoient forts d'hommes ; Néanmoins ils réïtérerent le commandement avec ménaces. Il fallut se resoudre à faire un effort pour les satisfaire. Quelques précautions que nous primes les saisines du Bateau rompirent ; & le Bateau fut creve contre le bord du Navire, & demeura néanmoins dedans. Nous leur criâmes que le Bateau étoit rompu ; alors ils recommencerent à jurer & blasphémer qu'il falloit venir à bord : je leur protestai qu'il étoit impossible, alors ils me tirerent un coup de Pistolet, je leur parlois seul du Château d'avant, ayant fait retirer nos gens ; je leur jurai encore que le Bateau étoit rompu, alors ils me tirerent encore quelques coups de Pistolet & de Fusil, je fus contraint de me retirer en leur criant tire tant

que tu voudras, nous ne sçaurions faire autre chose, alors ils furent contraints de mettre leur Chaloupe dehors, qu'ils envoyerent à bord avec des hommes armez de Pistolets, Coutelas, & Hâches d'armes, qui entrant comme dans un Vaisseau ennemi, vont droit à la chambre, pour rompre mon Coffre & les armoires, je les priai de ne rien rompre, & leur baillai les Clefs de tout, alors ils ne faisoient plus les Anglois, mais Hollandois, de quoi je ne doutois nullement; Je voulus parler beau, en leur disant que nous étions bons amis, que nous n'allions point en Angleterre, que le Vaisseau & la charge entiére étoient aux François, & qu'ils examinassent mes écritures, mais je ne fus nullement écouté, & fus chassé rudement de la chambre, sans avoir le moyen de mettre un mouchoir à mon col; en même tems je fus embarqué dans leur Chaloupe avec trois de mes gens, & porté à bord du Vaisseau de guerre. Un traitement si rude me surprit fort, car je ne l'attendois nullement de la part des Hollandois. Quand je fus à bord, le Capitaine me fit donner une déclaration des Marchandises qui étoient dans le Navire, je le fis conformément aux connoissemens, il vit mes papiers où il n'entendoit rien, ne fit aucune estime du Passeport de Monsieur de Courtin, il me dit qu'il falloit que je signasse comme je n'avois point d'autres piéces; Je lui dis que j'en avois diverses, & que ses gens ne m'avoient pas donné le loisir de les prendre, il me fit signer ma déclaration qu'il avoit écrite en Hollandois; Je protestai que je signois sans entendre ce qui étoit écrit; Je vis pourtant bien que ce n'étoit rien qui put porter préjudice, après je fus encore étonné qu'il vint encore trois de nos hommes, qui me dirent qu'ils avoient été battus à outrance, & que le plus jeune de nos gens avoit été mis à la gehenne en lui serrant la tête avec une corde, pour lui faire

faire dire que nous allions en Angleterre, ou que la Marchandise appartenoit aux Anglois. Ce jeune homme ne dit rien que la verité, non plus que les autres, nonobstant les coups de plat d'Epée, de Cordes, & de bouts de Pistolet, dont un de nos hommes a demeuré comme mort pendant trois jours, & s'en sent encore; Après ce traitement j'avois encore la croyance qu'ils nous laisseroient aller après nous avoir bien pillez, mais je fus étonné qu'ils apporterent nôtre Pavillon à bord du Vaisseau de guerre, comme pillage, en criant bonne prise; ils laisserent quatre de nos hommes dans nôtre Navire, & le Lieutenant du Vaisseau fut laissé dedans avec des hommes pour commander, en même tems ils firent route pour le Tessel, j'étois fort étonné de ce procédé. Je demandai à ce Capitaine si nous avions guerre contre les Hollandois, ou s'il avoit quelques Lettres de représailles sur les François. Il me dit que non, mais qu'il me prenoit parce que j'allois en Angleterre, que je n'avois point de congé, que toutes mes pieces étoient fausses, & que j'avois jetté les veritables hors le bord qui étoient celles par où l'on auroit connû que nous allions en Angleterre. Je tâchai à le desabuser de cela; c'est un jeune homme qui a crû ses Officiers & Matelots, qui ne répondront pas pour lui. Le lendemain le 17. faisant toûjours route pour le Tessel bon vent de Nord-Oüest, nous fûmes rencontré d'un Vaisseau de Norvegue, surquoi ils firent chasse, nôtre Vaisseau qu'ils appelloient leur prise, tint sa route; il survint grand vent qui changeoit en côte, & point de vûë: alors chacun songea à son affaire, il y alloit de la vie, le Norvegien d'un côté, & nous de l'autre; il n'étoit plus question de leur riche Prise, néanmoins ils avoient mis de leurs meilleurs hommes dans nôtre Navire, qui firent leur devoir à porter de la voile; Nous eûmes connoissance

de la terre c'étoit les Isles devers Groningue & Embden, ainsi nous étions tombez avant le vent de Tessel & du Vlie, toûjours gros vent, & ne pouvions resister au vent, lors qu'il vint au Nord-Oüest, alors nous allions le long de la côte. Le vingtiéme nous entrâmes par le Vlie, & moüillâmes l'ancre, bien en peine de nôtre Navire, qui arriva le lendemain, & on nous dit qu'il seroit arrivé dès le jour devant, mais qu'ils avoient été chassez des Anglois qui les avoient détournez. Hier à midi le vingt-deuxiéme nous vînsmes moüiller l'ancre devant cette Ville avec grand triomphe, & coup de Canon, le Pavillon Hollandois au grand Mats du Vaisseau de guerre, & celui de France en trophée sur la poupe, comme si c'eût été Banniere d'ennemi. Cependant dès le soir précédent le Capitaine étoit allé devant à Enckhuysen, où il est avec tous mes papiers, sans doute pour les faire voir. Sur les trois heures après midi, il revint à bord avec un Notaire, & quelques-uns de ses armateurs ou amis, pour prendre la déposition de nos gens, auxquels je défendis de répondre. Ils ne laisserent pas d'être pressez, & à chacun en particulier, ils disoient que les autres avoient dit que nous allions à Londres; Nous avions deux Allemands. Je ne sçai ce qu'ils ont déposé; je sçai qu'ils leur ont fait de grandes promesses, pour mentir, je fus mandé le dernier dans la chambre, je me moquai du Notaire, de l'interprête & d'eux tous, & leur dis que je répondrois devant justice, après quoi vint un Capitaine d'Enckhuysen même lequel je connoissois, il parla fort long-tems au Capitaine qui nous avoit pris, après quoi ils me demanderent si je ne voulois point aller à bord prendre du linge & des hardes, ce que je ne refusai point; Quand nous fûmes à bord le Lieutenant fut bien empêché à amasser mon linge, car chacun en avoit pris sa part; je pris seulement

une

une chemise, un mouchoir, & ce qui s'ensuit pour changer, avec mon habit & mon manteau, & leur dis que nous conterions après pour le reste. Ils ont rendu aussi une partie des hardes de nos gens, car ils ne peuvent rendre le tout, en ayant mis une partie à terre au Village de Vlie. Ils ont fait grand desordre dans le bord, rompus les bancs, & armoires, & ont fouragé par tout. Voilà l'état où nous étions hier au soir, quand je revins du bord; il est à présent matin, il n'y a point d'Amirautéici, c'est à Horne, j'écris à Monsieur Poniche qu'il m'envoye un homme qui soit capable de solliciter puissamment nôtre affaire; j'écris aussi à Messieurs le Gendre & Fremont, que l'un d'eux vienne bien munis de Lettres de Monsieur de Mont-pesat, pour Monsieur le Comte d'Estrades; nôtre cause est juste s'il y en eut jamais, je ne fais nul doute que nous n'ayons main levée de nôtre Vaisseau & Marchandises; mais en l'état qu'il sera, c'est-à-dire tout pillé & désastré, mais s'il vous plaît il ne faut pas s'en tenir-là, il faut poursuivre des intérêts, & demander justice des violences qui nous ont été faites, du mépris, & de l'infamie qu'ils ont commise envers le Pavillon du Roi, & les fleurs de Lis d'or qu'ils ont arrachées du champ du Dauphin Royal, car si l'on souffre cela l'on ne doit point espérer autre traitement, quand on sera rencontré de ces voleurs de Capres, qui y trouveront leur compte, & en tout cas quite pour rendre. En outre j'apprébende que nos gens ne me quitent aussi-tôt qu'ils seront libres, par ce qu'ils sont rebutez du mauvais traitement qu'ils ont reçû, apprébendant de tomber dans le même malheur: de sorte qu'ils disent qu'ils aiment mieux gagner moins, & naviger à nos côtes dans les Barques, ou aller en pécherie. Il faut que le Roi en fasse parler à Messieurs les Etats par son Ambassadeur, Sa Majesté

nous excite au négoce, & à la navigation, & nous promet des gratifications; ce n'est pas assez, il faut qu'il nous protege, & qu'il ne souffre pas que quelque Nation que ce soit touche à ses sujets, il a le pouvoir, & sur tout qu'il fasse observer le 33. Article du Traité fait avec les Hollandois; car tant que l'on viendra à bord des Vaisseaux Marchands, avec armes, ils seront toûjours pillez. Il vous plaira de m'écrire tout ce que j'aurai à faire, tant que le Vaisseau sera arrêté, & quand il sera libre. L'on dit ici que la France va rompre avec l'Angleterre; La Flote de Hollande sera prête la prochaine semaine, & plus forte que la prémiere, à ce que l'on dit. Je suis, &c.

TOSSE.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 13. Août 1665.

DAns un Etat gouverné par le peuple, les choses y changent de face dans un instant, soit en bien, ou en mal.

L'Arrivée de de Ruyter a donné beaucoup de joye & de cœur à ceux qui étoient les plus abattus. Il est entré dans un des Ports de la Province de Groningue avec dix-neuf Navires, sans avoir fait aucune mauvaise rencontre. On espére que la Flote des Indes aura un pareil succès; pour celle de Smirne elle restera à Cadix jusques à nouvel ordre, ainsi elle ne court aucun risque.

Messieurs les Etats donnerent hier la Charge d'Ami-

d'Amiral à de Ruyter, & celle de Lieutenant-Amiral à van Meppen, qui a servi de Vice-Amiral dans le voyage de Guinée. On a pris six Capitaines de cette Flote qu'on a aussi avancez, & les 2600. hommes qui étoient sur les Vaisseaux de de Ruyter serviront sur la Flote qui est au Tessel, ainsi la voilà à présent bien commandée & fortifiée de bons Officiers & de bonne recruë de Matelots.

Les Etats ont ordonné de raccommoder les Vaisseaux qui sont de retour, pour les joindre à ceux qui doivent être prêts dans un mois, qui composeront une Flote de quarante Navires pour renforcer celle qui doit servir.

Monsieur de Wit mande pour réponse à ce que Vôtre Majesté m'a ordonné de lui écrire confidemment, qu'il croit que le Roi d'Angleterre fera une réponse qui ne sera pas décisive, pour allonger la Négociation, & éviter par là que Vôtre Majesté ne se déclare; & comme Messieurs les Etats reçoivent un grand préjudice par ce délai, ils ont lieu de désirer sa déclaration suivant le Traité par préférence à toutes choses, ne doutant pas que si elle étoit une fois faite, ils ne fussent plus portez aux conditions de la paix. Il doit faire voile dès que le vent sera bon, les Compagnies des Indes & les Marchands d'Amsterdam le veulent ainsi & l'en pressent incessamment, & comme son application est de leur plaire, je ne doute pas qu'il ne tente toutes sortes de moyens pour faire sortir la Flote, & d'autant plus qu'une Galiote assûre que douze Navires des Indes estimez à quatorze millions sont vers l'Irlande, & que la Flote d'Angleterre croise vers les Côtes de Norvegue, qui est le lieu où les Vaisseaux des Indes doivent se

 rendre:

rendre ; c'est la principale raison pourquoi la Compagnie presse que la Flote des Etats entre en Mer.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 14. *Août* 1665.

JE n'ai point encore avis de ce que mes Ambassadeurs en Angleterre auront avancé pour l'accommodement, sur la proposition que je les ai chargez de faire comme de moi au Roi de la Grande Bretagne ; mais seulement que le Courier étoit arrivé auprès d'eux ; qu'ils avoient lû mes dépêches, & qu'ils avoient d'autant plus d'espérance de la paix, que le mal contagieux continuoit à faire un grand ravage dans Londres & s'étendoit aussi à la Campagne, ce qui rompoit toutes les mesures nécessaires à prendre pour le soutien de la guerre. Je sçaurai demain matin par l'Ordinaire de Calais ce qu'aura produit cette nouvelle ouverture, dont vous serez aussi-tôt informé. Cependant le Sieur van Beuningen m'ayant fait presser, sous prétexte de l'absence du Sieur de Wit, de vous donner ordre de dire à quelque autre Ministre de l'Etat ce que je vous avois chargé de confier au Sieur de Wit ; je lui ai fait répondre, que comme il ne faut que six heures pour aller au Tessel, je vous ordonnois de prendre rendez-vous à mi-chemin pour vous y aboucher avec lui, & en effet vous en pouvez user de cette maniere.

J'ai fait voir audit van Beuningen une Déclaration

ration que l'Evêque de Munster a faite à un Député du Duc de Neubourg, qu'il n'entreprendroit rien qu'il n'eut ma réponse, à ce que le Commandeur Smiffing qu'il m'envoye, & que je sçai être déja en chemin, me doit représenter de sa part sur l'affaire de Borkelo: ledit van Beuningen me demanda si j'estimerois à propos que les Etats tâchassent de dissiper les levées dudit Evêque avant qu'elles soient plus avancées; mais je n'ai pû être de cet avis, tant à cause de la déclaration que je viens de dire qu'il a faite, que pour ne lui donner pas l'avantage de faire croire dans tout l'Empire que lesdits Etats ont été les agresseurs. J'ai fait parler fortement audit van Beuningen sur le Vaisseau François mené à Enckhuysen, & je me remets là-dessus à ce que Lionne vous mandera.

LETTRE.

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 14. *Août* 1665.

LA déclaration du Roi (dès aussi-tôt que Sa Majesté aura reconnu qu'on ne peut espérer la paix) fera bien-tôt cesser toutes les cabales & toutes les mauvaises impressions, que les Espagnols & les Anglois tâchent de jetter dans l'esprit des peuples, qui auront honte alors d'y avoir ajoûté quelque foi. J'ai fait avouër ce matin à Monsieur van Beuningen que nous n'avons pas besoin de dépêcher un Courier en Angleterre, pour sçavoir si le Roi d'Angleterre voudroit se lier avec le Roi pour la conquête de la Flandre. Il sçait bien qu'il y a plus de six mois

qu'il ne nous offre autre chose que de nous abandonner toute la terre, & de nous y assister de toutes ses forces, pourvû qu'on lui laisse la mer, & van Beuningen m'a même confessé, que quand je ne lui dirois pas la chose, il ne laisseroit pas d'en être fort persuadé, parce que les Anglois pour leur propre intérêt ont dû tenir cette conduite & nous faire ces offres-là.

Le Résident de Dannemarc a déclaré au Roi de la part du Roi son Maître, que pour témoigner qu'il ne prétendoit rien des Etats en cette rencontre qui ne fut juste, il offroit de se remettre de toutes ses prétensions au jugement de Sa Majesté & à ce qu'elle en décideroit. J'ai dit cela à Monsieur van Beuningen, & l'ai exhorté à se faire venir un ordre de faire la même soumission au jugement de Sa Majesté, avec un pouvoir & des instructions nécessaires pour représenter les raisons des Etats sur chaque point qui est en different. Il est demeuré persuadé que c'est le meilleur moyen pour sortir promptement d'affaires avec ledit Roi, & a promis d'en écrire fortement.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 17. *Août* 1665.

JE vous renvoye vôtre Secretaire, avec l'ordre de faire de ma part une déclaration aux Etats, qui leur fera connoitre quelle est la sincerité de mon procedé en l'observation de mes Alliances, & quelle est aussi la grandeur de mon affection en leur endroit, puis que je ne man-

manquois pas de raisons très-fortes pour me dispenser de faire ce que je fais à leur avantage sans violer ce Traité, si la consideration que j'ai euë de les soutenir n'eut prévalu en moi sur toute autre. Je veux espérer qu'ils en auront en tout tems la reconnoissance que leur impose la qualité d'une obligation de cette nature, & qu'ils ne me donneront pas sujet de me repentir jamais d'avoir fait pour eux le plus grand pas qu'une Couronne puisse faire pour l'intérêt d'une autre, & me remettant du surplus à mon autre dépêche, &c.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 17. *Août* 1665.

JE vous envoye en toute diligence vôtre Secretaire, pour vous faire sçavoir, qu'ayant hier fait appeller le Sieur van Beuningen pour lui rendre la réponse que je lui avois promise il y a quinze jours, je la lui ai donnée en peu de mots, mais bien essentiels, pour la satisfaction & l'avantage des Etats, & d'une grande consideration à mon égard pour les suites qu'ils peuvent avoir: Je lui dis que je l'avois mandé pour lui déclarer moi-même, que si la paix ne se pouvoit faire entre les deux Nations sur les dernieres propositions, que j'ai chargé depuis quelques jours mes Ambassadeurs de faire au Roi d'Angleterre, ma résolution étoit de prêter la garantie auxdits Etats. Ledit Sieur van Beuningen, après de grands remercîmens qu'il fit au nom de ses Maîtres, me dit que leur satis-

satisfaction seroit en encore plus complete, s'il pouvoit leur mander en même tems qu'elles sont ces conditions de l'accommodement qui aura été proposé de ma part audit Roi. A quoi je me contentai de repartir, qu'il étoit surperflu que je les lui explicasse, parce qu'elles n'étoient pas ignorées à la Haye, & il se retira en me rendant de nouvelles actions de graces.

J'ai voulu vous informer de ce détail, afin que vous sçachiez comment vous aurez à vous conduire, en déclarant de ma part la même chose aux Etats, comme je désire que vous le fassiez aussi-tôt que cette dépêche vous aura été remise, accompagnant cette déclaration importante de toutes les expressions qui pourront leur faire mieux connoitre la grandeur & la sincerité de mon affection, & n'omettant pas de leur faire bien remarquer deux choses; l'une, que si j'ai tardé quelque tems à m'en expliquer, & de mes intentions, quoi que dans mon cœur elles ayent toujours été les mêmes, ce n'a été à autre fin, ni dans autre vûë que celle de leur plus grand bien, jugeant avec beaucoup de vraisemblance, que par ma simple Médiation je parviendrois plutôt à la paix, que je sçai bien qu'ils souhaitent veritablement.

L'autre, que je fais ce grand pas en leur faveur, & y préfere même leurs intérêts aux miens; sans avoir voulu par avance rien stipuler avec eux pour ma sûreté ni pour mes avantages, comme d'autres Princes l'auroient fait sans doute dans une pareille occurrence; mais que je me suis promis qu'en usant de cette sorte avec franchise & générosité en leur endroit, ils y correspondront de même, & que je trouverai la même sûreté en leur amitié & en nôtre liaison; & n'aurai

n'aurai jamais sujet de me repentir de les avoir ainsi obligez, sans condition ni reserve.

Vous pouvez encore mettre en consideration, non pas aux Etats, (car tout ce qu'on leur dit devient aussi-tôt public) mais à mes serviteurs en particulier, que pour faire cette déclaration je n'ai pas même voulu attendre ni le retour du Courier que j'ai dépêché en Angleterre pour y porter la nouvelle proposition, ni par consequent de sçavoir la réponse qui aura été faite par le Roi d'Angleterre, ni l'évenement de la sortie de leur Flote & du nouveau combat qui se pourra donner, ni ce qui arrivera des Vaisseaux de de Ruyter, ou de leur Flote des Indes Orientales: quoi que toutes ces choses que je viens de dire puissent non seulement me fournir des prétextes plausibles, mais me donner grand sujet de devoir encore temporiser, sans me déclarer d'avantage, jusqu'à ce que je sûsse ce que très-peu de jours me devront bien-tôt apprendre de divers évennemens de la derniere importance.

Il ne sera pas mal aussi qu'en même tems vous fassiez confidemment entendre au Sieur de Wit qu'une des plus pressantes considerations qui m'a conviée à hâter ma déclaration, sans m'arrêter à tout ce qui sembloit par prudence la devoir faire encore differer, a été l'Intérêt particulier dudit de Wit, & le désir que j'ai eu de le soutenir, & de dissiper & rendre impuissantes toutes les cabales que vous m'avez mandé qui se formoient contre lui dans l'Etat pour ruïner, ou au moins affoiblir l'autorité qu'il y a. Vous ajouterez à cela que je me promets qu'en tous tems & en toutes sortes d'affaires, il me donnera des preuves effectives de son affection & de sa gratitude, d'autant plus volontiers

&

& avec plus de chaleur, qu'il pourra toûjours faire reflexion que je n'ai pas voulu rien exiger de lui, non pas même en secret pour une obligation de cette nature: vous lui direz encore que je vous ai précisément chargé, comme en effet je vous en donne l'ordre dés à présent, que s'il estime à propos, ou pour sa plus grande sûreté, ou pour mieux & plûtôt dissiper les cabales qui lui sont contraires, vous fassiez quelque office en mon nom auprès des Etats en sa faveur, ou à la loüange de son mérite & de ses services, ou pour leur faire entendre combien j'estime nécessaire à leur bien la continuation de la confiance qu'ils ont en lui, ou quand il le jugera à propos, en la même maniere & aux mêmes termes qu'il vous témoignera le désirer; peut-être ne souhaitera-t-il pas lui-même de recevoir une marque si publique de mon estime & de ma protection, car dans les Republiques le plus souvent les recommandations des autres Rois ou Princes, pour amis qu'ils soient, peuvent être aussi-tôt nuisibles qu'utiles. En tout cas, sans le commettre en rien avec des peuples qui peuvent tourner à mal le bien même, & prendre du soupçon des plus sinceres intentions, il semble qu'on pourra faire le même effet par une autre voye plus sûre, qui seroit, sans nommer la personne dudit de Wit, que vous témoignassiez de ma part aux Etats, que je loue infinement la forme présente de leur Gouvernement & de l'administration de leurs affaires, qui me paroit être la meilleure & la plus intéressée, & la plus propre pour leur sûreté, & pour la conservation de leur Etat qu'ils puissent jamais établir: que comme bon ami & Allié, & si intéressé en leur bonne conduite, je

les exhorte à s'opposer vigoureusement aux menées qu'on ne sçait que trop qui se font tous les jours dans les Provinces, pour parvenir à donner une autre forme au Gouvernement, d'autant plus que si cela arrivoit, je ne pourrois plus prendre la même confiance en leurs Résolutions, & serois obligé de songer d'autre maniére à mes affaires, voyant que leurs Ennemis seroient devenus comme leurs Maitres dans la propre direction de leur Etat, dont je n'aurois à attendre que peu de reconnoissance de leur part de ce que je fais aujourd'hui, & peu de foi dans l'observation de l'Alliance, & enfin autres choses semblables & générales sans nommer personne, qui puissent faire comprendre aux Etats qu'il est non seulement de leur bien, mais de nécessité pour conserver l'Alliance de cette Couronne qu'ils ne souffrent pas que l'Angleterre domine chez eux. Cela veut dire encore que le plûtôt qu'ils pourront rappeller l'Ambassadeur van Goch, lequel d'ailleurs est un instrument peu propre à traiter aucune affaire, pour avoir sujet de se défaire d'un dangereux dessein qu'ils couvrent dans leur sein en la personne de Downing, sera le meilleur. Il ne faut pas néanmoins que vous insistiez sur ce point, que je n'aye vû la réponse du Roi d'Angleterre à mes Ambassadeurs, si on peut présentement espérer la paix, & que je ne vous aye donné un nouvel ordre de presser pour faire retirer ledit Downing.

Il arriva ici Samidi au soir un avis de Dunkerque, fondé simplement sur le simple raport d'un Maitre de Navire, que vous sçavez être fort incertain, que la Flote de de Ruyter avoit été vûë si près de la Hollande le Vendredi de la semaine

semaine précédente qu'elle pouvoit être entrée le même jour dans quelqu'un de leurs Ports. Comme je ne voudrois pas qu'on crusse de-là que j'aye differé à m'expliquer de mes intentions, jusqu'à ce que j'aye vû cette Flote en sûreté, & celle des Etats augmentée de ce renfort, il sera bon que vous fassiez voir en confidence à vos amis ce que j'ai chargé Lionne de vous mander dès Vendredi, c'est-à-dire avant que cet avis de Dunkerque fut arrivé, que je ferois infailliblement appeller van Beuningen le Dimanche pour lui rendre la réponse qu'il attendoit, & qu'aussi-tôt après je vous renvoyerois vôtre Secretaire, qui vous porteroit l'ordre de faire la même déclaration aux Etats.

Il est à croire (& le Sieur van Beuningen n'en doute pas) que quand le Sieur de Wit s'est ouvert à vous des conditions auxquelles les Etats pourroient consentir à la paix, & qu'il a même prié que j'en voulusse bien faire la proposition au Roi d'Angleterre, ledit de Wit avoit déja pris ses précautions du côté desdits Etats, pour s'assûrer de leur veritable intention en cet accommodement; mais comme le Sieur van Beuningen a d'ailleurs fort prudemment remarqué, que si lesdits Etats ignoroient que c'est le Sieur de Wit qui a lui-même suggeré lesdites conditions, & désiré que je les proposasse comme de moi-même au Roi de la Grande Bretane, j'en pourrois recevoir à l'avenir un très-grand préjudice, en ce que dans un cas pareil où je pourrois requerir les Provinces Unies de me prêter la garantie de nôtre Alliance, elles pourroient, sous un faux prétexte de mon exemple, déclarer qu'elles sont disposées de la prêter si la paix ne se pouvoit faire sur des conditions

qu'eux-

qu'eux-mêmes m'imposeroient; il importe extrèmement que de concert avec le Sieur de Wit vous trouviez ensemble quelque moyen, & s'il se peut sans le commettre, par lequel je puisse être assûré que pour avoir voulu les obliger, en proposant ce qu'eux-mêmes m'avoient témoigné désirer, je ne recevrai jamais le préjudice que je viens de dire, ce qui se pourroit faire facilement, en me donnant un Ecrit secret de la part de l'Etat, ou au moins des quatre ou cinq Personnes Générales qui en ont la direction, par lequel en cas de besoin je puisse faire apparoitre que je ne leur ai jamais imposé aucunes conditions de paix pour leur prêter ma garantie; mais qu'il est vrai qu'à leur priere j'ai fait au Roi d'Angleterre des ouvertures d'accommodement telles qu'eux-mêmes les avoient souhaitées, & me les avoient suggerées.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 17. *Août* 1665.

MOnsieur van Beuningen m'a voulu presser (depuis que le Roi lui eut parlé) de lui expliquer quelle étoit la pensée de Sa Majesté sur la prestation de la garantie, c'est-à-dire qu'il avoit dessein de tirer de moi une déclaration que Sa Majesté accorderoit les subsides du passé conformément au Traité, & romproit en même tems avec l'Angleterre. Je me suis contenté de repartir à cela, que Messieurs les Etats pouvoient être assûrez qu'il n'y avoit que candeur & sincerité de la part du Roi, en ce que

Sa

Sa Majesté lui avoit dit, & il en est demeuré là.

Dès que le Roi eût parlé au Sieur van Beuninge, il me vint trouver le soir, pour me dire qu'il alloit envoyer un Courier exprès aux Etats. Je le priai de ne le pas faire, tant parce qu'il pourroit écrire par vôtre Secretaire qui étoit prêt à partir, qu'à cause que le Roi seroit bien aise que vous fussiez le premier à donner la bonne nouvelle à ses Maîtres; Il me promit qu'il en useroit de la sorte, & qu'il m'envoyeroit sa dépêche aujourd'hui matin; mais comme je ne l'ai pas encore reçûë à cette heure, qu'il en est dix du soir, je commence à douter qu'il ne m'ait pas tenu parole, & qu'il ait voulu me prévenir.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 20. *Août* 1665.

MEssieurs les Etats attendent avec beaucoup d'impatience la résolution de Vôtre Majesté, sur la déclaration qu'ils espérent; leur Flote ayant le vent bon, pour aller en Norvegue, ou celle d'Angleterre est pour attendre le retour des douze Vaisseaux des Indes Orientales, il ne faut pas douter que les deux Flotes, ne se rencontrent, & qu'elles ne combattent. Dès que le Sieur Caron fut arrivé, je parlai à mes amis de la Province de Hollande & des Etats Généraux, pour faciliter la vente de ses biens; & leur faire entendre par avance que Vôtre Majesté le considéroit comme François son sujet;

&

& qu'elle le prenoit en sa protection. Il me fut repliqué par le Bourguemaître d'Amsterdam qu'il avoit fait le serment que font tous ceux qui ont été au service de la Compagnie des Indes Orientales, qui s'obligent de ne servir de leur vie après même le tems du service expiré, autre Prince, ni Souverain, que la Compagnie & Messieurs les Etats; & que ledit Caron contrevenant à son serment, il étoit punissable, & ses biens confiscables à l'Etat. La Ville d'Amsterdam est fort contre lui, néanmoins il a paru que ce que je leur ai dit les a retenus, ayant mis en vente sa Maison de la Haye, & même vendu sans opposition une partie de ses Meubles. S'il se passe dans la suite quelque chose là-dessus contre les interêts dudit Caron, j'agirai fortement ainsi que Vôtre Majesté me l'ordonne. Vôtre Majesté sera informée par Monsieur de Lionne, de la conversation que j'ai euë avec Madame la Princesse d'Orange. Je suis avec toute sorte de respect, & de soummission.

Addition de la susditeLettre.

Il vient d'arriver tout présentement une Galliote de Bergue en Norvegue, qui a apporté Lettre à Messieurs les Etats, de celui qui commande les Navires des Indes Orientales, qui dit qu'il est entré dans le port dudit Bergue, avec onze Navires fort heureusement, & que le douziéme s'est separé de lui par un grand brouïllard, mais qu'il la vû à toute heure; qu'outre ce nombre, qu'il y en a encore soixante Navires Marchands tant de la Mer Méditerranée que d'ailleurs. Monsieur de Wit a écrit du 18. de quinze lieuës du Tessel, qu'il avoit le vent si bon qu'il

qu'il espéroit être le 22. devant le port de Bergue, pour en retirer tous les susdits Navires, & qu'au cas qu'il rencontre la Flote Angloise, il trouve celle de Messieurs les Etats si gaye, & de si bonne volonté de combatre qu'il en espére un bon succès. Il envoya au Tessel quatre Navires chargez de Marchandises de Contrebande, venant de Suede pour les examiner, sur ce que les Maîtres desdits Navires ont dit qu'ils alloient à Dunqerque, & qu'ils étoient chargez, pour le compte du Roi. Je m'en vais présentement envoyer au Tessel, pour y être éclairci de la chose, & si elle se trouve veritable, j'agirai fortement au nom du Roi, pour les faire relâcher.

Messieurs les Etats ont fait arrêter ce matin le Secretaire de Downing, & l'ont fait mettre à la prison qui est sur la porte.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 20. *Août* 1665.

SI vous étiez ici vous auriez encore plus de peine à comprendre la létargie où sont Messieurs les Etats pour leur conduite. Ils n'ont rien à présent dans l'esprit que l'équipage de Mer, & abandonnent tellement la terre, que si l'Evêque de Munster entroit dans leur païs, avec dix mille hommes. il leur enleveroit les trois meilleurs Places qu'ils ayent sur les frontiéres d'Overyssel & de Gueldre, parce qu'ils ne sçauroient en mettre six en Campagne. Jugez ce que c'est, pour garder depuis Mastricht, jusques en Frise.

Quand

Quand je presse les Etats de satisfaire le Roi de Dannemarc, & éviter par là qu'il ne leur soit contraire dans cette conjoncture, ils disent qu'il leur doit trois millions, & que ses prétensions ne sont que des chiméres.

Monsieur le Duc de Neubourg n'a pas sujet de se plaindre, si on ne le nomme pas dans mes Mémoires, il sçait bien que la derniére fois que Monsieur le Baron de Lerode a été à la Haye, il est convenu des conditions pour l'échange de Ravestein, & même Messieurs les Etats ont écrit audit Duc, qu'ils sont prêts à conclurre l'ajustement; ainsi j'ai consideré cette affaire concluë, comme elle le sera dès que ce Prince le voudra.

Je suis très-aise de ce que les avis qu'on m'a donnez sont faux: je n'ai pas crû les devoir taire, par ce que l'intelligence qui paroît entre les Espagnols & l'Evêque de Munster, & la liaison qui est entre ce dernier & le Roi d'Angleterre me donnoit du soupçon.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 20. *Août* 1665.

J'Ai eu une longue Conférence avec Madame la Princesse d'Orange, sur la dépêche qu'elle a reçû de l'Electeur de Brandebourg, dont je vous avois donné l'avis l'ordinaire passé. Elle m'a donné à lire ladite Lettre; dont le contenu est, qu'il semble que dans la derniére Conférence qu'elle a euë avec moi on se veuille plaindre de lui. Il proteste de n'avoir jamais eû la

moindre intention de déplaire au Roi touchant le Traité de Dorsten, & qu'il est fort éloigné d'avoir voulu faire aucun Traité, qui portât préjudice à celui de l'alliance du Rhin, de sorte qu'il ne sçait d'où le Roi peut avoir eû cet ombrage, le susdit Traité de Dorsten ne contenant rien d'approchant à cela; & puis que les raisons qu'on a mis en avant par deux Mémoires, qui m'ont été communiquez, ne contentent pas le Roi, ledit Electeur marque qu'il lui en écrira lui-même en tels termes qu'il ne doute pas que Sa Majesté n'en demeure satisfaite; que cependant il désire qu'on me fasse connoître qu'il croit que le scrupule qu'on fait contre ledit Traité ne vient pas de la France, mais de quelques autres qui ne veulent pas de bien à sa Maison, & qu'il ne doute pas que le Roi, voyant la sincére affection qu'il a pour le service de sa Majesté, ne voudra pas être contraire qu'il se mette en état de pouvoir défendre ses propres païs, contre les mal-veillans qui le ménacent, puis que même l'alliance entre le Roi & lui tend à cette fin.

Et qu'aussi il lui seroit aisé de répondre aux reproches qu'on lui fait, que dans l'affaire de Pologne, il n'avoit pas voulu se joindre avec le Roi, pour prendre avec lui les mêmes mesures, puis que le Roi, ni aucun de ses Ministres ne lui ont jamais fait la moindre ouverture de l'intention de Sa Majesté sur ce sujet, hormis qu'on demande de lui de vouloir empêcher que personne de la Maison d'Autriche ne fut avancé à cette Couronne, ce qu'il a fait assez ouvertement, & le feroit encore, si ladite Maison n'étoit reduite dans un état que cela n'est plus à appréhender, il proteste que toutes ses visées ne tendent qu'à

voir

voir la paix & la tranquillité dans le Royaume de Pologne, & que par leurs dissentions & ruïnes le païs ne soit ouvert aux Nations barbares, qui auroient par là l'entrée dans la Chrétienté, ce qu'il croit n'être pas desagréable à Sa Majesté, puis qu'elle même travaille si soigneusement pour son repos.

Et qu'il croit avoir plus de sujet de se plaindre de ce que Monsieur de Sumbres, Ambassadeur de France tout seul a empêché que la Ville d'Elbing ne lui soit encore cedée, quoi qu'il se tienne assûré que ledit Sieur de Sumbres fait cela plûtôt pour complaire à la Reine de Pologne que par ordre du Roi.

C'est pourquoi il s'assûre que le Roi commandera à son Ambassadeur à présent en Pologne, de diriger sa négociation en sorte qu'ensuite desdits Traitez & promesses ladite Ville lui soit cedée.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 21. *Août* 1665.

JE vous envoye un Mémoire à part sur quelques pensées qui me sont tombées dans l'esprit, touchant les meilleurs moyens de faire la guerre aux Anglois, & de les incommoder en sorte dans leur Commerce ou autrement, qu'on les puisse au plûtôt porter à une bonne paix. Il sera bon qu'après avoir bien examiné ledit Mémoire vous en concertiez ce que vous estimerez à pos, avec les principales personnes de l'E celles que vous sçavez être bien intention

& c'eſt encore pour cette conſidération, outre pluſieurs autres, que je ſouhaite fort le promt retour du Sieur de Wit. Je crains bien qu'il ne croye ſon honneur intéreſſé à ne pas revenir, qu'il n'ait vû en perſonne le ſuccès d'un combat, après être une fois monté ſur la Flote, & par cette raiſon il faudroit tâcher de le lui faire ordonner par l'Etat en termes ſi précis qu'il ne s'en pût défendre, & me remettant du ſurplus à mon autre Lettre, &c.

MEMOIRE

Dont eſt fait mention en la Lettre ci-deſſus.

POür l'emploi des forces maritimes de Sa Majeſté, dans le deſſein qu'elle a pris de donner la garantie aux Etats, c'eſt-à-dire de rompre avec l'Angleterre.

L'on peut éxaminer s'il ſeroît plus à propos de joindre toutes les forces de Sa Majeſté avec celles des Hollandois, pour décider cette guerre par des combats généraux, ou s'il vaudroit mieux la trainer en longueur.

Cette guerre eſt plûtôt du peuple d'Angleterre que du Roi: le peuple ne peut fournir long-tems aux dépenſes d'une guerre de cette qualité, il ſe laſſe facilement quand il perd, il eſt violent dans ſes réſolutions, mais ſe relâche fort dans l'exécution.

Les Hollandois ſont ſuperieurs au Roi d'Angleterre en moyens pour ſoutenir long-tems la guerre, mais ils ſont beaucoup inferieurs en force, en bonté de Vaiſſeaux, valeur des Chefs & Artillerie.

Le Roi ſe joignant à eux, ils ſeront infiniment ſupe-

superieurs en moyens pour soutenir la guerre, mais encore en nombre & bonté de Vaisseaux, joint que les Vaisseaux de Sa Majesté sont fort divisez & fort difficiles à joindre.

Il semble par toutes ces raisons qu'il soit plus avantageux de tenir l'affaire un peu en longueur, de se rendre plus forts que les Anglois dans toutes les Mers, & troubler leur Commerce.

Pour cet effet dans la Méditerranée on pourra joindre à l'Escadre de Martel de six Vaisseaux, trois de Monsieur de Beaufort & la Therese, & deux Fregates que l'on acheve à Toulon, ce seroit en tout douze Vaisseaux.

Obliger les Hollandois d'en entretenir pareil nombre, ce seroit en tout 24. Vaisseaux.

Et douze Galeres.

Avec ces forces Sa Majesté seroit absolument maîtresse de la Mer Méditerranée.

En même tems il faudroit envoyer quelqu'un vers Gaylant, pour l'obliger, s'il se pouvoit, d'attaquer Tanger, & pour cet effet l'assister de forces maritimes & même d'armes, munitions de guerre, & d'argent, s'il étoit nécessaire.

Pendant les Négociations les forces maritimes pourroient être employées à tenir Tanger bloqué, & en même tems envoyer quelques Vaisseaux Corsaires dans le Levant pour troubler le grand Commerce que les Anglois y ont.

Pour l'Ocean, il resteroit au Roi vingt-deux Vaisseaux, qui pourroient être facilement augmentez jusqu'à trente.

Obliger les Hollandois d'en entretenir un pareil nombre à la pointe de Bretagne, pour s'assûrer de l'entrée de la Manche.

Les Hollandois pourroient tenir le principal de leurs forces ensemble, de cent ou six vingt vaisseaux dans leurs Ports. M 3 Et

Et en même tems pour fermer la Mer Baltique, il faudroit donner une grande application à engager les deux Rois du Nord dans les mêmes intérêts.

Pour cet effet engager les Hollandois de leur faire raison sur leurs demandes, & rendre le Roi Médiateur de leurs differends.

Obliger les deux Rois du Nord de mettre chacun douze ou quinze Vaisseaux en Mer pour se rendre maitres de la Mer Baltique, les presser de défendre l'entrée des Vaisseaux Anglois dans leurs Ports, & à tous les Vaisseaux de leurs Sujets de transporter aucunes Marchandises en Angleterre.

L'on pourroit détacher de toutes ces Flotes divers Vaisseaux avec les Armateurs de tous les Etats, pour courre perpetuellement à l'entour de l'Angleterre, & interrompre par tout le Commerce & la Communication des trois Royaumes.

Dans le même tems qu'on travailleroit à prendre toutes ces mesures pour le dehors de l'Angleterre, il faudroit aussi travailler à troubler le Roi d'Angleterre au dedans de ses Etats.

Pour cet effet, s'informer de toutes parts, soit par la Hollande, soit par le moyen des Marchands François de l'état des affaires d'Ecosse & d'Irlande.

En Ecosse, il est certain, que les Puritains & tous les Presbiteriens y sont en beaucoup plus grand nombre que les Episcopaux.

S'informer des noms des principaux Seigneurs & Ministres de ces deux Religions, & comme elles sont les mêmes qu'en Hollande, & que l'Ecosse est plus voisine de ce Païs-là que de France, il est plus à propos de conduire cette Négociation par Monsieur d'Estrades de concert avec le Sieur de Wit, ou avec quelque autre des Etats, avec tel secret néanmoins que l'on n'en puisse rien pénétrer.

On pourroit dire à ces principaux Seigneurs ou

Mi-

Ministres qu'on les assisteroit d'armes, de munitions de guerre & d'argent.

Cette Négociation se pourroit introduire, ou en envoyant quelque personne qui sçût la Langue, ou par voye de Marchand, ou par les Ministres qui s'entreconnoissent.

Du côté d'Irlande on pourroit faire la même chose par la Bretagne, attendu que les Catholiques y sont les plus forts.

En s'informant des principaux Seigneurs Catholiques, des Evêques, & y envoyant quelques Irlandois refugiez en France.

S'informer avec soin en Bretagne de l'état d'Irlande, faire écrire avec la circonspection nécessaire par les Marchands de toutes parts qui y ont leurs correspondances, pour en bien sçavoir le détail.

Examiner tous les Irlandois Catholiques qui sont à Paris, en Bretagne & autres endroits du Royaume pour connoitre s'il y en auroit quelqu'un dont on se pût servir.

S'informer de l'état des Puritains Presbiteriens, & des amis de Cromwel.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 21. Août 1665.

C'Est ce qui m'avoit fait beaucoup souhaiter que l'on eut empêché la seconde sortie de la Flote, & à dire vrai, après l'heureuse arrivée de de Ruyter & de ses Vaisseaux, dont on croïoit la perte sûre, comme la nécessité n'en étoit plus si grande, il sembloit que les Etats eussent beaucoup mieux fait de ne s'exposer pas à de si

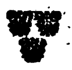
grands inconvéniens, que ceux qu'ils peuvent craindre chez eux-mêmes d'un si grand échec, & que tout au moins ils devoient retenir le Sieur de Wit, puis que la personne de de Ruyter dans l'Armée pouvoit suppléer à la sienne, & produire les mêmes bons effets qu'ils s'en étoient promis; mais comme c'est aujourd'hui une chose sans remede, & qu'à l'heure que j'écris, le mal ou le bien peut vrai-semblablement être arrivé, il faut au moins si les choses sont encore en cet état, que vous fassiez vos diligences, ou pour persuader ledit de Wit à revenir promtement, & pour porter les Etats à le lui ordonner, ne voyant personne si capable que lui-même, d'empêcher que les Cabales étrangeres ne viennent enfin à bout de faire changer la forme du Gouvernement.

A quoi j'ai un si notable intérêt, que cette considération seule me devroit obliger à suspendre les effets de la résolution que j'ai prise, & dont vôtre Secretaire vous a porté l'avis, jusqu'à ce que je voye ledit gouvernement bien affermi par le retour dudit de Wit, & sa continuation dans ses emplois; car autrement il pourroit facilement arriver d'un jour à l'autre que pour l'intérêt d'autrui, je me serois attiré une grande affaire sur les bras, que j'aurois bien-tôt à soûtenir seul, dès que le parti du Prince d'Orange, qui accorderoit tout aux Anglois, auroit prévalu; & quand à la sûreté dudit de Wit, qui peut n'être allé sur la Flote, que pour ne demeurer pas exposé à la Haye aux insultes de ses Ennemis, je ne fais point de doute qu'après ma déclaration il ne l'y trouve toute entiere pour plusieurs raisons qu'il n'est pas besoin de dire, parce que vous les jugerez assez de vous-même.

L'E-

L'Évêque de Munster envoye ici une personne expresse qui doit être déja en chemin, & il a déclaré au Duc de Neubourg qu'il n'entreprendroit rien qu'il n'eût nouvelle de ce que j'aurois dit à cet Envoyé sur ce qu'il est chargé de me representer; mais je ne voudrois pas que les Etats prissent tant de confiance à cette déclaration qu'elle les empêchât de bien pourvoir à leurs frontieres.

Le Roi de Dannemarc, comme je pense vous l'avoir déja mandé, a remis à ma Médiation & à mon arbitrage tous les differens qu'il a avec Messieurs les Etats. Faites en sorte que l'on envoye promtement un pareil pouvoir au Sieur van Beuningen, autrement il est bien à craindre par la déclaration qu'en fit hier ici le Sieur Goë Résident dudit Roi, que ce Prince ne concluë bien-tôt avec les Anglois; dont il est fort pressé, & qui lui offrent de ne point conclurre de paix qu'ils ne lui fassent accorder par Messieurs les Etats toutes les choses qu'ils lui refusent & au de-là: & si l'on ne prend de de-là une promte résolution sur cette affaire, je prevois qu'elle sera bien-tôt sans remede; & quand les Etats disent que les prétensions du Roi sont des chimeres, il faut leur répondre, (admettant même la présupposition) que la prudence veut qu'on paye ces chimeres, parce qu'il a quatorze Vaisseaux prêts, & en peut mettre à la Mer jusques à vingt.



LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 21. *Août* 1665.

DEpuis toutes les dépêches du Roi faites & signées, je viens d'avoir une longue conférence avec Mr. van Beuningen, qui m'a témoigné entre autres choses qu'il apréhendoit extrêmement, que si vous faites des offices publics auprès des Etats pour faire retourner promtement Monsieur de Wit, quoi qu'une chose qui marque si fortement l'estime d'un si grand Roi, lui soit infiniment glorieuse, le revers de la Médaille sera que nous l'exposerons d'avantage à une très-grande envie, & que nous le mettrons aussi nous même en état, qu'on n'aura pas tant de confiance en lui, dès qu'il s'agira de quelque intérêt du Roi. J'ai voulu vous dire ces particularitez, afin que vous y fassiez, s'il vous plaît, avec vôtre prudence accoûtumée les considérations qu'elles peuvent mériter.

Comme il pourroit facilement arriver que le Roi estimeroit à propos de prier Monsieur van Beuningen de faire une course en Hollande, pour communiquer & concerter beaucoup de choses qui ne se peuvent si bien écrire que se raporter de vive voix, il est bien à propos que vous preniez par avance & promtement, la précaution de faire envoyer le pouvoir par l'Etat audit Sieur van Beuningen, de faire ladite course, quand Sa Majesté le jugera nécessaire.

ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 24. Août 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçû ordre du Roi son Maître de faire sçavoir de sa part à Vos Seigneuries, que si la paix ne se peut faire entre les deux Nations, sur les derniéres propositions, que Sa Majesté a chargé depuis quelques jours ses Ambassadeurs de faire au Roi d'Angleterre, sa résolution est de prêter la garantie à cet Etat, ainsi qu'elle la fait entendre elle-même à Monsieur van Beuningen; Vos Seigneuries peuvent aisément juger de-là, quelle a toûjours été & est encore la grandeur & la sincérité de l'affection de Sa Majesté pour leur intérêt, & que s'il y a eu quelque délai à s'expliquer de ses intentions (qui ont toûjours été les mêmes dans le cœur) ce n'a été à autre fin ni dans autre vûë que celle de leur plus grand bien, ayant estimé & esperé avec beaucoup de vrai-semblance que par sa simple médiation elle parviendroit plûtôt à la paix; qu'elle sçait qu'elles souhaitent veritablement. Vos Seigneuries peuvent aussi remarquer que Sa Majesté fait ce grand pas en leur faveur, & y préfere même leur intérêt aux siens, sans avoir voulu par avance rien stipuler avec elles, pour sa sûreté ni pour ses avantages, comme d'autres Princes l'auroient fait sans doute dans une pareille occurrence, elle se promet aussi qu'en usant avec cette franchise, & cette générosité en leur endroit, Elles y cor-

respondront de leur part; qu'elle trouvera la même sûreté en leur amitié & en leur liaison reciproque, & n'aura jamais sujet de se repentir de les avoir ainsi obligez sans condition ni reserve; Ledit Ambassadeur Extraordinaire s'acquite avec beaucoup de joye de cet ordre du Roi son Maître, puis qu'il regarde la satisfaction & l'avantage de Vos Seigneuries, que Sa Majesté a toûjours eu pour principale vûe, & que cette déclaration n'a été retardée que par la conjoncture des affaires, qui n'a pas permis de la faire plûtôt dans la même fin du bien des affaires de Vos Seigneuries, qui ne pourront plus douter de la pureté des intentions de Sa Majesté à leur égard, puis que toutes les circonstances ci-dessus l'exagerent assez. Donné à la Haye ce 24. Août 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 26. Août 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire sçavoir à Vos Seigneuries, que comme diverses occurrences d'affaires pourroient obliger Sa Majesté, de prier Monsieur van Beuningen de faire une course jusqu'ici, pour y communiquer & concerter beaucoup de choses qui ne se peuvent si bien écrire que raporter de vive voix, elle estime qu'il seroit bien à propos que Vos Seigneuries lui envoyassent des ordres en cette conformité, afin qu'il fût prêt de faire

re ladite course, quand Sa Majesté le jugera nécessaire.

Elle désireroit bien aussi de faire faire un achât de dix Vaisseaux de guerre en Hollande, présupposant que comme Vos Seigneuries en ont un nombre infini dans leurs Ports, dont ils ne prétendent pas se servir, Elles aporteront d'autant moins de difficulté, à permettre cet achât, qu'Elles y trouveront leur avantage de toutes maniéres, soit en l'argent qui leur viendra ou à leurs sujets de cette vente, soit en l'emploi des Vaisseaux même.

Que Monsieur l'Evêque de Munster envoye à Sa Majesté une personne expresse qui doit être déja en chemin; qu'il a déclaré à Monsieur le Duc de Neubourg, qu'il n'entreprendroit rien qu'il n'eut nouvelles de ce que Sa Majesté auroit dit à cet Envoyé, sur ce qu'il l'a chargé de lui représenter, que Sa Majesté demeure d'accord que Vos Seigneuries peuvent bien prendre confiance en cette déclaration, mais que cependant la prudence veut qu'Elle ne les empêche pas de bien pourvoir à leurs frontiéres.

Que le Roi de Dannemarc a remis à la médiation & à l'arbitrage de Sa Majesté tous les différens qu'il a avec vos Seigneuries; qu'Elle juge qu'il seroit bien important qu'elles envoyassent promtement un pareil pouvoir à Monsieur van Beuningen, & qu'autrement il seroit bien à craindre, par la déclaration qu'en a faite de nouveau le Sieur Goë Résident dudit Roi, que ce Prince ne s'accommode bientôt avec les Anglois, qui l'en pressent fort, & lui offrent de ne point conclurre de paix, qu'ils ne lui fassent accorder par Vos Seignéuries, toutes les choses qu'elles lui refusent & au de-là, sur quoi Elles pourront faire leurs judicieuses réflexions, & prendre une promte résolution pour remedier de bonne heure à cette affaire; Et quoique Vos Seigneuries ne semblent

blent pas faire beaucoup de cas des prétensions dudit Roi, qu'elles estiment n'être pas justes ni raisonnables; Néanmoins la prudence veut (présupposé même qu'elles ne soient pas bien fondées) qu'on ne s'y arrête pas tout-à-fait dans une conjoncture pareille à celle-ci, ledit Roi ayant quatorze Vaisseaux prêts, & en pouvant mettre en Mer jusques à vingt.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire a aussi ordre du Roi son Maître, de renouveller les instances qu'il a ci-devant faites à Vos Seigneuries, par son Mémoire du 31. Juillet dernier, pour la restitution du Navire nommé le Dauphin Royal, appartenant avec toutes les Marchandises dont il étoit chargé au Sieur de Fremont, Marchand de Paris, pris par un Capre, & amené à Enckhuysen, avec les dommages & intérêts, & ledit Capre châtié de cette action, étant tout-à-fait contraire au Traité de 1662., qui porte qu'en tel cas il sera delivré des Lettres de répresailles. Donné à la Haye le vingt-sixiéme Août 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 27. Août 1665.

SI la constitution de cet Etat étoit telle qu'il seroit à souhaiter, Messieurs les Etats auroient assûrément reçû avec plus de joye & de reconnoissance qu'ils n'ont fait la déclaration de Vôtre Majesté, que je leur ai faite, suivant qu'elle verra par le Mémoire ci-joint.

Mais Monsieur de Wit qui préparoit les esprits

prits à prendre les choses d'un bon sens, & selon que son expérience les lui faisoit voir pour le bien de l'Etat, n'est plus ici, ainsi il faut essuyer les mauvaises intentions des uns, l'incapacité des autres, & la foiblesse des serviteurs & amis particuliers de Vôtre Majesté, qui se voyant privez de leur Chef n'ont plus de force, & suivent le courant sans s'y opposer.

Dans la situation où est le gouvernement présent, je n'ay pas crû me devoir ouvrir à qui que ce soit, qu'en termes généraux des bonnes & sincéres intentions de Vôtre Majesté, sur les intérêts de Monsieur de Wit, & même ç'a été sans le nommer, mais me servant seulement en général de la bonne conduite du gouvernement présent. Le reste se fera quand Monsieur de Wit sera de retour.

Comme les Lettres que Monsieur van Beuningen écrit aux Etats, leur font entendre à peu près les mêmes choses qui sont contenuës dans les miennes, j'ai pressenti d'eux quels sont leur sentimens sur la réponse qu'ils ne me feront pas positive que l'Assemblée de Hollande ne soit de retour. Elle est convoquée pour demain; mais j'ai sçû qu'ils écrivent par avance à Monsieur van Beuningen, qu'ils ne peuvent lui donner congé de venir faire une course ici, que Vôtre Majesté ne se soit tout-à-fait déclarée, car ils ne tiennent pas ce que je leur ai dit pour une déclaration, puis que Vôtre Majesté l'a fait conditionnée, en cas que le Roi d'Angleterre n'accepte les propositions de paix, qui peut-être ne leur conviendront pas; c'est ainsi qu'ils parlent.

Monsieur de Wit s'est ouvert desdites conditions, & de ce qui s'étoit passé entre lui & moi, là-dessus, à son Frere Gecommitteerde Raed, au Sieur

Sieur Beverning Grand Thrésorier, au Sieur Vivien Pensionnaire de Dort, au Sieur de Groot Pensionnaire d'Amsterdam, & au Sieur Bolle de Haerlem. Ils sont tous venus me trouver ce matin, & m'ont dit que la proposition qui a été faite au Roi d'Angleterre, n'est pas conforme à ce qui a été arrêté, que Downing en a reçû Copie d'Angleterre, & a dit ensuite que le Roi son Maître ne l'accepteroit pas.

Ils disent qu'il n'est pas nécessaire de spécifier qu'ils garderont les Forts d'Elmina & Nassau, puisqu'ils sont à eux, & qu'ils n'ont pas besoin de la permission du Roi d'Angleterre pour les retenir, & que cela marque une soumission.

Quand au Fort de Capo Corso, qu'ils n'ont jamais consenti qu'il fut rasé, mais bien échangé avec Cormantin; & au cas que le Capo Corso fut repris par les armes de la Compagnie Occidentale de Hollande, avant le Traité, qu'ils ne laisseroient pas de rendre Cormantin. Le reste des Articles est conforme à la Conférence qui s'est passée entre Monsieur de Wit & moi, ainsi que Vôtre Majesté pourra verifier par la dépêche que je lui en fis du 23. de Juillet.

Ce changement les a fort surpris. Quant aux Etats, ils disent ne sçavoir rien de ces propositions. Je leur ai répondu que cela n'est pas extraordinaire, & que ce sont des propositions que Sa Majesté a avancées de son Chef, pour leur procurer la Paix, s'il se peut, comme leur plus grand bien & avantage. Cependant les Cabales contraires se servent de cela, & de l'accord de Monsieur le Duc de Neubourg, que les Etats disent ignorer pour charger Monsieur de Wit de trop entreprendre, & il y eut hier grand bruit contre le Sieur Beverning aux Etats

Gé-

Généraux sur cette affaire. Il a été un des Commissaires avec le Sieur de Wit, pour l'ajustement projetté entre le Baron de Lerode & eux ; j'ai estimé à propos d'en parler à Monsieur van Ghent, & à quelqu'autres des Etats, qui m'ont assûré que cela s'accommodera, mais qu'il faut que ce soit par la voye des Etats, lesquels sont disposez d'acheter Ravestein, & de s'accommoder avec le Duc de Neubourg ; j'en donnai hier avis à Mr. le Baron de Lerode, & il me semble qu'il devroit être ici dans cette conjoncture, parce que les affaires ne sont pas si stables dans une Republique comme celle-ci, qu'elles ne changent de face à tous momens.

Les Etats m'ont dit qu'ils dépêcheront un Courier exprès à Monsieur van Beuningen, dès qu'ils auront pris résolutions sur les points de mes deux Mémoires. Ils ont bien de la joye d'apprendre l'attaque que les Anglois ont fait dans le Port de Bergue, qui leur a été fort desavantageuse ; vingt grands Navires & trois Brulots y sont entrez, & ont fait sommer les Gouverneurs des Forts de faire sortir de ce Port dix Navires des Indes, & dix-sept Vaisseaux de la Flote de Smirne venus de Cadix, & vingt-huit Vaisseaux Hollandois venus de divers lieux, dont le tout est estimé à quarante-cinq millions. Les Gouverneurs des Forts l'ayant refusé, lesdits Vaisseaux Anglois sont venus mouiller l'ancre à trente pas des Forts, & les ont attaquez à coup de Canon ; Les Gouverneurs ont pris trois cens Matelots Hollandois pour les secourir, lesquels se sont si bien servis du Canon des Forts qu'après quatre heures de Combat, les Anglois ont été obligez de couper leurs Cables & de se retirer. Ils avouënt avoir perdu huit cent hommes

mes tuez ou blessez, deux Navires coulez à fonds, & sept dématez & hors de service; les Hollandois n'ont perdu que cent cinquante hommes. On espére qu'ensuite de ce bon succès la Flote de Messieurs les Etats sera arrivée audit Bergue, pour ramener celle qui y est, & que peut-être la grande tourmente qu'il a fait aura dissipé la Flote Angloise, qui n'aura pû tenir sur cette Côte, au lieu que celle des Etats a eu le vent bon pour y aller.

Si ledit Sieur de Wit revient heureusement de ce voyage, il aura bien de la joye d'apprendre les bons sentimens que Vôtre Majesté a pour lui. J'ai estimé n'en devoir parler qu'à son Frere, qui est dans les Gecommitteerde Raede, pour les mêmes raisons que Vôtre Majesté a bien jugée par ses dépêches. Quand il sera de retour, nous concerterons si bien les choses que Vôtre Majesté en aura satisfaction.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 27. Août 1665.

Vous verrez dans la dépêche du Roi la réponse aux deux du 17. & du 21. de ce mois, & comme Messieurs les Etats ne sont pas encore contens de ce qu'il y a une reserve à la déclaration.

Je n'ai rien témoigné en public, de ce qui regarde Monsieur de Wit, & vous avez très-bien jugé, Monsieur, que ces offices lui pourroient plus nuire que servir dans son absence.

Je n'ai pas laissé de le communiquer à son Fre-

Frere, & à Monsieur de Beverning son intime ami, qui en ont été très-aises, & sont de même sentiment que Monsieur van Beuningen là-dessus.

L'Arrivée du Courier de Monsieur van Beuningen m'a donné bien de la peine, & l'avis qu'il aporta de cette déclaration, avec reserve, fit mettre Downing en campagne, & Richard Secretaire de l'Ambassade d'Espagne, qui sont à présént si unis qu'ils se voyent deux ou trois fois par jours. Ils ont publié qu'il étoit aisé de voir que le Roi ne vouloit qu'amuser les Etats, par des espérances comme il a fait depuis six mois, allégant quelle nécessité il y a de dire que si le Roi d'Angleterre n'accepte pas les propositions qui lui ont été faites par Sa Majesté, elle se déclarera; & Downing qui a reçû copie desdites propositions, dit que le Roi son Maître ne les acceptera jamais, & qu'ansi ce n'est pas cela qui empêche que le Roi se déclare, mais bien d'autres sujets qu'on verra avec le tems qui vont à la destruction de l'Etat.

Ledit Downing va chez tous les Députez, & leur persuade que s'ils veulent la paix elle sera faite en vingt-quatre heures, qu'il en a le pouvoir, & que son Maître acceptera la médiation d'Espagne; d'autre côté Richard va par ordre de Dom Esteven de Gamarre, offrir dans les Villes la médiation du Roi d'Espagne pour la paix; voilà tout ce qui se fait depuis le vingtiéme, que le Courier de Monsieur van Beuningen est arrivé. En effet ils ont si bien tourné les esprits des Etats, qu'ils n'ont pas été contens des termes de la déclaration.

Je vous prie de relire ma Lettre du 21. Juillet, qui parle de la proposition que Monsieur de Wit me fit touchant les conditions de la paix, vous

vous trouverez qu'elle n'est pas conforme à celle que Messieurs les Ambassadeurs ont fait en Angleterre, & ceux à qui Monsieur de Wit s'est confié n'en sont pas contens.

Les Etats de Hollande s'assemblent demain. Ils délibereront sur mes deux Mémoires. Je ne sçaurois avoir la réponse que pour l'ordinaire prochain. J'ai vû la plus grande partie des Députez des Villes, pour les obliger d'envoyer la permission à Monsieur van Beuningen de venir en Hollande, dès que le Roi le trouvera à propos & de permettre aussi-tôt qu'on achete les dix Vaisseaux de guerre pour le compte de Sa Majesté; ils m'ont promis de donner leur avis favorable là-dessus.

J'estime que le plûtôt que le Roi pourra dépêcher Monsieur van Beuningen ici, sera le meilleur. C'est le seul qui puisse maintenir les affaires en l'absence de Monsieur de Wit, & il aura cet avantage d'avoir dans toutes les affaires la Ville d'Amsterdam pour lui, qui est beaucoup pour les résolutions qu'il faudra prendre.

Sur l'avis que Messieurs les Etats ont eu que le Secretaire de Downing étoit allé *incognito* dans quelques Villes, pour conférer avec quelques-uns des principaux, ils l'ont fait resserrer, ayant dessein de lui faire donner la question. Ils ont été avertis que Downing alloit de nuit, chez trois ou quatre des plus considérables de l'Etat, & qu'il y demeuroit fort long-tems. Lors que tout cela sera éclairci, je vous en informerai amplement.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 29. *Août* 1665.

LE Courier que j'attendois de mes Ambassadeurs en Angleterre, arriva avant hier ici, & m'aporta la réponse que le Roi de la Grande Bretagne leur a donnée sur la proposition qu'ils lui avoient faite, comme de moi, des conditions d'accommodement, ausquelles le Sieur de Wit vous avoit témoigné que les Etats se porteroient pour le bien de la paix, & vous en trouverez une Copie dans ce Paquet. Mes Ambassadeurs me mandent que depuis cette réponse reçûë, ils ont vû diverses foi le Roi, & eu plusieurs conférences avec ses Ministres, tant pour s'éclaircir mieux de ses intentions, que pour le disposer à adoucir & moderer les conditions de son Ecrit, en représentant fortement les raisons des Etats sur chaque point, en quoi je vois par leur dépêche qu'ils n'ont rien oublié, non plus qu'à faire connoître les grands inconviens que chacun pourroit craindre de la continuation de la guerre, & combien la paix étoit également bonne pour toutes les parties.

Il seroit superflu de vous déduire ici ce qu'ils ont dit pour fortifier le droit des Etats, tant à l'égard de leur conduite qu'ils ont justifiée autant qu'ils ont pû, que sur chaque point de la matiere des différens, parce qu'ils n'ont pû se servir pour cela que des mêmes raisons que vous aurez souvent vûës dans les Manifestes publics desdits Etats, ou apris de la bouche du Sieur de

de Wit, mais je tiens fort à propos & utile de vous informer de la plus grande partie des choses qu'on leur a répondu, afin qu'ayant une parfaite connoissance de ce qui s'est passé, vous puissiez satisfaire aux objections qu'on vous fera au lieu où vous étes, quand pour le bien de la paix vous voudriez faire approcher d'avantage les Etats à ce que le Roi d'Angleterre témoigne désirer pour y donner les mains.

Prémierement, vous sçaurez que le Roi de la Grande Bretagne a dit à mes Ambassadeurs qu'il n'avoit point souhaité la guerre; que lors qu'elle a commencée il avoit d'autres choses à ménager avec son Parlement pour ses propres intérêts, pour l'établissement de ses revenus; que la chaleur qu'il avoit vû dans le grand Corps, & l'avoit obligé d'en suivre les mouvemens; qu'il en étoit encore plein, & prêt à lui fournir des sommes considerables pour la continuation de cette guerre; qu'ainsi il ne pouvoit faire la paix, à moins qu'il n'eût de quoi faire voir à ses peuples qu'il l'avoit faite avec avantage, qu'autrement il se perdroit de reputation auprès d'eux s'il ne leur paroissoit pas qu'il eût profité d'un gain d'une battaille, & qu'il periroit plûtôt que de s'exposer à se mettre mal avec des gens, qu'il avoit tant d'intérêt de ménager pour être en repos au dedans de son Etat, & pour être consideré chez les Etrangers; qu'il ne prétendoit pas qu'on lui remboursât toute la dépense qu'il avoit faite, que cette prétension seroit injuste & iroit trop loin; mais qu'il vouloit quelque chose, & qu'il sçavoit bien que je pouvois beaucoup pour porter les Etats à n'en point faire difficulté, dont il vouloit m'être obligé. Il ne seroit pas bon de dire de delà à

per-

personne cette particularité, de l'obligation qu'il me veut avoir.

Mes Ambassadeurs ayant depuis témoigné au Chancelier qu'ils prevoyoient de grandes difficultez, ou plûtôt l'impossibilité sur ce point, il leur répondit, que le Roi son Maître étant resolu de faire la paix par mon entremise, & s'exposant, comme je ferois par cette résolution, à la censure de beaucoup de Gens qui murmuroient contre lui, il étoit absolument nécessaire pour sa sûreté, & pour ne pas tomber dans le malheureux état où se trouva le feu Roi son pere quand les troubles commencerent dans son Royaume, qu'il ne demeurât pas sans argent; & quand mes Ambassadeurs, pour se bien éclaircir de toutes leurs intentions, presserent ledit Chancelier de s'expliquer de sa pensée sur la somme ils n'en purent rien tirer de plus positif; mais en general il leur parût par le discours du Roi d'Angleterre & par celui de ce Ministre, que si on venoit jusques-là, on s'en remettroit de la part de l'Angleterre à mon arbitrage.

En second lieu, mes Ambassadeurs ayant temoigné audit Roi, qu'ils avoient reçû avec un extrême déplaisir sa réponse, leur ayant paru qu'il rejettoit toutes les ouvertures que je lui avois faites sans la participation des Etats, dans la croyance même que j'aurois beaucoup de peine à les disposer à y souscrire; Ledit Roi repartit; mais j'ai accepté la proposition de nommer des Commissaires: & je veux bien entrer en Négociation dès à present, ce qui est un grand pas pour moi. A quoi les Ambassadeurs repliquerent, que l'acceptation des Commissaires ne l'engageoit en rien, que c'étoit une démarche qui se faisoit également de part & d'autre, mais qu'el-

qu'elle seroit inutile s'il n'apportoit quelque plus grande facilité sur les conditions.

En troisiéme lieu, ledit Roi a témoigné qu'il ne faisoit pas grand cas de la cession des Forts de St. André & de Bonavista, qui ne pouvoient pas être grand chose, que néanmoins il ne les refusoit pas, & que les Commissaires regleroient aisément ce point.

En quatrième lieu, mes Ambassadeurs lui ayant fait observer, que dans sa réponse il n'est parlé du reglement de Commerce que dans les Indes Orientales, & que si on les reduisoit là, ce seroit laisser une semence de division dans les autres parties du monde; Il répondit que son intention étoit de faire un reglement général & universel; & sur ce qu'on lui témoigna apréhendre, que lors qu'on travailleroit à ce reglement, on ne proposât des conditions de sa part qui le rendroient fort difficile à ménager avec les Hollandois; Je vous assûre, dit-il, que je ne prétendrai que ce qui sera juste & raisonnable.

En cinquiême lieu, il parle auxdits Ambassadeurs du dédommagement qu'il demande à cause des Vaisseaux qui ont donné occasion à la guerre, c'est-à-dire, la Bonne Avanture & Bonne Esperance, & les autres dont le Commerce a été traversé, disant que les Etats lui ont offert une satisfaction là-dessus, & qu'il croyoit que lesdits Ambassadeurs avoient oublié ce point dans leur proposition. Ils lui répondirent, que comme il ne s'étoit pas expliqué sur la prémiere qu'ils lui avoient faite, j'avois pensé à d'autres moyens pour le contenter. Celui-là, reprit-il, est très-important, c'est le fondement de la guerre; c'est ce qui me peut justifier, & faire connoître que je n'ai pas été l'agresseur, & c'est encore

encore une chose que les Commissaires pourront regler.

En sixiême lieu, sur le sujet de la nouvelle Belgique, le Chancelier a dit à mes Ambassadeurs qu'il s'offroit de justifier, que le Roi Jaques avoit donné le pays, nommé depuis la nouvelle Belgique, au Comte de Sterlin par des Lettres Patentes scellées du grand Sceau d'Angleterre, & que les Ecossois avoient commencé de le cultiver long-tems avant que les Hollandois y eussent été reçûs; que le Duc d'Yorck avoit acheté les Droits des heritiers du Comte de Sterlin, & qu'ainsi la nouvelle Belgique appartenoit légitimement aux Anglois, & que les Hollandois n'y avoient été soufferts, que comme ils le sont lors qu'ils vont s'établir en Angleterre ou ailleurs, où ils n'acquierent pas pour cela aucun droit de Souveraineté à leur République.

On opposa à ce raisonnement le peu d'apparence qu'il y avoit d'appliquer la comparaison, dans un cas où les Hollandois avoient peuplé & bâti une Ville toute entiere; mais les Ambassadeurs reconnurent facilement que l'intérêt du Duc d'Yorck l'emportoit, & que la croyance du Chancelier est que les Hollandois ne rompront pas là-dessus, d'autant plus que j'ai déja offert cette cession moyennant l'Ile de Poleron.

En septiême lieu, touchant ladite Ile de Poleron, ledit Chancelier, après être demeuré d'accord de ce que lesdits Ambassadeurs lui disoient qu'elle leur seroit peut-être fort inutile, ajouta: je vous parle de bonne foi, le Roi mon Maître n'oseroit l'abandonner, c'est la cession de cette Ile qui a appaisé les esprits des Anglois irritez, à cause des inhumanitez exercées sur ceux de leur Nation dans l'Ile d'Amboine; Cromwel leur a

fait valoir cette reparation, le Roi mon Maître a été obligé d'en faire le principal point du Traité de 1662., s'il s'en relâchoit aujourd'hui toute l'Angleterre s'éleveroit contre lui, & pour moi je ne le lui conseillerai jamais.

En huitiéme lieu, sur les affaires de la Guinée, mes Ambassadeurs ayant voulu faire valoir la proposition du rasement de Cabo Corso, qui appartenoit aux Hollandois, & qui selon l'ordre de la justice leur doit demeurer; Le Chancelier s'offrit de faire venir devant eux le Chevalier Crispe, qui est celui qui commença le prémier à bâtir ce Fort, après avoir acheté la place des habitans du pays, ce qu'il leur pourroit témoigner lui-même; que la peste obligea quelque tems après les Anglois qui étoient dans cette habitation à se retirer à Cormantin, qu'ainsi la place étoit à eux; qu'outre cela les Suedois qui en avoient été chassez par les Danois, avoient cedé au Roi son Maître les Droits qu'ils y pouvoient prétendre, & par consequent qu'il étoit raisonnable qu'ils en eussent la possession par ce Traité. Mes Ambassadeurs insisterent fort sur l'échange des Forts St. André & Bonavista; mais quoi que le Chancelier ne dit pas positivement que son Maître ne s'en souciât point, il en parla d'une maniére si indifferente, disant que les Commissaires n'auroient pas peine à convenir là-dessus, que lesdits Ambassadeurs esperent qu'en offrant nettement Cabo Corso, on fera renoncer formellement les Anglois à ces deux autres Forts avant même que les Commissaires soient assemblez.

Je vous dirai encore que l'un de mes Ambassadeurs ayant revû le Roi de la Grande Bretagne, il le pria de trouver bon qu'il pût repeter de-

devant lui ce qu'il avoit recueilli de ses intentions, & lui ayant demandé s'il ne reduisoit pas ses demandes à retenir la nouvelle Belgique, à la restitution de l'Isle de Poleron, & du Fort de Cormantin, à la possession de Cabo Corso, soit qu'il ait été pris ou non par de Ruyter, (ce qu'ils ne sçavoient pas encore au vrai en Angleterre) à un dédommagement suivant l'estimation des Commissaires pour les Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Esperance, & les autres dont le Commerce a été traversé sur la Côte de Guinée, à apporter une somme d'argent pour le remboursement des fraix de la guerre, & un reglement juste & raisonnable pour le Commerce dans toutes les parties du monde. Ledit Roi répondit que c'étoit ce qu'il désiroit, & ajouta que pour les Forts de St. André & Bonavista, cela seroit aisé à accommoder.

Ce que j'ai principalement considéré en toute cette Négociation, c'est qu'encore que la réponse que le Roi d'Angleterre a donnée, paroisse un peu dure, & seche & haute (ce qu'il a vraisemblablement fait pour contenter ses peuples, en cas qu'elle vint à leur connoissance, ou qu'il veuille la leur donner) il se voit néanmoins que lui & ses Ministres ont pris tant de soin de l'adoucir en secret, & de se bien expliquer de leurs intentions, qu'il me semble qu'on en peut conclurre que ledit Roi désire sincerement la paix, & de sortir bien-tôt d'affaires s'il le peut, soit que la crainte de ma déclaration, ou le fleau dont son Royaume est affligé, ou ces deux motifs ensemble produisent cet effet; car bien loin de mettre en avant de certaines propositions, comme on avoit d'abord appréhendé que ce ne fut l'objet qu'il s'étoit proposé dans cette guerre,

qui tendit à subjuguer & soumettre entierement la puissance des Hollandois, à detruire leurs pêches, & à se rendre les maîtres absolus de la Mer & de tout le Commerce du Monde; Il se voit, qu'à la reserve de la seule demande d'une somme d'argent pour les fraix de la guerre, qui est un peu extraordinaire, il n'a rien prétendu au reste qu'un Prince qui vient de gagner une Bataille ne puisse demander honnêtement, & peut-être justement, quand ses forces d'ailleurs sont & seront toujours apparemment superieures à celles des Ennemis. Il est seulement à craindre que toutes ces bonnes dispositions ne s'évanoüissent & ne changent entierement, si la Flote Hollandoise, à cette seconde sortie, dont elle pouvoit peut-être se dispenser, reçoit un nouvel échec de quelque considération, comme il n'est que trop probable, ce qui m'oblige à ne pas loüer beaucoup la prudence de ceux, quels qu'ils soient, qui ont eu part à cette resolution, & des autres qui la pouvant empêcher ne l'ont pas fait, hazardant de cette sorte toute la fortune de l'Etat sans une derniére nécessité, laquelle d'ailleurs ne se trouvoit plus si grande depuis l'arrivée des Vaisseaux de de Ruyter; mais le dez en est jetté, & comme au tems que j'écris la Bataille apparemment doit déja s'être donnée sur les Côtes de Norvegue, c'est le sort de ce combat qui décidera si la paix se peut faire ou non aux conditions que j'avois mises sur le tapis; & tout ce que l'on peut souhaiter pour le rétablissement du repos public, c'est que le choc des deux Flotes se soit fait avec des avantages à peu près égaux de part & d'autre, & que les Hollandois ayent eu le moyen de sauver leur Flote des Indes, qui est dans le Port de Bergues,

ou

ou de l'y pouvoir laisser quelque tems en sûreté.

Je prévois bien que ceux des Etats avec qui vous avez traité, ne manqueront pas de vous dire que le Roi de la Grande Bretagne, sur le fait du reglement du Commerce, s'est réservé un moyen de faire durer la négociation tant qu'il voudra, ou de la rompre même, s'il lui convient, en demandant des choses qui ne lui pourront être accordées: & il est vrai que j'avois bien souhaité qu'il fut tombé dans l'esprit à mes Ambassadeurs que dans cette conjoncture, où il a eu intérêt de leur persuader qu'il est fort porté à la paix, & qu'il ne prétendra rien d'injuste ou d'exorbitant, ils le devoient presser de s'expliquer en détail des principaux points qu'il pourra désirer sur le fait du Commerce; mais outre que c'est un inconvenient ordinaire en toute négociation de paix, & dont le reméde n'est pas bien facile, que jusqu'à ce qu'on soit convenu de toutes choses, chacune des parties ne manque jamais de plusieurs prétextes pour interrompre le cours si elle veut, ou pour ne point conclurre; il semble en celle-ci, que quand tous les autres points seront ajustez, à celui-là près, du reglement du Commerce, que l'on renvoyeroit à des Commissaires, j'aurois lieu comme Médiateur de demander & d'obtenir une cessation d'hostilitez pour un tems limité, pendant lequel lesdits Commissaires conviendroient ensemble de ce reglement de Commerce.

Pour vous informer maintenant de mes sentimens sur quelques-uns des points contestez, je vous dirai qu'ayant examiné ce que les Anglois & Hollandois ont écrit sur le sujet de la nouvelle Belgique, il me semble que le droit des Hollan-

N 3 dois

dois est le mieux fondé; car c'est une espece de moquerie de vouloir persuader que des gens qui ont bâti & peuplé une Ville, sans qu'on leur ait dit un mot pour l'empêcher, ayent été soufferts comme des Etrangers en France, ou en Angleterre, & l'habitation jointe à une longue possession sont à mon sens deux assez bons titres pour détruire toutes les raisons des Anglois.

Mais à l'égard de Cabo Corso, je tiens la Cause de ces derniers la meilleure. Les Hollandois disent qu'ils ont acheté la place sur laquelle ce Fort est bâti du Roi de Fetu en l'année 1637. on en peut beaucoup douter puisqu'il est constant que les Anglois se sont établis en ce lieu-là en l'année 1649., c'est-à-dire, douze ans après. Les Hollandois n'y avoient alors commencé aucune Fortification, & il n'est gueres à croire que des gens appliquez, comme ils le sont, à leur trafic eussent fait une acquisition pour ne s'en pas prévaloir. Ils pourroient répondre qu'ils avoient acquis cette place, afin que d'autres Nations ne vinssent se mettre entre le Château del Mina & le Fort de Nassau; mais il faudroit verifier en quel tems ces deux-ci ont été bâtis. Outre cela les Colonies qui sont hors de l'Europe, n'ont gueres été fondées sur des acquisitions faites sur des naturels du pays, la force en a été le titre, & dans ces matieres douteuses la meilleure regle qu'on puisse prendre c'est la possession. Les Anglois y ont été les prémiers possesseurs. Après que les Suedois s'en sont retirez, les Danois ont chassé ces derniers, & les Hollandois l'ont acquis d'eux. Cela présupposé comme les parties en conviennent, les Hollandois qui ont bien jugé que leur acquisition du Roi de Fetu en 1637. passeroit pour apocrife, n'ont pû s'empêcher d'alle-

d'alleguer dans leurs Ecrits l'achat qu'ils ont fait des Danois, mais le droit des Danois ne valoit rien parce qu'il étoit fondé sur la violence. Au contraire si on regarde les Anglois seuls, leur prémier titre ést une paisible possession, leur second titre, est une cession faite par les Suedois qui s'étoient établis en ce lieu en 1651. après que les Hollandois s'en étoient volontairement retirez, & par consequent, soit que l'on considere l'ancienneté de la possession, soit la nature des titres, dont les uns & les autres se servent, le droit des Anglois est le plus apparent.

De tout ce que dessus il resulte que selon le projet & la demande du Roi d'Angleterre, il n'en couteroit en Terres aux Hollandois que l'abandonnement de la seule nouvelle Belgique qu'ils ne possedent plus; car Poleron & Cormantin sont sans contredit aux Anglois, & apparemment Cabo Corso aussi. On pourroit avant que les Commissaires s'assemblent faire expliquer les Anglois sur les Forts de St. André & de Bonavista, & par ces moyens tous ces differens à l'égard des Forts & Païs usurpez de part & d'autre se trouveroient reglez.

Quant aux Vaisseaux dont le trafic a été empêché, c'est encore un point dont on pourroit peut-être convenir avant l'assemblée des Commissaires, lesquels autrement pourroient bien disputer & s'arrêter long-tems là-dessus, aussi bien que sur le dédommagement des Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Espérance; & pour prévenir & éviter cet inconvenient, on pourroit faire, comme on dit, une Cote mal taillée, & les Etats seroient bien conseillez de faire offre d'une somme raisonnable pour ce dédommagement, laquelle seroit distribuée aux intéressez par les

Commissaires que le Roi d'Angleterre nommeroit, par ce moyen on conviendroit peut-être dès à présent sur ce point, & ce seroit beaucoup de tems gagné.

La seule grande difficulté que l'on peut craindre est ce que le Roi d'Angleterre insinuë qu'il prétend pour les fraix de la guerre, sur quoi mon sentiment est que les Hollandois gagneroient beaucoup s'ils pouvoient se resoudre de mettre la main à la bourse; car pour ne rien dire des dépenses immenses auxquelles la continuation de la guerre, les nécessitez pour l'entretien de leur Flote & pour la fabrique, & l'Equipage des Vaisseaux nouveaux qu'ils veulent mettre en mer, ce qui peut aller à des sommes infinies qui épuiseront leur Etat & leurs Sujets si la guerre doit durer long-tems, on peut soutenir que ces deux mois seulement de guerre leur coûteront plus que ce dont le Roi d'Angleterre vrai-semblablement se contentera. Outre cela je m'assûre que si on consultoit là-dessus leurs Marchands, ils conviendroient aisément que la cessation du Commerce pendant trois mois seulement, leur importera quatre fois d'avantage que ce prétendu dédommagement, par lequel je croirois la paix faite & leur Etat sauvé de tous les dangers qu'il peut courir au dedans & au dehors.

Il ne sçauroit y avoir donc que deux choses qui peuvent retenir les Hollandois audit dédommagement, l'une l'honneur, & l'autre l'exemple, afin de n'accoûtumer pas les Anglois à les inquieter à l'avenir, sous l'espoir qu'ils leur feront payer la dépense de leurs armemens.

Si les Hollandois veulent examiner toutes choses sans prévention, ils trouveront sans doute que ces deux raisons-ci ne sont pas à beau-

coup

coup près si fortes que tant d'autres que j'ai touchées ci-dessus, qui leur doivent conseiller de ne perdre pas l'occasion qui s'offre de conclurre la paix sans autre desavantage (après la perte d'un combat) que celui d'abandonner uns païs qu'ils ont déja perdu, qui est la nouvelle Belgique, & eux-mêmes se peuvent souvenir à quoi ils ont forcé les Espagnols à Munster, lors qu'ils voulurent retenir généralement toutes leurs conquêtes.

Il sera donc de vôtre habileté & de vôtre adresse de disposer les Etats par des persuasions honnêtes, & tirées de leur propre bien, à se relâcher sur ce point d'argent, comme étant le seul qui peut ou leur donner un moyen facile de conclurre proptement la paix & de sortir d'affaires, ou de faire rompre sans reméde toutes les négociations, & les replonger plus avant que jamais dans les dépenses & les incertitudes de la guerre, & peut-être en des divisions domestiques plus préjudiciables encore & plus dangereuses.

Vous leur pourrez là-dessus doucement remontrer que pour l'exemple dont ils pourroient craindre les suites, elles ne paroissent pas être beaucoup à appréhender, après que les Anglois en cette occasion auront pû connoître quels grands efforts ils sont capables de faire, quand on leur en donne sujet, quelle fermeté ils sçavent témoigner selon le besoin, & avec quelle chaleur tous leurs peuples concourent à se saigner pour le soûtien de la cause publique.

Et quand à l'honneur, qu'on le conserve toûjours quand on sort d'une fâcheuse affaire avec un ennemi plus puissant sans un desavantage que fort médiocre, & qu'après tout le vrai honneur

d'un Etat consiste plus en son repos & en sa propre sûreté qu'en toute autre chose.

Mais en cas que toutes vos persuasions, & vos remontrances sur ce point d'argent, qui semble être la seule pierre d'achopement du Traité, n'avancent rien, & que vous ne puissiez faire consentir lesdits Etats à me donner le pouvoir d'offrir quelque somme d'argent de leur part au Roi d'Angleterre sous le prétexte direct des frais de la guerre, vous devez tâcher à les disposer de le faire par quelqu'autre voye indirecte, qui sauvât entiérement leur honneur, & j'avois songé là-dessus qu'on pourroit offrir un plus grand dédommagement des Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Espérance, & des autres qui ont été traversez dans leur Commerce, qu'il n'en appartient avec justice aux intéressez, afin que le Roi d'Angleterre pût profiter de ce que les Etats donneroient au de-là de la raison; mais comme ce prétexte ne suffiroit peut-être pas pour former une somme dont le Roi d'Angleterre voulut se contenter, il faudroit en chercher quelqu'autres qui donnassent lieu de faire une offre plus considérable, & qui tentât ledit Roi de l'accepter, & à toute extrémité ne pouvant faire mieux, il pourroit être bon & utile que vous tâchassiez de me faire envoyer pouvoir des Etats, qu'en cas que je puisse obtenir du Roi d'Angleterre, qu'il lâche l'Ile de Poleron, qu'on lui doit rendre par le Traité de 1662., & qu'il consente au rasement de Cabo Corso, qu'il a droit de retenir, & qui seroit une fâcheuse épine aux Forts d'Elmina & de Nassau, les Hollandois, en considération de ces deux relâchemens, lui payeront telle ou telle somme d'argent pour l'une & pour l'autre, de sorte

forte qu'il ne paroîtroit jamais qu'ils eussent rien donné pour les frais de la guerre, mais seulement qu'ils auroient accepté volontairement ladite Ile, & ledit Fort de Cabo Corso, en quoi leur honneur seroit entiérement mis à couvert. Mais comme je ne sçai pas là-dessus la volonté du Roi d'Angleterre, ni à quoi je le pourrois porter, les Etats ne doivent considérer cette ouverture, que comme venant de moi, & l'ayant jugé capable de me donner lieu de moyenner l'accommodement, & le faire promptement conclurre; s'assûrant, au reste, que je ne me prévaudrai de ce pouvoir qu'ils me donneront qu'avec de grands égards à leur dignité, & pour mieux ménager leur avantage en d'autres choses dans la conclusion de la paix. Il y a même apparence que si je puis procurer au Roi de la grande Bretagne, celui qu'il souhaite fort, & qui lui est personnel, j'en acquerrai assez de crédit auprès de lui, pour faire qu'il ne veuille ou n'ose refuser tout ce que je lui demanderai de juste touchant le reglement de Commerce, qui peut être l'autre pierre d'achopement à ce Traité.

Si Messieurs les Etats considérent bien ce qu'il faudra qu'ils donnent nécessairement aux deux Rois du Nort, pour les faire entrer dans leur parti, ou seulement pour les obliger à demeurer dans la neutralité, il trouveront grand avantage à employer le même argent d'un autre côté beaucoup plus sûrement, puis qu'il devra bien-tôt produire la paix, & par conséquent les tirer de tous les dangers des évenemens d'une guerre qui sont toûjours incertains, & de tout peril de divisions intestines, & leur donner moyen de rétablir leur Commerce dont la seule inter-

ruption leur eſt d'un préjudice ineſtimable, puiſqu'il fait toute la ſubſiſtance, la grandeur, & la force de leur Etat.

En cas qu'ils demeurent d'accord de faire la choſe on pourroit même pratiquer un autre moyen de l'exécuter, qui remedieroit à toutes les delicateſſes qu'ils peuvent avoir ſur le point d'honneur, qui ſeroit de faire ſecretement paſſer par mes mains, ce qu'ils auroient reſolu de payer au Roi d'Angleterre, enſorte qu'il parût dans le monde, qu'en conſidération des deux parties que je veux obliger, j'euſſe donné liberalement du mien, pour étouffer d'ailleurs une autre guerre, qui pourroit, ayant ſon cours, embraſſer la plus grande partie de la Chrêtienté.

Depuis tout ce que deſſus écrit, j'ai fait réfléxion que quand vous parlerez aux Etats, ou à ceux qu'ils auront député pour traiter avec vous de cette ſomme d'argent, que le Roi d'Angleterre demande pour les frais de la guerre, ſi vous leur témoignez de ma part, ou ſeulement de la vôtre, que je ſuis perſuadé que la prétenſion du Roi eſt aſſez raiſonnable, & bien fondée, & qu'ils doivent en cette occaſion ne point faire difficulté de mettre la main à la bourſe pour avoir la paix, vous étudiant à les y porter par toutes les raiſons que je vous ai ci-devant ſuggerées, vous auriez beaucoup moins de crédit à en venir a bout, parce qu'ils pourroient croire, & même vous le reprocher, que je ne leur conſeille la choſe, & ne les preſſe de la faire que pour mon intérêt particulier, & pour m'exemter de leur prêter la garântie que je leur dois par ce Traité.

C'eſt pourquoi il ſera bien plus à propos, voire néceſſaire, que vous vous contentiez d'abord

de

de leur exposer nuëment le fait, c'est-à-dire simplement l'Etat où mes Ambassadeurs ont mis la négociation, sans interposer vôtre jugement en rien, ni leur laisser connoître à quoi vous pancheriez sur chaque point, ni à qui vous donneriez la raison, ou le tort, remettant à leur prudence, après qu'ils auront meurement examiné toute la matiére, de prendre leurs resolutions, ainsi qu'ils estimeront convenir le plus au bien de leurs affaires, & de vous faire sçavoir ensuite ce que vous aurez à me mander de leur part, pour le faire entendre à mes Ambassadeurs qui sont en Angleterre.

Par cette conduite, on évitera l'inconvénient que je viens de toucher, & il n'en arrivera au moins aucun préjudice à l'affaire; car il ne peut pas être que d'eux-mêmes, ou cette fois là ou une autre, ils n'entrent avec vous en matiére, & qu'ils ne tâchent de vous persuader entr'autres choses, qu'ils ont grande raison de rejetter (en cas qu'ils ayent pris cette resolution) la demande d'Angleterre d'une somme d'argent pour les frais de la guerre, & ce sera pour lors, que témoignant entrer dans leurs intérêts, & n'avoir aucun autre but qui vous oblige à parler, vous pourrez leur insinuër que la matiére est assez importante pour bien péser sans prévention les raisons de part & d'autre, & voir si ce n'est point ici une de ces occasions, où la prudence requiert que l'on préfere l'utile réel, à l'honnête apparent, & ensuite toûjours comme de vous même leur dire avec efficace, ou toutes, ou partie des considérations que je vous ai ci-dessus suggerées, qui certainement sont très-fortes, & quelques-uns aussi des expédients que j'ai touchez, par lesquels il vous semble qu'ils pour-

roient mettre entiérement leur honneur à couvert, quoi qu'ils payassent une somme d'argent, comme le Roi d'Angleterre témoigne le souhaiter pour donner les mains à la paix; enfin me reposant sur vôtre habileté & sur vôtre adresse, j'espére que vous manierez ensorte cette matiére qui est très délicate, que j'aurai lieu, par vôtre réponse, de procurer la paix aux autres, & de sortir moi-même d'un très-facheux embaras, dont je vous sçaurai beaucoup de gré.

PROPOSITION.

Faite par Messieurs les Ambassadeurs Extraordinaires de France à Sa Majesté Britannique, au nom du Roi Très-Chrêtien.

L'Extrême & sincere désir qu'à le Roi de France de contribuer autant qu'il lui sera possible à l'accommodement des differens, qui sont entre Sa Majesté Britannique & les Etats Généraux des Provinces Unies, lui fait proposer, sans la participation desdits Etats, ni d'aucuns de leurs Ministres,

Que la nouvelle Belgique demeurera à l'avenir au Roi de la Grande Bretagne, en cedant l'Ile de Poleron auxdits Etats.

Que dans la Guinée, lesdits Etats demeureront en possession du Château Delmina & du Fort de Nassau.

Que le Fort de Cormantin sera rendu à Sa Majesté Britannique.

Que celui de Cabo-Corso sera rasé & démoli.

Qué lesdits Etats cederont aussi à Sa Majesté Britannique les Forts de Bonavista & de St. André sur la Riviere de Gambi.

Et

Et qu'il sera nommé des Commissaires de part & d'autre pour convenir promptement d'un Reglement de Commerce à l'avenir.

REPONSE.

Du Roi d'Angleterre aux Propositions avancées par les Ambassadeurs Extraordinaires de France au nom du Roi.

LE Roi de la Grande Bretagne estimant au possible l'amitié de Sa Majesté Très-Chrêtienne, sera toûjours prêt de recevoir les Propositions qu'elle fera pour composer & ajuster les différens survenus entre lui & les Etats des Provinces Unies, s'assûrant que Sa Majesté Très-Chrêtienne ne lui recommandera rien qui ne lui soit très-agréable, & convenable à la justice, & à son honneur, ayant raison de douter, si Sa Majesté Très-Chrêtienne aura été suffisamment instruite des particularitez touchant lesdits différens.

Quant à la nouvelle Belgique, le Roi de la Grande Bretagne dit, que l'affectation & usurpation des Hollandois la fait ainsi nommer, durant la rebellion d'Angleterre, & se servant de la conjoncture, y ont fait construire des forts sans aucun droit ni Domination sur le païs, puis que les Anglois l'ont possedée de longues années, & que les Hollandois ne s'y sont habituez que par leur permission & connivence, comme particuliers, & profitant de l'occasion des desordres se sont émancipez à renoncer au Gouvernement d'Angleterre & à faire là, & dans les païs circonvoisins, des injustices, & des violences insupportables, lesquelles plaintes ayant été faites au Roi de la Grande Bretagne par ses sujets, Sa Majesté

jesté prit la resolution de les en délivrer, laissant les Hollandois toûjours dans la pleine jouïssance de leur Plantation & liberté de Commerce; Et ne leur ôtant que la Domination du païs qui ne leur appartient pas, ainsi Sa Majesté se trouve fort surprise de l'offre qui lui a été faite, de vouloir ceder son droit de Poleron, en compensation d'une terre qui étoit déja à lui.

Le Roi de la Grande Bretagne ne consentira jamais de s'aliener l'Ile de Poleron, que les Hollandois lui ont usurpé sans aucune apparence de droit, & à laquelle ils ont autrefois si peu prétendu, que dans le tems de l'usurpation de Cromwel, ils ont promis de la lui rendre par leur Traité, & de payer une somme considérable d'argent pour les inhumanitez exercées dans l'Amboine; & au retour de Sa Majesté dans ses Royaumes, les Hollandois l'ayant supplié d'accepter le même Traité, s'obligeoient à la prompte restitution de ladite Ile, ce que n'ayant pas exécuté, & manquant ainsi à la foi publique, ils se sont fait les agresseurs, sans parler des autres prévarications, de quoi Sa Majesté prétend être dédommagée.

Touchant l'Afrique, Sa Majesté ne prétend pas de déposséder les Hollandois du Château d'Elmina, ni du Fort de Nassau, quoi que tous deux ayent été bâtis depuis qu'elle a été en possession de Cormantin, qu'ils ne peuvent refuser de lui rendre comme lui appartenant. Cabo Corso fut acheté par les Anglois, devant que les Hollandois y eussent prétendu aucun droit; ainsi Sa Majesté ne les peut abandonner ni souffrir que les Hollandois le demandent comme leur appartenant.

Sa Majesté consent qu'il sera nommé des Commissaires pour convenir d'un reglement de Commerce, tant de ce côté-ci, que du côté des Indes Orientales,

&

& ne demandera rien là dedans, que ce qui sera conforme à la justice & à la raison.

Le Roi de la Grande Bretagne trouve à redire que dans la proposition de Messieurs les Ambassadeurs de France, il n'y ait rien des reparations, & des dédommagemens pour les Vaisseaux l'Espérance & Bonavanture, comme aussi Hopwel, Leopard, Charles, Jaques, Marie, ni aucune satisfaction en conformité de la liste des dommages, ainsi nommée, & délivrée aux Etats Généraux devant la rupture de la présente guerre, comme aussi accordée à la Lettre du dernier Traité, s'assûrant que Sa Majesté Très-Chrêtienne trouvera raisonnable, que les Hollandois lui fassent reparation & satisfaction dans tous lesdits points.

Pour conclusion, le Roi de la Grande Bretagne désire que le Roi Très-Chrêtien comme son Frere & Allié, fasse réfléxion sur toutes les injures, violences, & déprédations faites à lui & à ses sujets par ceux des Etats Généraux des Provinces Unies, comme aussi sur les frais de la guerre qu'il a été obligé de faire pour sa défense, & de l'assûrer qu'il acceptera à sa recommandation aucunes propositions raisonnables, qui puissent apporter la paix tant désirée, ne pouvant penser que le Roi Très-Chrêtien se trouve obligé de supporter l'injustice des Hollandois, puis qu'il est notoire & manifeste au monde, qu'ils ont été les agresseurs, commençant la guerre par des violences & déprédations, & manquant a la foi publique d'un Traité si solemnellement fait.



LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 29. *Août* 1665.

JE répons par cette Lettre à part à vôtre dépêche du 20., & commencerai par vous dire, que Madame la Princesse d'Orange, me fera grand plaisir de témoigner à Monsieur l'Electeur de Brandebourg son gendre, que j'ai reçû avec beaucoup de ressentiment, comme une marque particuliére de son affection & du désir qu'il a de m'obliger, l'ordre qu'il a donné au Sieur de Blanspyl, son Résident auprès des Etats, de ne pas délivrer les échanges des Ratifications du Traité de Dorsten, que je ne fusse satisfait, & ladite Princesse pourra en même tems assûrer ledit Electeur que le Président de Lumbres, auroit bien agi contre mes ordres & mon intention, s'il avoit été capable de faire quelque chose qui eut pû empêcher que la Ville d'Elbing lui fût remise par les Polonois, & que j'envoye présentement des ordres à l'Evêque de Bésiers, qui a succedé à l'emploi dudit Président, de faire en mon nom tous les offices qui seront en son pouvoir, pour lui faire donner satisfaction touchant ladite Ville, soit par sa remise, ou par le dédommagement en argent qui a été stipulé.

Quant au Traité de Dorsten, au sujet duquel je vois que ledit Electeur demeure toûjours persuadé qu'il ne me peut-être en rien préjudiciable, ni à l'Alliance du Rhin, si vous revoyez les dépêches que je vous ai ci-devant faites sur

la

la même matiére, vous y trouverez suffisamment de quoi faire connoître le contraire audit Electeur par le moyen de ladite Princesse, ou de ses Ministres, & il seroit mal-aisé que je puisse rien ajoûter à ce que je vous ai déja mandé, & encore plus que je changeasse de sentiment.

Le Duc de Neubourg m'a envoyé la Copie de la Lettre, que les Etats lui ont écrite touchant leur accommodement de l'échange de Ravestein, & celle de la réponse qu'il y a faite, par laquelle il leur témoigne qu'il acceptera très-volontiers ma médiation, mais qu'il croit qu'il faut, avant toutes choses, en attendre ma déclaration & les ordres que je vous en envoyerai, surquoi je désire que vous fasliez entendre sans délai aux parties que je leur accorde de bon cœur mon interposition, & souhaite qu'elle puisse leur être utile pour l'ajustement de cette affaire à leur satisfaction commune, & que je vous ai ordonné d'y travailler avec grande application.

J'ai peine à croire ce que vous me mandez que les Etats prétendront assûrément que l'on égalise les dédommagemens de pertes, tant sur mer que sur terre, de part & d'autre, devant & depuis la guerre ; car par les discours qu'a souvent tenus van Beuningen, j'ai sujet de croire, que pourvû qu'ils puissent avoir la paix, ils ne s'arrêteroient pas à la discution de pareils dédommagemens, & qu'ils abandonneroient en pure perte tous les Vaisseaux qu'on leur a pris depuis ces derniers mouvemens. Il a seulement dit qu'en faisant cela, il ne seroit pas juste que les Anglois, qui ont profité de près de six vingt Vaisseaux, prétendissent plus aucun dédommagement pour les Vaisseaux Bonavanture & Bon-

ne

ne Espérance, ni pour ceux dont le Commerce a été traversé. Il n'est rien de si faux que l'avis qu'on a malicieusement fait courir dans les Provinces, que j'ai fait demander par le Chevalier de Terlon aux Rois de Suede & de Dannemarc, qu'ils ne se déclarassent point pour les Etats, mais qu'ils demeurassent neutres, jusques à ce qu'on vit le train que les affaires prendroient.

Le Sieur van Beuningen en a parlé ici en d'autres termes qui ne sont pas meilleurs ni plus veritables, ayant dit qu'on a voulu persuader à ses Maitres que j'avois fait remercier lesdits Rois par ledit Chevalier de ce qu'ils sont jusques à présent demeurez neutres. Après la déclaration que je vous ai chargé depuis quelques jours de faire aux Etats, ils peuvent facilement juger eux-mêmes si je puis avoir fait parler auxdits Rois aux termes que l'on a dit, & si j'avois jamais eu les sentimens que l'on m'attribuë, je n'aurois eu garde de presser, comme je fais depuis si long-tems, les Etats par vôtre moyen & celui du Sieur van Beuningen, de donner satisfaction aux deux Rois du Nord pour les engager dans leur cause, & il seroit bien à désirer qu'ils eussent de meilleure heure suivi mes conseils, & déferé en cela à mes instances.

Il est difficile de bien éclaicir encore quel est le veritable but que se propose l'Evêque de Munster dans son armement. Ce que j'en pense, c'est qu'il a deux différentes visées, l'une à laquelle le Roi d'Angleterre l'a engagé par quelques sommes d'argent qu'il lui a fait fournir, c'est d'attaquer les Etats, s'il trouve leurs frontieres dépourvûës, & qu'il puisse probablement espérer de faire prendre des quartiers à diverses

Trou-

Troupes en quelques endroits de leur païs : l'autre, en cas que cet espoir lui manque, de se tenir armé en partie aux dépens de la Maison d'Autriche, à laquelle pour cela il promet de la servir à la défense des Païs-Bas, & par cette raison & sous cette esperance il pourra bien arriver que les Espagnols qui se disent si bons amis des Hollandois, ne laisseront pas d'entretenir à leurs fraix une Armée entiere aux portes de leurs Etats, dont le mauvais effet, pour ne rien dire du peril & des suites d'une rupture, sera de leur donner de continuelles jalousies & inquietudes, & les faire consumer en dépenses inutiles pour l'entretien d'une pareille Armée de terre. Il est vrai qu'il a été concerté que les Espagnols ne paroîtroient pas, mais que tout se fera sous le nom de l'Empereur, dont le Ministre qui reside à la Haye aura ordre de harceler les Etats de tems à autre, par diverses petites plaintes pour les intérêts du tiers & du quart, afin que le refus que les Etats feront de satisfaire ledit Empereur, lui donne lieu de soutenir hautement l'Evêque de Munster.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 29. *Août* 1665.

MYlord Arlington a dit à Messieurs les Ambassadeurs, que Downing lui mandoit que vous l'aviez fait prier que vous le puissiez voir en un lieu tiers, & que vous lui aviez proposé, que s'il vouloit se faire envoyer un pouvoir du Roi son Maître, vous vous faisiez fort d'en avoir

un

un du nôtre, & que vous accommoderiez ensemble l'affaire à la Haye. Arlington a ajoûté à cela qu'il valoit mieux que l'affaire se traitât en Angleterre, puis que les Ambassadeurs avoient pris la peine d'y aller.

Je voi nos Messieurs persuadez de cette supposition comme d'une verité. Je ne manquerai pas de les en détromper, & il sera bon que vous m'aidiez si vous l'estimez à propos.

Les dépêches du Roi sont si amples qu'il ne peut rien rester à y ajoûter, si ce n'est pour vous avertir que Monsieur van Beuningen m'ayant hier demandé si je n'avois point encore eu la réponse du Roi d'Angleterre à la proposition des Ambassadeurs, je lui dis que non, & je ne lui en parlerai point que ce Courier ne soit au moins à Bruxelles, tant pour lui rendre la pareille du tour qu'il m'a fait derniérement quand il dépêcha, contre la parole qu'il m'avoit donnée, & sans m'en avertir, le Courier qui dévança le Sieur le Blanc, que pour n'avoir pas ici à contester inutilement avec un Ministre qui ne peut avoir de pouvoir sur les choses dont il s'agit.

Je vous dirai encore qu'il me semble que si les Etats refusent en cette occasion de mettre un peu la main à la bourse, ils feront justement comme un homme, qui pour empêcher que son ennemi ne lui prit dix écus dans un sac, où il y en avoit deux mille, jetta le sac même au fonds de la riviere, pour éviter de payer une somme modique, le pouvant même faire avec honneur par les moyens qu'on leur suggere, car il se pouroit trouver à la fin du compte par un bon calcul, qu'ils en auroient dépensé cent fois d'avantage.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 3. Septembre 1665.

CE que je puis dire à Vôtre Majesté est que je me conduirai de la maniére qu'elle me l'ordonne. Je souhaiterois que les esprits fussent raisonnables, & capables de recevoir les bons conseils qu'elle leur donne, mais les voyant préoccupez de fausses impressions que les cabales contraires leur donnent, & qu'ils expliquent tout ce qui arrive à une suite de ce que les Espagnols & les Anglois leur ont persuadé depuis long-tems, j'appréhende qu'ils ne se rendent difficiles aux prétensions du Roi d'Angleterre, & de plus je ne sçai à qui m'addresser en l'absence de Monsieur de Wit. Il n'y a personne qui veuille ni ose prendre sur soi une telle affaire, & s'il faut qu'elle soit portée dans l'Assemblée des Etats, il y aura mille difficultez ; car la plus grande partie de ceux qui composent ladite Assemblée de Hollande, sont les mêmes qui sont les intéressez à la nouvelle Belgique & à la Côte de Guinée, & qui sont obstinez à ne rien rendre : ainsi avant de pousser cette affaire, il faut que je sonde les esprits de moi-même sans m'ouvrir de rien, si ce n'est que les Etats en soient informez par l'Angleterre, ainsi qu'ils l'ont été d'abord que Messieurs les Ambassadeurs ont fait leur proposition au Roi d'Angleterre, & s'ils ont été mal satisfaits desdites propositions par celle du rasement du Capo Corso, & de l'article qui porte qu'ils garderont les Forts de Castel Del-

Delmina & de Nassau, parce qu'ils disent que cela marque une soumission aux Anglois, ils le feront bien d'avantage par les propositions qui s'ensuivent; mais je ne puis pour encore mander rien d'assûré de leur sentiment là-dessus. Ce que je puis faire connoitre par avance à Vôtre Majesté, c'est que la déclaration que j'ai faite aux Etats de sa part par deux Mémoires, ne les a pas satisfaits : parce qu'ils vouloient qu'elle rompit effectivement contre l'Angleterre, & qu'ils croiront que tout ce qui se fait ensuite n'est que pour prolonger la Négociation. Elle peut prendre ses mesures là-dessus.

Les Etats parlent depuis quatre jours avec peu de satisfaction de Monsieur van Beuningen, & disent qu'il se laisse amuser. C'est un étrange Gouvernement que celui des Peuples, on n'y peut faire aucun fondement solide, & les bonnes intentions sont la plûpart du tems mal expliquées.

Quant à ce que je me suis donné l'honneur d'écrire à Vôtre Majesté, que les Etats prétendront qu'on égalise les dédommagemens des pertes tant sur Mer que sur Terre de part & d'autre devant & depuis la guerre, c'est Monsieur de Wit qui m'en a parlé toûjours de la sorte. Si Monsieur van Beuningen le croit autrement, il peut y avoir disposé les Etats sans que j'en sçache rien.

La Flote de la Mer Baltique de 18. Navires est arrivée au Tessel, 12. Navires Marchands y sont aussi arrivez venant de Bourdeaux; ils ont passé par derriere l'Ecosse, & n'ont rien rencontré.

On attend la semaine prochaine Monsieur de Wit avec toutes les Flotes. Quand tout sera arrivé

rivé au Tessel, il y aura pour cinquante millions de biens.

La joye est si grande par toutes les Villes, & le peuple si animé contre les Anglois, que toutes les Compagnies & les Interessez parlent déja d'offrir tous leurs effets aux Etats pour continuer la guerre; & en effet j'ai remarqué depuis deux heures une grande fierté dans les esprits de ceux qui me paroissoient hier fort étonnez. Les Etats de Hollande ne s'assembleront que la semaine prochaine.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 3. Septembre 1665.

JE n'ai reçû cet ordinaire aucune dépêche du Roi, ni de vous. La défiance est plus que jamais dans tous les esprits. Ils disent par les Villes, que mes Mémoires ne sont que pour les amuser, que si l'intention du Roi étoit bonne pour eux, il se seroit déclaré contre l'Angleterre, mais qu'ils voyent bien qu'il les veut laisser engager, & prendre ses mesures après cela sur les évenemens. Je vous rends compte, Monsieur, de tout ce qui se dit pour y faire vos réflexions, afin que vous ne vous mécomptiez pas, en croyant que ces gens-ci soient sur un pied autre qu'ils ne sont; comptez les, je vous prie, pour rien, tant qu'ils demeureront dans leur opinion, qu'on n'agit pas en France avec sincerité pour leur intérêts, & suivant le Traité de 1662.

Douwning se voyant observé & son Secretaire pris, a présenté un Mémoire à Messieurs les

Etats, par lequel il leur signifie qu'ayant accoutumé d'aller rendre compte tous les ans au Roi son Maître, de l'état des affaires qu'il a entre les mains, il est obligé de partir pour y satisfaire, & qu'il leur demande pour cet effet un Passeport; les Etats le lui ont accordé aussi-tôt & ont été bien aises que cela soit venu de lui, pour ôter les sujets au Roi d'Angleterre de se plaindre s'ils l'avoient chassé, comme ils ont été sur le point de le faire, ayant découvert qu'il avoit plusieurs Conférences secretes de nuit avec des principaux Députez des Villes & des Etats Généraux, contre les amis de Monsieur de Wit, & ceux de sa Cabale, & pressant en même tems lesdits Députez d'accepter la médiation du Roi d'Espagne pour la paix, les assûrant qu'elle seroit faite en peu de tems à leur satisfaction.

J'ai été bien-aise que cet homme se soit congedié lui-même, & qu'on l'ait pris au mot, étant un esprit fort dangereux, & qui auroit fait de la peine à Monsieur de Wit pendant son absence.

Monsieur d'Isbrand a écrit à un de ses Amis particuliers des Etats Généraux, qu'il est fort en peine d'une Armée de dix mille hommes prête à marcher, sous le commandement du Connestable Vrangel; qu'on fait courir le bruit que c'est pour secourir l'Electeur Palatin contre l'Electeur de Mayence; mais que ce n'est pas cela; & que ce sera plûtôt pour se poster en lieu, où les Suedois feront leurs conditions aussi avantageuses qu'il voudront, soit avec la Hollande, soit avec l'Angleterre. Il dit qu'on ne doit pas compter que la Suede fasse ce que la France voudra; qu'il sçait de bonne part qu'elle n'a pas

le

le crédit qu'elle a eu autrefois sur les Suedois, & qu'ils ne feront rien que ce qui sera de leurs intérêts, & croit que quand les Etats leur accorderont tout ce qu'ils demandent, ils ne s'engageront pas à tenir le Traité, ni peut-être à demeurer neutres, qu'ils ont un Traité de défensive avec l'Angleterre, & une grande liaison qu'il remarque être bien aussi étroite que celle qu'ils ont avec la France: c'est la substance de ce que porte la Lettre.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 3. Septembre 1665.

VOus jugerez bien, Monsieur, par le départ de Douwning de la Haye, & par le peu de confiance que les Etats qui gouvernent ont en lui, qu'il n'a pas été en état de réüssir dans un accommodement, & il faudroit que j'eusse perdu l'esprit d'avoir eu la pensée d'entreprendre un si grand ouvrage sans des ordres du Roi, & sçachant qu'on n'a aucune inclination de le finir qu'à des conditions fort égales, ainsi que Monsieur de Wit s'en étoit ouvert à moi.

Depuis la Lettre du Roi, écrite, Messieurs de Ghent & de Beverning me sont venus voir. Je leur ai communiqué les Propositions du Roi d'Angleterre. Ils n'ont pas hésité de me dire que Messieurs les Etats n'y répondront qu'une négative, & qu'ils ne feront jamais la paix qu'à des conditions égales; que leurs Flotes étant sur le point de revenir en sûreté, celle d'Angleterre étant rentrée dans ses Ports, ils tâcheront de

supporter seuls les frais de la guerre, & courir le risque des évenemens, en cas que le Roi ne se déclare pas ainsi qu'il leur a fait espérer, & qu'il y est obligé par le Traité de 1662.

Que les Etats n'ont plus rien à espérer après une déclaration pareille à celle d'Angleterre, qui marque assez nettement ne vouloir pas de paix, puis que ces Propositions ne méritent pas seulement qu'on y fasse la moindre réflexion. Ils croyent que le Roi d'Angleterre les a fait de la sorte voyant bien qu'ils ne les accepteroient pas, & pour se défaire par là de la médiation de la France. Ils le jugent ainsi. Monsieur van Goch ayant écrit aux Etats, qu'il les prie de lui envoyer son congé pour leur communiquer des affaires importantes qui regardent leur repos & le bien de la paix, & qu'il ne le peut écrire, le secret devant être observé, on a jugé que c'étoient des Propositions secretes de la part du Roi d'Angleterre, & on a resolu de faire partir une personne en qui on se confie pour sçavoir ce que c'est, & on a mandé à van Goch qu'il dise toutes choses à cet homme. Je ne doute pas que Messieurs les Ambassadeurs ne pénétrent cette négociation, & n'en donnent avis au Roi.

Je vous prie, Monsieur, de bien faire réflexion sur l'état des affaires présentes. Ces gens-ci sont dans la derniére méfiance du Roi ; & il eut mieux valu ne leur rien faire espérer que de les remettre à une négociation qui ne peut réüssir : c'est le sentiment des plus particuliers serviteurs du Roi, qui n'oseroient plus rien dire. Ils m'ont assûré qu'ils ne donneroient aucune réponse que celle de refuser les Propositions, & demander la déclaration du Roi. Ils sont incapables

pables d'entendre aucune raison, & se fixent à cela seul, dont je suis très-fâché.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 4. Septembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant reçû ordre du Roi son Maître, de conférer avec Vos Seigneuries de choses importantes à leurs intérêts, il les prie de vouloir nommer les Commissaires avec lesquels il puisse traiter & s'ouvrir à fonds des mêmes choses, & de tout ce qui peut regarder leur plus grand bien & avantage. Donné à la Haye le quatriéme jour de Septembre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 4. *Septembre* 1665.

AYant appris par vôtre dépêche du 27. de l'autre mois, que les Etats Généraux ont témoigné peu de joye & de reconnoissance de la déclaration que vous leur avez faite de ma part, bien que ce fut la plus importante & la plus obligeante résolution qu'un Prince puisse jamais prendre en faveur d'un autre Etat; je n'ai pû m'empêcher d'en faire témoigner quelque ressenti-

sentiment au Sieur van Beuningen, & lui donner à connoître que ces maniéres d'agir ne sont pas si propres à m'engager de faire les autres choses que lesdits Etats désirent encore de moi, que s'ils avoient mieux reçû cet effet si considérable de ma bienveillance & de mes bonnes intentions.

Vous avez fort bien fait de ne rien dire qu'au frere du Sieur de Wit de tout ce que je vous mandois sur ses intérêts: on verra à son retour jusques où il désirera lui-même que vous en parliez.

Cependant j'ai été bien aise de sçavoir qu'il se soit ouvert avant son départ à plusieurs personnes de l'Etat des conditions de paix qu'il vous avoit proposées, & s'il y a eu quelque changement à la proposition qu'ont fait mes Ambassadeurs, il n'est que de trop petite considération, & fait à bonne fin. En tout cas le Roi d'Angleterre ne l'a pas accepté, & mon intention n'est pas de forcer les Etats à rien; mais je voi bien que ce qu'ils auroient embrassé unanimement avec grande joye, dans le tems qu'ils craignoient la perte de la Flote de De Ruyter & de celle des Indes Orientales, leur semble dur à présent que la première est arrivée à bon Port, & qu'ils espérent de sauver la seconde.

J'échauffe autant qu'il m'est possible le Roi de Dannemarc par le moyen de son Résident, & des Ministres qui sont près de lui, sur l'injure que les Anglois lui ont fait, en attaquant dans un de ses Ports des Vaisseaux qui étoient sous la protection de sa Forteresse; mais il me semble que les Etats viennent de récevoir dudit Roi, un grand avantage & une belle occasion, voire même obligation de lui en témoigner leur recon-

reconnoissance en le satisfaisant pleinement sur ce qu'il leur demande, qui n'est peut-être pas la cinquiéme partie de ce qu'il leur a sauvé; car on mande que le Commandant de l'Escadre des Vaisseaux Anglois avoit offert au Gouverneur de Bergues jusques à la moitié de tout le butin, ce qui ne se peut assez payer ni reconnoître.

Les Etats se feront un très-grand préjudice à eux-mêmes s'ils n'accordent pas au Sieur van Beuningen la permission de faire une course de de-là, quand je l'estimerai à propos, & ce refus ne seroit pas le moyen de me faire hâter à leur accorder ce qu'ils souhaitent avec tant de passion. Il leur doit suffire de sçavoir, comme vous les en pouvez assûrer, que je n'envoyerai pas ledit van Beuningen pour négocier aucune chose qui regarde mes avantages particuliers, ou ma sûreté pour l'avenir, mais seulement ce qui concerne les intérêts communs s'il faut faire la guerre conjontement.

Vous pouvez attendre le retour du Sieur de Wit, pour parler de l'Ecrit que je désire, pour être assûré que les Etats ne se serviront pas contre moi-même de la propôsition que j'ai fait faire en Angleterre.

Quand on y a parlé du Fort d'Elmina & de Nassau, ce n'a pas été pour avoir opinion que les Etats eussent aucun besoin du consentement des Anglois pour s'en conserver la possession, mais pour désigner en quel état devoient demeurer toutes les affaires de la Guinée.

Il est assez plaisant que les Etats fassent difficulté du rasement de Cabo Corso, qui est entre les mains du Roi d'Angleterre. Je n'avois proposé cette démolition que pour leur procurer un avantage.

Quand on vous voudra faire des plaintes de ce que ma déclaration de la prestation de la garantie a été conditionnée, vous pourrez répondre à cela, que j'entens qu'elle ait été pure & simple, mais que j'ai désiré seulement, comme il est juste & de l'avantage des Etats, de sçavoir par l'envoi d'un Courier en Angleterre, avant que d'en venir aux effets, si on pouvoit espérer la Paix sur des conditions que j'avois proposées comme de moi au Roi d'Angleterre. Continuez à presser l'achât desdits Vaisseaux de guerre. A Paris le 4. Septembre 1665.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 10. Septembre 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du troisiéme, mais j'aurai peu de choses à vous mander, jusqu'à ce que par le retour du Courier extraordinaire, que je vous ai dépêché, j'aye apris les résolutions des Etats, sur ce que je vous ai chargé de leur dire, suivant la réponse que le Roi de la Grande Bretagne a faite à la derniére Proposition de mes Ambassadeurs. Il est bien difficile de rien négocier de bon avec des personnes qui ont leur intérêt particulier plus à cœur que ceux de l'Etat; Je dis cela, sur ce que vous mandez par avance, que l'Assemblée des Etats est présentement composée de gens qui ont intérêt à la nouvelle Belgique, & à la Côte de Guinée; mais je ne voi pas bien pourquoi, ils se doivent formaliser de l'ouverture du rasement

de

de Cabo Corso, dont les Anglois sont aujourd'hui en possession, ne l'ayant proposée que comme un avantage pour eux, & pour ôter cette épine fâcheuse aux Forts d'Elmina & de Nassau. Van Beuningen est plus habile, & plus zèlé pour sa patrie que ceux qui parlent mal de lui, comme s'il se laissoit amuser; s'ils avoient été en sa place, leurs affaires ne seroient pas si avancées qu'elles sont. Je suis fort aise des bonnes nouvelles que vous me mandez de l'arrivée dans les ports de plusieurs Vaisseaux venant de la Mer Baltique & de Bordeaux, & si la Flote Angloise a été obligée de retourner à Harwich, le Sieur de Wit aura fait un glorieux voyage avec plus d'avantage qu'on à pû faire jusques ici. C'est aussi à mon sens, un incident favorable que Douwning ait pris de lui-même la resolution de se retirer.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 10. *Septembre* 1665.

MOnsieur van Ghent Président de semaine sortant de l'Assemblée, a eu ordre de Messieurs les Etats de venir chez moi, me dire qu'on écrivoit à Monsieur van Beuningen de faire un compliment à Vôtre Majesté sur les méfiances qu'on avoit témoigné, & la remercier de la déclaration qu'elle avoit faite, la priant en même tems d'en donner des effets par l'exécution du Traité de 1662.

Qu'il lui rendra compte de toutes les entreprises de l'Evêque de Munster qui fait paroître

manifeftement qu'il eft agreffeur, & demandera enfuite la garantie à Vôtre Majefté.

Que pour ce qui regarde les affaires qui font entre le Roi de Dannemarc & cet Etat, deux Ambaffadeurs du Roi étant prêts de partir pour venir à la Haye, ils ont pris refolution de lui donner fatisfaction fuivant les confeils de Vôtre Majefté.

Qu'on a dépêché un Courier exprès à l'Amirauté de Horne, pour leur repréfenter le tort qu'ils font aux François, de reculer, fous de faux prétextes, la reftitution du Vaiffeau & des Marchandifes appartenans au Sieur Fremont.

Que le Sieur van Beuningen pourra venir en Hollande en vertu du pouvoir que les Etats lui envoyent, & concerter de toutes chofes avec Vôtre Majefté lors qu'elle le trouvera à propos, dés l'inftant que Vôtre Majefté aura rompu avec l'Angleterre. Vôtre Majefté peut juger de la maniére dont les affaires fe traitent ici, puis que les fentimens des Etats étoient hier tous contraires à ce qu'ils font à préfent, plufieurs m'étant venu témoigner depuis que Monfieur de Ghent eft forti de chez moi, qu'on eft refolu de donner fatisfaction à Vôtre Majefté fur tous les points qu'elle défirera. Dieu veuille que cette bonne volonté dure long-tems.

LETTRE

Du Comte d'Eftrades au Roi.

Le 10. *Septembre* 1665.

L'Affemblée de Hollande eft arrivée depuis quatre jours. La quantité d'affaires qu'elle a eu

ou n'a pû lui permettre de délibrer plûtôt sur les propositions du Roi d'Angleterre, qui ont été rejettées comme se moquant (à ce qu'ils disent) des Etats & ne voulant pas de paix, aussi ont ils pris resolution de continuër la guerre fortement.

Je n'ai pas voulu entrer en rien dans les Conférences que j'ai euës avec les Commissaires sur cette matiére.

Après leur avoir donné lesdites propositions, ils me demandérent si j'avois ordre de vôtre Majesté, de sçavoir d'eux s'ils les devoient accepter. Je leur répondis que Vôtre Majesté me commandoit de leur donner seulement les Propositions, & que si Elles les satisfaisoient Vôtre Majesté approuveroit leurs sentimens, & diroit avec beaucoup d'autres Princes de la Chrêtienté, que la prudence veut que l'on perde dans quelques conjonctures pour gagner au double en d'autres; que ce n'étoit que de moi-même que j'avançois cela, n'en ayant aucun ordre.

Je leur ai parlé de la sorte, parce que je sçavois bien que leur méfiance est si grande, que s'il eût parû que Vôtre Majesté eût approuvé ces Propositions, & qu'elle leur eût conseillé de les accepter, il eussent crû infalliblement ce que les Cabales leur ont insinué depuis si long-tems, qu'elle ne vouloit qu'allonger la négociation pour les laisser consommer dans de grands frais, & dans de mauvais évenemens qui leur ôteroient leur Commerce, & quelle en profiteroit pour les desseins qu'elle en a de l'établir dans son Roïaume.

A quoi j'ajoûterai qu'il est inutile d'entrer en matiére avec ces gens-ci dans l'absence de Monsieur de Wit, si ce n'est pour les choses qu'il a préparées avant son départ, ainsi qu'il a fait

pour les Traitez du Duc de Neubourg, de l'Electeur de Brandebourg, & de celui des Ducs de Lunebourg, pour prendre leurs Troupes à leur service; on travaille avec soin à conclurre avec le Comte de Waldeck qui est ici, avec pouvoir des Princes de Lunebourg: ils en sont sur le plus, ou le moins d'argent.

On a découvert depuis l'intelligence sur Dousbourg, que l'Evêque de Munster, en avoit aussi sur Arnhem & sur Guenep. Il y a plusieurs personnes prises qui ont avoüé même que l'argent qu'ils avoient touché pour cela, a été delivré à Bruxelles, ce qui marque que les Espagnols agissent de concert avec ledit Evêque.

Je l'ai fait voir si clairement aux Commissaires qu'on m'a donné qu'ils n'en doutent plus, mais ils sont si préoccupez de cette méfiance contre nous, qu'ils disent, que jusqu'à ce que Vôtre Majesté se déclare contre l'Angleterre, ils ne pourront pas être persuadez qu'elle soit pour eux, mais bien qu'elle veut demeurer neutre. Il ne sert de rien de contester là-dessus, ainsi que j'ai déja eu l'honneur de le dire à Vôtre Majesté, ces gens-ci étant incapables de raison pendant que leur Chef est absent, & encore trouvé-je bien des inconvéniens dans ces contestations, car ledit Sieur de Wit ne manquera pas de dire, que pour lui donner moyen de reduire les esprits à ce que Vôtre Majesté désirera, il faut leur faire voir qu'elle est veritablement en guerre; c'est-ce que Monsieur de Wit (frere) & de Beverning me dirent hier.

Dom Esteven de Gamarre ayant vû que les soupçons que les Etats avoient des Espagnols, n'étoient pas sans fondement, fit rendre hier

une

une Lettre de Castel Rodrigo aux Etats, par laquelle il s'offre d'être Médiateur de la part du Roi son Maître, entre l'Evêque de Munster & eux, & s'assûre d'ajuster toutes choses à leur satisfaction.

Monsieur van Ghent qui est Président de semaine gourmande fort Richard, & lui dit que Messieurs les Etats sçavoient bien toutes les intrigues des Espagnols, & que l'Evêque ne faisoit rien sans leur participation, & qu'ils s'offroient à présent d'être Médiateurs, lors que leurs entreprises étoient découvertes, & que Messieurs les Etats étoient en posture de rendre leur mauvais desseins inutiles.

Je trouve que depuis la dépêche que j'ai reçuë de Vôtre Majesté du quatriéme du courant, Messieurs les Etats sont disposez à donner satisfaction au Roi de Dannemarc. Ils ont fort goûté les raisons portées par sa dépêche, & je crois qu'ils contenteront ledit Roi.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 11. Septembre 1665.

NOus eûmes hier un grand démêlé de paroles Monsieur van Beuningen & moi. Il est bon que vous soyez informé de la substance de ce que nous contestons, quoi qu'à mon sens vous n'en devez rien témoigner de de-là, & particuliérement, s'il n'en a rien écrit, comme je l'en priai. Il prétend que quand le Roi d'Angleterre accepteroit aujourd'hui la proposition de paix, aux mêmes termes que nos Ambassa-

deurs la lui ont faite, Messieurs les Etats ne la doivent pas tenir. C'est le salut de leurs Flotes qui lui donne cette fierté, & qui lui fait juger que ses Maîtres ne doivent plus entendre à aucun accommodement qu'à des conditions entierement égales.

Moi, au contraire, je lui soutenois, que si on a de l'habileté en Angleterre (ce que je ne crois pas qui arrive) c'est de déclarer à nos Ambassadeurs qu'ils acceptent purement & simplement la proposition que le Roi leur a fait faire à la priere de Monsieur de Wit, les Etats ne se peuvent plus dispenser d'y donner les mains, & qu'autrement ils n'auroient fait que se moquer de deux grands Rois. Il disoit qu'il auroit fallu avoir la parole des Etats, & non pas d'un particulier, qui ne leur en avoit rien communiqué. Je lui repliquai qu'ils laissoient à ce particulier toute la direction de leurs affaires, que le Roi y avoit pris confiance comme il le devoit, & qu'après tout il ne seroit pas bien juste, après même une parole donnée, voire n'ayant rien fait qu'à leur priere, qu'ils prétendissent de tirer la France dans une guerre pour le plus ou le moins de ce qui est hors de l'Europe, Sa Majesté n'étant engagée à rien au de-là de la Ligue.

Toute cette contestation sera sans doute fort inutile, parce que, comme j'ai déja dit, on ne sera pas assez habile ou assez soumis en Angleterre, pour accepter sans aucun changement la proposition faite par le Roi. Nous en serons bien-tôt éclaircis par le retour du Courier que j'y ai dépêché, & Heron étant aussi de retour en ce même tems-là, Sa Majesté prendra ses resolutions, dont vous serez aussi-tôt informé. Ce qui doit donner une grande peine, c'est la venuë d'une

d'une Armée de Suede en Allemagne, sans en avoir rien communiqué au Roi, non plus que du Traité que cette Couronne-là a faite avec le Roi d'Angleterre, qui est fort étroit, dont Sa Majesté a eu pourtant une Copie par une autre voye, & ma crainte est que les Suedois n'ayent pris de grandes mesures avec l'Evêque de Munster contre les Etats, à condition que celui-ci les assistera à prendre Breme. Si mon soupçon se trouvoit vrai, les Etats ne se conduiroient pas avec prudence, de chicaner avec le Roi d'Angleterre des conditions de peu d'importance, parce que s'ils n'ont pas eu tout le mal qu'ils avoient sujet d'appréhender il y a quelque tems, après tout ils n'ont pas encore défait la Flote Angloise, & je ne les tiens pas trop bien conseillez d'aller encore faire la bravade devant les Ports d'Angleterre, comme on dit que Monsieur de Wit y conduisoit sa Flote, au lieu de rentrer dans leurs Ports, & lasser les Anglois par la dépense & par la sûreté de la déclaration du Roi en leur faveur, s'ils se conduisent mieux qu'ils ne font, & qu'ils concertent les choses principales avec Sa Majesté, comme il est juste, ce qu'ils n'ont pas fait jusques ici; mais plûtôt tout le contraire, tant aux deux sorties de leur Flote, qu'en refusant à van Beuningen d'aller faire une course de de-là, pour mieux concerter ce que l'on aura à faire, & non pas pour exiger d'eux aucunes conditions pour l'avenir, comme sans doute ils l'ont soupçonné.



ME-

MEMOIRE

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 14. Septembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Vaisseau nommé l'Espérance du port de cinquante-cinq tonneaux ou environ, appartenant à Etienne Grilleau Bourgeois & Marchand de la Ville de Nantes, auroit été pris dès le deuxiéme de May dernier avec les Marchandises qui étoient dessus, chargées pour le compte dudit Grilleau, par un Capre de cet Etat nommé Jean Haye de Medenblick; Que ledit Ambassadeur Extraordinaire auroit demandé à Vos Seigneuries au nom du Roi son Maitre la restitution dudit Vaisseau & Marchandises, par deux de ses Mémoires des 24. Juin & 22. Juillet ensuivant, dans le dernier desquels il exposoit que ladite prise auroit été apparemment menée à Medenblick, puis que ledit Capre en étoit; mais bien loin de cela, ledit Vaisseau & ses Marchandises ayant été détournées & menées par ledit Capre à Hambourg, le Vaisseau y a été brisé par une tourmente, les Marchandises en ont été ôtées, & par ordre du Résident de Vos Seigneuries audit lieu de Hambourg, chargées dans un autre, pour être amenées dans un des Ports de leur obeïssance; tellement que ledit Grilleau ayant eu avis qu'elles étoient à présent à Amsterdam dans la Maison de l'Amirauté, ledit Ambassadeur Extraordinaire est obligé de continuer à faire au nom du Roi son Maitre ses instances à Vos Seigneuries

ries

ries à ce qu'il leur plaise faire restituer audit Grilleau, ou à ceux qui auront pouvoir de lui, toutes les Marchandises qui étoient dans ledit Vaisseau lors de la prise; & attendu que ledit Capre, au lieu d'avoir amené, comme il devoit, ledit Vaisseau & Marchandises dans un des Ports de cet Etat, l'a conduit à Hambourg, & a été ainsi cause de sa perte, & qu'ensuite plusieurs voiles & cordages, & partie des Marchandises ont été dissipées & venduës sans aucune forme de justice dans la Norwegue & le Jutlandt; le faire condamner en son propre & privé nom à payer non seulement la valeur dudit Vaisseau audit Grilleau, mais encore ce qui se trouvera manquer de ses Marchandises, avec tous dépens, dommages & intérêts. Donné à la Haye le quatorziéme Septemb. 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE.

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 17. Septembre 1665.

J'Ai sujet de croire que la contestation que vous avez euë avec Monsieur van Beuningen, n'est pas venuë de son mouvement, je le juge ainsi par celle que j'ai euë presque en même tems avec les Députez d'Amsterdam sur la même matiére. Je reste fort satisfait de m'être rencontré dans vos sentimens, ma réponse étant conforme à celle que vous avez faite audit van Beuningen.

Ils me dirent qu'il n'étoit pas au pouvoir des Etats de leur faire ceder la nouvelle Belgique, que la Ville d'Amsterdam l'avoit achetée

700000.

700000. liv. de la Compagnie des Indes Occidentales, qu'ils y avoient dépensé outre cela deux millions; & que leur Ville en retiroit tous frais faits 60000. liv. de rente; que la Compagnie des Indes Orientales, ne vouloit pas l'Ile de Poleron; & ne l'estimoit rien, & qu'on la rendit aux Anglois par la paix, suivant l'obligation du Traité de 1662. fait en Angleterre.

Que pour le Cabo Corso, ils n'étoient pas en peine de le prendre, que peut-être l'étoit il à présent, qu'il ne nuisoit en rien aux Forts d'Elmina & de Nassau, & qu'au contraire c'étoient ces deux derniers, qui nuisoient à l'autre, parce qu'il étoit beaucoup plus important pour le Commerce de ce païs, que le Cabo Corso.

Que pour échanger la perte de la nouvelle Belgique: ils avoient les moyens de gagner trois fois d'avantage, les ordres étant donnés aux Indes d'attaquer les Habitations que les Anglois y ont, dont ils n'auront pas de peine de les chasser, & après cela où ils les garderont, où ils les changeront avec la nouvelle Belgique, pour les possessions que les Anglois avoient aux Indes Orientales.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 17. Septembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçû encore un nouvel ordre

dre du Roi son Maître, de demander à Vos Seigneuries, comme il a déja fait ci-devant par deux de ses Mémoires du 31. Juillet & 26. Août derniers, la restitution du Vaisseau nommé le Dauphin Royal, *du port de trois cens tonneaux, avec ses Marchandises, pris par un Capre de cet Etat, & mené à Enckhuysen, avec tous dépens, dommages & intérêts, & le châtiment dudit Capre; ledit Vaisseau & Marchandises appartenant au Sieur Fremont, Marchand François demeurant à Paris.*

Comme aussi de donner avis à Vos Seigneuries, que Sa Majesté meuë de l'inclination & de la chaleur qu'elle a pour leurs avantages, a parlé en sorte au Résident du Roi de Dannemarc, restant près de sa personne, & écrit à se Ministres en ce Roïaume là, qu'elle ne doute point que ce Roi ne continuë toûjours à s'unir avec elles, & à les assister de son possible, & que si pour l'entretenir dans ces bonnes dispositions là, & le faire entrer fortement dans les intérêts de Vos Seigneuries, Sa Majesté avoit quelque conseil à leur donner, ce seroit de faire connoître au même Roi, qu'Elles ont tous les mêmes sentimens à son égard, & qu'Elles espérent même passer jusques à lui en faire voir des effets qui seront de sa satisfaction & de son contentement. Donné à la Haye le dixseptiéme Septembre 1665.

D'ESTRADES.



LET-

MEMOIRE

De Monsieur *van Beuningen*, présenté au Roi Très-Chrêtien. Le 17. Septembre 1665.

LEs Seigneurs Etats des Provinces Unies des Païs-Bas, ayant apris par ce qui leur a été communiqué par Monsieur l'Ambassadeur d'Estrades, par l'Extrait d'une Lettre à lui écrite de Sa Majesté le quatriéme de ce mois, que la déclaration qu'il a plû à Sa Majesté de leur faire derniérement, touchant la prestation de la garantie, n'est pas conditionée mais qu'elle est pure & simple, & que Sa Majesté a seulement désiré comme Elle l'a jugé juste & à l'avantage desdits Seigneurs Etats de sçavoir, par l'envoi d'un Courier en Angleterre avant que d'en venir aux effets, si on pourroit espérer la Paix sur les conditions que Sa Majesté avoit proposées comme d'Elle-méme au Roi d'Angleterre, ont commandé au soussigné leur Ministre Extraordinaire auprès de Sa Majesté, de lui témoigner de leur part les sentimens de reconnoissance avec laquelle ils reçoivent cet éclaircissement de ses intentions Royales en une affaire de cette importance, qui sont d'autant plus entieres, & accompagnées d'une passion très-vive à s'en revanger aux occasions qui se présenteront, que reconnoissant pour une verité incontestable, que l'accomplissement de ce qui est dû purement par des Traitez d'Alliance ne peut pas être assujeti à d'autres conditions que celles qui sont comprises dans les Traitez, sans ouvrir le chemin à frustrer ses Alliez de l'effet de l'obligation où on est avec eux toutes les fois, qu'on

le

le voudra ; & considérant d'autre côté l'Alliance, qu'ils ont avec Sa Majesté comme un très-précieux gage de l'affection héréditaire de Sa Majesté, & des Rois ses Prédecesseurs envers eux, & comme un très-puissant moyen pour assûrer le repos de l'un & de l'autre Etat, ils n'avoient pas pû rémarquer sans inquietude quelque ambiguité qui sembloit se rencontrer dans la déclaration de Sa Majesté, qui sans le prédit éclaircissement faisoit apprébender que Sa Majesté ne voudroit s'obliger à la garantie, par ce qu'il venoit de déclarer, sinon en cas que le Roi d'Angleterre ne donnât point les mains aux conditions d'accommodement à lui proposées de la part de sa Majesté.

Ce que le soussigné est d'autant plus obligé de représenter en cette occasion, qu'ayant entendu que Sa Majesté, pour disposer le Roi d'Angleterre plus promptement à quelque ouverture, par laquelle on peut porter la négociatiou de la Paix à un bon succès, avoit proposé lesdites conditions, d'une maniére qui pouvoit persuader audit Roi d'Angleterre, qu'il n'avoit qu'à les accepter pour éviter l'effet de ladite garantie.

Car étant chose notoire que lesdits Seigneurs Etats n'ont jamais fait d'autres Propositious d'accommodement, qui peuvent être considérées comme les leurs, que celles qui ont été baillées ès mains des Ambassadeurs de Sa Majesté à Londres par Monsieur van Gocb, qui portent une restitution réciproque, & n'étant non moins clair que le Traité d'Alliance, n'oblige pas seulement Sa Majesté à procurer restitution, mais même dédommagement & réparation des torts & injures reçûës, auxdits Seigneurs Etats, il s'ensuit que lesdits Seigneurs Etats ne peuvent pas être frustrez de la garantie pour ne donner pas les mains aux conditions qui se départent de ladite restitution reci-

reciproque, & qu'au lieu de donner quelque satisfaction auxdits Seigneurs Etats, à qui elle est dûë, la feroit plûtôt avoir a leurs ennemis.

Ledit soussigné ne veut pas dissimuler qu'on lui a dit, que Sa Majesté n'a pas fait les Propositions qu'elle a avancées en cette occasion que sur des avertissemens préallables de ce que lesdits Seigneurs Etats, possible, ne s'éloigneroient pas desdites Propositions, en cas qu'elles fussent acceptées par le Roi d'Angleterre.

Mais si cela a pû servir pour hâter dans ce tems-là lesdites Propositions auprès dudit Roi d'Angleterre, avec espérance d'ouvrir par là le chemin à un accommodement, si elles avoient été acceptées, alors de son côté, il n'a nullement pu obliger lesdits Seigneurs Etats à quoi que ce soit, & moins à se contenter des conditions d'un accommodement auxquelles ils n'ont jamais consenti, & qui les dépouïllant des places & terres qui leur sont propres, sont contraires aux principes & conventions de l'Alliance, portant qu'un chacun des Alliez sera conservé & maintenu, ou rétabli par les armes communes dans les Provinces, Terres, Places & Droits qui lui appartiennent.

Mais quand même lesdits Seigneurs Etats auroient fait ci-devant les avances que Sa Majesté a proposez au Roi d'Angleterre, ce qui n'est pas, ledit Roi les ayant rejettées, en ne les recevant pas & en proposant d'autres, lesdits Seigneurs Etats ne seroient plus obligez, ni Sa Majesté à aucun engagement de les y faire condescendre, & par cette dernière raison toute difficulté venant à être levée, & même par le susdit éclaircissement de Sa Majesté, que la déclaration pour la prestation de la garantie est pure & simple, Sa Majesté est très-humblement priée de la vouloir à la fin mettre en effet comme telle, & en fai-

faire jouïr lesdits Seigneurs Etats selon la teneur de l'Alliance.

Le soussigné ne prétend pas pourtant d'inferer par ce qui vient d'être dit, que lesdits Seigneurs Etats auroient rejetté lesdites Propositions d'accommodement, en cas que le Roi d'Angleterre les eût aggréées, sa seule intention étant de déclarer qu'ils en ont la déliberation libre sur ce sujet, sans que les resolutions, qu'ils pourroient prendre à l'encontre, leur puissent préjudicier dans la garantie, dont ils attendent présentement avec impatience la prestation réelle de la justice & de la bonté Royale de Sa Majesté, sans autre plus long délai. A Paris le dix-septiéme Septembre 1665.

VAN BEUNINGEN.

MEMOIRE

De Monsieur *van Benningen*, presenté au Roi Très-Chrêtien, le 17. Septembre 1665.

LE *soussigné Envoyé par les Seigneurs Etats Géneraux des Provinces-Uniès des Païs-Bas au Roi Très-Chrêtien, se trouve chargé par des ordres exprès de Messeigneurs ses Maitres de redoubler auprès de Sa Majesté les très-humbles remercimens, qu'ils lui doivent pour les marques essentielles de son affection Royale qu'il a plû à Sa Majesté de leur donner, en déclarant avec une promptitude, qui a prevenu leurs demandes, qu'en cas que l'Evêque de Munster se voulut prévaloir de l'occasion de la guerre avec l'Angleterre pour les attaquer & entreprendre contre leur Etat, Sa Majesté ne tarderoit à les secourir selon toute l'étenduë de l'Alliance.*

Lesdits

Lesdits Seigneurs Etats avoient espéré qu'une declaration si forte d'un si grand Monarque, & les offices que Sa Majesté a employez ensuite pour faire désister ledit Seigneur Evêque des desseins de guerre contr'eux, les auroient garanti de toute hostilité de ce côté-là, & au moins que ledit Evêque, ayant fait assûrer Sa Majesté qu'il n'attenteroit rien jusques à ce qu'il eût envoyé en cette Cour, se seroit donné de garde de manquer à une parole donnée à Sa Majesté.

Mais le désir de la guerre, & une certaine animosité violente dudit Evêque contre ledit Etat étant plus forts en son cœur que toute autre considération, il se trouve & paroit, tant par des raports venus de diverses parts auxdits Seigneurs Etats, que par des dénonciations faites par des personnes, qui ont été sollicitées à vouloir avoir la main dans l'affaire, & par des confessions des prisonniers, qui ont été complices du fait, que ledit Evêque en attendant qu'il devoit envoyer vers Sa Majesté, a suborné des Sujets & inhabitans desdites Provinces Unies, pour exécuter avec leur intelligence & avec leur aide divers desseins d'hostilité contre ledit Etat, & particuliérement qu'il a forgé par cette voye des entreprises pour s'emparer du Fort de Guenep & de la Ville de Dousbourg, & de mettre à sang celle d'Arnhem, & passer en même tems avec une Armée nombreuse la Riviére d'Yssel, pour porter la guerre jusques au milieu dudit Etat.

Et d'autant que ces entreprises par trahison ne se peuvent former ni exécuter contre un Etat que par celui qui se déclare par là son ennemi ouvert de la maniere la plus noire & la plus odieuse, & qu'on l'offense & attaque par ces voyes plus dangereusement que par des armes ouvertes, & qu'ainsi on ne peut plus douter que ledit Evêque n'ait commencé la guerre

re en cette occasion & ne soit en intention de la poursuivre, & cela d'autant moins que dans les instructions, dont il a chargé son Ministre, arrivé depuis peu de jours en cette Cour, il présuppose qu'il y a guerre entre lui & lesdits Seigneurs Etats, & que par conséquent toutes les actions d'hostilité contr'eux lui sont permises.

Sa Majesté est priée avec beaucoup d'instances, en considération de tout ce qui vient d'être remontré de la part desdits Seigneurs Etats, de leur prêter en cette occasion contre ledit Evêque de Munster l'effet de la garantie contenuë en ladite Alliance. A Paris ce 17. *Septembre* 1665.

VAN BEUNINGEN

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 18. *Septembre* 1665.

LE Courier que j'avois dépêché en Angleterre a été de retour ici, plûtôt que celui que je vous avois envoyé presque en même tems, & m'a raporté une réponse du Roi de la Grande Bretagne aussi satisfaisante que je la pouvois désirer ou espérer. Ce sera maintenant à Messieurs les Etats à resoudre, s'ils veulent avoir la paix que j'ai mise en leurs mains, ou si pour de très-mediocres intérêts ils voudront continuër une guerre, dont à prendre les choses au pis pour les Anglois, ils ne sçauroient jamais tirer aucun avantage: je parle de cette sorte, parce que sur la derniére réponse venuë d'Angleterre, & sur les discours qu'à tenu ici le Sieur van Beuningen, quand on lui en a eu à peu près communiqué

qué la subſtance. J'ai eu occaſion de reconnoître, & ſuis obligé de le dire, que le Roi d'Angleterrre eſt aujourd'hui trés-diſpoſé à la paix, & que les Etats le ſeront très-peu, ſi vous les trouvez dans les mêmes ſentimens qu'a témoigné leur Miniſtre depuis le tetour du Courier d'Angleterre.

Pour vous informer en peu de mots de ce que ledit Courier a rapporté, ſans entrer dans le détail de tout ce que mes Ambaſſadeurs ont été obligez de faire & de repréſenter dans leur Négociation, pour porter les choſes à l'état où elles ſont, ce qui ne s'eſt pas fait ſans des peines indicibles: Je vous dirai que j'ai l'eſprit entierement en repos du côté des Anglois, ſur les deux points qui faiſoient toute mon inquietude, parce qu'ils me paroiſſoient les ſeuls qui pûſſent empêcher la conclusion de la paix: le prémier eſt celui des fraix de guerre que le Roi d'Angleterre par ſa derniere réponſe s'étoit expliqué de prétendre; le ſecond, le réglement du Commerce pour l'avenir; ayant toujours craint que ledit Roi ſur cette matiere ne mît ſur le tapis des demandes, que les Etats ne pourroient accorder ſans ſe faire trop de préjudice.

Touchant le prémier, ma conſidération a été aſſez forte, pour donner lieu à mes Ambaſſadeurs d'obtenir du Roi d'Angleterre qu'il ſe départiroit entierement de cette prétenſion, pourvû que je porte les Etats à lui accorder ſes autres demandes.

Et ſur le ſecond, ledit Roi m'a donné lui-même ſa parole de très-bonne ſorte, qu'il ne permettra pas qu'il ſoit rien propoſé de ſa part qui ne ſoit très-juſte & très-raiſonnable, & a temoigné même qu'il ne prétendoit que ce qui eſt

porté

porté à peu près par les précedens Traitez; mais qu'il s'attacheroit seulement à en bien assûrer l'exécution, se plaignant que les Etats n'accomplissent pas facilement & fidelement ce qu'ils promettent. Mes Ambassadeurs ayant ensuite proposé audit Roi la nomination des Commissaires de part & d'autre, pour devoir convenir en peu de tems de ce reglement de Commerce, il acquiesça aussi-tôt, & donna sa parole d'expédier des Passeports pour ceux des Etats, dès qu'on lui feroit sçavoir qu'ils ont pris la resolution d'en envoyer.

Je n'ai pas estimé à propos de dire au Sieur van Beuningen que le Roi d'Angleterre s'étoit entierement departi de la prétension d'une somme pour les fraix de la guerre, parce que le naturel des hommes est de souhaiter passionnément ce qu'ils ne peuvent avoir, & de faire toujours peu de cas de ce dont ils croyent être assûrez: le parti que j'ai pris pour lui faire concevoir la chose sans la lui dire positivement, a été que je lui ai fait entendre que si le Roi d'Angleterre ne se désistoit pas d'abord de cette demande, je ne tarderai pas un instant à me déclarer ouvertement contre lui en faveur de ses Maitres, & vous, vous en devrez user de de-la avec la même circonspection.

Ce que vous avez maintenant à faire dans cette disposition de toutes choses pour l'accommodement, c'est de vous employer efficacement pour faire que les Etats députent, & fassent promptement partir des Commissaires qui aillent suppléer à l'inexpérience du Sieur van Goch, & dès qu'ils en auront pris la resolution, vous en donnerez avis à mes Ambassadeurs, afin qu'ils prennent soin de leurs Passeports,

ports, & de vous les adresser sans perdre de tems; & en cas que cela arrive, j'oserois bien répondre, sur diverses circonstances que j'ai remarquées dans la derniere dépêche de mes Ambassadeurs, que la paix ne tardera pas à se conclurre à la satisfaction commune. Ce qui m'a un peu surpris du procedé du Sieur van Beuningen, a été qu'il n'a pas voulu se charger d'écrire de cette Députation de Commissaires, ne voyant pas, dit-il à quel effet on les envoyeroit, tant que le Roi d'Angleterre prétendra retenir la nouvelle Belgique, qu'on lui restituë le Fort de Cormantin, & qu'on dédommage les deux Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Esperance, & les autres qui ont été traversez en leur Commerce; à quoi il dit que leur Etat ne consentira jamais.

Mais ce qui m'a encore surpris davantage & plus touché, c'est qu'il n'a pas eu qu'elque espéce de honte de dire au Sieur deLionne, que tant s'en faut que les Etats cedent ensemble la nouvelle Belgique & l'Ile de Poleron, comme le Roi d'Angleterre le pretend encore, qu'ils ne donneront pas même les mains à l'échange de l'une & de l'autre; & quand on lui a repliqué que le Sieur de Wit lui-même m'avoit prié de proposer ledit Echange, & qu'on ne devoit pas se moquer de cette sorte de mon interposition, il y a répondu, que le Sieur de Wit, étoit un particulier, & qu'il falloit avoir pris ses précautions avec l'Etat même, & qu'en tout cas les affaires avoient depuis changé de face, & qu'on ne pouvoit pas demeurer toujours lié à une offre que l'on auroit faite, quand on a des appréhensions qui viennent à cesser,

Cette conduite, qui est contre la foi de ma parole

role avec le Roi d'Angleterre, a paru si extraordinaire au Sieur de Lionne, qu'il s'est crû obligé de lui déclarer, que n'ayant agi en ceci que sur la même parole de leur principal Ministre, j'avois crû pouvoir assûrer le Roi d'Angleterre, & l'avois assûré en effet, que si je ne pouvois porter les Etats à accepter les conditions que je lui proposois, je continuerois à differer les effets de la garantie, que je crois leur devoir par le Traité de 1662. Et la conversation s'est ensuite encore plus échaufée, & de Lionne lui a représenté fortement qu'ils ne doivent pas pour des intérêts de très-petite consideration mettre en feu toute la Chrêtienté, & que s'ils prétendoient de le faire, en manquant évidemment à une parole qu'eux-mêmes m'ont fait porter à un autre Roi qui ne doit pas être trompé sur la mienne, ils pourroient peut-être se satisfaire seuls si les mains leur demangeoient tant de se battre, & que je sçaurois bien faire voir au monde, que n'étant engagé à rien en leur endroit au de-là de la Ligue, & les Etats n'ayant aucun diferend avec l'Angleterre pour ce qui regarde le dedans de l'Europe, que je ne puisse ajuster facilement en deux heures, j'aurois eu grande raison de ne me laisser pas entrainer dans une guerre si peu nécessaire pour l'Ile de Poleron, qu'eux n'estiment rien, ayant arraché tous les arbres: & pour le Fort de Cormantin, ledit van Beuningen ayant souvent fait entendre ici, que pourvû qu'on possedât un Fort sur la Côté de Guinée, par le moyen duquel on eû Commerce avec les habitans du Pays, la multiplication des autres Forts ne servoit plus à rien, & par cette raison qui vient de lui-même, ni les Etats n'ont besoin de Cormantin, ayant

les Forts Delmina & de Nassau, & plusieurs autres, ni ils ne peuvent exclurre entierement les Anglois de ladite Côte, puis qu'ils y possedent Cabo Corso. De Lionne ne s'est pas arrêté là, & pour le propre bien des Etats, il lui a dit encore d'autres veritez auxquelles il n'a pas trop bien sçû que répondre. Il lui a mis devant les yeux un armement de vingt mille hommes, qu'ils ont au dernier Port de leur Etat prêt à les attaquer par terre; car le Commandeur Sinising est arrivé ici de la part de l'Evêque de Munster, qui ne feint point de déclarer qu'il a ce dessein, & qu'il s'y est engagé par un Traité formel qu'il a fait avec l'Angleterre, Il lui a fait quelque reproche, que faute d'avoir accordé à tems ce que la Couronne de Suede désiroit sur les élucidations du Traité d'Elbing, & l'avoir satisfait sur le dédommagement d'un Vaisseau, elle avoit fait depuis peu de jours avec l'Angleterre la liaison la plus étroite qui se pouvoit contracter entre deux Etats; qu'ils en avoient usé de même avec le Roi de Dannemarc, & continueroient avec lui les négociations inutiles, au hazard de se voir fermé l'entrée de la Mer Baltique, & ouverte aux Anglois, quand en mettant un peu la main à la bourse en contentant ledit Roi, entr'autres choses justes, ils pouvoient s'assûrer cette entrée, & l'interdire à leurs Ennemis.

Que les derniers avis de Suede portoient que le Connêtable Vrangel passoit la Mer, avec un bon corps d'Armée & qu'il pourroit bien s'entendre avec l'Evêque de Munster pour les attaquer: qu'au reste l'affaire de Dannemarc étoit devenuë la plus importante de toutes pour la décision de cette guerre, par la raison d'une circonstance que j'avois

j'avois jusques ici ignorée & dont je suis aujourd'hui très assûré, qui est que le Traité d'Angleterre & de la Suede, ne doit avoir lieu qu'en cas que le Roi de Dannemark y entre: enfin qu'il se pouvoit dire que les Etats en cette affaire vouloient bien tirer toutes sortes d'Avantages & ne rien relâcher de leurs moindres Intérêts, mais qu'ils se mettoient fort peu en peine de ceux de leurs Amis, d'où il pourroit aisément arriver que pour désirer tout ils perdroient les affaires Communes, parce que dès que j'aurai fait la déclaration dont ils le sollicitent, tant en leur conduite, qu'en toutes les autres choses, elle étoit telle qu'il se pouvoit vrai-semblablement former, du jour au lendemain, contre la France & les Etats une Ligue de tous les autres Rois, Potentats & Princes, qui commenceroient par l'Union de l'Angleterre avec l'Empereur, à laquelle pour d'autres Intérêts se joindroient les deux Rois du Nort, l'Evêque de Munster, les Electeurs de Cologne, & de Brandebourg; le Duc de Neubourg, & l'ordre de Malthe, avec tous lesquels les Etats ont des démêlés particuliers, & qu'on laissoit juger à la prudence dudit Sieur van Beuningen si l'Ile de Poleron, valloit assez pour faire hazarder une pareille chose, si quand ils le voudroient faire, j'en pourrois être d'avis & si toutes ces considérations ne méritent pas bien qu'il fasse un pas, où il n'y a aucune bassesse à le faire, & qui peut néanmoins produire la Paix en peu de jours, qui est celui de la nomination des Commissaires, & de leur Envoi en Angleterre.

On dit que la Flote Angloise s'est remise à la Mer. Il pourroit arriver telle chose entre les

deux Flotes que ce que le Sieur van Beuningen rejette avec tant de hauteur seroit embrassé des Etats avec joye; mais je ne sçai si alors on trouveroit les Anglois si maniables, & cela étant il semble qu'il ne soit pas de la prudence de commettre au hazard une affaire sûre. Les Etats savent bien me presser vivement sur ma déclaration, mais ils ne sçavent ou ne veulent gueres se conduire par mes avis, ce qui n'est pas juste, tant qu'ils me voudront rendre l'affaire Commune avec eux: il ont déja fait sortir leur Flote deux fois contre mon sentiment, s'ils me réfusent encore la nomination des Commissaires, en quoi ils ont pour le moins autant d'intérêt que le Roi d'Angleterre qui a de plus grands Vaisseaux, plus d'hommes, & plus de Canon, je ne sçai pas ce que je me puis promettre d'eux.

Si on vous presse de ma déclaration, vous payerez les Etats d'une raison, que le Sieur van Beuningen n'a pû s'empêcher de trouver bonne & juste, qui est, que je ne puis avec dignité, & sans m'exposer à de trop grands préjudices, même sans aucun fruit pour les Etats, en venir à cette déclaration; que je ne sois en état de la soutenir, ce qui ne se peut que mes Vaisseaux ne soient arrivez en Ponant. Peut-on, cependant mieux employer ce petit intervale de tems qu'à travailler de bonne maniére à la paix? & le peut-on faire utilement sans l'intervention de personnes qui ayent le plein pouvoir des Etats de la traiter.



LET-

LETTRE
Du Roi au Comte d'Estrades.
Le 18. Septembre 1665.

DEpuis mon autre grande dépêche écrite, j'ai fait plus de réflexion à deux choses, qui m'ont paru assez importantes, pour m'obliger à changer en partie les ordres que je vous donnois par ladite dépêche, ou pour mieux dire en suspendre pour quelque tems l'exécution.

La prémiére est que j'ai considéré que dans une conjoncture comme celle-ci, où Messieurs les Etats croyent toutes leurs affaires en bon état, pour la continuation de la guerre, par les raisons que vous pouvez juger, si je les presse trop, ou d'accorder les demandes du Roi d'Angleterre ou seulement de consentir aux propositions, dont le Sieur de Wit vous entretient, & dont la plus grande partie desdits Etats n'a pas ouï parler, comme aussi si je les presse trop sur la nomination des Commissaires, & leur Envoi en Angleterre, on court risque de les faire engager d'abord à des négatives absoluës, qu'ils se croiront après obligez pour leur honneur de soutenir fortement, & qu'ainsi au lieu d'avancer la paix comme j'en ai le dessein, il se trouveroit par l'évenement que je l'aurois plûtôt reculée.

La seconde, que je pourrois aussi contre mon intention & mon désir jetter le Sieur de Wit dans de grands embarras avec les Etats, pour s'être arrogé, sans leur ordre, le pouvoir de me faire porter des propositions de Paix à leurs Ennemis.

nemis, à des conditions qui leur paróissent aujourd'hui desavantageuses.

Ces deux considérations m'ont semblé si fortes que nonobstant tout le contenu en mon autre dépêche de ce même jour, je désire que vous ne parliez point encore auxdits Etats de la nomination & de l'Envoi des Commissaires, & que vous ne vous engagiez pas trop aussi à les presser de se relâcher sur les conditions du Traité, estimant que la Conjoncture en seroit fort impropre, à moins qu'il ne fût arrivé quelque disgrace à leur Flote, dont Dieu la préserve, & qu'il vaut mieux attendre à faire ces sortes d'efforts lorsque le Sieur de Wit sera de retour, qui sçaura bien mieux les voyes de conduire doucement ses Maîtres à ce qu'il a une fois jugé qui leur pouvoit être avantageux, & par ce moyen aussi on ne courra point fortune de causer aucune peine ni embaras audit Sieur de Wit, en quoi vous aurez encore belle matiére de lui faire valoir les continuels témoignages que je lui donne en toutes rencontres de ma bienveillance, & de mon estime. Cependant si quand il approchera des Côtes de Hollande, vous pouvez par quelque voye lui faire tenir de vos nouvelles, vous ne perdrez pas l'occasion de lui faire connoître, combien il est important qu'il ne diffé re pas d'un moment de tems à revenir à la Haye, où sa présence est si nécessaire pour toutes les affaires, quelque train qu'elles doivent prendre, ou de Guerre, ou de Paix.

Vous suspendrez donc l'exécution de tout ce que je vous mandois, jusqu'au retour dudit de Wit; & en cas que van Beuningen eût écrit de de-là ce qui s'est passé, entre de Lionne & lui, vous témoignerez n'en avoir aucune connoissan-

ce ni reçû aucun ordre qui y soit conforme, ajoutant qu'il faut que ç'ait été un entretien familier de ce que chacun pensoit sur les affaires, sans aucune conséquence, puisque l'on ne vous en a rien mandé. Cependant quand ledit de Wit sera arrivé, la même dépêche dont je suspens aujourd'hui l'effet, contient beaucoup de choses dont vous pourrez vous prévaloir avantageusement pour avancer la Paix. Il n'y a que le point qui regarde la prompte satisfaction du Roi de Dannemarc qui ne paroît pas pouvoir admettre de délai, sans l'exposer à des préjudices irréparables.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 18. Septembre 1665.

LA meilleure disposition qu'il vous semble d'avoir trouvé aux Etats, vient, ou de ce que vous leur avez dit que le Roi n'entendoit pas que la promesse de leur prêter de l'argent fût conditionnée, dont vous ne parlez pourtant point dans vôtre derniere dépêche, mais Monsieur van Beuningen me l'a appris, & c'est surquoi il a principalement ordre de remercier le Roi; ou de la honte que j'aurois fait ici audit van Beuningen, de ce qu'ils avoient si mal reçû de de-là une déclaration de cette nature & si importante, & que la prudence & la bonne politique requeroit plûtôt qu'ils eussent témoigné de grands ressentimens, pour faire croire à Sa Majesté qu'elle s'étoit engagée plus avant même qu'elle ne croyoit.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 12. Septembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries que le Vaisseau nommé de Ruyter, du Port de 35. à 36. last, dont est Maître Andries Laurens de Stokholm, chargé de 197. pates de fer à faire des Ancres, de 20. last de Godron, de cinq last de Bray 200. feüilles de Cuivre, & de 200. torches de fil de Laiton, tant pour le compte du Roi, que pour celui du Sr. Versmiden Marchand de la Rochelle, a été pris faisant son voyage de ladite Ville de Stockholm en celle de la Rochelle, & Charente, par un Capre de Sardam, nommé Reyer Pie, & mené à Enckhuyse, où il a été toûjours retenu jusqu'à présent ; & qu'en ayant été fait plainte au Roi son Maître, Sa Majesté lui a aussi-tôt donné ordre de faire instance en son nom à VV. SS. à ce qu'il leur plaise faire relâcher incontinent toutes lesdites Marchandises, & permettre qu'elles continuent de faire leur voyage conformément à leur connoissement, à quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire espére que VV. SS. se porteront d'autant plus volontiers, qu'elles jugeront bien par leur équité ordinaire, que quand il ne s'agiroit que d'une simple correspondance & envoi de Marchand à Marchand, de Suede en France, il n'y auroit aucun lieu ni droit, qu'un Capre sujet de VV. SS. prit lesdites Marchandises, mais que de plus le Roi son Maître y prenant intérêt, el-

les

les seront bien aises de donner cette satisfaction à Sa Majesté, de les faire relâcher & d'expédier promptement cette affaire, & sans résumption, même de faire condamner ledit Capre en tous les dépens, dommages & intérêts soufferts & à souffrir à cause du retardement. Donné à la Haye le vingt-uniéme Septembre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 22. Septembre 1665.

J'Avois eu beaucoup de joye d'un avis venu de Bruxelles avant l'arrivée de l'ordinaire, que les Flotes des Etats étoient heureusement arrivées en Hollande, sans avoir fait à la Mer aucune mauvaise rencontre; mais je vois par vôtre dépêche du 17. qu'il n'y avoit encore que seize Navires qui fussent rentrez dans les ports, & que lesdites Flotes avoient été dispersées par une grande tempête: & comme les Anglois se sont remis à la Mer dès le 7. ce retour pourroit bien n'avoir pas été si heureux qu'il seroit à désirer. Il est vrai que leurs Ennemis auront peut-être aussi le désavantage d'avoir été séparez par le même coup de vent, ainsi il faut attendre jusques à l'ordinaire prochain, pour sçavoir au vrai ce qui se sera passé entre les deux Armées, ou entre leurs Vaisseaux dispersez de cette sorte, ce qui contribuera beaucoup à rendre, ou les uns ou les autres maniables, ou difficiles sur les conditions de la Paix, qu'on pourroit dire bien acheminée, & ne pouvoir quasi

manquer de se conclurre, si chacune des parties ne vouloit regarder plus à son propre intérêt, qu'à sa passion; puisque vrai-semblablement le Sieur de Wit, ne tardera pas de se rendre à la Haye; ce sera à lui à vaincre la répugnance de la Ville d'Amsterdam, me promettant qu'il ne voudra pas m'avoir engagé sur sa parole à faire une proposition au Roi d'Angleterre dont ses Maîtres me désavouent. La considération que je fais comme vous voyez en toutes choses des intérêts du Sieur de Wit, ne mériteroit pas que l'on y correspondit de-là si désobligeamment.

Quant à ce que vous me mandez du Sieur de Groot, bien loin qu'il puisse raisonnablement se plaindre du traitement que j'ai fait à son beau frere, je pensois au contraire lui avoir donné grand sujet de s'en louer, puis qu'ayant tenu ici une conduite qui m'avoit justement déplû, j'ai bien-tôt fait cesser tout le ressentiment que j'en devois avoir à la considération dudit de Groot.

Il faut continuer vos plaintes sur l'impunité du Capitaine qui avoit pirate le Vaisseau le Dauphin, & pour le dédommagement des intéressez. Quand on ne me satisferoit pas pleinement là-dessus, à cause du crédit des parens de cet Armateur, cela me servira toûjours à en user de même, sans qu'on s'en puisse plaindre, en diverses affaires, dont l'Ambassadeur Boreel a occasion tous les jours de me solliciter puissamment, & vous devez même déclarer aux Etats qu'on traitera dans mes ports les Vaisseaux de Hollande comme on a traité à Enkhuysen le Vaisseau le Dauphin, si on ne châtie point l'Armateur, & si on ne satisfait Fremont de ses dommages & intérêts.

Dans

Dans l'affaire de Rhimberg, pour ménager par quelque bon accommodement la satisfaction de l'Electeur de Cologne, il faudra se conduire comme il vous témoignera le désirer, & puisqu'il ne croit pas pouvoir accepter le parti de prendre de l'argent, en récompense pour des raisons qui d'ailleurs paroissent bonnes, vous devez vous appliquer aux autres moyens qu'il vous suggere pour un échange de terres.

Si l'Evêque de Munster s'est déja mis en marche avec quinze mille hommes, & qu'il puisse entrer dans le Velau, comme vous le mandez, les Etats auront commis une grande faute d'avoir manqué de conclurre à tems avec le Comte de Waldek la conduite des Troupes du Duc de Zel & de l'Evêque d'Osnabrug. Il sera bon que vous contribuiez à ce qui dépendra de vous à faire hâter cette résolution. L'Envoyé dudit Evêque, qui est un Commandeur de l'Ordre de Malthe, est arrivé ici depuis quelques jours, & m'ayant vû, il n'a point fait de difficulté de me déclarer de la part de son Maître qu'il s'est engagé par un Traité avec le Roi de la Grande Bretagne d'attaquer par terre les Etats, & je lui ai fait une déclaration réciproque, que s'il mettoit ce Traité à exécution, j'assisterois lesdits Etats de toutes les forces dont ils auront besoin pour leur défence. Le prétexte de sa mission a été pour me demander lui-même du secours, en vertu de l'Alliance du Rhin, comme étant lui-même l'attaqué, à cause de l'entrée que les Troupes Hollandoises firent l'année derniere dans ses Etats. Il prétend qu'elles commirent, durant quelques mois qu'elles y séjournerent, des violences extraordinaires, & toutes sortes de dégats, sans que depuis ce tems là, on lui en

en ait fait aucune reparation, ni qu'il y ait eu aucun accommodement entr'eux. La réponse à cette belle prétension, n'a pas été difficile à faire pour convaincre l'Envoyé même dans son ame, quoi qu'il n'ait pas voulu l'avouër, sçavoir, que son Maître ne sçauroit aujourd'hui entreprendre aucune voye de fait contre les Provinces-Unies sans devenir manifestement l'agresseur, & par conséquent sans m'obliger nécessairement à leur défense, comme je me serois crû obligé à la sienne, en vertu de la Ligue du Rhin, si les Etats alloient présentement l'attaquer, hors dans le cas qu'il prétendît toûjours demeurer Armé, & les consommer en dépense par des ombrages continuels de ses desseins, pendant qu'ils ont d'un autre côté à soûtenir une pésante guerre.

J'ai attendu à faire partir l'Esseins pour aller trouver l'Evêque, que ce Commandeur fut arrivé. Aussi-tôt que j'ai sçû ce qu'il avoit à me dire, l'Esseins s'est mis en chemin, & a ordre de vous donner part de ce qu'il fera, & ce qu'on lui dira, & même de passer lui-même à la Haye pour vous en mieux informer, s'il voit jour à entamer utilement quelque Négociation d'accommodement pour laquelle ensuite il pourroit faire les allées & venuës, si les Etats témoignent le désirer, & non autrement.

LETTRE.

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 23. Septembre 1665.

DEpuis la Lettre du Roi écrite, & le départ de Sa Majesté pour Villers Coterête, Mon-

Monsieur van Beuningen m'a vû, qui m'a donné de meilleures nouvelles du Traité du Comte de Waldeck, & de ce qui regarde leurs Flotes, car il m'a assûré que l'on avoit conclu avec ledit Comte, & que par plusieurs avis, & milles conjectures qui valloient autant joints ensemble qu'une certitude, la Flote des Indes & tous leurs Vaisseaux Marchands étoient heureusement rentrez dans leurs Ports. Il est vrai qu'il y ajoute une circonstance qui ne m'a pas plû, ni peut-être à lui même, selon ce que j'en ai pû juger, qui est que leur Armée Navale ayant sauvé les Vaisseaux Marchands, & toutes leurs richesses, avoit pris la route d'Angleterre pour aller chercher leurs Ennemis. A proprement parler c'est vouloir tenter le Ciel; ils ont la Paix dans leurs mains, ils peuvent faire consommer les Anglois par la dépense, & sans aucune nécessité, ils vont commettre tous ces avantages là, & la fortune de leur Etat, à l'incertitude d'un évenement de guerre, avec même plus d'apparence d'y perdre que d'y pouvoir rien gagner. S'ils agissoient sans Alliez, ou qu'ils ne voulusseut pas les obliger à courir le même sort, nous n'aurions rien à dire & nous nous contenterions de leur souhaiter un bon succès de leur bravoure, mais certes de prendre toûjours de pareilles résolutions sans concert, & se plaindre incessamment qu'on ne fait pas tout ce qu'ils désirent en la même maniére qu'ils le veulent, c'ést ce qui est un peu dur à digérer.

Le Sieur van Beuningen m'a pressé, sur la réponse de Sa Majesté au Mémoire qu'il lui a présenté, pour lui demander de la part de ses Maîtres, la Garantie contre Monsieur l'Evêque de Munster, & suivant l'ordre que Sa Majesté m'en

m'en avoit laissé en partant, je lui ai répondu en son nom qu'elle avoit résolu de leur prêter ladite garantie, quand ils seront effectivement attaquez par ledit Evêque, c'est-à-dire que le Roi ne veut pas considérer comme une attaque la conspiration que lesdits Etats se plaignent que l'Evêque à faite, pour s'emparer de quelques-unes de leurs places, ce qui non seulement a été sans effet, mais est aujourd'hui publiquement désavoüé par ce Prince.

Le Sieur van Beunigen a estimé devoir dépêcher un Courier exprès, pour faire sçavoir avec plus de diligence aux Etats cette réponse de Sa Majesté; & je me sers de cette occasion plus prompte que l'ordinaire, pour vous dire que Sa Majesté m'a chargé de vous mander que vous parliez auxdits Etats sur l'affaire de l'Evêque, en la même maniére que j'ai parlé audit Sieur van Beuningen.

Nous avons aussi discouru, ledit Sieur van Beuningen & moi, sur la garantie contre l'Angleterre, & étant depuis venu à la Campagne, il a pris occasion de m'écrire un Billet, où il me fait parler plus avant que je n'avois fait, ainsi que je lui ai fait connoitre par ma réponse; & afin que vous soyez informé de tout, je vous adresse une Copie de son Billet & de ma replique.

Pour répondre à un endroit de vôtre derniére dépêche particuliere, où vous dites si Messieurs les Etats sont bons à quelque chose &c. je vous dirai confidemment entre nous, & s'il vous plait dans le dernier secret, que nous sommes ici persuadez, que quelque chose que le Roi fasse en cette rencontre pour Messieurs les Etats, à quoi il est néanmoins très-résolu pour son propre hon-
neur

neur & pour son intérêt aussi, qui n'est pas que les Etats succombent ; Ils n'en auront aucune gratitude en d'autres tems, & que dès que Sa Majesté voudroit faire valoir ses droits sur la Flandre, ils prendront le parti de ses Ennemis. N'est-il pas bien fâcheux d'avoir à entrer en une grande guerre, dans laquelle même nous serons peut-être abandonnez, & cela pour des gens qui nous payeront de la retribution que je viens de dire ?

Je sçai que depuis quelques jours un Prince serviteur du Roi dans l'Empire, & ami de l'Evêque de Munster, a envoyé le sonder, pour découvrir si, en cas que Sa Majesté lui promit de faire désister Messieurs les Etats de leur prétension de Borckelo, il ne quitteroit pas le dessein de leur faire la guerre. Je ne sçai pas encore quelle réponse ledit Evêque aura fait, mais je crois cependant qu'il pourroit être utile pour se tirer cette épine du pied, qui ne peut-être que fâcheuse, que vous sondassiez aussi secretement de vôtre côté quelques principales personnes des Etats, pour pénétrer là-dessus ce qu'ils pensent, c'est-à-dire, s'ils agréeront que le Roi pût faire cette ouverture audit Evêque, auquel cas vous en donnerez promptement avis au Sieur de l'Esseins dans le tems qu'il sera près de lui. Il part demain matin de Paris sans faute, & fera assez de diligence en son voyage. Quand j'ai parlé de cette affaire au Sieur van Beuningen, il n'a pas témoigné desapprouver que Sa Majesté promit à l'Evêque de Munster, qu'elle lui feroit donner toute la satisfaction qui seroit trouvée raisonnable touchant Borckelo ; mais ce ne sont que des termes généraux sujets à explication, & que l'Evêque comptera pour rien. Il faudroit

voir

voir si l'on pourroit passer plus avant, en la maniere que je viens de dire au commencement de cet Article.

COPIE

D'un Billet de Monsieur van Beuningen à Monsieur de Lionne, dont il est fait mention en la Lettre ci-dessus.

M*Onsieur, j'écris aujourd'hui à Messieurs les Etats mes Maitres, ce que vous m'avez fait la grace de me dire de la part du Roi, en réponse de mes deux derniers Mémoires, & le sens de ce que j'écris est, que Sa Majesté prêtera réellement auxdits Etats la garantie comprise dans le Traité d'Alliance contre l'Evêque de Munster, en cas qu'ils viennent à être attaquez; mais qu'elle ne croit pas devoir se résoudre à la prestation de la garantie, sur ce qui lui a été représenté touchant la trahison contre quelques Villes & Places dans leur Etat, parce que Sa Majesté n'a pas vû des preuves suffisantes pour convaincre ledit Evêque de l'avoir tramée, & parce qu'il denie d'y avoir aucune part, & veut faire paroître par un Ecrit public qu'on la lui impute à tort. Et pour ce qui concerne les Anglois, que Sa Majesté fera joüir lesdits Seigneurs Etats de la garantie contr'eux purement & simplement, sans accrocher la prestation à aucune condition, & particuliérement sans l'accrocher à celle de l'acceptation des conditions de paix proposées par Sa Majesté au Roi d'Angleterre, auxquelles pourtant Sa Majesté recommande auxdits Seigneurs Etats fort instamment de se vouloir accommoder, pour les raisons que vous m'avez fait l'honneur de me dire. J'ai mandé*

dé

dé aussi que vous aviez eu la bonté d'accorder à ma Requête, que vous feriez sçavoir ces bonnes intentions du Roi à Monsieur l'Ambassadeur d'Estrades, afin que lesdits Seigneurs Etats les puissent entendre par lui plus exactement, & qu'on a répondu ici à Monsieur l'Envoyé de l'Evêque, en conformité de ce qui vient d'être dit en des termes très-forts, & comme lesdits Seigneurs Etats le peuvent désirer le plus. Je crois avoir exprimé le sens de ce que j'ai eu le bien d'entendre de vous. Il reste que Sa Majesté mette réellement en effet ladite garantie comme lesdits Seigneurs Etats l'en ont fait prier, & qu'Elle fasse dénoncer nettement, & sans aucune reserve, cette sienne resolution au Roi d'Angleterre, chose digne de la générosité & de la justice de Sa Majesté, & qui doit produire une bonne & équitable fin de cette malheureuse guerre, selon toutes les apparences, & mille autres bons effets à l'avantage commun. Je vous prie que je puisse avoir la Lettre qu'il vous plaira d'écrire à Monsieur d'Estrades, demain de bon matin, quand je ferai partir un Courier exprès pour la porter avec les miennes à la Haye. J'envoyerai chez vous pour l'aller prendre, & me recommande à vos bonnes graces,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble, très-obéïssant, & très-obligé,

VAN BEUNINGEN.

A Paris le 22. Septembre 1665.

RE-

REPONSE

De Monsieur de Lionne audit Billet.

Monsieur, tout ce que vous dites dans vôtre Billet touchant l'Evêque de Munster est fort bien, & selon l'intention de Sa Majesté. Pour le second point, vous trouverez, s'il vous plait, bon que je vous représente que vous me faites parler un peu plus avant que je n'ai fait, & que je n'ai eu autre intention que de confirmer la même chose que Monsieur d'Estrades a déja declarée de la part du Roi à Messieurs les Etats, qui est que la prestation de la garantie étoit pure & non conditionnée, & que Sa Majesté avoit seulemeut voulu voir la reponse sur les conditions que Sa Majesté a proposées au Roi de la Grande Bretagne, vous sçavez, Monsieur, par quel mouvement. Je vous rêitere, cependant que les intentions de Sa Majesté pour Messieurs les Etats ne peuvent être meilleures ni plus sincéres. Je demeure, &c. A Surennes le 23. Septembre 1665.

DE LIONNE.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 24. *Septembre* 1665.

J'Ai reçû les deux dépêches que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 18. du courant. La tempête ayant dispersé partie de la Flote de Messieurs les Etats, dix-sept Navires, dont trois sont des Indes estimez à qua-

quatre millions, ont été pris par les Anglois. Il en manque encore cinq des Indes, qu'on ne sçait s'ils seront pris ou peris, & dix-sept Navires de guerre. La Flote de Messieurs les Etats est forte de 70. Navires, & a fait voile du côté où est celle d'Angleterre. Elle a passé ce matin à la vûë de Schevelingen. Monsieur de Wit n'a pas voulu mettre pied à terre, & comme il est d'avis de combattre, on ne doute pas que les deux Flotes ne soient bien-tôt aux mains.

Je croi que Monsieur van Beuningen changera à présent d'avis aussi-bien que Messieurs d'Amsterdam, sur qui toute cette perte tombe. On sçait assûrément qu'elle monte déja à huit millions, & si les autres Navires des Indes ne se sauvent, cette Compagnie ne sçauroit se remettre de dix ans.

Il y a si peu de tems entre la réception des dépêches de Vôtre Majesté & le depart de l'Ordinaire, que je ne puis pas lui répondre sur les ordres qu'elle me donne, parce qu'il faut que je prenne mes mesures avec mes amis pour parler de cette matiere, comme de moi-même, & tâcher auparavant de faire donner une négative par l'Assemblée de Hollande, aux fortes instances que l'Ambassadeur d'Espagne & Friquet Envoyé de l'Empereur font, par les offres de la médiation de la part de leurs Maîtres, pour l'accommodement entre le Roi d'Angleterre, l'Evêque de Munster, & cet Etat.

Cette derniére perte étonne fort tous ceux du Gouvernement, & même a déja produit une revolte à Rotterdam, où le Peuple est allé investir la Maison de Ville. On a été obligé d'y envoyer des Troupes, qui avec l'assistance des bons Bourgeois ont prix six des principaux mutins

ins qui doivent être pendus. Pendant cet intervalle les Cabales d'Espagne & d'Angleterre employent toutes choses pour mettre la division dans les Provinces; tous ceux de la cabale contraire inclinent à s'accommoder avec l'Angleterre, mais avec des conditions si dépendantes du Roi, qu'on voit bien qu'ils sont plus portez à la ruïne dudit Sieur de Wit, qu'au bien de la Patrie. Je ne m'ouvrirai de rien à personne que je n'aye présenti auparavant les sentimens de ceux à qui je parlerai; car c'est une affaire fort délicate à traiter, dans une conjoncture où la méfiance est grande contre la France, & où tous les partis sont unis pour la décréditer. Ils se servent de la Lettre que Monsieur van Beuningen a écrite aux Etats du 11. du courant, dont j'envoye Copie à Vôtre Majesté, & de mes Mémoires, qui marquent que Vôtre Majesté a eu la bonté de faire sa déclaration sans condition & sans aucun intérêt.

Quant au prémier article, qui dit que si les Etats ne se tenoient point aux propositions que Vôtre Majesté à fait faire au Roi d'Angleterre, elle ne pourroit pas garantir le Traité.

Et quant au second, que cet Etat feroit bien de faire la paix; mais que si cet Etat s'attachoit tout-à-fait aux intérêts de la France, elle ne l'abandonneroit pas.

Les Cabales vont publier par les Villes, que c'est pour les amuser d'une espérance de paix, & ne se déclarer pas, & l'expliquent en cette maniere:

Que la ménace de ne prêter pas la garantie, si on n'accepte les conditions de Paix, est un autre amusement, en ce que le Roi d'Angleterre a refusé toutes les propositions que Vôtre Majesté a fai-

a faites, & en a donné d'autres que les Etats ne peuvent accepter.

Et que pour le dernier article, il est aisé de voir l'intention de Vôtre Majesté, qui est de les engager dans une guerre contre le Roi d'Espagne, & non pas de leur prêter la garantie sans condition, ainsi que je les en ai assûrez de sa part.

Tout ce que dessus, quoi qu'éloigné de l'apparence, ne laisse pas de faire impression sur leurs esprits, & ôter la créance qu'ils avoient en moi.

Je ne manquerai pas de prendre mon tems d'agir conformément aux ordres que Vôtre Majesté me donne, & de lui en rendre compte l'Ordinaire prochain.

L'Evêque de Munster a pris & pillé une petite Ville dépendante de la Gueldre: son Armée est forte de 18000. hommes, Messieurs les Etats n'en ont pas six mille pour s'y opposer: s'il profite de leur foiblesse il prendra des places sans qu'il soient en état de les secourir.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 24. *Septembre* 1665.

POur ce qui regarde Monsieur de Wit, je ne sçai pas quand nous le verrons, il veut combattre, & je doute qu'il en revienne, de l'humeur dont il est, il n'évitera pas le peril. Je tiens la partie des Anglois bien forte, ils sont près de vingt Navires plus que les Hollandois, plus grands, mieux fournis d'Artillerie, & plus

forts d'hommes & proche de leurs Côtes; car il est à remarquer qu'ils ont évité le combat en pleine mer, & qu'ils ont gagné la nuit la Côte d'Angleterre pour mettre leurs prises en sûreté, & être plus libres pour le combat: si les Hollandois le perdent, je doute qu'ils s'en puissent relever.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 27. Septembre 1665.

VOtre dépêche du 23. m'a été rendue hier assez tard. Le même jour les Etats ont résolu de donner ordre à Monsieur van Beuningen, de remercier le Roi de la garantie qu'il leur promet contre l'Evêque de Munster, en cas qu'il soit aggresseur, comme il l'est effectivement, étant entré dans leur Païs, ayant pris & pillé trois petites Villes & deux Châteaux, dont l'un appartient à Mr. d'Amelo qui est des Etats de Gueldres. Il continuë sa marche en deux Corps d'Armée, qu'on dit être de 22000. hommes. Outre le Traité fait avec le Duc de Zel & l'Evêque d'Osnabruck pour douze mille hommes, ils ont donné des Commissions pour six Regimens d'Infanterie & quatre de Cavalerie; ils levent outre cela six mille Waertgelders pour mettre dans les Places.

On a eu nouvelle que 17. Navires de guerre, quatre des Indes, & 22. Vaisseaux Marchands se sont retirez en Norwegue. La Flote de Messieurs les Etats où Monsieur de Wit est resté, a ordre de les aller chercher.

Plu-

Plusieurs des Etats sont d'avis de rappeller Monsieur de Wit après avoir ramené les Vaisseaux, de desarmer la Flote, & de joindre 5000. hommes de vieilles Troupes, qui étoient commandées sur ladite Flote, au Corps qu'on a envoyé dans les Places qui sont frontieres à la Westphalie.

Outre toutes ces levées nouvelles, l'on augmente chaque Compagnie de Cavalerie de trente Maîtres, & chaque Compagnie d'Infanterie de 25. hommes. Ce renfort va à 3000. hommes.

L'on travaille incessamment à ajuster les differens avec la Suede, le Dannemarc, le Duc de Neubourg, & l'Electeur de Brandebourg. Quant à l'échange de Rhimberg, je n'y vois aucun jour dans l'absence de Monsieur de Wit, non plus que de parler du sujet de la dépêche du Roi du 18. du courant; pour les mêmes raisons que Sa Majesté allégue; & comme je n'ose me confier à personne sur une matiere si délicate, j'ai crû qu'il valoit mieux attendre le retour dudit Sieur de Wit, que je presserai, comme étant fort important dans la conjoncture présente.

Je m'assûre qu'il aura bien de la joye d'apprendre qu'en toutes rencontres Sa Majesté lui donne de plus en plus des marques de son affection, & l'honore de sa protection.

Messieurs les Etats ont déclaré à Friquet & à Richard, qu'ils ne vouloient pas de leur Médiation, qu'ils avoient celle de Vôtre Majesté, & qu'ils n'en vouloient pas d'autre.

Ils leur ont aussi fait entendre qu'il étoit inutile de poursuivre la Ligue pour la défense des Païs-Bas, & que les Etats étoient trop attachez à la France pour écouter de telles propositions.

Q 2 LET-

LETTRE
Du Comte d'Estrades au Roi.
Le 1. Octobre 1665.

J'Entretiens toujours, autant qu'il m'est possible, les Députez de la Province de Hollande dans les bonnes dispositions, où j'ai mandé à Monsieur de Lionne que j'avois tâché de les porter, touchant les derniéres conditions qui ont été proposées par le Roi d'Angleterre, jusques à ce que je voye jour de les presser, & de les pouvoir faire expliquer plus nettement là-dessus, à quoi j'espere qu'ils se resoudront bien-tôt.

On a sû au vrai la perte que les Etats ont faite par la tempête. Elle consiste en deux Navires des Indes, quatre de Guerre, six Marchands, quatre Flutes chargées de vivres, & deux Brulots; tout cela est estimé à cinq millions; lesdits Vaisseaux tombérent au milieu de la Flote Angloise, qui les prit sans combattre. Il y a encore un Navire des Indes qui a peri sur les Côtes d'Irlande. Les Etats s'estiment bienheureux d'avoir sauvé de cette grande tempête neuf Navires des Indes, 52. Marchands, & tous les Navires de Guerre, à la reserve de quatre que les Anglois ont pris.

Messieurs les Etats m'envoyérent hier des Députés, pour me signifier la rupture de l'Evêque de Munster, étant entré dans le Pays de Twent & dans la Comté de Zutphen, ayant pris & pillé trois petites Villes, & attaqué Oldenzoel qu'il a pris, n'y ayant eu que de la Bourgeoisie, mais qui est un Poste considérable si on lui donne le tems

tems de s'y fortifier; qu'après une agression si manifeste, ils supplient vôtre Majesté de leur vouloir prêter la garantie suivant le Traité de 1662. Je leur promis d'en rendre compte à Vôtre Majesté, & les assûrai qu'ils pouvoient faire état de son affection & de sa protection.

S'ils avoient été plus diligens à distribuer leur argent, leur Frontieres seroient mieux garnies. Toutes les Compagnies Collonelles ont Patente pour aller joindre le Prince Maurice & le Ringrave. L'Evêque de Munster a reçû encore un nouveau renfort de Troupes, & son Armée est à présent de 25. à 26000. hommes qu'il a séparés en deux; il marche dans le Pays des Etats, avec quinze mille hommes, & a laissé le reste sur les frontieres de son Pays, pour s'opposer aux Troupes du Duc de Zel & de l'Evêque d'Osnabrug.

L'Empereur a pris en sa protection le Pays d'Oostfrise, & quoi qu'il paroisse par là, que l'Evêque ne pourra pas y aller prendre ses quartiers, les Etats ne laissent pas d'appréhender pis, & que l'Empereur ou le Roi d'Espagne ne prennent tout d'un coup cette Armée en service, & ne la postent dans l'Oostfrise, le pays de Frise & de Groningue étant découvert de ce côté-là.

On a eu nouvelles que les deux Flotes de Smirne de l'Année passée & de celle-ci, estimées à vingt deux millions, sont parties de Cadix le 3. du mois passé pour venir en Hollande par la Mer du Nord. La Flote des Etats doit aller au devant, ainsi c'est encore une nouvelle espérance aux Anglois de gagner, & une apparence d'un Combat; & il est bien malaisé dans toutes ces incertitudes de pouvoir affermir une Négociation de Paix. Le Sieur de Groot conti-

nuë d'agir ainsi que je l'ai mandé à Vôtre Majesté, & il y a plusieurs Députés de la Province d'Hollande qui se sont fort retirés, & il ne faut pas espérer de les faire revenir, à moins que la Déclaration de Vôtre Majesté contre l'Angleterre ne paroisse, & qu'ils ne soient persuadez qu'elle est effective & réelle, car tout ce que je leur puis dire, suivant les ordres que j'en ai de Vôtre Majesté, ne fait nul effet, ces esprits étant dans la méfiance.

Tout présentement arrive la nouvelle que l'Evêque de Munster a pris Borckelo, & qu'il a fait main basse, tant sur les Habitans que sur la Garnison.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 2. *Octobre* 1665.

J'Ai reçû Samedi dernier un Courier dépêché exprès par l'Archevêque d'Ambrun, mon Ambassadeur en Espagne, pour me donner avis que le 17. du passé sur les quatre heures du matin, Dieu avoit appellé à soi le Roi Catholique mon beau-Pere d'une maladie qui n'a duré que cinq jours. La tendresse de la proximité dont nous nous touchions en tant de manieres ma donné beaucoup de douleur de cette perte, quoi que prévûë depuis long-tems pour ne pouvoir être évitée. Le Testament dudit Roi ayant été ouvert, on a trouvé qu'il laisse la Tutelle du Jeune Roi nommé Charles second, & la Régence de ses Etats à la Reine sa Femme avec un Conseil de six Personnes qu'il a nommées,

mées, & qui ne doivent néanmoins avoir d'autres voix que consultive. Ces six Consellers sont le Président de Castille, ou son Successeur dans la même Charge, le Vice-Chancelier d'Arragon, Viceroi de Napels, l'Archevêque de Tolede, ou celui qui le sera, le Cardinal de Sandoval qui l'étoit, étant mort le même jour que le Roi, le Marquis d'Ayetonne, & le Comte de Pegneranda. Il appelle à la succession de tous ses Etats, le Prince d'Espagne, & tous ses enfans mâles & femelles, & après eux l'Imperatrice Marguerite, attendu, dit-il, la renonciation de l'Infante Marie Therese Reine de France. J'ai témoigné en cette occasion à l'Ambassadeur d'Espagne que je veux prendre la protection du Jeune Roi mon beau Frere, & lui donner toutes les marques d'amitié & de tendresse qui seront en mon pouvoir.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 2. Octobre 1665.

JE vous ai écrit ce matin à la hâte par le Courier de Monsieur van Beuningen, la résolution que le Roi a prise d'envoyer incessamment le Corps de deux mille Chevaux, & de 4000. hommes de pié que Messieurs les Etats lui ont demandé, & je n'ai rien à ajouter ce soir sur cette matiére, remettant à vous en écrire plus de particularitez par un second Courier, que ledit Sieur van Beuningen fait état de dépêcher, après avoir concerté diverses choses avec Monsieur le Tellier.

N'y auroit-il point moyen d'introduire quelque bonne Négociation pour l'acquisition & l'achât de Mastricht, qui n'est qu'à charge aux Etats. Comme vous êtes fort heureux en pareilles Négociations, je vous prie de m'en mander vôtre pensée, & par quel biais vous estimez qu'on s'y dût prendre pour y réüssir, & cependant vous n'y ferez s'il vous plait aucun pas que sur nôtre réponse. Je n'ai pas eu le tems de vous mander précisément les sentimens & les Instructions du Roi.

Le Roi a été fort aise d'apprendre ce que vos Amis vous ont dit, qu'ils étoient prêts de donner leur avis pour entrer en des Traitez avec Sa Majesté plus étroits que le dernier; mais quand ils vous ont témoigné de n'être pas persuadez que Sa Majesté fût assez bien avec le Roi d'Angleterre pour le porter à des Conditions de Paix, qui soient raisonnables, & qu'ils sçavent que la grande liaison dudit Roi, est avec l'Espagne & l'Empereur, vous n'aurez pas manqué de leur répondre que cette derniere circonstance peut-être vraye, mais que quand le Roi dit qu'il portera le Roi d'Angleterre à des conditions équitables, ce n'est pas le motif du crédit qu'il croit avoir sur son Esprit, mais par la crainte de la déclaration dont la ménace fait peut-être plus d'effet que ne feroit le coup, comme il arrive dans les excommunications lesquelles étant une fois lancées on s'y accoûtume.

Les autres points de vôtre dépêche du 27. ne me donne pas occasion d'y répliquer, que pour vous dire qu'elle nous a tiré d'une grande inquiétude, pour ce qu'il s'étoit répandu ici un bruit d'un nouveau combat entre les Flotes, où l'on disoit que la Hollandoise avoit été batuë dos

&

& ventre, & en effet je crains bien s'il se donne, que ceux qui ont débité cette nouvelle ne se soient trouvez Prophétes. Redoublez vos efforts, Monsieur, pour faire revenir promptement Monsieur de Wit, sans la présence duquel il y a sujet de craindre que les affaires ni de la guerre ni de la Paix ne sçauroient bien aller.

La mort du Roi d'Espagne va donner lieu à faire de grandes réflexions aux politiques de vos quartiers. Une preuve que le coup les a bien étourdis à Madrid, c'est que l'Ambassadeur d'Espagne n'a pas à l'heure que j'écris reçû encore son Courier; il a seulement eu une Lettre du Maitre de la Poste de St. Sebastien, qui lui confirme la chose.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 6. Octobre 1665.

JE reçois tout présentement une dépêche de mes Ambassadeurs en Angleterre, que j'ai trouvé de telle importance, que j'ai voulu aussitôt prendre la plume pour vous informer de ce qu'elle contient. Ils mandent que les derniers bon succès de la Flote du Roi d'Angleterre vont relever les espérances des Anglois; que le Sieur van Goch qui venoit de les quitter étoit convenu avec eux d'une chose dont ils sont si fort persuadez, qui est, que le Parlement accordera audit Roi, sans peine, & sans répugnance une nouvelle contribution telle qu'il la voudra demander; que si une fois la resolution est prise, le Roi d'Angleterre pour qui ses Peu-

ples auront fait si volontiers un nouvel effort ne s'exposera plus à conclure aucun Traité, qu'à des conditions, qui remplissent les grandes espérances qu'ils avoient conçûës de cette guerre; & nottamment quand la peste de Londres sera un peu diminuée, comme il semble qu'elle est sur son déclin, le nombre des morts de la derniere semaine ayant été moindre que la précédente de 434 personnes.

Qu'il est donc nécessaire, si Messieurs les Etats veulent la Paix, qu'ils s'expliquent nettement avant le 15. de ce mois; car s'ils n'ont pas (disent-ils) la liberté de déclarer dans ce tems-là au Roi d'Angleterre, que Messieurs les Etats céderont purement & simplement la nouvelle Belgique, & Cabo Corso, qu'ils restitueront Cormantin, qu'ils donneront satisfaction pour les Vaisseaux Bonavanture & bonne Espérance, & pour ceux qui ont été traversez dans leur Commerce, & qu'ils ont nommé des Commissaires pour lesquels ils demanderont des saufconduits.

On ne doit pas douter, ajoûtent-ils, que le Roi d'Angleterre ne prenne des mesures dans le Parlement pour s'assûrer d'un nouveau secours, & afin (poursuivent-ils) qu'on ne croye pas que ce soit-là une affaire de longue haleine, il faut sçavoir que l'assemblée du Parlement ne durera que trois semaines, ou un mois au plus, parce que les Députez y iront presque tous à leurs dépens, & voudront s'en retourner promtement chez eux, pour ne pas séjourner davantage, dans une Ville qui n'est qu'à seize lieuës de Londres, & dans laquelle même il y a beaucoup de gens qui étant partis de lieux infectez y pourront aporter le mauvais air.

Lesdits

Lesdits Ambassadeurs continuent leur dépêche par cette réflexion, que si on balance tant soit peu après ce qui est arrivé, les difficultez qu'ils feront d'offrir au Roi d'Angleterre, des choses qui même étant acceptées ne satisferoient pas ces peuples, ne serviront qu'à échauffer le Parlement, & que la présence desdits Ambassadeurs l'obligera de donner une plus grande somme qu'il ne l'accorderoit, si on n'entendoit point parler d'une Négociation qui n'est approuvée que des gens sages & par conséquent d'un fort petit nombre, & qui choque tous les autres.

Il seroit bien à désirer que le Sieur de Wit fut de retour à la Haye, car il aura pû connoître qu'un coup de vent dans les Guerres qui se font sur la Mer, renverse tous les projets de la prudence la plus consommée.

Je vous marque précisément ce qui m'est venu en dernier lieu d'Angleterre, parce qu'il m'a paru mériter grande considération, afin que vous en usiez de de-là ainsi que vous estimerez plus à propos pour le bien des Etats, & celui de la Paix que chacun doit souhaiter; & je vous dirai là-dessus que quand on s'est plaint ici au Sieur van Beuningen qu'aux choses qui requeroient le secret, & qu'on y prit de promtes résolutions, vous ne sçaviez à qui vous adresser en l'absence du Sieur de Wit, il a répondu, que vous pouviez parler de tout au Sieur Beverning, avec la même confiance, en cas qu'après avoir représenté l'Etat des affaires, on vous donnât le pouvoir que demandent les Ambassadeurs, de déclarer au Roi ce qu'ils proposent, pour gagner en cela jusques aux moindres momens. Vous leur en donnerez avis par un Courier Exprès, en même tems que vous m'en informerez.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 7. Octobre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de signifier à Vos Seigneuries, qu'elles connoîtront enfin quelle a toûjours été non-seulement la sincérité de ses intentions à leur égard, mais aussi son affection particuliere pour leurs Intérêts, par l'envoi effectif du corps de Troupes que Sa Majesté a accordé à Monsieur van Beuningen pour la défense de leur Etat, ayant même choisi & ordonné, parmi ce corps là, des Troupes qui sont ordinairement près de sa personne, même de ses propres gardes, dont Elle veut bien se priver pour cet effet.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire a ordre aussi de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise accorder la permission de sortir du Port d'Amsterdam à trois flutes bâties au même lieu, pour le compte de la Compagnie des Indes Orientales de France, avec leurs Charges que le Seigneur Blot doit envoyer en France, comme aussi à trois autres Navires Marchands, que le Sieur de la Garde-Belin à ordre de faire conduire aussi en France avec leur Charge, pour le compte de la Compagnie Occidentale; & de vouloir donner les ordres nécessaires pour cela à l'Amirauté de ladite Ville d'Amsterdam. Donné à la Haye le septiéme Octobre 1665.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 8. Octobre 1665.

DEpuis que la dépêche du Roi a été achevée sur celle que Sa Majesté avoit reçûë de Messieurs les Ambassadeurs en Angleterre, nous avons reçû la vôtre du prémier de ce mois, & comme vous y donnez quelque espérance que les Etats prendront bien-tôt la résolution de s'expliquer nettement, sur les derniéres conditions de l'accommodement qui ont été proposées au Roi de la Grande Bretagne, sadite Majesté a estimé qu'il pourroit être utile de vous envoyer ladite dépêche par un Courier Exprès, afin que dans l'importante délibération que lesdits Etats sont sur le point de faire, laquelle peut produire la Paix, ou prolonger encore la guerre pour bon nombre d'années, ils n'ignorassent rien de ce qui peut les porter plûtôt à embrasser un parti que l'autre. Comme rien ne leur peut donner plus de lumiere là-dessus que de sçavoir au vrai ce qui se passe chez leurs Ennemis, s'ils considérent bien l'état de toutes les affaires du monde, & se trouvant de surcroit attaquez dans leurs propres Pays par un nouvel Ennemi, dont les forces ne sont pas méprisables, ils jugeront vrai-semblablement que l'Ile deshabitée & infertile de Poleron, & un poste plus ou moins dans la Guinée, ne méritent pas qu'on mette toute la Chrêtienté en feu, ni qu'ils fassent la dixiéme partie des dépenses auxquelles les engagera la continuation de la guer-

re, pour ne rien dire des mauvais succès auxquels il faut nécessairement être exposé, & qui à leur égard requierent une bien plus grande réflexion, parce qu'un nouveau mauvais évenement, où sur Mer, ou sur Terre, pourroit ébranler toute la fortune & tous les fondemens de leur Etat. A dire vrai, tout ce que l'on conteste, ne me semble plus qu'un point d'honneur d'avoir à abandonner ce qu'on leur a pris, qui est la nouvelle Belgique, & d'avoir en même tems à restituer ce que leurs Armes ont occupez qui est Cormantin, car pour Cabo Corso, il me semble que les Anglois le possédent, du moins de Ruyter est revenu de ces quartiers-là sans les en avoir chassez, Quand j'ai communiqué la dépêche du Roi à Monsieur van Beuningen, il ne m'a sçû trouver d'autres raisons pour s'empêcher de donner les mains à ce que nos Ambassadeurs proposent que ce point d'honneur, où il lui paroît insupportable de ceder, au moins à ce qu'il dit, car je ne puis croire qu'intérieurement il ne soit d'un autre avis. Le Roi d'Espagne a bien fait la Paix à Munster & aux Pirennées, avec des désavantages incomparablement plus grands, parce qu'il a vû qu'elle lui seroit utile pour ne s'exposer pas à de nouveaux préjudices; & si aujourd'hui les Anglois par le gain d'un Combat se rendoient Maîtres ou des Vaisseaux des Indes qui ne sont pas encore rentrez dans les ports, ou de partie de la Flote de Smirne qui est en chemin, je ne sçai que pourroient dire ceux qui auroient rejetté la Paix pour Poleron, ou pour Cormantin, & pour avoir refusé ce qu'ils ont cent fois offert eux-mêmes, c'est-à-dire le dédommagement des deux Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Esperance; & des autres dont le Commerce a été traversé. Ja-

Jamais, à mon sens, une Paix ne tint à si peu de choses sans conclurre, & il faudra qu'il y ait quelque fatalité qui a résolu un désordre général, si on ne vous donne pas promtement le pouvoir d'écrire à nos Ambassadeurs, qu'on demeure d'accord au lieu où vous êtes de toutes les conditions dont leur derniére dépêche fait mention.

Si la peste cesse, ou diminuë en Angleterre si le Parlement, comme il est indubitable, fournit encore une grande somme d'argent, si l'Evêque de Münster prend des quartiers dans leur païs, si le Corps des Suedois qui vient de Bremen, se joint à l'Evêque de Münster, ce qui peut être plus probable qu'incertain, les Etats croiroient-ils en être quittes alors pour Poleron & pour Cormantin; & où est d'ailleurs la charité pour le public, & l'affection qu'un Allié doit à l'autre de vouloir tirer par les cheveux cette Couronne dans une guerre pour un si médiocre intérêt, & pour lequel, même dans la rigueur, nous ne sommes engagez à rien, ces postes-là étant hors de l'Europe. J'oubliois encore la considération très prudente que vous faites, que l'Empereur ayant pris en sa protection le Païs d'Ostfrise, il peut arriver très-probablement, sur tout après la mort du Roi d'Espagne, que la Maison d'Autriche prenne l'Armée de l'Evêque à son service, & qu'elle la poste dans l'Ostfrise, ce qui feroit un fâcheux coup pour les Etats, les Provinces de Frise & de Groningue étant découvertes de ce côté-là.

Voilà d'ailleurs Borckelo perdu, & si on avoit voulu à tems satisfaire l'Evêque, sur une bicoque, qui ne vaut que dix mille écus de rente, les Etats ne se trouveroient pas en la peine

où

où ils sont. Il en pourroit bien arriver de même du côté d'Angleterre pour Poleron & Cormantin, qui valent encore moins, & je vous jure que si j'étois un des Ministres des Etats, je n'opinerois pas dans leur assemblée différemment de ce que j'écris, & croirois être obligé en conscience de le faire pour le bien de ma Patrie.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 8. Octobre 1665.

ON sçavoit ici la mort du Roi d'Espagne quatre jours avant l'arrivée du Courier. Vôtre Majesté verra par le discours que Friquet a fait aux Etats, que j'ai envoyé à Monsieur de Lionne, qu'il n'a pas perdu de tems après la mauvaise nouvelle qu'il a reçûë, de tenter s'il pourroit les induire à cette Ligue du Païs-Bas tant de fois proposée; mais il y a mal réüssi dans la conjoncture de la joye qu'ils ont eu d'apprendre le secours que Vôtre Majesté leur a accordé. J'espere qu'avec le tems elle connoîtra l'effet de cette protection. Lors que Monsieur de Wit sera ici, on pourra pousser plus avant les affaires.

LETTRE.

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 8. Octobre 1665.

LE Greffier de Messieurs les Etats vient tout presentement de m'avertir que le Courier de

de Monsieur van Beuningen va partir. Je vous assûrerai qu'on ne peut recevoir la nouvelle du secours avec plus de joye que les Etats & tous les Peuples ont fait, & qu'il ne se peut rien ajouter aux termes que Monsieur van Beuningen a écrit aux Etats, pour marquer les bonnes intentions de Vôtre Majesté. Je souhaiterois que Monsieur de Wit fut ici, nous ferions bien du chemin.

L'Evêque de Munster a pris une Abbaye près de Groningue qu'il fait fortifier, qui incommodera bien cette Province. Il a fait aussi passer des partis en Brabant, qui ont pillé & fait contribuer la Mairie de Boisleduc. L'épouvante est fort grande dans le Pays, & s'il eut eu des Généraux qui eussent entendu le métier, ils auroient pris Grolle, Doesburg & Zutphen avant que Messieurs les Etats y eussent pû jetter un seul homme; car à présent que tout ce qu'ils ont de Troupes a marché sur cette frontiere, il n'y a pas de quoi fournir les places suffisamment pour soutenir un siége.

Ils ont mis toute leur bonne Infanterie sur les Vaisseaux où il y a près de 8000. hommes. C'est sur cela que je presse les Etats de faire rentrer leur Flote, afin que cette Infanterie aille joindre leur Corps, & qu'on puisse composer une Armée.

Selon ce que je remarque que l'Evêque agit, & de la maniére qu'il a dispersé son Armée, à ne se pouvoir joindre si-tôt, & d'autant plus que les Troupes des Ducs de Brunswick les attireront en partie du côté de cette frontiere, je vois bien de la sûreté, que si les Etats avoient seulement 8000. hommes de pied & 4000. Chevaux, il seroit facile de combattre l'Evêque avec

ap-

apparence de bon succès ; mais il faudroit que ce coup se fit avec diligence & sans temporiser, ce qui se feroit aisément, à l'arrivée des Troupes du Roi, ou bien il se retirera dans son Païs ou dans ses places, ce qui sera sa ruïne, n'étant pas capable de loger son Armée, ni la pouvoir faire subsister.

Les Etats demandent que Monsieur l'Electeur de Brandebourg garantisse l'échange ou accommodement qui se fera avec le Duc de Neubourg, parce qu'il pourroit y revenir pour sa prétension, les Députez dudit Duc de Neubourg demandant que par l'échange la Ville de Fauquemont & son Baillage y soient compris, qui est une appendance la plus considerable du Gouvernement de Mastricht. Ce détachement feroit fort préjudiciable à l'acquisition de Mastricht, en cas que la chose que vous avez pensé pût réüssir, & comme je prévois qu'elles ne consentiront point à cette demande, on pourra pendant le cours de cette négociation sçavoir vos pensées, & le biais qu'il faudra prendre pour entamer le Traité de Mastricht. Cependant je vous mande par l'Ordinaire les difficultez que j'y prévois, par l'intérêt que plusieurs particuliers ont de conserver cette place aux Maitres qui la possedent, surquoi j'attendrai vos ordres.

Pour Rhimberg, ceux à qui j'en ai parlé de moi-même, l'Electeur ne voulant pas paroître, m'ont dit qu'ils n'ont pas de Terres en Souveraineté à lui donner en échange, mais bien des Terres Seigneuriales & de l'argent. Il faut attendre Monsieur de Wit qui est un homme fertile en expédiens, pour pousser cette affaire.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 8. Octobre 1665.

J'Ai reçû la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 2. par l'Ordinaire. Je ne juge pas que l'on puisse entamer l'affaire de l'acquisition de Mastricht, qu'on n'ait auparavant disposé les Députez aux Etats Généraux, ceux des Villes, & le Conseil d'Etat à y donner leur consentement, puis qu'il est nécessaire, selon la constitution de cet Etat, (à y donner leur bon consentement) que les avis soient tous conformes sur une affaire de cette nature. Le Conseil d'Etat y formera de grandes difficultez, parce que la Ville de Mastricht le fait beaucoup considérer, à cause des Fortifications dont il a le soin, & de l'ordre des gens de guerre qu'il faut payer, & des Magasins dont il a la surintendance, outre que la Députation qu'il fait tous les ans de deux de son College, vaut à chacun des deux Députez six mille livres, comme aussi pareille somme est ordonnée à deux Députez des Etats Généraux, ce qui les portera à s'y opposer par leurs intérêts. Il y a même des particuliers qui y sont intéressez, comme Mr. de Ghent, un des Députez Généraux, qui est grand Baillif de Fauquemont, qui en tire dix mille livres tous les ans, & Monsieur Piterson de la Province d'Overyssel, qui est grand de Dalem, lesquels ne donneront point leur consentement qu'en leur promettant de les desintéresser.

Mon-

d
v
fe
fa
pu
au
pa
les
de
I
Gra
n'av
le a
nag
rêt
que
Cor
mer
four
nuat
faire
voir
ge,
aup
prot
roit
des
pou
pour
prét
pen
roit
loit
pou
poir
obl

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 12. Octobre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise de permettre le transport en France de la quantité de cinquante milliers de méche, que Sa Majesté a donné charge à Paul & Pierre Gaudin d'Amsterdam d'acheter, & qu'ils sont prêts d'envoyer avec la permission de Vos Seigneuries. Quoi que Sa Majesté sçache bien que cette Marchandise soit de contrebande, & qu'ainsi il dépend d'elles d'accorder ledit transport, ou de ne l'accorder pas; néanmoins elle se promet que dans la conjoncture présente de l'envoi de ses Troupes pour la défense de l'Etat de Vos Seigneuries, & de la Cause commune, elles n'en feront aucune difficulté. Donné à la Haye le douziéme Octobre 1665.

D'ESTRADES

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 13. Octobre 1665.

JE n'ai oublié aucune des raisons portées dan les quatre derniéres dépêches, de Vôtre Majesté, pour persuader mes Amis particuliers d

porte

Monsieur van Beuningen a ordre de remercier le Roi de la prestation du secours qui apporte beaucoup de joye à Messieurs les Etats, aussi-bien qu'à tous les Peuples. Je n'ai pas eu peine d'obtenir la sortie de trois Navires pour la Compagnie Orientale, & trois pour l'Occidentale, qui ont été accordez aussi-tôt que j'en ai présenté le Mémoire. L'on a pareillement restitué les Marchandises qui avoient été pillées au Vaisseau appartenant au Sieur Frémont, & je vois tous les Etats bien disposez à donner satisfaction au Roi dans les choses qu'il désirera d'eux.

Je presse incessamment les Etats de faire rentrer leur Flote dans les Ports, afin que l'on puisse plus pousser les affaires, Monsieur de Wit étant de retour, sans lequel on peut bien proposer, mais rien resoudre; & ainsi je suis les ordres du Roi, de suspendre à m'ouvrir des matiéres contenuës en ses trois derniéres dépêches. Ce n'est pas que sans rien gâter, ni se trop découvrir, je ne tâche à disposer mes amis à suivre les sentimens que j'estime être utiles & agréables au service de Sa Majesté.

Si le bruit qui court, que les Anglois soient rentrez dans leurs Ports & qu'ils desarment, est vrai, Monsieur de Wit sera bien-tôt ici avec la Flote; mais cet avis est encore incertain, & je ne suis pas sans inquietude, si les Anglois sont en Mer, d'un mauvais évenement d'un combat.



ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 12. Octobre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise de permettre le transport en France de la quantité de cinquante milliers de méche, que Sa Majesté a donné charge à Paul & Pierre Gaudin d'Amsterdam d'acheter, & qu'ils sont prêts d'envoyer avec la permission de Vos Seigneuries. Quoi que Sa Majesté sçache bien que cette Marchandise soit de contrebande, & qu'ainsi il dépend d'elles d'accorder ledit transport, ou de ne l'accorder pas; néanmoins elle se promet que dans la conjoncture présente de l'envoi de ses Troupes pour la défense de l'Etat de Vos Seigneuries, & de la Cause commune, elles n'en feront aucune difficulté. Donné à la Haye le douziême Octobre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 13. Octobre 1665.

JE n'ai oublié aucune des raisons portées dans les quatre derniéres dépêches de Vôtre Majesté, pour persuader mes Amis particuliers de porter

porter les autres Villes à l'accommodement avec l'Angleterre, suivant les dernieres propositions. J'en ai parlé ouvertement à Monsieur Beverning, parce que j'ai trouvé qu'il s'approchoit fort des conditions, approuvant tout, à la reserve de rendre Cabo Corso, à quoi il dit que les Intéressez à la Compagnie Occidentale qui sont puissans dans l'Assemblée de Hollande ne consentiront jamais, si ce n'est qu'ils gardent Cormantin qui leur vaudra beaucoup plus que Cabo Corso, tant par sa situtiou que parce que cette place est sur la riviere de Gambi, & plus propre à faire le Commerce avec les habitans du païs que l'autre; mais qu'il croyoit qu'on pourroit disposer la Compagnie à rendre Cormantin, si on rasoit Cabo Corso, ainsi que Vôtre Majesté l'avoit proposé ci-devant.

Pour la cession de la nouvelle Belgique, les Iles de Poleron, de Bonnavista, & Saint André, il ne doute point qu'on n'y dispose la Hollande avec un peu de tems.

Quant aux Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Espérance, il dit que sur le mot de procès entamé qui fait la contestation, la difficulté qui est survenuë là-dessus a été que le Roi d'Angleterre vouloit que le procès fut jugé par les Etats Généraux, & que les Etats veulent qu'il soit poursuivi par devant les Juges d'Amsterdam où il a été commencé, la constitution de cet Etat ne permettant pas que l'on décline d'une justice à une autre.

Mais qu'il croit que la Province de Hollande remettre l'interprétation de ces mots à l'arbitrage de Vôtre Majesté, & que si elle trouve que le tort soit du côté des Etats, elle décidera de la réparation de la somme qu'elle jugera être

être raisonnable pour le dédommagement des Anglois.

Touchant les Vaisseaux de la Côte de Malabar & de Guinée, on se soumettra aussi à l'arbitrage de Vôtre Majesté pour l'estimation de ce qui sera dû. Quoi qu'il m'ait dit tout ce que dessus de lui-même, ç'a été néanmoins en des termes à me persuader que la Province de Hollande consentira à tout ce que dessus, ainsi je vois que toute l'affaire ne va qu'au rasement du Cabo Corso.

Si le Roi d'Angleterre sçavoit que les Etats ont de grandes intelligences en Ecosse, & parmi les Ministres de leur Religion en Angleterre & que la prémiére Bataille, ni celle des Vaisseaux pris de leur Flote qui avoit été séparée par la tempête n'a pas apporté le moindre désordre dans la Ville d'Amsterdam, qui est celle qui a tout perdu, mais au contraire a si fort uni & animé les Esprits contre les Anglois, qu'ils ont offert dix millions en prêt aux Etats pour la continuation de la Guerre, peut-être que Sa Majesté Britannique ne croiroit pas que la crainte de ses armes, ni le mauvais succès, ni même les secours extraordinaires d'argent qu'il peut avoir par la tenuë du Parlement, les obligeassent de céder ces Places & Païs, mais il devroit plûtôt croire que ce sera seulement par la considération que les Etats feront de l'entremise de Vôtre Majesté, car je la puis assûrer qu'ils feront plus aise que la Négociation se rompe, que non pas qu'elle se concluë. Je m'assûre que Vôtre Majesté sera surprise d'apprendre que la Flote des Etats à fait voile sur les Côtes d'Angleterre pour chercher la Flote Angloise, qu'on dit s'être retirée à la rade de Har-

Harwich. Ce dessein n'a pas été approuvé de la plûpart des Etats, mais seulement des amis de Monsieur de Wit de la Province de Hollande. Comme jusqu'à présent il n'a pris conseil de personne, s'il ne réüssit pas dans son entreprise, il n'aura qu'à s'en prendre à lui-même.

J'ai été fort étonné de voir la Lettre de Dort tout à fait contraire à l'accommodement proposé, ce qu'apparemment elle ne fait pas sans les ordres de Monsieur de Wit, qui étant dans cette Ville, & le Sieur Vivien son Cousin faisant la charge de Pensionnaire en son absence, est entiérement opposé aux conditions de l'accommodement.

J'ai crû ne devoir pas différer à renvoyer ce Courier, pour donner avis à Vôtre Majesté des dispositions présentes, & que les résolutions ne se peuvent prendre si-tôt, parce qu'il faut unanimité de voix de toutes les Villes, & qu'une seule peut rompre les bonnes résolutions que les autres auroient prises, & qu'il faut du tems pour négocier & disposer les Esprits, à ce qui leur est le plus avantageux.

Il y a des principaux Députez de la Province de Hollande, qui ont dit que le Sieur van Goch les ménace de la tenuë du Parlement, & des grands subsides qu'il accordera au Roi d'Angleterre pour leur faire la Guerre, & j'ai remarqué que c'est un Député de la Ville de Leyde, qui est des Amis de Monsieur de Wit qui avance cela, ce qui me confirme encore plus qu'il ne veut pas la Paix. Cette conjoncture rendra la Négociation fort difficile aussi-bien que les ménagemens des Intérêts de Vôtre Majesté en ce Pays, car se rencontrant que Vôtre Majesté veut procurer la Paix, ce que Monsieur de Wit

ne

ne veut pas aux conditions proposées, il faudra changer de mesure & attendre encore ce qui arrivera du succès des Flotes.

Le Sieur van Goch mande aux Etats, par le dernier ordinaire, les derniéres propositions du Roi d'Angleterre. Elles sont à présent sçûës de tout le monde, & par conséquent plus difficiles à ménager, car toutes les Cabales sont en Campagne pour leurs Intérêts; cela justifie bien ce que Vôtre Majesté a dit au Sieur van Beuningen qu'il n'y a rien de secret ici.

Pour bien marquer a Vôtre Majesté l'Etat des affaires présentes, elle me permettra de lui dire que ni les Etats, ni les peuples n'appréhendent pas les forces d'Angleterre, & que leurs mauvais succès n'ont diminué en rien leur fierté, qu'au contraire ils sont plus unis que jamais, que les conditions de rendre leur sont insupportables, qu'ils ne sont pas capables d'y être portez ni par crainte, ni par les grands secours que le Parlement d'Angleterre donnera au Roi, mais que plûtôt ils se roidiront davantage. Voilà le véritable esprit des Etats, & de tous les peuples contre l'Angleterre; à quoi j'ajouterai qu'ils se fortifient dans les impressions qu'ils ont, que si Vôtre Majesté se fut déclarée suivant le Traité, les Anglois eussent indubitablement fait la Paix à des conditions égales, étant impossible que le Roi d'Angleterre eût pû soûtenir la Guerre contre ces deux Puissances, & même dans ce tems, où l'Ecosse fait entendre aux Etats, que dès que Vôtre Majesté se déclarera, elle a un fort parti à mettre en Campagne, & que les Ministres d'Angleterre de la même Religion de ceux de ce Païs mandent la même chose; mais les uns & les autres font entendre que les Etats

ne sont pas assez forts pour les soûtenir, à moins que la France ne soit de la partie. Tout ce que dessus fait qu'ils ne goûtent aucune des raisons que je leur allégue pour détruire leur raisonnement, & ils disent que ce qu'ils croyent se vérifie par les évenemens, en ce que le Roi d'Angleterre, après les avoir attaquez, pris des places, & des Provinces veut non seulement les retenir; mais même ravoir ce qu'ils ont pris sur lui; qu'il ne sçauroit pas prétendre d'avantage, quand il auroit ruïné & soûmis toutes les Provinces Unies. Ils poussent leurs raisonnemens encore plus avant dans toutes les Villes, ainsi je ne puis dans cette conjoncture agir qu'en ménageant les Députez des Villes, & tâchant de les porter à suivre les sentimens de Vôtre Majesté. C'est à quoi je m'applique tout à fait, mais cela ne se peut faire qu'avec le tems: ce que je trouve de fâcheux, c'est que cependant les affaires changent de face par les évenemens.

Je suis aussi obligé de dire à Vôtre Majesté que quand ces peuples ont pris des impressions, ni la raison, ni même leur propre intérêt, ne les fait pas revenir qu'après un long tems; ainsi Vôtre Majesté fera s'il lui plait réflexion & examinera, si pour le bien de ses affaires, il lui convient d'attirer tout à fait ces Provinces à elle, & y faire tout ce qu'elle voudra, ce quelle peut en se déclarant contre l'Angleterre, & leur faisant connoître qu'elle ne balance pas l'affection qu'elle a pour ledit Roi d'Angleterre avec celle qu'elle conserve pour les Etats: car cela seul est capable de faire revenir les peuples & les Provinces des impressions qu'ils ont de cette égalité, qu'ils disent ne devoir pas être, vû le Traité que Vôtre Majesté a avec eux, & n'en ayant pas avec l'Angleterre. Elle

Elle me permettra aussi de lui dire, avec le respect que je lui dois, & avec l'affection que j'ai pour son service, que si Vôtre Majesté force les Etats à s'accommoder avec l'Angleterre contre leur inclination, je doute qu'après cela elle puisse ménager ni conserver l'affection de ces peuples, & je vois avec certitude qu'ils se lieront tellement aux Anglois, & s'uniront si bien ensemble pour empêcher le Commerce à la France, & pour demeurer maîtres de la Mer que Vôtre Majesté en recevra un grand préjudice. Je n'avance pas tout ce que dessus sans l'avoir bien pénétré.

Si le bruit qui court ici est vrai, que Vôtre Majesté doit venir ce mois d'Octobre à Peronne visiter la Frontiere, je la suplirois de me permettre d'y aller, pour lui rendre compte de l'Etat des affaires de ce Païs, où j'aurai des choses à lui dire qui ne se peuvent écrire. Je puis faire le voyage en trois jours, & revenir de même, ainsi je ne serois absent que huit jours au plus.

Les Troupes de l'Evêque de Munster ont été battuës par deux fois dans le païs de Groningue, & on espére de les en chasser. J'ai tant pressé Messieurs les Etats d'envoyer en Ostfrise se saisir des passages, & les fortifier, que 1200. hommes qui ont été commandez, dont il y en a quatre Compagnies de mon Regiment, sont arrivez deux jours seulement avant les Troupes de l'Evêque, qui étoient au nombre de 7000 hommes. Ils ont attaqué leurs postes qu'ils n'ont pû forcer, & se sont retirez avec perte de 300 hommes tuez & cent prisonniers; ainsi voilà échoüé le dessein qu'il avoit de prendre ses quartiers d'hyver en Ostfrise.

Je me donnai l'honneur d'écrire, il y a quelques jours, à Vôtre Majesté l'avis que j'avois eu, que l'Evêque de Munster vouloit se saisir d'une Ville appellée Griethuyse en Ostfrise, où il y a un bon port capable de contenir cinquante Vaisseaux de cinq à six cent tonneaux, & qu'il prétendoit après fortifier cette place, & l'on sçût hier par un Courier Exprès que ce poste étoit occupé, Messieurs les Etats envoyent des ordres pour le fortifier.

L'Evêque de Munster peut à présent prendre d'autres mesures pour ses quartiers d'hyver. Je suis bien trompé si son Armée subsiste longtems, la plûpart de son Infanterie se venant rendre pour prendre parti dans les nouvelles levées de Messieurs les Etats.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

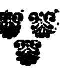
Le 13. Octobre 1665.

VOus verrez dans la dépêche du Roi l'état de toutes choses. Je me suis servi des fortes raisons portées dans vôtre dépêche, pour disposer ces gens ici à la Paix. Quelques-uns les goûtent, mais la foule du peuple & les Villes sont tellement animez, qu'ils ne sont pas capables de les comprendre. Monsieur de Beverning, van Hoorn, Bourguemaître d'Amsterdam, & les Députez des Villes de Haerlem & Rotterdam, ne doutent pas que l'on ne fasse venir les autres aux conditions proposées, si on rase le Cabo Corso, mais que sans cela il ne faut par parler de Paix.

Com-

Comme vous êtes fort éclairé, je vous prie de bien considérer si cette Paix faite avec les Anglois par le Roi contre le sentiment de ces peuples ci, & quasi comme par force, ne sera pas à la fin préjudiciable à Sa Majesté, par l'étroite Union qui arrivera entre l'Angleterre & cet Etat, & qui se fera même contre l'intention de ceux qui sont dans le Gouvernement, étant sûr que si une fois les Marchands viennent à goûter la douceur & la liberté du Commerce, les Villes Maritimes qui sont les Maîtresses ne consentiront jamais de se broüiller avec l'Angleterre pour nos intérêts, quand le cas échera. Je vous dis ma pensée, Monsieur & la soumets à la vôtre, comme voyant plus clair dans les affaires que moi.

On attend ici le secours du Roi avec impatience. Si l'Evêque de Munster tient encore la Campage il y aura de quoi signaler les Armes de Sa Majesté, pourvû que ceux qui les commanderont ne s'amusent pas aux temporisemens Hollandois, qui laissent souvent perdre bien des occasions avantageuses par leur lenteur, mais comme celui que le Roi a choisi pour en être Général, a la capacité requise, & qu'il prendra aussi connoissance, en arrivant, des postes & passages des rivieres les plus propres pour faire agir les Troupes du Roi, je ne doute pas qu'il n'ait bien-tôt de quoi acquerir bien de la réputation, & rendre de grands services à Sa Majesté.



LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 15. Octobre 1665.

DEpuis le départ du Courier que Vôtre Majesté m'avoit dépêché, le Sieur van Goch a écrit à Messieurs les Etats qu'il leur dépêchoit son Fils, sur des propositions qui lui avoient été faites en grand secret par les Ministres du Roi d'Angleterre, qu'il les prioit d'y faire réflexion, & de ne laisser pas perdre l'occasion de faire une bonne paix.

J'ai parlé à plusieurs Députez des Villes, lesquels m'ont dit qu'on avoit surcis la déliberation des dernieres propositions sur cet avis, & qu'on attendroit l'arrivée dudit van Goch Fils.

J'ai sçû aussi que les partisans de la Maison d'Orange ont gagné cinq Provinces, Overyssel, Zélande, Frise, Groningue & Gueldres, pour accepter le Prince pour Général, croyant rendre par là la paix plus aisée; quand on a porté cet avis à la Hollande, elle a déclaré qu'elle ne consentiroit jamais à aucun accommodement, si l'on y mettoit cette condition, non plus que celle de s'accommoder avec l'Evêque de Munster; mais que par l'entremise de Vôtre Majesté ils tâcheroient de porter les autres Villes aux dernieres propositions, en cas que le Cabo Corso fut rasé, & non autrement. Ils m'ont aussi dit, qu'ils ont sçû que le Roi d'Angleterre faisoit monter les prétensions des deux Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Esperance à plus d'un million; qu'ils vouloient me dire qu'il n'a-

voit

voit tenu qu'à eux de terminer ce differend avec Douwning pour cinquante mille livres, & que si en Angleterre on a de telles prétensions, ce sera le moyen de faire voir qu'ils ne veulent pas de paix, mais seulement gagner du tems pour empêcher que Vôtre Majesté ne se déclare.

J'ai déja mandé à Vôtre Majesté, comme on avoit repris le poste, que les gens de l'Evêque de Munster avoient occupé près de Groningue. Ils y ont perdu 500. hommes, le reste ayant joint l'Armée dudit Evêque. Ils ont été attaquer un Bourg, appellé Rouen, en Frise, où il y avoit seulement 200. hommes qui ont été forcez, & de-là sont entrez avec huit mille hommes dans le Pays de Drente qu'ils pillent sans aucune opposition. Monsieur le Prince Maurice a mis toute l'Infanterie dans les Places qui sont pourvuës de toutes choses; ainsi s'il n'arrive autre chose, l'Armée de l'Evêque de Munster sera obligée de se retirer après avoir pillé le Pays.

Monsieur de Beverning est venu chez moi de la part de Messieurs les Etats pour ajuster les Etapes pour les Troupes du Roi, ce que nous avons fait depuis Fauquemont, qui est à deux lieuës de Mastricht, jusqu'à Arnhem. Les Etats ont envoyé ordre par tout pour faire fournir foin & avoine & viures dans les lieux où l'on logera.

Après beaucoup de sollicitations Messieurs d'Amsterdam se sont relâchez ce matin de l'article des Elucidations, & sont résolus de donner satisfaction à la Suede. On dépêchera demain un Courier à Monsieur d'Isbrand. Les Commissaires de Monsieur l'Electeur de Brandebourg ont eu deux conférences depuis leur pouvoir ve-

nu de leur Maitre; ils demandent Orsoy sur le Rhin, & Guenep sur la Meuse, & que lors que l'Electeur ira faire son sejour à Wesel avec sa Chancellerie, la Garnison de Messieurs les Etats en sortira, & d'Emmeric aussi. Ces demandes les ont fort choquez, mais je crois que si l'Electeur se contentoit d'Emmeric qui est une grande Ville sur le Rhin & à trois lieües de Cleves, les Etats y consentiroient. On travaille aussi à la satisfaction de Monsieur le Duc de Neubourg, ses Deputez doivent demain entrer en conférence.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 22. Octobre 1665.

J'Espere que les grandes tempêtes qu'il a fait obligeront Monsieur de Wit de ramener la Flote de Messieurs les Etats dans leurs Ports, toutes les diligences dont je me suis servi pour cela n'ayant pas eu l'effet que je me promettois. On a tant de déférence en Hollande pour les avis dudit Sieur de Wit, qu'ayant fait connoitre qu'il étoit à propos qu'il restât sur la Flote, personne n'a voulu opiner au contraire, ni suivre les sentimens des autres Provinces, qui vouloient qu'il revint faire sa Charge dans la conjoncture des affaires présentes.

Tout ce que je puis négocier avec les Villes n'est pas de durée, les choses y sont dans l'incertitude, & on ne resoudra rien, ni pour la Paix ni pour la Guerre, que le Sieur de Wit ne soit arrivé.

Je me donnai l'honneur d'écrire l'Ordinaire passé

passé à Vôtre Majesté, que le Sieur d'Ysbrand avoit ordre de rester en Suede, & que le point de l'Elucidation d'Elbing étoit accordé.

Les Troupes de l'Evêque de Munster, après avoir pillé le Pays de Drente, ont passé dans celui de Groningue, qu'ils n'épargnent non plus que celui par où ils ont passé. Les Etats ont bien fourni les places, & ont abandonné la Campagne qui sera bien-tôt inondée, les Digues étant coupées & les Ecluses levées. Il ne leur reste que peu de troupes qui ne sont pas en état de tenir la Campagne contre l'Evêque, lequel de son côté a perdu de belles occasions par l'ignorance de ses Chefs. S'il eut été d'abord à Zutphen, Déventer & Zwol sur l'Issel, il eut pris ces trois places sans aucune résistance, n'y ayant que des Bourgeois, qui se fussent rendus avec une bonne Capitulation, & il eut fait contribuer tout le Veluw, la Frise & Groningue, & eut appuyé son Armée de ces places, qui eut gagné des Provinces entiéres dans la frayeur où l'on étoit de cette grande Armée; mais à présent le mauvais tems & la saison où nous sommes les rassûrent fort ne comptant ici pour rien la ruïne de la Campagne qu'ils espérent remettre en un an.

Les Etats ont chassé les Jesuites de la Ville d'Emeric. Tous les Catholiques appréhendent d'être traitez de même, & cela fait de méchans effets en plusieurs lieux où le nombre en est grand.

Messieurs les Etats ont donné ordre à Monsieur de Beverning grand Trésorier; & à un du Conseil d'Etat d'aller à Mastricht recevoir les Troupes de Vôtre Majesté. Le Colonel des Gardes appellé Starrenbourg, personne de qualité & de mérite, avec un autre Colonel doivent

marcher avec l'Infanterie pour avoir soin des logemens & des Etapes. Le Comte Armand de Bergues Colonel de Cavalerie, & le Sieur de Buat doivent marcher avec la Cavalerie, & faire la même chose.

Les Etats ont fait acheter quatre mille paires de souliers, & quatre mille paires de bas pour donner à l'Infanterie. Ils ont donné ordre que les Troupes passassent par le milieu de leurs Villes pour témoigner leur confiance.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 22. *Octobre* 1665.

JE commence d'entrevoir de grandes divisions. Toutes les Provinces cherchent à faire des liaisons secretes entr'elles contre la Hollande, dont ils appréhendent la puissance. Il y a bien des mesures a prendre, pour le service du Roi dans une telle conjonćture. Je ne puis vous écrire tout ce que je pense là-dessus, parce qu'il y a trop de tems à perdre avant qu'on ait les réponses qui sont assez décisives, pour agir sans crainte de faillir. Mais ne pourriez-vous pas, Monsieur, avoir permission du Roi de venir jusques à Peronne, & moi celle d'aller vous y trouver; ce ne seroit qu'un voyage de huit jours pour aller & venir, & il se pourroit faire, sous prétexte de donner ordre à mes affaires, y ayant long-tems que je suis absent.

Peut-être n'a-t-on vû de long-tems une conjonćture si favorable pour les intérêts du Roi, si on ménage l'occasion qui se présente avec adres-

se & secret ; & pour vous en dire quelque chose, il y va de s'assûrer de la Province de Groningue & de Frise, & de la Place de Couverden, la meilleure & la plus considerable de toutes les Provinces, & cela par un moyen qui ne donnera pas de jalousie, & ceux qui gouvernent dans ces deux Provinces resteront dans leur crédit, sans qu'il paroisse qu'ils soient liez avec le Roi. Cela ira encore plus loin que je ne vous dis, c'est à quoi il faut s'attacher, & d'avoir Mastricht & Julliers, pour tenir une Armée proche pour soutenir ceux qui se déclareront pour nous quand le cas échera, & aussi pour mettre la Hollande à la raison lors qu'elle s'écartera de son devoir. J'aurois tant de choses à vous dire là-dessus que des volumes de papiers ne suffiroient pas. Ce qui me paroit de meilleur est que si ce que je pense réüssit, la Republique restera comme elle est, mais le Gouvernement changera, en ce qu'il faudra qu'il suive les conseils du Roi, Ce sera le seul moyen assûré de faire exécuter les Traitez que Sa Majesté aura avec les Etats, & de les rendre fermes à tenir ce qu'ils auront promis, sans craindre les évenemens qui pourroient arriver par leurs changeméns.

Je n'ai garde de faire aucun pas pour Mastricht, ni pour quoi que ce soit, sans en avoir les ordres du Roi.

Messieurs les Etats attendent que Monsieur l'Electeur de Brandebourg donne la garantie de l'échange de Ravestein, sans quoi ils ne peuvent achever l'échange, à cause des prétensions dudit Electeur sur cette Terre. Les Députez de Monsieur le Duc de Neubourg en ont écrit à leur Maître.

La Garnison d'Orsoy avoit pris sur les Terres de Son Altesse un Officier qui étoit au service de Monsieur l'Evêque de Münster. Ils l'ont relâché tout aussi-tôt sur la requisition de Monsieur le Duc de Neubourg. Je vous envoye les dépêches que Monsieur de l'Esseins m'a adressées; je lui ai aussi écrit le peu de disposition qu'il y avoit dans l'esprit des Etats d'entrer en quelque négociation avec ledit Evêque, je le tiendrai averti de ce qui se passera.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 23. *Octobre* 1665.

J'Ai reçû vos dépêches des 13. & 15. du Courant. Vous dites entr'autres choses dans la prémiére, que vous pouviez assûrer que Messieurs les Etats seront bien plus aises que la Négociation se rompe, qu'ils ne le seroient de la voir conclurre. Cela ne s'accorde guéres avec le pas, mêlé de peu de gratitude & de fidélité, qu'à fait depuis quinze jours quelqu'un d'entr'eux des plus autorisez, lequel par le moyen d'Esteven de Gamare, & du Comte de Molina a fait porter des propositions de Paix en grand secret au Roi d'Angleterre, avec cette circonstance qu'il falloit bien prendre garde que les Ambassadeurs de France n'en pussent rien pénétrer, ce qui veut dire à ne se point flater que Messieurs les Etats, ou se méfient de moi, ou voudroient bien conclurre leur accommodement, d'une maniere qui leur donnât lieu de se lier aussi-tôt après avec le Roi d'Angleterre à mon exclusion. Je sçai la chose

chose à n'en pouvoir douter, & suis même informé du détail des conditions proposées; & ce qui est étonnant, & plus désobligeant, c'est qu'ils contestent encore aujourd'hui avec vous des points qu'ils ont donné pouvoir aux Ministres Espagnols de relâcher, témoin l'abandonnement de la nouvelle Belgique, sans l'échange de l'Ile de Poleron. Cependant van Beuningen ne cesse de presser ici ma déclaration, & vous voyez si ce procédé double me doit fort convier à me hâter de faire ce grand pas, & ce qui m'en pourroit arriver dès que j'aurois franchi le saut. Je dois bien loüer Dieu, d'avoir eu cette connoissance si a point nommé, par un bonheur extraordinaire, car je vous puis dire avec vérité que sur la derniére dépêche que j'avois reçû de mes Ambassadeurs, par laquelle j'avois vû que quelque pressantes instances qu'ils ayent sçû faire, jusques à déclarer qu'au retour du Courier, je ne pourrois plus demeurer en l'état où j'étois, & le Roi d'Angleterre s'étant tenu ferme à la derniére réponse qu'il leur avoit donnée à Salisbury, sans vouloir se relâcher sur un seul point, j'étois très disposé à rappeller sur le champ mesdits Ambassadeurs, & ensuite à rompre aussi-tôt contre ledit Roi; mais je vois bien que traitant avec les gens avec qui j'ai affaire, la prudence veut que je prenne mieux mes mesures, tant pour voir ce que produira la Négociation du Fils de van Goch qui venoit à la Haye avec des propositions secretes (nouveauté qui ne peut être arrivée que depuis que le Roi d'Angleterre a rejetté mes derniéres instances) que pour tenter encore une fois auprès dudit Roi si l'affaire comme vous dites s'étant reduite à la seule difficulté du rasement de Cabo Corso, ledit

dit Roi aimera mieux courir le risque de voir entrer aussi cette Couronne en guerre avec lui, que de relâcher un point de si médiocre importance, se pouvant dire, que jamais la paix entre deux Etats n'a tenu à si peu de choses sans conclurre, & cette considération bien pesée justifiera pleinement auprès de toutes personnes raisonnables, (car des autres on s'en doit peu soucier,) ce petit retardement de ma derniére resolution; outre que je ne sçaurois la faire qu'inutilement, & en témoignant aux Anglois une mauvaise volonté présentement impuissante, avant que mon Cousin le Duc de Beaufort soit arrivé dans les Mers de Ponant. Je m'en vais donc dépêcher encore un Courier à mes Ambassadeurs, pour leur faire sçavoir que s'ils peuvent surmonter le point de Cabo Corso, la Paix se peut dire assûrée. Cependant il sera bien à propos que vous leur communiquiez sans perte d'un moment de tems, ce que c'est que la Négociation du Fils de van Goch, afin que cette lumiere leur serve encore de guide dans celle qu'ils auront à faire avec ledit Roi, présupposant que lesdits Etats ne voudront pas me traiter assez indignement, pour vous cacher ce que ledit van Goch leur aura porté, dont vous devez positivement leur demander la communication s'ils avoient manqué à vous la donner, autrement ce seroit me faire entendre bien clairement qu'ils ne désirent pas que je me mêle plus de leurs affaires, & il seroit assez aisé de les contenter là-dessus avec plus d'avantage pour moi, que je n'en tirerois entrant dans leurs intérêts.

N'est-ce pas une autre circonstance bien difficile à digerer, qu'au même tems qu'ils me pressent si vivement d'entrer dans une grande Guerre

pour

pour leur seule considération, abandonnant tous mes propres intérêts pour les leurs, ils veuillent sans aucune nécessité, & sans concert aucun, hazarder de nouveau leur Armée, & avec elle toute la fortune de leur Etat, l'envoyant sur les Côtes d'Angleterte présenter le Combat à leurs Ennemis. Quand déja par deux différentes fois ils ont mis leur Flote en Mer, ils ont eu au moins des raisons plausibles de le faire, & sur tout la derniere fois qu'ils ont voulu tâcher de sauver l'Escadre de de Ruyter, & leur riche Flote des grandes Indes; mais à présent je ne voi pas à quoi peut être bonne cette bravade, & quand on la veut faire par caprice, il ne faut pas trouver étrange que ceux qu'on presse de la soûtenir temporisent pour attendre quel en sera le succès.

Je n'ai point pensé à faire aucun voyage sur la frontiere, & si j'y allois dans cette conjoncture, quelque peu accompagné que je fusse, il n'en faudroit pas d'Avantage pour allarmer la plus grande partie de la Chrêtienté de l'attaque infaillible des Païs-Bas; mais comme les ordinaires sont fort sûrs, & que je croi d'ailleurs que la chose dont vous vous servez l'est aussi, je ne voi pas que rien vous doive empêcher de m'écrire tout ce que vous jugez qu'il est important pour mon service, que je sçache, & j'attendrai avec quelque impatience cette nouvelle marque de vôtre zéle.

Quand je suspens ma déclaration pour un plus grand bien, on dit que je perdrai l'affection des Etats. Quand la Négociation de l'accommodement malgré moi tire de long, on dit encore que je perdrai cette affection; parce qu'on conçoit des soupçons de ma sincerité. Quand je presse vive-

vivement l'accommodement, on dit encore la même chose, & qu'ils se joindront après contre moi aux Anglois, parce que je les aurai forcez, contre leur inclination, à faire la Paix. La conclusion la plus certaine qu'on peut tirer de-là, c'est que cette affection, est une chose que je ne me puis promettre de gagner. Il est fort à craindre à mon sens que le généralât du Prince d'Orange ne forme bien-tôt une grande division entre les Provinces, puisque cinq d'entre elles se sont déja déclarées en faveur de ce généralât, comme sur un point qui avancera beaucoup la Paix, & que la Hollande vrai-semblablement y résistera jusqu'au bout; & vous devez, sans paroître, la confirmer dans ce sentiment autant qu'il sera en vôtre pouvoir, d'autant plus qu'il ne s'agit en aucune maniere de ce point là dans l'accommodement, les Anglois mêmes n'ont osé le mettre sur le tapis, & le Chancelier Heyde, comme par une espéce de justification de n'avoir pas la hardiesse de l'entreprendre, a dit à mes Ambassadeurs que le Roi son Maître, n'avoit garde de donner au Sieur de Wit, l'avantage de pouvoir publier dans les Etats, qu'il n'a entrepris cette Guerre que pour rétablir son Neveu dans ses charges. Cependant si outre son espérance, ledit Roi emportoit ce rétablissement, il est aisé à voir qu'il mettroit la plus grande partie des Etats dans sa dépendance, ce qui ne convient à personne qu'à lui, & priveroit lesdits Etats de la Liberté, pour laquelle ils ont si long-tems combatu toutes les forces d'une Monarchie bien plus puissante que n'est l'Angleterre.

J'ai été fort aise d'apprendre que les Etats eussent enfin résolu de donner à la Suede la satisfaction qu'elle désire, touchant les élucidations

du

du Traité d'Elbing. Cela est quelque chose, mais ce n'est pas tout, car ce relâchement pourra bien obliger les Suedois à ne point s'engager avec l'Angleterre dans une ligue offensive, & à demeurer Neutre, mais de la maniere dont les Suedois ont accoutumé de traiter, qui est de vouloir en toutes choses trouver de grands avantages, je doute, que cette satisfaction qu'on leur offrira suffise à les engager de soûtenir les Etats contre les Anglois; néanmoins en toutes affaires, il faut se contenter de ce qui se peut, & n'avoir pas à se reprocher d'avoir rien obmis. Mais ce que je vois clairement, & qui est de grande considération, c'est que si les Etats se veulent résoudre à satisfaire le Roi de Dannemark sur ses plaintes, dont la plûpart paroissent fort justes, il est comme indubitable qu'avec quelques sommes d'argent qu'on lui peut donner pour s'armer, & qui ne sçauroient être mieux employées, comme le Zunt, & les postes de Norvegue, viennent de le faire connoître par de bons effets, on le portera aisément à se déclarer contre l'Angleterre; & cela n'est pas de si petite importance. Que si on manque à faire le coup, le dégoût qu'il aura d'un côté du traitement qu'on lui fait, & d'autre part les vives instances que font les Anglois, le porteront bien-tot à embrasser leur parti. J'apprens que le dernier Envoyé d'Angleterre à Coppenhague sur l'affaire de Berg, ne parle plus comme faisoit son Collegue, qui ne demandoit rien au Roi de Dannemarc que d'être assûré de sa Neutralité, pour laquelle même il lui promettoit de ne point faire d'accommodement sans lui procurer toute sorte de satisfaction des Etats; mais ce nouveau Ministre a pris un autre ton, & dit hautement qu'il faut que le

Roi

Roi se déclare ami ou ennemi, offrant tout s'il veut embrasser le prémier parti, & le ménaçant de toutes hostilitez s'il prétend facilement demeurer neutre.

Je vous laisse là-dessus à juger combien il importe que la personne que le Roi de Dannemarc envoye présentement à la Haye, reçoive promptement toute satisfaction, autrement quand il ne sera plus tems, on aura tout loisir de se repentir de cette occasion perduë. Quand on veut la Guerre, il faut vouloir aussi tous les moyens de la faire fortement, & d'incommoder son ennemi. Le Roi de Dannemarc m'a fait prier instamment de vous envoyer ordre d'appuyer avec force les Négociations de son Ministre, ce que je ne sçaurois assez vous recommander pour mon propre intérêt, encore plus que sur sa priere; & vous devez vous conduire en sorte, que si cet Envoyé est obligé de partir de la Haye sans satisfaction, il puisse au moins rendre témoignage au Roi son Maître, que vous ayez fait pour la lui procurer tout ce qui dépendoit d'un Ministre, d'un vrai Ami, & d'un bon & sincere Allié.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 23. Octobre 1665.

DEpuis mon autre Lettre écrite, je viens d'avoir avis que le Prince de Chimai, par ordre qu'il a reçû du Marquis de Castel Rodrigo, s'est posté avec un Corps de Troupes fort considérable à Marche en Famine, à demie lieuë du chemin que les miennes qui vont en Hol-

Hollande doivent prendre, & que ledit Prince a même laissé aller quelque discours, que le Gouverneur de Jamets & le Sieur de Choisi me mandent, comme s'il avoit dessein de s'opposer au passage de mes Troupes & de les combattre: j'ai bien de la peine à croire que le Marquis de Castel Rodrigo soit assez hardi pour entreprendre une pareille chose; mais quoi qu'il en puisse arriver, j'ai tant de désir de donner aux Etats une marque solide de la sincerité de mon affection, dans la pressante conjoncture où se trouvent leurs affaires, qu'aucune considération n'arrêtera un moment la marche de mes Troupes (dès que mon Courier sera arrivé avec les ordres que j'ai demandé à l'Electeur de Cologne, & qui ne me seront pas refusez) quand même toutes les Troupes qui sont en Flandre seroient jointes à un Corps, & à dessein d'empêcher leur passage.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 23. *Octobre* 1665.

SI on vous fait de de-là les mêmes vives instances que fait ici le Sieur van Beuningen, de la prompte déclaration du Roi, vous pouvez encore les parer par une raison sans replique, qui est celle de la nouvelle Négociation du Fils du Sieur van Goch, puisqu'il pourroit facilement arriver que le Roi eut rompu contre l'Angleterre dans un tems où la paix se trouveroit déja faite; & je m'en raporte à Messieurs les Etats mêmes de dire, si la prudence peut permettre

mettre de s'exposer à cet inconvenient, ni s'ils peuvent seulement avec honnêteté faire, bien moins avec aucune justice désirer, une pareille chose de Sa Majesté; car comme les Ambassadeurs du Roi en Angleterre ont déja poussé la paix, au lieu où ils sont, jusques presque à ces derniers termes, il est à présumer que le Roi d'Angleterre ayant chargé le Sieur van Goch de nouvelles propositions, elles seroient d'une nature à être facilement acceptées par les Etats, & je me suis bien trompé, puis qu'on y demande tant de secret, si une des conditions de cette Négociation n'est l'union de l'Angleterre avec les Etats, après la paix faite, pour traverser le Commerce de toutes les autres Nations, auquel cas, si la chose étoit bien vérifiée, en sorte que vous n'en puissiez douter, il faudroit empêcher autant que vous pourriez le succès de ladite Négociation.; & même pour rompre ce coup, si cela ne se pouvoit autrement, vous pourriez promettre positivement que le Roi se déclarera contre l'Angleterre sans aucun délai, à l'arrivée d'un Courier que vous pourriez dépêcher. Il y a seulement à douter si lesdits Etats vous donneront en bons Alliez connoissance de cette condition si elle leur a été proposée, & il se pourra bien faire qu'en vous communiquant les autres ils vous cachent celle-là.

Du reste voici comme Sa Majesté désire que vous vous conduisiez en cette affaire de la Négociation du Fils de van Goch, si les Etats y entendent, & que vous connoissiez que ses propositions puissent bien-tôt produire la paix; vous leur témoignerez que c'est ce que le Roi a toujours passionnément souhaité, & qu'elle séra très-aise de la voir conclurre, pourvû qu'ils

y trouvent leur satisfaction & leur sûreté, quand même ce seroit à l'exclusion que les Anglois veulent faire de son entremise, parce que Sa Majesté se promet que lesdits Etats reconnoitront assez, nonobstant cette exclusion, que c'est la seule considération de Sa Majesté, & la crainte qu'auront les Anglois des dernieres expressions de ses Ambassadeurs qui leur auront procuré cette paix à leur avantage. Mais en même tems vous leur déclarerez aussi que s'ils ne trouvent pas, comme j'ai déja dit, leur satisfaction & leur sûreté dans les conditions que le Sieur van Goch leur porte, & qu'ils resolvent de continuer plûtôt la Guerre que de les accepter, vous avez charge expresse de les assûrer que Sa Majesté se déclarera en leur faveur contre l'Angleterre, & lui fera la Guerre conjointement avec eux.

Voila, Monsieur, de grandes paroles bien dignes de la générosité du Roi, & de la sincerité d'un vrai & bon Allié; car Sa Majesté remet à eux à conclurre la paix, même sans son entremise s'ils y trouvent leur avantage, & les assûre en même tems que s'ils ne les y trouvent pas, elle se déclarera comme ils désirent. Cela ne s'appellera plus vouloir forcer les Etats à la paix contre leur inclination, tout ce qui est dans cette Lettre a été resolu par Sa Majesté depuis sa dépêche, & est autorisé par un mot de sa main qu'elle a ajouté à la lettre particuliére qu'elle vous écrit. Je n'en ai donné aucune connoissance au Sieur van Beuningen, afin que vous en ayez de de-là tout le mérite, si vous êtes obligé de vous servir du pouvoir que Sa Majesté vous donne, à quoi il ne faudra venir qu'avec la précaution qu'elle vous recommande de sa main propre.

SE-

SECONDE REPONSE

Du Roi de la Grande Bretagne aux Ambassadeurs du Roi de France le 25. Octobre 1665.

SA Majesté a témoigné en plusieurs rencontres, par des réponses à Messieurs les Ambassadeurs Extraordinaires de France, sur le sujet de leurs propositions, comme elles lui paroissoient peu à propos pour établir une ferme Paix entre lui & les Etats des Provinces Unies, après une si sanglante Guerre, & n'a jamais crû jusqu'à présent que lesdits Ambassadeurs même les considérassent non comme un fondement d'un Paix, mais plûtôt pour un acheminement d'un Traité.

Pour ce qui est des Vaisseaux nommez la Bonne Avanture & la Bonne Esperance, la justice est évidente de Sa Majesté, étant notoire qu'il y a une somme considerable d'argent en dépôt à Amsterdam destinée au dédommagement des intéressez. Et le Traité l'ayant laissé par ces mots (litem inceptam prosequi) *à la decision des Commissaires Extraordinaires qui avoient à décider aussi quelques autres points de pareille nature.*

La haute estime que Sa Majesté fait de l'amitié du Roi Très-Chrêtien, est assez connuë de tout le monde & avec quelque réflexion de partialité à son égard, & quoique Sa Majesté suivant les mouvemens de ses inclinations ait agréé la mediation dudit Seigneur Roi, elle ne se peut empêcher de remarquer que le Roi Très-Chrêtien passera pour trop intéressé dans la décision de cette affaire, ayant toujours déclaré qu'il étoit engagé par un Traité secret d'assister les Hollandois.

Néan-

Néanmoins si Sa Majesté Très-Chrêtienne peut disposer les Hollandois à entrer dans les mêmes sentimens, qu'il témoigne avoir pour le rétablissement d'une bonne paix, le Roi d'Angleterre nommera des Commissaires de sa part, & exhortera la Couronne de Suede, Monsieur l'Evêque de Munster & ses autres Alliez de faire de même, sans la participation desquels il ne se peut ajuster, & que Sa Majesté n'entrera en aucun Traité de cette nature, & cela d'autant plus, que les Etats Généraux ne témoignent pas y avoir la moindre disposition, & que les bonnes inclinations de Sa Majesté à un accommodement n'ont jusques à present servi qu'à allumer de la jalousie parmi les Confédérez, comme s'il n'avoit aucune considération de leurs intérêts, là où selon toutes les apparences la methode maintenant proposée mettra avec l'aide de Dieu une heureuse fin dans cette grande affaire, si les dispositions de tous côtez sont également sinceres.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 26. Octobre 1665.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant par ordre du Roi son Maître présenté, dès le 12. de ce mois, un Mémoire à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plût permettre le transport en France de la quantité de cinquante milliers de mêche, que Sa Majesté a donné charge à Paul & Pierre Gaudin d'Amsterdam d'acheter, & qu'ils sont prêts d'envoyer avec le consentement de Vos

Vos Seigneuries, sans qu'il ait eu depuis aucune réponse sur ledit Mémoire, il rëitere ses mêmes instances à Vos Seigneuries sur le nouvel ordre qu'il en a reçû de Sa Majesté, les suppliant de vouloir prendre une résolution là-dessus, telle qu'elles jugeront à propos, afin qu'il en puisse rendre compte au Roi son Maitre, qui se promet toûjours qu'encore que cette mèche soit de contrebande, & qu'ainsi il dépende de Vos Seigneuries d'en accorder le transport, ou de ne l'accorder pas, elles voudront bien y apporter de la facilité dans la conjoncture présente de l'envoi de ses Troupes pour la défense de cet Etat, & la Cause commune. Donné à la Haye le vingt-sixiême Octobre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades a Mr. de Lionne.

Le 26. Octobre 1665.

LE Sieur van Goch a écrit à Messieurs les Etats, que le Roi d'Angleterre lui avoit dit qu'il lui parlât franchement & s'il n'avoit pas ordre de lui parler de la Paix; il lui répondit que non, mais seulement de l'échange des prisonniers; & moi je vous en veux parler (lui dit le Roi de la Grande Bretagne) vous avez fait des pertes, j'en ai fait aussi, la Guerre nous est ruïneuse aux uns & autres, je souhaite l'accommodement, & il ne tiendra qu'aux Etats qu'ils l'ayent, à des conditions honnêtes: nous n'avons pas besoin d'Entremetteurs pour cela. Monsieur van Goch lui répondit qu'il en donneroit avis à ses Maîtres. Ledit Roi, lui ajoûta

ajoûta aussi que l'Armée de l'Evêque de Munster étoit la sienne, levée de ses deniers, & les Officiers à ses gages, que ledit Evêque étoit son Lieutenant Général, & que ce n'étoit qu'une même affaire, quand il seroit question de s'accommoder. C'est en substance ce que le Sieur van Goch a écrit à Messieurs les Etats, surquoi il y a eu divers Conseils, & Assemblées des Etats sans aucune résolution; mais ce qui me paroît être le plus appuyé par les Provinces de Frise, Groningue, Overyssel, Gueldre & Zélande, est d'envoyer une Ambassade Extraordinaire en Angleterre, accompagnée du Prince d'Orange, pour remercier le Roi d'Angleterre des bonnes dispositions qu'il a témoigné avoir pour la Paix, & ensuite la couclurre le plus avantageusement qu'il se pourra: la Frise, & la Groningue se voyant une Armée ennemie dans le cœur de leur Païs, ne demandoient que la protection du Roi, les principaux mêmes du Gouvernement me prioient d'obtenir de Sa Majesté que leurs enfans & leurs parens entrassant à son service, en cas que Sa Majesté fît des Compagnies de Cavalerie, il y avoit même des Gouverneurs de Places considérables qui vouloient être dans les intétêts du Roi, & attacher aussi leurs parens dans le service. Toutes ces dispositions, & le desordre où sont les affaires dans les Provinces, donnoient lieu de croire que le Roi ayant une Armée dans leur voisinage, & s'il eût été possible un poste à Sa Majesté pour l'hiverner, qu'avec les intelligences & les ménagemens qu'on eu pû faire, on eût tenu les Etats dépendants de ses volontez, non par la sûreté qu'il y a dans leur amitié, mais par la crainte qu'ils au-

roient d'être châtiez s'ils manquoient à Sa Majesté.

On a passé bien plus avant, car les partisans du Prince, du Roi d'Espagne, & du Roi d'Angleterre ont jetté plusieurs billets, & même fait des imprimez contre Monsieur de Wit, le faisant auteur de cette Guerre par l'ambition qu'il a eu de commander la Flote, & de se rendre maître de toutes les affaires, & cela a si bien réüssi, que dans les Villes, dans les bateaux & dans tous les lieux publics on parle de lui comme d'un traitre, & on dit hautement qu'il faut avoir la Paix avec l'Angleterre, & remettre le Prince d'Orange dans ses charges. Ce qui m'a le plus surpris a eté l'impression que cela a fait dans l'esprit de Monsieur de Beverning, qui remit avant hier sa charge des Finances entre les mains du Conseil d'Etat, & prit congé des Etats Généraux. Je le fus voir pour lui dire tout ce que je jugeois de plus fort pour l'obliger à ne quiter pas dans cette conjoncture; que cela feroit grand tort à Monsieur de Wit son ami intime, & en qui il avoit la derniére confiance; que le Roi même l'en blâmeroit, m'ayant ordonné comme il sçait de lui dire toutes choses sur les affaires présentes; que même il avoit commencé à négocier près des Villes touchant les derniéres propositions du Roi d'Angleterre, qu'un changement si prompt seroit fort préjudiciable audit de Wit, & la Province de Hollande même dont il étoit. Il me dit qu'il y avoit long-tems qu'il avoit dessein de se retirer, qu'il voyoit les affaires si brouïllées qu'il falloit d'autres têtes que la sienne pour les déveloper, qu'il vouloit me parler franchement, qu'on avoit laissé trop long-tems les Etats sans les secourir

&

& qu'il se voyoit quasi sans ressource & pris par deux côtez, dont le Roi d'Angleterre se déclare le maître, & qui l'est effectivement; & que ce qui donnoit de l'étonnement à tous ces peuples; & aux Magistrats des Villes, est qu'ils ne connoissoient pas le Roi d'Angleterre tel qu'il est, & que présentement il leur paroît un Prince qui a une Flote de cent Navires, qui a fait une Armée de terre de trente mille hommes qui est dans le cœur de leur Païs, qui fait tous les jours des Alliances en Allemagne contr'eux, & quoi qu'il ne soit pas fort riche, il dépense des sommes si considérables pour leur faire la Guerre, qu'ils ont sujet de croire qu'ayant si bien conduit ses affaires, il ruïneroit les Etats, s'ils ne prenoient le parti de s'accommoder, & de ne se broüiller jamais avec lui.

Je lui dis que si les Etats sont de son avis, je les verrois bien-tôt soumis à l'Anglterre, & leur liberté opprimée, & qu'il me semble que le Roi leur envoyant un secours qui est en marche, les devroit mettre à couvert de leurs craintes, & comprendre la suite de cette déclaration pour leurs intérêts.

Il me dit qu'on étoit dans l'hiver, que 6000. hommes ne les sauveroient pas; qu'il y en avoit vingt mille dans leurs Provinces; que le païs avoit été déja pillé, & que le mal présent est plus sensible que celui de l'avenir. De toute nôtre conversation j'ai bien jugé qu'il appréhende un changement, & qu'il veut se mettre à couvert. Il y en a bien d'autres qui le suivront. Voilà au vrai, Monsieur, l'état où sont les affaires, & comme je n'ai nulles nouvelles de Messieurs les

Ambassadeurs en Angleterre depuis trois semaines, vous jugerez mieux que moi, si les avis de van Goch, touchant le procedé du Roi d'Angleterre sont veritables.

Je ne perds pas de tems de voir mes amis, & les Députez des Villes sur la matiére dont je parle ci-dessus, & n'oublierai rien de tout ce que je croirai devoir faire pour le service du Roi; mais je vous prie, Monsieur, de me donner un avis sur tout ce que dessus, & de considérer que nous avons affaire à des peuples qui changent souvent.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 29. Octobre 1665.

J'Ai reçû les deux dépêches que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 23. du courant. Quand j'ai mandé à Vôtre Majesté que les Etats seront bien plus aises que la négociation se rompit, que de la voir conclurre, ç'a été après ce qui m'a été dit par les principaux Députez des Villes de Hollande qui composent l'Assemblée; mais il est assez ordinaire de voir changer les affaires d'un ordinaire à un autre, par la diversité des opinions, & par les factions des Cabales, qui ne perdent pas de tems de gagner les Députez des Villes; cela se fait par moi, comme par les autres, & c'est à qui aura le plus d'amis pour tourner les affaires de son côté.

Monsieur van Beuningen a écrit aux Etats la même

même choſe qui eſt portée par la dépêche de Vôtre Majeſté ſur la Négociation ſecrete qui eſt entamée; leſdits Etats ont proteſté n'en avoir aucune connoiſſance, & le Sieur van Beuningen à ordre d'aſſûrer Vôtre Majeſté, qu'ils n'entendront à aucun Traité particulier ſans la participation & Médiation de Vôtre Majeſté.

Je réponds amplement à Monſieur de Lionne, ſur l'affaire dont Vôtre Majeſté m'a commandé de prendre créance à la dépêche qu'il m'a faite du 23. du courant. Je lui ai auſſi adreſſé un Mémoire, ſur quelques converſations que j'ai euës avec Madame la Princeſſe de Naſſau, & des Députez des Provinces de Friſe, Groningue, Overyſſel & Gueldre, ſurquoi j'attendrai les ordres de Vôtre Majeſté.

Madame la Princeſſe d'Orange a fait agir les Provinces, qui ont propoſé le Prince d'Orange pour l'Ambaſſade d'Angleterre, & pour le Généralat, mais elle n'a pas eu la ſatisfaction de voir réüſſir ſon Projet, & ceux qui ont fait la propoſition n'oſeroient la ſoûtenir. On ne peut empêcher que des particuliers faſſent ces avances, mais pour les Réſolutions, j'ai beaucoup de reſſources pour les éloigner, c'eſt à quoi je m'applique entiérement; & comme en tel cas, il faut négocier & perſuader, les affaires ne vont pas ſi vite qu'elles font dans un Royaume. Ladite Princeſſe Doüairiere agit ſous main tant qu'elle peut contre la Cabale du Sieur de Wit, appuyant celle d'Angleterre & d'Eſpagne, mais on n'en ſçauroit mieux uſer que fait la Princeſſe de Naſſau ſa Fille, qui a beaucoup de cœur, d'Ambition, & d'eſprit; Elle eſt retournée en Friſe, & elle a bien voulu que j'euſſe correſpondance avec elle, touchant les affaires qui regarderont

deront le ſervice de Vôtre Majeſté. Elle verra par mon Mémoire l'état de toutes choſes. Je preſſe les Etats autant qu'il m'eſt poſſible de ſatisfaire le Roi de Dannemarc. Ils promettent de le faire; mais quand il faut venir à la concluſion, une Ville qui ſera contraire eſt capable de rompre toutes les bonnes diſpoſitions qu'on aura ménagées.

L'Envoyé Extraordinaire de cette Couronne eſt à Amſterdam. J'eſpére qu'il ſera content de moi, lors qu'il verra la maniére dont j'agis pour les intérêts du Roi ſon Maître.

Le Sieur Blanſpyl doit entrer demain en conférence avec les Commiſſaires de Meſſieurs les Etats, pour l'ajuſtement des affaires de Monſieur l'Electeur de Brandebourg. Je vois les derniers bien diſpoſez pour lui donner contentement.

Je trouve une difficulté inſurmontable près des Etats dans l'affaire de Monſieur le Duc de Neubourg, qui eſt ſur le point de la Religion Il demande qu'on laiſſe trois Egliſes dans le païs de Raveſtein, à quoi les Etats répondent qu'ils n'ont jamais voulu paſſer ce point au Roi d'Eſpagne, lors qu'ils ont fait le Traité du païs d'Outremeuſe, & qu'ils ne peuvent le permettre par la conſtitution de leur Etat.

Quant à la difficulté de la garantie de l'Electeur de Brandebourg, elle ſe pourra lever quand il ſera à Cleves. Le dernier avis qu'on a eu de Berlin porte qu'il y ſera le vingtiéme du mois prochain.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 29 Octobre 1665.

VOus pouvez bien juger, Monsieur, qu'on me fait ici d'aussi vives instances de la prompte déclaration du Roi, que le Sieur van Beuningen fait à Paris. J'ai répondu selon vôtre intention, & me suis paré de cette nouvelle négociation, du Sieur van Goch, laquelle Messieurs les Etats ne veulent pas avouër, & produisent une Lettre de ce dernier ordinaire dudit van Goch, qui dit que le Roi d'Angleterre a haussé ses prétensions, & veut des sommes immenses pour le dédommagement des Vaisseaux Bonavanture & Bonne Espérance, & les autres Vaisseaux compris dans leurs pertes, à quoi il ajoûte encore les frais de la Guerre. Le Fils de van Goch est resté à Londres, & a envoyé ses dépêches de-là.

Ce qui me fait soupçonner qu'il y de la duplicité dans cette Négociation, est que l'on veut contrarier ce que je vous ai écrit par le Gentilhomme de Monsieur le Comte de Guiche, & que j'ai sçû d'un bon lieu & sûr quoi que les Etats ne m'en ayent fait nulle part, & qu'ensuite l'Assemblée de Hollande à choisi une personne capable, pour aller en Angleterre traiter de l'échange des prisonniers qui doit avoir tout le secret, la Hollande ne voulant pas que van Goch ait connoissance de ce qui se traitera, étant entiérement attaché aux intérêts de la Maison d'Orange.

Vous remarquerez s'il vous plaît, Monsieur, que ni les Etats, ni l'Assemblée de Hollande, ne m'ont rien communiqué de tout ce que dessus, & que je n'ai pas laissé de sçavoir toutes leurs démarches par des Députez de la même Assemblée qui sont mes amis particuliers, & qu'ensuite des plaintes que j'ai faites d'un tel procedé, ces derniéres propositions envoyées par van Goch, ont parû; & quoi que les Etats les traitent de ridicules en apparence, ils ne laissent pas de dépêcher un homme de confiance en Angleterre, sous prétexte de l'échange des prisonniers.

J'ai estimé à propos de leur faire entendre que je croyois qu'il y eut plus que ce qu'ils me disoient, & que je ne voyois pas à quoi une personne du mérite de celui qu'ils veulent envoyer, qui est dans le Magistrat de la Ville de Leyde, peut trouver lieu d'employer sa capacité à ne traiter que de l'échange des prisonniers; & que puis que c'étoit une nouvelle Négociation commancée, il ne seroit pas de la prudence du Roi de rompre avec l'Angleterre dans le tems que leur Paix peut être concluë; & qu'il n'est pas même honnête à eux de presser Sa Majesté de se déclarer, comme ils font. J'ai estimé que j'en devois demeurer dans ces termes, sans me servir du pouvoir que le Roi me donne par sa dépêche du 23. du courant, & qu'il est bien mieux pour les intérêts de Sa Majesté de temporiser, & d'attendre que ses Troupes soient arrivées dans le païs; avant cette déclaration. J'ai ménagé les principales Villes de Hollande contre cette Négociation secrete, & on a pris Résolution dans l'Etat d'écrire au Sieur van Beuningen

ningen d'assûrer le Roi, qu'on n'entrera dans aucun Traité ni Négociation avec l'Angleterre qu'avec sa participation & Médiation, & que toutes choses seront communiquées à ses Ambassadeurs.

Quoi qu'il y ait sujet de douter de la bonne foi de ces gens-ci, j'ai crû que cette déclaration étoit favorable dans la conjoncture présente. Faites seulement venir le secours dans le Païs-Bas le plûtôt qu'il se pourra. Quand nous aurons ici les Troupes du Roi, nous ferons bien changer de discours aux mal-intentionnez, de faire quelque réflexion sur le Mémoire que je vous envoye, Sa Majesté se verroit dans peu de tems bien puissante dans ce païs, mais comme se font des dépenses, je n'oserois presser, bien que j'en connoisse l'utilité, & que nos Ennemis & envieux nous font beaucoup de mal par leurs liberalitez, à quoi j'ajouterai que pour quelque grand coup, il sera bon que je sois informé des derniéres intentions du Roi, dans le tems que Monsieur de Wit arrivera à la Haye, afin que nous resolvions ensembles de la maniére dont il faut reduire les autres Provinces à se conformer à la Hollande, & au cas que la Hollande n'agisse pas selon les intentions du Roi, on peut se lier avec les autres Provinces contre la Hollande, lesquelles s'y porteront facilement par la jalousie qu'elles ont contre sa grande puissance, & en ce cas, la protection du Roi aura plus de poids étant appuyée de bonnes Troupes.

Si vous pouvez par quelque Négociation avoir Mastricht ou Julliers, soyez assûré qu'on n'oseroit rien faire en Hollande qui déplaise au

Roi, & cela étant, je pourrois répondre que toutes choses iroient à souhait. On sera autrement toûjours dans l'incertiude, & sujet à dépendre de la bonne ou mauvaise humeur des Deputez des Villes qui changent facilement de sentiment dans les affaires.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 29. Octobre 1665.

IL faut que je commence par les deux Provinces de Frise & de Groningue, dont la Princesse de Nassau, Tutrice de son Fils qui a neuf ans, est Gouvernante. C'est une Princesse qui a de la conduite & de l'esprit, & digne Fille du Prince d'Orange Henri; aussi en a-t-elle toutes les bonnes qualitez; elle est généreuse, & a de l'ambition, & n'oubliera rien pour rendre son Fils capable de bien gouverner, & lui chercher de l'appui; & pour cela elle a eu l'adresse après la mort du Prince Guillaume son mari, de se faire élire Gouvernante desdites deux Provinces jusques à la majorité de son Fils, avec la disposition de toutes les Charges & même de l'élection des Magistrats des Villes, ce qui lui donne une grande autorité: elle s'est fait donner six des Etats de Frise pour Conseillers & Tuteurs de son Fils; tous ses amis sont dans ses intérêts; ce sont à présent ceux qui gouvernent avec elle, & dont les Parens sont pourvûs de toutes les fortes Places de la Frise, & entr'autres celles de Couverden

verden & Steenwick frontieres de la Weſtphalie, & ſituées ſur deux paſſages conſidérable.

Son crédit n'a pas agréé à la Princeſſe Doüairiere qui l'a retirée de Friſe depuis quatre mois, ſous pretexte de ſa maladie, & pendant ſon abſence elle a eſſayé de ſe rendre maitreſſe de la ſeconde cabale oppoſée à celle de ſa Fille pour faire paſſer dans cette Province les choſes qu'elle vouloit, & ſe rendre par là conſidérable à l'Etat, au Roi d'Angletrrre & aux Eſpagnols, avec qui elle entretient grande correſpondance, & me faire entrevoir que ſans elle on ne pouvoit pas être aſſûré de ces deux Provinces, ni même de Monſieur l'Electeur de Brandebourg. J'ai bien voulu lui laiſſer croire qu'elle m'avoit perſuadé, cependant j'ai eu diverſes conférences avec la Princeſſe de Naſſau, & après avoir bien pris mes meſures avec elle, & avec deux des Tuteurs qui ſont tout-à-fait à elle, & ſes domeſtiques, je lui ai fait voir que ſa Mere la vouloit ruïner pour s'attirer tout le credit; qu'il falloit ſans perdre de tems qu'elle retournât en Friſe, & que les Etats la demandaſſent, ſous prétexte des diviſions qui ſont dans cette Province. Des qu'elle y a été reſoluë, elle a fait agir les Etats ainſi qu'elle a voulu, ils lui ont envoyé une Députation à la Haye, & elle eſt partie deux jours après pour Friſe, où elle eſt à préſant. Avant ſon départ elle m'a témoigné vouloir s'attacher à la France, & m'a fait connoitre qu'elle voyoit bien que c'étoit le ſeul & ſolide appui qu'elle pouvoit avoir pour Elle & ſon Fils; qu'elle n'approuvoit pas les ſentimens qu'on donnoit à ſon Neveu de ne regarder que le Roi d'Angleterre pour ſon Protecteur; qu'elle lui avoit dit pluſieurs fois, que

s'il ne changeoit de conduite & d'inclination, il se perdroit, que le Roi, étoit le seul qui le pouvoir soutenir & lui aider à se rétablir, en y contribuant de son côté par l'attachement qu'il devoit avoir pour les intérêts & pour le service des Etats; mais que voyant l'éducation qu'on lui donne si éloignée de ses sentimens, elle se séparoit entiérement de ses intérêts, & vouloit s'attacher à ceux du bien & de l'avantage de son Fils.

Que je pouvois m'assûrer qu'en tout ce qu'elle pourroit faire dans ces deux Provinces pour le service du Roi, elle s'y porteroit avec chaleur & grande affection; qu'elle y réüssiroit d'autant mieux que celle de Groningue étant attaquée, & les Ennemis postez dans le milieu, elle se serviroit de la venuë du secours du Roi pour publier par tout, que les Etats & les Peuples ne devoient la Liberté qu'à Sa Majesté, qu'il faut la satisfaire sur tous les points qu'elle demandera.

Elle désira que je prisse créance en deux Députez de Frise qui sont aux Etats Généraux, & qui ont été Domestiques de son Mari, qui sont Messieurs Hare & Brousma, avec qui j'ai lié une amitié fort étroite dans nos conversations. Ils m'ont fait entendre que quand ils se sentiront bien appuyez du Roi, il agiront encore plus ouvertement qu'ils ne font, & les voulant faire expliquer, ils me dirent que les Troupes de Sa Majesté pourroient avec celles de l'Etat prendre Munster cette Campagne, & ces deux Provinces se sentant appuyées des Troupes de Sa Majesté pourroient les venir secourir en peu de tems quand elles seroient attaquées, la marche n'étant que de quatre ou cinq jours,

jours, & que Sa Majesté disposeroit d'eux comme elle voudroit: & leur ayant repliqué qu'il y avoit deux partis dans les Provinces, dont l'un étoit opposé à eux, qui peut-être se trouveroit le plus fort quand ils appelleroient les secours du Roi, ils me dirent que cela ne se pouvoit, parce que les Gouverneurs de Couverden & de Steenwick dépendoient de la Princesse de Nassau, & que pour une plus grande liaison, elle & eux désireroient, que si le Roi faisoit un Regiment de Cavalerie en ces frontieres pour joindre à ses Troupes, il donnât des Compagnies aux Parens & aux Neveux du Gouverneur de Couverden, qui ont des Châteaux considérables sur la Riviere d'Issel, qui sont des passages sûrs pour les Troupes. Je leur repondis, que comme le Roi avoit le nombre de ses Troupes complet, je ne croyois pas qu'il en voulut lever de nouvelles.

Ils me parlent aussi d'une dette de cent mille livres qui est dûë par Henri IV. au feu Prince Guillaume dont la Princesse a les promesses, & les Lettres que le Roi a écrites là-dessus, portant reconnoissance & promesses de payer ladite somme, laqu'elle si Sa Majesté vouloit faire acquitter, lesdites deux Provinces lui en seroient obligées. comme d'une faveur faite à leur Princesse & Gouvernante.

Je leur repliquai, que je sçavois que dans l'ordre que le Roi tenoit à présent dans ses Finances, il ne payoit aucune vieille dette, mais qu'il régloit toutes ses dépenses avec tant d'exactitude qu'on payoit tout comptant le courant ; que cela n'empêcheroit pas que dans les occasions Sa Majesté ne donnât des marques de son amitié & de sa liberalité à Madame la Princesse de Nassau, étant si bien intentionée pour

les intérêts de Sa Majesté, comme je la croyois à présent.

Les Provinces d'Overyssel & de Gueldre ayant été désolées par l'Armée de l'Evêque de Munster, témoignent désirer la protection du Roi, & plusieurs des Etats de ces deux Provinces m'en ont parlé, qui sont Messieurs Pallant, Moulard, Rasphel & van Ghent; & comme les Partisans de la Maison d'Orange, d'Espagne & d'Angleterre ont leurs amis dans lesdites Provinces & dans les Etats Généraux, qui avancent les propositions qui sont de leurs intérêts, je me sers du crédit de ces Messieurs pour les détruire, ainsi qu'il paroit par celle qui a été faite par l'Ambassade Extraordinaire en Angleterre dont le Prince d'Orange devoit être, pour faciliter la paix, qui a été renversée par les oppositions qui se sont formées depuis trois jours, & je travaille avec mes amis pour faire faire une déclaration aux Etats qu'ils n'écouteront aucune proposition de paix sans la participation du Roi, & sans la Médiation de ses Ministres qui sont en Angleterre. Je crois cela nécessaire, tant pour détromper le parti du Prince d'Orange, les Espagnols & les Anglois, qu'ils puissent faire la paix sans nous, que pour fortifier celui du Roi dans les vigoureuses résolutions qu'il prendra, soit pour la Paix ou pour la Guerre. Je conclus que si le Roi étimoit à propos dans la conjoncture présente de gagner tout-à-fait ces deux Provinces, il le pourroit faire facilement en donnant aux Principaux, qui sont déja presque ruïnez, ou à leurs Enfans des Charges dans de nouvelles levées de Cavalerie. Cela les attireroit entierement au service du Roi; mais pour en être plus assûré, il seroit à souhaiter d'avoir

Mastricht

Mastricht ou Julliers, pour y avoir toujours une Armée pour les tenir en crainte d'être châtiez s'ils venoient à manquer aux Traitez, ce qui seroit fort facile, en ce cas, vû les avis qu'on auroit dans lesdites Provinces, & les personnes que le Roi auroit à son service qui faciliteroient les passages, ce qui obligeroit ceux qui seroient contraires aux intentions de Sa Majesté de se conformer à ce qu'elle voudroit. Je tiendrai cependant les affaires en balance jusqu'à la réponse du Roi, les laissant espérer ce qu'ils désirent, & gagner ainsi le retour de la Flote & l'arrivée de Monsieur de Wit, qui remettra assûrément les Villes de Hollande dans la prémiere vigueur où elles étoient. Quand j'aurai eu conférence avec lui je connoîtrai bien-tôt si son parti se croit en sûreté ayant la protection du Roi. Monsieur de Beverning en remettant sa Charge de Grand Trésorier des Finances, a fait grand tort au parti de Monsieur de Wit, & a étonné plusieurs de ses amis, Je travaille incessamment pour les rassûrer, & leur faire espérer une protection ferme du Roi, pourvû qu'ils agissent avec sincerité. Plusieurs commencent à revenir, mais on ne peut pas ôter la peur à tous. J'attendrai les ordres du Roi sur tout ce que dessus, & de sçavoir de quelle maniere je me dois conduire dans la conjoncture présente.



LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 30. Octobre 1665.

J'Ai été fort surpris de ne voir rien dans vôtre dépêche du 22. du voyage du Fils de van Goch, que vous me mandez par la précédente être déja en chemin, pour apporter aux Etats de nouvelles propositions d'accommodement de la part du Roi de la grande Bretagne, le Sieur van Beuningen ayant dit ici quelque chose d'une course qu'y pourroit faire facilement en peu de jours le Sieur de Wit, à présent qu'il est sur les Côtes d'Angleterre. Outre que je ne sçai s'il voudroit l'entreprendre, j'ai crû que cette démonstration si publique lui ôteroit dans la suite auprès des Peuples, & particulierement quand il s'agiroit de mes intérêts, la créance & l'autorité que j'ai intérêt qu'il se conserve toujours dans l'Etat. Il seroit bien plus à désirer pour beaucoup de raisons que ledit de Wit ne perdit pas un moment de tems à ramener la Flote dans leurs Ports; ou à revenir lui-même à la Haye, où l'on ne peut sans sa présence prendre aucunes bonnes mesures ni pour la Paix ni pour la Guerre. Vous témoignerez cependant aux Etats que j'ai eu fort agréables les soins que je vois qu'ils veulent prendre du bon traitement & de la conservation de mes Troupes, & les autres choses qu'ils ont résoluës sur cette matiere pour marquer leur respect & leur ressentiment.

Le peu que vous avez mandé à Lionne de ce que vous ménagez de-là pour mon service, & qui

qui est de la derniere importance, m'a donné plus de curiosité de sçavoir le reste. Comme j'y ai grand intérêt, je lui aurois ordonné volontiers de s'aller aboucher avec vous en personne, si je n'avois prévû que cela feroit un trop grand éclat & donneroit trop à parler & à penser à toute la Chrêtienté; mais comme la sûreté est entiere & dans le passage des ordinaires, & dans la bonté du Chifre, & que rien ne se peut dire de bouche qui ne se puisse écrire en y mettant un peu plus de tems, qui ne sçauroit être mieux employé, je désire que, sans y perdre un moment, vous me mandiez bien au long & bien exactement tout ce qui peut regarder la même affaire, & que vous y ajoutiez même vos sentimens sur ce que vous croyez que j'aurai à faire de ma part, si j'estime à propos d'y entendre & de la pousser; & si vous le jugez nécessaire & plus sûr, vous pourriez m'envoyer un Courier exprès qui m'apporte cette dépêche.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 30 Octobre 1665.

DEpuis mon autre dépêche faite, j'ai reçû la vôtre du 26. par le Gentilhomme du Comte de Guiche. Elle contient des nouveautez si considérables & si contraires à ce que vous m'avez mandé, il n'y a que peu de jours, de l'union des esprits dans toutes les

les Provinces que j'en ai été surpris, au point que vous le pouvez juger. L'ordinaire partant dans peu d'heures, je n'ai pas tout le tems qu'il seroit à désirer pour vous dire mes sentimens sur ce qui se passe, & sur la conduite que vous y devez tenir. Je dirai pourtant en peu de mots substanciels que vous devez voir tous vos amis, les échauffer, & leur inspirer de la vigueur, afin qu'ils soient plus capables de résister au torrent qui semble devoir précipiter la plupart des Provinces dans la résolution la plus préjudiciable au bien de leurs affaires, & la plus contraire à leur propre liberté qu'elles puissent jamais prendre. Voici des occurrences où vous ne devez pas épargner l'envoi des Couriers quand ce seroit d'un jour à l'autre, s'il est arrivé la moindre nouveauté qui change la face des affaires, ou que j'aye intérêt de sçavoir pour prendre mieux mes mesures. Je chargeai bien à propos de Lionne de vous mander par le dernier ordinaire, que je vous donnois pouvoir de promettre aux Etats ma déclaration sans delai contre les Anglois, en cas que les propositions qu'aportoit le Fils de van Goch allassent à réünir les deux Nations contre moi-même, & peut-être qu'ayant reçû ce pouvoir, il vous aura donné lieu de faire reprendre de meilleurs sentimens à celles des Provinces qui veulent aujourd'hui marcher par un chemin si opposé à leur veritable intérêt. Je vous confirme encore la même chose, & remets à vôtre prudence la conduite de cette affaire, qui est la plus grande qui se puisse jamais présenter; car comme d'un côté je tiendrai ma déclaration pour bien employée

ployée si elle peut produire l'effet qu'on a dit si souvent de donner cœur aux Provinces, les réünir toutes dans de mêmes intérêts, & les bien unir à moi ; même aussi d'autre part il me seroit non seulement fort fâcheux & extraordinairement préjudiciable, que j'eusse pris une résolution de cette nature contre le Roi d'Angleterre (qui ne l'oublieroit jamais) & que le même danger subsistât de la même division, des Provinces en elles-mêmes, & de l'union de cinq d'entr'elles avec l'Angleterre, ou peut-être même de toutes. Vous êtes sur les lieux, & avez la suffisance qu'il faut pour débroüiller toutes ces choses, & ne me laisser pas tomber dans l'inconvenient que je viens de dire par la précipitation de me déclarer, sans être assûré que rompant contre l'Angleterre je ne courrai pas risque d'être abandonné en cette Guerre par ceux pour la considération desquels j'y serai entré, sans autre objet ni intérêt, que de les empêcher de perir.

Le remede qui me paroit le plus efficace, comme le plus nécessaire d'être promptement appliqué au mal que je vois, c'est le retour du Sieur de Wit à la Haye, & j'estimerois bien à propos que vous lui dépêchassiez en diligence une personne expresse qui eut assez d'intelligence pour lui bien dire tout ce dont vous l'auriez chargé, lui donnant une simple Lettre de Créance, parce que les autres peuvent être interceptées, & qu'il n'importera pas beaucoup que celle-là le fut : sa créance consisteroit en deux points ; l'un, la nécessité indispensable de son prompt retour,

retour, & les raisons de cette nécessité; l'autre, le fortifier & lui donner du courage, l'assûrant en même tems & de ma protection pour sa personne & pour ses intérêts, & de ma déclaration contre l'Angleterre, s'il se met en devoir de venir redresser les affaires que son absence a si fort gâtées.

Comme le Sieur de Beverning vous a dit que je ne lui envoyois qu'un secours de six mille hommes, & qu'ils ont vingt mille Ennemis dans le cœur de leur Etat, vous pourrez dire aux Etats que j'ai envoyé sans perdre un moment de tems ce qu'on m'a demandé, & que j'ai crû même par beaucoup de discours qui se sont tenus qu'ils n'auroient pas désiré que je les assistasse d'un plus grand Corps; mais que j'ai tant d'affection pour leur Etat, & un désir si sincére de le voir en toute sûreté, que s'ils désirent un nouveau secours de Troupes, je suis prêt à le faire passer avec la même diligence au nombre qu'ils vous témoigneront de le souhaiter. C'est tout ce que j'ai pû vous mander dans le peu de tems qui me restoit pour faire cette Lettre.



LET-

LETTRE

Du Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 30. Octobre 1665.

LE Marquis de Castel Rodrigo, ne s'est pas contenté de refuser au Roi le passage qu'il lui avoit demandé par une liziére du Païs-Bas pour le Corps des Troupes que Sa Majesté envoye au secours des Hollandois contre l'Evêque de Munster; mais ayant sçû que Sa Majesté leur faisoit prendre le chemin du païs de Liege, il a fait assembler la plupart des meilleures Troupes de Cavalerie & d'Infanterie qui sont en Flandre, & les a fait poster à Marche-en-famine sous le commandement du Prince de Chimai, à demie lieuë de la route, que celles du Roi doivent tenir, comme si ledit Marquis avoit dessein de s'opposer à leur passage, & de les charger, prenant prétexte qu'elles pourront toucher quelque langue de terre des Païs du Roi son Maître, sans loger néanmoins en aucun Village, quoi que lui-même, il n'y a pas deux mois, ait fait venir en Flandre trois cent Bourguinons de la Franche-Comté, qu'il a fait passer sur les terres du Roi, sans lui en demander la permission, ni même lui en donner aucun avis, à quoi Sa Majesté ne trouva rien à dire, & n'en a fait aucune plainte. Cette conduite assez surprenante ayant obligé le Roi à faire parler au Marquis de Fuentes, Ambassadeur d'Espagne, pour s'éclaircir au vrai des intentions du Gouverneur de Flandre, & ledit Ambassadeur n'ayant donné que des réponses fort ambiguës,

Sa

Sa Majesté a ordonné à Monsieur de Turenne d'aller se mettre à la tête de ce corps qui doit passer en Hollande, & de le mener jusques à Mastricht, d'où il reviendra, se conduisant avec toute la prudence & moderation convenable à la bonne intelligence que Sa Majesté veut entretenir avec le jeune Roi d'Espagne, & néanmoins avec toute la vigueur que pourroit requerir la continuation de ce caprice imprudent, & de cette fanfaronade hors de saison du Marquis de Castel Rodrigo; Sa Majesté ne pouvant bien se persuader qu'il y ait ordre de déclarer la Guerre à cette Couronne, quand Sa Majesté ne pense point à lui, n'y a autre chose qu'à secourir ses Alliez. En tout cas s'il faut avoir la Guerre, le Roi en aura beaucoup de déplaisir, pour les maux que la Chrêtienté en pourra souffrir; mais il aura au moins la consolation de n'avoir pas été l'agresseur, & d'avoir fait tout ce qu'il aura pû avec honneur; pour prévenir & empêcher la rupture.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 2. Novembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que leur ayant plû, par leur Résolution du 29. Octobre dernier, de permettre le transport d'Amsterdam en France de cinquante milliers de Mêche, qu'il leur a demandé au nom du Roi son Maître, & de donner

ner leurs ordres au Collége de l'Amirauté d'Amsterdam de les laisser sortir sans difficulté, il se trouve qu'il n'y a présentement aucun Vaisseau François en ladite Ville, prêt à retourner en France pour les y porter, c'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, de vouloir donner de pareils ordres à l'Amirauté de Rotterdam, où l'on sera obligé de faire porter lesdites Mêches, pour être embarquées avec plus de diligence, sur quelqu'un des Vaisseaux François qui s'y rencontrent plus frequenment qu'à Amsterdam, & ainsi ne pas retarder la satisfaction qu'il leur a plû d'accorder à Sa Majesté, qui attend avec impatiente les Mêches. Donné à la Haye le deuxiéme Novembre 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 4. Novembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, se sent obligé de faire sçavoir à Vos Seigneuries, touchant le secours de Troupes que le Roi son Maître leur envoye pour leur défense contre l'Evêque de Munster, que Sa Majesté ayant demandé à Monsieur le Marquis de Castel Rodrigo leur passage par un coin des Païs-Bas, il ne s'est pas contenté de le lui refuser, mais ayant sçû que Sa Majesté leur faisoit prendre le chemin du païs de Liege, il a fait assembler, sous le commandement du Prince de Chimai, la plûpart des meilleures Trou-

pes

pes de Cavalerie & d'Infanterie qui sont en Flandre, & les a fait poster à Marche-en-famine à demie lieuë de la route que celles du Roi doivent tenir, comme si ledit Marquis avoit dessein de s'opposer à leur passage, en prenant prétexte qu'elles pourront toucher quelque langue de terre du Païs du Roi son Maître, sans néanmoins loger en aucun Village de sa domination, quoi que lui-même, il n'y a pas deux mois, ait fait venir en Flandre trois cens Bourguignons de la Franche-Comté, qu'il a fait passer au travers de la France, sans en demander la permission au Roi, ni même lui en donner avis, ce que Sa Majesté a pourtant bien voulu tolerer; & que cette conduite assez surprenante, ayant obligé le Roi de faire parler à Monsieur le Marquis de Fuentes, Ambassadeur d'Espagne, pour s'éclaircir au vrai des intentions en cela du Gouverneur de Flandre, & ledit Ambassadeur n'ayant donné que des réponses fort vagues & ambiguës, Sa Majesté a ordonné à Monsieur de Turenne d'aller se mettre à la tête de ses mêmes Troupes, se conduisant avec toute la prudence & moderation convenable à la bonne intelligence, que Sa Majesté veut entretenir avec le jeune Roi d'Espagne, & néanmoins avec toute la vigueur que pourroit requerir cette prétenduë opposition, hors de saison, de Monsieur le Marquis de Castel Rodrigo, qui devroit plûtôt concourir au secours que le Roi donne à ses Alliez, puis qu'ils le sont aussi du Roi son Maître. Vos Seigneuries pourront comprendre de-là, combien le Roi a veritablement à cœur de soûtenir leurs intérêts; Ledit Ambassadeur Extraordinaire pouvant les assûrer de sa part; qu'à mesure qu'il se rencontrera quelques obstacles à l'effet de ses bonnes intentions à l'égard de Vos Seigneuries, elles le verront d'autant plus roidir contre, pour les surmonter & passer jusques au but que Sa Majesté s'est propo-

sée

ſée de les aſſiſter & protéger, comme un bon Ami & Allié doit faire, en l'état où ſont leurs affaires, & pour lequel Elle n'oubliera aucune choſe. Donné à la Haye le quatriéme Novembre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 5. *Novembre* 1665.

J'Ai reçû les deux dépêches que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 30. du paſſé. Quelque deſaveu que les Etats faſſent ſur l'affaire de van Goch, j'aſſûrerai Vôtre Majeſté, qu'il leur a écrit, qu'il envoyoit ſon fils avec une dépêche importante. Il eſt vrai qu'il eſt reſté à Londres, & il a dépêché un de ſes gens qui a aporté la dépêche, du contenu de laquelle j'ai rendu compte à Vôtre Majeſté.

On ne peut d'un ordinaire à l'autre mander les choſes au juſte, parce qu'il arrive tant de changemens, & les eſprits ſont ſi ſuſceptibles de mauvaiſes impreſſions, qu'on eſt toûjours dans l'incertitude, juſques à ce que les affaires ſoient faites. Vôtre Majeſté ne ſçauroit croire comment la Cabale d'Eſpagne, celle d'Angleterre & celle du Prince d'Orange en ont agi, pour ſoûtenir la propoſition qui avoit été faite d'envoyer des Ambaſſadeurs en Angleterre, & y joindre le Prince d'Orange, pour moyenner la paix : pluſieurs Villes de Hol-

Hollande y inclinoient, & les plus échauffez du parti de Monsieur de Wit, ne disoient mot, mais j'ai été assez heureux pour leur faire comprendre leur perte, & les faire agir avec vigueur dans cette conjoncture. J'ai dépêché même à la Princesse de Nassau en Frise, pour la prier d'agir auprès de ses Amis, & de ses Créatures pour faire desavouër ceux qui ont avancé cette proposition, ce qu'elle a fait avec autant d'adresse que de secret, pour ne se pas commetre avec Madame sa Mere, qui soûtient l'autre parti.

J'ai gagné les quartiers de Zwol, & de la Comté de Zutphen, qui ont desavoüé leurs Députez, & je n'ai rassûré les Villes de Hollande qui chanceloient, que pour pousser les affaires dans les Etats Généraux, & faire voir le desaveu des Provinces de ladite proposition, comme ayant été faite sans leurs ordres.

Ce coup a été mortel aux Cabales contraires, & cela s'est négocié si secretement que quoi qu'on me soupçonne d'y avoir contribué, on ne le peut pourtant prouver.

Je suis très-aise d'avoir fait par avance ce que Vôtre Majesté m'ordonne, qui est de faire sçavoir par voye sûre à Monsieur de Wit l'état des choses, & combien sa présence étoit nécessaire à la Haye. Aussi-tôt qu'il a été informé de tout ce qui se passe, il m'a mandé qu'il feroit voile le lendemain pour revenir, je l'attends à ce soir, ou demain. Les avis que les Etats ont eu ce matin, assûrent que leur Flote étoit sur les Côtes de Zélande, & de-là à la Meuse, il n'y a que pour dix heures de chemin.

Tous

Tous les Amis de Monsieur de Wit sont fort contens des assûrances que je leur donne en particulier de la protection de Vôtre Majesté.

Je n'ai parlé à personne de la déclaration de Vôrre Majesté contre l'Angleterre, parce qu'ayant rompu les mesures des Cabales contraires, je veux voir ce que Monsieur de Wit fera à son arrivée, & comme il sera reçû; car s'il est nécessaire d'avancer cette déclaration, je veux du moins qu'il m'en fasse donner une par écrit par la Province de Hollande, qu'elle n'entendra à aucun Traité avec l'Angleterre, sans la participation & le consentement de Vôtre Majesté, ainsi je ne puis encore lui rien mander là-dessus que ledit de Wit ne soit ici; mais j'assûre Vôtre Majesté par avance, que je ne l'engagnerai qu'à l'extremité, en prenant mes précautions.

J'ai estimé à propos de faire un Mémoire sur la Lettre de Monsieur de Lionne, & le présenter aux Etats, parce que la Cabale d'Espagne publioit que Vôtre Majesté n'avoit pas envie de donner le secours, que ce n'étoit qu'une feinte, & que pour marque de cela elle avoit demandé passage par Maubeuge, qui est un chemin tout contraire. Monsieur van Ghent, au sortir de l'Assemblée, m'est venu voir, & m'a dit que ce Mémoire avoit fait un très bon effet. Ledit van Ghent, les Députez de Zélande & de Hollande, ont dit dans l'Assemblée qu'il étoit aisé de voir que cette Guerre de l'Evêque de Munster, étoit fomentée par les Espagnols, puis qu'ils vouloient s'opposer à leurs secours, & qu'il étoit tems de lever le masque, à quoi ceux de la Cabale d'Espagne, n'ont

pas repliqué un mot, & ont baissé la tête.

Vôtre Majesté aura vû par mes précédentes dépêches les dispositions où étoient les Provinces de Frise & de Groningue, & comme Madame la Princesse de Nassau agit très bien. Elle m'a envoyé son Intendant pour me demander Conseil sur ce qu'elle doit faire, les Ennemis ayant comme investi Groningue, & occupant des quartiers aux environs avec 16000. hommes. Je lui ai mandé que pour abattre tout-à-fait la Cabale qui lui est contraire, j'étois d'avis qu'elle tâchât d'entrer avec son Fils dans la Ville de Groningue, que cela lui attirera l'amitié & l'estime de ces deux Provinces, de voir qu'elle s'expose pour leurs intérêts, & que de plus cela obligera toutes les autres Provinces à faire plus d'effort pour la secourir. Ce n'est pas que je juge qu'il y ait du peril pour cette Place, y ayant un côté de ladite Ville libre, par où l'on entre & sort quand on veut, & de plus il y a 4000. hommes dedans; mais cela fera le même effet dans l'esprit des peuples, comme si le peril étoit plus grand, & la rendra plus considérable dans ces deux Provinces pour les porter à ce qu'elle voudra.

Vôtre Majesté aura vû par mon prémier Mémoire la disposition de ces Provinces. Je continuë à ménager les esprits pour ses intérêts. Les Provinces d'Overyssel & de Gueldre étant ruïnées, & la plûpart de la Noblesse composant les Etats, Vôtre Majesté auroit un beau moyen de les obliger, & d'attirer la plûpart des familles

les, si faisant lever en ces quartiers là quelques Compagnies, elle vouloit y donner aux principaux de ces Provinces quelque chose, ou à leurs Enfans : je crois même que quantité de Gentilshommes, & autres personnes se resoudront à se mettre simples Cavaliers, & au même prix que les Etats donnent, qui est quarante écus, afin d'avoir l'honneur de servir Vôtre Majesté. Ce que je lui en mande n'est que pour ouvrir ma pensée sur les moyens d'attirer des gens à son service, & profiter du mauvais état où la guerre les à reduits.

Le Sieur Klingenberg, Conseiller d'Etat du Roi de Dannemarc, son Envoyé extraordinaire vers Messieurs les Etats, est arrivé depuis quatre jours. Il m'a vû d'abord, & m'a témoigné & communiqué toutes les prétensions de son Maître. J'ai été ensuite chez les Députez de la Province de Hollande, pour les porter à donner satisfaction au Roi de Dannemarc, vû les avantages qu'ils en peuvent tirer dans la conjoncture présente en le détachant des Anglois. J'ai vû aussi les principaux des Etats Généraux pour lui faire donner des Commissaires favorables, c'est-à-dire qui ne soient pas de la Cabale d'Espagne ni d'Angleterre, & je suis satisfait de ceux qui ont été nommez, dont Monsieur van Ghent est du nombre.

Quant à l'affaire de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, j'ai disposé la Province de Hollande & les Etats Généraux à lui ceder la Place d'Orsoy sur le Rhin qui est très-bien fortifiée, & que ledit Electeur avoit désiré pardessus toutes les autres ; mais j'ai été fort surpris de voir qu'après cet Octroi de Messieurs les Etats, lors qu'ils ont demandé d'entrer dans

une Alliance avec ledit Electeur, ses Députez ont répondu qu'ils le vouloient à condition que les Etats lui entrétinssent trois mille hommes, qui ne recévroient ordre que de lui, qu'il eût un mois de tems, sans faire aucun acte d'hostilitez contre l'Evêque de Munster, pour lui demander par qu'elle raison il a déclaré la guerre aux Etats, & s'il veut sortir de leur Païs dans ledit mois, & entrer en accommodement ce qui a fort choqué lesdits Etats, en ce qu'ils ne veulent entendre à aucun accommodement avec ledit Evêque, après qu'il a pillé & ruïné quatre Provinces qui ne cherchent que l'occasion de s'en vanger, & dont les principaux des Etats desdites Provinces, ont le plus souffert.

Lesdits Sieurs Etats veulent bien prendre les trois mille hommes à leur service, mais ils entendent qu'ils agissent sous leurs ordres, ainsi que les autres Troupes qu'ils ont en Campagne, ce qui est très-juste.

On a découvert que cet incident vient de la Princesse d'Orange qui traverse ce Traité, & qui croit tirer grand avantage pour son parti, de tenir ledit Electeur dans l'incertitude sans rien conclurre; & il est à craindre qu'il perdra une occasion fort favorable pour les affaires, car en un autre tems les Etats n'auroient jamais consenti à céder Orsoy.

Il ne tient à présent qu'aux Députez de Monsieur le Duc de Neubourg de conclurre l'affaire de l'échange de Ravestein. Nous avons trouvé des expédiens pour la Religion: le point de la Souveraineté est remis en arbitrage, mais celui de la garentie sur les prétensions de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, ne se peut vuider, si ledit Electeur ne parle, & ne se désiste de

toutes

toutes prétensions sur ledit Ravestein. Jusqu'à présent, les Députez de Monsieur le Duc de Neubourg n'ont rien obtenu là-dessus de ceux de Monsieur l'Electeur, ainsi l'affaire demeura accrochée.

J'ai déja mandé à Vôtre Majesté que le point des élucidations a été accordé à la satisfaction de la Couronne de Suéde, dont j'ai donné avis à Monsieur le Chevalier de Terlon, il y a deux ordinaires.

Comme j'achevois cette dépêche, j'ai reçû un Billet de Monsieur de Wit du Tessel, qui me marque qu'il sera ici demain. On fait débarquer six mille hommes de pied pour marcher à Groningue, & se joindre aux autres Troupes qui y sont déja. Si le secours de Vôtre Majesté étoit arrivé, marchant par Zwol entre Couverden & Steenwik, droit dans le Païs de Drente, l'Armée de l'Evêque de Munster seroit prise par devant & par derriére, & auroit de bonnes places contraires dans les flancs sans avoir aucune retraite. Le Sieur de Wit a envoyé du Tessel 1500. hommes dans Delfziel, qui est un Port de Mer en Ostfrise, que l'Evêque de Munster devoit occuper; pour avoir communication par Mer avec le Roi d'Angleterre. J'estime qu'il seroit de la derniére importance de défaire cette Armée de l'Evêque de Munster, pour ruïner entiérement le parti, & le crédit du Roi d'Angleterre du côté de la terre, & que ce fut avec l'assistance des Troupes de Vôtre Majesté, pour faire voir à ces quatre Provinces qu'elles étoient perduës sans son secours, & que c'est elle seule qui a soûtenu l'Etat du panchant où il étoit de sa ruïne.

Monsieur de Pradel aura à se ménager avec

les Députez des Etats, qui sont à l'Armée avec ceux qui commandent leurs Troupes, qui n'ont pas toute la chaleur qui seroit à souhaiter pour venir aux mains avec les Ennemis & finir cette affaire; mais comme il a beaucoup d'expérience, & qu'il connoîtra peu de jours après qu'il sera arrivé, ce qui se pourra faire de plus avantageux pour le service de Vôtre Majesté, je ne doute pas qu'il ne prenne le chemin le plus court pour décider cette affaire.

Quant aux Députez des Etats, tout habiles qu'ils soient, il faudra du tems pour gagner leur confiance; car comme ils veulent agir en Souverains, leurs Conseils, & leur délibérations sur la guerre, ne sont pas toûjours celles qui sont les meilleures à suivre; & ce que je trouve de plus fâcheux c'est que le Prince Maurice agit avec eux avec trop de soumission, ce qui lui a fait faire de grandes fautes, & principalement dans le passage de Rovere, par ou l'Armée de Munster a passé pour entrer dans le Païs de Groningue, lequel passage pouvoit être bien fortifié, la situation étant bonne, s'il ne se fut trop fié à ce que les Députez lui dirent, qu'ils y avoient pourvû par des Troupes venuës de Frise; & s'il y avoit été lui-même, il n'auroit trouvé que trois cent païsans mal armez, & une Compagnie de cent hommes.

Mais pareilles choses n'arriveront pas à Monsieur de Pradel, qui agissant de son Chef, & étant fort expérimenté comme il est, & ayant de bonnes Troupes, il prendra sans doute des résolutions bien vigoureuses.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 5. Novembre 1665.

VOtre dépêche du trentiéme du passé m'a été renduë, comme j'évite toutes les occasions de faire faire des dépenses à Sa Majesté, & même de les proposer, je me remets à elle, étant informé de l'état des affaires, de juger ce qu'elle trouvera à propos de faire.

Mais avant de sortir de dessus cette matiére permettez moi de vous représenter, si ce ne seroit pas un coup important dans cette conjoncture, qu'il plût au Roi de faire payer liberalement à Madame la Princesse de Nassau, les cent mille livres qui lui sont dûs dont elle à les promesses de Henri IV. & de Louis XIII., & plusieurs de leurs Lettres qui l'assûrent de l'entier payement, & de celles de feu Monsieur le Cardinal de Richelieu, qui lui donnent les mêmes assûrances. Cette Princesse mérite d'être assistée, elle a vendu ses perles & ses pierreries en passant à Amsterdam, pour assister la Noblesse, & les peuples de ses Gouvernemens qui sont ruïnez, & pour gagner ceux qui sont de la Cabale contraire à ceux de son parti; Je sçai qu'elle a mis sa Vaiselle d'argent en gage pour s'aller jetter dans Gro-

ningue avec le Prince son Fils. Elle supporte avec une fermeté & un courage extraordinaire toutes ses disgraces, & les traverses que Madame sa Mere lui fait, jusqu'à lui retenir son bien pour la faire soûmettre à ses volontez, c'est à dire à suivre son parti, & quiter celui de l'Etat & le nôtre; mais elle a fait une réponse fort généreuse, qui est qu'elle ne quiteroit pas les intérêts des Etats des deux Provinces, dont elle étoit Gouvernante; que lesdits Etats étoient Tuteurs du Prince son Fils & ses Conseillers; qu'elle feroit ce qu'ils trouveroient à propos pour le bien & l'avantage desdites Provinces, où son Fils & elle s'attachoient tout à-fait.

Et que quant à la nécessité où elle se trouvoit, il ne lui seroit point honteux de licentier son train, quand les moyens d'en soûtenir la dépense l'y obligeroient, mais que son regret étoit de ne pouvoir assister comme elle voudroit les Amis, & les Serviteurs de son Fils & les siens. Ne voilà-t-il pas, Monsieur, une réponse digne du grand cœur de cette Princesse, & ne mériteroit-elle pas que nôtre grand Roi qui a de si grandes qualitez, la distinguât des autres Princesses par son estime, son amitié, & sa liberalité. Je vous avouë que comme je regarde en ceci plus les intérêts du Roi, que celui de la Princesse de Nassau, je souhaiterois que Sa Majesté fit quelque chose pour elle, qui marquât quelque distinction, & que nous nous assûrassions par là de ces deux Provinces, & du crédit de ses Amis. Excusez, Monsieur, mon zéle,

si je vous dis avec trop de liberté mon sentiment.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 6. Novembre 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêché du 29. qui a fort satisfait le Roi, lors qu'il a vû que les affaires n'étoient pas de-là en si mauvais état, qu'il y avoit sujet d'apprêhender, par celle que le Gentilhomme du Comte de Guiche m'avoit renduë quelques jours auparavant, puis que les Députez d'Overyssel qui avoient mis sur le tapis une si belle proposition, n'ont été suivis de personne, & ont même déclaré qu'ils n'en avoient reçû aucun ordre.

Cela fait voir pourtant qu'il y a beaucoup de mal dans le cœur de l'Etat, quoi que la bonne constitution du malade soit encore superieure, & Monsieur van Beuniegen se sert puissamment de cette raison pour presser la déclaration du Roi, comme un reméde souverain pour faire cesser tous ces dangers. Si cela étoit vrai, je tiens qu'elle seroit bien employée, mais il seroit fâcheux & préjudiciable au dernier point d'avoir fait un faux pas de cette nature, & que Sa Majesté après cela pût être abandonnée & laissée seule en guerre avec

l'Angleterre par ces sortes de divisions entre les Etats.

Ledit van Beuningen me pressa encore hier très-vivement sur la déclaration du Roi. Je lui gagnai le fort de l'épée par le moyen que vôtre derniére dépêche m'a suggeré, & qui n'est que trop bien fondé; & plût à Dieu qu'il ne le fut pas tant; & je lui fis connoître, & peut-être avoüer en son ame, que le Roi prendroit une résolution qui ne seroit pas conforme à sa prudence, si elle se déclaroit lors que les Etats, non seulement sans vous en donner communication, mais se cachant de vous, envoyoient une Personne expresse en Angleterre de grande suffisance, sous prétexte d'un échange de prisonniers, mais avec des ordres secrets de traiter la paix & de la conclurre sans la médiation du Roi, & même sans la participation d'aucun de ses Ministres. Je lui dis là-dessus qu'ils étoient maitres de leurs déliberations, & que nous n'aurions pas raison d'y trouver à dire, si ce n'est qu'ils font cela, en un tems que le Roi leur envoye un secours de Troupes considérables contre un autre Ennemi qu'ils ont dans le cœur de leur Etat; qu'à cela près ils pouvoient resoudre la paix ou la guerre à leur bon plaisir, selon qu'ils estimeroient leur convenir; mais qu'il n'étoit ni de la bonne foi, ni honnête de presser le Roi de rompre pour l'amour d'eux contre un Potentat, vers lequel dans le même tems ils envoyent en cachette une personne expresse pour traiter la paix, qui paroitroit peut-être au jour dans la semaine même que Sa Majesté seroit entrée en guerre pour leurs intérêts.

Le

Ledit van Beuningen n'a pas manqué de me repartir suivant ses derniers ordres, que si le Roi vouloit se déclarer, il signeroit que ses Maîtres ne feroient point la paix sans lui & sans sa médiation.

J'ai reparti qu'il valloit mieux auparavant éclaircir ce qui étoit veritablement de cet Envoi Extraordinaire & à quelle fin, qu'il n'y avoit que trois jours à attendre vôtre prémiere dépêche, & que selon la satisfaction qu'on vous auroit donnée sur les plaintes que vous auriez faites, Sa Majesté pourroit prendre ses résolutions avec plus de fondement.

Il m'a témoigné qu'il ne vouloit point écrire tout ce que je lui avois dit, à Messieurs les Etats, qui en prendroient de nouveaux ombrages des intentions de Sa Majesté; je ne sçai pourtant ce qu'il fera, si ce n'est qu'il mandât que le Roi ayant passé toute la semaine à Versailles, il n'avoit pû avoir aucune commodité de négocier.

Je lui ai fait connoître ensuite, ayant auparavant exigé sa parole qu'il n'en manderoit rien aux Etats, pour ne leur pas rendre suspect Monsieur de Wit, que mal-aisément le Roi se porteroit-il à se déclarer qu'il ne vit Monsieur de Wit de retour à la Haye, & qu'on eût vû avec lui toutes choses, tant pour bien faire la guerre, que pour s'assûrer que Sa Majesté ne seroit point abandonnée par une paix précipitée. J'ai même dit que les Ennemis de Monsieur de Wit se vantoient qu'il n'oseroit en l'état que sont les choses paroitre à la Haye, & que jusques à ce que cela fut, & qu'on lui vit exercer sa Charge avec l'autorité qu'il doit avoir, & particulie-

rement après la honteuse retraite de Beverning, qui avoit fort abatu & découragé ses autres amis, le Roi ne prendroit pas une résolution prudente de se déclarer, si le parti du Roi d'Angleterre par le moyen de son Neveu doit prévaloir dans les Provinces Unies. J'ai ajouté que si Monsieur de Wit revenoit, & qu'il vous fit voir clair au soutien de son parti & de son autorité, vous lui donneriez toute satisfaction. Van Beuningen a peut-être crû sur ce discours, que vous aviez en main de quoi faire sur le champ déclarer le Roi & rappeller d'Angleterre les Ambassadeurs, & je n'ai pas jugé à propos de lui en ôter l'opinion ni l'espérance; mais mon intelligence veritable étoit en conformité de la derniére dépêche de Sa Majesté que vous feriez entendre au Sieur de Wit, qu'en dépêchant un Courier exprès à Sa Majesté, je vous raporterois tous les ordres pour la déclaration du Roi qu'il peut désirer.

Cependant le Roi a fort approuvé & approuvera fort dans la suite que vous ne vous en soyez pas servi, & que vous ne vous serviez pas du pouvoir que Sa Majesté vous a donné, si vous n'en étes pressé par quelque accident imprévû auquel vous voyez qu'il soit important de remédier.

Si vous faites sçavoir à Monsieur le Duc de Neubourg ce que Messieurs les Etats disent sur les trois Eglises Catholiques qu'il demande qu'on laisse dans le Païs de Ravestein, il y a apparence qu'il se relâchera de cette prétension, puis que le Roi d'Espagne n'a pû lui-même venir à bout d'une pareille chose dans un cas semblable.

Vous

Vous ne devez avoir aucune peine à proposer à Sa Majesté des dépenses quand vous jugerez que son service le requiert; car comme la prudence veut que l'on épargne tout ce dont l'on peut se dispenser sans préjudice, Sa Majesté est le Prince du monde qui s'appliquera le moins à épargner, quand elle verra la nécessité ou l'utilité de ne le pas faire.

On ne peut jamais songer à avoir Julliers en propre, parce que de nôtre consentement Monsieur de Neubourg s'est lié les mains, à n'y pouvoir jamais introduire autre Garnison que les siennes; mais comme il n'est pas satisfait des Etats, cette place nous pourroit autant servir à leur égard, que si elle étoit entre les mains du Roi.

Quant à Mastricht, vous voyez bien que ce ne peut être jamais que par vôtre entremise & vôtre application sur les lieux, que Sa Majesté peut songer à l'acquerir; & que tout ce qu'on diroit au Sieur van Beuningen, qui n'a aucun pouvoir & n'en peut avoir, ne produiroit qu'un mauvais effet sans aucun fruit.

Quand le Roi prendra sa derniére Résolution, je crois qu'il sera bon de vous renvoyer le Sieur van Beuningen, qui a des défenses de partir d'ici avant que cela soit.

J'ai, il y a long-tems, le Livre Latin que vous vouliez m'envoyer, & je n'en ai pas fait grand cas; il y avoit de meilleures raisons à dire dans une mauvaise cause.

Le Roi a fort approuvé tout ce que vous avez ménagé avec Madame la Princesse de Nassau, & il sera bon de continuër à la tenir & ses amis & dépendans en la même bon-

bonne disposition dont on pourra avec le tems, & selon les conjonctures, tirer divers avantages.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 6. Novembre 1665.

JE dois aussi donner avis à Vôtre Majesté que par les Lettres que quelques-uns des Etats ont reçû d'Angleterre, on leur mande que le Roi de la Grande Bretagne fera encore des conditions plus douces qu'on ne croit, pourvû qu'ils traitent sans la participation de la France. Les Lettres ont été communiquées à l'Assemblée de Hollande, plusieurs Villes ont dit qu'il falloit faire la Paix, les autres qu'il falloit attendre le Pensionnaire.

Les Députez de Haerlem, Rotterdam & Delft, qui sont mes amis, ont dit qu'il ne falloit rien faire sans la participation de la France; les autres ont repliqué que la France n'ayant pas rompu contre l'Angleterre elle n'y auroit nul intérêt: ce sont les contestations ordinaires dans l'Assemblée où chacun dit son avis comme il pense; mais avant que les résolutions se prennent on trouve des expediens de faire changer d'opinion les plus échauffez, c'est à quoi je travaille.

Nous sommes à la crise de toutes les affaires. Je dépêcherai un Courier à Vôtre Majesté dès que Monsieur de Wit & moi aurons mis la der-

niere

niere main aux affaires qui se traitent à présent.

Si l'Etat se lie, & promet de n'entendre à aucun Traité avec l'Angleterre que par la participation & le conseil de vôtre Majesté, je crois que je leur pourrai promettre de lui envoyer un Courier pour lui représenter l'état des choses, & la presser de se déclarer contre l'Angleterre moyennant les conditions ci-dessus. Je juge bien que Monsieur de Wit m'en pressera fort, ceux de son parti me sollicitant extraordinairement sur ce sujet.

Messieurs les Etats m'ont envoyé le Président de semaine, pour me prier de faire sçavoir à Vôtre Majesté qu'ils se sentent fort obligez de l'ordre qu'elle a donné à Monsieur de Turenne de conduire le secours jusques à Liege, & de la vigueur avec laquelle Vôtre Majesté agit en cette rencontre pour leurs intérêts, & qu'ils donnent ordre à Monsieur van Beuningen de l'en remercier plus particuliérement.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 7. Novembre 1665.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que Henri Ampzing Marchand François, demeurant à Rouën, fit acheter à Londres au mois de Février dernier, dans un tems qu'il étoit permis, dix Pipes, quatre Poinsons, vingt Bariques, & un Baril de Sucres de Barbodos, que le Sieur Jean Franchlinson Corres-

Correspondant en ladite Ville de Londres, fit charger sur le Navire nommé le Chasseur verd de Hambourg, Maître Casper Wagenfeld, pour le compte dudit Henri Ampzing, avec ordre de porter lesdits Sucres à Flissingue, & en effet ledit Navire s'y étant achemiñé, fut rencontré entre Ostende & Flissingue le 28. dudit mois, par un Capre de la même Ville, dit Pouchenello qui le prit & l'y mena. Ce que ledit Ampzing ayant apris, il fit aussi-tôt reclamer ses Marchandises; mais quelque diligence qu'il ait faite, il n'a pû jusques à présent en obtenit la restitution; quoi que François Rois, bourgeois de Flissingue, ait eu il y a long-tems celle de quinze Futailles de Petun, qu'il avoit dans le même Vaisseau le Chasseur verd, De quoi ledit Ampzing ayant porté ses plaintes au Roi, comme d'un deni de justice, Sa Majesté a donné ordre audit Ambassadeur Extraordinaire, de demander en son nom, comme il fait à Vos Seigneuries, la restitution entiére desdites Marchandises que l'on n'a aucun droit de retenir, puis qu'il a été suffisamment prouvé devant le Collége de l'Amirauté de Middelbourg, que ledit Ampzing est François, que ces Marchandises lui appartiennent, qu'elles ont été portées de Londres à Flissingue par son ordre, dans un Navire libre, en un païs qui l'étoit aussi, & en un tems où tout cela a été permis, & qu'il ne se peut rien alléguer de valable au contraire; Et en outre que ledit Capre dit Pouchenello, soit condamné en son propre & privé nom en tous les dépens, dommages & intérêts, soufferts depuis un si long-tems par ledit Ampzing, qui s'est consumé en frais à la poursuite de cette restitution: Surquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire espére de la prudence & de l'équité de Vos Seigneuries, qu'elles donneront serieusement leurs ordres au Collége de l'Amirauté de Middelbourg, à ce que lesdits Sucres qui sont à Flissingue

singue soient entiérement, & sans aucun délai, remis audit Henri Ampzing ou à son ordre. Donné à la Haye le septiéme Novembre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 12. *Novembre* 1665.

MOnsieur de Wit & moi avons eu de grandes conférences depuis trois jours. Je lui ai dit tout ce qui est porté pour ses intérêts dans les dépêches du Roi; il m'a témoigné en avoir beaucoup de reconnoissance, & ne désirer rien tant que d'avoir occasion de la faire voir à Sa Majesté par quelque service. Il a estimé à propos qu'en voyant les Députez de l'Assemblée, je leur fasse entendre que le Gouvernement présent satisfait Sa Majesté, & que si on le change cela lui donneroit occasion de prendre d'autres mesures, ce que j'ai fait assez utilement pour lui & pour nous. Je suis assûré de huit Villes qui ont promis que non seulement on n'entendra jamais à aucun Traité avec l'Angleterre sans la France; mais même qu'ils n'y envoyeront point une personne, sans lui donner ordre de ne faire aucun pas sans la participation de Sa Majesté, & quant au Gouvernement présent, qu'ils le maintiendront au peril

ril de leur vie. Il y a encore dix Villes à mettre sur ce pied-là, à quoi je m'en vais travailler incessamment. Les affaires sont dans leurs crises, & l'Assemblée de Hollande est de trois cens personnes, les Députez étant doublez par toutes les Villes par la conjoncture des affaires.

Monsieur van Beuningen a écrit à Monsieur de Wit tout ce que vous me mandez, & lui a fait entendre que j'avois pouvoir de dire que le Roi se déclareroit contre l'Angleterre. Il m'a fort pressé là-dessus, & m'a dit que c'étoit le moyen de fermer toutes les portes aux Cabales, & que Sa Majesté leur fournissant l'argent porté par le Traité, jusques au tems qu'il donne le secours, c'est un moyen infaillible d'attirer l'affection & la confiance de ces Provinces, & particuliérement de la Hollande, qui se voit seule chargée de toute la dépense, la Gueldre, Overyssel, la Frise & Groningue ne fournissant rien, leur Païs étant ruïné par l'Armée de l'Evêque de Munster, & que la Zélande ayant perdu son Commerce de Mer ne fournissoit rien, qu'ainsi la Hollande étoit chargée de tout, & que se voyant aidée & soulagée par le Roi, & la foi d'un Traité exactement tenuë, Sa Majesté seroit absolument tenuë maitresse de leurs volontez, & leur feroit faire ce qu'elle voudroit, au lieu que si on laisse les Etats dans l'embarras où ils sont, il est à craindre que l'inexécution du Traité subsistant, ils ne soient obligez de s'accommoder contre leur gré & leur propre intérêt, & que le parti contraire ne prévale.

Je lui répondis que j'avois ordre du Roi de l'informer de l'état des affaires, & que si Messieurs

sieurs les Etats prenoient une résolution d'agir de concert avec lui pour la paix, & n'entendre à aucune proposition secrete sans la lui communiquer ni même d'envoyer en Angleterre une personne exprès pour négocier sans sa participation, & que Sa Majesté en se déclarant trouvât ses sûretez qu'elle ne resteroit pas seule en guerre, je pouvois lui dire confidemment qu'en ce cas j'avois pouvoir d'envoyer un Courier au Roi pour lui représenter la bonne disposition des Etats, après quoi je ne doutois pas que Sa Majesté ne se déclarât.

Mais qu'avant de faire ce pas, il falloit voir ce que produiroit cette Assemblée, & si on rejetteroit toutes ces propositions de paix en secret, & l'envoy d'une personne de confiance en Angleterre, de quoi étant bien éclairci je m'employerois de tout mon pouvoir, pour leur procurer la satisfaction que les Etats demandent avec tant d'empressement.

J'ai pris ce tems-là pour solliciter les dix autres Villes. Monsieur de Wit agit aussi fortement de son côté, & l'on a vû un effet de nos sollicitations depuis deux jours. Un Ministre qui occupoit la Chaire de la principale Eglise de la Haye, appellé Landtman, a prêché que Dieu les châtioit, de ce qu'ils acceptoient le secours d'un Roi idolâtre, & qui étoit capable de les faire massacrer de même que leurs confréres le furent à la St. Barthelemi par un autre Roi son prédécesseur, qui outre cette barbarie fit encore égorger plusieurs innocens à Anvers. & qu'on avoit quitté l'alliance d'un Roi de leur Religion pour lui faire la guerre par des maximes d'un mauvais Gouvernement. Ce qui étant raporté à Messieurs les Etats, ils l'envoyérent chercher

pour

pour l'interroger sur ce fait; il tourna la chose d'une autre maniére, & plusieurs voix allérent à le laisser aller, mais nos amis jugérent qu'il falloit un châtiment, parce qu'il avoit désigné la Personne du Roi. On l'a suspendu de la Chaire pour jamais, & il s'est retiré de la Haye. Cet homme étoit fort aimé du Peuple, & cependant on a si bien pris ses mesures que cela n'a point eu de suite.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 13 Novembre 1665.

J'Ai reçû vos dépêches du 29. de ce mois passé, & ai été fort aise de deux particularitez qu'elles contenoient, l'une le retour du Sieur de Wit à la Haye, & l'autre que vous soyez venu à bout par vos diligences auprès de vos amis, de rompre les mesures des Cabales d'Espagne, d'Angleterre, & de Madame la Princesse d'Orange, dans le dessein qu'elles avoient de faire réüssir la propósition des deux Députez d'Overyssel, d'envoyer une Ambassade Extraordinaire au Roi d'Angleterre, dont Monsieur le Prince d'Orange fut le Chef.

Quand à ce que vous dites de l'argent que ces trois Cabales ont prodigué en cette occasion, il se peut faire que la Princesse d'Orange ne l'ait pas épargné; pour les Anglois j'en doute, car ils n'en regorgent pas; outre que je ne vois aucun de leur Ministre sur les lieux qui pût avoir cet ordre là: mais pour les Espagnols, je sçai à n'en pouvoir douter, qu'ils ne peuvent pas avoir dépen-

dépensé un sol, non par défaut de bonne volonté, puis que depuis quatre ans Esteven de Gamarre presse continuellement les Ministres du Roi son Maître, de lui envoyer quelque remise d'argent extraordinaire, représentant l'utilité qu'on en pourroit tirer, en des occurrences de cette nature, & principalement pour promouvoir la Ligue défensive des dix-sept Provinces, mais je sçai, de Madrid même, que quelques vives instances que Dom Esteven de Gamarre en ait sçû faire, il n'en a pû tirer jusques ici que des espérances qu'on y satisferoit bientôt.

A présent que le Sieur de Wit aura repris l'exercice de sa charge, vous aurez plus de facilité, attendu même les bonnes intentions que j'ai pour les Etats touchant leur Guerre avec l'Angleterre, & ce que j'ai déja fait pour eux contre l'Evêque de Munster, de les porter à tout ce que je puis désirer.

Cependant vous vous étes fort bien conduit, de ne parler à personne du pouvoir que je vous ai donné touchant ma déclaration, & d'attendre l'arrivée du Sieur de Wit, pour pouvoir prendre avec lui toutes sortes de mesures sur des fondemens plus certains.

Il est sans doute qu'il faudra que la Province de Hollande, au moins me donne une promesse par écrit, qu'elle n'entendra à aucun Traité avec l'Angleterre sans ma participation & mon consentement, & van Beuningen m'a déja souvent offert de signer ici au nom de ses Maîtres un pareil écrit, qui ne seroit qu'une confirmation de ce que porte déja nôtre Traité, & d'y ajoûter même ce terme, *sans ma Médiation*, ce que je crois aussi fort juste, car comme les

An-

Anglois n'omettront rien pour nous désunir, & que pour en venir mieux à bout, ils pourront offrir aux Etats de plus grands avantages en leur particulier s'ils veulent entendre à traiter la paix separément, je dois d'autant plus prendre mes précautions là-dessus, que Messieurs les Etats se peuvent souvenir de quelle façon je fus traité à Munster, dans un cas pareil à celui qui est prêt d'arriver. J'ai trouvé fort considérable le mot que les Députez de Hollande & de Zélande ont dit dans l'Assemblée, qu'il étoit aisé de voir que cette guerre de l'Evêque de Munster, étoit fomentée par les Espagnols, puis qu'ils s'opposoient à leur secours, & qu'il étoit tems de lever le masque. Il sera bon de les rechauffer dans ces bons sentimens, & je fais état de vous ordonner, dans le tems de ma déclaration, de parler clairement au Sieur de Wit, des droits de la Reine sur certaines Provinces du Païs-bas, sans les mettre néanmoins en condition pour ladite déclaration, mais comme me promettant cette rétribution de l'équité & de la reconnoissance des Etats qu'après que j'aurai préferé leur intérêts à tous les miens, par une rupture contre une autre Couronne, qui ne désire que mon amitié, & qui m'a fait même des avances qui m'eussent été fort avantageuses pour la pouvoir conserver, Messieurs les Etats en useront à mon égard, avec la même affection & sincerité pour l'appui & le soûtien de nos droits, comme nôtre Traité les y oblige.

Vous avez donné un fort bon Conseil à la Princesse de Nassau, de se jetter avec le Prince son Fils dans la Place de Groningue, où elle ne peut courre aucun peril. Cependant cette demonstration lui aura servi à faire augmenter

consi-

considérablement l'affection, & l'estime que les peuples ont déja pour elle, voyant de quelle sorte elle sera exposée pour leur intérêt.

Quand je ferai lever de la Cavalerie (ce qui pourra être bien-tôt) je jetterai volontiers les yeux sur la Noblesse des Provinces d'Overyssel & de Gueldre, pour le choix de quelques charges, pour tirer ces Gentilshommes là du mauvais état où la guerre les a reduits.

J'ai eu grand plaisir d'apprendre que les différens de l'Electeur de Brandebourg, avec les Etats fussent en termes d'un accommodement prochain & facile, mais je ne vous sçaurois assez recommander la satisfaction du Roi de Dannemarc, dont je vous ai déja si souvent écrit.

J'ai fait dire quelque chose à van Beuningen des préjudices que peuvent souffrir les Etats, de la maniére d'agir de leurs Députez aux affaires de la guerre, dont ils n'ont pas toute l'intelligence qu'il faut pour pouvoir profiter des conjonctures, & prendre de bonnes résolutions à tems. Le Sieur de Pradel a ordre de suivre exactement, autant qu'il sera en son pouvoir, tous les Conseils que vous lui donnerez. Le Duc de Neubourg m'a écrit, & me fait de grandes plaintes du Gouverneur d'Emmeric, qu'il dit avoir, par ordre des Etats, & contre la volonté de l'Electeur de Brandebourg, chassé de cette Ville-là, les Peres Jesuites qui y ont été fondez par les défunts Ducs de Juilliers, & le Duc me prie de m'employer efficacement auprès des Etats, pour les obliger au prompt rétablissement desdits Jesuites, qu'il ne leur appartenoit pas de chasser, mais présentement à l'Electeur de Brandebourg par droit de Souveraineté. Je serai bien-aise de témoigner encore en cette

rencontre-ci, la considération que je fais des priéres dudit Duc, & particuliérement en une affaire de cette nature, qui regarde le bien de la Religion Catholique.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 13 Novembre 1665.

VAn Beuningen qu'il ne faudra pas commettre de de-la, a tenu ici un discours à Lionne, qui m'a semblé digne de grande réflexion, mais j'aporte une particuliére application à en profiter. Il lui a dit que je pourrois songer à débaucher les Troupes de l'Evêque de Munster, en quoi les Etats trouveront l'avantage de diminuër les forces de leur Ennemi, & moi celui d'augmenter les miennes; Lionne ayant répondu à cela, que je serois embarassé à trouver les moyens de faire passer en France, ce que je pourrois attirer à mon service des Troupes dudit Evêque, Van Beuningen a reparti, que je pourrois les faire joindre présentement au Corps que commande le Sieur Pradel, & les faire passer de deça avec le même Corps, quand l'occasion de l'employer sera cessée. Cette ouverture m'a paru si utile en toute maniére, que j'ai résolu aussi-tôt de vous charger de donner vos soins à la faire réüssir, soit par Troupes entiéres, comme Compagnies & Regimens, si cela se peut, soit en ramassant les Soldats qui viendront se rendre, ou que l'on attirera par des billets qu'on pourroit faire jetter dans l'Armée de l'Evêque, & en formant après un Corps quand

quand il y en aura nombre suffisant. J'écris aussi de cette affaire par la voye du Sieur le Tellier au Sieur de Pradel, à qui je mande de s'entendre avec vous, & je lui marque de quel fonds on devra se servir, pour y employer, en attendant que j'en aye fait remettre un exprès, si vous jugez qu'il y ait lieu à faire réüssir la chose.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 14. Novembre 1665.

JE dépêche ce Courier à Vôtre Majesté, pour lui donner avis que toutes les Villes de Hollande ont protesté dans l'Assemblée qu'elles n'entendront à aucune proposition de paix avec l'Angleterre, que par la participation de Vôtre Majesté; ensuite de quoi Monsieur de Wit est venu chez moi me porter cette parole, & me représenter de la part des Etats, & de la Hollande, combien il est important dans cette conjoncture présente, que Vôtre Majesté se déclare contre l'Angleterre, suivant le Traité, afin que cela ferme toutes les portes aux Cabales contraires, qui sont à présent sans credit par cette déclaration.

Il m'a fort prié ensuite de supplier Vôtre Majesté, de vouloir aider la Hollande de l'argent qui lui est dû du subside des quatre prémiers mois. Cette Province étant chargée de toutes les dépenses de Terre & de Mer, & les autres étant ruïnées, ne sçauroit supporter seule les grands frais de la guerre si Vôtre Majesté ne

l'assiste, ce que faisant elle donnera à connoître que son intention a été toûjours d'exécuter le Traité de 1662. & remettra entiérement la confiance qu'une partie de ces peuples avoit perduë par leurs pertes & souffrances sans avoir pû obtenir l'exécution dudit Traité, joignant à cela la chaleur qui paroissoit déja dans toutes les Provinces de s'unir de plus en plus contre l'Ennemi commun, par la parole & seule espérance que Vôtre Majesté se déclarera, que de-là on peut juger l'effet que cela produira lors que la chose aura sa perfection.

La Province de Zélande, qui est toûjours partagée, trois Villes tenant le parti du Prince d'Orange, & les autres celui de Hollande, sont toutes réünies par l'Alliance que Monsieur de Wit a faite des deux Chefs de cette Province: Monsieur Tibaut, Monsieur de Wit; le fils Epouse la fille de l'autre, & doivent être tous deux dans huit jours en cette Ville, & porter les Résolutions de la Zélande à une entiére union avec la Hollande; ledit Sieur de Wit m'a aussi assûré de la part de ses Maîtres, qu'on n'envoyera personne en Angleterre que l'on ne communique son instruction, & qu'on n'informe Vôtre Majesté de tous les ordres qu'on lui donnera, & que si Vôtre Majesté ne trouve pas bon qu'on l'envoye, on réjettera cette pensée, comme ne voulant rien faire qui ne lui soit agréable.

J'estime qu'elle peut à présent prendre ses résolutions avec sûreté, après les pas que Monsieur de Wit & la Province de Hollande font, qui assûrément attireront à eux toutes les Provinces, dont partie nous est déja assûrée, & on pourra gagner l'autre.

Mada-

Madame la Princesse de Nassau agit toûjours très-bien. La Province de Frise ne l'a pas voulu laisser sortir de Leeuwarde pour aller à Groningue, mais le zéle qu'elle a témoigné pour cette Province désolée a redoublé de beaucoup l'affection de ses Peuples pour elle. Je n'oublie rien aussi pour ménager les principaux des Villes de Zélande, & comme cette Province est la plus proche de France, je tiens que les gratifications y seront bien employées.

Je crois à présent voir bien clair, qu'après la déclaration de Vôtre Majesté, suivant le Traité, on pourra tirer des Etats tout ce que Vôtre Majesté désirera, & plus peut-être qu'elle ne pense, car avec ces Peuples il les faut engager dans le commencement aux choses sans qu'ils les voyent, & quand ils sont une fois dans le chemin on les mene aussi loin qu'on veut.

J'ai promis seulement à Monsieur de Wit de représenter à Vôtre Majesté tout ce que dessus, sans lui donner aucune assûrance de la déclaration contre l'Angleterre.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 14. *Novembre* 1665.

JE vous dépêche le Courier ; & vous verrez par la Lettre du Roi tout ce qui s'est passé dans la Province de Hollande ; Je croi, Monsieur,

sieur, que le Roi peut faire un fond assûré, que la Province de Hollande ne fera rien en quoi que ce soit, sans la participation de Sa Majesté. Monsieur de Wit est plus puissant que jamais: tous ceux qui paroissoient contre lui il y a huit jours lui font à présent la cour, & le recherchent. Il proteste qu'il sera fort reconnoissant des bontez que le Roi a témoigné pour lui. J'ai reçû cet ordinaire trois paquets de Messieurs les Ambassadeurs qui sont en Angleterre du 18. 25. & 30. du mois passé. Il faut que les dépêches ayent été arrêtées.

Monsieur de Wit attendra le retour des Couriers avec grande impatience. Il m'a recommandé cette dépêche pour Monsieur van Beuningen. Les Etats lui donnent ordre de confirmer au Roi ce qui m'a été dit.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 18. *Novembre* 1665.

Le Roi m'a commandé de vous dépêcher ce Courier exprès, sur un mot qui s'est trouvé dans la dépêche, que Monsieur de l'Esseins m'a écrit à son arrivée à la Haye. Il mande que l'Evêque de Munster, pour toute conclusion des Conférences qu'ils avoient euës ensemble, lui avoit témoigné qu'il se porteroit à une suspension d'armes, & que lui ayant reparti qu'il se devoit disposer à des partis plus conformes à l'état auquel il se trouvoit, & parler de retirer ses Troupes entiérement, qu'encore ne sçauroit-il pas si Messieurs les Etats s'en contenteroient,

L'Evê-

L'Evêque avoit repliqué qu'il les retireroit de plusieurs endroits, mais non pas de tous, & que c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire, en attendant des nouvelles du Roi d'Angleterre. Ledit Sieur de l'Esseins ajoûte bien dans la suite de sa Lettre, que vous ayant dit quelque chose à son arrivée à la Haye de cette suspension, vous lui aviez dit que vous ne croyez pas que Messieurs les Etats voulussent y entendre, tant ils sont piquez & irritez contre cet Evêque; mais comme cela n'assûre pas assez Sa Majesté sur une chose, qu'elle estime être de la derniére considération, elle m'a ordonné de vous envoyer ce Courier, pour vous faire sçavoir en toute diligence ses sentimens & ses intentions sur cette matiére, qui sont, que Messieurs les Etats en la constitution où sont les choses feroient une très-grande faute, s'ils écoutoient une pareille proposition, laquelle venant de la part de leur Ennemi, on doit tenir pour constant que c'est la seule nécessité de ses affaires qui l'a obligé à la faire, & comme d'ailleurs cette suspension corromproit tout le fruit & le mérite que Sa Majesté prétend acquérir auprès des Etats, de leur avoir envoyé un secours considérable dans un besoin si pressant, que ce fruit lui paroît comme une chose qui ne peut manquer au mauvais état où sont reduites les affaires, & les Troupes de l'Evêque; Et qu'enfin les uns & les autres, par tant de motifs, nous devons nous proposer pour but de ruïner & de dissiper l'Armée que l'Evêque avoit ramassée, Sa Majesté désire que vous rompiez entiérement le cours de cette négociation, si elle avoit été entamée, ce que nous ne croyons pas. Quand même les Etats auroient d'abord écouté l'ouverture, lors que vous ferez

voir tant de raisons contraires qui la leur doivent faire rejetter, & quand même nonobstant tout cela, ils y auroient quelque inclination, la négociation étant entre vos mains, vous la pourrez faire mourir & avorter, par cent incidens & expédiens qui vous pourront aisément tomber dans l'esprit.

Sa Majesté m'a aussi chargé de vous faire sçavoir, par ce même Courier, qu'elle prit hier la résolution de rappeller d'Angleterre Messieurs ses Ambassadeurs, & que je fais partir ce même matin un Courier qui leur porte l'ordre de revenir sans délai, & d'y ajoûter à cela que sadite Majesté s'attend que Messieurs les Etats, quand vous leur en donnerez l'avis, envoyeront aussi-tôt un Courier pour rappeller Monsieur van Goch, connoissant bien que s'ils en usoient d'une autre maniére, elle ne pourroit pas se porter à la déclaration qu'ils désirent avec une passion si forte, tant qu'elle verroit à Oxfort un de leur Ministres en l'état de conclurre sans elle de moment à autre, & cette même considération qui est si juste, vous doit aussi servir pour empêcher l'envoi en Angleterre de tout autre Ministre, sous prétexte de l'échange des prisonniers.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 19. *Novembre* 1665.

J'Ai vû par une dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 13. du courant, la pensée du Sieur van Beuningen sur les moyens de débaucher les Troupes de l'Evêque

de

de Munster, & les attirer à son service ; sur quoi je dirai que Messieurs les Etats ayant eu la même visée, ont donné commission à leurs nouveaux Colonels de faire leurs levées sur les frontieres, & proche des lieux où les Ennemis ont leur quartier ; on a même jetté des billets dans leurs Camps pour les avertir qu'on leur donneroit de l'argent & bon traitement, s'ils vouloient quitter le service de l'Evêque ; ce qui n'a produit autre chose qu'à faire déserter plusieurs Soldats sans qu'ils ayent voulû prendre service. Ils ont déclaré ne le pouvoir faire, étant tous Walons, Brabançons & Franc-Comtois au service du Roi d'Espagne, que leurs Capitaines leur avoient donné congé pour un an, & fait espérer qu'ils feroient fortune dans le pillage des Hollandois, mais qu'ils n'ont trouvé que miséres, & qu'ils n'ont jamais tant souffert que depuis qu'ils sont au service de l'Evêque. On leur donne des Passeports pour s'en retourner. J'ai fait remarquer à Messieurs les Etats tout ce qu'ils ont dit, aussi-bien que le pillage de la maison d'un Ministre à Cuc dans le Baillage de Bergues-op-Zoom, & l'insulte qui a été faite à Monsieur le Comte d'Auvergne, au Bourg de Mole, à huit lieuës d'Anvers, par 50. Mousquetaires qui l'ont attaqué dans l'hôtellerie. Quoi qu'il n'eut que huit hommes, il s'est défendu durant trois heures, a eu deux hommes tuez & plusieurs blessez, ce qui l'obligea de capituler à 4000. livres de rançon. Mole appartient au Roi d'Espagne, & j'ai estimé à propos de faire présenter un Mémoire aux Etats pour les Officiers du Comte d'Auvergne, pour demander reparation de cet assassinat, les partis de l'Evêque de Munster ne pouvant faire des actes

d'hostilité sur les Terres du Roi d'Espagne sans son consentement (ce qui marque une irruption.) Je ne perdrai pas d'occasion d'échauffer les Etats là-dessus, quoi que la chose parle assez d'elle-même, pour ne douter pas de l'intelligence de l'Evêque & des Espagnols. Ils ne laissent pas de trouver des amis dans les Etats & dans les Villes qui adoucissent l'action & lui donnent une autre face. Monsieur de Wit ne perdra pas de tems de la pousser, mais il faut qu'il dissimule bien souvent pour faire mieux réüssir ses desseins: il faut quelquefois attendre quinze jours sans rien dire pour avoir un Président de semaine à nôtre dévotion.

Je ne crois pas qu'une signature en particulier de quelques-uns de la Province de Hollande ait plus de force, que ce qui a été fait, & dont j'ai rendu compte à Vôtre Majesté par un de mes Secretaires que je lui ai dépêché, puis que toutes les Villes qui composent l'Assemblée de Hollande, consentent de ne traiter ni entendre à aucun accommodement avec l'Angleterre, sans la participation de Vôtre Majesté & sans sa médiation, & que les Etats Généraux me l'ont confirmé par le Président de semaine qu'ils ont envoyé chez moi, & que leur résolution a été enregistrée: ainsi je puis assûrer Vôtre Majesté qu'il n'y a rien de plus fort que ce qui a été fait, & que je ne doute pas que les Etats n'exécutent tout ce qu'ils promettent, en cas que Vôtre Majesté se déclare contre l'Angleterre. Je lui dirai par avance que j'ai si bien préparé les choses de deçà, qu'après ce pas fait, j'espere en pouvoir faire faire de bien grands aux Etats contre les Espagnols. La matiére que je leur ai préparée depuis quelques jours réüssit ainsi que

je

je le puis souhaiter, & ce que je leur ai insinué & aux Députez de l'Assemblée sur les deux chefs de rupture spécifiez ci-dessus, me semble prendre un bon chemin, les Etats voulant avoir satisfaction, & qu'on rende l'argent à Monsieur le Comte d'Auvergne, à faute de quoi on usera de représailles. Si ce feu commence à s'allumer, le reste ira bien vîte.

Quant aux plaintes de Monsieur le Duc de Neubourg, elles ne sont pas justes. Messieurs les Etats ont défendu que les partis n'allassent pas sur ses Terres; les Commandans qui y avoient été envoyez ont reçû des reprimandes. On a fait relâcher un Major & des Officiers de l'Evêque de Munster pris sur ses Terres, tout leur équipage a été restitué, & le Commandant d'Orsoy a eu défense de n'envoyer plus ses partis sur les Terres dudit Duc, ce qui m'a paru être assez satisfaisant pour ne porter pas ses plaintes à Vôtre Majesté ni à Ratisbonne, ce qui aigrit fort Messieurs les Etats, & fait qu'ils ne le tiennent pas pour leur ami, en ce que dans le même tems qu'ils ont consenti à tout pour lui donner satisfaction, il les décrie par des plaintes continuelles. Pour ce qui regarde les Jesuites d'Emmeric, ils ont leurs raisons, par la correspondance qu'ils tenoient avec l'Evêque de Munster, & je ne puis pas bien me mêler de cette affaire dans cette conjoncture, où les Catholiques n'en ont pas bien usé. Il est arrivé à Rotterdam depuis huit jours une affaire, qui fait du bruit, dans la maison d'un Marchand François appellé du Chemin, le-

quel fut visité du Sindic des Catholiques, & de deux Prêtres, lesquels lui dirent cent choses offensantes, sur le secours que Vôtre Majesté donnoit aux Etats contre l'Evêque, lequel faisoit la guerre pour la cause de Dieu, & pour rétablir la Religion Catholique dans ces Provinces, & que cela étoit étonnant de voir un Roi Très-Chrêtien la détruire & soutenir les Hérétiques. Ils s'échaufférent si fort sur ce sujet, que Du Chemin fut obligé de les faire sortir de sa maison : ce ne fut pas sans éclat, la populace s'étant élevée & assemblée au bruit qu'ils faisoient. Par là Vôtre Majesté peut juger que les Catholiques, par leur imprudence, donnent sujet à Messieurs les Etats d'être sévéres. Il n'y a pas de Villes où il ne soit arrivé quelque chose de semblable depuis la guerre. Dans Utrecht il y a eu des gens si inconsidérez, qu'ils ont dit publiquement qu'avant qu'il fut long-tems on diroit la grande Messe dans l'Eglise d'Utrecht. Il est très-certain que tous les Catholiques du Pays & les Prêtres sont tous Espagnols, & qu'ainsi il faut que le Gouvernement y prenne garde & ne s'endorme pas. Je ne laisse pas d'agir pour le bien de la Religion autant qu'il m'est possible, mais je ne m'abandonne pas à la passion des uns & des autres sur une telle matiére, pour employer le nom de Vôtre Majesté inutilement.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 20. Novembre 1665.

VOtre Courier est arrivé, & je vous le renvoyerai dans deux ou trois jours. Cependant je vous dois informer que je viens de dire de la part du Roi à Monsieur van Beuningen qui le mandera, je m'assûre, ce soir aux Etats, que dès que ses Ambassadeurs que vous aurez sçû par mon Courier qu'elle a rappellez, & Monsieur van Goch seront sortis d'Angleterre, elle entrera en rupture ouverte contre le Roi d'Angleterre, en conformité du Traité de 1662. sans désirer d'autres conditions pour sa sûreté que celles qui seront entiérement conformes audit Traité, c'est-à-dire que Messieurs les Etats ne négocieront rien en Angleterre sans sa participation, & n'y concluront rien sans son consentement.

Monsieur van Beuningen a eu de cette déclaration la joye que vous pouvez vous imaginer; Il m'a voulu faire quelque instance que la rupture se fit présentement, mais je l'ai payé de raisons qui lui ont fermé la bouche, & auxquelles il s'est aussi-tôt rendu, comme en effet elles sont convaincantes, & principalement la derniére.

Je lui ai dit prémierement, qu'ayant affaire à un peuple brutal, dont le Roi d'Angleterre n'est pas le maître, nous devions avoir grand égard à la sûreté de nos Ambassadeurs avant que de passer à aucun acte d'hostilité.

En second lieu, que je n'étois ni assez imprudent ni assez hardi, pour oser conseiller au Roi de faire ce pas avant que de voir Mr. van Goch en Hollande, parce que comme il ne peut recevoir l'ordre de son rappel que plusieurs jours après que nôs Ambassadeurs seront partis, & peut-être déja passez en France, il pourroit facilement arriver que le Roi d'Angleterre dans cet intervalle de tems, voyant la guerre infaillible avec la France, donneroit les mains aux conditions que les Hollandois ont témoigné désirer, & conclurroit la paix avec ledit van Goch, & que par cette précipitation de peu de jours nullement nécessaire, nous aurions gagné que Messieurs les Etats seroient en paix, & la France seule en guerre pour leur seul intérêt.

Monsieur van Beuningen m'a demandé si je ne vous envoyerois pas l'ordre de dire aux Etats de la part du Roi les mêmes choses que je lui avois dites. Je lui ai répondu que je ferois sçavoir tout ce qui s'est passé entre nous, & que vous ne feriez point de difficulté de vous expliquer de de-là aux mêmes termes à Monsieur de Wit & à nos amis. Nous devons demain ou après demain conférer avec ledit van Beuningen, & concerter ensemble les meilleurs moyens de faire la guerre conjointement tant dans l'Hy-

ver

ver qu'au Printems, après quoi je vous renvoyerai vôtre Courier. Je mande à Monsieur de L'Esseins qu'il peut revenir.

LETTRE.

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 28. Novembre 1665.

J'Ai reçû vos dépêches des 14. & 19. de ce mois. Pour y répondre par ordre, je vous dirai que j'ai été fort aise de sçavoir qu'ensuite du consentement que toutes les Villes de Hollande y ont donné, le Sieur de Wit vous eut porté la parole de la part des Etats, qu'ils n'entendront à aucunes propositions de paix avec l'Angleterre qu'avec ma participation; à quoi il falloit ajouter, & ne conclurront aucun Traité de paix, ou de suspension, longue ou courte, que de mon consentement, en conformité du Traité de 1662.

Pour ma déclaration contre l'Angleterre, dont le Sieur de Wit vous a encore pressé, je ne tarderai pas de la faire, suivant ce que je vous ai mandé par mes précédentes dépêches, aussi-tôt que j'aurai avis que mes Ambassadeurs & le Sieur van Goch auront repassé la Mer; & van Beuningen lui-même est demeuré d'accord ici que je n'en pouvois ni devois user autrement.

Quant à l'assistance d'argent dont le Sieur de Wit vous a aussi parlé, j'ai été surpris qu'il ne vous soit pas tombé dans l'esprit de lui représenter, qu'étant sur le point de rompre, pour leur seul intérêt, contre une Couronne qui m'est amie, & n'en ayant point d'autre sujet particulier, c'est-à-dire,

dire, voulant bien entreprendre une guerre pour leur seule considération, j'aurois droit de rappeller en même tems le Corps de six mille hommes que j'ai en Hollande, ou de prétendre au moins que les Etats l'entretinssent à leurs dépens, s'ils désirent que je continuë à les en assister, n'étant pas dit dans le Traité que je doive soutenir deux guerres de cette sorte en même tems, & étant porté au contraire par ledit Traité, qu'aussi-tôt que l'Allié qui ne sera pas attaqué, rompra contre l'agresseur pour l'intérêt de l'autre Allié, le secours qu'il auroit auparavant donné en Troupes ou en argent, cessera. Et en effet, rien n'est si juste que cette stipulation, car autrement la condition du secourant seroit incomparablement plus mauvaise que celle de l'attaqué même, puis qu'il seroit obligé de rompre, & de continuër à donner les secours.

Je n'estime pas qu'il faille se contenter de l'offre que le Sieur de Wit vous a fait, qu'on vous communiquera l'instruction de la personne que les Etats pourroient envoyer en Angleterre, car je demeurerois toûjours exposé à craindre, ou que l'on ne lui en eut donné d'autres plus secretes, ou qu'on ne lui en envoyât, sur les ouvertures que les Ministres du Roi d'Angleterre lui pourroient faire tous les jours. Il faut donc prendre au mot ledit Sieur de Wit, sur la seconde offre qu'il vous a faite que les Etats n'envoyeront personne en Angleterre si je ne le trouve bon, & lui déclarer franchement que je ne l'estime pas à propos. Cela même dans cette conjoncture-ci produira un autre bon effet dans l'esprit des Anglois, & les disposera mieux à la paix, que si on leur donne lieu de croire par cette mission qu'on les en recherche toûjours.

Il est important que vous échauffiez fort les Etats à pousser, auprès du Gouverneur de Flandre, la reparation de l'insulte faite au Comte d'Auvergne, qui fait voir si évidemment l'intelligence secrete des Espagnols & de l'Evêque de Munster; & si ce Gouverneur ne leur en fait bien-tôt raison, il faut faire résoudre les représailles qui est la seule voye de la tirer.

Le Sieur de Wit lui-même n'est pas bien informé, s'il croit que les Espagnols ayent distribué un seul denier à des particuliers des Provinces; je sçai le contraire à n'en pouvoir douter.

J'ai reçû depuis six jours un Courier du Duc de Beaufort qu'il m'a dépêché d'auprès de Tunis, par lequel il me mande qu'après 28. jours d'agitation d'une très-grande tempête, il avoit enfin reçû les ordres que je lui avois envoyées deux mois auparavant de passer en Ponant; mais que ces ordres l'ayant rencontré avec seulement un mois & demi de victuailles, il se trouvoit obligé de venir nécessairement rendre le bord à Toulon pour en prendre de nouvelles, aucun des Officiers, auxquels il en avoit parlé, ne lui ayant conseillé de hazarder ni d'entreprendre, avec si peu de vivres, un trajet depuis le fond du Levant jusques à la Rochelle.

Par l'ordinaire de Provence d'hier au soir, j'ai sçû que quatre des Vaisseaux qui étoient avec lui; étoient déja arrivez audit Toulon, & par le prochain, je ne doute pas que je n'apprendrai qu'ils seront tous dans ce Port-là.

Je lui envoye aujourd'hui un Courier audit Duc de Beaufort, & je lui ordonne de se pourvoir de victuailles avec la plus grande diligence qu'il pourra, & de ne perdre pas un moment de têms à se remettre en mer pour passer en ces mê-

mêmes Mers de deçà. Cependant si vous entendiez dire qu'il a eu un contre ordre, c'est-à-dire de demeurer dans les Mers de Levant, il ne faudra pas s'en allarmer, & vous devez par avance avertir le Sieur de Wit & quelques autres amis, que ledit Duc m'a prié lui-même par la même Lettre d'en faire courir le bruit, afin que se repandant en Angleterre, son passage se fasse avec plus de sûreté. Il viendra avec seize Vaisseaux, si celui qui aporte mon Ambassadeur à Constantinople est de retour, comme je tiens pour infaillible qu'il le sera, puis qu'il doit y être arrivé il y a plus de quinze jours.

J'ai voulu concerter ici avec le Sieur van Beuningen ce que l'on aura à faire de part & d'autre, pour se mettre mieux en état de faire la guerre avec avantage; mais on ne l'a pas trouvé instruit là-dessus de l'intention de ses Maîtres, ni avec aucun pouvoir de rien promettre: c'est pourquoi il faut que vous-même le fassiez de de-là avec le Sieur de Wit fort secretement, & sans y perdre un moment de tems: & pour cet effet je vous dirai quelles sont mes pensées & mes intentions, & pour le faire avec plus de methode, il faut distinguer entre ce que nous avons à faire présentement pendant cet Hyver, & ce que nous aurons à faire pour la Campagne.

Touchant le prémier point il s'agit en prémier lieu de bien assûrer le passage du Duc de Beaufort, en quoi Messieurs les Etats ont le même intérêt que moi, & de résoudre quelle guerre on fera dans la Manche pendant l'Hyver.

Pour le passage dudit Duc, vous demanderez aux Etats un ordre (pour mettre incessamment adresse) à celui qui commande les seize Vaisseaux qu'ils ont dans le Détroit, de joindre

dre ledit Duc, & de faire tout ce qu'il leur ordonnera.

Lors qu'on a parlé ici au Sieur van Beuningen, comme s'il ne s'étoit plus souvenu, à présent qu'il voit que ma résolution est prise, de toutes les offres qu'il m'a mille fois faites pour m'y porter, de faire joindre cette Escadre de Vaisseaux qu'ils ont dans la Mer Mediteranée à ceux que j'y aurois, & les faire agir ensemble: Il m'a voulu dire que ses Superieurs avoient pris depuis quelques jours la résolution de licentier cette Escadre, comme leur étant de trop grande dépense & de peu de fruit, & néanmoins il est indubitable que rien ne peut mieux & plûtôt mettre les Anglois à la raison, & faire crier leurs Marchands contre la Guerre, que si on leur ôte tout moyen de continuër leur Commerce dans la Méditerranée, qui est celui de tous qui leur aporte le plus de richesses; ledit van Beuningen a néanmoins avoûé que les ordres de ce licentiement vrai-semblablement ne seroient pas encore partis, & en tout cas je ne doute pas que quand vous insisterez là-dessus fortement, comme sur une chose sur laquelle j'ai pris mes mesures, m'ayant toujours été offerte, il ne vous soit facile de faire revoquer lesdits ordres, quand même ils se trouveroient déja partis: j'ai en cela un double intérêt, car outre la sûreté dudit passage du Duc de Beaufort, l'entretien de cette Escadre me semble absolument nécessaire pendant la Campagne prochaine, comme je le dirai plus bas, pour, étant jointe aux Vaisseaux & Galeres que j'aurai dans la Mediterranée, ôter aux Anglois tout le Commerce de cette Mer, ou les obliger d'y envoyer une Flote de quelque considération, qui affoiblira d'autant celle qu'ils auront, capa-
ble

ble de resister à nos Armes communes: vous ferez donc vos efforts pour faire résoudre la continuation de l'entretien de cette Escadre, témoignant même de n'avoir pas pouvoir de vous en relâcher, & que vrai-semblablement je ne vous le donnerois point, après les offres qui m'ont été faites, en quoi je parle autant pour le bien des Etats que pour celui de mon service; & à toute extrémité si vous ne pouvez mieux faire, vous direz que vous m'en voulez écrire pour sçavoir là-dessus ma derniére intention.

En cas que vous emportiez la chose, vous m'adresserez incessamment l'ordre des Etats au Commandant de ladite Escadre, dont j'ai parlé ci-dessus, pour lui dire de faire tout ce qui lui sera commandé par le Duc de Beaufort

L'autre chose que vous avez à demander pour l'action pendant l'Hyver, c'est que Messieurs les Etats tiennent toûjours quarante de leurs Fregates dans la Manche, leur offrant en échange que j'y en mettrai seize de ma part, afin de nous rendre par ce moyen maîtres de la Manche, & d'y assûrer la Navigation de nos Vaisseaux.

Van Beuningen, quand on lui en a parlé, a représenté beaucoup de difficultez sur la chose, non pas pour la dépense, mais pour le peril qu'il y auroit sans beaucoup de profit, de hazarder lesdites Fregates dans une Mer si étroite & si orageuse pendant la mauvaise saison, n'y ayant presque point de ports où se retirer, en quoi les Anglois auroient sur nous un très-considérable avantage, ayant tant de ports dans leur Ile, prêts à les recevoir toûjours à point nommé, & dont l'entrée est très-aisée.

Vous examinerez de de-là avec des personnes intelligentes, si cette raison est assez forte

pour

pour nous obliger à ne devoir pas songer de tenir la Manche durant l'Hyver, & si vous trouvez que cela soit, vous pourrez vous relâcher de cette demande, mais seulement en acceptant le parti que le même van Beuningen a proposé & offert, que les Etats auront toûjours un nombre de Frégates équipées, & toutes prêtes à faire les Escortes & envois que je pourrai désirer, & ainsi ce changement ne sera autre qu'au lieu de tenir toûjours la Manche, comme je l'avois demandé, on soit toûjours en état de sortir, & de-là tenir quand il sera besoin, ce que je dis tant pour le trajet des Vins de Bordèaux, que van Beuningen croit néanmoins qu'on doit remettre au Printemps, que pour l'Escorte de quelques Vaisseaux que j'ai en Dannemarc & à Dunkerque, & pour des achâts que j'ai fait dans le Nort de plusieurs choses, qui me sont absolument nécessaires pour une Guerre Maritime.

Et sur ce sujet je vous dirai que je crains de manquer de poudre, & qu'il faut que vous ajustiez que je puisse achéter en Hollande une bonne quantité de Salpetre, dont la derniére Flote des Indes a aporté de surcroît seize cent milliers, ainsi qu'il paroît par la liste de sa charge, qui a été imprimée & donnée au public; Van Beuningen ne fait pas de difficulté que cette demande ne nous soit aussi-tôt accordée, comme étant pour un intérêt qui est aujourd'hui commun.

Pour venir maintenant au concert qui se doit faire pour l'action de la prochaine Campagne, le Sieur van Beuningen, quand il a pressé ma déclaration, a toûjours dit ici qu'avec les quarante huit Vaisseaux, que l'on bâtissoit, Messieurs les

les Etats en mettroient cent cinquante en Mer: à préſent qu'il croit être aſſûré de ladite déclaration, il me ſemble qu'il ſe retracte, ne parlant plus que de ſix vingt Vaiſſeaux, colorant néanmoins ce changement du prétexte qu'ils feront incomparablement plus grands, mieux équipez de Soldateſque, & de Matelotage, & armez de plus grand nombre de piéces d'Artillerie, ce que vous pouvez facilement vérifier ſur les lieux mêmes, & reconnoître, ſi l'aſſûrance de ma déclaration oblige aujourd'hui Meſſieurs les Etats à retrancher les dépenſes qu'ils avoient réſolu de faire, car cela ne feroit ni juſte ni honnête.

Il faudra donc offrir de ma part pour la guerre de la Campagne prochaine, que j'aurai dans la Mer Mediterranée douze Galeres, & douze Vaiſſeaux, ſi les Etats y veulent joindre au moins un pareil nombre de Navires & que je mettrai quarante Vaiſſeaux dans l'Ocean, Meſſieurs les Etats y en mettent cent quarante qui eſt dix de moins que van Beuningen n'a toûjours dit, & je trouve bon même que vous puiſſiez vous relâcher pour l'Ocean à 130. que Meſſieurs les Etats y mettront, & à toute extrémité même que vous puiſſiez vous contenter de ſix vingt, pourvû qu'ils ſoient de la qualité & de la force tant en hommes qu'en Artillerie que ledit van Beuningen me dit.

Tous ces points étant concertez & ajoûtez, il ſera bon de commencer à ſonger auſſi à d'autres choſes & deſſeins qui puiſſent faire quelque préjudice à l'Angleterre; le plus important de tous eſt d'examiner ſi l'on ne pourroit rien faire ſur la Ville de Tanger; & pour cela il faudroit que je ſçûſſe ſi les Etats ont quelque négocia-

gociation avec cet Etat, en quel état elle paroit être, afin de prendre ensemble des mesures justes pour les entreprises que nous pourrions faire sur cette Place, sur quoi vous pouvez facilement faire connoître aux Etats, de quelle conséquence il est pour eux de la détruire, vû qu'elle peut en tout tems servir à ruïner le Commerce dans la Mediterranée, & le faire passer aux Anglois. Je sçai que Mylord Belasite, Gouverneur dudit Tanger, crie en Angleterre à la faim, & au secours, notamment depuis que les Vaisseaux des Etats se sont saisis de la meilleure partie des Navires, qui portoient à cette Place plusieurs choses dont elle ne se peut passer.

En second lieu, vous m'avez mandé dans l'une de vos précédentes dépêches, que les Etats avoient des intelligences secretes avec des mécontans d'Angleterre & d'Ecosse, qui leur offroient de se soulever aussi-tôt que j'aurois rompu, ne croyant pas le pouvoir faire avec succès, & se trop hazarder, tant que le Roi d'Angleterre n'auroit qu'à combattre les forces des Etats: le tems est donc arrivé de les prendre au mot, & de presser le plus que l'on pourra l'effet de leurs offres, à quoi vous devez donner une continuelle & particuliére application, pendant que je ne m'endormirai pas à veiller sur ce qu'il y peut avoir à faire pour la même fin, dont vous ne parlerez néanmoins à personne, si ce n'est que vous jugiez à propos de vous en ouvrir au Sieur de Wit, qui n'aura pas sans doute en cette matiére les mêmes scrupules que pourroient avoir d'autres, voyant tenter quelque chose, dont il pourroit resulter de l'avantage aux Catholiques, au préjudice de ceux de leur créance.

Il

Il seroit peut-être estimé encore avantageux, pour cette grande affaire, de donner au Roi d'Angleterre, la crainte de quelque descente en Angleterre, Ecosse & Irlande; & pour cela il faudroit que les Etats tinssent toûjours un Corps d'Infanterie & de Cavalerie sur leurs Côtes les plus proches d'Angleterre, comme j'en tiendrois un au Cap de la Hogue, parce que non seulement nous pourrions nous en servir à faire quelque descente en Angleterre, mais cela même obligeroit le Roi d'Angleterre à entretenir des Corps de Troupes dans ses trois Royaumes, avec grande diminution du fond de ses Finances dont sa Flote souffriroit, ou en seroit fort affoiblie, & en tous cas ce préparatif de Troupes si proches, donneroit du cœur aux Anglois mécontens, & leur feroit plus facilement franchir le saut de la revolte. Je vois bien pourtant qu'il sera mal-aisé que les Etats tiennent un pareil corps inutile sur leurs Côtes, tant qu'ils auront des Soldats de l'Evêque de Munster dans leur propres entrailles, mais comme j'espére qu'ils en seront bien-tôt délivrez, il est bon de songer à tout de bonne heure.

Je ne puis finir, sans dire que je ne trouve rien de plus important dans toute cette affaire que d'engager dans nôtre parti la Suéde ou le Dannemarc. Ce peu que j'en dis vous fera connoître de quelle maniére vous devez vous conduire à cet égard.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 30. *Novembre* 1665.

J'Ai reçû les deux dépêches que Monsieur de Lionne m'a écrites, par l'ordre de Vôtre Majesté du 18. & du 20. du courant, au retour d'Arnhem, où j'étois allé voir les Troupes de Vôtre Majesté, & conférer des desseins de la Campagne avec Monsieur de Pradel, Monsieur le Prince Maurice, & Messieurs les Députez des Etats. Il a été résolu que les deux Armées agiroient vigoureusement contre celle de l'Evêque, dès que le secours de Vôtre Majesté se seroit un peu remis de la fatigue d'une si longue marche, où les étapes ont manqué en plusieurs lieux, même en arrivant dans leur quartiers près d'Arnhem. On doit attaquer les Places de Lockum, Duthem, & le Château de Keppel. Pour Borkelo on ne le peut, parce que les Ennemis ont occupé une digue qui inonde une demie lieuë du Païs, où il ne reste qu'un chemin dans les Marêts à passer trois hommes de front; mais pour rendre cette Place inutile, on est convenu qu'après cette expédition, on mettroit les Armées en Garnison, que Mr. le Prince Maurice feroit un grand quartier de cinq ou six mille hommes à Wesel dont il est Gouverneur, & y demeureroit; qu'il attaqueroit deux petites Villes à trois lieuës dudit Wesel, appartenans à l'Evêque, & qu'il y posteroit des Troupes pour les garder; qu'il attaqueroit deux bons Châteaux sur la Lippe, où l'Evêque

a Garnison, & dix pièces de Canon à chacun; qu'on mettroit de grosses Garnisons de Cavallerie & d'Infanterie à Doesbourg, Grolle, Zwol, Kampen, Zutphen & Déventer, & autres Places de l'Issel; que les Troupes du Duc de Brunswick marcheront droit à Lingue, Rennes, & autres petites Villes dans le Païs de Munster, où ils pourront subsister, & au cas que les forces de l'Evêque se joignissent pour aller à lui, il pourra se joindre aux nôtres vers Wesel, toutes les Troupes ayant ordre en ce cas là de marcher dans le cœur dudit Païs, leur jonction ne pouvant être empêchée. Par cette disposition, on fera la guerre tout l'Hyver dans le Païs de l'Evêque, & on ruïnera ses Troupes, n'ayant que les Villes de Meppen, Munster, & Cousfeld à se mettre, ne pouvant être en sûreté à la Campagne, ni même y trouver de quoi subsister. C'est-ce qui a été resolu à Arnhem, & que j'ai fait approuver à Messieurs les Etats, après une assez longue Conférence que j'ai euë avec Monsieur de Wit.

Quant aux Propositions de suspension d'armes, & accommodemens avancez par le Sieur Friquet de la part de l'Empereur, & par l'Evêque même, qui a envoyé à Monsieur de l'Esseins un Trompéte exprès à la Haye, & m'a écrit qu'il étoit disposé à un accommodement honnête, je trouverai bien des expédiens de faire avorter toutes ces négociations; mais comme j'ai mandé plusieurs fois à Vôtre Majesté, on ne peut empêcher dans un Etat plein de Cabales, comme celui-ci, des Propositions, mais on les dissipe par le credit qu'on a par différentes voyes. J'ai crû que dans cette conjoncture, la plus sûre étoit de demander des Commissaires

su:

sur le Mémoire que j'ai présenté touchant le rappel des Ambassadeurs de Vôtre Majesté en Angleterre, & celui de Monsieur van Goch, que j'ai demandé, afin de pouvoir mieux disposer les choses, selon les intentions & les Ordres de Vôtre Majesté. Comme les Cabales contraires se servent de toutes sortes de voyes, pour rendre le secours de Vôtre Majesté inutile, je ne suis pas surpris si elles pressent l'accommodement de l'Evêque, qui outre les diligences qu'il a faites de plusieurs côtez pour cela, a encore obligé l'Empereur d'envoyer un Exprès à Monsieur l'Electeur de Brandebourg, pour s'employer à cet accommodement près de Messieurs les Etats; Les Députez dudit Electeur me sont venus trouver de sa part avant de rendre la Lettre de leur Maître, afin de n'avancer rien sans la participation de Vôtre Majesté. Je les en ai remercié, & leur ai dit que nos Armées ayant commencé d'agir, & d'entrer dans le Païs de l'Evêque dès le 27. je croyois qu'il falloit attendre le succès de leur entreprise, avant d'entendre aucune négociation: que tout ce que je leur pouvois dire de moi-même, étoit que je sçavois que Vôtre Majesté aimant l'Honneur des Etats, & leur ayant donnés ses protections, elle leur conseilleroit plûtôt de se servir de leurs Armes, pour mettre l'Evêque à la raison, que de la voye d'une négociation. J'en ai parlé ainsi à Monsieur de Wit, & à toutes les Villes. Je trouvai à mon retour Monsieur de Wit un peu ébranlé sur le Mémoire de Friquet. Il craignoit que refusant d'écouter la médiation de l'Empereur, cela ne l'obligeât de secourir l'Evêque, & d'y faire joindre les Princes de l'Empire; à quoi le sentiment de plusieurs Villes se portoit,

 mais

mais étant arrivé, je lui ai fait voir qu'une telle négociation étoit honteuse, & seroit fort desagréable à Vôtre Majesté, après un si beau secours envoyé, & après avoir retiré les Ambassadeurs d'Angleterre, pour prendre l'Intérêt des Etats avec plus de vigueur; que si par la constitution de l'Etat, il ne pouvoit éviter les Propositions de Friquet, il répondit, en sorte que l'action des Troupes n'en fut pas retardée, & qu'il lui fit perdre en même tems toutes sortes d'espérance de réüssir dans son Projet. Il me dit qu'il tomboit dans mon sentiment, & qu'il feroit dire à Friquet, que si l'Empereur étant superieur à l'Evêque le faisoit retirer de tout ce qu'il a occupé sur le Païs des Etats, & qu'il leur fit reparation de l'invasion qu'il a faite dans leur Païs, & qu'il renonçât à toutes sortes de Traitez & d'Alliances contre cet Etat, ils pourroient après cela entendre à un accommodement par les avis Vôtre Majesté, sans quoi ils ne feront rien, & que pour une suspension d'armes ni aucune négociation avec l'Evêque ils n'en vouloient pas. Par une telle réponse les Etats feront voir à Friquet, qu'il n'y a rien à faire.

Ce que j'ai remarqué qui embarasse plus Monsieur de Wit c'est le manque de vivres, & de fourage, l'Armée de l'Evêque ayant entiérement ruïné & brûlé les fourages, & la Campagne du Païs de Gueldre, d'Overyssel, & de Groningue.

On ne pourra pas envoyer si-tôt l'ordre à Monsieur van Goch de revenir, parce qu'il faut que toutes les Provinces consentent à son rappel, & principalement la Zélande, qui est celle qui pourvoit aux Ambassades d'Angleterre. Selon

la

sa constitution de cet Etat, les Députez des Provinces doivent envoyer Copie de mon Mémoire à leurs Superieurs & attendre les ordres là-dessus; Je ne laisserai pas de presser incessamment qu'on retire ledit van Goch, & me servirai des raisons que Monsieur de Lionne a déja alleguées à Monsieur van Beuningen.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 3. Desembre 1665.

Messieurs les Etats lui ont répondu, que si l'Evêque de Munster retire ses Troupes, & qu'il restituë les Places qu'il a sur Borkelo, qu'il desarme, & que l'Empereur & les Etats du Cercle de Westphalie, demeurent caution qu'il n'armera plus contre cet Etat, ni contre ses Alliez, ils entendront à un accommodement, & non autrement. On a eu nouvelles que nos Troupes ont passé l'Issel. On fait ici forces plaintes, mais elles ne sont pas toûjours véritables. Monsieur de l'Esseins vous informera de tout ce qui se trouvera vrai. Je suis certain que Monsieur de Pradel fera une exacte justice des coupables.

Je viens de recevoir deux dépêches de Messieurs les Ambassadeurs en Angleterre du 6. & du 15. Novembre, avec les derniéres Propositions, & la Réponse du Roi d'Angleterre; Monsieur van Goch les a envoyez aux Etats depuis deux jours, toutes les Villes de Hollande ont remercié Dieu, de ce que le Roi d'Angle-

terre ne les a pas acceptées, & on dit qu'à l'avenir, ils n'auroient garde de consentir à un accommodement si peu honorable que celui-là, & qu'ils aiment mieux supporter les frais de la guerre, que de faire une telle bassesse. Vous remarquerez par ce discours, combien ils sont aigris contre l'Angleterre.

J'ai déja les voix de quatorze Villes de Hollande pour le retour de Monsieur van Goch. J'ai donné à dîner aux Députez des autres; qui m'ont promis de s'y conformer: la Zélande est la plus difficile, parce que ses Parens qui sont puissans dans cette Province les veulent conserver. Il faut un peu de tems pour disposer tous ces gens-là à ce que le Roi désire: assûrez vous, Monsieur, que je n'y perdrai pas de tems.

La Flote de Smirne est toute entrée au Tessel, & un Vaisseau des Indes en Zélande, ce qui aporte beaucoup de joye en ce païs.

REPONSE

De Monsieur *de Wit* à la dépêche du 28. Novembre 1665.

Que les Etats ne conclurront aucun Traité de Paix, ou de suspension d'Armes sans le consentement ou la participation du Roi, en conformité du Traité de 1662.

Que pour complaire à Sa Majesté & lui ôter tout ombrage de la sincérité des Etats, on a envoyé ordre au Sieur van Goch de s'en revenir, & partir incessamment d'Angleterre.

Qu'on n'envoyera personne en Angleterre, puisque

le Roi ne le trouve pas bon, & on donnera seulement charge à quelqu'un sur les lieux d'avoir soin des prisonniers & fournir à leur subsistance.

Ledit de Wit à fait courre le bruit parmi les Etats du retardement de Monsieur le Duc de Beaufort dans la Mer Mediterrannée, & a fort approuvé ce que Sa Majesté a résolu là-dessus.

Que Castel Rodrigo, a donné toutes sortes de satisfactions aux Etats sur les insultes qui ont été faites à leurs Sujets, que non seulement les coupables ont été châtiez, mais les dommages payez par les habitans sur les lieux.

Qu'il n'y a eu dans la Mer Mediterrannée que cinq Vaisseaux de guerre des Etats, & quinze Marchands qu'ils ont frêtez & équipez en guerre à Cadix pour six mois, que le terme expiré, on les a licentiez; & deux des Navires de guerre ont escorté la Flote de Smirne, qui est arrivée en Hollande; les trois autres sont restez à Cadix, pour le Convoi nécessaire, de sorte qu'on ne peut satisfaire le Roi, sur la demande qu'il fait que cette Escadre se joigne à Monsieur le Duc de Beaufort, n'étant plus sur pié, à quoi il m'a ajoûté, que les Etats ce sont fort mal trouvez de cet Equipage, qui leur a fort coûté, & que le Commandeur a mandé plusieurs fois qu'ils ne faisoient pas leur devoir, qu'ils n'avoient point d'obéïssance.

Monsieur de Wit, m'assûre que les Etats tiendront toûjours 40. Navires prêts pour agir dans la Manche pendant l'Hyver, savoir 20. au Tessel, & 20 à Flissingue, mais qu'il ne voit nulle apparence, ni de possibilité d'agir de concert avec l'Escadre du Roi qui sera à la Rochelle, ou à Brest, à cause de l'éloignement, & des grandes tempêtes qui sont ordinaires dans l'Hyver, qui rompent tous les projets qu'on pourroit faire pour agir de concert.

Que mêmes ils auront bien de la peine d'ajuster lès leurs, par cette même raison des tempêtes, quoi qu'ils soient plus proches.

La Hollande a pour visée, d'assûrer le Commerce de la Mer Baltique, & tout ce qui va & vient du côté du Nort.

Et. la Zélande tout ce qui vient de l'Oest par la Manche, & se joindre les uns & les autres sélon les avis qu'ils ont des Ennemis.

Comme par exemple, les Anglois ont envoyez 19 *Navires au Zund, pour conveyer une Flote de Gaudron, Matz, & autres choses nécessaires à la Marine. Sans la tempête qu'il a fait, les deux Escadres se fussent jointes, pour aller du côté du Zund, chercher l'Angloise; & par hazard, si on entroit en quelque projet avec l'Escadre du Roi, il faudroit perdre les occasions qui se présenteroient de deça pour tenir ce qui auroit été concerté, sans même pouvoir espérer aucun fruit de cette jonction.*

Ainsi il juge qu'il vaut mieux que les Vaisseaux du Roi attendent de se mettre en état d'agir au Printems qui vient, où les projets qu'on fera s'exécuteront avec plus de sûreté, & plus d'utilité pour la cause Commune.

Quand à la demande que le Roi fait qu'il y ait un nombre de Fregates prêtes pour faire les Convois & Escortes que Sa Majesté pourra désirer, le Sieur de Wit en a parlé aux Amirautez, qui ont répondu ne se pouvoir engager, ni lier en ces termes, mais bien promettre d'avertir ceux qui font les affaires du Roi, soit en Hollande soit en Zélande, lorsque l'on envoyera des Escadres croiser, afin qu'ils puissent faire prendre ce tems aux Vaisseaux que le Roi aura en ce païs, pour passer avec plus de sûreté. Ledit de Wit, ni les personnes intelligentes ne sont pas d'avis, qu'on fasse aucune navigation pendant

dont l'Hyver, & croit que ce seroit donner un grand avantage aux Anglois pour la facilité qu'ils ont d'être maîtres dans la Manche, à cause de la bonté de leurs ports, & de se retirer au Printems, que nos Flotes tiendront la Mer, & pourront escorter celle de Bordeaux, Bretagne, & Riviére de Charente.

Quant aux Vaisseaux que le Roi a fait bâtir, en Suede, Dannemarc, & autres lieux du côté du Nort, les Etats donneront toûjours ordre, aux Commandans de leurs Escadres, d'avertir en tous ces lieux, ceux qui font les affaires du Roi, afin que tout ce qui appartient à Sa Majesté se joigne à eux, & soit escorté pendant ledit passage jusqu'au lieu où ils devront ramener leurs Marchandises, soit au Tessel, ou à Flessingue, ce qui sera venu du Nort, pourra attendre audits lieux avec sûreté, jusques à la prémiére sortie de nôtre Escadre: mais sur tout ce que dessus on ne peut faire nul fondement assûré, le tout dépendant du vent, du tems, & des lieux, où les Marchands du Païs auront intérêt que l'Escadre aille croiser, car c'est par cet intérêt, que les Amirautez donneront leurs ordres, & en ces Commandemens les Etats Généraux n'ont aucune part, & ne s'en mêlent pas.

Monsieur de Wit, assûre que le salpêtre, poudre, & autres munitions seront partagées avec le Roi, & qu'il n'y aura nulle difficulté à cela; que pour en trouver d'avantage on a fait défenses de la part des Etats de n'en laisser pas sortir du Païs pour les Princes voisins. Sous ce prétexte, on enlevoit du salpêtre, & de la poudre pour l'Allemagne, & pour Flandres.

Monsieur de Wit assûre que Messieurs les Etats auront 150 Navires à la Mer, & plus forts d'Hommes & de Canons que la Campagne passée, & qu'il

a fait prendre résolution à la Province d'Hollande, d'augmenter la dépense des Equipages de Mer, de 200000. de plus, afin d'être plus en état d'agir plus vigoureusement à cause de la déclaration du Roi.

Ledit Sieur de Wit assûre que ses Maîtres fourniront 12 *Navires de Guerre, avec un bon Commandant pour se joindre à la Mer Méditerranée, avec les douze Galéres, & les douze Vaisseaux du Roi.*

Quant à la Flote qui sera dans l'Ocean, Monsieur de Wit assûre qu'il y aura 104 *Navires en Corps d'Armées, que les* 46 *restans seront employez en Convois, & Gardes-Côtes, desquels on se servira pourtant, lorsqu'il arrivera quelques accidens, ainsi qu'on a fait après la Bataille qu'on a perduë, comme aussi après la perte qui est arrivée par la tempête.*

Quant à ce qui regarde la Ville de Tanger, Monsieur de Wit est en Traité avec la participation de la Province de Hollande avec Goilant, qui offre d'attaquer au Printems Tanger par terre, si les Etats lui veulent donner 200000 *liv. & fermer le Port avec une Flote.*

Il a aussi commencé une Négociation avec deux Seigneurs de Neucastel qui proposent de prendre la Ville, & se rendre maitres du Païs, & avoir un Armée en peu de tems si les Etats veulent faire fournir 300000 *liv. dix mille Mousquets, & six milles piques, & faire venir leur Flote à l'entrée de la Riviére de Neucastel au Printems, afin qu'ils soient soûtenus au même tems qu'ils agiront, ce qu'ils ont proposez, à condition que le Roi se déclare, & non autrement. Ledit de Wit ne poussera pas cette Négociation sans sçavoir ses sentimens sur tout ce que dessus, comme aussi de sçavoir la part que Sa Majesté*

jesté veut prendre dans cette dépense & avance d'argent, tant pour ce qui concerne Tanger, que pour ce qui regarde Neucastel.

A quoi j'ai répondu que comme ces deux affaires lui sont proposées, & qu'elles sont mêmes plus aisées à exécuter par les Etats, que par le Roi, j'estime qu'il faut qu'ils fassent toute la dépense, & qu'aussi Sa Majesté fasse celle des propositions qui lui pourront être faites du côté d'Irlande, ce que j'ai fait pour avoir le tems de recevoir les avis, & les sentimens du Roi là-dessus, en cas que la chose allât plus avant, & que ledit de Wit, ne se payât pas de cette raison, que je puisse sçavoir comment je me dois gouverner sur cette matiére.

Ledit de Wit m'a dit que Tanger n'est bon à rien pour eux, mais qu'il est utile aux Anglois pour pirater contre les sujets des Etats, & qu'ainsi leur but n'est que de le leur ôter. Que Goiland, n'ayant pas de forces de Mer, sera toûjours bien aise d'avoir l'amitié des Etats, pour conserver ledit Tanger quand il l'aura pris. Monsieur de Wit n'est pas d'avis qu'on donne aucune crainte de descente, en Angleterre; Ecosse, & Irlande. Il est persuadé que cela ruïneroit tous les partis: qu'il faut seulement fomenter les divisions, en l'un & l'autre Royaume, & les obliger d'armer, & assister fortement le parti qui sera armé, mais il faut que l'action de leur part précéde le secours ouvert du nôtre.



LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 11. *Decembre* 1665.

VAn Beuningen a dit à Lionne qu'à présent que les Suédois ont été assûrez par les Lettres de la Haye, que les Etats avoient envoyé ordre à Isbrand, de leur donner satisfaction sur les élucidations du Traité d'Elbing, ils ont commencé à s'expliquer d'une chose qu'ils n'avoient jamais dite, qui est que le même Traité subsisteroit toûjours, par lequel ils seroient obligez d'assister les Etats quand ils se trouveroient attaquez, ce qu'ils ne peuvent faire en cette guerre, à cause des engagemens qu'ils ont pris depuis avec les Anglois, dans le tems que lesdits Etats leur refusoient la satisfaction qu'ils demandoient sur lesdites élucidations; Van Beuningen ensuite s'est laissé entendre par son sentiment, que les Etats ne devoient pas faire difficulté d'annuller le même Traité d'Elbing, pourvû que l'on tire parole de la Suéde qu'au moins elle ne prendra point de parti en cette guerre, & observera une exacte Neutralité; Il a même dit deux bonnes raisons sur lesquelles il a fondé son avis, l'une que puisque les Etats ne peuvent espérer du secours des Suédois, dans le plus pressant besoin qu'ils en puissent jamais avoir, il leur est plus avantageux que préjudiciable, de se décharger aussi de l'obligation d'assister les Suédois quand ils seront attaquez: l'autre que la Suéde demeurant neutre, le seul Roi de Dannemarc, que l'on peut

amener

amener produira le même effet à l'avantage de nôtre cause, & que cette considération même, quand les Suédois verront la chose, leur donnera de l'ombrage, du chagrin, & peut-être envie d'entrer dans la partie pour tâcher de reculer les avantages dudit Roi de Dannemarc, où de les amoindrir. Je vous mande tout ce détail afin que vous puissiez conférer là-dessus avec le Sieur de Wit, parce que le sentiment de van Beuningen me paroît bon, en l'état que sont les affaires, d'assûrer que la Suéde ne s'engagera pas plus avant avec les Anglois, ce qui n'empêchera pas qu'après ce prémier pas là fait entre elle & les Etats, je ne fasse après mes diligences pour la porter au second, de quiter la Neutralité, & de se joindre à nôtre cause.

Cependant de tout ce que je viens de dire, le Sieur de Wit pourra encore comprendre combien il importe de gagner le Roi de Dannemarc, & de ne s'arrêter pas plus long-tems à contester avec lui sur de petites satisfactions d'intérêt & d'argent, qu'on doit fouler aux piéds, quand il est question dans une grande guerre d'avoir des Royaumes, situez comme sont le Dannemarc & la Norvegue, pour amis ou pour ennemis, d'où peut dépendre la décision de tout, ou en bien ou en mal.

Il est aussi de la derniére importance que vous ayez promptément conféré avec ledit de Wit, sur les Mémoires que je vous ai envoyez par le retour de vôtre Secretaire, touchant les entreprises qui se peuvent faire durant l'Hyver & pendant la Campagne prochaine; & j'attens avec grande impatience l'arrivée de l'Esseins pour sçavoir là-dessus les sentimens des Etats.

J'ai, ce me semble, beaucoup de sujet de me

plaindre, & vous en devez parler audit de Wit avec quelque ressentiment, de ce que les Etats sans ma participation ont donné leurs ordres pour licentier leurs Equipages des Vaisseaux qui étoient à Cadix, & de ce qu'ils semblent avoir aussi pris la résolution de ne tenir aucunes forces en Mer cet Hyver, comme si à présent qu'ils sont fort assûrez que je romprai contre les Anglois, ils ne songeoient plus qu'à l'épargne, à retrancher leurs dépenses, & à les jetter sur moi.

J'eus hier avis certain d'Angleterre, que le Roi d'Angleterre envoye quinze Fregates dans la Mer Méditerranée, sous le Commandement d'un nommé Jérémie Smit, & que Moledy, ci-devant Résident d'Espagne, prend cette occasion pour aller débarquer à Cadix. Il y a trois desdites Fregates du troisiéme rang, & douze du quatriéme; c'est-à-dire, que les prémiéres sont de 50. à 54. piéces de canon, & les autres depuis 36. jusqu'à 48. Moledy & Smit étoient partis ensemble d'Oxfort pour aller à Portsmouth, & se mettre en Mer au prémier bon tems.

Cet incident requiert que quand même avant que de l'avoir sçû, vous auriez concerté quelque chose avec le Sieur de Wit pour la Mer Mediterranée vous y fassiez une nouvelle déliberation, non seulement pour sûreté du passage de mon Cousin le Duc de Beaufort, mais même pour le Commerce de mes Sujets, que je ne suis pas résolu d'abandonner entiérement aux Anglois dans cette Mer-là, pour la seule commodité des Etats, épargner un peu de leur dépense, & s'ils avoient une pareille pensée ou prétension, ils commenceroient bien-tôt à n'agir pas en bons Alliez. J'aurai douze Galéres & douze Vaisseaux, & quand ils entretiendront au moins un

pareil

pareil nombre de Navires, ils ne seront pas si fort chargez, y en ayant eu ci-devant jusques à 15. & 18.

Le Sieur van Beuningen a fort parlé ici de l'accommodement avec l'Evêque de Munster, & il se voit que son sentiment seroit qu'il est de l'intérêt de ses Maîtres d'y entendre, d'où j'ai conclu qu'il faut que ce soit aussi celui du Sieur de Wit. Il est certain qu'il y a de bonnes raisons pour l'affirmative, que je ne dirai pas ici, parce que vous les verrez assez; néanmoins j'ai deux intérêts très-considérables en cela, l'un que par l'accommodement qui se feroit, l'Evêque soit obligé de desarmer, & l'autre que la négociation ne passe point par les mains de l'Empereur, parce qu'autrement, outre la gloire, & le crédit qu'il en aquerroit, il se rendroit maître de l'affaire, & trouveroit les moyens d'empêcher ce desarmement. A cela près, si vous pouvez bien assûrer ces deux points, & que vous voyiez fort clair à n'y être pas surpris, j'àprouverai la résolution que Messieurs les Etats prendront, d'entendre à cet accommodement, qui mortifieroit fort les Anglois, lesquels se fondent beaucoup sur cette diversion, & donneroit lieu d'ailleurs aux Etats de fortifier leur Flote de plusieurs Troupes qu'ils seront autrement obligez d'opposer à l'Evêque.



LET-

LETTRE.

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 11. *Decembre* 1665.

IL faut prendre garde que les Etats non seulement ne se soucieront pas, que par un accommodement l'Evêque de Munster soit obligé de desarmer, mais qu'ils seront plus aises qu'il ait la liberté de retenir sur piéd les Troupes qu'il voudra, parce que l'Accord les mettra en sûreté de ses armes, & qu'ils jugeront bien qu'elles seront toûjours à la disposition de la Maison d'Autriche, pour s'en servir à défendre la Flandre.

LETTRE.

De Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, au Roi de la Grande Bretagne.

Le 11. *Decembre* 1665.

SIRE,

POur témoigner en toute évidence la disposition que nous avons à la Paix, nous avons fait continuër jusques ici le séjour de nôtre Ambassadeur en vôtre Cour depuis la rupture: Car bien que nous ayons satisfait ou par des raisons invincibles, ou par des offres justes & raisonnables, toutes les plaintes que le Sieur Downing a vou-

a voulu faire ici, lors que nous ne pouvions pas encore croire ni apréhender ce que nous voyons aujourd'hui, nous avons fait quelque chose de plus, quand nous avons laissé en Angleterre nôtre Ambassadeur, bien que l'on eût pris sur l'Etat des Places & des Païs entiers en l'un & l'autre Monde, & saisi & confisqué les navires des habitans de ces Provinces, à la vûë de toute la Chrêtienté, sans aucune déclaration précédente. Nous n'avons pas même revoqué nôtre Ambassadeur, après que Vôtre Majesté a fait partir son Ministre d'auprès de nous, dans l'espérance que nous avions, qu'elle seroit enfin touchée des maux qui affligent l'une & l'autre Nation, & des calamitez, dont toute l'Europe se voit ménacée. Nous ne voulons point d'autre témoin que Vôtre Majesté même, des avances que nous lui avons faites, ou fait faire des conditions, sous lesquelles l'on pouvoit faire une Paix bonne & équitable. Nous lui avons offert de la faire ainsi qu'il lui plairoit, ou à condition que l'on restitueroit tout ce qui avoit été pris de part & d'autre; ou bien, si l'Angleterre n'y croyoit pas trouver son compte, que l'on retiendroit de côté & d'autre, tout ce qui avoit été pris, & ce même, avant que l'on pût sçavoir ici ce qui pouvoit être pris de nôtre côté és quartiers éloignez; de sorte que l'on ne pouvoit pas dire aussi que nous y cherchions nôtre avantage, non plus qu'en la compensation des frais & pertes, qui sont sans comparaison bien plus grandes de nôtre côté que de l'autre: Néanmoins non seulement Vôtre Majesté n'a pas voulu agréer ces offres & avances, qui ne lui peuvent pas permettre de douter de nôtre inclination à la Paix, & ne s'est pas même

trouvé

trouvé satisfaite par les avances que les Ambassadeurs Médiateurs ont faites d'eux-mêmes, de conditions très-avantageuses à l'Angleterre, & préjudiciables aux intérêts de cet Etat, auxquelles aussi nous n'avons jamais donné nôtre consentement, mais aussi jusqu'ici ni Elle, ni personne de sa part n'a fait aucune ouverture, ni fait connoître à quelles conditions elle vouloit faire la Paix de son côté, & quoi qu'il lui ait plu de protester à nôtre Ambassadeur qu'elle la désiroit, néanmoins elle n'est jamais sortie de ces termes généraux, & n'a jamais pû être portée à parler ni à lui ni aux Médiateurs à quelles conditions elle la vouloit faire. Nous croyions de tous les Princes Chrêtiens, qu'ils préféreront toûjours la douceur d'une bonne Paix, aux malheurs d'une Guerre, quelque juste qu'elle puisse être; & nous avions cette opinion particuliérement de Vôtre Majesté qui fait profession d'une même Réligion avec nous; mais de la maniére qu'il lui a plu en user, en n'agréant pas même les Propositions si avantageuses à l'Angleterre, & si préjudiciables à cet Etat, que les Médiateurs ont faites, & en ne faisant pas la moindre Proposition, sur laquelle nous puissions seulement entrer en négociation, nous avons crû que nôtre Ambassadeur ne pouvoit plus demeurer en Angleterre, sans faire grand tort à la reputation de cet Etat, & avons jugé nécessaire de le faire revenir, puis qu'aussi bien Vôtre Majesté en revoquant son Ministre, a bien témoignée qu'elle le désiroit ainsi. Nous ne laisserons pas pourtant de conserver une inclination entiére & parfaite pour un accommodement raisonnable, que nous pourrons faire de concert avec nos Alliez, & nous attendrons que bien-

bien-tôt le bon Dieu inspire à Vôtre Majesté les mêmes mouvemens, & qu'elle voudra bien nous faire part des conditions, sur lesquelles elle le désirera, afin que par ce moyen l'on prévienne l'effusion de tant de sang, dont une bonne partie de la Chrêtienté va être inondée. Nous n'en pouvons pas être responsables, puis que, & devant & depuis la rupture, nous avons fait plus que l'on ne pouvoit légitimement désirer de nous, & que nous sommes encore prêts d'y donner les mains; au lieu que jusqu'ici nous n'avons pas pu sçavoir les intimes intentions de Vôtre Majesté sur ce sujet. Nous attendrons le jour qu'elle aura les mêmes pensées pacifiques, mais nous souhaiterions qu'elles lui vinssent, devant qu'elles lui fussent suggérées par les imminentes calamitez publiques, dont nous voyons toute la Chrêtienté ménacée. Nous prions Dieu, qu'il lui plaise les détourner & tenir, SIRE, la personne de Vôtre Majesté en sa sainte & digne garde. A la Haye le 11. Decembre 1665.

La suspercription étoit,

Au Roi de la Grande Bretagne.

REPONSE

Du Roi de la Grande Bretagne à Leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 16. Decembre 1665.

HAuts & Puissans Seigneurs, tout le monde sçait avec quelle répugnance nous nous sommes laissez engager dans cette Guerre avec vous, & faisant réflexion sur le sang Chrêtien qu'elle a coûté, nous attestons devant Dieu le scrutateur des

des cœurs, que nous ne désirons autre chose plus que d'en voir la conclusion par une bonne & juste Paix, laquelle nous ne voudrions pas embarasser par la repétition des choses passées, qui ne peuvent servir qu'à aigrir les esprits de côté & d'autre., & faire saigner les playes que l'une & l'autre Nation ont trop senti déja, si les particularitez de Vôtre Lettre ne nous obligeoient à nous justifier contre les insinuations y faites à nôtre préjudice.

Aussi c'est avec bien du regret que nous nous plaignons ici d'un total refus de satisfaction à tant de plaintes inutilement faites par nôtre Ministre, lors à la Haye, pour des vexations & déprédations faites sur nos Sujets aux Indes Orientales & Occidentales, & pour des déclarations publiées ou par vous, ou par vos Officiers, leur défendant la liberté du Commerce dans les païs si vastes & ouverts à l'industrie & trafic de tout le monde, de la nécessité imposée sus nous, d'envoyer diverses Flotes pour prendre possession de l'Ile de Poleron promise par des articles du dernier Traité, autant de fois éludée à nôtre grande dépense & deshonneur, & pour comble de tout d'une hostilité ouverte sur nos Sujets ordonnée au Sieur de Ruyter, sans aucune déclaration précédente, & devant que l'on ait saisi ou confisqué aucun de vos Vaisseaux ici.

De l'autre côté nous disons qu'il n'y a jamais eu d'avance faite à nous pour acheminer une bonne & juste Paix, ni pour nous convaincre que vous l'ayez tant seulement souhaitée.

Les Propositions données par les Ambassadeurs Extraordinaires de France, quoi que peu proportionnées à nôtre honneur & à l'intérêt de nos Sujets, n'ont jamais été rejettées par nous, au contraire persistant à souhaiter la Paix, nous avons

avons témoigné auxdits Ambassadeurs un désir qu'ils nommassent des Commissaires de part & d'autre pour traiter là-dessus, & n'avons jamais refusé leur médiation, mais avec raison leur arbitrage, pour des dommages soufferts, & un réglement de Commerce à l'avenir, après qu'ils se sont rendus suspects par une déclaration entiérement partiale contre nous.

Quant à la révocation de nôtre Ministre de la Haye, il est notoire qu'il y a demeuré tant que nôtre honneur & la sûreté de sa Personne l'ait pû permettre, mais quand nous avons vû que contre l'assûrance publique par vous donnée à lui pour sa Personne & pour ses Domestiques, les Etats de Hollande (qui ont été veritablement les auteurs de la Guerre) ont osé par leur ordre particulier faire prendre son Secretaire devant sa porte, & le mener à la prison, où il est encore avec toutes circonstances de mépris & de cruauté sans aucun sujet jusques à cette heure connu, ou réparation faite par vous, nous avons consenti à son retour, pour ne plus exposer son caractére & sa Personne aux caprices qui pourroient s'accroître tous les jours par des accidens.

Nonobstant tout cela nous avons le cœur sensiblement touché des maux qui arrivent par la continuation d'une Guerre, qui menace toute la Chrêtienté, & des suites qu'elle pourra avoir au préjudice de la Réligion Protestante, laquelle nous est infiniment plus chere qu'aucun intérêt d'État; & souhaitons que vous ayez les mêmes sentimens pacifiques, afin de vous unir, & d'affermir les uns les autres par des liens indissolubles, sçachant bien que vous en recevrez plus de fruit, que des Alliances qui vous feront bien payer leur secours par des conditions rigoureuses

&

& préjudiciables à l'intérêt de vôtre Etat, & telle que vos ennemis n'ont jamais pû souhaiter; en un mot nous protestons devant Dieu que nous n'avons rien plus à cœur qu'un accommodement juste & convenable pour vous, avec assûrance d'y pouvoir faire entrer nos Alliez de concert avec nous: & comme l'honneur ordonne que vous fassiez les prémiéres avances en cela, nous promettons de les recevoir toûjours à bras ouverts, & estimerons la Paix qui s'ensuivra comme le plus grand bonheur qui nous peut arriver dans ce monde, priant Dieu qu'il vous ait, Hauts & Puissans Seigneurs, dans sa sainte garde. Ecrit à nôtre Cour à Oxfort le 16. Decembre 1665. Vôtre bien bon Ami.

CHARLES ROI.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 17. *Decembre* 1665.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 11. de ce mois.

Je me suis servi des raisons qu'elle m'allegue auprès de Monsieur de Wit & des Commissaires, pour porter Messieurs les Etats à céder le point des Elucidations sans condition, ce qu'ils ont accordé & sont contens que les Suédois restent neutres.

Quant à l'affaire de Dannemarc, j'en ai représenté l'importance encore aujourd'hui aux Commissaires nommez & audit de Wit, pour les obliger à relâcher le million dont on est en contestation, & qu'ils disent ne pouvoir faire, la Hollande ayant emprunté cet argent pour le-dit

dit Roi, qui en a assigné le payement sur les Doüanes; mais que lesdits Etats lui céderont tout ce qu'il leur doit d'ailleurs, dont ils ont les obligations, ce qui se monte à 1500000. livres avec les intérêts, & outre cela ils le déchargent de 6000. hommes de secours; à quoi il est engagé par le Traité, & veulent lui donner par dessus tout cela 500000. livres par an pour aider à la dépense de son Armée Navale, qui est le même subside qu'ils donnoient au Roi de Dannemarc, pendant la Guerre qu'ils avoient avec Cromwel; c'est tout ce que j'ai pû obtenir. Le Sieur van Beuningen a ordre de ses Maitres d'en informer Vôtre Majesté.

Les Etats ont résolu de donner ordre aux trois Navires de guerre qu'ils ont dans la Mer Méditerranée avec deux Vaisseaux frettez, de se joindre à Monsieur le Duc de Beaufort, & aller à la Rochelle avec lui: c'est tout ce qui leur reste de cette Escadre louée. On me doit donner une Copie de l'ordre, qui servira autant que l'original, lequel j'envoyerai à Vôtre Majesté.

Il y a 36. gros Navires équipez & prêts pour croiser dans la Manche. S'ils eussent été en Mer cette derniére tempête, ils eussent couru le même risque que les autres qui ont peri Les Amirautez font difficulté de les mettre en Mer dans cette saison, à cause des glaces qui viennent si fortes en deux nuits qu'elles ferment tous leurs Havres, & que si cela arrivoit ce seroit la perte de tous les Vaisseaux qui seroient en Mer, n'ayant aucunes retraites, les Ports & Rades d'Angleterre ne leur en pouvant servir. Je me suis donné l'honneur de mander à Vôtre Majesté de quelle maniére ils destinent l'emploi de cette Flote, ce qu'elle a en Suéde & en Dannemarc pourra

pourra venir sous cette Escorte, lors qu'ils envoyeront leurs Marchands au Zund.

La nouvelle vient d'arriver de la prise de Lockum, qui a duré quatre jours de tranchées ouvertes. Il en est sorti 400. Hommes & 60. Chevaux: on a trouvé dans la place quatre Mortiers, quantité de Grenades chargées & beaucoup de Canon, dont on ne leur a accordé aucune piéce. Les Troupes de Vôtre Majesté, quoi qu'elles eussent une attaque fort marêcageuse, ont été le troisiéme jour sur le bord du fossé, les Etats aussi bien que les Officiers Généraux de leur Armée ont été surpris de voir ses Gardes du Corps, ses Mousquetaires, les Dauphins & toute la Cavallerie venir chacun avec des fascines au devant de leurs chevaux, les Officiers à la tête en portant ûne aussi bien qu'eux, les décharger à la queuë de la tranchée, sans quoi on n'eût jamais sçû faire les aproches. Ensuite de la prise de Lockum, Keppel & un autre Château sur le vieux Yssel se sont rendus.

Monsieur de Pradel agit avec la satisfaction des Etats, & aporte tout le soin possible pour reprimer la liberté des Soldats. Il en a fait mourir plusieurs & fait payer les dégâts, comme des maisons brulées & des bestiaux pris. Mais il ne faut pas s'étonner si en Hollande on fait grand bruit de peu de chose, ce sont les cabales contraires qui envoyent des gens par toutes les Villes de Hollande publier que l'Armée de Vôtre Majesté vole, pille & brûle par tout où elle passe. J'ai été contraint de faire imprimer une Lettre que le Sieur Carlier m'a écrite, par laquelle il me marque avoir payé aux propriétaires deux maisons qui ont été brûlées, & tous les moutons qui ont été pris, que les Soldats qui l'ont

l'ont fait, ont été passez par les armes & pendus; Monsieur de Wit a lû lui-même la Lettre dans l'Assemblée, & j'en ai envoyé dès Copies par toutes les Villes.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 17. Decembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de demander à Vos Seigneuries la permission de faire transporter à Dunkerque soixante milliers de Mêche, que Sa Majesté a acheté de Paul & Pierre Gaudin Marchands d'Amsterdam, qui les ont dans leurs Magasins, & de donner les ordres nécessaires aux Amirautez d'Amsterdam & de Rotterdam pour ledit transport, à ce qu'il n'y soit aporté aucune difficulté ou retardement, & qu'on les puisse faire partir de l'une de ces deux Villes où l'on trouvera plus de commodité & de facilité de le faire. Donné à la Haye le 17. *Decembre* 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 18. *Decembre* 1665.

J'Avois, il y a environ trois semaines, envoyé le Sieur du Moulin, Domestique de la Reine, vers l'Electeur de Brandebourg, sous pré-

texte d'un compliment sur son arrivée en ces quartiers-ci ; mais en effet & principalement pour sonder ses sentimens, & pour découvrir en quelles dispositions il s'étoit aproché de ces quartiers avec un Corps de Troupes qu'on disoit être considérable, tant à l'égard de la guerre qui se fait entre les deux Nations, & de l'incident de l'invasion de l'Evêque de Munster, que sur toutes les autres affaires qui peuvent regarder le dedans de l'Empire & la Maison d'Autriche. Ledit du Moulin à son retour m'a raporté, que l'Electeur avoit témoigné une joye extraordinaire de sa mission, qui a pû faire remarquer dans le public la considération que je fais de sa Personne & de ses forces, & qu'il n'y a caresse, accueil, ni honneur, qu'il eut pû désirer, qui ne lui ait été fait en cette Cour-la.

Pour les affaires, l'Electeur a chargé ledit du Moulin de deux Mémoires pour m'être présentez ; l'un contient les considérations qui ont jusques ici arrêté la conclusion du Traité, qui se negocie il y a quelque tems entre lui & les Etats ; & le second des conditions auxquelles ledit Electeur est disposé de prendre part dans leurs intérêts contre l'Evêque de Munster ; & il se voit par le dernier article de celui-ci que présentement il ne voudroit pas s'engager en aucune autre affaire. Il m'a paru si important dans cette conjoncture d'affaires, quand même l'Electeur ne voudroit pas passer plus avant contre l'Evêque de Munster, de délivrer les Etats de cette irruption qui pourroit au Printems affoiblir les Flotes qu'ils mettront en mer contre les Anglois, que j'ai crû ne devoir point perdre de tems à entendre aux ouvertures que l'Electeur m'a faites, & en presser vivement l'effet.

. . . Mais

Mais comme ledit du Moulin ne peut avoir ni la pratique ni les lumiéres qui sont nécessaires, pour traiter & conduire à sa perfection une aussi grande affaire, qui dépend même autant & plus des Etats que dudit Electeur, j'ai pris la résolution de la mettre toute entre vos mains, & je renvoye sans délai ledit du Moulin vers ledit Electeur pour lui en donner avis, & lui faire sçavoir qu'il vous porte l'ordre de l'aller trouver à Cleves, pour lui faire entendre mes pensées & mes intentions sur les deux Mémoires, & concerter & conclurre avec lui une bonne Union, à laquelle de ma part je suis très-bien disposé.

Ledit du Moulin ne lui en dira pas davantage, & dès qu'il vous aura rendu cette dépêche, vous devrez vous préparer à faire une course à Cleves, après en avoir communiqué le sujet au Sieur de Wit, qui ne peut pas ne point voir de quel avantage il sera aux Etats en cette conjoncture, d'engager ledit Electeur dans leur intérêt, jusqu'à se déclarer & rompre contre l'Evêque de Munster; car outre ses propres forces, dont il les assistera, cette déclaration fera cesser tous les temporisemens des deux Ducs de Brunswick s'ils durent encore.

Il sera de la prudence dudit de Wit, de vous donner assez de moyens en main pour ne pas faire vôtre voyage inutilement, car le tems étant fort court jusqu'à la Campagne, il doit aussi être fort cher pour en bien profiter; cela veut dire que le Sieur de Wit, vous doit munir de plusieurs & divers expédiens pour surmonter toutes les difficultez qui se pourroient présenter en vôtre négociation, sçachant bien qu'il le peut faire en toute confiance, & que vous ménagerez, comme je vous y exhorte, tous les intérêts

& les avantages des Etats comme vous feriez les miens propres, vous recommandant seulement que des choses de peu de considérations ne ruïnent pas une si grande affaire.

Pour vous informer maintenant de mes sentimens sur le second Mémoire, ce qui vous servira d'instruction pour vôtre négociation, je vous dirai sur le prémier Article, qu'au lieu de cette clause, *Sa Majesté fera en sorte que l'Alliance entre &c. soit concluë sans plus de délai*, qui sont des termes dont je ne puis user honnêtement à l'égard des Etats, parce qu'il paroitroit que je disposerois souverainement de ce qui dépend de leur seule volonté, on pourroit mettre *Sa Majesté s'employera sincerement, & efficacement pour faire en sorte que l'Alliance, &c.*

Sur le second Article pour la même raison, il pourra être réformé en la maniére suivante, *Sa Majesté donnera ordre à ses Ministres de travailler avec grand soin auprès des Etats, pour les disposer à accorder à Monsieur l'Electeur de Brandebourg, les satisfactions qu'il a à désirer d'eux, tant pour l'évacuation de la Ville d'Orsoy, que pour des subsides pour la levée & l'entretien de ses Troupes.*

Mais si ledit Sieur de Wit, comme il seroit à désirer, pour abréger toutes contestations, vous faisoit donner le pouvoir d'accorder dès a présent ces deux choses, & de convenir même de la quantité des subsides, l'Article alors pourroit se mettre comme l'Electeur l'avoit conçû.

Sur le troisiéme qui regarde un subside que ledit Electeur m'a demandé aussi à moi, vous ôterez toute espérance au Sieur de Wit, que je veuille jamais y consentir, & vous ferez connoître tant audit Electeur à vôtre arrivée au-

près

près de lui, qu'audit de Wit avant que de partir, que la guerre contre l'Evêque de Munster n'étant pas proprement mienne, mes Armes n'y paroissant que comme auxiliaires, c'est auxdits Etats à fournir entiérement lesdits subsides & non pas à moi, qui ai déja envoyé à leur secours un Corps de six mille hommes effectifs, que j'entretiens à mes dépens, & que même j'aurois droit de retirer sans qu'ils puissent s'en plaindre ni y trouver rien à dire, dès que j'aurai rompu contre les Anglois.

Sur le quatriéme Article je trouve bon que vous l'accordiez aux mêmes termes qu'il est conçû.

Je donne aussi mon consentement. & mon approbation au cinquiéme Article.

Je dis la même chose pour ce qui me regarde sur le sixiéme, & comme il faut aussi que les Etats parlent, vous pouvez sçavoir là-dessus leur intention par le Sieur de Wit, à quoi je ne crois pas qu'ils puissent aporter de difficulté.

Quant au septiéme, j'approuverai la résolution que vous estimerez à propos d'y prendre conjointement avec le Sieur de Wit, & n'y prévois non plus grande difficulté.

Sur le huitiéme, si ledit Electeur par ces mots (*ses Terres & Etats*) a entendu seulement parler de ceux du Païs de Cleves, & autres où les Provinces-Unies n'ont aucune Garnison, il me semble que l'Article se peut & se doit accorder, n'étant pas juste que voulant bien s'engager dans les intérêts desdites Provinces contre l'Evêque de Munster, ses propres Païs soufrent des quartiers de Contributions, & d'autres pareilles incommoditez; mais si ledit Electeur a entendu y comprendre aussi les Places qui lui apartiennent où lesdits Etats ont leur Garni-

son, il n'y a que le Sieur de Wit, qui puisse faire les réponses à cet Article, sur lequel il me semble qu'on peut faire comprendre à l'Electeur qu'entrant dans le parti des Etats, il a dès lors intérêt lui-même qu'on ne puisse tourmenter l'Evêque, par tous les moyens possibles, & que si l'un de ces moyens est de mettre des Troupes par exemple dans Wesel, ou Emmeric, il doit non seulement y donner les mains, mais le désirer.

Touchant le dixiéme, où l'Electeur dit que le Traité ne concernera que la guerre présente de Munster, il n'y aura rien à négocier avec le Sieur de Wit, & il sera bon même qu'il demeure persuadé, que je ne prétends autre chose de ce Prince, si ce n'est que dans la suite l'Evêque s'emparât de quelque poste sur la Mer, par lequel il introduisit les Anglois dans le Païs, parce qu'en ce cas ledit Electeur ne doit pas, ce me semble, faire difficulté à s'engager par le Traité à faire agir ses Troupes, pour la défense des Etats aussi-bien contre lesdits Anglois, que contre ledit Evêque.

Mais je vous dirai maintenant pour vous seul touchant ledit dixiéme Article, que lors que vous irez à Cleves, vous devez vous proposer pour but d'engager plus avant dans mes intérêts ledit Electeur, c'est-à-dire, de le porter s'il est possible à me donner, après la guerre de Munster finie de façon ou d'autre, toutes les Troupes qu'il aura, ou au moins un Corps effectif de six mille hommes, où il y ait le plus d'Infanterie qu'il se pourra, pour les employer & faire agir comme je voudrai pour le bien de mes affaires; & c'est en ce cas-là, & non pas dans l'autre qui ne me regarde point, que je ne

ferai

ferai pas de difficulté de lui accorder des subsides qui seront réglez à proportion de la quantité de troupes qu'il voudra me fournir, surquoi je vous ferai sçavoir plus particuliérement mon intention, quand vous m'aurez mandé que l'Electeur veut bien entendre à l'affaire, & pour l'y disposer d'autant plus avec facilité, vous pouvez l'assûrer, que déja plusieurs Princes & Potentats me font la même offre de me donner leurs Troupes pour m'en servir quand j'en aurai besoin, mais que je serois plus aise de prendre ces sortes de liaisons avec lui qu'avec tous autres, pour la considération que je fais de sa Personne, & le désir que j'ai de rétablir entre nous l'étroite union qui a presque toûjours été entre cette Couronne, & la Maison Electorale de Brandebourg. C'est tout ce que je puis vous dire, pour ce qui concerne ces affaires. Il reste un point qui regarde la cérémonie, c'est-à-dire le traitement que l'Electeur vous fera quand vous l'irez voir, surquoi j'ai chargé le Sieur du Moulin de présentir, à son passage à Cleves, les pensées de ce Prince, par le moyen de ses Ministres, ou plûtôt par lui-même, parce que lesdits Ministres qui sont la plûpart d'inclination Autrichiéne, nous pourroient faire naître exprès des embaras & des obstacles à vôtre entrevûë. Je ne croi pas pourtant qu'il s'y en puisse rencontrer, quoi que je sçache que l'Electeur eut de grands démêlez à Prague, avec le Marquis de Castel Rodrigo, qui y étoit alors, avec le caractére d'Ambassadeur d'Espagne : mais comme ces démêlez là ne consistoient qu'au plus ou au moins de la reception ou de l'accompagnement, c'est-à-dire de venir plus avant à la rencontre de l'Ambassadeur, & de l'accom-

pagner plus loin qu'il ne vouloit faire, & que le principal qui est celui de la Main droite chez l'Electeur n'entra jamais en contestation entr'eux, pourvû que ledit Electeur vous donne la main chez lui en toutes occasions, ou de visites, ou de repas, il m'a semblé sans préjudicier en rien à la Dignité de vôtre Caractére, que vous pouvez remettre entiérement le reste à sa civilité, c'est-à-dire, vous contenter de tout ce qu'il voudra faire pour la reception, & pour les accompagnemens; & pour ce qui regarde la main, & la place honorable dans son Palais, il ne peut y avoir de difficultez, tous les Electeurs, & lui-même nommément, l'ayant toûjours donné, à la reserve de ceux de Baviere, qui depuis quelque tems ce sont mis dans l'injuste prétension de précéder, même chez eux, lesdits Ambassadeurs, quoi que ceux-ci ne d'ûssent pas même leur céder la préséance en lieu tiers. Du Moulin vous informera à son arrivée de ce qu'on lui aura dit à Cleves sur cette matiére; & si cela a été ajusté, comme je n'en puis douter, vous ne perdrez pas un moment de tems à faire cette course, donnant ordre avant que de partir que cette courte absence ne puisse en rien préjudicier à mes autres affaires.

MEMOIRE

Dont Son Altesse Electorale de Brandebourg charge le Sieur du Moulin, pour le présenter au Roi.

Ce qui a accroché la prorogation de l'Alliance, d'entre sa Sérénité Electorale de Brandebourg, &

& Messieurs les Etats des Provinces-Unies, est prémiérement le point d'évacuation.

Car encore que Messieurs les Etats ayent plusieurs Garnisons dans la Ville, & autres places, qui appartiennent à sa Sérénité Electorale, sans que lesdits Seigneurs Etats y puissent prétendre aucun droit, soit ex Jure belli, *ou pour quelqu'autre titre.*

Si est-ce que sa Sérénité Electorale n'a demandé que la seule Ville d'Orsoy pour le présent, & après la Guerre finie son Château de Gennip, avec offre de laisser les Garnisons de l'Etat dans ses autres Villes, à sçavoir Wesel, Rese, Emmeric, & Buderic, avec l'évacuation, pour le moins, & démolition du Fort de Schenck situé dans son territoire.

A condition qu'après l'Alliance finie on en conviendra, & que cependant on fera un bon réglement selon lequel lesdites garnisons seront obligées de se gouverner.

Sa Sérénité Electorale demande en outre, qu'en vigueur des Traitez faits entre ces Ancêtres & Messieurs les Etats, on lui laissera la paisible joüissance de la supériorité, & des domaines, Jurisdictions & autres droits qui lui appartiennent, & qu'on redresse toutes les contraventions qui se trouveront être faites par lesdites Garnisons ou autrement.

Et que Messieurs les Etats, en considération desdites leurs Garnisons du voisinage, ne s'attribuent aucun pouvoir, autorité, ou prérogative dans les terres de Son Altesse Electorale, qu'ils ne voudront souffrir qu'elle use réciproquement dans les Provinces-Unies.

L'autre point qui accroche l'Alliance, est celui du secours, & de l'assistance que Messieurs les Etats prétendent que Son Altesse Electorale leur fasse, sans

lui avoir voulu jusqu'ici accorder des subsides convenables comme pourtant ils ont fait à d'autres.

Il y a encore d'autres petits points dont on n'est pas encore entiérement bien d'accord, mais à ce qu'on a pû remarquer, ceux-là n'empêcheront pas la conclusion de ladite Alliance.

SECOND MEMOIRE

De Son Altesse Electorale de Brandebourg.

I. *SA Majesté, ayant requis Son Altesse Electorale d'assister les Etats Généraux contre l'Evêque de Munster, fera en sorte que l'Alliance contre Son Altesse Electorale & les Etats soit concluë sans plus de délai, tous les points en étant presque accordez.*

II. *Que les Etats quittent absolument, & sans aucune reserve, la Ville d'Orsoy à Son Altesse Electorale, & lui donnent aussi des subsides pour la levée & l'entretien de ses Troupes.*

III. *Et parce que Son Altesse Electorale sera obligée à d'autres frais extraordinaires, à l'occasion de la guerre présente, Sa Majesté lui payera outre les subsides des Etats une certaine somme d'argent, durant cette guerre, & cela sans aucune faute.*

IV. *Si Son Altesse Electorale ou ses Etats, ou sujets, sous quelque prétexte que ce put être, venoient a être attaquez de qui que ce soit, Sa Majesté promet de l'assister par tout avec force & vigueur.*

V. *Sa Majesté ne fera aucun Traité avec l'Evêque ou ses adhérans, ni seul ni conjointement avec les Etats, sans le sçû & consentement de Son Altesse Electorale, & sans qu'elle y trouve entiérement sa*

sûreté,

sûreté, ce que Son Altesse Electorale observera aussi réciproquement.

VI. *Quand Son Altesse Electorale fera agir son Armée aux païs étrangers avec celle de Sa Majesté ou des Etats, on lui donnera toûjours les mêmes quartiers, vivres, & autres avantages comme aux autres, & on ne fera aucune différence en cette occasion.*

VII. *Il sera permis à Son Altesse Electorale d'agir à part avec son Armée, si ce n'est que la nécessité & la raison de guerre demandât une conjonction, auquel cas Son Altesse Electorale ne fera aucune difficulté de joindre son Armée à celle du Roi, & des Etats, pourvû qu'on laisse la direction & la conduite de son Armée à ses Généraux, comme cette conjonction se fera aussi réciproquement avec l'Armée de Son Altesse Electorale en cas de besoin.*

VIII. *Les Etats & terres de Son Altesse Electorale ne seront chargez ni de la part de Sa Majesté ni des Etats d'aucuns quartiers ni contributions ni autres pareilles incommoditez.*

IX. *On ne fera aussi aucun Camp dans le païs de Son Altesse Electorale.*

X. *Ce Traité ne concernera que cette guerre présente de Munster.*

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 25. Decembre 1665.

LEsseins est arrivé, & m'a fait voir le Mémoire que vous lui aviez remis, sur les Négociations que vous aviez faites avec le Sieur de Wit, en exécution de mes derniers ordres, &

j'ai outre cela reçû par l'ordinaire vôtre dépêche du 17. de ce mois. Vous pouvez dire au Sieur de Wit, que je suis très-satisfait de toutes les résolutions qu'il vous a données & que j'avois désirées, & que je connois fort bien que si les Etâts n'ont rien fait de plus en cette rencontre, c'est par la raison qu'ils ne l'ont pû faire, ou par défaut de pouvoir, comme pour l'Escadre de la Méditerranée qui s'est trouvée déja licentiée, ou pour ne pas tomber en de plus grands inconveniens, comme sur l'Escadre des Vaisseaux que je croyois pouvoir croiser dans la Manche durant tout l'Hyver. Il sera maintenant de vôtre soin d'avertir mes Ministres qui sont en Suéde & en Dannemarc, du tems & des commoditez qu'ils pourront avoir, de faire venir en Hollande les Navires & les denrées que j'ai achetées en ces Roïaumes-là, avec l'Escorte des Flotes que les Etats envoyeront vers la Mer Baltique, lors que vous verrez qu'elles seront prêtes de prendre cette route.

Pour repliquer maintenant audit Mémoire, & à vôtre dépêche par le même ordre des matiéres, je vous dirai en prémier lieu sur l'article, où il est dit que Messieurs les Etats ne conclurront aucun Traité, &c. que j'ai des avis de bon lieu que quelqu'un des Etats a présentement même une Negociation avec les Ministres d'Espagne pour faire leur Paix avec le Roi d'Angleterre par leur Médiation, & qu'on fait espérer audit Roi, qu'on pourra envoyer secretement une personne qui aura pouvoir de traiter & de conclurre, aussi-tôt qu'on aura sçû que de nouvelles propositions que lesdits Ministres ont présentées audit Roi, peuvent à peu près lui plaire & être acceptées.

Je

Je veux croire que ledit Sieur de Wit n'eſt pas informé de ce qui ſe paſſe en cela, d'autant plus que ce n'eſt qu'une ſuite de négociation, qui avoit été commencée en ſon abſence, mais il ſera bon que vous lui en donniez l'avis, afin qu'il ait l'œil plus ouvert, & qu'il empêche le cours de cette infidélité d'un Particulier; & ſur tout qu'on n'envoye perſonne en ſecret en Angleterre, ſuivant la parole que Meſſieurs les Etats m'en ont donnée.

L'ordre qu'on a envoyé à van Goch de revenir, ne ſçauroit ſi-tôt lui être remis que mes Ambaſſadeurs n'ayent déja repaſſé la Mer, & je ne ſçaurois aſſez m'étonner des diſcours & des raiſonnemens extravagans qu'on a fait au lieu où vous êtes, ſur l'avis qu'on y avoit eu que leſdits Ambaſſadeurs n'étoient pas encore partis: la derniere Lettre que j'ai reçûë d'eux, eſt du milieu de leur chemin pour venir à l'embarquement.

Je ſuis bien en peine du Duc de Beaufort, n'ayant point encore eu d'avis qu'il ſoit arrivé à Toulon, quoi que pluſieurs des Vaiſſeaux qu'il commandoit y ſoient depuis plus de quinze jours: il a fait de ſi grands orages en Mer, que l'on doit apréhender beaucoup pour ceux qui s'y ſont trouvez. Il a été fort bon que le Sieur de Wit, ait fait courir le bruit parmi les Etats, du retardement dudit Duc dans la Mer Mediterranée, mais je vous dirai dans le ſecret des affaires, que j'ai été extraordinairement ſurpris quand j'ai reçû d'Angleterre, par voye de marchand, la Copie des derniers Mémoires que vous avez préſentez aux Etats, touchant les concerts que nous avons à faire enſemble; il faut en toutes façons tâcher à remédier à ce deſor-

dre, dont nous reſſentirions les uns & les autres de grands préjudices. Vous aviez autrefois parlé qu'on nommât un petit nombre de Commiſſaires, avec qui vous puiſſiez conférer, & qui euſſent pouvoir de prendre les réſolutions; il faudroit ſuivre cela, & tâcher de faire en ſorte que le choix tombât ſur des perſonnes de probité connuë & aprouvée.

J'ai été fort aiſe d'aprendre la défenſe que les Etats ont faite de ne point laiſſer ſortir de Salpétre du Païs, & de l'aſſûrance qu'ils vous ont donnée en même tems, qu'elles partageront avec moi ce qu'ils auront dudit Salpétre, de Poudre, & des autres Munitions: je vous ferai ſçavoir ce dont j'aurai un abſolu beſoin.

J'ai été auſſi fort ſatisfait de ſçavoir le nombre des Vaiſſeaux que les Etats ont réſolu d'entretenir, pendant la Campagne prochaine dans l'une & l'autre Mer, & il ſera bien néceſſaire que vous preſſiez continuellement l'effet de ce qu'ils m'ont promis touchant douze Vaiſſeaux, qu'ils doivent avoir dans la Méditerranée.

J'ai avis que Goyland eſt fort occupé dans une guerre qu'un Roi de ſes voiſins lui fait. Du reſte il ne peut y avoir d'argent mieux employé que les deux cent mille francs qu'il demande aux Etats, pour aſſiéger Tanger au Printems, non plus que tout ce que demandent les deux Seigneurs de Nieucaſtel, qui propoſent de prendre la Ville, & ſe rendre Maîtres du Païs; mais en ce dernier point je ſuis du même avis que le Sieur de Wit, qu'il ne faut prématurément donner aucunes craintes de deſcentes en Angleterre, en Ecoſſe, ni en Irlande par ce qu'elle ne ſerviroit qu'à réünir tous les partis. & à faire prendre de plus grandes précautions contre de ſem-

semblables entreprises. Il faudroit donc seulement cultiver les bonnes dispositions, & se tenir prêts pour secourir le parti qui sera armé, quand il sera déclaré, à quoi il faudra continuellement le pousser sans crainte de l'inconvénient qu'on vient de dire.

Quant à la dépense de pareilles affaires, vous ne devez pas seulement permettre qu'on vous en fasse la proposition, aussi ne peut-elle être faite ni avec justice, ni même avec bienséance : c'est bien assez ce me semble que je veüille bien entrer dans une grande guerre, avec un Roi mon proche Parent, & mon ami, pour le seul intérêt des Etats, & que je veux bien encore continuer à leur donner après ma déclaration le même secours à mes dépens contre l'Evêque de Munster, quoi que je n'y fusse peut-être pas obligé par les termes de nôtre Traité, sans que lesdits Etats, pour qui je fais de grandes choses, veüillent encore rejetter sur moi, une partie des dépenses qui leur peuvent être si utiles, dans les deux Guerres qu'ils ont à soûtenir; & ce que je vous mande là-dessus, vous servira aussi de régle pour vôtre conduite, en ce qui regarde le Roi de Dannemarc, en cas qu'on vous parlât pour me faire contribuer quelque chose aux frais qui seront nécessaires pour armer les trente Vaisseaux dudit Roi, & le faire déclarer pour nôtre parti, ce qui seroit le coup le plus décisif pour finir bien-tôt cette guerre avec Gloire, & toute sorte d'avantages.

Je croi que les Etats ont pris une fort bonne

bonne résolution de satisfaire la Suéde sur les élucidations du Traité d'Elbing, quoi qu'elle veüille demeurer Neutre, mais c'est un malheur que le Sieur d'Isbrand ait tardé si long-tems à recevoir les ordres & les pouvoirs qui lui ont été envoyez là-dessus, dont les Suédois tiroient la conséquence, qu'on les méprisoit, dans le tems même que l'Envoyé d'Angleterre les sollicite plus vivement de se déclarer. Je ne doute point que le Chevalier de Terlon ne vous ait écrit en même tems que moi l'embaras que cela lui causoit, & les inconvéniens qui en pouvoient arriver.

Si ce que Messieurs les Etats offrent au Roi de Dannemarc ne peut servir effectivement à finir l'affaire, ils seront très mal conseillez, pour les raisons que je viens de toucher, de ne pas mettre plus avant la main à la bourse, aussi me semble-t-il, que 500000. liv. n'aprochent pas, ni même de fort loing, ce qui sera nécessaire pour armer, & entretenir durant une Campagne le nombre de Vaisseaux qu'on peut avoir dudit Roi, & ce seroit se vouloir tromper soi-même de croire qu'il peut fournir le surplus de cette dépense; je ne sçaurois me lasser de vous dire, que je ne vois rien de si important; ni de si utile que de bien assûrer ce point sans délai d'un moment de tems, & les Etats doivent considérer, qu'un million de plus jetté en ce rencontre peut fort vrai-semblablement leur en épargner vingt autres, sans parler de la différence indicible qui est entre faire & finir une grande Guerre avec réputation, & grande supério-

rité

rité de forces, ou de la faire avec une continuelle incertitude des succès dans les combats, & des avantages dans les négociations de l'accommodement, c'est à eux plus qu'à moi à faire toutes ces considérations.

J'ai eu grande joye d'aprendre que mes Troupes ayent si bien fait leur devoir, dans la prémiére occasion qu'on leur a donné de signaler leur valeur pour le service des Etats, je ne doute pas qu'elles ne continuent de le faire en toutes les autres, & je puis bien dire sans reproche que si je ne les avois envoyées & que même aujourd'hui si je ne retenois le sentiment de plusieurs Princes (ce que je fais avec des soins que je ne m'étudie pas de faire valoir) l'Evêque de Munster, n'auroit pas manqué, & ne manqueroit pas encore d'être secouru & si fortement apuyé de leurs Armes, qu'elles auroient jetté & jetteroient lesdits Etats en de plus grands embaras & plus de risque, que jamais toute la puissance de la Monarchie d'Espagne ne leur en a pû faire courir.

Les ordres que j'ai donnez, & que je renouvelle par tous les ordinaires sur la discipline de mes troupes me font juger, que si les Soldats prennent quelque liberté, elle ne peut procéder que du peu d'ordre que les Députez donnent à pourvoir à diverses choses qui sont néanmoins absolument nécessaires pour leur subsistance. Je ne mande pas aux Officiers, comme vous pouvez juger, la pensée que j'ai là-dessus, & au contraire je ne leur recommande rien plus que le sevére châtiment des moindres excès sous quelques prétexte, ou pour quelque cause qu'ils ayent été commis; mais comme la publication qui s'en fait dans les Villes, n'est qu'un effet de la mauvaise volon-

volonté des Cabales contraires, il ſera bien à propos que vous pratiquiez ſouvent le même expédient dont vous vous êtes déja ſervi pour déſabuſer les peuples, en faiſant imprimer les Lettres que vous écrira le Sieur Pradel, ou l'Intendant, ou pour juſtifier la bonne conduite deſdites Troupes, ou pour informer le public, des punitions qui auront été faites des déſordres s'il en a été commis.

Après ce que le Sieur de Wit vous a dit, je vivrai en toute quiétude d'Eſprit qu'il ne ſe paſſera rien dans les Etats, ſur l'accommodement avec l'Evêque de Munſter, que les deux points que je vous ai recommandez n'y ſoient bien aſſurez.

Le moyen que vous avez heureuſement rencontré, de ſçavoir tout ce que l'Envoyé du Roi d'Angleterre négocioit avec Monſieur l'Electeur de Brandebourg, n'eſt pas à négliger, & en même tems que vous aprendrez ce qui ſe paſſera entr'eux, il ſera bon d'en informer confidemment le Sieur de Wit, afin qu'il puiſſe mieux prendre ſes meſures, & faire prendre auſſi les réſolutions aux Etats, pour détourner l'effet deſdites Négociations, & engager l'Electeur dans leurs intérêts.

Si le Sieur Sexter ne veut paſſer en Angleterre que ſur l'inſtance que j'avois fait au Roi ſon Maître, d'y envoyer un Miniſtre qui joignit ſes inſtances aux miennes, pour la concluſion d'une bonne Paix, il vient un peu tard, & il pourroit épargner ce qui lui reſte de chemin à faire pour ce voyage. Mais ce n'eſt pas un homme qui fixe ſes penſées à une ſeule Négociation, & il en aura bien d'autres à point nommé, pour marquer au Roi d'Angleterre le zéle & l'attache-

ment

ment extraordinaire qu'il a toûjours eu & a encore pour ses intérêts, & pour la Nation Angloise.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 25. Decembre 1665.

DEpuis mon autre Lettre écrite, van Beuningen a encore parlé à Lionne sur l'affaire de Dannemarc, & aprés plusieurs contestations qu'ils ont euës sur la matiére, en ce qui regarde l'argent qu'il faudra pour armer ledit Roi, & pour l'engager à se déclarer contre l'Angleterre, van Beuningen a dit que si je voulois payer quelque chose des subsides que les Etats, en vertu de nôtre Traité, prétendent leur être dûs depuis le tems que les Anglois leur ont déclaré la guerre, ils donneront encore volontiers la même somme audit Roi, afin qu'il ait moyen d'armer, & d'entretenir sa Flote, outre ce qu'ils lui fourniront de leur part pour la même fin; sur quoi je vous fais cette seconde Lettre, pour vous dire qu'encore qu'étant sur le point de rompre contre les Anglois, qu'on ne peut pas prouver bien clairement avoir été les agresseurs, & ayant d'ailleurs envoyé un secours de Troupes contre l'Evêque de Munster aussi-tôt qu'il m'a été demandé, & en tel nombre que les Etats l'ont désiré, il soit évident que je ne dois rien desdits subsides: néanmoins pour le désir que j'ai de donner en toutes rencontres auxdits Etats des preuves sincéres & solides de mon affection, je vous donne pouvoir de leur promettre que je leur payerai cent mille écus en cas,

cas, & non autrement, qu'ils engagent ledit Roi de Dannemarc à armer les trente Vaisseaux qu'il a, & à se déclarer contre l'Angleterre, joignant lesdits Vaisseaux à nos Flotes, ou s'en servant à fermer l'entrée de la Mer Baltique aux Anglois, en la maniére & au tems que nous désirerons de lui, moi, & lesdits Etats.

Vous ne vous servirez pourtant de ce pouvoir que je vous donne secretement, qu'en cas que vous en voyiez une absoluë nécessité, pour achever cette importante affaire que je tiens décisive, à nôtre avantage, pour toute la sûreté de cette guerre; & en cas que vous reconnoissiez que cette liberalité que je veux faire puisse donner ce dernier coup à terminer toutes les difficultez de ladite affaire, il faut cependant que vous preniez garde que le Sieur de Wit, par adresse, ne vous dise pas véritablement le secret de ce qui se passe entre lui & le Ministre de Dannemarc, afin de m'obliger plûtôt à contribuer aussi quelque argent pour ma part. La raison que j'ai de vous dire cela, c'est que vous me mandez par vôtre dépêche, que vous n'avez pû obtenir autre chose pour le Roi de Dannemarc si ce n'est 500000 liv. pour l'Armée, & outre ce, qu'on lui veut quitter quelques sommes qu'il doit à l'Etat. Cependant je vois dans quelque autre avis venus de la Haye, & écrits le même jour, que les Etats vouloient faire fournir audit Roi, jusques à huit cent mille écus pour cet Armement, & il ne peut pas me tomber dans l'Esprit que l'on s'imagine de-là qu'une quittance d'une déte puisse servir audit Roi à armer un seul Vaisseau.

On doit encore avoir, ensuite, grand égard, de ce que les Ministres de Dannemarc offrent de

de prouver que les droits d'entrée du Roi leur Maître en Norwegue, ont été fraudez pour plus d'un million d'or, & cela mérite bien qu'on tranche hautement sur des prétensions, que des particuliers ont encore contre ledit Roi, quoi qu'ils ayent eu le principal profit de ces fraudes.

Van Beuningen, m'a donné une trés grande joye en m'aprenant que le Traité avec l'Electeur de Brandebourg, est en termes d'être bientôt achevé, & de ne pouvoir plus manquer, ledit Electeur y témoignant tant de dispositions, qu'il s'est déja relâché de la demande de l'évacuation d'Orsoy: c'est une autre affaire qui n'est pas moins décisive pour la guerre de Munster, que celle de Dannemarc pour celle des Anglois; car outre qu'il sera aisé, après la déclaration dudit Electeur, de pousser l'Evêque à bout, elle rompra d'ailleurs toutes les mesures de l'Empereur, qui auroit été plus hardi à procéder contre les Ducs de Brunswick, & qui tâche dans la Diette d'engager insensiblement les Etats de l'Empire à soûtenir ledit Evêque, sous prétexte de conserver le repos d'Allemagne, & qui n'oublie rien encore pour inciter l'Electeur de Cologne, & le Duc de Neubourg de pousser leurs prétensions contre les Etats, & de joindre leurs forces audit Evêque, ce qu'il me sera facile d'empêcher, pourvû que l'on ait mis l'Electeur de Brandebourg dans ce parti.

Le Sieur de Villiers, Gentilhomme François, que le Duc Guillaume George de Brunswick aime fort, qu'il m'envoya l'Eté dernier, sur le différend qui étoit né entre lui & le Duc Jean Frederic, & auquel il donne à commander un Regiment de cinq cent chevaux, écrit à Lionne

ne, en termes qu'il veut faire connoître que l'on pourra facilement, par le moyen du Comte de Waldec & le sien, porter le Duc son Maître, & l'Evêque d'Osnabrugh son Frere, à me donner après la guerre de Munster finie, toutes les Troupes qu'ils ont, qu'il fait monter à douze mille hommes effectifs, j'ai chargé de Lionne de répondre audit de Villiers, que cette ouverture m'a été extrémement agréable, que j'entendrai volontiers à la chose, que ceux qui auront eu part à la ménager y trouveront avantage & leur compte, & que je vous envoye ordre d'en traiter avec ledit Comte de Waldec, ou avec lui, ou telle personne que son Maître voudra envoyer à la Haye. C'est ici une très-grande affaire, à laquelle vous aurez occasion de me rendre un service fort considérable, dont le mérite encore sera fort augmenté, si vous pouvez, en même tems que la guerre de Munster finira de façon ou d'autre, faire joindre au Corps de Troupes desdits Ducs, quelques autres de celles de l'Evêque; il ne sera pas vrai-semblablement difficile, en l'état où il sera, d'attirer à mon service soit en des Corps entiers sous leurs Officiers, ou en les formant, des Soldats qui chercheront parti.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 25. Decembre 1665.

DEpuis toutes les dépêches ci-jointes écrites, le Roi m'a envoyé querir pour m'ordonner d'y ajoûter, qu'ayant jugé que rien ne pouvoit

voit plûtot porter Monsieur l'Evêque de Munster, à rechercher, & à conclurre l'accommodement aux conditions que l'on peut désirer, que de lui continuër la guerre pendant l'Hyver, son sentiment seroit qu'au lieu de mettre les Troupes en quartier d'Hyver, on leur donnât lieu d'entrer dans le païs dudit Evêque, le plus avant qu'elles le pourroient, & d'y assiéger quelque Place, à quoi Sa Majesté croit qu'on auroit bien plus de facilité de réüssir présentement que la terre est ferme, qu'on n'en a eu dans le tems de la pluïe, où l'on n'a pas laissé de prendre Lockum. Que si néanmoins les Etats n'approuvoient pas cette pensée de faire un siége, pour des raisons qu'on ne peut prévoir de si loin, on pourroit au moins rendre à l'Evêque ce qu'il leur à prêté, c'est-à-dire, en lui faisant les mêmes déprédations, & ravageant son païs le plus avant qu'on pourroit. Sa Majesté désire donc que vous proposiez la chose à Monsieur de Wit, & en pressiez la résolution, parce qu'encore que les Etats ne la prennent pas, cela leur fera au moins connoître que le Roi ne ménage pas ses Troupes. & qu'il a grande envie quelles leurs soient utiles, à quoi vous ajoûterez encore, pour leur en donner une meilleure marque, qu'elle mande à Monsieur de Pradel que quand les Etats ne prendroient pas la résolution dont je viens de parler, & de laquelle Monsieur le Tellier lui fait aussi part, elle désire qu'il occupe son Corps de Troupes à batre la Campagne, brûler des Villages, & faire toutes les hostilitez qu'il pourra dans l'Evêché de Munster.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 27. Decembre 1665.

JE crois que vous trouverez que la réponse que Monsieur de Wit à fait à Friquet, est conforme aux intentions du Roi. Je suis encore convenu avec ledit de Wit, qu'on demeureroit dans les mêmes termes, c'est-à-dire que l'Empereur ordonnera à l'Evêque de sortir des places & territoire de Messieurs les Etats, de renoncer à toutes sortes de prétensions & Alliances, de désarmer, & ne reprendre point les Armes sous quelque prétexte que ce soit contr'eux, ni leurs Alliez, & que cela étant exécuté par commandement de l'Empereur sur l'Evêque comme son Superieur, ils entendront à un bon & sincére accommodement avec lui, & non autrement. Je croi que les choses demeurant sur ce pié, il n'y a pas à craindre que l'Empereur se rende maître de l'affaire, ni que l'Evêque demeure armé.

Friquet a voulu repartir, que les demandes étoient injustes, & que c'étoit se moquer. Le Sieur de Wit lui a repliqué qu'il les laissât donc, & que peut-être il arriveroit pis à l'Evêque. Voilà l'état où est cette Négociation.

Je ne puis rien mander au Roi, du détail des desordres qui se font par nos Troupes, parce que je ne le sçai qu'en gros. Je ne doute pas que Monsieur de Pradel, ne le mande à Sa Majesté. Je sçai qu'il aporte tous les soins possibles à les reprimer, & qu'il en a fait pendre & pas-

paſſer par les armes pluſieurs, & que l'Intendant m'a écrit qu'il a payé aux proprietaires qui ont été pillez, & indemniſé les deux maiſons qui ont été brulées. Vous verrez ce que j'en écris au Roi, & comme je tâche à reparer le mal, que des Cabales contraires nous font, en nous faiſant paſſer dans les Villes pour les plus méchantes gens du monde. Je vous avouë que nos Troupes qui ne ſont pas accoutumées à une vie réglée comme celle-ci, auront peine à ſe reduire à la diſcipline du Païs, mais il y a néceſſité de le faire ſi on veut gagner l'Amitié des peuples qui ont accoutumé d'aller dans leur Païs avec Liberté & ſans aucun empêchement; & lorſqu'il arrive le contraire, ils croyent qu'on les veut ſoûmettre, & qu'on en uſe ainſi en France, & cette opinion les éloigne tout à fait de nous.

Il n'y a que l'ordre & la bonne conduite qui les puiſſe faire revenir. Selon ce que j'aprends Monſieur de Pradel, & les Officiers Géneraux y aportent tous les ſoins & l'application poſſible.

Monſieur Annibal Sexter eſt arrivé ce matin. Il m'eſt venu voir une heure après. Il m'a dit qu'il étoit venu, ſur la priere que le Roi avoit faite au Roi de Dannemark, d'envoyer quelqu'un en Angleterre pour Médiateur, & ſe joindre à ſes Ambaſſadeurs, pour tâcher de procurer l'accommodement entre l'Angleterre & cet Etat, & m'a dit qu'il devoit parler à Meſſieurs les Etats là deſſus. Je ſuis aſſûré qu'il ne les trouvera guéres diſpoſez à lui mettre leurs affaires entre les mains.

Monſieur de Wit vient tout préſentement de me dire, qu'il avoit avis d'Angleterre que nos

Ambassadeurs n'en étoient pas encore partis, ce qui l'a fort surpris, vû que je l'ai fort pressé de la part du Roi de faire revenir le Sieur van Goch. Ce bruit s'est répendu par la Haye, & on en tire des conséquences, comme si nous ne voulions qu'amuser les Etats, & couler le tems sans se déclarer. Je vous mande tout ce qui s'est dit.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 23. Decembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire sçavoir à Vos Seigneuries, que Sa Majesté à fait avancer à Mezierés cinq Compagnies de Cavalerie pour remplacer celles de Monseigneur le Dauphin & de Foucaut, qu'elle fait repasser en France, afin qu'il plaise à Vos Seigneuries pourvoir à leur conduite en entrant dans leur Etat du côté de la Meuse jusques à Mastricht, & de là à Wesel, & en faire prendre un soin particulier, en quoi la satisfaction de Sa Majesté & leur intérêt propre se rencontrent. Donné à la Haye le 23. *Decembre* 1665.

D'ESTRADES.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 24. Decembre 1665.

JE n'oublie rien pour porter Monsieur de Wit, à finir l'affaire de Dannemark; il y fait tout ce qu'il peut: mais quand il est question de faire consentir ses Maîtres à six millions que demande l'Envoyé de ce Païs là, cela est un peu fort.

On consent de rendre les promesses du Roi de Dannemark, qui se montent à 1500000 livres: on veut donner outre cela un million de livres pour lui aider à soûtenir la dépense de quarante Navires, ce qui ne satisfait pas l'Envoyé dudit Roi; il demande encore un autre million de livres de plus, & le million que le Roi de Dannemark a emprunté à des particuliers, qu'il faudroit que l'Etat payât comptant. Selon la disposition où je vois les Villes, elles ne se résoudront pas à donner ces deux dernieres sommes, & croyent avoir été au delà de leur pouvoir en offrant ce que le Sieur de Wit à offert. Je vous dirai de plus que la possibilité n'y est pas. Vous serez étonné d'entendre que la dépense de Mer & de Terre monte à 4400000. livres; qu'il n'y a que la Province d'Hollande qui fait les avances, la Frise, Groningue, Gueldres, & Overyssel, étant ruïnées, & ne fournissant rien; la Zélande n'ayant plus de Commerce, est fort en arriére, & Utrecht ne paye presque rien; ainsi toute la dépense est sur la Hollande, ce qui est fort à remarquer, car si elle demeure plusieurs années chargée comme elle est, elle ne pourra soûtenir

ce pesant fardeau, & si son crédit décheoit une fois, ce sera un bouleversement entier dans l'Etat.

Monsieur de Wit, m'est venu trouver pour me dire que Vennes avoit demandé une Audience particuliere à Monsieur l'Electeur de Brandebourg, qu'il lui a donnée, n'ayant que le Sieur Blanspyl son Conseiller avec lui. Il lui a exposé qu'il venoit de la part du Roi d'Angleterre, pour lui dire qu'il étoit en volonté de faire la Paix avec Messieurs les Etats par son entremise, & à des conditions fort honnêtes, qui marqueroient l'amitié qu'il vouloit lier avec eux, l'Electeur lui a répondu qu'il envoyeroit le Sieur Blanspyl à la Haye, pour sçavoir les intentions des Etats.

Il est venu, & s'est adressé au Sieur van Hoorn Bourgemaître d'Amsterdam, & à Monsieur de Wit. Tous deux lui ont repondu qu'il étoit inutile de faire cette proposition, & qu'ils ne pouvoient entendre à aucun accommodement sans la participation du Roi, & sans lui en donner connoissance. Il les a fort prié de n'en parler à personne, & leur a dit qu'il s'en retournoit en avertir son Maître. Il m'a vû avant son départ, sans m'avoir parlé du sujet de son voyage. Ledit de Wit m'a dit ensuite, qu'il trouve tous les jours quelque chose de nouveau dans les propositions que font les Ministres de Brandebourg, & qu'il doute qu'il ait les intentions bonnes, qu'il a porté Messieurs les Etats à lui entretenir 6000 hommes s'il veut entrer dans le parti, mais qu'il ne coucluë pas.

Annibal Sexter partit hier pour l'Angleterre. Il a dit à Monsieur de Wit & aux Etats qu'il n'y alloit qu'à la priere que le Roi en a

faite

faite au Roi de Dannemark, & montre une copie d'une Lettre du Roi qui est écrite il y a plus de six mois. Il a pressé ledit Sieur de Wit, à qu'elle condition les Etats tendroient à la Paix. Il y a répondu que si le Roi d'Angleterre faisoit quelques propositions, ils les envoyeroient au Roi, avant d'y répondre, pour sçavoir ses sentimens, & que les Etats ne feroient rien sans sa participation.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 30. Decembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de communiquer à Vos Seigneuries des choses assez importantes, contenuës dans les derniéres dépêches qu'il a reçuës de Sa Majesté, c'est pourquoi il prie Vos Seigneuries de lui vouloir donner des Commissaires avec lesquels il en puisse conférer. Donné à la Haye le trentiéme Décembre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 31. *Decembre* 1666.

J'Ai reçû les deux dépêches que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 25.

du Courant. Celle de Monsieur de Lionne ne pouvoit venir plus à propos pour détromper tout le monde des impressions que les Cabales contraires donnoient aux peuples dans les Villes, que Vôtre Majesté ne vouloit pas finir la guerre de Munster, mais bien la faire durer pour donner des affaires aux Etats. Après avoir communiqué la Lettre à Monsieur de Wit, il a estimé à propos que je la fisse voir aux Commissaires qui sont nommez pour traiter avec moi sur les affaires qui se présentent, ce que j'ai fait, & ils ont tous été fort satisfaits des propositions que Vôtre Majesté fait d'attaquer une place, ce qui n'est pas à présent faisable, parce que l'Armée, & tout l'attirail est en quartier d'Hyver, mais ils approuvent fort qu'on entre avec de forts partis, dans le Païs de l'Evêque, & qu'on le ravage.

Il y a tant de Contestations & d'écrits entre Messieurs les Etats Généraux, & les Députez des Etats, que cela ne sert qu'à les aigrir les uns contre les autres. J'ai envoyé à Monsieur de Louvois, la Lettre que m'a écrite Monsieur de Pradel sur ce sujet, par la quelle Vôtre Majesté verra ce qui s'est passé. Tout le Monde convient qu'aprés avoir allégué les raisons pour lesquelles il n'approuvoit pas le siége de Bocholt, il m'a toûjours dit que si Monsieur le Prince Maurice lui commandoit de l'attaquer, il le feroit tout aussi-tôt avec les Troupes du Roi, ce que j'ai représenté à Monsieur de Wit & aux Commissaires, sur les plaintes que les Députez ont faites, que Monsieur de Pradel avoit été d'avis de ne l'attaquer pas, & j'y ai ajouté qu'il ne s'en falloit prendre qu'aux Députez, Monsieur de Pradel leur ayant assez fait entendre ce qu'il falloit

falloit qu'ils fissent, qui étoit de commander à Monsieur le Prince Maurice leur Général l'attaque de cette place. Ils n'ont sçû que me repliquer là-dessus. Cependanr je vois une grande animosité entr'eux qui ne cessera pas si-tôt, car comme tous les Députez sont dans les Etats Géraux, & qu'ils veulent mettre le tort sur Monsieur le Prince Maurice, de Pradel, & le Rhingrave, ils les chargent de tout; ils ont déja été si avant que de parler de revoquer la Commission de Monsieur le Prince Maurice, & de chercher quelqu'autre Général.

Les Députez des Villes ont fort bien agi dans ce rencontre, ils m'ont tout aussi-tôt donné avis des pratiques que les Cabales contraires faisoient dans leurs Villes, pour persuader les peuples que Vôtre Majesté ne vouloit qu'entretenir la guerre pour leur donner des affaires. Ils ont rejetté tous ces faux bruits, & même par des Conseils pris dans les Maisons de Villes, ont ménacé de châtimens ceux qui jetteroient des écrits conçûs en ces termes, comme on avoit commencé de faire. Je les ai fort remerciez, & les ai exhortez de continuer; & pour prouver la malice de nos envieux, je leur ai envoyé copie de la Lettre de Monsieur de Lionne qui marque bien l'affection que Vôtre Majesté a pour les intérêts des Etats, & qu'elle ne veut pas épargner ses Troupes, ni le Païs de l'Evêque, j'ai communiqué à Monsieur de Wit, ce qui est porté par la prémiére dépêche de Vôtre Majesté. Il a été très aise de voir qu'elle avoit aprouvé la réponse qu'il m'avoit faite aux Mémoires précédens qu'elle m'avoit envoyé. Il m'a confirmé que les douze Navires pour la Mer Méditerrannée seroient prêts dans leur tems, comme

aussi leur Equipage de Mer pour la grande Flote qui sera mieux composé que celui de la Campagne passée.

J'ai écrit à Coppenhague, à Stocholm, & à Hambourg, afin de faire tenir les Vaisseaux qui appartiennent à Vôtre Majesté prêts à venir avec le prémier Convoi. Il en est arrivé un desdits Navires de guerre qui a amené du Zunt & de la Mer Baltique soixante Vaisseaux qu'on estime à huit millions. Si ceux de Vôtre Majesté eussent été prêts, ils eussent eu une belle occasion, mais il s'en trouvera d'autre dans l'Hyver.

Depuis l'ordinaire passé nous avons été assemblez deux fois pour les affaires de Dannemarc. Monsieur de Wit a offert jusques à douze cent mille livres pour l'armement de l'Equipage de la Flote du Roi de Dannemarc. Son Envoyé lui a déclaré devant moi qu'il se relâchera jusques à quinze cens mille, & que c'est tout ce qu'il peut faire sans contrevenir à ses ordres. Je travaille incessamment auprès de Monsieur de Wit pour le faire venir à cette somme, & lui représente toutes les fortes raisons portées par les dépêches de Vôtre Majesté; mais il m'a dit encore ce matin, qu'il avoit fait consentir les Villes de la Hollande à cette derniere offre avec tant de peine, qu'il n'oseroit sans se ruïner proposer quelque chose au de-là. J'ai estimé ne devoir pas parler de l'offre que Vôtre Majesté fait dans sa derniere dépêche, afin de voir s'il n'y aura pas moyen de faire aller Monsieur de Wit jusqu'aux 1500000. livres, que Vôtre Majesté veut bien donner en cette rencontre; mais avant d'en parler j'attendrai encore la réponse de Vôtre Majesté sur cette dépêche.

Mon-

Monsieur de Wit convient de faire choix de personnes assûrées pour les Conférences secretes, mais que cela ne se peut qu'avec un prétexte: que lors que Vôtre Majesté se sera déclarée, il sera facile de demander un Conseil secret pour le Projet des desseins, comme du tems de feu Monsieur le Prince d'Orange, qu'il n'y aura pas de difficulté après la réponse que je lui fis. Il ne m'a plus parlé sur la demande qu'il me fit, que Vôtre Majesté contribuât une partie des dépenses qu'il falloit faire pour le Projet d'Afrique & d'Angleterre, ce qui marque qu'il n'y songe plus, lui ayant donné l'exclusion d'abord.

Il est informé de celui qui a fait la prémiere proposition de paix au Roi d'Angleterre par l'entremise de Gamarre. C'est Reynlwoude, pere de l'Ambassadeur qui est en Espagne, & comme il a découvert que Monsieur de Wit sçavoit tout, il en a averti Dom Esteven de Gamarre, qui sous prétexte de confiance, & ne voulant rien faire sans sa participation, lui a tout découvert, & même la Réponse du Roi d'Angleterre, qui a été, que si on ne lui proposoit quelque chose de plus fort que ce que les Ambassadeurs de France avoient fait, il n'y avoit rien à négocier avec lui, & qu'Esteven de Gamarre lui avoit dit que ce Roi étoit fort fier.

Il lui a répondu qu'il s'étonnoit fort de ce qu'il entroit en négociation sans la participation de l'Etat, & par le concert d'un particulier, lequel desavouë la chose, & dit que ce n'est qu'une conversation particuliere avec Gamarre, que ce qu'il a à lui dire là-dessus, est qu'ils ne veulent aucune Négociation avec le Roi d'Angleterre ni avec l'Evêque de Munster, qu'avec la participation de la France, se voulant confor-

mer

mer à ses avis & conseils sur tout; qu'ainsi il le prie de quiter ces sortes de négociations, qu'il lui pouvoit dire par avance n'être nullement agréable à l'Etat.

Deux heures après que Monsieur de Wit m'eut communiqué l'Envoi du Sieur Blanspyl pour présentir, si on seroit disposé d'entendre à un accommodement avec l'Angleterre par l'entremise de l'Electeur de Brandebourg, j'eus la Lettre que Vennes écrivoit à cette personne à la Haye, laquelle j'ai communiquée à Monsieur de Wit, qui a été bien aise de cette correspondance, par laquelle nous serons informez de toutes choses sur ce qu'il négociera.

Mr. de Wit qui remarque toujours que l'Electeur de Brandebourg recule la Négociation, qu'il envoye un Mémoire à Mr. van Beuningen pour le communiquer à Monsieur de Lionne, sur toutes les prétensions & les offres que les Etats lui font, qu'il souhaiteroit qu'il plût à Vôtre Majesté envoyer auprès de lui une personne de la force de Monsieur de l'Esseins, & qu'il tint correspondance avec lui, parce qu'il remarque que toutes les fois que le Baron de Goes y a été de la part de l'Empereur, il a éloigné l'accommodement, & que depuis que Vennes y est de la part du Roi d'Angleterre, il fait naître de nouvelles difficultez. Ledit Sieur de Wit croit que s'il y avoit dans cette conjoncture quelqu'un auprès de lui de la part de Vôtre Majesté qui l'échauffât à conclurre avec les Etats, les obstacles que ces Envoyez aportent cesseroient.

Les Etats sont fort mal satisfaits des Suédois, & après avoir accordé les Elucidations, trouvent bon qu'ils demeurent neutres, & donnent satisfaction pour le Cabo Corso & le Vaisseau la Chri-

Christine. Monsieur le Grand Chancelier a dit à Monsieur d'Isbrand que ce n'étoit pas assez, & qu'il falloit que les Etats payassent trois millions de livres d'un reste de subside pendant qu'ils avoient la guerre contre les Moscovites. Monsieur d'Isbrand lui a répondu qu'il vouloit bien venir a compte qu'ils payassent à Messieurs les Etats ce qu'ils leur doivent du subside depuis que l'Angleterre a rompu avec eux, & qu'ils payeroient ce qu'ils prétendent. Ledit Chancelier lui repliqua que le Roi de Suéde ne vouloit rien payer dudit subside, & qu'il ne se lieroit pas avec eux, à moins qu'ils ne payassent lesdits trois millions, ce qui fait connoître à Monsieur de Wit qu'ils sont tout-à-fait engagez avec les Anglois. Monsieur d'Isbrand mande que sans autre ordre il part pour s'en revenir en Hollande.

J'ai pris cette occasion de dire au Sieur de Wit qu'il devoit d'autant plus accorder au Roi de Dannemarc ce qu'il demande, & ajuster toutes choses avec l'Electeur de Brandebourg, afin de donner à penser aux Suédois, & tâcher de les faire revenir, par la crainte qu'ils auront de les voir si fort unis avec des Princes avec lesquels ils ont des intérêts à démêler.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 31. Decembre 1665.

DEpuis mon autre Lettre écrite, Monsieur de Wit avec quatre Députez des Etats Généraux ont été chez moi, pour me dire que lesdits

dits Etats étoient assemblez pour déliberer à remettre en Campagne suivant les avis de Vôtre Majesté. On a détaché un Corps pour aller joindre les 12000. hommes des Ducs de Brunswick pour les faire entrer dans les Pays de l'Evêque de Munster, pendant que les Troupes qui sont en Garnison dans les places frontieres de la Westphalie feront la même chose de ce côté-là.

Ils ont mandé Monsieur le Prince Maurice pour venir rendre compte de ses actions. Ils se plaignent fort de lui, de ce qu'au lieu de venir à la Haye, il a été le lendemain que les Patentes ont été données, à Cleves trouver Monsieur l'Electeur de Brandebourg.

Fin du Troisiéme Tome.

TABLE DU TOME TROISIEME,

De l'Année 1665.

JANVIER 1665.

 vier

FEVRIER 1665.

MARS 1665.

TABLE.

AVRIL 1665.

MAY 1665.

Let-

JUIN 1665.

JUILLET 1665.

Let-

AOUT 1665.

SEPTEMBRE 1665.

Copie

OCTOBRE 1665.

NO-

NOVEMBRE 1665.

Let-

DECEMBRE 1665.

